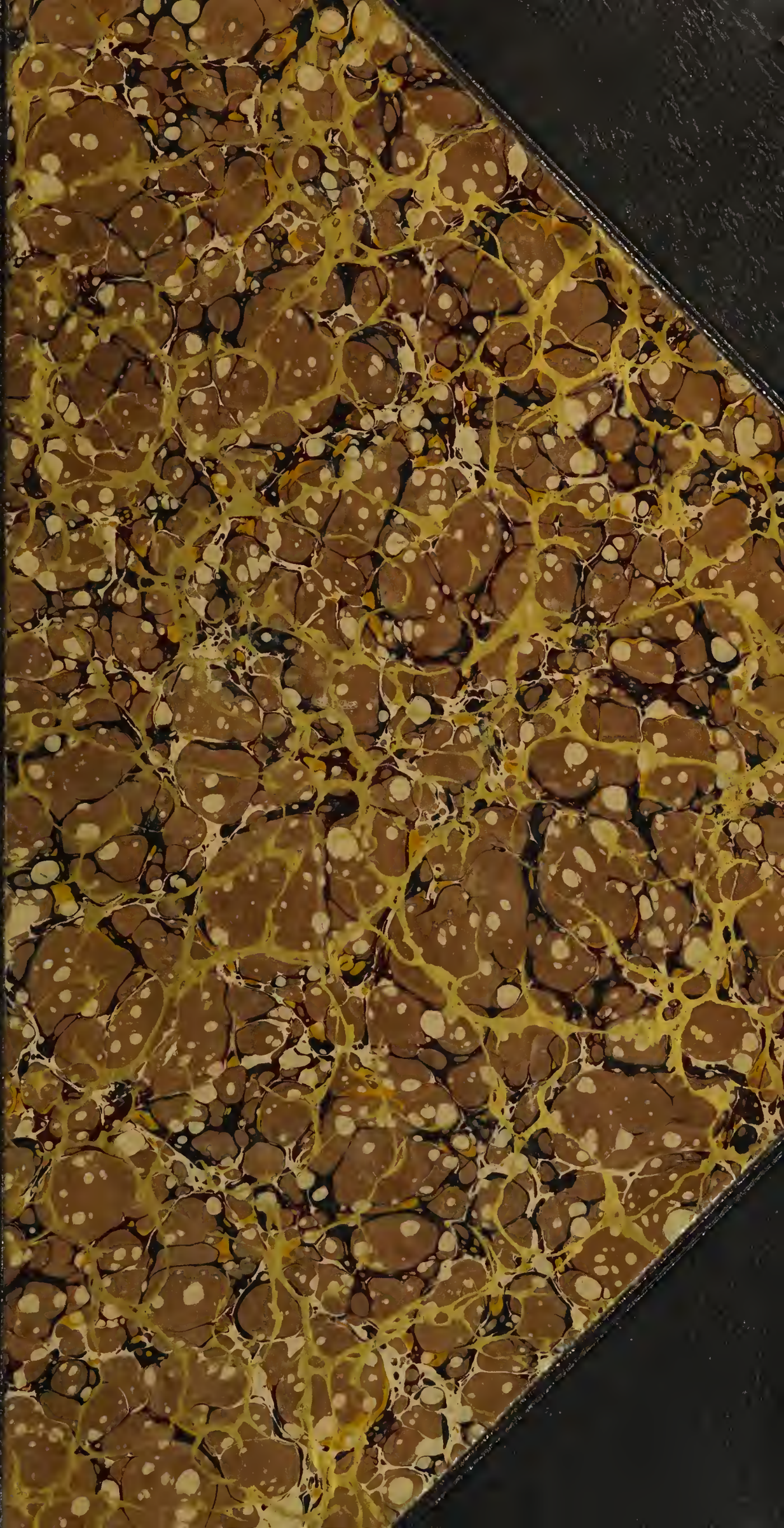

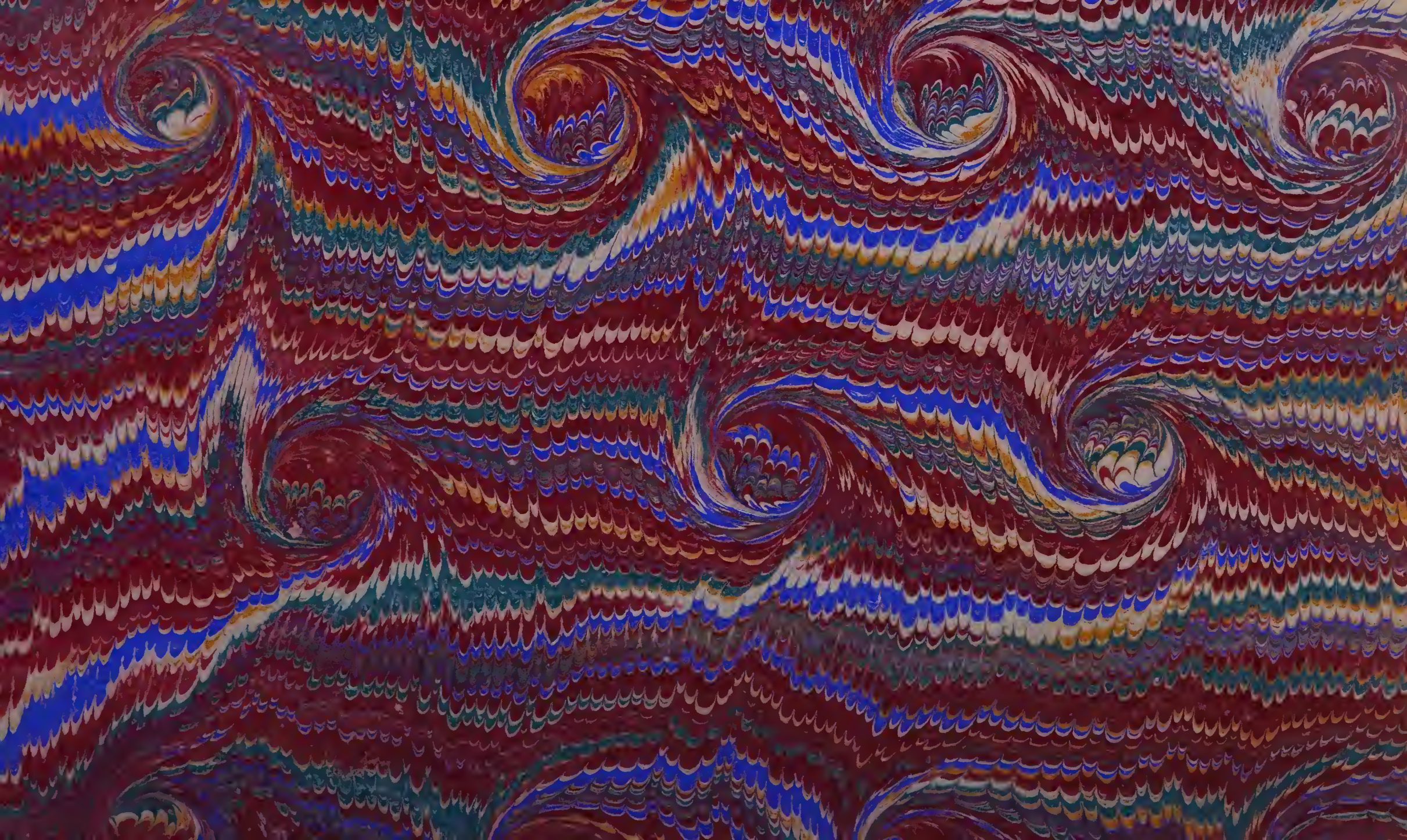

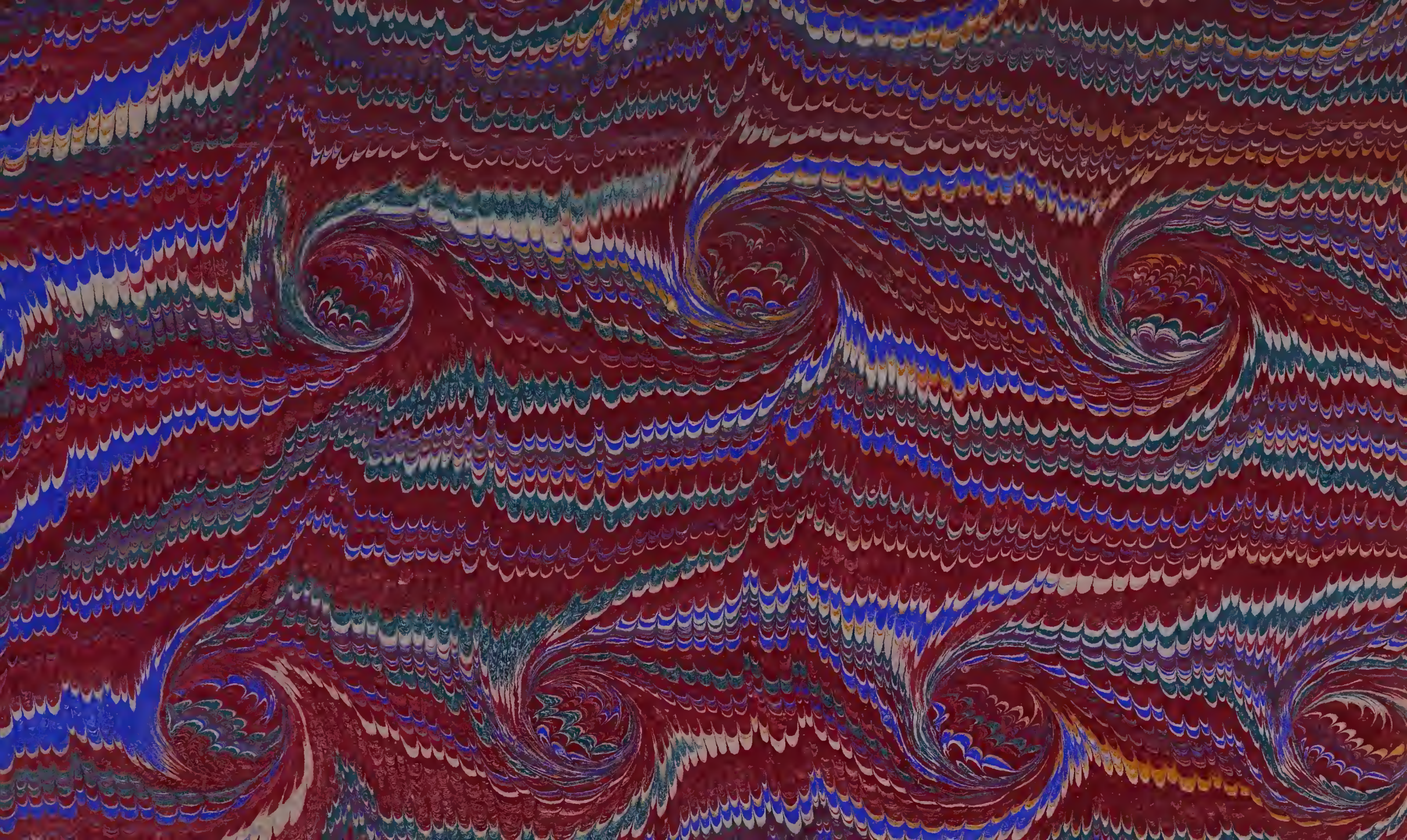

REVUE

DU

BAS-POITOU

VANNES. — IMP. LAFOLYE FRÈRES, 2, PLACE DES LICES

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

22me Année. — 1re Livraison.

Directeur : RENÉ VALLETTE

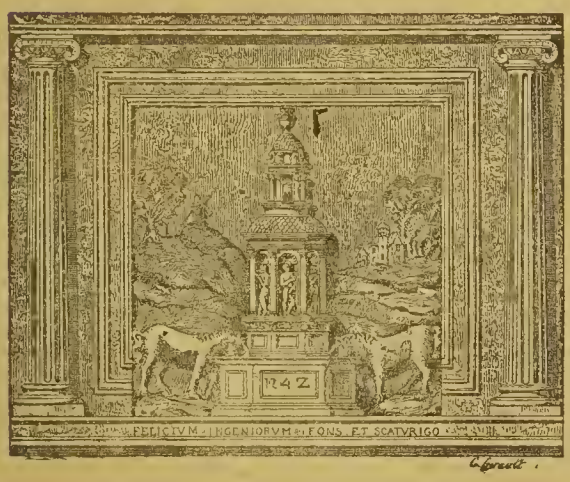

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS
E LECHEVALLIER
16, Rue de Savoie

NIORT
G. CLOUZOT
12, rue des Halles.

1909

THE GETTY CENTER
LIBRARY

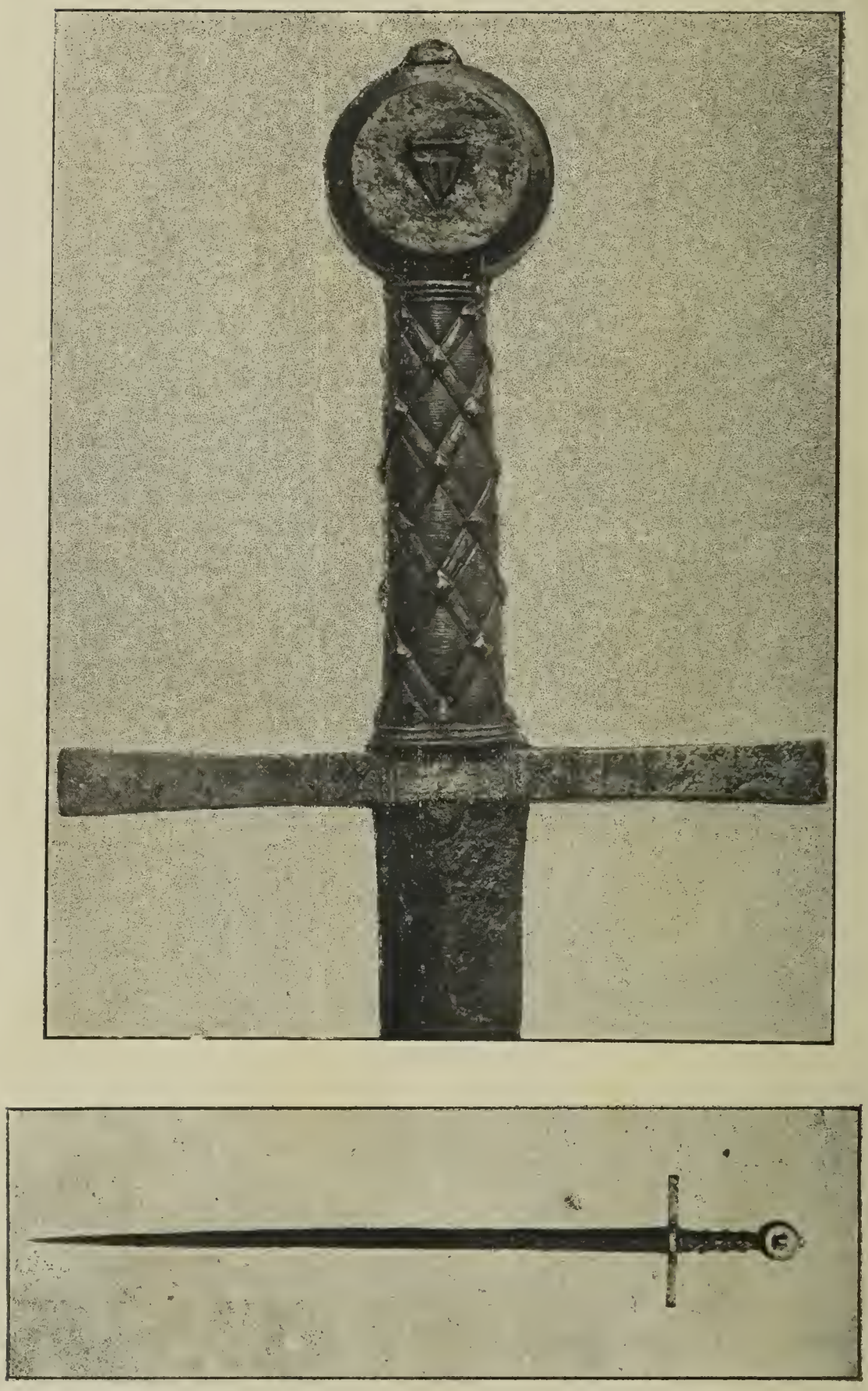

L'Épée du sire de Mourand (*XIVe siecle*)

Collection du Cte Raoul de Rochebrune

L'ÉPÉE DU SIRE DE MOURAND

(XIVe SIÈCLE)

Le deux décembre mille neuf cent six je revenais fort tard de la chasse à la bécasse, un de mes plaisirs favoris ; il y avait eu dans la nuit un assez joli passage, j'en rapportais vingt-et-une, ce n'était pas la grande hécatombe comme en 1893 (52 bécasses le même jour) mais enfin j'étais content.

Mon auto était à peine remisée qu'Augustin me remettait plusieurs lettres : une d'elles, timbrée de la Charente, m'intriguait par son écriture fort grossière. J'ouvre la lettre et voici ce que je lus.

Monsieur (1),

J'ai entendu dire que vous étiez antiquaire connaisseur de vieillerie. J'ai achetai un épé d'un ancien capitaine trouvé dans la rivière par un pêcheur qui prenait des carpes dans une bouillés de jonc au mois d'août dernier l'eau était base il les avait avec la main en se mettant à l'eau, la poignée est en très bon état doré avec une pierre dessus. La lame était abimé et rouillé, je l'ai peut être trop raclé pour la nettoyer. Sa forme est une croix. La poignée était tout à fait dans la vase la lame sortait un peu pour mon état elle est un peu cher je la paie cent francs mais j'aime ça et j'ai quelque bibelots.

(1) J'ai conservé le style et l'orthographe de la lettre.

Si vous avez occasion de passer cela vous intéressant devoir je vous montrerai avec grand plaisir pour connaître mais je ne pense pas à vendre pour le moment.

Je vous adresse ma considération.

A. R.

Le moment était bien mal choisi pour me déplacer en pleine chasse au moment des passages... Ma foi tant pis, je n'irai pas. J'attendrai la fin de décembre.

Je ne pus dormir, je me souvenais de cette belle épée gothique si maladroitement manquée l'année précédente par mon hésitation à partir. C'était le deux juillet, j'étais aux courses de la Roche-sur-Yon, il y avait nombreuse assistance chez les de L. et le temps passait si gaîment !

Cette belle pièce, qui mesurait 1 mètre 5 centimètres de longueur et 0 mètre 20 centimètres de quillons, avait une lame fort large ; (six centimètres). Son pommeau était orné de deux lettres d'or en relief, elle est aujourd'hui dans la collection de M. de la Bourmène.

Résultat : Le lendemain je prenais le rapide à 11 heures après avoir eu soin d'envoyer une dépêche avec exprès à R..... Le soir je couchais à A..... car il était trop tard pour me rendre de suite chez mon amateur qui habitait encore à trois lieues de là dans un pays perdu, où on ne pouvait parvenir qu'en prenant une voiture.

Le lendemain à 8 heures je roulais vers le pays de mes rêves ; la voiture me laisse à deux kilomètres : impossible d'aller plus loin. Après avoir suivi un petit sentier fort étroit qui me faisait traverser plusieurs champs et prairies, j'arrive à X..... R. était sur sa porte, il veut me faire des phrases... Mais je n'avais qu'un but, voir la fameuse épée. Je rentre donc sans l'écouter plus longtemps... Elle est là ! je la vois encore ! je la verrai toujours pendue à droite de la cheminée sur un grossier crépissage.

Il faut être collectionneur et passionné du bibelot rare pour se figurer l'émotion de celui qui voit un objet unique, le rêve

de l'amateur ! mon imagination n'avait jamais créé une épée semblable. Après l'avoir examinée dans tous les sens, sur toutes ses faces, je tente une proposition d'achat.... hélas ! bien inutilement malgré mon offre du triple, du quadruple R..... me répond : « J'ai été militaire et je tiens à conserver ce souvenir des guerres d'autrefois. »

Après le déjeuner je partais bredouille mais avec la promesse que, si on changeait d'idée, on me préviendrait de suite et que j'aurais la préférence.

Je pensais voir le pêcheur et le faire parler sur sa trouvaille mais R..... me fait observer que, si j'attirais trop son attention, il ne pourrait plus rien avoir et que, si d'autres armes étaient trouvées, les marchands d'antiquités du pays seraient peut-être prévenus.

Nous allâmes voir l'endroit de la découverte, le terrain très argileux et gras ressemble à un vilain marais sans arbre. La rivière est moins profonde sur une longueur de cent mètres environ, autrefois il devait y avoir là un gué pour pénétrer du Poitou en Aunis et Saintonge. . . . . .

. . . . . .

Je pensais souvent à cette belle pièce..... J'en avais déjà parlé à MM. F. et O. puis à Nantes j'avais écrit à ce sujet à mon ami P. de L.....

Enfin, au moment de mon arrivée à Paris en avril 1907, j'en reparlai encore à M. F. qui me dit : « si vous hésitez à l'acheter songez à moi. »

Le temps passait et j'avais déjà presque oublié ! un matin le 5 mai je recevais une lettre, elle était de la femme de R..... Ce pauvre homme était malade depuis six mois, le médecin lui faisait de nombreuses visites et le bourrait de remèdes mais rien ne pouvait le remettre sur pied, il n'y avait comme résultat que sa bourse qui se dégonflait à vue d'œil.

Aussi à la fin de cette lettre elle me disait que, si je désirais toujours la vieille épée, le moment était propice, je n'avais qu'à venir.

Le temps de faire ma valise, j'étais à la gare et le lendemain la belle, l'unique, la divine arme gothique était dans ma possession. De retour à Paris, je passe une journée entière à la nettoyer à mon idée, puis je commence par prévenir M. Orville..... Vous décrire son admiration demanderait une plume plus éloquente que la mienne. Deux fois par semaine cet amateur passionné et érudit venait me surprendre le matin pour contempler cette pièce rarissime... C'est ici le moment de la décrire à mes lecteurs. — L'épée a quatre-vingt-neuf centimètres de longueur totale : son poids est de deux livres, à la partie la plus proche des quillons la lame a 3 cent. 1/2 de largeur et 73 cent. 1/2 de longueur.

Le pommeau est de forme lenticulaire avec biseau et surmonté d'un rivet pyramidal à angles mousses, il a 4 cent. 1/2 de diamètre, il porte d'un côté une relique recouverte de cristal de roche de l'autre, un écusson en relief, *d'argent aux trois pals de gueules au chef d'azur* (armoirie des sires de Mourand, famille bretonne éteinte au XVe siècle). La fusée est en cuivre demi-rouge doré sur lequel se croisent des bandes en relief striées ainsi que les losanges du fond formés par le croisement de ces bandes. A chaque angle se trouve un clou orné, de même métal, faisant également losange et indépendant de cette fusée. Ces clous devaient pénétrer profondément dans le bois ou enveloppe de la soie et donner ainsi plus d'adhérence à cette fusée, le tout d'un travail de véritable orfèvrerie.

Les quillons courts et droits ont quinze centimètres et demi de longueur. Leur extrémité est amincie et un peu élargie, enfin entre la fusée et le bois il devait y avoir une garniture de soie rouge, on en voit encore des restes. Sur les quillons se voient des stries en forme de croix accompagnées de trois traits, toute cette poignée d'un aspect simple et grandiose était en fer forgé plaqué d'or et avait 15 cent. 1/2 de long. Le pommeau assez lourd mettait bien l'épée en main.

Cette superbe arme d'estoc de la fin du XIIIe commencement du XIVe est forgée en biseau sur arête centrale, saillante

et fortement renforcée : la pointe, très aiguë, est formée par la prolongation rectiligne des côtés, sa puissance et sa raideur devaient en faire une arme terrible ; ici plus de gorge d'évidement, c'est la véritable épée de guerre, uniquement destinée aux coups d'estoc. A cette époque en effet la maille de chambly avait disparu : elle était remplacée par les armures de plates formées de lamelles d'acier extrêmement dures et résistantes sur lesquelles un coup de taille ne produisait plus aucun effet ; il fallait, pour les percer, une épée de cette sorte courte, raide et très effilée.

Deux autres épées d'estoc, à peu près de même dimension et semblables, font partie de ma collection et ont été trouvées en Vendée au Gué de Velluire.

Ces armes sont, à mon avis, le type exact de ce que Froissart appelle « l'épée courte et roide de Bordeaux » ; arme essentiellement française.

M. Foulc, à qui je portai cette belle pièce, après l'avoir beaucoup admirée, la coucha dans sa célèbre vitrine en pendant d'une superbe épée courte française à poignée dorée avec pommeau orné d'une médaille d'or qui a passé par les collections Carraud et Spitzer... L'épée du sire de Mourand faisait bonne figure et soutenait bien la comparaison. Je vois encore l'œil vif et satisfait de cet illustre et raffiné amateur !! Dans le journal *Les Arts* M. Gaston Migeon décrivait ainsi cette vitrine : « Une vitrine plate impeccable renferme enfin une demi-douzaine d'épées et dagues qui sont ce qu'on peut trouver de plus parfait et de plus noble en ce genre ; la plupart provenant de collections célèbres de ces anciens cabinets d'armes qui se font de plus en plus rares aujourd'hui. »

Je montrai également cette arme aux grands connaisseurs, MM. Riggs et Bachereau. M. Riggs, célèbre amateur qui possède actuellement le plus beau cabinet d'armes de France, après m'avoir beaucoup complimenté sur ma découverte, me dit : « Vous me faites le plus grand plaisir, votre épée est du type pur français ; jamais je n'ai touché dans mes nombreux

voyages à travers l'Europe une si admirable fusée ; vous avez là une pièce merveilleuse. »

. . . . . .

Avant mon départ de Paris, je reçus deux fois la visite d'un intermédiaire venant m'offrir un très gros prix ; je restai sourd aux tentations de toutes sortes et remportai précieusement ma belle arme en Vendée. Après l'avoir photographiée sur toutes les faces, sous tous ses aspects, j'envoyai les épreuves aux amateurs les plus renommés de mes amis.

En terminant, je crois intéresser mes lecteurs en citant quelques passages de leurs lettres qui montrent bien toute l'importance et la rareté de cette belle épée.

Paris, 17 juillet 1907.

CHER MONSIEUR.

J'ai reçu les photographies de votre belle épée ; j'en suis fort enchanté : le plus bel éloge que j'en puisse faire, c'est que je voudrais en être l'heureux possesseur...

Veuillez croire.

E. FOULC.

Mareuil-en-Brie (Marne), 20 juillet 1907.

MON CHER AMI,

On me renvoie ici votre lettre du 15 avec les photographies qui me permettent d'examiner votre belle épée en détail. J'aime beaucoup la petite épreuve que me fait bien juger l'ensemble. Je la trouve fort bien proportionnée. C'est incontestablement une épée de la seconde moitié du XIVe siècle unique en son genre et admirablement conservée : Je maintien que la grosse valeur que je lui donne n'est pas exagérée vu l'importance et l'extrême rareté de cette arme et vous félicite bien de la posséder : (etc.)

Agréez, etc.

E. ORVILLE.

Mareuil-en-Brie, 5 août 1907.

CHER MONSIEUR.

J'ai bien reçu, après votre lettre du 24 juillet, votre notice sur votre fameux étrier Carlovingien et vous répondrai que votre travail, outre qu'il est fort bien fait, présente l'intérêt d'un roman : c'est à la fois très sérieux et humoristique. Quant à votre épée, j'y pense toujours : c'est un objet remarquable à tous égards, un monument unique d'une admirable conservation et d'une extrême rareté : ayant bien acheté un objet qui est inestimable, dont la valeur ne peut que s'accroître, je crois que vous pouvez vous donner la satisfaction de résister à toutes les offres qui pourront vous être faites, car ayant touché une grosse somme vous n'en seriez pas plus heureux.

Vous pouvez citer, après votre épée, celle du couronnement des rois de France qui est à la Galerie d'Apollon au Louvre, celle de François Ier du musée d'Artillerie et peut-être aussi la mienne qui est postérieure mais d'une fort belle conservation et dont la lame est de la même forme que celle de la vôtre ; forme qui s'est continuée jusqu'à la première partie du XVIe siècle. Enfin vous pourriez aussi citer la petite épée de M. Foulc du temps de Louis XII qui est aussi fort remarquable : mais je ne vous dissimulerai pas que je préfère la mienne pour la forme et pour l'époque concluant que la vôtre est supérieure à tout ce qui existe (etc.)

Croyez, etc...

E. ORVILLE.

Paris, 13, rue Murillo, 18 juillet 1907.

CHER MONSIEUR ET AMI,

Votre si aimable lettre du 15 m'a fait bien plaisir et je suis heureux que vous ayez pensé que les deux épreuves photo de votre belle épée auraient de l'intérêt pour moi. Je viens de les examiner avec soin pour pouvoir répondre à vos diverses questions concernant votre nouvelle trouvaille. J'ai eu tant de plaisir à toucher cette belle arme qui est *si bien en main* et m'a fait une excellente impression. Je considère ce court estoc *absolument authentique* de l'époque du *commencement du XVe siècle* et l'œuvre d'un *armurier*

français. Cette fabrication française est clairement déterminée par les élégantes proportions de sa garde, par la forme de son pommeau, et par la hauteur de fusée qui indique *la main latine* plus petite que celle des gens du Nord.

Veuillez, etc., etc.

W. Riggs.

Rumilly, 3 septembre 1907.

Monsieur le comte,

Je vous suis très reconnaissant de m'avoir fait part de votre précieuse découverte. Dans cet état vous pouvez dire que vous possédez une pièce *unique* et j'envie le bonheur de ceux qui ont pu la regarder de près et l'étudier à loisir. Je suis déjà très heureux de posséder la photographie grâce à votre complaisance.

Vous le datez, dites-vous, de 1350 à 1400. Si j'osais émettre une opinion, je la croirais de quelques années plus ancienne et la placerais aux alentours de 1300. A partir de cette date les quillons commencent à s'incliner vers la lame sauf exception ; avant cette date ils ne s'épanouissent pas à l'extrémité comme les vôtres. Il semble donc bien qu'elle doit se rapprocher de 1300.

Avec mes remerciements (etc.)...

Buttin.

La Court de Saint-Cyr en Talmondais, le 12 septembre 1907.

Cte R. de Rochebrune.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*) (1)

POIRÉ-SUR-VIE

MOREAU (*Pierre*), curé.
ROBIN (*Simon*), vicaire.

Le 12 février 1759, M. Pierre MOREAU succéda, comme curé du Poiré-sur-Vie, à M. Grélier décédé le 6 décembre 1758. Il était né le 28 octobre 1728. Il fut un des électeurs envoyés par l'ordre du clergé à Poitiers pour les élections aux Etats Généraux de 1789 ; il logea dans cette ville chez une dame Derval, au Pilori. En juin 1790, il fut un des 6 électeurs du Poiré envoyés à Fontenay ; doyen des électeurs ecclésiastiques alors réunis au chef-lieu du département, il chanta dans la chapelle des Cordeliers la messe du Saint-Esprit, sur l'invitation de l'Assemblée.

Il refusa le serment exigé par la Constitution civile, ne s'expatria pas, fut appelé à Fontenay, et, mis en détention le 3 novembre 1792, fut délivré par l'armée vendéenne lorsqu'elle s'empara de Fontenay le 25 mai 1793. Il en profita pour rentrer dans sa paroisse où il se tint caché. Une note conservée dans les papiers d'une famille du Poiré, porte, à la date du

(1) Voir la 4e livraison de 1908.

16 avril 1795 : « Le curé Moreau est à la cure, dit la messe, ce qui attire une affluence considérable de peuple et de marchands, chaque dimanche et fête, et ressemble à ce que nous appelons *préveils*. Il prêche la paix et la soumission aux lois. »

M. Moreau prit une part active au synode du Poiré qui se tint tant dans son église paroissiale qu'au vieux château de Pont-de-Vie, le 4 août 1795, et se mêla aux affaires du moment avec un zèle conciliateur qui ne fut pas toujours bien interprété.

Dans une lettre à M. Paillou, datée de Venise le 16 juillet 1796, Mgr de Mercy demande des précisions sur le rôle exact de M. Moreau : « Brumault loue la conduite du curé de la Rabatelière (*V. ce nom*). L'abbé Remaud dit au contraire que l'on combattait encore avec succès lorsque le curé de la Rabatelière a prêché le désarmement, et qu'il est *avec le curé du Poiré*, la cause des malheurs et de la perte de Charette. J'ai peine à concilier ces deux versions. Si ces deux curés n'ont prêché la soumission aux vainqueurs que lorsqu'il n'y avait plus l'espoir de leur résister, ils ont fait leur devoir. Le combat et la résistance cessent d'être vertu quand ils sont devenus inutiles, et que, sans profit pour la cause qu'on défend, on ne peut qu'augmenter la masse des malheurs. Il n'y a ni honte, ni crime à demander, à accepter une paix nécessaire, si l'on ne sacrifie rien de ce que la religion ordonne de défendre jusqu'à la mort. Mais, si à l'époque où les curés ont prêché à leurs peuples le désarmement et la soumission, le parti du Roy pouvait résister encore et se défendre avec espoir de succès, alors c'est une infidélité envers le Souverain légitime. Il est permis, je l'ai dit, de se soumettre aux tyrans et aux usurpateurs, lorsque réellement le pouvoir public a passé dans leurs mains et dans le pays où ils l'exercent; mais, dans un pays où leur pouvoir ne s'étend pas encore, où le légitime Souverain est reconnu et défend ses droits, il y a de la gloire à les combattre ; c'est même un devoir. Il n'est permis de l'excéder que lorsque la résistance est inutile, et

qu'on ne ferait qu'occasionner de nouveaux malheurs, sans espoir de servir le Souverain légitime. Remaud prétend que la liberté du culte annoncée et promise par les généraux républicains, par les lettres écrites au curé de la Rabatelière, et dont j'ai la copie, n'a été qu'un piège tendu, qu'alors le peuple était encore armé et pouvait se défendre, que c'est dans ces assemblées de religion que les pasteurs ont sollicité leurs paroissiens à abandonner leurs chefs et à mettre bas les armes. Si cela est, et qu'il n'existait pas une réelle nécessité résultant de l'impossibilité de résister aux vainqueurs, c'est une véritable prévarication.

« Dans sa supposition Remaud a raison ; Brumault a raison dans la sienne. C'est donc d'après les circonstances bien établies qu'il faut juger. Cependant, Remaud me paraît ardent, et peut-être parle-t-il plus en soldat et en compagnon d'armes de Charette qu'en pasteur évangélique. »

On ne peut que reconnaître, dans cette dernière appréciation, la sûreté de jugement de Mgr de Mercy. M. Brumault en effet avait une connaissance bien plus exacte de la situation que le belliqueux abbé Remaud. Quelques mois après, le 8 août 1796, M. Moreau écrivait aux Président et administrateurs du département de la Vendée, la lettre suivante, qui avec des concessions peut-être excessives de forme et de style, s'efforce de faire contre fortune bon cœur, et de se tirer le moins mal possible d'un désastre jugé irréparable :

« Citoyens Adminitrateurs,

« Un citoyen, ami de l'ordre, de la justice et de la paix, s'adresse à vous avec confiance et vous représente humblement la situation où il se trouve en ce moment.

« Je dois vous dire d'abord que je ne suis point réfractaire, quoique non conformiste. J'ai seulement usé du droit et de la liberté que la loi nous donnait, et dans tous les temps je n'ai eu d'autre règle de ma conduite. J'ai obéi à tous vos arrêtés et notamment à celui qui appelait tous les prêtres au chef-

lieu du département de la Vendée, j'y ai été renfermé avec mes autres confrères et n'en suis sorti que lorsque Fontenay-le-Peuple est devenu la proie des Brigands.

« De retour dans ma paroisse, j'y ai arrêté le désordre qui s'y était introduit en mon absence. Ma présence fit respirer les républicains qui n'osaient s'y montrer. Mes exhortations, mes procédés sauvèrent la vie à plusieurs et spécialement à 77 soldats et officiers pris par les Brigands au poste du Poupeton (Pas-Opton) près Saint-Gilles, conduits ici en prison, et dont la mort était sur le point de se prononcer.

« Depuis cette époque jusqu'au mois de janvier dernier, je me suis caché et remontré suivant les circonstances ; mais je n'ai jamais rien fait contre la République. Mon opinion prononcée et connue pour la soumission à la puissance quelconque qui gouverne le pays que j'habite m'a rendu très suspect au parti soi-disant royaliste ; ma vie a été souvent menacée et la fuite seule a sauvé mes jours.

« Enfin la République s'est montrée avec énergie et le brigandage à son tour a pris la fuite. Alors les prêtres ont été rappelés dans leurs communes par les chefs de la force armée ; tous ou presque tous n'ont point hésité à se rendre pour concourir au bien général.

« Travot, le brave Travot, vainqueur de Charette, d'après la connaissance de mes sentiments, m'a associé en quelque manière à ses opérations militaires. Tandis que par ses armes il déconcertait, renversait les différents brandons des troupes royalistes, je parcourais les campagnes pour soumettre et désarmer ceux des habitants qui tenaient encore à ce party : de manière que de concert avec lui j'ai travaillé efficacement au rétablissement de la paix en arrêtant le brigandage qui désolait ces malheureuses contrées. J'ai les témoignages les plus authentiques de ce que j'avance icy. J'en offre la preuve.

« Aujourd'huy, Citoyens administrateurs, je suis à la veille de ne savoir où me loger ; en m'enlevant ma maison, l'Administration de ce canton m'enlève la possibilité de jouir de

mes travaux et de continuer mes soins pour le maintien de la paix et de la tranquillité publique. Cette maison est le cy-devant presbytère que j'ai entièrement rebâty à mes frais ainsi que les jardins qui étaient des terrains incultes. L'Assemblée nationale, en décrétant la vente des biens ecclésiastiques, a jugé qu'il était de sa justice de laisser à la vie de chaque curé, dont même la cure serait supprimée, l'usage de son presbytère, s'il l'a bâti de ses deniers. C'est ma position, et c'est en vertu de quoi je réclame ma maison.

« L'Administrateur de ce canton peut aisément se procurer un établissement plus vaste et plus commode, sans me déloger ni déloger personne, peut-être même à moindres frais que ceux qui sont nécessaires pour réparer mon cy-devant presbytère, qui est dans une entière dégradation, et qui n'est un peu habitable que par les réparations que j'y ai fait faire dans ces jours derniers.

« Je sollicite donc, Citoyens Administrateurs, qu'il vous plaise d'acquiescer à ma demande que je crois juste. Et s'il est vrai, comme l'a avancé un grand philosophe, que la sûreté de la République dépend de son amour pour la justice, et la tranquillité publique des ministres employés par cette même République pour l'exécution de ses lois, je dois tout attendre d'une Administration juste et zélée pour le bien public, qui ne connaît que les lois, et qui sait sagement les appliquer aux circonstances.

« Si cependant, Citoyens administrateurs, des raisons que je ne dois pas approfondir vous décident à laisser à l'administration de ce canton la disposition de ma maison, je déclare que je ne tiendrai pas au Poiré. Il me serait impossible de survivre à cette privation après 38 ans de cure, c'est-à-dire de galère. Je chercherai un petit coin de terre pour y finir mes jours, et je vous supplie de m'y autoriser. Ma seule peine sera de ne pouvoir plus rien faire pour concourir à la félicité publique.

« Si encore j'étais moins âgé, je vous demanderais un em-

ploi, et vous jugeriez par ma conduite, du zèle qui m'a toujours animé pour la cause commune. Vous sauriez par expérience que ce ne sont pas toujours ceux qui se glorifient le plus du nom de républicain qui aiment véritablement la République, mais ceux qui la servent efficacement.

« Salut, respect et fraternité.

P. Moreau, *ministre du culte catholique de la commune de Poiré près La Roche-sur-Yon.*

Au Poiré, le 20 thermidor, l'an 4e de la République française.»

En marge de cette lettre, l'administration se contenta de faire écrire : *point de réponse.*

Quoique d'un opportunisme assez conciliant, M. Moreau ne cessa pas d'être en butte aux vexations de la municipalité du Poiré, à la tête de laquelle était le citoyen Caillé, ex-abbé et fils d'un médecin du Poiré.

Le 22 octobre suivant, M. Moreau, déçu par le silence du citoyen Administrateur du département, s'adressa à M. Coyaud, commissaire du Directoire exécutif près du département de la Vendée :

Citoyen,

« Des gens de cette commune, à qui vous avez rendu service, m'ont dit que vous avez eu la bonté de vous informer de moi. J'en suis on ne peut plus reconnaissant. Je n'ai pas oublié non plus que j'ai eu la satisfaction de vous voir icy quelquefois, et je vous témoigne en conséquence la joye que j'ai eu d'apprendre que vous existés et que vous êtes l'homme du gouvernement auprès du département. De ce moment, je félicite les opprimés d'avoir un appuy, un défenseur contre la tirannie des autorités subalternes.

« Dans cette confiance, je prends la liberté de m'adresser à vous pour obtenir une justice que j'ai vainement sollicité, et pour vous rendre compte de l'état des choses dans cette commune.

« D'abord mes paroissiens ont une pétition à faire au département, et ne sachant à qui s'adresser pour la présenter, j'ai pensé que vous voudriez bien les écouter. Jugez si leurs prétentions sont fondées et fixez leurs démarches en conséquence. Vainement j'ai essayé de les détourner de leur projet et je n'ai cédé à leur instances que pour leurs prouver que je suis pour rien dans la résolution prise dans notre municipalité de tenir dans la cy-devant maison curiale.

« Je sais, Citoyen, que notre municipalité y est autorisée par un arrêté du département ; mais je sais aussi que cet arrêté a été aussi sollicité et obtenu sur un faux exposé, puisqu'il est vrai qu'il existe dans le bourg du Poiré une vaste maison d'émigrés qu'il est aussi facile de faire réparer que mon cy-devant presbytère, que j'ai entièrement bâti de mes deniers dans le temps, et qui n'est un peu habitable aujourd'hui que par les réparations que j'y ai fait faire dernièrement.

« Le plaisir de me gêner, de me réduire à ne savoir que devenir n'est pas mince pour des hommes que j'ai vu naître, que j'ai toujours porté dans mon cœur, à qui, pour la plupart, j'ai sauvé la vie plus d'une fois, qui ne sont rentrés paisiblement dans leurs foyers que parce que moi-même je suis rentré à la tête de ma paroisse, et que dans tous les tems je n'ay prêché que l'ordre, la soumission et la paix.

« Les prétentions des habitants de cette commune sont fondées sur la proclamation du général Hoche, sur la conduite des différents généraux commandants dans le pays qui m'ont réinstallé dans mon presbytère avec promesse de m'y maintenir, sur l'impossibilité de trouver ailleurs où me loger, et sur la nécessité de ma présence pour accélérer le nouvel ordre de choses. Ces deux dernières considérations ont été vivement senties par le citoyen Le Tellier, commissaire spécial du pouvoir exécutif, qui, après l'organisation de la municipalité de ce canton, s'occupa du lieu de ses séances et le fixa dans une maison d'émigrés qu'il trouva propre à cette

fin, disant qu'il ne fallait déloger personne, surtout le curé, qui est nécessaire, qui donna cette assurance à tous ceux qui l'entouraient alors et se trouvaient sur son passage.

« Voilà donc, Citoyen, les vrais motifs de la démarche des habitants de cette commune ; ils demandent ce qu'on leur a promis, ce qui est juste et raisonnable. Du reste je me soumets à tout, et, plutôt que d'être une occasion de division, je me retirerai où je pourrai, et probablement hors de cette paroisse. En ce cas, je ferai ce qu'ont fait les deux derniers bataillons stationnés dans cette commune et aux environs, qui ont mieux aimé demander leur changement, que d'être obligé de lutter journellement contre l'administration, pour se procurer les premiers besoins.

« Le désir sincère que j'ai de voir régner une paix durable parmi nous m'impose l'obligation de vous observer, Citoyen, qu'il existe icy une différence trop réelle entre les réfugiés et les cy-devant insurgés. Cette ligne de démarcation peut avoir les suites les plus funestes. Les premiers veulent qu'on oublie leur conduite ; l'abus du pouvoir qui leur avait été confié a été la cause de la rébellion, des malheurs de la Vendée ; ils veulent qu'on oublie qu'on les a vus depuis à la tête des colonnes républicaines, conseillant, exécutant le meurtre, le pillage et l'incendie, tandis qu'ils n'oublient rien des torts qu'ont eu les insurgés, qu'ils ne veulent rien perdre des prétentions que le malheur du tems leur a enlevé.

« Oui, Citoyen, on serait tenté de croire qu'il y a deux lois pour gouverner le pays, une pour les reffugiés et l'autre pour les insurgés. Toutes les difficultés s'applanissent pour ceux-ci, et les choses les plus justes, les plus faciles, deviennent impraticables pour ceux-là. Cependant, si l'on veut réellement la paix, il faut éviter tout ce qui pourrait la troubler ; il faut être juste, faire aimer la République en rendant facile l'exécution des lois qui doivent être les mêmes pour tous, soit qu'elles protègent, soit qu'elles punissent ; sans quoy, il n'y a plus d'égalité, et les administrés sont nécessairement vic-

times du caprice et de la volonté des administrateurs qui peuvent tout oser presque impunément par la difficulté qu'il y a de faire parvenir des plaintes à une autorité supérieure, ou par la crainte d'être encore plus vexé dans la suite.

« Sans parler de ce qui regarde les autres, je cite seulement pour exemple ce qui vient de m'arriver. J'ai réclamé des bestiaux qui m'appartiennent en une métayerie dépendant d'un bénéfice dont j'étais titulaire, et les semences que j'avais fourni. Ma pétition a été trouvée juste et cependant renvoyée au Département avant d'y faire droit. Jusque-là je n'ai rien à dire. Mais, peu de jours après, la République a partagé les grains avec le colon de cette métayerie, et l'Administration a pemisr la levée des semences nécessaires pour la récolte prochaine. De manière que la République a fourni des semences pour une récolte qu'elle ne partagera pas, puisque l'objet est vendu, et que pour moi qui ay fait les mêmes avances l'année dernière, on trouve n'être pas suffisamment autorisés pour m'en indemniser. N'est-ce pas avoir deux poids, deux mesures ? N'est-ce pas prendre à l'un pour donner à l'autre ? Cet arbitraire est certainement contraire au droit des gens, à la justice et aux lois.

« Mais c'est le juge de paix du canton qui, par un abus de confiance, est acquéreur de cette métayerie. L'administration pouvait-elle se refuser à ses demandes, surtout ayant acquis sur le pied de 250 livres en mandats presque sans valeur, un objet dont j'ai refusé plusieurs fois 450 livres de ferme avec de grosses réserves ? Voilà comme nos réfugiés, nos gens en place font leurs affaires et celles de la République. Tour à tour experts ou acquéreurs, ils s'obligent mutuellement ; par ce moyen, les biens nationaux ne font que changer de mains, et l'Etat n'en est pas plus riche. N'ouvrira-t-on jamais les yeux sur un abus de cette conséquence ?

« Mes bestiaux ont fait les engrais, les amblaisons et la récolte de cette année-cy : n'est-il pas juste que j'ay quelque chose pour me dédommager de la récolte dont j'ai été privé ?

Ces mêmes bestiaux ayant fait les engrais et faisant journellement le travail de la métayerie, l'acquéreur ne doit-il pas me tenir compte de leur dépérissement et de leur travail, d'autant que je les ai réclamé avant ce tems, et qu'on me les a reffusé? Mais c'est encore au juge de paix que j'ai à faire, par conséquent je serai trompé, soit qu'il les garde ou qu'il me les rende. S'il les garde, il voudra les avoir à son mot ; s'il me les rend, ce ne sera qu'après la besogne faite, lorsqu'ils seront très fatigués et qu'il n'y aura plus de foires pour m'en défaire.

« Voilà ma situation avec l'arbitre du canton. Jugez par là quelle doit être celle de tous ceux qui ont à traiter d'intérêts avec lui. Conseil, juge et partie, il ne peut y avoir pour lui aucune mauvaise affaire.

« Cependant, s'il est vrai, Citoyen, comme on n'en peut douter, que la sûreté de la République dépend de son amour pour la justice, vous sentirez la nécessité de surveiller les autorités constituées des campagnes, de les rappeler à l'ordre et de rendre faciles les plaintes fondées que l'on a à porter contre les membres qui abusent du pouvoir qui leur est confié. On soupire, on gémit, on murmure, on commence à parler tout haut ; et peut-être du pays de la France le plus tranquille pour le moment, la tirannie des agents en fera-t-elle un nouveau théâtre d'horreurs.

« Il est encore tems de prévenir ces malheurs, et c'est l'unique fin que je me propose en vous informant de ce qui se passe ici. Je sens que je ne ferai pas fortune au département comme prêtre ; mais, comme citoyen qui a servi efficacement la patrie, et qui ne tient à son poste que pour le bien de la paix, je dois tout attendre de sa justice et de son humanité.

« Je vous salue fraternellement et suis votre concitoyen.

P. Moreau, *ministre du culte catholique de la Commune du Poiré* ».

Douze jours plus tard, le général Grigny appuyait, sans concert préalable évidemment, les vues de M. Moreau :

« *Au citoyen Coyaud commissaire du Directoire exécutif près le département de la Vendée.*

MONTAIGU, le 13 brumaire an V. « Voyez, Citoyen commissaire, les deux pièces ci-incluses. Vous reconnaîtrez que le général Travot, qui connaît parfaitement ce pays, qui a senti la conduite politique qu'il devait y tenir pour prévenir de nouveaux désordres, a suivi la conduite militaire qu'il fallait pour les anéantir. Sans excuser le fourbe prêtre qui se plaint, il est essentiel qu'on ne lui donne aucun sujet de se remuer.

« Je vous prie donc de tempérer le zèle de la municipalité du Poiré ; trop de raideur et de sévérité peuvent occasionner des troubles ; ne nous montrons pas plus inflexibles que le gouvernement même. On ramène plus de gens à soi par l'indulgence que par l'inflexibilité.

« J'ai approuvé la manière de voir du général Travot, et je l'ai engagé à vous rendre compte de tout ce qu'il verra intéresser la tranquillité des contrées où il commande et que vous administrez.

« Salut et fraternité.

Le général de brigade commandant par intérim la 12e division militaire.

GRIGNY. »

D'un autre côté, le représentant du pouvoir civil, le citoyen Danyau, commissaire du Directoire exécutif en résidence au Poiré, tenait à ne pas se laisser oublier : « Quelque surveillance qu'on exerce à l'égard des prêtres, écrivait-il dans son rapport du 4 pluviôse an V, il est impossible de parvenir à avoir des preuves pour sévir contre eux. Tout se passe en confession, et rien par ce moyen ne transpire. Ils engagent au contraire publiquement les habitants à se conformer aux

lois du gouvernement. Tant qu'il y aura de la troupe dans ce canton, les prêtres seront tranquilles ; mais il en faut pour les retenir. » La troupe simplifiait en effet singulièrement la besogne du citoyen commissaire, qui se dépensait du moins en écritures : « Je suis instruit, écrit-il le 17 pluviôse, que les prêtres des communes de notre canton tiennent des registres de baptêmes, mariages et sépultures. Ne serait-il pas à propos que l'administration exigeât qu'ils déposent tous les registres qu'ils ont à la municipalité, et qu'il leur soit fait défense de ne plus en tenir. Il paraît certain que celui du Luc a aussi d'anciens registres qu'il tient cachés. »

Dans un autre rapport, du 2 brumaire an VI, le commissaire notait plus spécialement : « Pierre Moreau, âgé de 70 ans, a constamment, depuis la tranquillité du pays, prêché publiquement la soumission aux lois de la République, ne s'est point soumis aux lois du 7 vendémiaire et du 14 fructidor, réside au Poiré, et ne fait aucune fonction depuis la loi du 19 fructidor. »

C'est cette inaction qui lui avait permis de dire déjà : « Dans mon canton, la loi du 22 germinal a sa pleine exécution. Aucune cloche ne sonne, ni aucune cérémonie ne se fait que dans l'intérieur du temple. »

Cette accalmie fut de courte durée, car, quelques jours seulement après, le 13 brumaire, le commissaire adressa à l'administration le rapport suivant : « Le citoyen Moreau, ministre de cette commune, est venu me parler pour faire sa soumission. Voici de quelle manière il voudrait la faire. N'ayant cessé l'exercice du culte catholique que pour reposer ses forces presque épuisées, et nous en ayant prévenu dans le temps, je crois devoir vous informer aujourd'hui du devoir où je suis, étant suffisamment reposé, de reprendre ces mêmes fonctions en me conformant à la loi, comme j'ai toujours fait, promettant de ne contribuer ni directement, ni indirectement au rétablissement de la royauté, de prêcher et de donner l'exemple de la soumission aux lois de la République et aux autorités constituées.

« Je lui ai répondu que l'Administration ne pouvait en recevoir de cette manière, qu'il fallait se renfermer en les termes de la loi du 19 fructidor, je lui ai promis de vous en référer à ce sujet. »

Dans la séance du 16 frimaire an VI, l'administration centrale du département de la Vendée se prononça dans le même sens que le commissaire Danyau :

« Vu la pétition présentée à l'administration municipale de Poiré-sur-Vie par Pierre Moreau, ministre du culte catholique, tendante à ce qu'après avoir prêté le serment dont il donne la formule, il soit autorisé à exercer ses fonctions dans la commune dudit lieu du Poiré.

« Vu aussi l'avis de ladite administration du 7 de ce mois,

« L'Administration du département de la Vendée,

« Considérant que la formule du serment offert par le pétionnaire présente une restriction que n'admettent point les articles de la loi du 7 vendémaire an IV et du 19 fructidor dernier,

« Déclare n'y avoir lieu à délibérer.

« Ont signé :

PERVINQUIÈRE, CHAIGNEAU, GAUCHY, R. MAIGNEN, AYRAUD. »

M. Moreau se résigna alors à prêter, dans les termes officiels, le serment de haine à la royauté exigé par la loi du 19 fructidor.

L'effet de cette condescendance ne se fit pas attendre ; un rapport constatait bientôt que « le serment n'a été prêté que par Pierre Moreau, qui continue à exercer son culte; il a perdu la confiance des citoyens de la campagne en faisant sa soumission. Son influence en ce moment est peu de chose ».

Le rapport d'un autre commissaire, Boisliveau, du 10 nivôse an VI, confirme le précédent : « Depuis que Moreau, curé du Poiré, a fait un serment conformément aux lois, il ne va pas tant de monde à sa messe. » Le commissaire Gobin écrivait de son côté, le 16 nivôse an VI : « En répondant à votre lettre relative à la conduite des citoyens Moreau et Robin, prêtres

assermentés, je vous apprendrai que le premier avait préparé, depuis longtemps avant sa soumission, les esprits des habitants de la commune du Poiré à ne pas s'effaroucher du serment que la loi exigeait de lui. »

M. Moreau crut alors devoir donner à ses supérieurs ecclésiastiques une explication de sa conduite. Nous reproduisons *in-extenso*, en raison de son importance, cette lettre datée du Poiré, le 29 novembre 1798, timbrée des Sables d'Olonne, adressée en Espagne à M. Paillou sous un nom d'emprunt, interceptée par la police française, réexpédiée le 8 octobre au ministre de la police à Paris, et qui jette un jour nouveau sur la situation religieuse de la Vendée à cette époque.

« *A D^on Esteban Dérainchin Del Commo, à Astorga, Regno de Léon.*

MONSIEUR ET CHER ABBÉ,

« Dieu soit béni ; je reçois enfin des nouvelles de notre père commun, et c'est vous qui transmettez ses ordres à des enfants qui le chérissent, et qui ne doivent avoir d'autre volonté que la sienne : dans mon particulier, je sens tout le prix de ce bienfait. Plein de reconnaissance du souvenir de notre bon père et des peines de son vicaire général, je vous donne toute ma confiance et en ai une entière en vous. Je dois vous dire d'abord que je n'ai connaissance de votre lettre que très indirectement ; il est même à présumer que les prêtres insoumis ne la communiquent que très difficilement et le plus tard qu'ils pourront aux soumissionnaires. Les principes qu'elle renferme sont absolument opposés aux leurs. Si elle eut lancé contre nous les foudres de l'Eglise, le pays en serait inondé de copies, et nous en recevrions de toutes parts. Quoi qu'il en soit, je l'ai reçue, cette chère lettre, et c'est M. l'abbé de la Colinière qui me l'a communiquée, la tenant de M. Amiaud, prêtre soumis, à qui M. Hervouet, prêtre caché, l'a fait passer. Jusqu'à présent, c'est le seul qui, dans ce cas s'est con-

formé à la volonté du maître ; et encore s'est-il permis d'écrire à M. Amiaud qu'il ne le reconnaîtrait pour son frère que lorsqu'il se serait rétracté, c'est-à-dire que lui, Hervouet, et tous les autres prêtres cachés, ne veulent pas démordre de ce qu'ils ont avancé, que, malgré l'opinion du supérieur, ils nous regardent comme des excommuniés, schismatiques abominables devant Dieu et devant les hommes. Que Dieu leur ouvre les yeux, comme leurs cœurs, et les rende plus dociles et plus charitables!

« J'ai lu, Monsieur, avec attention l'extrait de l'ordonnance de Marie-Charles-Isidore qui me prouve que ce bon père est très mal informé de la position des prêtres de son diocèse. Le projet d'un procureur général et des deux suppléants est absolument impraticable dans le moment présent; la division du territoire en cantons souffre les mêmes difficultés ; pour en juger, il suffit de savoir que les prêtres du diocèse composent trois classes. La première et la plus nombreuse est celle des prêtres cachés qui, par conséquent, ne peuvent exercer leur ministère qu'en secret et furtivement. La seconde est celle des prêtres insoumis, sexagénaires et infirmes qui, à raison de leur grand âge, ne jouissent de leur liberté qu'autant qu'ils ne font aucune fonction du saint ministère. La troisième, très peu nombreuse, est celle des prêtres soumis à la loi du 19 fructidor an 5.

« D'après cette connaissance de la position du clergé de ce diocèse, je vous demande, Monsieur, de laquelle de ces trois classes prendrez vous un procureur général et deux suppléants ? Vous ne le pouvez dans les deux premières, puisqu'elles sont réduites au secret et au silence, pour ne pas dire au néant. Prendrez-vous ces trois ouvriers parmi ceux qui travaillent publiquement? Alors on vous excommuniera comme nous, on criera partout que vous avez rompu l'unité catholique, que vous êtes schismatique et aussi criminel que nous.

« La division du territoire en cantons n'est pas plus prati-

cable, parce qu'il n'y a pas assez d'ouvriers dans le cas de se montrer pour occuper le poste qui leur serait assigné. Les seuls prêtres qui exercent publiquement peuvent faire du bien, et ils en feraient beaucoup si les prêtres cachés et autres sans fonctions ne se faisaient pas un devoir au moins indiscret de leur enlever toute confiance. J'espère que le père de famille, informé de ce désordre, usera de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour le faire cesser ; nous ne demandons de ces coopérateurs, que nous regardons tous comme nos frères et nos amis, que la même charité que nous avons pour eux ; nous ne crions pas contre la besogne qu'ils font, qu'ils ne décrient donc pas la nôtre ; qu'ils exercent leur ministère, mais qu'ils ne troublent pas le nôtre ; qu'ils cessent de dire que nous faisons autant de péchés mortels que d'actes de notre ministère, que ceux qui assistent à notre messe ou reçoivent de nous les sacrements pèchent mortellement ; qu'ils cessent de croire qu'ils peuvent bénir les mariages de nos paroissiens sans les proclamations préalables et sans notre consentement, ou encore bénir de nouveau, ceux que nous avons bénis à l'église ; qu'ils ne s'imaginent plus que, plus ils disent du mal de nous, plus ils servent Dieu et la religion ; enfin qu'ils ne se regardent pas comme infaillibles, et que, lorsque le maître parle, ils sachent obéir.

« Je suis désolé, Monsieur, d'être obligé de vous informer de choses aussi fâcheuses ; mais Dieu, m'est témoin que, si elles n'atteignaient que ma personne, j'en ferais volontiers le sacrifice ; mais l'ordre, la paix, les consciences en sont troublés, et je vois avec le chagrin le plus amer que je perds journellement la confiance de mes paroissiens, et que, si les choses ne changent promptement, mon ministère sera nul.

« Je ne vous dissimulerai pas, Monsieur, que, plongé dans les chagrins que me font éprouver depuis longtemps des hommes qui, par esprit de parti, s'éloignent de la charité, la décision du maître sur le serment m'a consolé dans mes afflictions ; et tout ce que j'éprouve d'agréable à ce sujet se sent

plus vivement qu'il ne peut s'exprimer. J'ai fait moi-même dans les temps toutes les observations qu'il fait, et, consultant mon devoir, j'ai eu le bonheur de penser comme lui et de prendre le parti de la soumission aux lois de l'autorité qui gouverne, pour exercer librement les fonctions de mon ministère. Voici comme j'ai raisonné, et toujours de concert avec M. l'abbé de la Colinière, votre digne collègue.

« La République ne connaît aucune religion en particulier, elle les tolère toutes par conséquent. Toutes ses lois sont purement civiles, et, comme citoyen, je dois m'y soumettre. Il est vrai que les législateurs ne se sont point expliqués sur le sens du serment qui est le même que celui exigé des fonctionnaires publics et de tous les autres citoyens s'ils veulent exercer leurs droits civils aux assemblées primaires et électorales ; mais il est certain que le serment de ces derniers est purement civil ; par conséquent il doit en être de même de celui exigé des ecclésiastiques du moment que le corps législatif n'a pas décrété le contraire.

« Du reste, si le serment doit se prêter dans le sens de celui qui a le droit de l'exiger, celui qui l'exige doit s'expliquer, et ne l'ayant pas fait, moi, qui le prête ce serment, j'ai droit d'en interpréter le sens, parce que je ne m'oblige qu'à ce que j'entends et non à une chose qui m'est inconnue. Voilà en général le gros des principes qui m'ont décidé. Je les soumets au maître, et suis très disposé à les réformer si je me suis trompé. L'Eglise n'a qu'à parler, je serai toujours son enfant soumis.

« Je dois cependant vous dire, Monsieur, combien il m'en a coûté de prononcer ces mots si répugnants de *haine à la royauté*, quoique cette haine ne tombe ni sur la personne des rois, puisque la République signe des traités d'amitié et de bonne intelligence avec les rois des états voisins, ni sur la royauté prise d'une manière abstraite, mais sur la royauté que l'on tenterait de rétablir en France, parce que le pacte social la rejette comme incompatible avec le gouvernement

républicain. Mais j'ai dit comme homme, comme chrétien et surtout comme ecclésiastique : je dois haïr ce qui occasionnerait la plus grande effusion de sang humain ; or, le rétablissement de la royauté dans le moment actuel occasionnerait la perte de plusieurs milliers d'hommes : je dois donc haïr ce qui pourrait y contribuer.

« Cependant, pour ne pas avoir la douleur de les prononcer, ces mots si répugnants, j'ai tenté toutes les voies possibles ; pressé par la loi impérieuse du 19 fructidor an V, pour gagner du temps, j'ai prétexté un dérangement de santé pour cesser mes fonctions, et j'ai donné alors connaissance à notre administration, ne pouvant faire autrement sans exposer ma tranquillité. J'ai resté deux mois dans la plus grande inaction, attendant toujours une décision du corps législatif, ou celle du père commun, qui ne devait pas ignorer l'embarras de ses enfants que l'on tourmentait depuis plus d'un an à l'occasion de ce fatal serment. Ne recevant aucune nouvelle, absolument abandonné à moi-même, sachant d'ailleurs que le Pape venait de faire la paix avec la République française sans parler de la situation de l'église de France ; sachant de plus que le clergé de Rome, sous les yeux du Pape, avait prêté à peu près le même serment, pressé d'un autre côté par mes paroissiens de reprendre mes fonctions, je représentai à ces derniers que je ne pouvais le faire qu'après une soumission aux lois de la République, et que, si je la faisais, cette soumission, ils m'abandonneraient. Ils me disaient tous, alors, qu'ils s'en rapportaient à ce que je ferais, persuadés que je ne ferais rien de contraire à la religion. D'après cette assurance, j'usai du dernier moyen qui me restait, et le voici :

« Ne pouvant exercer de nouveau sous peine de déportation qu'après avoir prêté le serment exigé par la loi du 19 fructidor, je présentai ma pétition à notre administration, lui exposant que, mes forces étant suffisamment réparées, mon intention était de reprendre mes fonctions en me soumettant aux lois ; qu'en conséquence je jurais haine à l'anar-

chie, attachement, fidélité, soumission au Gouvernement, à la Constitution de l'an III, et que je promettais de ne contribuer ni directement ni indirectement, au rétablissement de la royauté en France. Cette forme de soumission fut bien vue par l'administration, mais elle fut envoyée au département pour juger si elle était suffisante. La lecture en ayant été faite au département, un des membres dit que, quoique ce prêtre offre plus qu'on ne lui demande, sa soumission ne peut être admise parce qu'elle n'est pas conçue dans les termes de la loi qui l'exige.

En conséquence ma pétition fut renvoyée avec un *il n'y a pas lieu à délibérer, attendu que la loi qui exige le serment exclut toute autre forme que celle qui est prescrite par la dite loi.*

« Ayant épuisé ma dernière ressource, il fallut opter entre le serment et la déportation, je pris enfin mon parti, voyant sensiblement périr la foi dans ma paroisse. Je crus que ce n'était pas assez pour moi d'en gémir, et que, comme pasteur, il était de mon devoir d'apporter à un si grand mal le remède le plus prompt et en même temps le plus efficace.

« En conséquence, je prêtai le serment dans les termes prescrits, suivant l'opinion de notre maître. Je crois avoir pris le bon parti. Si j'ai eu le malheur de me tromper, j'espère que Dieu ne me l'imputera pas à faute, mes vues étant droites, et n'ayant d'autre intention que celle de servir l'Eglise et ma patrie. Voulant vivre dans le sein de la République, je devais me soumettre à ses lois, et ses lois étant toutes civiles, j'ai cru que ma religion n'était intéressée en rien dans ma soumission ; encore une fois je me soumets à la décision de mon supérieur et suis disposé à profiter de ses avis ainsi que des vôtres.

« Reste maintenant à ramener tant d'esprits alarmés par un zèle indiscret et mal entendu, à concilier des frères qui n'auraient jamais dû se désunir. La paix est toute faite de notre côté ; nous n'avons jamais cherché à nuire à nos frères cachés ; malheureusement ces derniers ne peuvent pas tenir

le même langage, surtout ceux qui m'entourent, qui sont au nombre de cinq ou six. J'ose même avancer que, si quelque chose les arrête aujourd'hui, c'est le déplaisir de désavouer ce qu'ils ont dit, la presque impossibilité de réparer le mal qu'ils ont fait à la religion, au peuple et à leurs frères.

« Parmi les moyens que la prudence et la charité pourront procurer à notre père commun, il en est un qui me paraît indispensable, c'est de défendre aux prêtres cachés, sous les peines les plus graves, de se mêler de la conduite des âmes des paroisses où il y a un prêtre qui exerce publiquement ; c'est de les assujettir à tenir du grand vicaire connu, en attendant que les circonstances permettent au père de famille d'en ordonner autrement. Ce concert contribuera à ramener les esprits et à engager tous les ouvriers à ne travailler que pour la gloire de Dieu et le bien de la religion.

« Je ne cesse de faire les vœux les plus ardents et les plus sincères pour la conclusion d'une paix générale, puisque ce ne sera qu'après cette époque que nous pourrons espérer de nous réunir, persuadé qu'alors la République rappellera dans son sein maternel ceux de ses enfants qui n'ont pas porté les armes contre leur patrie, mais qui ne s'en sont éloignés que pour obéir aux lois, ou pour se soustraire au régime de la terreur.

« Dieu veuille donc exaucer nos prières, et bientôt je reverrai notre bon maître, notre père commun ; sa présence me fera oublier tous mes malheurs, ses conseils guideront mes pas, et je ne craindrai plus de m'égarer.

« Je vous reverrai, vous, Monsieur, avec ce grand nombre de confrères qui ont eu le bonheur de vous avoir pour guide et pour consolateur ; tous ensemble vous ranimerez mon courage presque abattu ; vous ressusciterez la foi presque expirante dans mon canton, vous arracherez l'ivraie que l'ennemi a semée en votre absence dans le champ du père de famille, vous établirez de nouveau le règne des mœurs et de la religion dans un pays où l'on se fait gloire de n'en plus avoir.

« Je souhaite que cette lettre vous parvienne, qu'elle vous trouve en bonne santé, qu'elle vous convainque de mes véritables sentiments pour ma religion et pour ma patrie, de ma soumission aux décisions de l'Eglise et de mes légitimes supérieurs, de mon attachement sincère à tous mes confrères, et du désir réel que j'ai de vous voir tous réunis pour la plus grande gloire de Dieu et l'édification du prochain.

« Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

P. MOREAU, *ministre du culte catholique.*

« Au Poiré, ce 29 novembre 1798. »

» Mon adresse est : au citoyen Pierre MOREAU, propriétaire de la commune du Poiré, sous la Roche-sur-Yon, par la Roche-sur-Yon. »

Cette lettre, nous le savons, ne parvint point à son adresse, et c'est à cette circonstance que nous devons d'en connaître le texte curieux et, semble-t-il, sincère. Ni M. Paillou, ni Mgr de Mercy, déjà instruit par Mme Sainton, prieure des Cerisiers, n'ignoraient d'ailleurs les divisions suscitées parmi les prêtres restés en Vendée par la question du serment.

M. Mady, curé de Saint-Denis-la-Chevasse, investi des fonctions de vicaire général, et rebelle à tout serment, anathématisait, ou du moins laissait anathématiser, par les insermentés les plus ardents; ceux de leurs confrères qui s'étaient résignés au serment de fructidor. Mgr de Mercy, de Lilienfeld, s'efforçait d'amener une conciliation impossible, les deux partis interprétant en leur faveur la prudence et la discrétion de ses directions.

« Je ne vois pas, écrivait-il, ce qui peut affliger et embarrasser les nouveaux soumissionnaires, en ce que je veux qu'on ne trouble pas les autres. J'ai loué constamment les premiers; j'ai condamné constamment la faute des seconds ; mais je n'ai pas cru, je ne crois pas que, pour cette faute, on puisse faire

schisme avec eux. Que les soumissionnaires se félicitent de ma décision, à la bonne heure, si c'est par esprit de paix, et parce qu'ils sont assurés sur l'exercice de leur ministère; mais ils auraient grand tort de se croire innocents et de se féliciter de la faute qu'ils ont faite, parce que vis-à-vis de moi elle n'a pas eu de suites plus fâcheuses pour eux. Ils ont péché, je ne le leur ai pas dissimulé. Je les ai invités à en gémir devant Dieu. Que n'y aurait-il pas à craindre pour eux s'ils allaient au contraire jusqu'à s'en enorgueillir? J'espère, des non-soumissionnaires, qu'ils ne se tiendront pas pour humiliés parce que j'ai repris l'excès de leur zèle. Et puis l'Eglise n'ayant pas prononcé, aucun parti ne doit craindre de céder à la voix du premier pasteur à qui le jugement provisoire appartient. »

Ces essais de paix boîteuse entre les partis n'eurent aucun succès, comme on le verra plus loin à l'article de Saint-Denis la-Chevasse. Les adversaires restèrent chacun sur leurs positions, mais l'influence de M. Moreau n'en fut pas moins ruinée par ces incidents. Sa dernière signature sur les registres du Poiré est du 22 avril 1799 ; depuis quelques mois déjà, M. Hurbreteau, ancien vicaire de Venansault, revenu d'Espagne, exerçait le ministère pastoral au Poiré.

M. Moreau est encore mentionné dans un rapport dn 29 janvier 1799 :

« *Le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration départementale de la Vendée au Ministre de la Police générale.*

« Une lettre de M. Moreau, ex-curé du Poiré sous la Roche, a été interceptée aux Sables. Elle paraît adressée à Paillou, ex-vicaire général de Luçon (il s'agit de la lettre citée plus haut).

« Ledit Moreau, qui jouissait dans sa populeuse paroisse d'une grande considération avant et pendant la guerre, avoue à son correspondant que cette considération, il l'a perdue, et

que son crédit diminue tous les jours depuis qu'il a cru devoir faire le serment du 19 fructidor, à l'exemple de l'abbé Charette-Colinière.

« A l'occasion de ce serment, la division règne donc parmi les prêtres réfractaires de la Vendée, division qui ne peut être que profitable à la République. »

On ignore la date de la mort de M. Moreau, survenue avant juillet 1801, puisqu'il n'est pas mentionné sur la liste des prêtres alors en Vendée, adressée par le préfet Merlet au ministre de l'Intérieur le 11 thermidor an IX.

EDGAR BOURLOTON.

SUR LES ROUTES DE VENDÉE

DE TREIZE-VENTS

A MALLIÈVRE

Le touriste qui, venant de Châtillon, traverse Treize-Vents y arrive par une route assez banale et trouve un bourg sans intérêt que relève pourtant un peu le petit castel du Prieuré, ancienne habitation que les barons de Hargues ont restauré, dans la dernière partie du siècle dernier. De belles grilles donnant sur la route présentent en leur milieu des lions debout, tenant en la dextre une épée droite, et de l'autre un soleil d'or : le blason des de Hargues.

Dès sa sortie de Treize-Vents la route entre sur les terres de la Boulaye et devient aussi pittoresque et mouvementée qu'elle était jusque-là plate et insignifiante : tout d'abord, de chaque côté, des sapinières et de grands baliveaux la bordent ; puis la pleine futaie se penche au-dessus d'elle comme pour l'ombrager. Tout à coup, au fond du vallon, le vide se fait des deux côtés et la route traverse une vaste prairie au milieu de laquelle serpente un clair ruisseau qui, venant d'un étang, passe sous un pont rustique. Au fond, à droite, du milieu d'un massif épais d'arbres géants, surgit, seule sur le

Les Ruines du chateau de La Boulaye en 1892
D'après un croquis de M. L. Charbonneau-Lassay

ciel, la lucarne de pierre découpée d'une grande tour en ruine dont la terrible main de la guerre a jeté bas le capuce d'ardoise.

C'est la Boulaye !

Somptueuse demeure au seuil de laquelle venaient s'arrêter autrefois les grands destriers empanachés des chevaliers lacés de buffle et casqués d'or et les haquenées plus douces des châtelaines qu'enveloppaient le brocard et l'hermine. Aujourd'hui du beau castel aux balcons ajourés il ne reste plus qu'un perron entre deux tours découronnées ; le lierre les enserre de toutes parts comme pour en voiler les blessures et dans le vide de leurs croisées ses lianes pendantes se balancent au vent comme des guirlandes de triomphe sur de vieux trophées ! Tableau superbe qu'a si bien rendu le crayon gracieux d'Emilien de Montbail et qui fait rêver aux beaux vers de Brizeux :

« L'artiste couperait ses deux mains, nobles pierres,
Avant de mutiler ce qu'on ne refait pas !... »

La Boulaye avait été construite au XVe siècle par un Echallart, l'aïeul sans doute de cet Echallart de la Boulaye qui, renégat de la foi catholique, fut l'un des plus ardents tenants du protestantisme en Poitou. Mort à Fontenay, dont il était gouverneur, en 1694, ses restes furent apportés dans l'ancienne église de Treize-Vents qu'il avait convertie en temple protestant. Dieu ne permit pas qu'il y dormit tranquille : il y a quelques années, comme on faisait des réparations dans cette église, servant alors de remise, le marquis René de Cintré châtelain de la Boulaye, son cousin Gabriel de Fontaines et quelques amis profitant de la présence des ouvriers, firent pratiquer des fouilles dans le sol de l'édifice.

Au bas des marches du sanctuaire la pioche découvrit un très grand cercueil de plomb dans lequel reposait Echallart de la Boulaye. Au milieu du cercueil un énorme cœur, également en plomb, renfermait dans un liquide embaumé le cœur, aujourd'hui dur comme pierre, du vieux chef huguenot. Une

plaquette de même métal portait en capitales romaines l'énumération des titres de l'opulent seigneur.

..... *Baron de la Boulaye, de Châteaumur, de Châligny, de Pierrefite, de la Tourdoire, de Chandolant, de Bors, d'Orcinges, de la Grozallière, conseiller et chambellan ordinaire du Roy, capitaine, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté à Fontenay et pays de Bas-Poitou, vice-admiral*, etc., etc...

Pour avoir la facilité de se retourner dans l'étroite tranchée, l'un des ouvriers posa sur le pavé deux ou trois ossements du sire de la Boulaye qui fut du reste traité par eux avec tout le respect dû aux morts ; mais le marquis avait avec lui un grand vieux griffon mal commode qui n'y mit pas tant de façon : tiré par quelque bourrade intempestive du sommeil dans lequel il s'était voluptueusement plongé et jeté dans l'illusion par un réveil trop brusque à son avis, il attrape à belles dents l'os du bassin du vieux huguenot et part à toute allure vers les taillis voisins !.... Dans un coin de la vieille chapelle M. de Fontaines qui n'avait rien vu relisait tout haut les titres féodaux du puissant baron pendant que le bon abbé Mabille, voyant le chien s'enfuir emportant son funèbre butin, répétait mélancoliquement la célèbre parole : « *Sic transit gloria mundi!* »...

Restaurée en partie ou plutôt complétée sous Louis XV la Boulaye était encore dans toute sa beauté quand la Révolution jeta par les champs de France son cri sauvage. Lescure, blessé dans les luttes épiques de la « Grand'Guerre », vint à la Boulaye se faire soigner et c'est là, près de lui, que l'intrépide chevalier de Tinténiac vint trouver les chefs vendéens auxquels il était envoyé par les Princes exilés.

Lescure reçut encore à la Boulaye une autre visite. Un jour qu'il se reposait près de la grille du jardin, il vit venir à lui un paysan qui portait le costume de gars du Bressuirais. Grand, jeune, imberbe, suivi d'un grand chien roux qu'il appelait « *Chanzeau* », le paysan s'approche de Lescure et, roulant entre ses doigts son grand feutre, lui dit : « Monsieur

le marquis, je suis une fille ; Mme de Lescure le sait, elle sait aussi qu'il n'y a rien à dire sur mon compte. Je viens vous demander des armes et une place auprès de vous pour me battre; ne craignez rien, Madame la marquise répond de moi ! »

C'était Jeanne Robin, de Courlay !

Manœuvrant dans la grande allée de tilleuls qui passe au-dessous du château et dans la prairie qui la borde, Jeanne parvint rapidement à se très bien tenir en selle, puis elle partit, suivant Lescure, croiser le sabre avec les hussards de la République. Après s'être héroïquement battue dans plusieurs combats, un jour elle tomba, frappée en pleine bataille, face aux Bleus. Le soir on retrouva son cadavre et près d'elle, Chanzeau, son grand chien roux qui s'était fait tuer aussi !

Peu après, la Boulaye flambait sous les torches républicaines et le châtelain, M. d'Auzon, était arrêté malgré l'admirable dévouement de son vieux domestique qui, voyant son maître traqué et sur le point d'être saisi, s'en était allé se vêtir à sa garde-robe afin d'être pris et tué à sa place : héroïsme inutile que ne surent naturellement point comprendre les reîtres sauvages de la République, le maître et le serviteur moururent ensemble.

Ainsi agissaient à cette même époque les fidèles domestiques de Mme de la Rochefoucault-Bayer, de Gabriel Baudry d'Asson, de Brachain, de M. de Saint-André et bien d'autres. Ce devaient être de singuliers tyrans tout de même que ces nobles qui suscitaient à leur insu de tels dévouements chez les pauvres gens qui les servaient !...

Pour en finir avec les sanglants souvenirs que la griffe de la Révolution a gravés dans le sol de la Boulaye, redescendons jusqu'à la route qui conduit à Mallièvre. En la rejoignant nous voyons se dresser devant nous un énorme et très haut rocher que surmonte une belle croix de granit. C'est du haut de ce roc qu'un soir les Bleus de la garnison de Mallièvre firent sauter dans le vide un prêtre et tout un groupe de

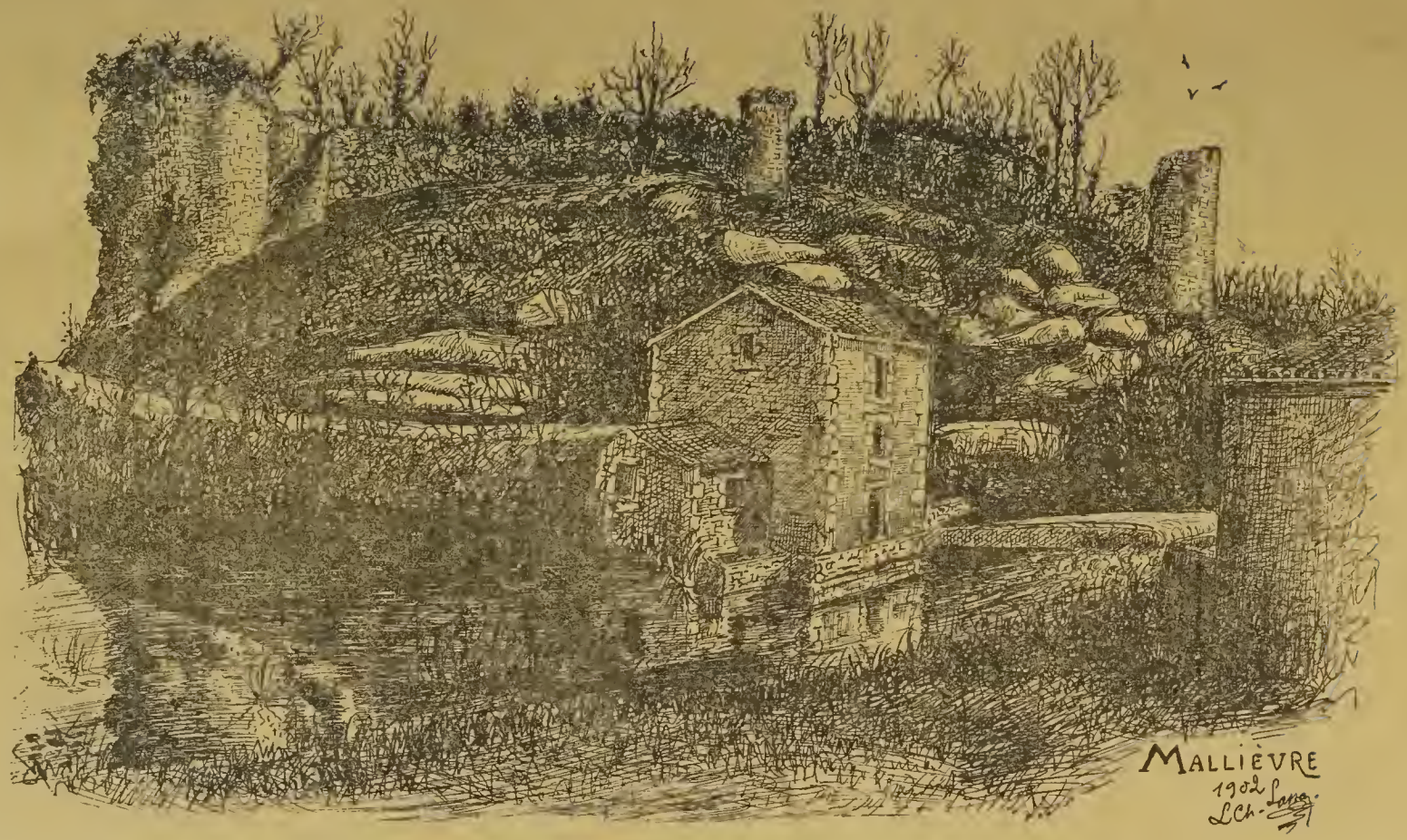

LES RUINES DU CHATEAU DE MALLIÈVRE EN 1902
D'après un croquis de M. L. Charbonneau-Lassay

paysans suspectés de ne point affectionner la République. Dans les jours suivants les mêmes Bleus renouvelaient cet odieux exploit dans le parc du château de la Barbinière en la paroisse voisine de Saint-Laurent.

Quelque temps après, ces brutes perdaient leur officier dans des circonstances bien dignes de la chronique. Revenant des Châteliers les garnisaires de Mallièvre arrivaient près de Saint-Amand-sur-Sèvre lorsqu'ils rencontrèrent, seule sur la route, une grande jeune fille de vingt ans, servante chez les Boissinot qui étaient alors, et dont les enfants sont encore, fermiers à la Marronière. Aux grossières plaisanteries qu'ils lui décochaient au passage, la gaillarde répondait par un rire si peu gêné que l'officier qui commandait le détachement descendit de cheval, la prit par le bras et, laissant ses hommes aller devant, fit route avec elle.

En arrivant au pont de la Sèvre, l'officier l'embrassait passionnément en lui demandant de le suivre, mais avant qu'il ait eu le temps de se reconnaître la Vendéenne l'avait enlevé, jeté sur le dos, lui posant un pied sur la gorge et, sur le cœur, la pointe de son sabre qu'avec une incroyable prestesse elle avait pu dégainer. « Fais ton acte de contrition, lui dit-elle, ou dans cinq minutes tu seras chez le diable ! » et pendant ces paroles la pointe du sabre descendait brusquement dans la poitrine de l'officier..... l'instant d'après la Sèvre emportait son corps !..... La « chambrière » de la Marronière avait ainsi vengé les meurtres que les Bleus, le matin même, avaient commis dans Saint-Amand.....

Mais revenons à la Boulaye.

La croix de pierre dont je parlais précédemment est plantée en face de l'ouverture d'un ravin au fond duquel le ruisseau de la Boulaye reçoit celui de la Chêvrie. Au-dessus de leur confluent s'avance un promontoire élevé qui domine les prairies et qui reste un des points de la contrée les plus dignes de la visite des celtisants. Tout près d'un gros rocher cubique où deux cuvettes sont creusées, cinq ou six menhirs debout

sont placés en cercle ; c'est le seul exemple de kromleck que je connaisse dans cette partie de la vallée de la Sèvre, encore est-il bien incomplet.

En arrivant dans Mallièvre on trouve à droite l'église (1), qu'ont enrichie les dons de l'excellente famille Fonteneau, et devant soi la butte quasi coupée à pic où gisent, dans un fouillis superbe d'ormeaux échevelés et de plantes grimpantes, les derniers débris d'un « chastel » moyen-âge qu'encerclent quasi tout à fait, d'une part, la Sèvre-Nantaise et de l'autre le ruisseau de la Boulaye.

Aujourd'hui ce ne sont plus que

« Vieux murs dont le profil au couchant s'irradie
« Et qui croulent !..... »

Majestueuse et mystérieuse misère sur laquelle les siècles ont jeté, par pitié dernière ou par suprême honneur, leur mantel brodé de poésie. Et depuis lors, où l'homme ne vivait plus, les légendes ont fleuri avec les primevères, les églantines et les pervenches ; elles ont plané au-dessus des bastions béants vêtus de mousses et sur les tours altières avec le fier vol des éperviers ! C'est la *Porte de Fer*, scellée au fond d'un puits et que nulle main humaine ne doit ouvrir (2) ; c'est surtout la jolie légende de Genovette, la *Demoiselle aux cheveux d'or*.

Ce récit m'a été conté il y a déjà longtemps, par un vieux religieux de Saint-Laurent, le Frère Sylvestre. Durant plus

(1) Ecles. de Mala Lepora, dit le vieux Pouillé du Grand-Gauthier, XIIIe siècle. (Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*.)

(2) En 1900, Mme la Comtesse douairière de Vaucelles, propriétaire des ruines, a fait vider ce puits jusqu'à une profondeur de 10^m35 où le granit forme fond. A 3^m45 du sol nous avons rencontré le seuil d'une porte moyen-âge, de 1^m75 de hauteur donnant accès dans un petit souterrain, d'origine probablement préromaine. Cette porte est évidemment celle de la légende bien que les habitants assurent *qu'il doit* y en avoir une autre plus bas. Sous le pseudonyme de F. René j'ai donné dans cette Revue (1901, 2 livr.) le plan du fort de Mallièvre et la coupe du puits légendaire.

de trente ans, commensal du doyen de Mortagne, il s'était lié d'amitié étroite avec l'abbé de Jacobsen, curé de Mallièvre, qui lui raconta souvent la belle histoire par laquelle je termine cette causerie déjà bien longue :

A l'époque où le château de Mallièvre était une belle et forte place vivait entre ses murs, en grand renom de charité, un bon seigneur qui avait une fille appelée Genovette.

Or, quelques jours après sa naissance, un pauvre pèlerin que le seigneur avait hébergé pour l'amour du Bon Dieu posait ses deux mains sur le front de l'enfant pour la bénir à son entrée dans la vie ; et, remuant du doigt le souple et clair duvet qui couvrait mal encore la petite tête : « Que ces cheveux, dit-il, te soient une couronne d'honneur tant que tu seras pieuse, obéissante et pure ! »

Genovette grandit paisiblement au manoir paternel et ses cheveux brillants comme de l'or affiné la paraient plus richement que ne l'aurait pu faire un diadème royal, parce que la bénédiction du pauvre du Bon Dieu reposait sur eux : « Qu'ils restent ta couronne virginale et splendide tant que tu seras pieuse, obéissante et pure !..... » Et Genovette l'était!

Déjà, par seize fois, elle avait vu le givre épingler ses broderies d'argent aux rameaux des grands chênes et la Sèvre n'avait point de flot plus limpide que son cœur ; ces flots qui se brisaient au granit des rochers, les oiseaux qui se jouaient dans les buissons des rives, n'avaient point d'hymnes ou de murmures plus innocents que ses pensées ; les joncs qui s'inclinaient au moindre souffle du couchant n'étaient point plus souples que son obéissance et sa piété semblait pareille à celle des saintes de son missel enluminé.

Rarement, bien rarement elle sortait dans la campagne; mais chaque soir et chaque matin, longuement appuyée sur les créneaux des tours, elle contemplait l'eau qui coulait dans le val plein de brumes ou bien le soleil pâlissant qui se penchait pour y sombrer vers les chênaies lointaines de Saint-Michel et de Chambretaud.

Or donc elle s'en vint un soir s'arrêter ainsi contre un parapet de courtine et longtemps elle y demeura, seulette et pensive : l'encens des genêts d'or et des sureaux fleuris montait vers elle comme pour l'enivrer ; un concert très doux fait de mille chants divers lui modulait une symphonie de rêve et, tout en bas des murs, les papillons, les oiseaux et les fleurs se jouaient ensemble comme pour l'attirer.

Parfums de fleurs et chants d'oiseaux n'avaient point encore fixé sa rêverie quand elle aperçut, tout au pied du rempart, un gentil farfadet tout rose et tout mignon qui, du milieu d'un bouquet de digitales, la regardait et la saluait en lui tendant de loin des lianes fleuries de liseron. Cela l'amusa beaucoup et bien longtemps elle demeura pour voir le mignon fadet.

Le lendemain, dès le matin, il était revenu sur le bord de la Sèvre et le soir il reparut encore près du buisson de digitales et de throënes. Pendant des semaines la demoiselle et le gentil lutin ne manquèrent pas de revenir chaque jour l'une aux créneaux l'autre au hallier ; cependant Genovette aurait bien voulu voir son petit fadet de plus près, lui parler, lui demander comment il se nommait :

Moi j'ai nom Genovette... et toi, beau pagelet, qui donc es-tu ?... »

Mais le vent qui passait emportait ses paroles avec le babil léger des oisillons.

Enfin n'y tenant plus voilà que par un clair matin, trompant l'homme de garde et malgré l'absolue défense qu'elle avait de quitter seule du château, la jeune fille sortit et suivit le sentier qui dévale en serpentant vers la rivière.

Elle y trouva le farfadet qui lui parut moins petit que du haut des murailles et qui, la prenant par la main, la conduisit jusqu'au bord de la Sèvre. Tous les deux descendirent suivant le fil de l'eau et Genovette eut grand plaisir à se pencher entre les longs iris pour mirer dans l'eau claire ses cheveux d'or tressés ; toutes deux eurent grande joie à cueillir près des ru-

seaux empanachés les grands nénuphars blancs, à sauter ensemble d'un rocher sur l'autre ; à se reposer enfin longtemps, trop longtemps... sous les bosquets d'aulnes et de saules.

Mais les heures avaient fui dans leur course rapide et le soleil gagnait le haut du ciel quand Genovette enfin songea à la nécessité du retour. Laissant son compagnon dans les prés riverains bien vite elle reprit le chemin du château ; hélas ! bien tristement elle s'en allait, le front baissé, les yeux perlés de pleurs car elle songeait maintenant avec amertume qu'elle n'était plus la jeune fille « pieuse, obéissante et pure » que le pèlerin du Bon Dieu avait bénie dans son berceau !...

Quelle ne fut pas sa surprise à son entrée dans le château de voir le garde-guichetier et les bas-varlets de cour la regarder avec un étonnement si singulier que sa fugue inaccoutumée ne suffisait point à l'expliquer.

Dépitée, Genovette gagna sa chambre pour s'y laver le visage et les mains, mais voilà qu'en approchant de son miroir elle faillit tomber de douleur et de stupéfaction. Ses cheveux, ses beaux cheveux, ses cheveux d'or n'étaient plus qu'une ignoble filasse couleur de rouille et de limon où lamentablement pendait encore la fleur brisée d'un muguet blanc !

« Que tes cheveux te soient une couronne d'honneur tant que tu seras pieuse, obéissante et pure !... »

Oh ! qui dira la peine amère et les larmes de Genovette !... Jamais on ne la vit plus, du sommet des murailles, contempler l'eau qui coulait dans le vallon rempli de brumes ou le soleil qui s'en allait finir dans les grands baliveaux des collines lointaines !

Retirée dans ses tours de granit elle y vécut, pénitente et recluse, quelques années encore, puis, un matin, comme un rameau qu'un vent pestilentiel aurait touché dans la saison d'automne, Genovette, doucement, se pencha pour mourir...

Or, dans la nuit de l'agonie, un bien vieux pèlerin que le

sire de Mallièvre avait hébergé pour l'amour du Bon Dieu posa ses deux mains sur le front pâli de Genovette pour la bénir au départ de ce monde ; et voilà qu'à la prière du vieillard et sous geste bénissant les cheveux de Genovette reprirent dans la mort, en signe du pardon divin, toute leur souplesse et toute leur éclatante splendeur !

LOUIS CHARBONNEAU-LASSAY.

MÉMOIRES INÉDITS

SUR LA GUERRE DE VENDÉE

DE

M. CASIMIR BOUTILLIER DE SAINT-ANDRÉ

VII

SÉJOUR A NANTES. — LA JUIVERIE NANTAISE. — LA MISÈRE.

Le convoi s'arrêta sur la place, autrefois Royale, on fit descendre des charrettes les vieillards et les enfants, et chacun s'empressa d'emporter le peu d'effets qu'il avait réussi à sauver. Pour mes sœurs, mon frère et moi, le tout se composait de quelques chemises et de quelques méchantes hardes, et nous n'avions pas de bas aux jambes.

Quel ne fut pas l'embarras de mon grand-père La Chaise et de son épouse (1) qui, âgés et infirmes, ne connaissaient presque personne, à l'effet de se procurer un logement pour eux, quatre enfants et une domestique. Il venait d'apprendre que son gendre, mon père, avait été guillotiné, que ses deux

(1) Toujours l'incohérence. — Voici le bon grand-père la Chèze et la grand'-mère la Chèze qui reparaissent, et dont il n'avait pas été question au départ de Mortagne. Que devient la grand'mère Boutillier ? Maurice Casimir ne nous en parle plus.

filles, Mmes des Hommelles et Hullin, étaient en prison et couraient les plus grands dangers et que lui-même était suspect et ferait bien de se montrer le moins possible.

Ces tristes nouvelles le mirent dans état déplorable. La nuit approchait, nous étions tous sur le pavé, sans savoir où prendre un repas, car la famine régnait à Nantes, ni où coucher.

Enfin, mon grand-père se souvint qu'il avait connu un M. Touchet, demeurant près de la Bourse ; il fit prendre des informations et apprit que ce Monsieur existait toujours et qu'il demeurait à peu de distance.

Il se présenta chez lui. Mon grand-père se fit connaître, lui exposa sa triste position, lui fit comprendre qu'il y aurait trop de danger pour lui, en raison de son âge et de ses infirmités, à passer la nuit sur la place, que d'ailleurs il n'avait sauvé qu'une très faible portion des débris de sa fortune, et qu'en couchant dehors, il redoutait qu'on lui enlevât sa dernière ressource.

M. Touchet parut sensible à ces détails et même s'attendrit, et lui dit : « Je n'ai point d'appartement propre, mais je puis vous offrir provisoirement deux chambres, dont une à cheminée, qui nous servent de décharge. » Il accepta avec reconnaissance, voulant vivre le plus ignoré possible.

Nous nous installâmes de suite, dans ces deux chambres qui n'étaient autre chose que deux mauvais greniers, jamais éclairés par le soleil.

M. Touchet, qui avait l'air de prendre nos intérêts, vint un jour dire à notre grand-père : « Mon cher ami, nous sommes dans un moment de terreur, la moindre chose que l'on pourrait vous reprocher, ce serait d'être vendéen, et cela vous conduirait vous et votre épouse, et peut-être vos petits-enfants à la mort. » Mon grand-père, effrayé de sa triste position (1), déclara qu'il possédait de l'argenterie avec fleurs de

(1) Il y a là certainement une lacune, M. Touchet devait ajouter, pour que la suite soit compréhensible : qu'être aristocrate, c'est-à-dire, posséder de l'or et des objets précieux, était plus dangereux encore que d'être vendéen.

lis et un peu d'argent monnayé, que, si ces objets pouvaient le compromettre, il en ferait le sacrifice.

M. Touchet lui dit qu'il ne pouvait les conserver sans courir les plus grands dangers, qu'il connaissait un juif, et qu'en faisant un petit sacrifice, le tout serait acheté (1). Le lendemain, ce Monsieur arriva avec son soi-disant juif, et avec beaucoup de mystère, ils s'arrangèrent avec cet homme, qui prit, en recommandant le secret, tout ce que mon pauvre grand-père possédait d'argenterie et d'argent monnayé. C'était le reste de la fortune d'un brave homme qui avait travaillé toute sa vie, à faire sa maison, et à élever une nombreuse famille. On lui compta de suite, en assignats, la somme convenue, qui ne représentait pas alors la vingtième partie de la valeur, et qui plus tard nous sont restés en pure perte (2).

Quelques jours après cette vente, notre domestique eût l'occasion d'aller chez M. Touchet, elle aperçut ce dernier, occupé avec les personnes de sa maison, à peser les objets en question. Cela nous a fait penser depuis que le juif n'était qu'un personnage déguisé, ou bien que tous les deux s'étaient partagé le gâteau.

Mon pauvre grand-père, accablé de chagrin, ayant fait et fait faire des démarches, pour faire sortir ses deux demoiselles de prison, sans y parvenir, craignant lui-même d'être incarcéré, comme le reste de la famille, ne put résister à tant de maux. Il tomba malade, la goutte dont il souffrait le prit avec violence, et huit jours après nous l'enterrions.

Nous voilà donc, mon frère et mes sœurs, tombés au pouvoir de cette domestique appelée la Grolleau (3). Nous nous

(1) O naïveté, toujours la même des âmes honnêtes qui seront aujourd'hui, demain, comme elles l'étaient hier, la proie des aigre-fins de toutes les époques.

(2) La monnaie fiducière était déjà tombée en complet discrédit. Nous avons des actes de vente de cette époque, livrant une propriété à un acquéreur, pour son prix normal, en assignats, ou pour une somme dérisoire en or, à peu près vingt pour mille.

(3) L'auteur des mémoires nous a dit plusieurs fois, en employant une expression bien mortagnaise, que sa grand'mère La Chèze, *n'avait plus sa tête à elle.* Elle est donc, comme ses petits enfants, victime de la méchante Grolleau.

trouvâmes en peu de temps, presque nus, mourant de besoin et mangés par les poux.

J'étais chargé d'aller, tous les matins, à la distribution du pain ; elle n'avait lieu, pour les réfugiés, qu'après que les habitants étaient pourvus, ce qui nous faisait souvent attendre notre tour, pendant une grande partie de la journée. Je me rappelle surtout, qu'un jour, je ne pus avoir mon pain qu'à la nuit, et je revins bien content, car beaucoup n'en obtinrent pas ce jour-là. Je me rendais du département (1) à notre maison qui était près de la Bourse, lorsqu'en passant dans une rue détournée, un homme se jeta sur moi et me saisit mon pain. Cinq personnes affamées m'y attendaient avec impatience. Jugez du désappointement, et de la réception que l'on me fit. On me traita de mauvais sujet et de menteur, et enfin, je reçus de la domestique plusieurs coups de poing et autant de tapes. J'étais cependant moins à plaindre que les autres, car j'avais eu soin de m'administrer un morceau que je mangeais avec appétit, quoique ce pain, fait, je pense, de farine pourrie et de fève, fut littéralement détestable.

Il fallut pourtant se coucher, mais le lendemain matin, la faim et les cris se firent entendre. La domestique, ne sachant de quel côté se tourner, eût l'idée d'aller chez Mme Charrier qui nous connaissait, lui exposa la position de la grand'mère, des quatre petits enfants et d'elle-même, qui n'avaient pas mangé depuis vingt-quatre heures. Cette respectable dame dit : « Venez à l'office et je vais partager ce que j'ai de pain pour soulager ces pauvres petits enfants. » En peu de temps, nous dévorâmes plutôt que nous mangeâmes, le peu de pain qu'on nous donna. Mais le soir, nous eûmes notre ration habituelle, ce qui nous rendit notre gaieté d'enfants.

Mon grand-père de la Chèze ayant succombé à ses chagrins, notre propriétaire nous fit dire qu'il avait besoin de ses chambres et nous donnait seulement quelques jours pour

(1) L'Hôtel de Ville, ou maison commune, où siégeaient les Comités, où fonctionnaient les différentes administrations.

nous procurer un autre logement. Ma grand'mère fit solliciter M. Touchet de la laisser dans ses chambres, jusqu'à ce que ses filles sortissent de prison, comme nous le faisait espérer les démarches de cette bonne dame Charrier. Le propriétaire fut inflexible et il nous fallut sortir (1).

VIII

Le Ciel s'éclaircit. — Chasseurs en chambre. — Un peu de bien-être après la misère.

Dans cet intervalle, nous eûmes le bonheur de voir nos tantes près de nous. Alors tout changea, pour les soins, la nourriture et l'habillement, il était grand temps car nous étions mangés de poux. Mes sœurs surtout avaient la tête mangée et entamée. Le matin, il était curieux de nous voir, tous les quatre, assis sur nos couchettes, faisant la chasse, non aux puces, mais aux *grenadiers*, et c'était à celui qui en tuait le plus que demeurait la victoire.

Je ne veux faire aucune réflexion sur ce temps de désolation. Prions Dieu, qu'il ne nous mette pas à pareille épreuve. Ce que je rapporte ne peut rendre que bien imparfaitement les souffrances physiques et morales (2) que nous avons eu à supporter, et bien plus, en particulier pour nos pères et mères, qui souffraient pour eux et surtout pour leurs enfants.

Mes tantes prirent plusieurs appartements bien meublés et en bel air. Nous étions enfin sortis de misère.

(1) La présence journalière des infortunés qu'il avait volés était sans doute, pour cet homme, un reproche gênant. Il espéra retrouver le calme de la conscience, en perdant de vue ses victimes.

(2) Maurice-Casimir Boutillier se trompe, il a admirablement rendu les angoisses, la misère profonde de sa famille et les siennes. Il a écrit simplement, sans souci du style, et ses mémoires sont bien supérieurs à ceux de son frère, M. Marin Boutillier de Saint-André. Nous ne leur refusons pas certain mérite, mais ils ne seront jamais un document incontesté comme les pages que nous reproduisons.

Carrier fut appelé à Paris où il perdit la vie avec plusieurs de ses acolytes. La France respira un peu de tranquillité. Mes tantes profitèrent de ce calme pour obtenir, des autorités, la permission de se rendre à Poitiers, près d'une tante qui demeurait dans cette ville.

On nous délivra des passe-ports. Plusieurs autres familles de Mortagne se joignirent à nous pour la même destination. Nous prîmes un petit bateau, et nous voilà une quinzaine de personnes installées dans cette embarcation, pour nous rendre jusqu'à Châtellerault.

Notre navigation fut assez heureuse pour nous tous, à l'exception de moi, qui tombai malade d'un fort mal d'oreilles, en passant à Saumur. Les douleurs, loin de diminuer, ne faisaient qu'augmenter, à tel point que, rendu à Richelieu, je ne pouvais plus rester debout.

En cette ville, nous eûmes le bonheur de rencontrer une personne qui avait des obligations envers mon grand-père la Chèse et, en nous entendant nommer, vint demander à mes tantes, si elles étaient les demoiselles de M. de la Chèze qui avait demeuré à Nouerron, ce qu'elles affirmèrent, et dirent que son épouse les accompagnait. Alors il leur dit : « Je ne veux pas que vous alliez descendre ailleurs que chez moi, et je vous prie d'y rester quelques jours à vous reposer. » Il y mit tant d'insistance qu'elles acceptèrent.

Comme j'étais très souffrant, et que l'on craignait que je ne puisse plus supporter la fatigue du voyage, on fit tout ce que l'on put, pour me garder chez ce Monsieur, jusqu'à ma guérison, mais je ne voulus pas y consentir.

Nous partîmes donc pour nous rendre à Châtellerault, après avoir reçu de M. Bernier une lettre de recommandation pour son beau-frère M. Bachelier. Nous arrivâmes chez ce dernier qui nous prodigua le plus tendre intérêt. Pendant notre séjour chez lui. il eût pour moi la tendresse d'un père, et me fit les plus vives instances pour m'engager à rester chez lui. Il me disait : « Nous n'avons pas d'enfants, vous serez le nôtre

tant que vous voudrez. » Mes souffrances ne faisaient qu'augmenter. Les caresses de ce brave homme m'engagèrent à rester ; je n'ai pas eu un seul instant à me repentir de ma détermination. Chaque jour, ces braves gens ne cessaient de me donner des preuves de l'amitié qu'ils me portaient.

Enfin, grâce aux soins de tout instant qu'ils me prodiguaient, je recouvrai la santé, plus de trois mois après mon arrivée chez eux. Mes tantes informées de ma guérison me réclamèrent à M. et Mme Bachelier. Ces derniers me communiquèrent la demande avec des larmes dans les yeux, et en me disant : « Reste avec nous, mon cher enfant. Si tu nous aimes, donne-nous en la preuve en demandant à tes parents de te laisser quelques années avec nous. » Je leur dis que je ne voulais pas les quitter et les priai d'écrire à ma famille, ce qu'ils firent.

Comme mes tantes voulaient retourner en Vendée, et que la tranquillité n'était pas encore revenue dans ce pays, elles y consentirent, j'allai seulement les voir, et je revins, quelques jours après, m'installer près de mes bons amis. Je restai cinq ans près d'eux, comblé de leurs bienfaits et des soins les plus tendres. Mais ce bonheur ne pouvait durer. Mme Bachelier tomba malade et nous eûmes la douleur de la perdre en quelques jours. Il me restait bien encore son mari qui m'aimait autant qu'elle, mais ce n'était plus les mêmes attentions. Malgré cela je ne pouvais pas me séparer de lui, ni lui de moi ; le malheur nous avait rendus nécessaires l'un à l'autre.

Il fit part à mes tantes de la perte que nous venions de faire et les pria, en grâce, de me laisser encore une année près de lui, pour s'accoutumer doucement à la triste existence à laquelle il se voyait condamné. Par reconnaissance, et pour ne pas se montrer incivile envers une personne, qui s'était si généreusement comportée envers elle, ma famille consentit à me laisser encore une année.

Cette condescendance m'a été bien préjudiciable. J'allais exactement aux écoles mais, à la suite de cette révolution, il

n'y avait à Châtellerault qu'une mauvaise école, où l'on n'apprenait rien autre chose qu'à écrire.

J'avais donc 17 ans, lorsque je me rendis à Mortagne, chez mon oncle du Côteau, le calme était revenu peu à peu, et c'est là que je dus me fixer définitivement.

MAURICE-CASIMIR BOUTILLIER DE SAINT-ANDRÉ.

Pour copie conforme à l'original.

L. ROUSSEAU Ptre
Aumônier du Lycée de la Roche-sur-Yon.

FIN.

MUSES VENDÉENNES

LE « CAPOT DES GRAND'MAMANS »

I

Il était d'étoffe grossière
Le plus souvent noir ou châtain
Le « vieux capot » que la grand'mère
Portait au pays Vendéen.
Bien épais pour que la froidure
N'enrhuma pas la grand'maman
Il faisait énorme tournure
Lorsque l'ampleur s'enflait au vent !...

II

Par les bois aux sentiers rustiques,
Par les champs aux « routins » étroits,
Près des vieux clochetons gothiques
Le « Capot » passait autrefois...
On le voyait chaque dimanche
S'étaler sur le banc verni,
Pérorer le poing sur la hanche
A la porte du Lieu béni.

III

Quand tombait sur la terre grise
Les flocons de duvets glacés
Le « Capot » cachait à la bise
Blancs cheveux et minois rosés.

Là, c'était toujours le refuge
Contre la pluie ou l'ouragan :
Il avait vu plus d'un déluge,
Le « vieux capot » de grand'maman !...

IV

Quand tintait la cloche au village
Pour deux époux qui vont s'unir,
Parmi les « coiffes » du bocage
Le « capot » semblait rajeunir !
Il était des deuils et des fêtes,
De la tristesse et des beaux jours
Et ses deux uniques toilettes
Etaient : du crêpe et du velours.

V

Chaque été dans la grande « presse »
Le « Capot » était étendu ;
Aujourd'hui chacun le délaisse
Au grenier le pauvre est rendu !...
Sous prétexte de vieille histoire
On veut des manteaux élégants :
Rien ne vaudra, veuillez m'en croire,
Le « vieux capot » des grand'mamans !

MIMOSA DU GUÉ.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN BAS-POITOU

AVANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*) [1].

Liste des écoles, des maîtres et maîtresses avant 1791.

Aizenay.

En 1213. — Messire *Nicolas,* doyen et maître des écoles. (*Arch. hist. du Poitou*).

En 1704-1707. — Ecoles de garçons et de filles, visitées par l'archidiacre Dupuy. (*Arch. dioc.*).

En 1777. — Louis *Goujon*, régent, dont l'évêque de Mercy proroge les fonctions sur le bon témoignage que lui rend le curé : a 24 livres de la fabrique (V. en bas une note importante sur le traitement des régents (2). (*Visite de Mgr de Mercy*).

En 1788. — Catherine *Rigourdain,* veuve Prudent, régente.

En 1790-94. — Luc *Logeais*, continue ses fonctions, malgré la guerre (3).

(1) Voir la Revue n° 4, 1908.

(2) Ce traitement se composait de plusieurs éléments de diverses origines D'après les sources que nous avons consultées, le plus fréquemment il était fourni, (pour les enfants indigents seulement) par la fabrique, ou par une Confrérie, de la Charité, du Rosaire ou du Saint-Sacrement : c'est celui indiqué d'ordinaire — ou par un prélèvement en nature, *tant en bled qu'autrement,* — ou par la jouissance de terres concédées dans ce but, — en tous les cas par une rétribution scolaire pour chaque enfant non indigent, selon qu'il était à l'*A. B. C.*, ou à l'écriture et l'arithmétique, ou, de plus, au latin. C'était le *droit d'écolage* (V. plus loin documents sur la Bernardière, Challans, etc).

(3) Quand les sources ne sont pas indiquées, la preuve se retrouve aux anciens registres de l'état civil.

André-Treize-Voies (S.).

En 1650. — Maurice *Fleury*, régent.

En mai 1683. — Sépulture de Charles *Thibaud*, régent, âgé de 35 ans.

En 1685. — Valentin *Bouteiller*, régent, époux de Françoise Bonnet.

En mai 1757. — Sépulture de Louis *Bézian*, régent, époux de N. Renaudin.

En mars 1758. — Sépulture de Jacques *Fleury*, chantre et régent, époux de Jacquette Fradin.

En février 1765. — Mariage de Jean *Truyau*, chantre et régent, avec Suzanne Sauvaget, fille de Pierre, Fardnier.

En mars 1782. — Sépulture de Jean *Truyau, régent des enfants*, 46 ans.

En 1778. — Louis *Angibaud*, maître d'école, époux de J. Sauvaget (3).

Antigny.

En 1756. — René *Garnier*, *maître des petites écoles*, décédé le 20 février à 76 ans, recevait 35 livres de la fabrique paroissiale.

En 1766. — François *Perreau*, *régent des petites écoles*, décédé à 34 ans.

En 1768. — Jean *Albert*, régent, père d'un enfant le 25 novembre.

En 1779. — Joseph *Nauleau*, régent, fait la sépulture de sa fille Madeleine, le 26 janvier.

En 1785. — Henriette *Brion*, *maîtresse des petites écoles*, décédée à 53 ans, à la Goderie, le 11 avril : la fabrique lui allouait 30 livres.

Apremont.

En 1468. — *Guillaume*, dit *magister* dans un acte de vente, titre dû à cette époque, écrit l'abbé Pontdevie, à l'exercice d'un grade universitaire.

En 1754. — Louis *Préau*, régent, époux de Marie Trichet.

En 1777. — Il n'y avait ni régent, ni régente, d'après le procès-verbal de visite).

Ardelay.

En 1664. — Pierre *Coutitte*, régent. — Pierre *Pain*, *acolythe* et régent.

(1) Nous devons ici un témoignage particulier de reconnaissance à M. le Dr Mignen, qui a recherché, pour cette paroisse et pour beaucoup d'autres, dans les registres de l'ancien état-civil, les noms des maîtres d'écoles d'autrefois et a bien voulu nous les communiquer. Egalement nous offrons nos remerciements aux prêtres et laïques, historiens de la Vendée, qui nous ont procuré sur ce sujet des documents précieux.

Aubigny.

En août 1667. — Vincent *Lepraud*, sieur des Moulins, régent et notaire, jusqu'en 1674.

En 1688. — Julien *Ricoulleau*, régent, dont la femme est inhumée le 16 septembre de cette année.

En 1791. — François *Roy*, régent, mis à mort comme royaliste aux Sables d'Olonne et exécuté sur la plage, le 6 janvier 1794.

Aubin-la-Plaine (S.)

En 1624. — Mathurin *Guilbaud*, régent et notaire, est parrain le 25 septembre.

En février 1723. — Mariage de Jean *Vivier*, régent, avec Marie Charrier.

En 1769-78. — Jean *Bodin*, époux de Louise Dalette, avait « *pour ses gages* » 50 livres de la fabrique.

Bazoges-en-Paillers.

En janvier 1734. — Sépulture de Gabriel Chasteau, régent, âgé de 65 ans.

Bazoges-Pareds.

En 1778-88. — Antoine *Baudin*, régent, recevait de la fabrique 80 liv. Ses fonctions sont prorogées sur le bon témoignage du curé (28 juin). *Etat Irland* (1).

En 1788. — Louise *Belaud*, régente, 40 livres (*Etat Irland.*)

Benet.

En 1644. — Pierre *Mathé* (*Arch. dép. S. B.*)

En 1725. — Pierre *Taffouin* (*Arch. dép. 1725.*)

Benoît-sur-mer (S).

En 1717. — Jean *Morin*, régent, époux de Jeanne Bardin.

(1) L'abbé Irland, vicaire général de Luçon, chargé en 1777 et 1778 de la visite des Ecoles du diocèse, a dressé un *Etat*, que l'on trouve aux Archives. A divers reprises nous aurons occasion de le citer : jamais il n'oublie d'indiquer le traitement des maîtres et maîtresses.

En 1556 le prieuré du Bernard avait un jeune religieux étudiant à Marmoutiers, pour lequel il payait 16 liv. 9 sols par année. Il devait chaque année pour les étudiants 16 livres 9 sols.

Bernard (le) (2).

En 1725. — Il existait une école, dont nous n'avons pas trouvé le maître (*Arch. dép. S. B.*)

En 1790. — Liébon, régent (*Arch. dép. S. B. 1075.*)

Bernardière (la).

En 1728. — Fondation par testament de Jacquette *Clénet*, à perpétuité, d'une école de garçons dans cette paroisse. « On y recevra pour rien tous les enfants pauvres, dans laquelle école on fera apprendre à écrire et à lire en français et latin, et dans l'écriture de main, et aussi on enseignera le latin à ceux qui le voudront apprendre. La fondation sera faite en faveur du vicaire, s'il veut se charger de diriger les petites écoles. »

En 1736. — Guillaume *Dulong*, prêtre hibernais (Irlandais), vicaire de la Bernardière, accepte pour lui et ses successeurs la fondation de Jacquette Clénet, et sera obligé de faire l'école deux fois le jour, avant et après midi (*Arch. diocés.*).

En 1763. — *Aubron*, vicaire instituteur, reçoit de J. Mauvillain une rente de 8 livres 3 sols pour arrentement des écuries de la maison d'école (*Arch. diocés.*).

Bessay.

En 1757. — Ant.-Jérôme Rivalland, régent et notaire à cette date, va habiter les Moutiers-sur-Lay le 24 mai, pour y exercer ses doubles fonctions.

Boissière-de-Montaigu (la).

De 1691 à décembre 1733. — Renée Bousseau de famille noble, régente de ce lieu, inhumée le 16 décembre 1733, à 60 ans.

En 1691-1712. — Claire-Modeste Bousseau, régente, décédée 22 février 1712 à 45 ans.

Le 21 mars 1765. — Sépulture de Marie Bousseau (troisième du nom) régente, à 66 ans.

Bouin (île de).

Le 20 février 1677. — Jean Laumônier, prêtre, est régent dans cette île.

En janvier 1676. — Sépulture dans l'église de Julien Verger, prêtre et régent de Bouin.

En 1680. — Noël Le Roux, régent, époux de Renée Gaudin.

En 1790. — Il y a une *régenterie*, dont un prêtre était titulaire : son nom nous est inconnu.

Boulogne.

Vers 1700. — Il y a des écoles de garçons et de filles, car quelques années plus tard, notamment en 1739, les registres de l'état civil nous montrent, du bas des actes de nombreuses signatures.

Boupère.

En 1788. — Charles Biret, reçoit, comme régent, 50 livres de la Fabrique. (*Etat Irland.*)

En 1788. — Marie Vincendeau, à 70 livres. (*Etal Irland.*)

Bourgneuf.

Vers 1332. — Dans cette paroisse, qui fit partie autrefois de l'ancien Bas-Poitou, Girard de Machecoul ayant fondé les Cordeliers en 1332, voulut qu'il y eut « *ung magister scholarum, ung lecteur principal de théaulogie, et ung bachelier qui y lire théaulogie ou natures* ». *Cartulaire des sires de Rais.*

Bretonnière (la).

En 1728. — Fondation d'une école de filles par l'Union chrétienne de Luçon. Dans ce but, le prieuré de Sainte-Radegonde des Coquilles, en cette paroisse, dépendant de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, fut donné à l'Union chrétienne. (*Chron. parois.*).

En 1778. — Jean *Massuyau*, régent, « que nous avons continué sur le bon témoignage rendu par le curé. » (*Visite de Mercy*).

Branzils (les)

Le 25 août 1744. — Sépulture de Jacques *Payraudeau*, régent de ce lieu, à 53 ans.

Bruffière (la)

En 1708. — Rétablissement des écoles, jusqu'alors négligées, par le testament de Mlle Bratz (1) *Les Dames de Saint-Charles* tenaient écoles de filles. (*C. Maitre*).

Le 23 avril 1751. — Sépulture de François *Fortineau* régent, époux de Mathurine Belliard à l'âge de 48 ans.

(1) Mlle de Bratz avait légué, par testament du 25 mars 1708, une somme de 2066 livres pour l'établissement des *petites écoles* dans cette paroisse. Cette somme fut détournée de son but et employée par les habitants à réparer leur église. En 1748, l'évêque de Nantes, d'où dépendait alors la Bruffière, s'était informé de l'état des écoles, constata qu'elles étaient toujours négligées et obtint que fut remboursée la somme léguée pour être employée à l'entretien des régents. Des écoles existaient avant 1708 en cette paroisse.

Caillère (la).

En mars 1764. — Jean François *Fleury*, ancien gendarme de la garde du roi, régent.

En 1787. — Veuve *Draud,* femme Moulin, régente. (*Arch. locales*).

Chaize-le-Vicomte (la).

De 1580 à 1609. — Jean *Jousseaume,* régent, dont la sépulture eut lieu en 1609 (*Paroisse Saint-Nicolas*).

En juin 1743. — Mathurin *Micheau*, père, maître d'école.

En octobre 1754. — François Verdon, régent. *On trouve à cette date de très nombreuses signatures aux actes de mariage.*

Challié-les-Ormeaux.

Ecoles à différentes époques, d'après *le grand nombre de simples paysans qui savaient écrire*, ce qu'a constaté l'historien de Chaillé, M. Edm. Bocquier.

Challans.

En décembre 1753-60. — Jean Bosamy, chantre et régent, d'après la convention passée entre le curé et dix-neuf des principaux habitants. Le sieur Bonamy recevait comme traitement cent livres de la fabrique, dix livres du procureur de la confrairie du *Rosaire, à chaque trimestre* ; de plus, il avait droit de *faire Glaine*, tant en *bled* qu'autrement (*Voir la pièce ci-dessous*) (1).

(1) *Extrait du Cartulaire de N.-D. de Challans* : n° CXII. « Nous soussignés, curé et principaux habitants de la paroisse de N. D. de Challans, diocèse de Luçon, en Bas-Poitou, sommes convenus avec Jean Danamy, de ce qui suit :

Sçavoir est que nous avons reçu et agréé pour chantre et régent dans cette paroisse de Challans, le dit Bonamy, toutefois sous le bon plaisir de Mgr l'Evesque de ce diocèse, et en attendant son approbation à ce sujet, promettons qu'il sera payé audit sieur Bonamy par la fabrique de cette église la somme de cent livres par an ; et par le procureur du *Rozaire* la somme de dix livres par an, payable à l'échéance de chaque quartier ; de plus aura la rétribution ordinaire des régents dans cette paroisse pour les enterrements et services que font faire Messieurs les habitants ; qu'il lui sera permis de faire *Glaine* tant en bled qu'autrement en cette paroisse au temps et à la manière que les autres régents et chantres avaient coutume de le faire ; et qu'il lui sera payé par chacun de ses écoliers, enfants de cette paroisse seulement, par chaque mois la rétribution scolaire suivante, sçavoir par chaque enfant qui sera à l'A. B. C., la somme de sept sols ; par les enfants qui seront au Psautier la somme de huit sols ; ceux qui liront en français et en latin, la somme de dix

Le 17 septembre 1777. — François Gabriel *Lovet* recevant 100 livres. Il fut continué dans ces fonctions par Mgr de Mercy à la date ci-dessus.

Le 17 septembre 1777. — Françoise Macroud, « que nous avons continuée, dit l'évêque, sur le bon témoignage rendu par le curé de la paroisse. » Son traitement, fourni par la fabrique, s'élevant à 50 livre. (*Visite de Mercy.*)

Chambretaud

En avril 1709. — Fondation d'une école pour jeunes filles, par J. Benou, curé. (1)

Champ-le-Père.

Au 11 octobre 1777. — La paroisse jouit sur la *fabrique de la Charité* d'une rente donnée pour une régente chargée d'enseigner les enfants pauvres. (*Visite de Mercy*).

De plus, la régente a les revenus d'une borderie, pour l'instruction des indigents.

Chantonnay.

En 1788. — Marie Louise *Berjonnaud* reçoit de la fabrique paroissiale 60 livres pour son traitement de régente. (*Etat Irland*).

Chapelle-Palluau..

En 1765. — Ecole paroissiale, et école de latin, fondée par M. Pierre Viaud, curé (*Arch. diocés*).

Chapelle-Thémer.

Le 10 février 1745. — Mariage de Jacques *Gaubard, précepteur des petites écoles* de cette paroisse, avec Marie Villeneau.

sols ; par ceux qui apprendront à lire et à écrire la somme de quatorze sols, et pour ceux qui apprendront à lire, à écrire et l'arithmétique, la somme de vingt sols ; à la charge qu'il enseignera par charité six pauvres écoliers quy luy seront nommés par M. le Curé de cette paroisse et qu'il tiendra son école *au moins deux heures le matin* et *deux heures le soir.* C'est de quoy nous sommes convenus de part et d'autre.

Fait double sous nos seings, dans l'assemblée tenue dans l'endroit des assemblées, par nous, à l'issue de la grande messe paroissiale de cette paroisse de Challans, aujourd'huy, 24e mars 1754, et reconnaissons qu'il a commencé le 25 décembre dernier. Ont signé dix-neuf des principaux habitants et Houlot, curé de Challans (*C. Teillet, curé d'Antigny*).

(1) Sébastien d'Assailly, seigneur de la Salmondière en Chambretaud, établit vers 1770, à Vouillé-les-Marais, de concert avec le duc de Béthune, une communauté de sœurs de la Providence, pour l'instruction des enfants indigents.

Le 30 mars 1778. — Pierre *Mesnard,* régent, reçoit 16 livres de gratification, accordée par Sa Majesté pour les maîtres d'école de ce diocèse, « lequel régent dit l'évêque de Marcy, nous avons continué sur le bon temoignage rendu par le curé » du lieu (*Visite de Mercy*).

Châtaigneraie.

En 1558. — Elie *de Layvre*, maître d'école, né au Breuil Barret (*Archives hist. du Poitou, t. XXV*).

En 1617. — Deux régents enseignent les enfants. *R. Vallette canton de la Chataigneraie.*

En 1766. — *Thiré,* maître d'école (*Arch. départ. B. S*). *qq.*

En 1789. — Dame *Charpentier*, maîtresse de pension, nommée plus tard infirmière à l'hospice de Fontenay en l'an II (*Arch. départ. h. 56*).

Château-d'Olonne.

En 1696. — L'abbé de Saint-Jean d'Orbestier paie chaque année 47 livres pour les élèves du séminaire-collège de Luçon.

Chaume.

En 1686. — L'intendant Foucault, propose au roi d'ouvrir à la Chaune une école de langues vivantes, ce bourg étant très fréquenté par les étrangers (1). (*Arch. départ. B. S*).

En 1733. — René *Bonnin*, maître d'école, marié à Suzanne Fèbre régente.

En 1733. — Sépulture de Suzanne *Feloure*, maîtresse d'école.

En 1738 — Jacques *Arnaud*, précepteur de la jeunesse, (*Arch. départ. S. B.*)

En 1744. — *Barrau et régent.* (*Arch. dépar. S. B*).

En 1748. — Antoine Fontanille, maître professeur. (*Arch. dép. S. B*).

En 1764. — Pierre Racault, *maître des écotes.*

En 1788. — Dominique Fortin, régent, reçoit de la fabrique pour traitement 50 livres (*Etat Irland*).

En 1790. — Un frère de Saint Gabriel, dont nous ignorons le nom, et maître d'école. (*Dr Fillon*).

(1) Sous Louis XIV, l'Université n'admettait pas l'enseignement des langues vivantes. Aussi les commerçants souvent en contact avec les étrangers envoyaient leurs enfants en Angleterre ou en Hollande. Le ministre Seignelay vit là une lacune, et l'Intendant Foucault ajoute : « Je proposai au roi d'établir un maître de langues vivantes dans un port de mer, à la Chaume, très fréquenté par les étrangers. » (*Mémoire de Foucault*).

Chavagnes-Palliers.

Vers 1690. — Régent qui donna les premières leçons à Jacques Rousseau, né en 1681, devenu sculpteur distingué, membre de l'Académie des Beaux-Arts. Dans une viste épiscopale à Chavagnes, H. de Barillon, avait envoyé à Paris le jeune homme âgé de seize ans.

Le 8 février 1758. — Sépulture de Henri-Auguste Brethomé, régent de ce lieu, à 54 ans.

Chollet (1)

En 1739. — Un legs de 500 livres, de M. Béritteau, est employé par l'évêque de Menoir à entretien d'une école de filles, tenue par les religieuses de Saint-Laurent, qui eurent un pensionnat dans la paroisse Notre-Dame.

En 1739. — René Belloin, régent, dans la paroisse Saint-Pierre.

En 1739. — Anne Guignard, régente, id.

Clouzeaux (les).

En 1678. — Les sœurs de l'Union chrétienne établies par l'évêque de Barillon, ayant pour supérieure Marie Marchand de la Mulonnière, y tenaient école (*Hist. de l'Union chrét.*).

En 1720. — Fondation d'école par l'évêque de Lescure. (*Brachet*).

En 1783-88. — *Febvre* Georges, régent, marié à Catherine Geay (*Arch. dép. S. B. 318*).

Copechagnière

En 1789. — *Couillaud*, régent, avant et après la Révolution.

Corps.

En 1669. — Nicolas Babin, curé, inhumé 7 juin, fit un legs pour l'entretien d'un régent. (*Dr Mignen*).

En 1778. — Jacques René *Rousseau*, « que nous avons continué, sur le bon témoignage rendu par le curé de la paroisse ». (*Visite de Mgr Mercy*).

Le 15 mars 1785. — Sépulture de Louis *Bigaud*, régent, époux de Louise Renaud, âgé de 75 ans.

En septembre 1789. — François *Linard*, régent, époux de Marie Michenot.

(1) Cette paroisse fut comprise autrefois dans le diocèse de Maillezais, puis plus tard dans celui de la Rochelle.

Coudrie.

En 1200. — *Mathieu*, précepteur chez les Templiers (*Arch. hist.*)
En 1204. — *Martin*, précepteur (*Arch. hist.*)
En 1222-30. — *Etienne*, précepteur (*Arch. hist.*)
En 1600, Jean *Durand*, régent, (*Ann. de Soc. de mut. 1906.*)

Couture (la).

En 1717. — Au mois de juillet, fondation faite par Nicolas Babin, curé, pour l'entretien d'un régent.

Le 9 février 1770. — Pierre *Martineau*, régent, décédé à 33 ans.

En 1784. — M. Bernard, prieur-curé, écrivait : « Depuis que je suis titulaire de la Couture, j'ai fait bâtir une maison tout à neuf, mairie, *école et logement de l'instituteur,* éloignés de la rue et avec vue sur une prairie. » (*Etat civil*).

En 1785. — Louis *Bigaud*, régent, décédé à 35 ans.

Saint-Denis-du-Pairé.

Le 9 janvier 1778. — Sépulture de Pierre *Mercier*, notaire et régent de ce lieu, âgé de 52 ans.

Denis-la-Chevasse (S).

Le 7 mars 1717. — Fondation d'une école de filles par testament de M. Gaubert, curé de Saint-Denis, qui lègue dans ce but deux borderies, situées dans cette paroisse. (*Chronique paroissiale*).

En 1337. — Jacques *Cailleteau,* sieur du Marchais, décédé le 27 mai à 70 ans, « dont il a passé la majeure partie à pratiquer une austère pénitence et à enseigner les pauvres de cette paroisse ». (*Jos. Riquet, curé de Saint-Denis.*)

Dompierre-sur-Yon.

En 1377. — Maurice *Reidet*, prêtre, reconnaît que le droit de nommer *aux écoles* de Dompierre appartient aux moines de Marmoutier, à cause du prieuré de Saint-Etienne, de la Roche-sur-Yon. Ce droit, ils l'ont exercé jusqu'à la Révolution. (*Arch. départ*).

Epesses (les).

En 1763. — Etienne *Murzeau,* régent.

Essarts.

En 1701. — Jacques *Gaitte*, chanoine, prévôt des Essarts, donna par testament 100 livres annuelles, « pour être employées à former des maîtresses d'écoles » (1).

Etienne de Brillouet (S).

Le 15 juin 1700. — Jean *Moreau*, régent, est témoin d'un mariage.

En 1740. — Jacques *Janneau*, régent, époux de Marie-Anne Jamard.

En 1756. — Pierre *Rivalland*, précepteur de la jeunesse de cette paroisse, époux de Jeanne Gautreau.

Le 29 mars 1778. — Mathurin *Bodin*, régent, reçoit de la fabrique 70 livres 70 boisseaux de blé et baillarge.

Etienne-du-Bois (S).

En 1746. — Le régent *Péraudeau* reçoit pour traitement 30 livres.

De 1766 à 75. — Jean Bellouard tient école au village de la Mercerie, en cette paroisse.

En 1768. — Le régent Pontreau tient également les écoles.

Flocellière (la).

En 1595. — Jean Charrier, principal régent du collège, fondé par les seigneurs.

Fontenay-le-Comte.

En 1459. — Fondation des Dames de la Grand'Maison ou Tiercelettes, qui se livrent à l'éducation des filles pauvres. (*Benj. Fillon*).

Vers 1550. — Collège fondé par Tiraqueau, Brisson et Amy, où affluent les enfants des familles aisées du Poitou : ce collège est dirigé par Hélyes Beausoleil. Les guerres des protestants l'empêchèrent de prospérer, et dès 1562 on dût le fermer.

De 1562 à 1595. — Divers actes parlent seulement de deux ou trois régents, ou précepteurs de la jeunesse. Par lettres patentes de 1604. Fondation d'un collège par les Jésuites, doté par testament de Michel Brisson, en 1620 : il avait 137 élèves en 1773. (*Benj. Fillon. Rech. archéol.*)

En 1675. — Etablissement par H. de Béthune, évêque de Maillezais, des Filles de Notre-Dame, ou *Jésuitesses*, qui ont pour but l'instruction des jeunes filles. En 1790, elles existent encore au nombre de dix-neuf

(1) Le même légua également 100 livres à la *Confrérie de Charité des Essarts*

religieuses enseignantes, sous la direction de Marie-Françoise d'Aux, 67 ans, décédée en 1806.

En 1680. — Fondation par Mlle Marie Brisson d'écoles de filles confiées à l'Union chrétienne (1).

En 1688. — Mlle Brisson fait, à l'Union chrétienne, une fondation en faveur de l'instruction de quinze jeunes filles pauvres (2). (*Dugast-Matifeux.*)

Vers 1704. — Fondation d'une école de filles, tenues par les sœurs de l'Union chrétienne, pour les indigentes, grâce à une rente annuelle de 600 livres obtenue du roi par l'évêque de Champflour.

En 1758. — Les Jésuites, sur la demande de Louis XV, donnent 100 livres annuelles pour une maîtresse d'école. (*Benj. Fillon.*)

En 1775. — Les *Jésuitesses*, sous l'évêque de Béthune, ouvrent une école de filles.

En 1789. — Le personnel de l'ancien collège des Jésuites est dirigé par des prêtres et des laïques, cinq prêtres sans le principal, l'abbé Jean Loriou font les classes supérieures, et sept maîtres laïques les classes inférieures, le dessin, les mathématiques, les langues vivantes et la danse.

En 1789. — Dlles Thibaudeau demandent l'autorisation d'ouvrir une école laïque de filles. A la même date, les Filles de Notre-Dame ou *Jésuitesses* ont encore des écoles primaires et un pensionnat de jeunes filles très florissant.

En 1790. — Nicolas, Noël *Clion*, régent de Fontenay ou des environs, fut prisonnier à Fontenay le 7 mai 1794. (*Liste des prisonniers.*)

Saint-Fulgent (S.)

En 1704 et 1707. — Ecoles pour garçons et pour filles, d'après la visite de Germain Du Puy, archidiacre d'Aizenay.

En 1771. — Ecole de filles, fondée par Mlle de Chevigné de la Martellière.

Garnache (la)

En 1772. — Jean-François *Jutard*, époux de Anne Delaunay, « continue dans ses fonctions par M. de Mercy en 1777 ».

En 1777. — Le susdit recevait 70 livres de la fabrique d'après la visite de l'Evêque.

(1) Cette fondation et la suivante furent faites dans les locaux scolaires de l'Union chrétienne par Mlles Marie Brisson, Marie Marchand de la Boutière et Hélène Robert.

(2) De plus, il donne 6.000 livres pour les études des écoliers pauvres, qui veulent être prêtres.

En 1777. — Françoise Savariau, régente, « est continuée dans ses fonctions par l'évêque de Mercy ».

Gemme-des-Bruyères (Ste).

Le 14 mai 1778. — Louis *Bréfeau*, régent, reçoit 40 livres sur les secours accordés par le Roi, pour les écoles catholiques. (*Visite de Mercy*).

Gemme-la-Plaine (Ste).

En août 1631. — Jacques *Lemaître* est régent.

En 1760. — Mathurin *Cailleteau*, maître d'école, époux de Marie Veillet.

Le 23 mars 1778. — Nicolas *Borgleteau* reçoit de la fabrique 60 livres. « il est continué par M. de Mercy ».

15 juin 1784. — Jacques *Delhumeau*, chantre et régent de cette paroisse, époux de Marie Bénigne Guimet, de Sainte Gemme.

Georges-de-Montaigu (S).

Vers 1712. — Messire Baltazar Louis Phelippeaux, évêque de Biez, seigneur spirituel et temporel de Saint-Georges-de-Montaigu, donne par contrat du 4 septembre 1712 une rente de 150 livres pour la fondation d'un maître d'école en cette paroisse. De plus, par contrat du 20 août 1711, il avait constitué une rente de 120 livres pour l'établissement d'une maîtresse d'école. (*Dr Mignen*).

En 1730. — Un régent donne les premières leçons de français à Ch. Jean d'Hector, futur amiral, né à Fontenay, et qui fut élevé par sa mère, retirée alors à Saint-Georges-de-Montaigu. (*Brochet. Vendée II.*)

29 novembre 1754. — Sépulture de Louis *Thibaud*, régent, âgé de 54 ans, précédemment à Montaigu.

En 1756. — Louis *Guillet*, régent, qui épouse Marie Rocheleau.

De 1556 à 1780. — Françoise *Bonnin*, le 8 mars 1780.

Sépulture de « dame Françoise Bonnin, maîtresse d'école de cette paroisse qui a rempli sa place pendant cinquante ans, avec une exactitude, un zèle et le dévouement le plus rare ; elle est décédée d'hier, munie des sacrements reçus avec édification, et âgée de 70 ans (Signé : *Bonnin*, son frère, maître d'école à Boussay) (*J. B. Renaud, curé.*)

Germain-Prinçay (S).

En 1788. — Philippe Martineau, qui reçoit comme traitement 30 livres de la fabrique.

Gervais (S).

Le 9 juin 1789. — Sépulture de Charles-Victor Balavoine, régent de ce lieu, à 54 ans.

(A suivre). A. Baraud, *prêtre.*

TRIBUNE DE LA « REVUE DU BAS-POITOU »

Nous recevons la lettre suivante :

MON CHER DIRECTEUR,

Je reçois le n° de la Vendée Historique et Traditionniste *du 20 mars, paru avec un retard de huit jours : j'y trouve que ma défense à l'attaque de M. le comte de Saint-Saud, dont l'insertion est acceptée et annoncée, est cependant rejetée au mois d'avril prochain.*

Devant ce procédé qui paraît un aveu fort dommageable à la moralité de la campagne entreprise contre ma famille, je me vois obligé de vous demander une place pour l'insertion d'une réponse qui ne peut souffrir un si long retard.

Veuillez agréer, mon cher Directeur, mes remerciements et mes sentiments affectueusement dévoués.

Lt-COLONEL, MARQUIS D'ELBÉE.

Beyris, 29 mars 1909.

La grande amitié que nous gardons à notre excellent collaborateur, M. le lieutenant-colonel Mis d'Elbée, nous fait un aimable devoir de lui donner cette satisfaction. Ainsi faisant, nous nous associons de tout cœur à la réprobation générale qu'a provoquée la reprise de la campagne aussi odieuse qu'injustifiée dont il est l'objet.

N. D. L. D.

LA FAMILLE DU GÉNÉRAL D'ELBÉE

Réponse a un factum

M. le comte de Saint-Saud vient de donner à la *Tribune de la Vendée Historique et Traditionniste* un travail entrepris depuis six ans sur les *Origines du Général Vendéen d'Elbée*.

Il l'eût intitulé volontiers « Epilogue », dit-il, épilogue d'une vieille querelle entre le marquis de Chauvelin et moi que le temps semblait avoir apaisée ; cet aveu vient rendre, à cette reprise d'un conflit oublié, son véritable caractère, celui de question personnelle, d'acte de froide vengeance ; caractère qu'il était nécessaire de signaler parce qu'il infirme l'impartialité et l'indépendance de l'auteur.

M. le comte de Saint-Saud est courtois, je le reconnais, il me prie de lui en savoir gré, comme si la courtoisie de la forme pouvait atténuer la perfidie du fond. Si je suis couvert de fleurs c'est pour mieux m'étouffer et me demander d'en savoir gré c'est beaucoup exiger de ma naïveté.

Je suis pour plus de franchise ; c'est le ton que je prendrai.

Donc, depuis six ans « la chasse est ouverte », la battue aux petits papiers est organisée ; la science généalogique de l'auteur du factum s'exerce à loisir sur ma famille et lorsque l'enquête paraît close ou, mieux, le réquisitoire suffisamment machiné, après des tentatives de publicité sous le voile du pseudonyme, M. le Comte de Saint-Saud se découvre enfin et, s'arrogeant un mandat dont j'ignore l'origine et dont l'autorité m'échappe, me cite à sa barre, à la fois, accusateur, juge et partie.

La vieille maison d'Elbée a bien résisté à ce travail de termite. Notre juge a bien voulu lui concéder qu'elle est de vieille souche de gentilshommes, noble d'extraction, sans principe d'anoblissement, ayant ses preuves bien en règle ; il pousse

la condescendance jusqu'à ne pas nous contester le titre de marquis par courtoisie (nous n'avons jamais eu d'autre prétention que l'admission aux honneurs de la Cour) et, rendons justice à notre juge, il nous proclame d'excellente race, sans doute avec les vertus d'honneur et de loyauté que comporte ce mot.

Je saurais gré de tant de concessions obligées, si elles ne venaient là dans un but intéressé.

M. le Comte de Saint-Saud commence par porter un coup sensible à cette loyauté en accusant les d'Elbée de 1828 d'avoir revendiqué une parenté hypothétique avec le général Vendéen d'Elbée.

J'ai donné dans une brochure publiée en 1902 — *La duchesse de Berry à Beaupréau* — les documents et traditions de famille qui légitimaient cette revendication et la confirmation officielle donnée par le roi Charles X à une prétention justifiée.

L'auteur du factum a rappelé quelques-uns de ces documents. Mais il n'est pas inutile de les compléter ici.

Arrêté Préfectoral du 7 juin 1828 pour l'inscription de Charles-Louis marquis d'Elbée, officier aux gardes du Corps, et de Antoine Adrien d'Elbée, conseiller de Préfecture à Beauvais, comme membres de la Commission du monument élevé à Beaupréau, en qualité « de parents du général Vendéen qui « existent encore aujourd'hui ».

Don personnel du Roi d'une souscription de 1000 francs sur la production d'un Mémoire de mon grand-père. Décision du 22 février 1828 annonçant le don du Roi au Marquis d'Elbée, d'une copie du portrait du général vendéen avec les armoiries d'Elbée.

Le lieutenant-colonel Marquis d'Elbée est délégué pour accompagner Mme la duchesse de Berry à Beaupréau pour la pose de la première pierre du monument d'Elbée, il prononce un discours au nom de la famille.

M. le comte de Saint-Saud s'explique ainsi la genèse d'une certitude qui provoqua mon intervention dans le conflit de 1901.

Mais il ne la cherche pas plus avant ; c'est dire, pour qui sait lire, que les d'Elbée de 1828 ont été sollicités de revendiquer la parenté par l'illustration donnée à leur nom.

Cependant, en lisant ma brochure avec plus de soin, il aurait trouvé que les relations de parenté sont antérieures à 1789 et que le futur général vendéen, lorsqu'il n'était encore qu'un obscur officier à Dauphin-Cavalerie ou aux chevau-légers, a réclamé l'appui de ses parents de même nom.

Longtemps même avant 1789, son père, général au service du roi de Pologne à Dresde, dans les rares apparitions qu'il faisait en France, venait à Espainville, où habitaient les d'Elbée de Beauce et la tradition nous est restée qu'il y fréquentait chez ses parents.

Pendant dix ans (1772-1782) quatre officiers du nom de d'Elbée, dont le jeune lieutenant de Dauphin-Cavalerie, étaient au service du Roi, inscrits ensemble sur les Etats militaires de France, ne s'ignorant pas et se prêtant l'appui de parents reconnus.

Henri-Francois d'Elbée, capitaine à Penthièvre Cavalerie, recommande à M. de Vibraye le jeune officier pour faciliter son entrée au régiment.

Louis-Alexandre, comte d'Elbée, aide-major à Penthièvre Cavalerie, retiré du service en 1763, bien connu à la Cour et dans le monde militaire, le recevait dans son logis de la rue d'Enfer. C'est chez lui que mon grand-père, alors élève au Collège Duplessis, rencontra le futur général Vendéen qui venait réclamer l'appui du comte d'Elbée pour solliciter une compagnie.

Faut-il rappeler encore le témoignagne des d'Elbée émigrés à l'arméé de Condé qui se réclamaient d'une parenté commune avec le général.

Si je me suis étendu sur ces souvenirs de famille c'est pour établir que la genèse de ma conviction et des revendications des d'Elbée de 1828 ne date pas de la Restauration.

Mais ce faisceau de témoignages traditionnels est de peu

de poids pour le généalogiste qui n'admet que les parentés écrites sur des registres. Si nous le suivons sur ce terrain, nous y chercherons vainement la trace des documents qui pouvaient entraver sa thèse.

Le généalogiste passe à côté de l'acte de mariage de Maurice d'Elbée, père du futur général vendéen, et de l'acte de naissance du général lui-même, où le nom de Gigost a disparu pour ne laisser que celui de d'Elbée.

Il passe à côté d'une note rencontrée dans les papiers laissés par les Gigost d'Elbée où il aurait pu constater que ceux-ci se réclament de leur parenté avec un d'Elbée.

S'il a plu aux Gigost, ainsi qu'aux d'Elbée, de ne pas nous révéler l'origine de leur parenté, nous n'avons qu'à nous incliner devant ces témoignages écrits et devant les preuves traditionnelles qu'ils nous ont léguées.

En face de ces documents qui lui soumettaient un problème, le vrai problème, la science généalogique de M. le Comte de Saint-Saud s'est trouvée en défaut ; nous en cherchons vainement la trace et la discussion. En l'absence de preuves documentaires et d'actes probatifs, le généalogiste en a été réduit à descendre aux arguties, à se réfugier dans l'expédient du dilemme.

On s'étonnera de tant de légèreté dans une question si grave.

Dans sa volonté d'aboutir, il a même oublié que le général vendéen s'appelait d'Elbée, nom porté depuis deux générations, et ne s'est pas posé cette simple question de rechercher pourquoi et comment ce nom s'est accolé à celui de Gigost au su d'une famille connue en France de temps immémorial.

Cependant, je me trompe, le généalogiste a eu le souci de l'importance de la question et a cherché à lui donner une solution sans nous communiquer son déboire.

Il en a été réduit à supposer un fief. Elbée, sis en Ile de France, qu'il n'a jamais pu découvrir, resté pour lui à l'état de mythe, parce qu'il n'existe pas et que c'est bien notre nom de d'Elbée que le général Vendéen a porté.

Du fait seul de cette supposition gratuite, de cette ignorance qui ne peut être présentée comme une preuve, la généalogie donnée par M. le comte de Saint-Saud est frappée de nullité.

Devant cette impuissance à aller jusqu'au bout de ses preuves, ne pensera-t-on pas que l'auteur du factum aurait dû s'abstenir, sa conscience généalogique elle-même lui imposait ce devoir, n'eût- il rencontré que cette seule incertitude? Par respect pour la mémoire du héros vendéen, je dis à M. le comte de Saint-Saud qu'il fallait s'abstenir.

Et je dresse mes certitudes traditionnelles en face des incertitudes généalogiques de M. le comte de Saint-Saud.

Au nom des d'Elbée qui, avant 1789,n'avaient aucune sollicitation d'une gloire que rien ne faisait présager, de ces gentilshommes d'honneur et de conscience, de ces officiers qui n'avaient nulle raison d'être des menteurs, des fourbes ni des imposteurs, qui ont connu et reconnu comme leur parent l'obscur officier de Dauphin-Cavalerie.

Au nom des d'Elbée de 1828 dont la loyauté est inattaquable et qui sont aujourd'hui accusés sans défense, condamnés sans preuves, qui n'étaient ni des menteurs ni des fourbes ni des imposteurs, qui ont connu et reconnu le général vendéen d'Elbée comme leur parent et reçu du roi la confirmation officielle des justifications qu'ils ont données.

Comme eux et avec eux je maintiens et revendique une parenté que je ne dois ni ne peux renier, parce qu'elle *est*.

LIEUTENANT-COLONEL, MARQUIS D'ELBÉE.

---

(1) *Annuaire de la noblesse*, 1908, p. 191.

Je joins ma protestation à celle de mon cousin le lieutenant-colonel, marquis d'Elbée, contre les insinuations contenues dans un article de M. le comte de Saint-Saud sur les origines de d'Elbée (*Vendée Historique et Traditionniste, février 1909*) tendant à contester notre parenté avec le héros vendéen, parenté reconnue par Sa Majesté le Roi Charles X dans la personne de mon grand-père : Antoine-Adrien d'Elbée, ancien garde de corps de la garde constitutionnelle du Roi Louis XVI, conseiller de préfecture de l'Oise, membre de la Commission du Monument élevé à la mémoire du généralissime d'Elbée.

Warluis, par Beauvais (Oise), 15 mars 1909.

COMTE D'ELBÉE.

Loisé, 16 mars 09.

MON CHER COUSIN,

Je m'associe de tout cœur à votre protestation. Mon arrière-grand-père Pierre d'Elbée de Belmont, marquis d'Elbée, et mon grand-père, Charles-Louis d'Elbée de Belmont, marquis d'Elbée, traitaient et considéraient le généralissime d'Elbée comme leur parent, et, depuis ma plus tendre enfance, je n'en ai jamais entendu, par ma famille et mes alliés, émettre le doute. Les preuves de notre parenté, confirmées par nos traditions de famille, ont plus d'autorité et de certitude que les assertions de M. de Saint-Saud.

Croyez, mon cher cousin, à mon inaltérable affection.

CHARLIER DE GERSON, DE LA MOTTE.

Orléans, 15 mars 1909.
5, avenue Dauphine.

MON CHER COUSIN,

Je vous remercie de m'avoir communiqué la réponse que vous avez faite à l'article publié par M. le comte de Saint-Saud dans « *La Vendée Historique et Traditionniste* sous le titre : *Tribune de la Vendée historique. Les Origines de d'Elbée.* Je ne saurais rester indifférente aux efforts tentés par M. de Saint-Saud pour diminuer la

valeur d'un nom historique en imaginant, de toutes pièces et sans preuves à l'appui, deux origines différentes pour les membres de la famille d'Elbée.

Petite-fille du marquis d'Elbée, officier des gardes du corps de S. M. Charles X, je proteste énergiquement contre les assertions de M. de Saint-Saud. Les traditions de notre famille et tous mes souvenirs d'enfance confirmés par la possession du tableau donné par le roi Charles X à mon grand-père en démontrent d'ailleurs l'exactitude.

En vous laissant comme chef de famille le soin de défendre une mémoire et un honneur qui nous sont chers à tous, je vous assure, mon cher cousin, de mes bien affectueux sentiments.

GERMON, BARONNE PORTALIS.

MON CHER COUSIN,

Nous nous associons de tout cœur à la protestation indignée que vous opposez aux allégations de M. de Saint-Saud.

Entre les faits précis sur lesquels vous basez votre argumentation et les insinuations basées sur les hypothèses d'un.... généalogiste sans autorité, vos amis sauront trouver la vérité.

Recevez, mon cher cousin, l'assurance de toute notre affection.

E. EATON, NÉE D'ELBÉE;

M. DE CHARBONNIÈRES, NÉE D'ELBÉE.

Paris, jeudi 18 mars 1909.

NOS MORTS

M. RAYMOND LOUIS (1)

Si l'amitié a d'incomparables joies, elle connaît aussi d'amères tristesses : et, plus elle est cimentée par la communauté des goûts et la similitude des aspirations, plus elle prépare de souffrances à l'heure toujours trop hâtive des séparations.

Ces souffrances, nous les ressentons plus particulièrement aujourhui, où nous avons le douloureux devoir de rendre un suprême hommage à l'ami charmant, au précieux collaborateur qu'une mort impitoyable vient de nous enlever.

Raymond Louis, que beaucoup ignoraient — tant il était timide et modeste — était, en effet, doué d'une nature d'élite ; et, à l'âge où tant d'autres se laissent uniquement gagner par l'attrait des joies faciles, il ne connut qu'une passion, celle de l'étude.

Travailleur opiniâtre et chercheur infatigable autant qu'heureux, il avait, dès sa sortie de l'Ecole, été sollicité par le charme preneur de notre histoire locale ; et tous ceux qui nous liront savent avec quelle sûreté d'érudition et quel souci de la vérité, il avait déjà retracé maints chapitres intéressants de la vie lointaine de notre vieille cité fontenaisienne.

Mais Louis, comme nous l'écrivait un de ceux qui l'affectionnaient le plus, n'était pas seulement un savant spécialisé dans sa partie : l'histoire régionale. C'était un amateur de littérature, d'art éclairé et sûr de son goût. Sans se disperser comme certains, il savait cependant s'intéresser à toutes les manifestations de la pensée moderne.

Sa culture était solide, et sa curiosité bien dirigée. C'était un esprit latin, de formation classique, une intelligence saine ; et, en tout, il aimait la mesure, la plus nette des vertus françaises.

(1) Raymond Louis est décédé le 11 janvier 1909, à Fontenay, dans sa 27e année.

Malheureusement cette âme si vigoureusement trempée habitait un corps trop débile, et notre regretté ami a succombé à la tâche trop lourde qu'il s'était assignée. En vrai soldat de la pensée, il est mort à la peine ; mais il a fallu l'irrémédiable mal qui l'a si soudainement terrassé, pour briser la plume qu'il tenait d'une main à la fois si délicate et si ferme.

Chez lui, du reste, comme chez tous les êtres supérieurement doués, les qualités du cœur marchaient de pair avec les mérites de l'esprit ; et la mort récente d'une sœur affectionnée avait porté à sa santé, déjà chancelante, le coup le plus funeste.

En cette nouvelle et si poignante étape du long calvaire imposé à leur tendresse, les sympathies les plus unanimes ne feront pas défaut aux pauvres parents, dont le cœur déjà en lambeaux saigne sous cette nouvelle meurtrissure.

Puissent ces sympathies, ces regrets et les louanges aussi d'un fils dont ils avaient si bien le droit de se montrer fiers, apporter quelque adoucissement à leur immense douleur que les chrétiennes espérances peuvent seules rendre supportable !

René Vallette.

LIVRES NOUVEAUX

A L'OMBRE DE L'ACROPOLE, par Henri Guerlin : illustrations de G. Dufriac. Un, volume in-12. Pirx : broché, 3 francs. — Maison Alfred Mame et fils, éditeurs, à Tours.

« Comment s'éveille une âme de jeune fille », tel pourrait être le titre de ce roman, dont le succès n'est pas douteux en un temps où l'on parle sans cesse des droits et de la dignité de la femme. C'est en effet la libération de la femme, la lutte entre la beauté morale et la beauté plastique divinisée par les anciens, et même par tant d'esthètes, nos contemporains, — qui ont inspiré cette belle œuvre. Ajoutons que l'intrigue est des plus dramatiques et qu'elle se déroule au temps de saint Paul, dans la société voluptueuse et pleine de contrastes de la décadence athénienne. Avec quel goût d'artiste et quelle science d'érudit a été exécutée cette reconstitution de la vie antique ! ceux qui ont lu les ouvrages bien connus du même auteur : *l'Epopée de César*, *la Petite Patricienne*, peuvent s'en douter. Il y a dans ce nouveau volume certaines descriptions d'Athènes et d'Ephèse qui feront la joie de ceux qui aiment la couleur et la lumière de l'Orient. Enfin ce livre a le grand mérite de pouvoir être mis entre toutes les mains.

*
* *

Signalons également de M. Henri Guerlin, dont la grande érudition marche de pair avec le charme littéraire :

NOS ORIGINES NATIONALES. Tours, Mame, grand in-4° de 390 p. Avec de nombreuses et très jolies illustrations.

Superbe volume, dont la place est indiquée sur la table du salon mondain, aussi bien que dans le cabinet de l'érudit.

*
* *

M. D'ARVISY. **Rosèle** : *Souvenir d'une marraine.* — Paris, *Librairie des Saints-Pères.*— 1 joli volume in-12. Prix : **3** fr. (franco, **3** fr. **25**).

Chagrin d'enfant ! — C'est bien vite dit, quand on veut parler d'une peine sans profondeur et sans durée. Toutes les douleurs d'enfant ne sont pourtant pas ainsi superficielles et passagères. A plusieurs de ceux qui ont vieilli, ne suffit-il pas de remuer les souvenirs de leurs premières années pour raviver des plaies que l'âge n'a pas fermées encore ? Parmi les petits qui marchent à nos côtés, pensons-nous que celui-ci qui passe, plus pâle, plus silencieux, déjà songeur, porte peut-être un secret douloureux qui le mine et dont il mourra ? C'est le cas de **Rosèle**, dont l'histoire pourrait très exactement s'intituler : *Un drame de famille dans un cœur d'enfant.* Et rien n'est émotionnant, rien n'est poignant, comme cette lutte disproportionnée dans un être si délicat, si frêle, si innocente, encore si naïf, aux prises avec un lourd et mystérieux chagrin... Et la mère est partie... Et pour contribuer à rendre plus attachante, plus touchante la douce figure de **Rosèle**, voici la troupe joyeuse des enfants qui l'encadrent, voici les jeux bruyants auxquels il faut se mêler et ces réflexions enfantines, drôles, amusantes, inattendues, ces rires frais qui éclatent tout près d'un cœur qui pleure.

Idéale et vraie, Rosèle appartient à cette famille d'enfants, plus nombreux qu'on ne pense, dont les anciens disaient qu'ils sont montrés plutôt que donnés à la terre.

Et, cependant, je ne sache pas que le cas ai jamais fait l'objet d'une d'une étude spéciale. A tout le moins est-il permis de dire qu'il ne fut nulle part étudié avec plus d'amour, une psychologie plus pénétrante, une observation à la fois plus large et plus précise que dans cet exquis petit livre.

M. d'Arvisy, dont la permière œuvre : *Ce qui passe et ce qui reste*, fut si appréciée, semble, avec *Rosèle*, avoir atteint au grand art et, espérons-le, au grand succès.

En vente à Fontenay-le-Comte, chez M. Lussaud, libraire.

Z. Z. Z.

CHRONIQUE

Le « Cinquantenaire » du Dr Audé. — Le 7 mars, tous les médecins de Fontenay et la plupart des médecins de l'arrondissement, au nombre de 40, se sont réunis à Fontenay en un banquet confraternel très bien servi à l'hôtel de Fontarabie pour fêter le cinquantenaire médical du Dr Audé.

Au dessert, le Dr Guéry a pris le premier la parole pour excuser ceux de ses confrères qui n'avaient pu assister à la réunion, et en particulier les docteurs Robin et Mangou, ces deux doyens du corps médical de l'arrondissement, retenus au loin par la maladie et dont il a porté la santé en même temps que celle du Dr Audé.

Puis le Dr Chevallereau, le plus ancien des médecins fontenaisiens, dans un toast éloquent, ému et plein de cœur, a félicité le Dr Audé d'avoir mérité, par ses grandes qualités professionnelles, les sympathies unanimes de ses confrères, et en lui offrant au nom de tous un marbre représentant « le Semeur », il l'a montré donnant depuis cinquante ans sans repos et sans trêve à des milliers de malades, riches ou pauvres, ses soins éclairés et toujours dévoués.

Ensuite le Dr Choyau, de Lucon, au nom des confrères des environs a loué très justement les grands talents du Dr Audé aussi bien en chirurgie qu'en médecine, aussi bien comme médecin ordinaire de la famille que comme médecin consultant, talents qui en ont fait pendant un demi-siècle l'un des premiers praticiens du département.

Après ces discours, le Dr Audé a remercié avec émotion ses confrères de toutes les marques de sympathie qu'ils venaient de lui donner et qui l'ont profondément touché. « La fête de ce jour, a-t-il dit en terminant, restera pour moi comme une des plus grandes joies de ma vie médicale. »

Et tous se sont ensuite séparés heureux d'avoir fêté cordialement

celui des leurs dont le talent et l'honorabilité illustrent grandement la profession médicale en Vendée.

L'Inauguration de l'Hypogée Martyrium de Poitiers. — Le 18 janvier, a eu lieu à Poitiers, en présence de M. Formigé architecte des monuments historiques, délégué par le ministère des Beaux-Arts et M. le capitaine Espérandieu, délégué du Comité des travaux historiques, de la Société des Antiquaires de France et de la Société Française d'Archéologie, l'inauguration de l'*Hypogée Martyrium*, dont la découverte est due à notre éminent maître le R. P. de la Croix.

M. Levillain, président, après avoir souhaité la bienvenue à ces délégués, a donné la parole à M. Espérandieu, qui a rappelé les éminents services rendus par le R. P. de la Croix à la science archéologique et la valeur unique de l'hypogée qu'il a exhumé.

Des applaudissements fréquents ont souligné les éloges adressés au R. P. de la Croix et prouvé à celui-ci combien tous les membres de la Société partageaient les sentiments de l'orateur.

Découvertes archéologiques. — La collection de notre excellent collaborateur et ami, M. Charbonneau-Lassay, s'est augmentée d'un grand fer de framée, mesurant 0m40 de largeur et portant à la base de la douille deux talons ou ailerons placés transversalement (VIe s.)

Cette arme a été découverte par un paysan dans les bois de Neuvy-Bouin (Deux-Sèvres) en arrachant un chêne. Recueillie par M. Michonneau, ancien maire de Neuvy, elle a été offerte par lui à notre ami.

Les framées de la première et de la seconde époque mérovingienne se rencontrent de temps à autre en Poitou; néanmoins ces armes ne laissent pas que d'être rares. La collection Rochebrune en a, je crois, de beaux spécimens, trois se trouvaient dans la collection de Fontaines, deux dans celle de M. Parenteau et quelques-unes dans les musées de Poitiers et Niort.

— M. Arsicaud, en labourant son jardin voisin de l'église de Nieul-sur-l'Autize, vient de mettre à jour un sarcophage ancien contenant un squelette près de la tête duquel était placé un vase percé de plusieurs trous et contenant encore quelques morceaux de charbon. Aucune inscription sur la pierre du sarcophage et à l'intérieur un seul objet trouvé près des ossements : une boucle de fer.

— En démolissant une maison, rue du Palais, aux Sables-d'Olonne, des ouvriers maçons ont découvert un petit pot contenant vingt-et-un jetons qui paraissent dater du XVe siècle.

Le Menhir de la Verrie, près Challans

(Cliché de M. le docteur Marcel Baudouin)

Gravures Préhistoriques. — Le docteur Marcel Baudouin, secrétaire général de la Société Préhistorique de France, a présenté à l'Académie des Sciences une dizaine de moulages en plâtre des gravures sur rochers qu'il a récemment découvertes à l'île d'Yeu.

Il s'agit là de ces cupules hémisphériques, conoïdes, ovoïdes, qui sont soit simples ou isolées, soit conjuguées, c'est-à-dire réunies par des canaux de conjugaison.

En dehors des cupules, le docteur Marcel Baudouin a relevé les moulages de diverses cavités pédiformes représentant des plantes de pieds d'homme ou des sabots d'équidés et peut-être autre chose.

L'auteur, qui a exécuté lui-même ces moulages avec les plus grandes difficultés, dans une île de l'Océan, a établi par des observations matérielles indiscutables que ces gravures sur rochers sont bien dues à l'homme, et que, dans ce cas particulier, elles remontent à l'époque de la pierre polie.

Le docteur Baudouin, le premier, a étudié à fond les pieds de chevaux gravés. De cette étude minutieuse, il a pu déduire la notion de taille et de forme de la race représentée sur ces gravures rupestres qu'il présentait hier à l'Académie.

Il y a là un ensemble de recherches des plus précieuses : la gravure des pieds d'équidés nous donne une idée de ce qu'était, à l'époque néolithique, l'ancêtre de notre cheval actuel. Les cupules gravées sur les rochers peuvent nous donner, elles, une idée des préoccupations intellectuelles de l'homme qui vivait à l'époque de la pierre polie ; bien que la question soit toujours des plus controversées, beaucoup de préhistoriens s'accordent, en effet, à croire que ces cupules sont la représentation, sur le rocher, des étoiles et des groupements d'étoiles.

Le docteur Baudouin, en particulier, a relevé, en Vendée, le moulage d'un rocher où plusieurs cupules sont disposées exactement comme les étoiles de la Grande Ourse.

A la Société des Antiquaires de l'Ouest. — Le lundi 18 janvier, à huit heures et demie du soir, la Société, réunie en séance privée, au lieu ordinaire de ses séances, a procédé à la nomination de ses officiers pour l'année 1909.

Ont été élus :

Président : M. Rambaud, pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers ;

Vice-Président ; M. de Roux, avocat à la Cour d'appel ;

Secrétaire : M. Emile Ginot, bibliothécaire-archiviste de la ville ;

Vice-Secrétaire : M. Pierre Clément, avocat, docteur en droit ;
Questeur : le R. Père de la Croix ;
Trésorier : M. de Moissac ;
Bibliothécaire-archiviste : M. Boissonnade, professeur à la Faculté des lettres.

Membres du Conseil d'administration : MM. Richard, archiviste de la Vienne ; Drouet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussés : Tornézy, ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel ; Gaillard (Henri) ; professeur agrégé d'histoire au lycée.

Sites et Monuments pittoresques de Vendée.— Le jeudi 25 Février, le *Comité des Sites et Monuments pittoresques de la Vendée* se réunissait aux Archives départementales. Etaient présents : MM. Cléry, président ; Gabory, secrétaire ; Eli. Bocquier ; Guiet ; Leroy, procureur de la République ; Amédé Odin ; l'abbé Rousseau ; Texier, des Domaines.

M. Cléry annonce l'envoi, par le Touring-Club, des plaques indicatrices demandées par le Comité et destinées aux chemins de la forêt de Vouvant.

Le Touring-Club en a envoyé une autre, mise en place actuellement, pour le menhir d'Olonne.

Le Comité avait formé un vœu pour le classement, par l'Etat, de l'église de La Chaize-le-Vicomte ; c'est aujourd'hui chose faite.

De nombreuses questions intéressant les principaux monuments ou paysages de la Vendée ont été traitées ; des vœux ont été émis en faveur du classement, par l'Etat, de la fameuse tour Mélusine et du si joli pont des Ouillères, dans la forêt de Vouvant. Un autre a été ainsi conçu : « Ému des plaintes réitérées qui lui sont adressées par des particuliers, plaintes concernant la destruction des superbes rochers de Sion, le Comité émet le vœu que, dans l'intérêt de cette commune d'abord et du tourisme ensuite, les autorités compétentes fassent interdire toute extraction de pierre dans ces rochers. »

Les buttes coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm. — La *Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, dans sa séance du 6 janvier 1909, s'est occupée de la question encore très discutée de l'origine des *Buttes coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm.*

« M. Fournier lit une note de M. Douvillé, présentée à la Société géologique de France à la séance du 21 décembre 1908, concernant les célèbres buttes coquillières de Saint-Michel en-l'Herm. Une visite que leur fit le savant professeur l'été dernier l'engage à conclure à une formation naturelle *in situ*, produite par l'accumulation progressive

d'individus d'*ostrea edulis*, dont un grand nombre possèdent des balanes adhérentes. L'épaisseur considérable du dépôt s'expliquerait par un soulèvement lent du sol dont l'amplitude atteindrait 16 mètres.

« M. Fournier critique vivement cette opinion. Il dit qu'on ne trouve à Saint-Michel que des huîtres adultes — aux deux valves réunies — posées à plat en lits horizontaux comme celles du quartier du Port à Niort, tandis que, dans les bancs d'huîtres actuels que l'on peut observer partout le long des côtes de la Charente-Inférieure, on trouve des exemplaires de tous les âges et dans toutes les positions.

« D'un autre côté le soulèvement lent, s'il avait eu lieu, aurait affecté toute la côte, ce que l'on ne constate nulle part. Au contraire, le marais de Bouin, situé au nord de la Vendée, aurait subi, d'après certains auteurs et notamment M. Charrier-Fillon, un affaissement postérieur aux temps préhistoriques, témoin le dolmen de la Vendette, à 2 kilomètres en mer au large de Noirmoutier. Ce prétendu dolmen, vu par M. Fournier, serait tout simplement un gros bloc de calcaire crétacé, dû à l'érosion progressive de la côte de l'île et semblable à ceux que l'on trouve un peu partout, de Royan à l'embouchure de la Loire.

« Ces prétendus mouvements de bascule de la côte Atlantique ne reposent en réalité sur aucunes données scientifiques précises.

« M. Sauvaget dit que M. Stanislas Meunier, dans son récent *Traité de géologie*, émet une théorie aussi singulière. Les buttes de Saint-Michel seraient des bancs d'huîtres tertiaires se rattachant au terrain sicilien (fin du pliocène) et cette formation « fut attaquée par la mer, qui la tailla en falaise comme les îlots du marais poitevin ».

« Malgré l'autorité de ces deux savants, il paraît plus rationnel d'admettre que les buttes de Saint-Michel-en-l'Herm sont artificielles et dues à l'industrie de l'homme. Tel est l'avis de M. de Quatrefages, qui les étudia à diverses reprises, notamment pendant le congrès de l'Association pour l'avancement des sciences tenu à La Rochelle en 1882, et qui incline à voir dans ces buttes des travaux de défense de la côte.

« M. Fournier signale également une note de MM. Henri Douvillé et de Grossoure, présentée le 7 décembre 1908 à la Société Géologique de France, « sur le prétendu Hettagien de la Vendée ». Les couches de ce niveau, que l'on trouve aussi dans les Deux-Sèvres, notamment à Surimeau et à Brangeard, et qui renferme une faune spéciale étudiée par MM. Cossmann et Chartron en 1902, appartiendraient non à l'Hettangien, mais aux couches inférieures du Lias moyen. Elles ne seraient qu'un faciès spécial du Charmouthien. L'analogie

des conditions de gisement avec celles de même âge du centre de la France aurait fait l'analogie des faunes, M. Welsch, dans la séance du 21 décembre 1908, réfute cette interprétation et démontre, au contraire, l'existence incontestable de Sinémurien (caillebotine) et de l'Hettangien (calcaires jaune-nankin) d'une épaisseur totale atteignant parfois 25 mètres, ainsi que la présence des fossilles caractéristiques, en particulier : *arietites bisulcatus* et *ægoceras planicosta.* »

La parole est à notre éminent ami M. Chartron, dont la grande science géologique fait justement autorité.

Trouvailles scientifiques. — A cette même séance de la *Société Scientifique des Deux-Sèvres*, M. Fournier dit l'intérêt qu'il y aurait à effectuer des sondages dans le marais de la Sèvre. Il signale les trouvailles faites dans le bri marin d'une tête de *Bos primigenius* à Cram-Chaban, d'une vertèbre dorsale de baleine dans les environs du Gué-de-Velluire, trouvée à 5 mètres de profondeur et qui se voit aujourd'hui au-dessus de la porte d'entrée de la salle des collections de paléontologie de la Faculté des sciences de Poitiers.

Notes d'art. — M. le chanoine Barth, ancien secrétaire-général et légataire universel de Mgr Le Camus, actuellement vicaire-général de l'évêché de la Rochelle, vient de commander, à notre compatriote et ami M. Jules Robuchon, le buste de Mgr Le Camus, le regretté évêque de La Rochelle.

Ce buste est destiné à être placé dans une des chapelles de la cathédrale où Mgr Le Camus a été inhumé.

— Signalons par la même occasion le triple succès obtenu par notre vaillant compatriote à Fontenay-le-Comte, dont la municipalité, bien inspirée, vient d'acquérir les deux médaillons O. de Rochebrune et B. Fillon et le buste de M. de Mouillebert.

— Au sixième Salon de l'Ecole Française qui vient de s'ouvrir au Grand-Palais, à Paris, notre distingué compatriote, le peintre G. Delhumeau, a exposé trois toiles d'un sentiment et d'une exécution parfaits.

Les conférences de « l'Union libérale ». — Sous les auspices de l'*Union libérale*, plusieurs conférences ont été données cet hiver, à Fontenay-le-Comte, salle O. de Rochebrune ; signalons notamment celle de M. Hervineau, sur *Un voyage au Cap Nord,* de M. de Roux sur *le Budget de la France*, de M. Brochet sur *Gilles de Retz et la bataille de Torfou ;* de M. René Vallette, sur l'*Assistance publique à Fontenay-le-Comte avant la Révolution.*

— M. l'abbé Leprêtre, professeur d'histoire à l'Institution Richelieu, de Luçon, a fait au cercle catholique de Pouzauges, une conférence sur les *Guerres de Vendée*.

A LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE DE PARIS, notre ami Henri de Villedieu a été nommé trésorier, lors de la dernière élection du bureau.

Parmi les membres admis en 1908, nous relevons le nom de notre compatriote Mme Louis de Virsay.

NOS POÈTES. — Deux jeunes poètes vendéens MM. H. et C. Maingot, les auteurs des « *Rimes vagabondes* », qui eurent un si joli succès auprès des lettrés, viennent d'obtenir une mention très honorable avec don de volumes pour leur envoi aux Jeux Floraux avec la « Mort aux Champs ».

Cette belle poésie est extraite de « *Poèmes ruraux* », recueil qui va incessamment voir le jour par les soins des éditions de la « *Revue du Bas-Languedoc.* »

NOS COMPATRIOTES. — A la suite d'une conférence très documentée et très applaudie sur la question Serbe, M. Aulneau a reçu du gouvernement de Serbie la décoration de Saint-Savin.

Nos plus cordiales félicitations.

LIGUE DES FEMMES FRANÇAISES. — Le 7 février, à Boufféré devant un auditoire de 500 femmes, Mme la marquise de Lespinay, assistée de toutes les notabilités catholiques du canton, a fait une remarquable conférence sur l'œuvre de la Ligue des Femmes Françaises pour laquelle elle se dévoue avec tant de générosité et de talent.

Même succès pour l'éminente conférencière à Montaigu et à Tiffauges, où sa parole éloquente et chaude fut unanimement acclamée.

DOCTEUR ÈS LETTRES AVEUGLE. — A la Sorbonne, un jeune aveugle M. Léon, a été proclamé docteur ès-lettres avec la mention « très honorable ». Les deux thèses qu'il a soutenues devant un jury présidé par M. Antoine Thomas portaient l'une sur une œuvre basque, « Hélène de Constantinople », et l'autre sur « l'influence des idées cartésiennes dans la doctrine spinoziste des rapports de la pensée avec son objet ». M. Léon est le fils d'un conseiller à la cour d'appel de Bordeaux. A vingt-et-un ans, il était agrégé de l'Université et il est actuellement professeur au lycée de la Roche-sur-Yon. Avant de présenter les observations d'usage sur sa seconde thèse, M. Lévy-Bruhl a félicité le jeune aveugle d'avoir eu auprès de lui une mère admirable, lectrice affectueuse et intelligente.

Nous joignons nos félicitations à celles qui ont été si justement adressées au jeune et distingué professeur.

*
* *

UNE EXCURSION EN VENDÉE ET EN POITOU

Nous recevons communication du programme suivant, que nous nous empressons d'insérer :

SOUS LES AUSPICES DU SYNDICAT D'INITIATIVE DES VOYAGES EN POITOU ET LA DIRECTION DE M. JULES ROBUCHON SON PRÉSIDENT, SEPT JOURS D'EXCURSION EN POITOU, DE POITIERS EN VENDÉE. ALLER ET RETOUR DU 16 AU 22 JUIN 1909 INCLUS.

Première journée, 16 juin (91 kilomètres). — De Poitiers à Chasseneuil, — Sanxay-Menigoute, — Fomperron (*Déjeuner à l'abbaye des Châtelliers*) — Verruyes, — Mazières-en-Gâtine, — Saint-Marc-la-Lande, — Champdeniers, — Coulonges-sur-l'Autise (*Dîner et coucher à Coulonges*).

Deuxième journée, 17 juin (80 kilomètres). — Vers la forêt de Vouvent (Vendée), par Foussais-Puy-de-Serre, — Antigny-Cezais, — Vouvent (*Déjeuner à Vouvent*). — Les Vallées de la forêt de Vouvent, — Mervent, — Bourneau, — L'Hermenault, — La Chapelle Thémer, — Féole, — Sainte-Hermine (*Dîner et coucher à Sainte-Hermine*).

Troisième journée, 18 juin. — Vers et le Talmondais par Bessay, — Mareuil-sur-le Lay, — Le Champ Saint-Père, — Les Moutiers-les-Mauxfaits, — Avrillé (*Déjeuner à Avrillé*). — Le Bernard, — La Jonchère, — Saint-Cyr-en-Talmondais (*Dîner et coucher à Luçon*).

Quatrième journée, 19 juin. — A travers les marais de Luçon par Saint-Cyr-en-Talmondais, — Curzon, — Saint-Benoît-sur-Mer, — Angles, — Moricq, — Saint-Michel-en-l'Herm, — (*Déjeuner à Saint-Michel-en-l'Herm*), — Triaize, — Luçon, — Nalliers, — Mouzeuil, — Fontenay-le-Comte. (*Dîner et coucher à Fontenay-le-Comte*).

Cinquième journée, 20 juin. — Séjour à Fontenay-le-Comte, — Visite des Monuments et des rues du Vieux Fontenay, du château de Terre-Neuve, de la vallée de la Vendée au Roc Saint-Luc.

Sixième journée, 21 juin (80 kilomètres). — Vers Niort par les marais boisés de la Vendée, — l'Autise et la Sèvre Niortaise par Auzais, — Velluire, — Maillezais, — Maillé, — Liez, — Bouillé-Courdault.

(*Déjeuner à Maillezais* ou à *Bouillé-Courdault*, en plein air au bord et sous les ombrages du canal si l'état de l'atmosphère le permet) — Oulmes-Nieul-sur-l'Autise, — Benet-sous-les-Noyers, — Coulon-Magné-Niort. (*Dîner et coucher à Niort*).

Septième journée, 22 juin. — Vers Poitiers, par Echiré, — Cherveux Saint-Maixent, — La Villedieu-de-Comblé, — La Mothe Saint-Héraye (*Déjeuner à La Mothe-Saint-Héraye*) Exoudun, — Bougon, — Pamproux, — Lusignan et Poitiers — *Banquet à l'Hôtel du Palais.*

Ce programme d'excursion est particulièrement préparé pour les touristes voyageant avec leur voiture automobile ou motocyclette. Chacun d'eux paiera la somme de cent dix francs et leur chauffeur à gages soixante-dix francs.

L'Hôtel du Palais de Poitiers fournira les repas et le coucher avec tout le confortable désirable.

La liste de souscription à la participation de ce voyage sera close le 31 mai prochain.

Le programme détaillé de cette campagne sera envoyé à toute demande adressée au Syndicat d'Initiative des voyages en Poitou, *3, rue du Moulin à Vent, à Poitiers.*

Nous accompagnons de tous nos vœux cette intéressante initiative, au succès de laquelle nous serons heureux de contribuer.

Le Monument des Victimes de Gigant. — On sait qu'à la suite de la destruction de la Grande Armée catholique et royale, des quantités de prisonniers Vendéens furent amenés à Nantes, jugés sommairement et fusillés dans les carrières de Gigant.

Or, nous apprenons que l'*Espérance du Peuple* vient d'ouvrir dans ses colonnes une souscription, dont le produit sera employé à élever un monument à la mémoire des Victimes de la Terreur Nantaise.

La *Revue du Bas-Poitou*, applaudissant à cette généreuse et patriotique pensée, a adressé son obole à son excellent confrère.

Nous engageons tous nos lecteurs à faire de même.

Jeanne d'Arc et le Poitou. — A l'occasion de la béatification prochaine de Jeanne d'Arc, M. Henri de Noussanne a publié dans l'*Eclair* une série d'articles fort intéressants sous ce titre : *Pèlerinage aux lieux qu'illustra Jeanne d'Arc.*

Il y rappelle que lorsque l'héroïque Pucelle vint à Poitiers se faire examiner par de savants théologiens, c'est en l'hôtel de la Rose, chez notre illustre compatriote Messire Jehan Rabateau, qu'elle logea.

Petits Salons. — A l'Exposition de la Société des Amateurs, qui a tenu son huitième Salon, à l'Alcazar des Champs-Elysées, à Paris

remarqué de jolies photographies de notre excellent sénateur, M. Paul Le Roux.

Conférence. — Le 13 février, à la Soirée de la Société de *l'Ouest Artistique et Littéraire*, à Paris, notre savant collègue, M. le Dr Marcel Baudouin, a fait une brillante conférence sur les *Mégalithes de Bretagne et de Vendée*, et démontré avec des projections photographiques à l'appui, que les Dolmens n'étaient que des caveaux sépulcraux; les menhirs des stèles funéraires, les alignements des Temples, et les cromlechs, des lieux de réunion.

— Le groupe vendéen d'*Action Française* avait organisé pour le 21 mars, à La Roche-sur-Yon, une conférence où il nous a été donné d'applaudir les éloquentes paroles de l'éminente conférencière qu'est la marquise de Mac-Mahon, de notre ami M. Hervineau, du commandant Cuignet, et de MM. Paul Robassi et des Lyons.

CARNET MONDAIN

MARIAGES

En l'église Saint-Louis, à la Roche-sur-Yon, mariage du comte Yves de L'ESTOILE avec Mlle Marie CHABOT de PÊCHEBRUN.

Une nombreuse assistance, l'élite de la société vendéenne, se pressait dans l'immense vaisseau de l'église Saint-Louis, tandis que les orgues, sous l'habile direction de M. Grouanne, organiste de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, jouaient leurs marches triomphales pour célébrer l'entrée de la gracieuse mariée qui portait une ravissante toilette garnie de vieil Angleterre et qui était conduite à l'autel par son oncle, M. Paul Aulneau, conseiller général de la Vendée.

Dans des termes émus, l'archiprêtre de la Roche-sur-Yon rappelait les illustrations des deux familles et nos artistes vendéens rendaient aux jeunes mariés l'hommage suprême de leur talent.

Mlle Pichard de la Caillère chantait avec une voix chaude et bien timbrée l'*Agnus Dei*, de Bizet et un *Je vous salue Marie*, de M. de la Voûte et l'illustre violoncelliste, M. Robert du Botneau, qui sait tirer de son instrument divin des accords si harmonieux et si touchants, joua avec un art infini : le *Madrigal*, d'Oudshoorn, une *Cavatine*, de Gilis, et un *Air ancien* (1753), de Giordani.

Le service d'honneur et la quête étaient faits par le lieutenant Paul de l'Estoile et Mlle Aulneau de la Touche, par M. Aulneau de la de Touche et Mlle Hervine de l'Estoile.

Après que parents et amis eurent félicité les jeunes époux, le brillant cortège se dirigeait vers l'hôtel de Mme Chabot de Pêchebrun pour goûter un lunch qui réunissait de nombreux invités.

Dans un discours fort applaudi, M. J. Aulneau, avocat à la Cour d'appel de Paris, porta la santé du comte et de la comtesse de l'Estoile, en évoquant le souvenir de leurs glorieux ancêtres, « de ces vaillants guerriers qui jadis, aux côtés des anciens rois, plus récemment, lorsque la France subissait le joug odieux de l'envahisseur, ou bien sous le climat meurtrier d'Extrême-Orient, dans notre

« France nouvelle », versèrent si noblement et si généreusement leur sang pour la défense du drapeau ».

En réponse à l'orateur, le lieutenant de l'Estoile rappela avec beaucoup d'à-propos la vieille coutume bretonne qui invite les convives à unir dans leurs souhaits et dans leurs toasts le marié et la mariée.

*
* *

En l'église cathédrale de Luçon, mariage de Mlle GERMAINE RAUD avec M. CHARLES GAUDINEAU, avocat à la Cour d'appel d'Angers.

Les témoins de la mariée étaient Mme Chartier, sa tante, et M. Vollant, son grand-père ; ceux du marié : Mme Félix Gaudineau, sa tante, et M. René Chauvin, ingénieur civil, son cousin.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par M. l'Archiprêtre de la Cathédrale, qui, en termes choisis, a prononcé une délicate et touchante allocution.

Pendant la cérémonie religieuse, Mlle Marguerite Bousseau et Mme Raymond Biré se sont fait entendre, l'une dans le *Sancta Maria* de Faure, l'autre dans le *Panis Angelicus* de César Franck. Toutes les deux ont tenu les assistants sous le charme de leur voix.

Après les salutations d'usage à la sacristie, Mme Raud recevait dans ses salons, où un magnifique lunch de cent couverts était servi.

Tout Luçon avait tenu à prouver sa sympathie aux familles Raud et Gaudineau en assistant à la bénédiction nuptiale des jeunes époux ; aussi la cathédrale était-elle presque trop petite pour contenir la foule d'amis qui s'y pressait.

*
* *

En l'église Saint-Thomas d'Aquin, à Paris, mariage de M. CHARLES DE BRETAGNE, inspecteur de la Société Générale avec Mlle MARIE BONVALLET.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le Chanoine de Bretagne qui a prononcé une allocution des plus touchantes. Sa Sainteté Pie X avait daigné envoyer sa bénédiction aux jeunes époux.

Témoins du marié : M. de Villèle et M. d'Orsanne, son beau-frère.

Témoins de la mariée : le Général Vte de Mas Latrie, son oncle, et M. Maurice Bonvallet, son frère.

*
* *

En l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, mariage de M. le lieutenant BONNARD DU HANLAY, du 114e régiment d'infanterie, avec Mlle MARGUERITE MAICHAIN.

Les témoins du marié étaient : M. le colonel breveté Desblancs, commandant le 114e régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme R. Bardet, née Bonnard du Hanlay, sa sœur. Ceux de la mariée : M. Joseph Maichain, son frère et M. le chef d'escadron breveté, Savin de Larclause, chevalier de la Légion d'honneur.

Le service d'honneur était fait par M. le lieutenant de Fabry, du 9e régiment d'infanterie, détaché à l'École supérieure de guerre, accompagnant Mlle Marie Bonnard du Hanlay ; M. le comte de Vasselot de Régné, lieutenant au 114e régiment d'infanterie, accompagnant Mlle Hélène Payen de la Garanderie ; M. le lieutenant Schaëller, du 114e régiment d'infanterie, accompagnant Mlle Hélène Rogelin ; M. le médecin-major Villard, du 114e régiment d'infanterie, accompagnant Mlle Anne Carré ; M. Jacques et Mlle Elizabeth Chenuau.

*
* *

Nous sommes également heureux d'apprendre le mariage de M. MICHAUD, l'excellent maire et conseiller général de l'Ile-d'Yeu avec Mlle MARGUERITE MAURIN.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée le 16 février.

*
* *

En l'église Saint-François-de-Sales, à Paris : Mariage du vicomte DE GUERRY DE BEAUREGARD, fils du comte de Beauregard, et de la comtesse, née de Beaumont, avec Mlle GERMAINE LUCE DE TRÉMONT, et de Madame, née de Nesmont.

*
* *

Le mariage du baron HENRI DE LA ROCQUE-LATOUR, fils du baron et de la baronne, née de la Roche-Saint-André, fiancé à Mlle SIMONE DE FERRÉ, petite-fille du marquis de Surineau, sera célébré après Pâques.

A tous et toutes, nous adressons nos félicitations et vœux les plus sincères.

NAISSANCES

Depuis le 2 mars, notre excellent collaborateur M. LÉON DUBREUIL est l'heureux père d'un charmant baby qui a reçu au baptême le nom de *Jacques*.

— Le 3 mars, au château du Fief-Milon, Mme CHARLES DE LA VIEUVILLE, née de MONTI DE REZÉ, a donné le jour à une superbe fillette qui a reçu au baptême le prénom de *Marie*.

Tous nos meilleurs compliments.

NÉCROLOGIE

M. Charles POIRIER-COUTANSAIS, ancien secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, décédé à la Roche-sur-Yon, dans sa 72e année, le 23 janvier 1909.

La disparition de M. Charles Poirier-Coutansais laissera, dit le *Publicateur de la Vendée*, un vide profond dans la société yonnaise où le regretté défunt tenait une si large place.

M. Poirier-Coutansais avait occupé les fonctions de Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée avec autant de tact que de distinction. Quand les vicissitudes de la politique l'obligèrent à renoncer à une carrière où l'attendait l'avenir le plus brillant, il continua à défendre les croyances et les principes qu'il estimait, avec nous, indispensables au salut de notre pays, se rendant utile à ses concitoyens, encourageant les bonnes œuvres et consacrant à la cause religieuse ses plus généreuses ardeurs.

La croix de chevalier de Saint Grégoire le Grand lui avait été décernée par le Souverain Pontife. Elle ne pouvait aller à un caractère plus ferme ni briller sur une poitrine plus loyale.

Plus tard, M. Poirier-Coutansais devint membre, puis président du Conseil de Fabrique de l'église Saint-Louis. Il s'y fit remarquer par son administration toujours prudente et la sagesse de ses avis.

Bon, accueillant, charitable, d'une serviabilité à toute épreuve, cet homme de bien, qui était aussi un parfait homme du monde, jouissait dans notre ville de la considération générale.

Au cimetière, M. de Lavrignais, député, a prononcé un éloquent éloge du regretté défunt.

Nous exprimons de nouveau à ses fils, MM. Charles, Henri et Jean Poirier-Coutansais, l'assurance de nos plus cordiales condoléances.

M. Paul TAUNAY, avocat à la Cour d'appel, et l'un de nos plus

anciens camarades d'école, est décédé à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) le 24 janvier 1909, dans sa 56e année.

Chrétien de vieille roche, Paul Taunay était profondément dévoué à l'Eglise et il se faisait un devoir rigoureux de lui venir en aide.

Taunay était un royaliste convaincu ; il n'avait jamais, comme certains autres, trahi son devoir de Français.

La foule nombreuse et recueillie qui assistait à ses obsèques et l'a conduit à sa dernière demeure a bien montré la sympathie dont le défunt jouissait dans tous les rangs de la société.

Le deuil était conduit par M. Paul Taunay, son fils, MM. Henri et Lucien Savatier, ses beaux-frères, MM. Henri et Louis Bazire, ses neveux.

M. Taunay était un de nos plus anciens amis ; sa mort prématurée nous cause un profond chagrin.

Nous prions Mme Taunay et ses enfants d'agréer l'expression de nos bien sincères condoléances.

M. Olivier-Marie-Joseph GRASSAL, cavalier au 2e cuirassiers, décédé le 29 janvier 1909, dans sa 22e année, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris.

M. Olivier Grassal est mort des suites d'une pneumonie contractée au service. Il a succombé en chrétien fidèle, après avoir supporté en brave la plus douloureuse opération.

Nous adressons à M. Paul Grassal, l'un de nos plus fidèles abonnés, l'expression de nos sympathies les plus douloureusement émues.

M. Fernand PUICHAUD, conseiller d'arrondissement, décédé à Moncoutant, à l'âge de 48 ans, le 31 janvier 1909.

Nous renouvelons aux familles Puichaud et Treuttel que cette mort met douloureusement en deuil l'expression de nos plus vives et respectueuses condoléances.

M. l'abbé Jean-Baptiste PASQUIER, ancien curé d'Evrunes, décédé à Mortagne-sur-Sèvre, le 3 février 1909.

M. l'abbé Pasquier, né à Chambretaud, le 26 juillet 1838, ordonné prêtre le 19 décembre 1863, avait successivement occupé les postes de vicaire à Saint-Urbain et à Bretignolles. Nommé curé d'Evrunes le 21 février 1875, il en exerça les fonctions jusqu'au 25 août 1906. Son état de santé l'obligea alors à quitter le saint ministère, et il se retira à Mortagne-sur-Sèvre, où il est décédé.

L'abbé Emile SELLIER, prêtre habitué à Saint-Denis-la-Chevasse où il est décédé le 6 février à l'âge de 60 ans.

M. l'abbé CHARIAU, prêtre habitué à Chantonnay, décédé le 15 février 1909.

M. Eugène Chariau, né à Monsireigne le 10 février 1837, ordonné prêtre le 22 décembre 1860, exerça les fonctions de vicaire à Longeville 1860 ; à Saint-Philbert-de-Bouaine, 1862 ; à la Bruffière, 1865 ; puis celles de curé à Fougeré, 1882. Depuis le 27 janvier 1901, il vivait retiré à Chantonnay, où il est décédé.

M. Henri LORY, décédé subitement à Challans (Vendée), le 15 février 1909, à l'âge de 25 ans.

Cette mort si cruellement inopinée met en deuil les familles Lory, et Léveillé auxquelles nous offrons nos plus douloureuses sympathies.

M. Léon PÉQUIN, ancien maire de Cugand, ancien président du Conseil d'arrondissement et de la Chambre de Commerce de la Roche-sur-Yon décédé à Nantes, fin février.

Curieux de tout, il avait beaucoup voyagé, dans l'Amérique du Sud, notamment et, causeur abondant et disert, il aimait à raconter ses voyages dans des conversations charmantes pleines d'aperçus originaux et fins.

Aussi bon qu'il était spirituel, il avait su se faire adorer des deux cents ouvriers de sa belle filature, où il avait organisé avec un soin remarquable toutes les œuvres de prévoyance et de solidarité.

Mme BOUCHER, mère de notre excellent confrère et ami M. Gustave Boucher, vient de succomber à Niort. Nous prenons une vive part à la douleur de son fils et l'assurons, en cette cruelle circonstance, de nos plus cordiales sympathies.

M. POTEL, ancien ingénieur en chef, inspecteur général honoraire des Ponts-et-Chaussées, et l'un des créateurs du port de La Pallisse, à La Rochelle, vient d'y mourir à l'âge de 78 ans. Sa mort met en deuil les familles Potel, Béraud, Alquier, Tornézy, auxquelles nous offrons nos plus vives condoléances.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE

La Vendée sous le premier Empire.—Notre excellent collaborateur, M. Gabory, l'érudit archiviste du département de la Vendée, qui prépare une *Histoire de la Vendée sous le premier Empire*, serait reconnaissant aux personnes qui voudraient bien lui signaler des papiers *inédits*, mémoires, lettres, etc., intéressant les nobles et les républicains vendéens sous l'Empire, le retour des prêtres déportés, la Petite église, le voyage de Napoléon en Vendée, la Chouannerie de 1815, etc. Inutile de mentionner les mémoires de Mercier, Tortat et Collinet.

— M. Marcel Giraud-Mangin, l'érudit conservateur de la Bibliothèque de Nantes, a publié, en collaboration avec M. Michel Jouve, conseiller à la Cour d'appel de Nimes (Nîmes, Debroas, 3 vol. grand in-8°, 1905, 1906, 1908) ; *Le Carnet de route du Conventionnel Philippe-Charles-Aimé Goupilleau, en mission dans le Midi* (1793) ; — *des Lettres-intimes du même, en mission dans le Midi après la Terreur* (1794-1795); *et la Correspondance Intime du Conventionnel Rovere avec Goupilleau* (*de Montaigu*) en mission dans le Midi après la Terreur.

Ces trois volumes renferment de curieux renseignements sur cette tragique époque, et des appréciations aussi sévères que méritées sur les Terroristes qui ensanglantaient alors la Vendée.

— Nous recevons, au moment de mettre sous presse, le tome III de l'*Histoire de la Guerre de Vendée*, par l'abbé Deniau, et Dom Chamard. (Siraudeau, éditeur à Angers). Ce très intéressant volume est précédé d'une fort belle lettre de notre excellent ami, M. le Marquis d'Elbée.

Nous en parlerons plus longuement dans notre prochain fascicule.

Ajoutons seulement que le tome IV de ce bel et consciencieux ouvrage est sous presse.

— Notre compatriote, M. F.-J. Denis qu'intéressent vivement tous les souvenirs du passé Fontenaisien a eu l'heureuse idée de publier (in-8° de 14 p., Fontenay, Pétélot, tiré à 25 exemplaires sur papier à bras), le récit d'une affaire dramatique qui eut lieu à Fontenay au XVIIe siècle, et dont il eut la bonne fortune de retrouver le manuscrit rédigé par B. Fillon et resté jusqu'alors inédit.

L'Archer Nicolas Chèvredent, évoque le souvenir d'un homme courageux, qui, au prix de sa vie, aida à débarrasser le Bas-Poitou, et plus particulièrement la forêt de Vouvant, d'une bande de brigands que commandait un gentilhomme taré, un certain Henry de la Roche-Jousseaume, *dit Le chevalier de la Plume Rouge*.

C'est un curieux chapitre qui vient utilement s'ajouter à l'histoire de notre cité Fontenaisienne et de ses environs.

— Dans l'*Echo de Saint-Filibert de Noirmoutier* (n° de février 1909), une très intéressante notice sur *Les vieilles maisons de Noirmoutier*. Nous y relevons la mention relative à la *Maison de la Maduère*, appartenant naguère à la vieille famille poitevine des Pidoux, et où le généralisime d'Elbée, qui y avait reçu l'hospitalité, fut pris pour être bientôt après lâchement fusillé.

— A lire dans la *Semaine religieuse d'Angers*, du 22 novembre 1908, un article d'histoire Vendéenne, de notre excellent collaborateur M. l'abbé F. Charpentier, intitulé : *Un Brave*, (Jean Poitevineau, un des héros de la Grande Guerre).

— Les « Zig-Zags » au pays de la Châtaigneraie et de Pouzauges que publie M. L. Brochet dans la *Vendée*, donnent un regain d'actualité aux notices d'histoire et d'archéologie que M. René Vallette fit paraître naguère dans les *Paysages et Monuments du Poitou*, sur ces mêmes communes des cantons de la Châtaigneraie et de Pouzauges.

LITTÉRATURE

Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à la nouvelle *Revue* de littérature et d'art que notre excellent collaborateur, M. le Dr Henri Martineau, vient de créer à Coulonges-sur-l'Antise sous ce titre : *Le Divan*.

Cette *Revue*, dont le premier numéro (janvier-février 1909) contient de forts jolis vers de notre fidèle collaborateur le bon poète Francis Eon, paraîtra tous les deux mois.

— Pour paraître prochainement : *De là-bas à l'Oblat*, souvenirs intimes sur J.-K. Huysmans, par notre très distingué confrère et ami, Gustave Boucher, de Niort (1).

M. Boucher, qui publiait, il y a peu, une fort curieuse brochure sous ce titre : *Une Séance de Spiritisme chez J.-K. Huysmans*, prépare deux autres études d'un égal et puissant intérêt : *A travers l'Occultisme*, le *Satanisme et la Mystique*, et *Une grande initiée : Catherine Emmerich.*

— De notre très distingué compatriote, M. Joseph Aulneau, docteur en droit, diplômé de l'Ecole des Hautes Études : un article d'actualité fort remarqué dans le *Mois Colonial et Maritime* de mars 1909, sur *Les Serbes devant l'Europe.*

— M. l'abbé Sajet, poète fort distingué et déjà auteur de plusieurs poésies remarquables, curé de Cap-d'Ail, près Nice, écrit en ce moment un poème où il évoque les glorieux souvenirs de l'épopée vendéenne.

— Un autre poète, M. Paul Payen de la Garanderie, dont les lecteurs de la *Revue* connaissent le fin talent littéraire et le souffle inspiré, rêve également de faire un petit poème Vendéen, sorte d'épopée locale, où il ferait revivre les vieux et glorieux temps.

— *L'Echo de France*, 30, rue Jacob, Paris, ouvre un concours littéraire (prose et poésie), et éditera à ses frais les œuvres des lauréats.

— Dans la *Revue hebdomadaire* (n° du 6 février), *Le Tremblement de terre de Messine*, par notre savant compatriote, M. L. Pervinquière.

— De l'*Intermédiaire Nantais*, (N° du 3 mars 1909) :

QUESTIONS

« 1240.— *Talmont.* — D'où vient le nom de cette petite ville vendéenne qui, parfois dans les anciens titres est orthographié, en français *Talmond* et *Tallemont*, et, en latin *Talamons et Talamum ?*

Je ne crois pas à l'étymologie latine si souvent citée *talus mundi*, le talon ou bout du monde, même en adoptant l'opinion qu'au Moyen-Age Talmont était port de mer.

J'admettrais plus volontiers l'étymologie anglaise *talll mount* ou *tall moud*, en traduisant toutefois ces mots, non pas par *grande*

(1) En souscription : 1 vol. gr. in-8°, sur beau velin illustré de portraits, vues, autographes, enrichi de pièces justificatives et de documents inédits : 30 fr. chez l'auteur, à Niort.

montagne, comme on le fait souvent, mais par *grand rempart* ; les termes *mount* et *moud* en anglais joignent au sens de montagne et de monticule le sens de rempart de retranchement.

Une troisième étymologie est l'étymologie celtique *tal mein*, rempart, front de pierres (*tal*, front, *mein*, pierres).

Je prie mes aimables confrères du folk-lore de me donner leur avis motivé sur ces étymologies ERDNA.

1202. — *La butte de Beauvoir-sur-Mer.* — L'autre jour dans un café de Beauvoir, on parlait de la butte. La plupart des personnes présentes étaient de l'avis de leur érudit compatriote, M. Ed. Gallet. Seul un vieux monsieur, d'un certain savoir, prétendait que cette butte n'était qu'une butte de moulin de la fin du douzième siècle. « A cette époque, nous disait-il, les Templiers s'établirent à Beauvoir, et Pierre de la Garnache (*Petrus de Gasnapia*) leur permit, moyennant certaine redevance de construire un moulin (*molindinum ad ventum*) au port de Beauvoir. »

Quid? M. Gallet, pris à partie pourrait-il nous dire où se dressait le moulin des Templiers ? J'ai peine à faire de la butte de Beauvoir à excavation cimentée la motte de ce moulin que je place où existe aujourd'hui le moulin de l'Ampan. Du reste, ce n'est pas un moulin, mais plusieurs que Pierre de Garnache avait permis aux Templiers de construire ». A. Z

— Nous sommes particulièrement heureux de saluer l'œuvre nouvelle et charmante que sous le titre de *Rosèle*, et le pseudonyme de M. d'Arvisy, l'une de nos jeunes et plus distinguées compatriotes, vient de faire paraître à la librairie des Saints-Pères, à Paris.

La vieille cité fontenaisienne peut s'enorgueillir de compter aujourd'hui encore, parmi les siens, des poètes et des lettrés qui continuent les glorieuses traditions de la pléïade littéraire qui illustra au XVIe siècle la capitale du Bas-Poitou. Nous félicitons bien vivement Mlle M. d'Arvizy, de ses nouvelles et délicieuses pages qui n'auront certainement pas un moinde succès que son œuvre première : *Ce qui passe et ce qui reste.*

— Nous avons omis, croyons-nous, de signaler les *Légendes de la nuit en Vendée*, de M. Edmond Bocquier (La Roche-sur-Yon, Ivonnet, 1907). Réparons cet oubli en complimentant M. Bocquier de cette nouvelle et très curieuse contribution à l'étude du Folklorisme Vendéen.

— A lire dans le *Pays d'Arvor* (n° de mars 1909), la suite du très

intéressant travail de notre collaborateur M. l'abbé Grelier, sur le *Clergé de Challans aux XVIIIe et XIXe siècles.*

Il y donne un extrait curieux du *Cartulaire de Notre-Dame de Challans*, contenant un passage du testament de Pierre Mesnardeau, sieur de l'Estang, procureur fiscal de la Châtellenie de Soullans, dans lequel ce personnage faisait don de « son diamant d'une valeur de cent cinquante livres », pour être « mis et attaché au soleil qui est dans le tabernacle de l'église de Challans. »

— Continuant sa série de très intéressantes études sur les *Etats-majors de Napoléon*, M. le général Derrégacaix vient de publier, à Paris, chez Chapelot et Cie un fort, vol. in-8° avec carte et plans sur notre illustre compatriote *Le Lieutenant-général comte Belliard, chef d'état-major de Murat.*

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur Gérant : RENÉ VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

LES RELIQUES DE LA GRANDE GUERRE

LE DRAPEAU DES LA ROCHEJAQUELEIN

A M. le général
comte de Cornulier-Lucinière.

PARMI les nombreuses reliques de l'Insurrection vendéenne, soigneusement étiquettées dans les musées, ou conservées avec un soin pieux dans les manoirs et les chaumières de Vendée, bien peu, sans doute, présentent un intérêt historique aussi puissant que ce drapeau des La Rochejaquelein.

Dès les premiers jours de l'Insurrection de 1793, il flotta au vent ses plis de soie blanche, ombrageant la jeune et jolie figure de *Monsieur Henri* ; puis, à partir de ce moment-là, il assista à tous les succès, à tous les revers aussi des armées vendéennes. Aux côtés d'Henri de La Rochejaquelein, en 1793, il passa entre les mains de Louis de La Rochejaquelein en 1815 ; et, au lendemain du funeste combat des Mathes, ce fut le dernier des trois frères de cette illustre famille, le comte Auguste qui le recueillit. A la veille de partir pour l'exil, en 1832, ce dernier le confia à son neveu, M. le comte Tancrède de Guerry de Beauregard, au château de l'Huillière, près de Chavagnes-en-Paillers, où cette relique glorieuse est encore conservée.

M. le général comte de Cornulier-Lucinière, qui eut la bonne fortune de pouvoir faire photographier ce drapeau, et m'a très aimablement communiqué le fort beau cliché qu'il en possède, le décrit ainsi :

« Le fond du drapeau est en soie... jadis blanche, mais aujourd'hui *très* jaunie par le temps, fortement ondulée par les rides impitoyables de la vieillesse. Le bord gauche qui adhérait à la hampe apparaît affreusement outragé par l'usure. Aux deux coins du bord droit s'étalent deux fleurs de lys dorées encore assez apparentes. Au centre émerge majestueusement le vieux blason de France surmonté de la couronne royale, imprimés couleur et or sur la soie, tous deux entourés d'une guirlande de feuilles de chêne dorées. D'azur au rencontre des trois fleurs de lis d'or légendaires, surmonté, entre les deux fleurs supérieures, de la croix de Jésus-Christ en or. L'écusson royal est crevassé horizontalement par plusieurs gerçures opérées sans art par les doigts irréfléchis du temps qui ne respecte rien. D'ailleurs, aucune frange ne revêt la bordure de la soie.

» Vers la partie inférieure du drapeau, au-dessous du blason, on lit très distinctement ces mots en lettres dorées, écrits en capitales droites de huit à neuf centimètres de hauteur :

PRO ARIS, REGE, ET FOCIS

» Puis, planant fièrement à la partie supérieure, au-dessus de l'écusson, l'inscription suivante se détache non moins lisiblement en caractères identiques :

VIVE LOUIS XVII

» Les ennemis du trône et de l'autel connaissaient si bien ce noble étendard qu'ils ont tenu à y apposer leur sceau de façon indélébile. C'est leur canon qu'ils ont chargé de cette brutale opération. Un peu à gauche et au-dessus de l'écusson de France, on aperçoit un trou béant, aux bords déchiquetés, produit par un boulet qui a traversé la soie. Quelques traces

de sang restent encore un peu visibles près de cet endroit. » (1)

Et ce fut ce drapeau des La Rochejaquelein qui, aux deux principales époques de la Vendée militaire, flotta fièrement du Bocage au Marais, taché de sang et troué de balles, semant sur tous les champs de bataille un peu de ses fibres salies ; et cueillant sur chacun d'eux une riche moisson de gloire en ses replis fanés.

Il est sans doute impossible de suivre pas à pas cet étendard dans sa marche glorieuse à travers la Vendée ; nous nous bornerons en conséquence à marquer les étapes principales de sa carrière.

Nous observerons tout d'abord que ce drapeau ne fut pas, au moins à l'origine, celui du chevalier de Charette, ainsi que certains auteurs l'ont voulu prétendre. Le R. P. Drochon semble se faire l'écho de cette opinion, en rapportant dans la nouvelle édition de Crétineau-Joly (2) qu'il fut *brodé* par Mlle Osmane de Guerry de Beauregard, commandant de cavalerie à l'armée de Charette, et aide-de-camp du général. Mais, en réalité, ainsi que le fait remarquer fort justement M. le général comte de Cornulier-Lucinière, la soie n'accuse aucune trace de broderie, et les attributs qui la décorent ne sont que des peintures faites sur une composition (3). Il y a eu, semble-t-il, une confusion regrettable de faite entre le drapeau qui nous occupe et un second drapeau, celui de la paroisse de Chavagnes-en-Pailliers, en 1815, également en la possession de M. le comte de Guerry de Beauregard et qui celui-là fut bien réellement brodé par Mlle Osmane de Guerry (4). Et, s'il

(1) *La Légitimité*, n° de février 1907, pp. 17 et s.

(2) T. IV, p. 57.

(3) *La Légitimité*, février 1907, p. 29, note 1.

(4) Le drapeau est orné de la croix de Saint-Louis de Charette, en carton recouvert de soie blanche et brodée en or, épinglée au-dessus de l'écusson. En voici la raison historique : le jour du mariage de Mlle Osmane de Guerry, le chevalier de Charette qui la conduisait à l'autel épingla lui-même sa croix sur la poitrine de son aide-de-camp en lui disant : « Je n'ai rien de plus précieux à vous donner, portez-la toute la journée, vous l'avez cent fois méritée. » Le soir venu, le chevalier lui redemanda sa croix ; Mlle Osmane

est exact de dire que le drapeau des La Rochejaquelein flotta pendant de longs mois à l'armée de Charette, en Bas-Poitou ; ce ne fut que bien plus tard, après la mort de *Monsieur Henri* à Nuaillé.

A l'origine donc, ce drapeau fut celui du jeune et vaillant général Henri de La Rochejaquelein ; mais il est assez difficile de préciser à quel moment il fit son apparition dans la troupe des insurgés de Beaubigné et des environs, qui formèrent le noyeau de son armée.

D'après la tradition rapportée par le R. P. Drochon, il aurait été le premier drapeau arboré dans les guerres vendéennes. Cette opinion, toutefois, semble devoir être rejetée. Car en supposant même qu'il flotta dès le premier jour de l'entrée en campagne d'Henri de La Rochejaquelein, en cette matinée du 13 avril 1793, où, devant les insurgés des Aubiers, Nueil, Voultegeon, Izernay, Saint-Aubin-de-Beaubigné, etc , réunis dans la cour de son manoir de la Durbellière, *Monsieur Henri* prononça fièrement ces immortelles paroles : « Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi ! », il paraît difficile d'ajouter foi à l'opinion qui voudrait le considérer comme le premier étendard blanc déployé en Vendée. Il ne faut pas oublier, en effet, que les paroisses avoisinant Bressuire, encore sous le coup des terribles représailles qui suivirent leur première insurrection, en 1792, sous les ordres de Delouche et de Baudry d'Asson, ne prirent les armes pour la seconde fois qu'un mois environ après celles du Bocage vendéen. Au moment donc où Henri de La Rochejaquelein entrait en campagne, le 13 avril 1793, Cathelineau, les deux de Sapinaud, Stofflet, Cadi, Tonnelet, Forêt, de Bonchamps, les deux de Royrand, de Béjarry, de Verteuil, de la Bouëre, d'Elbée et Charette avaient déjà tiré l'épée, et s'étaient, à la

de Guerry lui répondit alors : « Général, vous m'avez jugée digne de la porter un jour, vous ne me jugerez pas indigne de la garder toute ma vie. » Cette croix fut épinglée dans la suite au drapeau que Mlle Osmane de Guerry avait elle-même brodé (*Crétineau-Joly*. Edition Drochon, t. IV, pp. 224-3).

tête de leurs paroisses, emparé de Vihiers, Jallais, Coron, Tiffauges, les Herbiers, Mortagne et Cholet ; de telle sorte qu'il semble impossible d'admettre qu'aucune des bandes vendéennes n'avait encore arboré de drapeau au moment où *Monsieur Henri* déploya le sien.

Il est également très difficile d'établir si nous sommes en présence de l'étendard *personnel* d'Henri de La Rochejaquelein, ou simplement de l'un des nombreux drapeaux de son corps d'armée. C'est qu'en effet, à côté du drapeau certainement authentique qui nous occupe, il en existe un autre, ou tout au moins quelques fragments d'un autre, ayant appartenu d'une manière non moins certaine au troisième généralissime des armées vendéennes. Voici d'ailleurs, en quelques mots, l'histoire de ces fragments, telle qu'a bien voulu me la raconter M. le marquis de l'Estourbeillon, député actuel de Vannes, et président de l'Union Régionaliste Bretonne.

A la mort de sa mère, en classant ses papiers de famille, M. le marquis de l'Estourbeillon découvrit dans un vieux portefeuille en cuir de Russie un fragment de soie blanche, jaunie et tachée, mesurant environ huit centimètres sur dix, et enveloppé dans une feuille de papier sur laquelle était inscrite la mention suivante :

Mon plus précieux souvenir
Fragment du drapeau de
mon ami Henri de La Rochejaquelein
teint de son sang.

Cette inscription était de la main du chevalier de La Roche-Saint-André, aïeul maternel de M. le marquis de l'Estourbeillon, et ami de *Monsieur Henri*, auprès duquel il combattit et fut blessé comme officier général à l'état-major de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou. Le morceau de soie, bien qu'uniformément jauni et piqué, présentait encore visible une tache rouge très passée et qui ne pouvait être que du sang.

Quelques mois après, sur les instances de M. Savary de

Beauregard, M. le marquis de l'Estourbeillon consentit à se démunir en faveur de ce dernier d'une partie de cette précieuse relique. Il découpa en conséquence une mince languette de soie dont il fit deux parts. L'une d'elles fut remise par lui à M. Savary de Beauregard ; l'autre envoyée à la fabrique de Saint-Aubin-de-Beaubigné, qui, — m'écrit M. l'abbé Gabard, curé de cette paroisse désormais historique, — conserve jalousement en un reliquaire ce fragment du drapeau d'Henri de La Rochejaquelein.

Il serait extrêmement intéressant de pouvoir rapprocher du drapeau que nous étudions ces fragments ou l'un d'eux pour en comparer le tissu ; peut-être, d'ailleurs, arriverait-on à cette conclusion, que la parcelle remise par le héros lui-même au chevalier de la Roche-Saint-André n'est qu'une partie du drapeau confié plus tard par Auguste de La Rochejaquelein à son neveu M. le comte Tancrède de Guerry de Beauregard comme étant celui de son frère Henri.

Cette comparaison n'ayant pu se faire jusqu'ici ; et la parfaite authenticité de l'une et de l'autre de ces reliques ne pouvant être mise en doute, il semble impossible de préciser jusqu'à quel point l'on peut prétendre que l'une ou l'autre fut *le* drapeau de *Monsieur Henri.*

Sans vouloir en conséquence trancher cette délicate question ; et sans chercher à établir si notre drapeau fut l'étendard *personnel* d'Henri de La Rochejaquelein, l'on peut cependant noter que le soin apporté à sa conservation, les péripéties de son histoire, sa transmission régulière des mains d'Henri de La Rochejaquelein entre celles de ces frères Louis, puis Auguste ; et enfin le témoignage très précis de ce dernier, permettent d'affirmer qu'il appartint réellement à *Monsieur Henri*, et qu'à ce titre il doit être regardé comme l'une des reliques les plus précieuses de l'épopée vendéenne.

*
* *

Le drapeau des La Rochejaquelein, avons-nous dit, fut déployé pour la première fois au moment du soulèvement des paroisses avoisinant Bressuire, c'est-à-dire vers le milieu d'avril 1793. Il est très probable d'ailleurs qu'il fut arboré le jour de l'entrée en campagne d'Henri de La Rochejaquelein, le 13 avril. Depuis un mois, en effet, la Vendée proprement dite était sous les armes; le pays de Bressuire commençait lui aussi à s'agiter; et il est très logique de supposer que *Monsieur Henri*, qui depuis plusieurs jours parcourait le pays en quête de nouvelles, avait dû achever certains préparatifs, dont peut-être ce drapeau. Déployé à l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou, il y demeura jusqu'à la date néfaste du 29 janvier 1794, jour de la mort du brillant général de cette armée à Nuaillé, près Cholet. Il passa alors à celle de Charette.

Au lendemain de la mort d Henri de La Rochejaquelein, en effet, beaucoup de chefs secondaires ne voulant pas accepter le commandement de son successeur, le dur et autoritaire Stofflet, passèrent avec leurs hommes soit à l'armée du Centre, commandée par de Sapinaud, soit à celle du Bas-Poitou, sous les ordres de Charette. C'est à cette dernière que nous retrouvons notre drapeau; et ce fut un des anciens officiers de Charette qui, en 1814, le remit au roi Louis XVIII. Le noble étendard qui, aux côtés d'Henri de La Rochejaquelein avait flotté sur tous les champs de bataille de la Haute-Vendée, et avait accompagné la grande armée dans la funeste expédition d'Outre-Loire, assista donc également à cette remarquable campagne d'hiver de Charette, que les stratégistes admirent encore comme un chef-d'œuvre de tactique militaire.

Déposé au ministère de la guerre en 1814, par ordre de Louis XVIII, il fut confié l'année suivante à Louis de La Rochejaquelein qui l'emmena dans le Marais. Le soir du combat des Mathes, le 4 juillet 1815, où Louis fut tué à son tour en le

défendant, il fut recueilli sur le champ de bataille et remis au troisième des La Rochejaquelein, le général comte Auguste, qui le réintégra au ministère de la guerre lors de la rentrée des Bourbons.

Il en sortit de nouveau en 1830, pour être rendu au comte Auguste. Ce dernier l'apporta en Vendée, dans son château de Landebaudière, en la paroisse de La Gaubretière, ou la comtesse, veuve du Prince de Talmond, organisait la prise d'armes avec le concours de Du Chillou, de Gazeau, Tanneguy du Châtel et Latour-du-Pin. Au moment de partir pour l'exil, désireux de conserver à l'insurrection qui se préparait l'étendard glorieux de ses frères, et jugeant que son château de Landebaudière était trop suspect pour lui offrir un asile sûr, le comte Auguste le confia à son neveu, M. Tancrède de Guerry de Beauregard, sous la condition expresse qu'il ne serait remis qu'au Roi.

M. Tancrède de Guerry de Beauregard le cacha alors dans son château de l'Huillière, près de Chavagnes-en-Paillers ; et le drapeau des La Rochejaquelein échappa ainsi aux incessantes perquisitions dont le château de Landebaudière fut l'objet de 1830 à 1836. Toutefois, en dépit de ces précautions, il ne pût être déployé lors de la prise d'armes de 1832. Quelques jours auparavant, M. Tancrède de Guerry de Beauregard avait été arrêté à Landebaudière où il était venu rendre visite à sa tante. Il s'était rendu de l'Huillière à La Gaubretière en chassant ; et les soldats qui perquisitionnaient dans le château prirent prétexte de ses bottes souillées de boue pour l'accuser d'avoir parcouru le pays dans le but de soulever les paysans. Au mois de juillet 1871, M. Tancrède de Guerry de Beauregard présenta au comte de Chambord, à Bruges, la cravate du drapeau dont il avait la garde. Le comte de Chambord le remit alors entre les mains de M. le comte de Guerry de Beauregard, son fils, en lui disant : « J'espère que, comme votre père, vous serez digne de garder ce drapeau. »

M. le comte de Guerry de Beauregard resta donc seul dépo-

Le Drapeau des La Rochejaquelein

D'après un cliché appartenant à M. le général Cte de Cornulier-Lucinière

sitaire de cette précieuse relique. C'est à ce titre qu'à l'annonce de la mort du comte de Chambord, il se décida à l'emporter avec lui aux funérailles de Goritz.

Le drapeau des La Rochejaquelein y fit sensation ; mais au lieu du respect ému auquel il avait droit, il ne provoqua parmi les royalistes de toutes nuances qu'un « mouvement de stupéfaction générale ». Et, dès son arrivée à Goritz, sur le quai même de la gare où, au dire des organes monarchistes d'alors, la confusion était extrême, et où « les aménités qui s'échangeaient entre les groupes de royalistes n'étaient pas de nature à ramener la concorde entre les assistants, profondément divisés » (1), le pauvre drapeau vendéen, autour duquel s'étaient si longtemps groupés tous ceux qui, sans compter, versèrent joyeusement leur sang et ne furent jamais à la gloire pour avoir été seuls à la peine, le drapeau de *Monsieur Henri* ne reçut qu'un accueil indifférent ou même hostile.

M. le comte de Guerry de Beauregard, qui fut le principal acteur de cet « *Incident du drapeau de Goritz* », a bien voulu m'en donner de vive voix les très intéressants détails. Je lui adresse ici mes remerciements empressés pour l'amabilité toute vendéenne avec laquelle il a répondu à ma demande de renseignements ; et je ne saurais mieux faire que de reproduire ici sa vivante narration :

« Quand j'appris la mort du Roi,— me raconta en effet M. de Guerry, — je ne pouvais me défendre de penser aux paroles qu'il avait jadis prononcées : « *Il* (le drapeau blanc) *a flotté* » *sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe.* »

» Pouvait-on trouver un étendard plus indiqué que celui des La Rochejaquelein pour satisfaire aux vœux du Roi, qui m'en avait directement confié la garde ? N'avions-nous pas reçu la mission et promis, mon père et moi, de ne le remettre qu'au Roi ? N'était-ce pas un honneur pour la Vendée ? Pour le nom des La Rochejaquelein ? Pour le drapeau lui-même ?

(1 *La Légitimité*, n° de février 1907, pp. 17 et s.

» En conséquence je pris, sans hésiter, la résolution de l'emporter à Goritz.

» A peine arrivé à la gare de Goritz, à 9 heures du matin, j'avisai une très haute personnalité royaliste pour lui faire savoir qu'ayant apporté mon drapeau, je demandais quelle place il devait occuper dans le cortège, par rapport à tous ceux qui s'y trouvaient déjà.

» A mon grand étonnement, il fut répondu à ma demande : « *Oh* ! CELUI-LA, *non* ! » Tout d'abord je demeurai atterré ! Mon drapeau avait été vu au banquet dit « des révoqués » en 1881, à Challans (Vendée), par mon interlocuteur lui-même, qui m'avait dit alors : « *Vous me l'apporterez* ». Je crus donc devoir insister :

« *Mais c'est le drapeau qu'un jour vous m'avez demandé !* » — « *Il suffit!!!* — me fut-il répondu — *celui-là ne doit pas paraître!* »

» Il est difficile de vous exprimer la douleur et la rage qui se concentrèrent dans mon cœur au sujet de cette réplique. Ce fut alors que je formai le projet, avec quelques amis, de le déposer sur le catafalque, ce que nous fîmes pieusement à la fin de la grand'messe ; toutefois, à ce moment, le drapeau ne resta qu'à demi déployé.

» Dans la journée, le vénérable M. de Maquillé, président du Comité royaliste de l'Anjou, mis au courant de la situation, s'exclama alors, en présence de M. le baron Gérard de Montesquieu et de plusieurs autres : « *Mais il faut que ce drapeau figure dans le cortège! Il le faut absolument! Je vais en parler à X....* » ; Qu'il en soit remercié au nom de ceux qui, tout aux larmes n'éprouvaient aucune préoccupation politique.

» Malgré ces démarches mon drapeau ne figura pas déployé dans le cortège, et je dus me contenter de l'emporter, sans le produire aux regards de la foule...

» Bientôt j'aperçus le haut personnage dont j'ai déjà parlé, qui me cherchait et qui, m'ayant vu, vint à moi pour me parler. Le dialogue suivant s'engagea entre nous deux :

— *Eh bien ! vous pourrez déposer votre drapeau !*

— *Mais venez avec moi !*

— *Non, je n'irai pas !*

— *Alors, l'honneur sera pour moi. Mais qui me fera passer ?*

— *Charlemagne est averti* (1).

— *Qui me rendra mon drapeau ?*

— *On ne vous le rendra pas !*

» C'est bien ce que nous verrons, me disais-je intérieurement. Et me retournant vers mes fidèles amis qui étaient auprès de moi, je leur dis : « *Vous ne me quitterez pas* ».

» Quand la tête du cortège s'arrêta au pied du raidillon des châtaigniers qui conduit de la route de Goritz à la petite esplanade sise devant l'église de Castagnovizza, le cercueil fut porté à bras par les gardes-chasse de Monseigneur et exposé devant la chapelle, au pied des marches de l'église. Le cortège officiel *seul* put prendre place sur l'esplanade.

» Entre temps, j'avais déboîté de la colonne des assistants, accompagné des deux amis précités, traversé le groupe officiel, et j'avais pu m'approcher du cercueil, près duquel je trouvai Charlemagne, auquel je dis : « *Vous m'aiderez à replier ce drapeau après l'absoute, n'est-ce pas ?* » Sur un signe de tête affirmatif qu'il me fit, nous l'étendîmes, lui et moi, l'écusson de France ajusté bien au milieu de la châsse, et chacun put lire alors les inscriptions qu'il portait.

» Comme, après l'absoute, je repliais mon drapeau, don Carlos, le prince de Rohan, et un personnage diplomatique en uniforme autrichien s'approchèrent de moi et me demandèrent : « *Mais, quel est donc ce drapeau ?* » J'étais abîmé dans des sentiments de profonde tristesse, et je crois avoir répondu : « *Voilà tout ce qui nous reste aujourd'hui de la Vendée ? C'est le drapeau d'Henri de La Rochejaquelein !* »

» Ce fut alors que don Carlos me demanda un petit lambeau de cette précieuse relique, qui lui fut immédiatement promis

(1) Charlemagne était le surnom du vieil Obry, valet de chambre du comte de Chambord, après l'avoir été du duc d'Angoulême.

et remis par moi, le lendemain 4 septembre, à Venise, au palais Lorédan ».

*
* *

Tel fut l' « *Incident du drapeau de Goritz* » que les journaux royalistes passèrent sous silence ou défigurèrent à plaisir. Ainsi que le fait observer M. le général comte de Cornulier-Lucinière, le nom seul de Louis XVII, quelle que logique que fut son inscription sur un drapeau royaliste de 1793, les fit sursauter ; et, tout entiers aux mesquineries des luttes de partis, ils voulurent voir un geste politique dans ce qui n'était qu'une pensée de soumission aux intentions manifestées par le comte de Chambord, et qu'un désir éminemment respectable de faire figurer aux obsèques du dernier des Bourbons directs, le drapeau qui personnifiait le mieux la Vendée.

A les en croire également, le drapeau des La Rochejaquelein n'aurait été placé sur le cercueil qu'au moment où on le descendait dans le caveau de Castagnovizza ; et ombragerait encore les restes mortels du comte de Chambord :

« ..... Les dernières absoutes étaient faites — écrivait l'*Univers* — et l'heure de la séparation définitive avait sonné. Par la petite porte de la terrasse, les gardes-chasse de Monseigneur descendent alors le cercueil dans les caveaux. Au dernier moment, *on* avait placé le vieux drapeau vendéen sur le cercueil qui fut déposé à droite, en face de celui de Charles X, et à côté de celui de Madame la duchesse de Parme. C'était fini...»

M. le général comte de Cornulier-Lucinière a déjà relevé cette inexactitude, reproduite dans les comptes-rendus de l'*Union* et de la *Gazette de France*. Il est donc inutile d'insister plus longuement sur ce point ; et je me bornerai à constater simplement, que le noble étendard des La Rochejaquelein, loin d'être enfermé dans un tombeau, quelque grand qu'il puisse être, a trouvé le seul asile digne d'abriter sa glorieuse vieillesse : la demeure d'un Vendéen de race, en plein cœur de la terre de Vendée.

PAUL LEGRAND.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*) (1).

M. Simon Robin, né le 20 octobre 1763, fut nommé vicaire du Poiré-sur-Vie le 30 décembre 1788. A l'exemple de son curé, il refusa le serment constitutionnel. Le 28 novembre 1791, le Conseil général du département manda au directoire du département l'ordre d'écrire au directoire du district de La Roche-sur-Yon « pour vérifier et au besoin dénoncer à l'accusateur public les discours les plus incendiaires tenus publiquement par un sieur Robin, vicaire non assermenté de la paroisse du Poiré (2) ».

L'instruction n'eut pas de suites. La dernière signature sur les registres paroissiaux du Poiré est celle de l'abbé Robin, à la date du 12 janvier 1792.

M. Robin ne partit pas pour l'exil ; il resta caché dans le pays, à Aizenay, à la Genète, à la Lézardière, baptisant, mariant, confessant de paroisse en paroisse jusqu'à Saint-Gilles-sur-Vie. Il assista au Synode du Poiré, en août 1795.

Un rapport du commissaire Merland, du 20 thermidor an IV, signale son apostolat :

(1) Voir la 1re livraison 1909.

(2) Dans une note, tome II, page 120, M Chassin a confondu l'abbé Simon Robin avec l'abbé Robin des Baraudières, vicaire des Essarts, desservant la Boissière des Landes.

« Aucun prêtre dans le canton d'Apremont, mais il s'en trouve un dans le voisinage, délégué dans un village de la commune d'Aizenay ; son nom est Robin. Il était vicaire au Poiré lors de l'insurrection ; il eut une grande part à fanatiser les habitants. On m'a rapporté qu'il fait journellement des mariages sans se faire présenter les actes qui ont dû précéder. Des habitants d'Apremont se sont fait marier par lui récemment, et n'ont pas paru devant l'agent. Il dresse, dit-on des espèces d'actes de mariage dont j'ignore les formes ; je tâcherai de le découvrir. Sans doute qu'il agit ainsi à l'égard des naissances ; personne ne va faire de déclarations, ainsi que pour les décès. Il paraît avoir la confiance des habitants, qui se rendent en foule à sa messe. J'ignore s'il a fait la dédéclaration que prescrit la loi du 7 vendémiaire. La commune d'Aizenay a dû vous en rendre compte ».

En 1796, M. Robin célébra dans une grange une première communion à laquelle prirent part de nombreuses paroisses des environs. Un jour qu'il s'était réfugié à la Crochetière, dans la paroisse du Fenouiller, il allait être surpris par les Bleus ; il fut averti par une dame de Saint Gilles. Lors du coup d'état de fructidor et de la promulgation de la loi du 19 du même mois, M. Robin déclara d'abord, sur les registres de l'administration « qu'il ne voulait faire aucunes fonctions et vivre en simple citoyen ». Mais il se ravisa bientôt, et prêta le serment exigé par la nouvelle loi, « parce que, dit un rapport administratif, il s'est cru forcé par les circonstances ; mais il conserve encore une dangereuse influence dans le canton ».

Le 14 brumaire an VI, le commissaire Delaroye dit dans son rapport : « Le prêtre qui exerçait à Aizenay, le nommé Simon Robin, âgé de 34 ans, a toujours resté dans le pays, et, à la publication de la loi du 19 fructidor, a comparu à l'administration et fait, dans les 24 heures, la déclaration dont je vous fais passer ci-joint l'extrait. C'est le deuxième que je vous envoie. Ce prêtre reste tranquille chez lui sans exercer en aucune

manière son culte ; il arbore la cocarde tricolore ; il se comporte très bien et ne demande que la tranquillité du pays, et cherche à la faire régner par sa manière d'agir. Vous pouvez ajouter foi à ce que je vous dis. En cas contraire, je ne négligerai rien pour le faire punir. »

Même note concordante dans le rapport du commissaire Gobin, daté du 16 nivôse an VI :

Le commissaire près l'administration du canton d'Azenay à celui près l'administration départementale.

Le 16 nivôse an VI.

« En répondant à la vôtre, Citoyen, du 1er de ce mois qui ne m'est parvenue qu'hier soir et relative à la conduite des citoyens Moreau et Robin prêtres assermentés, je vous apprendrai que le premier avait préparé depuis très longtemps avant sa nomination les esprits des habitants de la commune du Poiré à ne pas s'effaroucher du serment que la loi exigeait de lui ; aussi a-t-il complètement réussi dans le but qu'il se proposait. Le second moins éclairé, ou peut-être plus fourbe, avait toujours montré la plus grande répugnance à prêter le serment, et le jour même qu'il fut arrêté, il persistait dans son opiniâtreté, lorsque l'exemple de Moreau le détermina à remplir le vœu de la loi. Ces deux prêtres, comme je vous l'ai marqué le 23 frimaire dernier, ont prêté leur serment le 22 du même mois ; ils ont officié le 27 suivant, chacun dans leur commune, et ont été suivis aussi généralement qu'ils pouvaient le désirer. L'église d'Azenay ne peut contenir les habitants de cette commune et des lieux voisins qui suivent le culte catholique. Quelques méprisables bigottes au nombre d'une douzaine seulement, n'ont pas encore osé, dans la crainte de se damner, assister aux offices ; le reste des habitants, ou plutôt la masse revenue entièrement de la terreur grossière où les avaient plongés pendant la guerre les prêtres qui avaient resté dans le pays, qu'ils regardent désormais comme

des hommes moins attachés à la religion qu'à leur propre intérêt, viennent les uns à leur messe par habitude, et les autres par un reste de religion ; ils ne me paraissent pas décidés à se faire désormais égorger pour eux.

« Quant à la façon d'agir de celui d'Aizenay, je puis vous assurer qu'il se comporte absolument de la manière prescrite par les loix, et qu'il est à l'Administration d'une grande utilité, en ce que nous nous servons de lui pour publier aux habitants les lois qui demandent une exécution prompte et qui sont les plus intéressantes.

« Dans une conversation que j'ai eue avec lui, je lui ai observé les négligences qu'ont apporté plusieurs personnes qu'il mariait à venir à leur municipalité contracter leur mariage ; il m'a répondu que, pour parer à cet inconvénient, il ne marierait personne qui n'y fussent allés et qui en eussent un certificat. Recommande-t-il en confession ou autrement cet acte indispensable, je n'en sais rien ; ce qu'il y a de certain c'est que quantité de personnes mariées à l'église s'empressent à se faire marier à la municipalité. J'espère même que les registres ne fourniront pas.

Salut et fraternité. »

GOBIN.

M. Robin disparut pendant une année : on le revit en juin 1799, date à laquelle il signe sur les registres : *prêtre de Bessay*. Le 3 prairial an X, il fut porté sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques dressée en vertu de l'arrêté des Consuls, et, après le Concordat, fut nommé desservant à Chaillé-les-Ormeaux, où il mourut en 1806, ainsi qu'il ressort d'une lettre du préfet de la Vendée au maire de Chaillé-les-Ormeaux, du 11 mars 1806 : « J'ai appris que le sieur Simon Robin était décédé dans votre commune dont il était desservant. Ce prêtre jouissait d'une petite pension sur l'Etat ; envoyez-moi un extrait mortuaire. »

AIZENAY

HERBERT (*Gilbert-Henry*), curé.
LANSIER (*Jacques-Pierre*), vicaire.
BRUHAT (*Jacques-Augustin*).

Né à Saint-Hilaire-la-Forêt, le 14 novembre 1757, de Gilbert-Henry Herbert, fermier de la terre d'Olonne, et de Marie Foucault, M. HERBERT fit ses études théologiques à Paris, et se fit recevoir bachelier de la Faculté de théologie de Paris, de la maison et société de Navarre. Jeune, actif, très intelligent et plein de zèle, il fut envoyé avec le titre de desservant à la Chaume, où l'administration curiale était dans le plus grand désordre. Le nouveau curé rétablit l'ordre dans la comptabilité de la fabrique, reconstitua les registres des naissances et des mariages, et, en peu de temps, réforma beaucoup d'abus. Ses paroissiens avaient le plus grand désir de le conserver, mais Mgr de Mercy l'appela à la cure d'Aizenay en remplacement de M. Jouen, décédé le 6 octobre 1789.

L'un des premiers soucis de M. Herbert fut de réparer l'église. Il acquit bientôt une telle influence qu'aux premières élections municipales de 1790, il fut élu maire d'Aizenay par 148 voix sur 218 votants. Son élection ayant été annulée à Paris, sous le douteux prétexte que les curés étaient inéligibles aux fonctions municipales, on procéda à une nouvelle élection, et M. Herbert fut réélu à une forte majorité. En mars 1790, il signa la pétition qui demandait que le tribunal du département fût établi aux Sables-d'Olonne (ARCH. NAT., Div bis *Vendée*, 32).

Après la protestation lancée par Mgr de Mercy, en juin 1791, contre l'élection de Rodrigue comme évêque de la Vendée, le curé d'Aizenay fut poursuivi avec le vicaire général, M. Brumault de Beauregard, le chanoine de Rozan et plusieurs autres « pour avoir excité à la révolte en écrivant des lettres anonymes, expédiant des modèles de procès-verbaux, et en-

tretenant des correspondances clandestines tendant à corrompre le peuple ». Cette prétendue tentative de corruption ne put être prouvée contre les prêtres poursuivis.

M. Herbert, qui avait refusé le serment schismatique, était lui-même devenu suspect, en raison surtout de l'influence qu'il avait acquise sur la plupart de ses confrères voisins, influence à laquelle on attribuait le refus de serment fait par la grande majorité d'entre eux.

M. Herbert signa pour la dernière fois sur les registres paroissiaux le 9 août 1792, et fut obligé de se rendre à Fontenay, où il fut interné pendant quelques jours, et d'où il partit avec un passeport l'autorisant à s'expatrier en Espagne.

Extrait du Registre des délibérations du Conseil général de la commune des Sables d'Olonne en conseil permanent.

« Aujourd'hui 6 septembre 1792, l'an IVe de la Liberté et le 1er de l'Egalité, à 9 heures du matin, le Conseil général permanent délibérant sur le réquisitoire du subsistut du procureur de la commune, a arrêté que les sieurs Bréchard ex-vicaire de cette ville, et Herbert ex-curé d'Aizenay qui vous ont présenté des passeports à eux délivrés par la municipalité de Fontenay, d'où ils viennent, pourront se retirer, le premier au domicile du sieur Bréchard, son père, et ledit Herbert au domicile du sieur Louis, son frère, à la maison de la Combe, paroisse du Château-d'Olonne, jusqu'au moment de leur embarquement pour l'Espagne, à la charge pour eux avant ledit embarquement, de se présenter à cette municipalité.

« Arrête encore que ledit présent arrêté sera de suite envoyé au directoire du district, pour qu'il prescrive, s'il y a lieu, aux municipalités de Talmont et du Château les règles de surveillance qu'il jugera convenables.

Pour ampliation

PALVADEAU ».

« Aujourd'hui 6 septembre 1792, sur les 10 heures du matin, l'officier de garde ayant donné connaissance au Conseil général de la commune réuni en permanence, qu'il venait d'être conduit au corps de garde de la place par un fonctionnaire du poste de la porte de Luçon deux prêtres dont l'un se nomme Herbert, curé d'Azenay, et l'autre Bréchard ex-vicaire de la paroisse de N -D. de cette ville, lesquels étaient au département de la Vendée munis de passeports, qui, d'après la loi du 26 du mois dernier, viennent ici dans l'intention de s'embarquer pour l'Espage, ainsi que les sieurs Darnaud et Guinement arrivés d'hier soir.

« Sur quoi le soussigné substitut procureur de la commune requiert que lesdits sieurs Herbert et Bréchard pour leur sûreté particulière et celle du public, surtout ayant connaissance qu'ils étaient suivis d'un nombre considérable de prêtres non conformistes qui ne peuvent que reproduire de nouveau dans cette commune la fermentation du public en soufflant la discorde dans les familles, requiert, dis-je, que lesdits prêtres soient mis en bonne et sûre garde jusqu'au moment de leur embarquement, s'en rapportant au surplus ledit substitut à la prudence du Conseil permanent à cet égard.

« Le Conseil permanent prenant en considération le réquisitoire du procureur de la commune.

« Arrête que les sieurs Darnaud et Guinement seront incarcérés, etc...

Le Conseil général maintenait donc sa première décision à l'égard de MM. Herbert et Bréchard, ainsi qu'il ressort de la lettre qu'il adressa le même jour au directoire du district des Sables :

« Messieurs,

« Nous venons de recevoir l'arrêté que vous avez pris relativement aux prêtres insermentés qui sont arrivés en cette ville ; nous nous y conformons. Mais le nôtre qui avait permis

à M. Herbert d'aller à la Combe, chez son frère, a été de suite exécuté ; nous ne pouvons le faire revenir. Mais vous, MM. dont l'autorité n'est pas bornée à l'étendue de cette ville, mandez-le si vous le jugez à propos, et quand il sera en cette ville, nous le surveillerons comme les autres.

« *Les membres du Conseil général permanant de la commune des Sables.*

DELANGE, *off. munic.*, BEAUVAIS, BERNARD ».

M. Herbert fut en effet mandé et réuni, avec les autres prêtres, dans la maison où était le bureau de conciliation, avec un garde à la porte et à leur frais, jusqu'au jour de leur embarquement pour l'Espagne qui eut lieu le 10 septembre, sur le navire le *Jean-François*, capitaine François Picard. M. Herbert s'installa d'abord à Valence, suivit M. Paillou à Al Puente del Arsobispo, puis, à l'instigation de M. Gandillon, se sépara de lui, quand M. Paillou alla s'établir à Astorga. Le 9 mars 1793, Mgr de Mercy écrivait à M. Paillou : « J'ai reçu une lettre du curé d'Aizenay datée d'Azxoua ; j'ai cru ne pouvoir me dispenser de lui répondre ; vous la lui ferez parvenir. » Mgr de Mercy s'exprimait ainsi parce que dans ses lettres, M. Paillou ne cachait pas qu'il avait fort à se plaindre de la conduite de M. Herbert. La perte des lettres de M. Paillou ne nous permet pas de connaître la nature précise de ses plaintes, et les réponses discrètes de Mgr de Mercy n'éclairent pas davantage la question. Nous n'en parlons donc que pour ne pas négliger les documents qui subsistent, sans pouvoir nous rendre compte de la valeur des reproches dont M. Herbert fut alors l'objet.

De Mindrisio, Mgr de Mercy écrivait encore à M. Paillou, le 5 avril 1794 :

« Je suis plus affligé que je ne peux l'exprimer de ce que vous me dites du curé d'Aizenay ; Dieu veille que les rapports qu'on vous a faits soient au moins exagérés. Prenez avec votre prudence ordinaire les informations les plus sûres. S'il était

possible de rapprocher de vous ce malheureux j'aurais toute confiance dans sa conversion, une fois qu'il serait sous votre direction immédiate ; mais ne pourriez-vous pas lui écrire avec charité pour l'avertir des mauvais bruits qui courent sur son compte, et pour l'arrêter, s'il en est temps, sur les bords du précipice. Il faut aller au devant du scandale, et si vos instances, vos conseils ne font rien, il faut en faire justice. Ah ! je vous en conjure, délivrez-moi de cette source de douleurs, ôtez cette tache de parmi nos frères, et si l'inconduite de cet homme ne peut pas se dissimuler, gardons-nous d'être supçonnés de la tolérer. ».

La situation ne s'était pas améliorée en 1795, puisque Mgr de Mercy écrivait de Ravennes, le 18 février :

« C'est bien sincèrement que je gémis sur les désordres de M. B. et de M. Herbert. Il est fâcheux que, par des raisons de prudence que j'approuve, vous ne puissiez pas traiter le dernier comme le premier. Rien ne pourrait me consoler que l'espoir de leur conversion. Je demande à Dieu tous les jours qu'il me les rende, qu'il me fasse la grâce de ne les voir que sincèrement pénitents, et qu'il m'épargne la douleur de les punir. M. Gandillon servirait bien mal M. Herbert si, par une fausse amitié, il le laissait s'endormir dans le désordre. Je crois que, dans la position où vous êtes, il est de l'intérêt et de la gloire de tous de vous montrer sévère contre ceux qui sont assez malheureux pour déshonorer le caractère auguste de confesseur de Jésus-Christ ».

La correspondance épiscopale est muette sur M. Herbert au cours des années suivantes, jusqu'au 20 juillet 1801, où Monseigneur écrivait : « Vous ne me dites rien d'Herbert sinon qu'il est dans sa cure d'Aizenay. A-t-il fait oublier ses torts ? En êtes-vous content ? »

Il y avait six mois déjà que, rentré en France, M. Herbert avait demandé à l'administration départementale, par lettre du 8 août 1800, l'autorisation de rentrer dans son presbytère d'Aizenay. La réponse fut favorable.

Du 17 ventôse an IX

Le Préfet de la Vendée

« Vu la lettre du ministre de la Police générale du 18 fructidor dernier qui autorise le citoyen Henry Herbert prêtre déporté, à rentrer dans le sein de sa famille, et la demande dudit Herbert tendant à être autorisé à résider dans la commune d'Aizenay, arrondissement communal de Montaigu, à la charge de faire la promesse de fidélité à la Constitution.

« Autorise ledit citoyen Gilles-Henry-Herbert à résider dans la commune d'Azenay, attendu qu'il a fait la déclaration prescrite par la loi.

« Il est, à cet effet, mis sous la surveillance du maire de cette commune. Merlet ».

A peine rentré à Aizenay, M. Herbert s'appliqua à réparer les ruines de la Révolution, et à restaurer son église où il fit installer deux cloches.

Le 11 floréal an XI, il avait adressé par lettre au sous-préfet de Montaigu son serment à la Constitution de l'an VIII :

Aizenay, 11 floréal an XI.

Citoyen Sous-Préfet,

« Le dérangement de ma santé et la quantité prodigieuse de malades qu'il y a ici, et que je ne puis quitter, ne me permettant pas de me trouver à Montaigu au jour que vous m'indiquez, j'ai l'honneur, conformément aux instructions qui nous ont été données par le grand vicaire de M. l'Evêque de la Rochelle, de vous adresser ci-joint ma soumission. J'ose me flatter que vous voudrez bien en conséquence me regarder comme présent à la cérémonie de la prestation du serment à laquelle je regrette infiniment de ne pouvoir me trouver avec tous mes confrères, et surtout parce que c'était pour moi une occasion de vous offrir mes hommages et de vous assurer de vive voix des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur de vous saluer.

Herbert, prêtre ».

En 1804, M. Herbert reçut à la cure d'Aizenay le général Gouvion de Saint-Cyr envoyé en Vendée pour pacifier le pays.

Dans une *Notice sur la Roche-sur-Yon*, M. de Barante raconte que « parmi les hommes du pays dont le général Gouvion écouta les informations et employa l'influence, celui qui obtint le plus sa confiance fut l'abbé Herbert curé d'Aizenay. Il n'avait point paru dans la guerre civile dès le commencement des persécutions révolutionnaires, et en était revenu depuis que les temps s'étaient adoucis. Sous l'écorce un peu grossière d'un curé de village, (M. de Barante faisait ici plutôt de la littérature que de l'histoire), il était un homme de beaucoup d'esprit, fin, habile, sans nulle ardeur religieuse, mais convenable dans le langage et les apparences ; ses relations avec les gentilshommes et les propriétaires étaient bonnes et familières ; il avait aussi la confiance des paysans. Le général Gouvion logea, pendant une grande partie de sa mission au presbytère d'Aizenay, et l'abbé Herbert devint son conseiller intime. Ce fut de leurs entretiens que sortit l'idée de placer le chef-lieu de l'administration au centre du département et d'y faire converger des routes, afin d'établir des communications faciles dans toute cette région. . . . . .

« Lorsqu'au mois d'août 1808, l'Empereur en revenant de Bayonne traversa le département de la Vendée et s'arrêta à Napoléon, l'abbé Herbert se présenta à la tête des curés du voisinage, car il était vicaire général. L'Empereur vit bien qu'il avait affaire à un homme d'esprit et se mit à lui parler familièrement, avec ce laisser-aller, cet air de confiance qu'il savait si bien employer pour charmer ceux qui lui semblaient en valoir la peine. Il expliqua ce que, selon ses idées et ses intentions, devait être un curé de village, quelle considération et quelle influence il était destiné à avoir : comment il lui convenait d'être le conseiller et le tuteur de ses paroissiens, le vrai juge de paix du canton ; qu'il fallait, dans les séminaires, donner aux jeunes prêtres des notions de droit, de médecine et d'agriculture, etc. »

Dans ses *Mémoires,* Mercier du Rocher confirme l'assertion de M. de Barante au sujet du choix de La Roche-sur-Yon comme chef-lieu du département. D'autre part, l'historiographe du voyage de l'Empereur en Vendée, M. de la Serrie, dit que « le grand vicaire d'Aizenay, M. Herbert, adressa à S. M. un discours qui par l'éloquence du cœur et un fond d'expression religieuse, se fit essentiellement remarquer ».

M. Paillou, devenue évêque de la Rochelle le 2 février 1805, n'avait conservé aucune prévention contre M. Herbert, puisqu'il le choisit pour un de ses vicaires-généraux. En mai 1807, le curé d'Aizenay offrit l'hospitalité à l'évêque de la Rochelle, qui y séjourna près de quinze jours, ainsi qu'à l'évêque de Nantes, Mgr Duvoisin, venu pour saluer Mgr Paillou. Les autorités civiles et militaires recevaient aussi à tour de rôle chez M. Herbert l'accueil le plus courtois. Le gouvernement combla de ses faveurs un prêtre qui lui était très dévoué ; il lui alloua des subsisdes pour réparer l'église et la cure, et songea même à l'élever à l'épiscopat : mais le curé d'Aizenay refusa.

Ses attaches avec le régime impérial ne lui conciliaient pourtant pas le royalisme tenace de ses paroissiens, qui l'avaient surnommé « le prêtre rouge ». Aussi, à la Restauration, la disgrâce s'abattit sur le curé impérialiste. En novembre 1814, M. Herbert, vicaire général, chanoine de la cathédrale de La Rochelle, fut frappé d'interdit. Il dut quitter son presbytère, et se retira à la Bonnière, dans la commune de Maché.

Il survécut longtemps encore à cette suprême épreuve, et ne mourut que le 3 novembre 1838, âgé de 81 ans, frappé d'apoplexie foudroyante.

M. Jacques-René Lansier était vicaire à Aizenay au moment de la Révolution. Il était né à Palluau le 30 août 1753. En 1791, il prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé, et fut alors remplacé comme vicaire orthodoxe par M. Bruhat. Le 23 mai 1791, l'assemblée électorale réunie dans l'église N.-D. des Sables-d'Olonne l'élut curé constitutionnel

de la Chapelle Hermier, ainsi qu'il ressort du procès-verbal de la séance :

« Et advenant, aujourd'hui 23 mai 1791, 9 heures du matin, M. le Président, on a prévenu alors l'Assemblée qu'elle avait à aller aux voix pour nommer le curé de la Chapelle-Hermier. Par appel nominal a donné 40 votants, et, le scrutin dépouillé, 21 voix à M. Lansier, vicaire d'Aizenay, d'où il est résulté qu'il s'est trouvé avoir la majorité absolue, et est élu curé de la Chapelle-Hermier ».

Il n'y a pas trace que M. Lansier ait pris possession de sa cure constitutionnelle, car il ne s'obstina pas dans le schisme et s'empressa de rétracter ses erreurs. Aussi tomba-t-il sous le coup de la déportation. A ce moment, il demanda un passeport pour Bristol, et, le 11 septembre 1792, s'embarqua sur la *Diligence*, à destination de l'Angleterre.

Le 6 prairial an IX, le grand vicaire, M. Gandillon écrivait à M. Cavoleau, secrétaire général de la préfecture de la Vendée :

» M. Lansier, ci-devant vicaire d'Aizenay, né à Palluau, revenu d'Angleterre, et actuellement à Nantes où il est sous la surveillance de la municipalité, est demandé à la Chapelle-Hermier. Avant d'accepter, il voudrait savoir s'il pourrait obtenir de la préfecture de la Vendée un acte de surveillance pour cette paroisse ou commune. Je vous serai obligé de me le dire et de le demander, afin qu'il se détermine à venir, s'il y a moyen ».

L'opposition ne vint pas de la préfecture ; ce fut l'autorité épiscopale qui jugea bon de ne pas ramener M. Lansier dans la paroisse dont il avait été, un instant, le curé intrus. On le nomma curé à Falleron.

Entre temps, il avait été inscrit sur la liste des Pensionnaires ecclésiastiques dressée en vertu de l'arrêté des Consuls du 3 prairial an X ; il résidait alors à Aizenay.

En 1809, M. Lansier passa, de la cure de Falleron, à celle de Saint-Hilaire-des-Bois, où il mourut en 1824.

M. Jacques-Augustin Bruhat, originaire de Nantes, paroisse

de Saint-Similien, fut envoyé comme vicaire à Aizenay après la défection de M. Lansier. Il avait refusé de prêter le serment schismatique. Il fit partie du premier convoi des prêtres vendéens qui partirent pour l'Espagne, le 24 juin 1792, sur le brick la *Providence*, capitaine Tribert ; son nom est inscrit le 4e sur 6 sur le rôle d'embarquement. Il fut cantonné à Vittoria, dont M. Paillaud, curé de Nienil-le-Dolent, a vanté l'agréable séjour dans le récit qu'il a laissé des années d'exil.

Le nom de M. Bruhat ne reparaît plus qu'en 1800 ; en juillet, il habitait Burgos ; le 19, il écrivit, de cette ville, au ministre de la Police générale à Paris pour obtenir un passe-port, qui lui fut accordé ; à la fin de cette même année, en effet, le rapport du préfet de la Vendée le porte comme résidant en Vendée, « soumis au gouvernement, venu depuis peu d'Espagne ».

L'arrêté des Consuls du 7 prairial an X inscrivit parmi les pensionnaires ecclésiastiques l'abbé Bruhat alors en résidence à La Ferrière. En 1802, M. Bruhat fut appelé à la cure d'Apremont ; il y mourut le 2 décembre 1823. On voit encore sa tombe dans le cimetière de cette commune.

Nous avons déjà vu avec quel zèle, M. Simon Robin, vicaire du Poiré-sur-Vie (*V. ce nom*) maintint le culte à Aizenay pendant la Terreur. Son apostolat rendit fort précaire la mission du curé constitutionnel, Gabriel Gallet, dont on trouve la signature sur les registres à partir de septembre 1792. La commune d'Aizenay fut presque en état permanent d'insurrection, notamment en août 1792, en mars et avril 1793. A cette dernière date le général vendéen Joly y établit son quartier général. Aussi le curé Gallet n'insista pas, et se fit nommer curé constitutionnel de Palluau, où nous le retrouverons.

EDGAR BOURLOTON.

LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

(NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONNISME)

COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

(*Suite*) (1).

XVI

LES ANIMAUX

Les animaux constituent peut-être le chapitre le plus intéressant du folklore vendéen. Chez certains, ce sont les produits, surtout, qui méritent l'attention du traditionniste. Il est de merveilleuses recettes pour tarir la source du lait, empêcher la crème de se transformer en beurre ou augmenter la quantité de ce dernier. Parfois, la bête est victime d'un être fantastique dérangeant sa toilette, d'une poudre qui l'effraie et le force à galoper, en une course folle à travers son pâturage.

Les oiseaux, en général, sont remarquables surtout par les diverses modulations de leur chant qui permettent à l'homme de la campagne d'en tirer des indications sur la température, l'annonce d'un malheur ou tout autre événement.

C'est par l'observation que le Bocain est arrivé à formuler des règles, quasi sans exception, qui sont pour lui le plus sûr

(1) Voir le 4e fascicule de 1908.

des baromètres ou la meilleure des somnambules. Il est indéniable, en effet, que les oiseaux ont un babil variant suivant les circonstances et qui devient alternativement cri de douleur ou accent de joie. Ecoutez le chant du coq à l'aurore, son appel quand il a découvert quelque grain ou le son apeuré qui sort de son gosier quand un ennemi menace le poulailler, et vous ne trouverez pas si ridicule la théorie des gens prétendant que les animaux parlent une langue intelligible pour ceux seulement, qui en ont surpris le secret et le mécanisme. Pour cela, point n'est besoin d'être grand clerc : la qualité de Vendéen suffit pour traduire en langage humain le parler des bêtes ou *mimologismes*, très satiriques chez celui-ci, d'une naïveté malicieuse chez celui-là ; chez cet autre d'une ironie amère à moins que d'une morale très libre.

Les reptiles, les batraciens offrent encore cette particularité d'être eux-mêmes les guérisseurs de maux qu'ils ont engendrés ou bien des moyens précieux de réussite pour les gens qui, à leur insu, les portent sur eux.

Les insectes, l'abeille surtout, ont donné naissance à de gracieuses coutumes, à de touchantes croyances relatives à l'amour et à la mort. Il n'est pas jusqu'aux affreuses chenilles elles-mêmes qui n'aient leur place dans la tradition du Bocage.

Les animaux qui hantent nos songes présagent du bonheur de la fortune, des contrariétés, un mariage, une mort, un malheur quelconque et aussi parfois une conjuration ourdie contre celui qui « fait un rêve ».

Les vipères, les anguilles, les taureaux indiquent un ennemi « travaillant » à votre perte. Mais si vous écrasez les reptiles, si le serpent ne vous mord pas, si le taureau n'attaque pas, le méchant sera vaincu. On dit même que la richesse est proportionnée au nombre de serpents vus, si l'on n'a pas tué les bêtes.

Les poissons présagent un malheur ; les œufs annoncent de fortes contrariétés dans la journée.

Les voitures qui roulent, les chevaux qui galopent dans

votre sommeil apportent des nouvelles ; les poux annoncent la forte somme... à venir.

Un distique ajoute encore :

Chien rêvant,
Fille avec galant.

1. — Les Quadrupèdes.

Les quadrupèdes, en relations quotidiennes avec le paysan bocain, lui fournissent un apport considérable de connaissances, qu'il sait utiliser pour en tirer des déductions toujours intéressantes, si la logique n'en constitue pas le principal mérite.

Ainsi dame Belette, gratifie de la perte de son couteau celui qui, à jeûn, et ne se signant pas, la voit devant lui traverser un chemin.

Les suites de cette rencontre seraient bien autrement graves dans le cas où vous auriez oublié de faire la prière du matin. La Parque trancherait le fil de vos jours à moins que reculant de *trois* pas, du pied vous poussiez *trois* pierres ! ou encore que le premier jetant vos regards sur la mécréante, vous touchiez la pointe de votre couteau !

Terrible est « la demoiselle au nez pointu » se battant contre une vipère. Le venin du reptile ne l'effraie pas : sa morsure reste vaine et la belette revient à la charge après s'être roulée sur la verveine (1). Admirable exemple de la prévoyance du Créateur qui a semé sous nos pas le remède contre le Mal !

Haut encorné, Messire Bouc trône dans les étables où son ôdeur empuantie éloigne la maladie du toit, combat les humeurs au pis des vaches et chasse les sorciers. Pour tant de bienfaits, l'homme n'a qu'une moquerie à l'adresse de celui

(1) Un de mes amis m'a assuré avoir vu une belette reprendre plusieurs fois le combat, s'étant chaque fois frottée au contact de la précieuse herbe. La belette tomba inanimée quand il eût fait enlever le tertre où se trouvait la verveine !

qui, paraît-il, a moins de jugement que de barbe au menton :

Bouc ! bouc ! bé ;
P... dans ta barbe

Ainsi va le monde où tout n'est pas hypocrisie, quoique le CHAT personnifie ce vilain défaut. En effet, quand Dieu créa le félin, Satan était présent :

Tu feras le chat si tu veux, dit-il, mais j'aurai sa tête !

Voilà pourquoi le Malin va au Sabbat sous la forme d'un chat. Car le Cupidon des Bêtes décoche ses traits aux animaux, comme le petit amour de la mythologie grecque dardait ses flèches droit au cœur des humains. Ainsi s'expliquent le soir du mardi gras, en certains lieux, ces rassemblements de matous minaudant avec leurs jolies chattes autour de *la valériane* qui les attire (1) et comme l'affirme le dicton vendéen :

Quand le chat fait marâaou
Carnaval arrive à grands saoûts (sauts)

Quoique « sosie » du démon Raminagrobis est cependant l'hôte de nos foyers. Pour l'habituer dans sa nouvelle demeure, s'il change de propriétaire, il est indispensable de lui graisser les pattes avec du beurre, de lui faire gratter la suie de l'âtre, visiter les recoins de la maison, fouiller les meubles sans en excepter le buffet...

Aux petits minets, si gentils dans leurs pirouettes — et que les maraaoûs (mâles) mangent s'ils sont nés en mai (2) — il faut couper la queue pour leur permettre de grandir. A son extrémité, en effet, chez les chatons, il est un ver qui leur fait continuellement agiter cet appendice et l'ablation de ce dernier guérit le chat qui, à son réveil a les yeux collés.

Couché sur la poitrine d'un bébé au berceau, le chat l'é-

(1) Certaines solanées (belladone, stramoine) ont, paraît-il, le pouvoir de *faire voir* le diable !

(2) J'ai moi-même vérifié ce fait.

touffe ou lui donne un érysipèle ; il rend poitrinaire celui qui absorbe ses poils ou respire son souffle !

La vue d'un chat avant le départ pour un voyage, porte malheur, de même que sa présence dans les maisons empêche les jeunes filles de se marier, à moins que toutefois, ce ne soit le contraire. Faut-il les tuer les chats ?

— Non, disent certains ; les pires catastrophes s'abattraient sur vous !

—Tuez-les, clâment d'autres ! S'ils sont ....ensorcelés, vous n'aurez plus à craindre les sorts.

Mais quel qu'il soit, éloignez le chat de la chambre des malades, car s'il n'est pas pourvoyeur des Enfers, il présage la mort par sa présence auprès des moribonds.

Combien plus sûrement il pronostique la température !

Etendu dans le foyer, tourne-t-il le dos au feu ? Bientôt le froid va se faire sentir.

Se passe-t-il la patte derrière l'oreille ? Il change la direction du vent.

S'il se peigne à l'envers — se promenant la patte sur la tête ou au-dessus des oreilles — la pluie est attendue : elle vient du côté où le chat s'est peigné.

Comme le chat, le CHEVAL est un animal mythique. N'est-ce pas une cavale à la robe blanche qui porte la *Guillannu* ?

La Guillannu é poét itchi,
Al ét à la fenaëtre ;
Monté sus, in chevaoù blianc
Qui n'a ni quoue, ni taëte.

Et le cheval-mallet, à la queue cordée, parce que mal entretenue, n'est-il pas victime d'un lutin, qui le vient visiter durant la nuit ? Ne vous avisez point de vouloir séparer les crins emmêlés : le lutin s'en sert comme d'un étrier pour donner la nourriture à la bête. Dans le cas contraire, il frapperait la cavale. Cependant il est un moyen pour empêcher les agissements de l'esprit malin. Placez dans la fenêtre de l'écurie une

tuile remplie de millet : le lutin la renversera. Mais, n'ayant point la patience de ramasser tous les grains, il quittera le toit de toute la vitesse de ses jambes.

De même, le cheval ensorcelé fait plusieurs lieues en quelques minutes. Cela se passait au temps de grand'mère l'Oie, au pied de la croix de la *Casse,* où de nombreux chevaux sellés et bridés se cabraient, offrant leur croupe aux passants :

— Monte-moi donc ! Monte-moi donc, disaient-ils en un singulier hennissement.

Si le cavalier cédait aux sollicitations des bêtes, il devait avoir sur lui un chapelet bénit, sinon la nuit entière il était emporté plus vite que ne court le vent, soufflant en tempête ! Le lendemain, épuisé de fatigue, déposé au fond d'un fossé boueux, il voyait sa monture s'évanouir avec les premiers rayons du soleil. Satan et ses anges redescendaient aux enfers. Puis un jour de fête de Saint-Jean, dans les préveils où l'on danse, le Diable débarrassé de ses cornes, offrait son bras à la plus jolie jouvencelle. Beau cavalier, sa demande était toujours agréée, mais toujours ses sabots — il avait des pieds de *cheval* — trahissaient son incognito. Alors les danseurs épouvantés se signaient, tandis qu'hurlant à la mort le chien aboyait à ses chausses.

Ami de l'homme le Chien, devenu vieux, préfère se laisser mourir plutôt que de se résigner à voir un jeune chiot le supplanter dans les affections de son maître. Si, pour suivre ce dernier, il ne résiste pas à la croûte de pain, ayant séjourné sous l'aisselle pendant quelques minutes ; après l'avoir mangée, il devient méchant et

Chien hargneux
A l'oreille déchirée

En un hurlement prolongé, finissant sur une note très basse, il indique un deuil prochain, de même qu'en rêvant, il annonce de la compagnie : les visiteurs venant dans la direction où le chien a la tête tournée.

Si le chien est généralement l'ami de notre pauvre humanité, il devient un fauve dangereux, quand il est atteint de rage. Certes, sa morsure est terrible, mais la gravité en est atténuée si l'on peut tuer la bête. Alors il faut brûler son corps et disperser les cendres au vent pour éloigner la rage de la contrée : un chien hydrophobe ne passera plus là où l'autre périt. Car, même enfoui le plus profondément possible, la terre recouvrant son corps se soulève. Le sol ressemble à une pâte sous l influence du levain et à cet indice, plus sûrement qu'au diagnostic du vétérinaire après l'autopsie, on reconnaît la bête atteinte de rage !

Devant la personne, mordue par cette dernière, et guérie ensuite, il faut s'abstenir de rappeler l'accident dont elle fut victime : de nouveau elle redeviendrait enragée. Alors, sans la merveilleuse découverte de Pasteur, entre deux couettes, on devrait l'étouffer, comme cela se pratiquait autrefois.

Pourtant, certains traiteurs réputés avaient le don de guérir la terrible maladie. Tel ce brave homme de Gétigné qui tenait son *secret* d'un vieux prêtre : « Pour mettre ses patients en sueur, il les faisait courir parfois longtemps, les enveloppant aussitôt après dans de nombreuses couvertures, leur faisant absorber quelques breuvages chauds préparés avec des herbes choisies par lui ou les siens, leur incisait le petit doigt pour obtenir quelques gouttes de sang qu'il recueillait et mélangeait à un nouveau breuvage pour le faire absorber par le malade. Le traitement durait 36 heures.... » (1)

Mais les anciens ne se contentaient pas seulement de la guérison des gens ; celle des toutous mordus par les loups ou chiens enragés les intéressait également. Il y avait pour eux des saints guérisseurs : saint Hubert, saint Donin, saint Bellin (2), saint Denis (3), etc. Ceux qui se trouvaient trop loin de ces sanctuaires avaient la ressource de brûler le chien au mi-

(1) *Intermédiaire Nantais* du 16 juin 1902.
(2) En Italie.
(3) En Provence.

lieu du front au moyen d'une clef, dite de saint Pierre, dans tous les lieux où la paroisse était placée sous le vocable de ce saint. Puis trois fois dans l'eau de rivière ou dans celle de mer on devait plonger l'animal mordu !

Si le chien portait au front la marque indélébile du traitement qui l'arracha à une mort affreuse, la nature dota d'une lune blanche, au même endroit, le LIÈVRE qui naît le dernier d'une portée de trois petits.

Animal préféré du sorcier qui, souvent prend sa forme, comme le chat, le lièvre va au sabbat le soir du Mardi gras, et comme lui pour les mêmes raisons.

Plus modeste et plus tranquille « Jean LAPIN » — celui de nos clapiers — se contente d'éloigner, par son odeur, les maladies de l'étable !

Mais voici venir un ami de l'ombre. Dans la nuit, en effet, une chandelle, une simple allumette en ignition, l'amadou enflammé par le briquet du fumeur met en fuite le méchant LOUP, mangeur de Petits Chaperons Rouges, et dont le foie réduit en poudre fait moucher les bestiaux sur un foirail. On dit cependant que cette poudre est un remède. Mais quel ? Nul ne le sut jamais.

Moins incertaine est la chose pour la TAUPE qui guérit l'érysipèle. Pourtant, si elle traverse la route devant vous, les mêmes inconvénients se produisent qui accompagnent la vue d'une belette ! Mais, l'apercevant sortir de terre — elle *boute* de 10 heures du matin jusqu'au coucher du soleil — si de la main gauche vous pouvez l'étouffer sans la regarder, cette même main guérit la météorisation chez les animaux.

La VACHE y est sujette, comme également elle est tributaire de la *mouche* que l'on conjure en attachant aux cornes des bêtes et du côté gauche un *embliet* (anneau) d'*herbe de province* ?

Pour éviter les épidémies, il est nécessaire de faire bénir les étables par le prêtre ; mais il importe davantage encore d'y interdire l'entrée au jeteux de sorts. Car, les personnes ayant la réputation d'entretenir commerce avec les mauvais esprits,

sont redoutées du soigneur. Certains n'hésiteraient pas même à explorer de la fourche les intestins du mécréant surpris, passant la main sur le dos de la vache Vous n'ajoutez pas malice à ce geste ; cependant invité à aller dans le toit, ne vous avisez pas de caresser de la sorte la colonne vertébrale des animaux qu'on vous fait admirer. Si, le lendemain, le seau de lait était moins bien rempli que de coutume, la crème moins riche en beurre, du coup l'accès de la ferme vous serait rigoureusement interdit à moins, que revenant de consulter *le dormeur*, vous ne soyez pas la première personne que le fermier rencontre sur son chemin : le devin ayant ce seul moyen de découvrir le coupable ! ! !

Celui-ci n'a pas besoin d'entrer dans l'étable ; il n'a que l'embarras du choix dans les procédés employés pour tarir les vaches, sans en excepter la lecture des mauvais livres.

Le matin du premier mai, avant le lever du soleil, ne suffit-il pas de prendre la *nippe* du four (écouvillon), de la traîner dans le pâtis du voisin ? La vache, qui viendra paître l'herbe n'aura plus de lait.

D'autres fois, il faut simplement traîner à terre un fagot de foin de l'écurie jusqu'à la maison ; pour que l'animal soit *ensavaté* (1). Les pis frottés de fumier ou lavés avec du bouillon de pois verts ou dans l'eau courante, ne coulent plus. Certaines femmes, durant les périodes de la menstruation, par leur présence dans l'étable, rendent sèches les vaches laitières qu'on tarit pareillement, en traînant chez soi 5 ou 7 baguettes de noisetier passées sous la porte de l'écurie. Ailleurs le procédé est différent. Le matin de la Saint-Jean, celui qui va le premier chercher de l'eau au puits, passe d'abord son seau, à la surface du liquide, en décrivant un cercle. De la sorte, il enlève le lait de toutes les vaches du village. Mais chacun veille jalousement sur son voisin et, fort malmené, sans doute, serait celui surpris à tracer le fameux cercle sur

(1) Tari.

l'eau, voire même s'il se contentait seulement de mener boire le premier son bétail, dès l'aube, le 24 juin ! Et pourtant, il faut que quelqu'un commence à conduire les bêtes à l'abreuvoir.

Il arrive parfois, que l'on tarisse volontairement une vache destinée à l'engraissage : un pot neuf contenant du lait de l'animal, suspendu au-dessus du ratelier, suffit en l'occurrence, car la mamelle se dégonfle à mesure que s'évapore le lait du récipient. Il est vrai que traire l'animal sur la paille, le priver de boisson produisent le même effet.

Pour conjurer les maléfices et rendre la vache tarie intentionnellement bonne laitière comme devant, les devins recommandent de jeter dans un puits et sans y regarder, une bouillée d'herbe. Mieux serait de voir, sans être aperçu d'elle la première personne qui, le matin, avant le lever du soleil vient chercher de l'eau au puits ! D'autres moyens s'offrent encore à ceux dont le Malin esprit est le guide unique : le délicieux serpolet de nos campagnes, employé en frottement sur le pis de la bête, empêche la crème de *monter*, si la *pône* (terrine) nettoyée avec les orties augmente le rendement du beurre pendant l'été. Il en est ainsi de la boule d'argile placée dans l'étable, après qu'on a soufflé dessus, de la brochée de grosses *loches* (limaces rouges), dégouttant au-dessus de l'écrémeuse, de la crème barattée dans un pot de chambre.

Si la sagesse vendéenne affirme que la

La vache laitière
Est rarement une bonne beurrière,

la couleur du beurre est identique à celle de la *râche* qui orne la queue de l'animal à sa racine. Cette sorte d'écaille est-elle fine et sèche ? Le beurre sera beau. Est-elle jaune ou blanche ? Il sera jaune ou blanc et de qualité inférieure. Le pire serait que la vache fut *mense* ? ou *mèche* ? avec une ou trois tetines. Le lait de cet animal, non bouilli, permet en effet de faire beaucoup de mal, de jouer de bien vilains tours, à moins qu'on ait soin de le baptiser... avec de l'eau naturellement, et ce, sans

avoir consulté le commissaire de police. Cette opinion, fort répandue dans le Bocage, explique pourquoi, très rarement, dans les fermes, si on ne refuse pas de lait aux *coquets* et *calourettes* (1) on a soin de le « corriger » se prémunissant de la sorte contre les maléfices des gens errants. Pour les maladies des animaux, le codex populaire offre ses recettes merveilleuses et ses incantations magiques.

S'agit-il de la météorisation ? Mettez le chapeau, tenu de la main gauche, sur l'épaule de la bête. Puis, sur la poitrine, chaque fois que vous prononcerez un des mots suivants :

Goma,
Go super,
Mago,

vous ferez le signe de croix. Encore, récitant l'invocation précédente vous aurez le loisir de tourner la tête de l'animal malade, du côté du soleil levant, et, trois fois, vous signant, vous passerez la main de son naseau au poitrail. Peut-être serait-il préférable de donner une poignée de sel à la bête météorisée ?

Pour la tuberculose, un chat noir sans poils blancs, tué et mis sous le seuil de la porte de l'étable, éloignera la terrible maladie, aussi sûrement, sans doute, que le cochon incinéré vivant dans un four (2) ou que le paquet d'*herbe de la remise* déposé dans le toit. La colique des chevaux se guérit par les durillons du genou, broyés et placés dans l'oreille de la bête du côté opposé où le durillon a été enlevé !

Un crapaud vivant, placé sous le seuil de la porte, recouvert d'une pierre ou d'une planche enfle et crève. Mais sa mort délivre de la fièvre aphteuse le bétail qui en est atteint, de même que 9 gousses d'ail, enfermées dans un linge avec une poignée de sel, guérissent les bêtes ensorcelées.

(1) Double dénomination pour désigner les nomades.

(2) Ce fait s'est produit, il y a quelques années dans une commune du Bocage. J'en ai eu l'assurance de la bouche même de celui qui brûla le pauvre goret.

Pour celles ayant des verrues, il faut prendre la terre qui porte l'empreinte du *pas* de la bête, y mettre du sel, du poivre, du vinaigre et déposer le tout au pied de l'aubépine. A mesure que la mixture se dessèche, les verrues disparaissent. La guérison viendra également si, avant le lever du soleil, vous vous rendez dans un champ de genets. Là, faites 5 nœuds à 5 branches et récitez, songeant à celui qui soigne la bête, 5 *Pater* et 5 *Ave*. Dans un puits, derrière vous, jetez ensuite une poignée de pois dont vous ignorez le nombre, en récitant la formule suivante :

Fis (2), je te tue;
Tu es mort par la grâce de Dieu !

Alors, comme sont venus les *fis*, tout seuls s'en iront les *vris*...

2. — Les Oiseaux.

Amie des brumes, quittant ses montagnes pour nos bocages,

A la Saint Denis
La Bécasse est au taillis :
A la Saint Lucas,
La Bécasse est au bois

Oiseau migrateur, également, la Caille, le matin de la fête de Saint Jean, avant le lever du soleil, indique par son chant le prix du blé durant l'année. Autant de fois, elle lance son *pirouitt*, autant de francs vaudra le double décalitre. Pour les vieux qui ne connurent point la numération décimale, le tonneau de froment atteindra cent francs, ce qui ramène à quarante sous le prix d'un boisseau pour trois *pirouitt*... et demi,

Paye tes dettes,
Paye tes dettes !

(1) Verrue.

ne cesse-t-elle de répéter aux mauvais payeurs, alors que de la mare d'où il revient, le CANARD questionne :

— Quand ? Quand ?
— Jamais ! jamais !

répond Robin MOUTON avec canaillerie.

Dieu, qu'on nous l'a changé, notre Robin depuis Dindenaut comme changera la température si le canard fait entendre de nombreux *Couin ! Couin* ! en s'aspergant, bat fortement des ailes, ou dans la mare plonge le bec vers le fond, la queue restant en l'air pendant quelques secondes. Si la plume du disgracieux personnage prolonge les souffrances du malheureux agonisant sur la couette qui en est bourrée, un très léger coup brise la patte du volatile. Sujet encore à la *râle* ou chute de l'aile vers la terre, cette incommodité se guérit en faisant coucher l'animal sur du sureau yèble.

Comme le canard, l'OIE s'ébattant et criant après avoir été paisible, annonce l'orage d'ici quelques heures : la direction de son vol, l'indique comme certaine venant du même côté, dans... deux jours.

« Tou ! Tou ! » fait la CHOUETTE maudite que le paysan, pour éloigner la malédiction de son toit, cloue sur le portail de la grange :

C'est le temps doux.
Tou ! Tou !

Plusieurs fois chantant sur la cheminée, la FRÉSA annonce une mort prochaine :

I l'a vus
I l'aré (1)

disait un soir, dans un huhulement lugubre, cette pourvoyeuse des Enfers, pendant qu'une voix mystérieuse, impérieuse intimait à une vieille du Bocage l'ordre de se rendre dans le fournil :

(1) Je la veux (la personne) ; je l'aurai (pour la Mort).

— Va donc voir ce qu'il y a dans ta met (1) !

A tâtons, dans l'obscurité, elle arriva près du pétrin. Soulevant le couvercle, elle y plongea la main et ressentit l'impression que donne, au toucher, un corps raidi par la Mort...

La nuit suivante, elle décéda.

Augure de malheur aussi est le Corbeau, plus exactement la *grolle*. Quand elle croasse au printemps dans les lieux qu'elle quitta l'hiver précédent, c'est une année maigre qui nous est dévolue. Il faut s'attendre à une période de vent si elle jase beaucoup. Et qui ne jaserait pas au sujet de ce grand diable de Coucou ?

Amateur de bonnes fortunes, dont il se targue mal à propos : vieux garçon dont l'humanité est la patrie, communiste en amour, tel nous apparaît celui qui,

Huit jours en mars,
Huit jours en avril,
S'il n'arrive pas
Est perdu pour le pays.

D'aucuns même prétendent que

Trois jours en mars,
Trois jours en avril,
On ne sait si le coucou
Est mort ou cuit !

Certains autres, plus catégoriques, affirment

Qu'à Notre Dame de Salut (25 mars)
Si le coucou n'est pas venu,
Il est perdu !

ou bien encore disent-ils :

A la Mi-Mars,
Le coucou est sur l'épine noire
Le jeudi absolu (2),
S'il n'est pas venu : il est perdu.

(1) Pétrin.
(2) Jeudi saint.

Pourtant, il nous revient toujours, puisque toujours retentit le vieux refrain vendéen :

Entends-tu le coucou
Ma lirette ?
Entends-tu le coucou
Chanter ?

A ce moment si, à jeûn et pour la première fois, vous ouïssez son chant, ayez dans votre poche une pièce de monnaie, ne fut-ce qu'un sou. Autrement ne prétendez jamais arriver à la fortune.

Avec cinq sous, vous seriez assurés — tel le Juif Errant — d'avoir toujours pareille somme à votre disposition, l'année durant.

Très loquace, quand il va pleuvoir, le coucou ne chante plus dès qu'il voit la première gerbe dans le champ de blé ou sur l'aire. Une année — je ne pourrais trop préciser la date — Maître Coucou et Damoiselle Pie s'entendirent pour faire les *métives*. Ils passèrent un marché en bonne et due forme : chacun ayant son rôle bien défini. Le blé coupé, il fut convenu que la pie ferait le tas et que le coucou irait quérir les gerbes sur le champ. Tout alla bien d'abord ; les premières gerbes étant assez rapprochées de l'endroit où devait s'édifier le gerbier. Mais à mesure que la distance augmentait, le travail du coucou suivait la même progression. Suant, geignant, à la longue, le malheureux n'en pouvait plus. Si bien que, désespérant de ne jamais remplir ses obligations jusqu'au bout, honteusement il prit la fuite. Depuis, il reste muet quand commence la moisson. Que n'eût-il — toujours suivant cette règle de conduite — moins souvent crié les infortunes de ceux, dont en son langage il dit :

O yé
To zé (1) ?

(1) Ça y est ; tu l'es..... Cocou

Mais la réponse de la HUPPE à ces impertinences ne se fait pas attendre : elle est d'ailleurs pleine d'enseignements pour la jeunesse et l'âge mûr :

Fin quo fait ;
Sot quo dit !

Sot, le coucou l'est certainement. Lui-même, parfois, se prend à nous le dire et confie la juste appréciation qu'il a de lui aux échos de nos claïrières :

Sot cocou !
Sot cocou !

fait-il dans un aveu dénué de tout artifice, alors que la « belle nue » (1) ayant au GEAI emprunté son plumage, monte dans les cieux annonçant la pluie que l'HIRONDELLE prédit en caressant la terre de son aile.

Oiseau sacré. l'*Hirondelle* avec son nid porte bonheur à nos toits :

Hirondelle,
Bonne nouvelle.

Elle ramène le soleil et l'amour sous nos ciels :

Hirondelle jolie,
Reviens donc au printemps,
M'apporter des nouvelles
De mon fidèle amant.

C'est avec la Coccinelle, une autre « Bête à Bon Dieu » qu'il est défendu de dénicher sous peine de devenir aveugle (2)

(*A suivre*)

JEHAN DE LA CHESNAYE.

(1) Nom donné aux cirus, nuages qui, dans la direction du S.-O. annoncent la pluie.

(2) Réminiscence de l'histoire de Tobie.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE DISTRICT DE CHALLANS

LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU

ATTAQUE ET PRISE DE LÉGÉ

(5 Mai 1793)

(Suite) (1).

Si la prise de Légé ne donna qu'un résultat à peu près nul, c'est que le secret de cette expédition n'avait pas été gardé.

Goupilleau, à cet égard, n'était pas sans reproches, car dans son voyage de Machecoul à Palluau, ne se défiant pas assez des espions royalistes ni des accointances que les municipalités pouvaient avoir avec eux, il n'avait pu s'empêcher de le divulguer aux membres du district et à quelques municipalités, sans trop se préoccuper des conséquences possibles de cette indiscrétion. Il est même probable que ce fut ainsi qu'il parvint à la connaissance de Charette.

Le commissaire Gallet, détaché à l'armée de Boulard, rendait compte à ses collègues du département de cette expédition en ces termes :

« Notre armée ayant concerté son plan d'attaque avec celle

(1) Voir la 4e livraison de 1907.

« des côtes, aux ordres du général Beysser, pour envelopper « les brigands de Legé, elle s'est mise en marche vers six « heures du matin ; la division de Baudry, venant de Challans, « marchait pour les prendre en flanc, pendant que Beysser, « couvrait la forêt de Touvois et leur ôtait tout espoir de re- « traite. Enfin l'attaque générale devait commencer à 11 h. « précises ; les mesures ainsi prises et parfaitement bien exé- « cutées, nous assuraient à l'avance un plein succès ; en mon « particulier, je me flattais de ce grand coup, lequel eût été « décisif et probablement le dernier de ce genre dans cette « partie du département; mais notre attente a été trompée, « et avec de si belles dispositions, soutenues par l'ardeur de « la troupe, notre victoire a été incomplète; nous n'avons « trouvé personne dans Légé, les brigands l'ayant évacué dans « la nuit même. Notre armée s'est donc bornée à réparer les « ponts qu'ils avaient coupés, pour retarder notre marche et « à détruire leurs différents retranchements.

« D'après les renseignements contradictoires que j'ai pris « dans ce repaire, il résulte que hier ils ont menacé de tuer « leur commandant Charette, qu'ils accusent hautement de « lâcheté. D'autre part, ils sont sans magasins, et leurs be- « soins deviennent de jour en jour plus importants, par le « manque absolu de subsistances ; qu'ils ont pris partie la « route de Montaigu, partie celle du Poiré ! J'aime à me per- « suader néanmoins, et tout me porte à croire que dans cette « retraite précipitée un grand nombre d'eux déserteront.

« Le général Beysser a laissé à Legé une garnison et de « l'artillerie, au moyen de quoi la communication des Sables « à Nantes est rétablie. Il paraît que les généraux se concer- « teront pour leurs projets ultérieurs, et se mettront en me- « sure pour frapper à coup sûr.

« Nous avons retrouvé vingt et un prisonniers qu'ils ont « faits dans l'affaire du 2. Le général nantais les a fait conduire « à Machecoul ; notre armée vient reprendre son poste à « Palluau. »

Cette lettre fut insérée dans le *Bulletin du département de la Vendée*, du mercredi 8 mai.

Le 7 mai, Baudry, chef de la colonne de Challans, adressait à Goupilleau une lettre si mal écrite et si mal orthographiée qu'elle en est presqu'indéchiffrable. On sait que tout sans-culotte qu'il se glorifiât, c'était un gentilhomme de vieille roche (1).

« Je ne puis vous cacher que les brigands de Legé ont su « notre arrêté à huit heures du soir. Une femme de ce bourg « l'a dit à un de mes officiers. Ces gens disaient : « *Voilà les « gens qui marchent par trois colonnes sur nous* ! » Charette « dit : « *Il faut nous sauver, mais pas tous.* » Les paysans lui « représentèrent : « *Pourquoi cela ? Voilà comme vous faites « toujours, vous fuyez quand nous sommes à nous battre.* »

« Je vous préviens, mon cher ami, quand nous aurons des « expéditions de cette nature, il n'y a que les généraux qui « doivent être instruits de la marche, faites cela, vous verrez « que cela ira. Ne vous en rapportez point au district ni aux « municipalités.

« Me voilà donc en garnison, je n'ai rien à vous cacher, si « on me laisse comme cela, je prierai le ministre de la ma- « rine (2) à me rappeler.

« Qu'on me donne l'ordre de faire la fouille des marais, j'en « ferai l'expédition et je réponds de réussir.

« Votre ami,

« ESPRIT BAUDRY.

« *Challans, le 7 mai 1793, l'an deux de la R. F.*

De Palluau, le 5 mai, Goupilleau rendit compte, au Comité de Salut Public, de la marche de l'armée de Boulard depuis

(1) Ce membre de la famille de Baudry d'Asson échappa à la suspension comme noble, grâce à la démarche du 25e bataillon de la Charente qui « *applaudissant au decret qui purgeait l'armée des ci-devant nobles, demandait une exception en sa faveur et faisait de lui le plus grand éloge.* » Chassin. V. II, 619, note.

(2) Baudry appartenait à l'infanterie de marine.

son départ des Sables, ainsi que de la prise de Legé. En post-scriptum, il l'informe de la mesure humanitaire que nous lui avons vu prendre, à Challans, en faveur des quatre veuves de citoyens massacrés à Machecoul.

« *Au quartier général de Palluan, le 5 mai 1793, l'an deuxième de la République.*

« Ph. Ch. Ai. Goupilleau, représentant du peuple et l'un « des députés de la Convention nationale à l'armée de la « Vendée à ses collègues composant le comité du salut public « de la Convention nationale.

« Citoyens mes Collègues,

« Jusqu'à présent j'ai chargé mon collègue Auguis, à Fon- « tenay, de vous faire passer le journal de nos opérations que « je lui envoie, parce qu'il lui était plus facile qu'à moi de « vous le faire parvenir, la communication de Nantes n'étant « pas libre.

« Maintenant qu'elle commence à l'être, je vais corres- « pondre directement avec vous et je vous serai obligé de me « faire savoir si mes lettres vous parviennent.

« La division de l'armée de la Vendée, aux ordres du géné- « ral Boulard, après avoir chassé, sans perte de notre part, « les brigands des postes qu'ils occupaient à la Mothe, à « Beaulieu, à Aizenay et à Palluau ; n'avait plus qu'à s'em- « parer de Legé pour rendre absolument libre la route de « Nantes aux Sables. Nous savions que ce poste était défendu « par 8000 brigands et qu'il n'était pas facile de les en déloger « avec 14 ou 1500 hommes auxquels est réduite sa troupe, « ayant été obligé de laisser des garnisons dans tous les en- « droits dont il s'est emparé et que pour tenter cette expédi- « tion avec succès, il fallait le canon de l'armée nantaise, can- « tonnée à Machecoul, et qui aurait attaqué Legé, d'un côté, « tandis que nous l'aurions attaqué de l'autre.

« Nous apprîmes avec beaucoup d'étonnement jeudi 2, à

« une heure du matin que la veille, un détachement de 600
« hommes aux ordres du citoyen Boisguyon avait seul et
« sans se concerter avec nous, attaqué Legé, qu'il y avait es-
« suyé une déroute complète avec perte de deux canons de
« quatre, leurs caissons et leur chariot d'ambulance.

« Ce fâcheux événement me décida à partir sur-le-champ
« pour Machecoul, pour conférer avec le général Beysser et
« mettre de l'accord et de l'ensemble dans nos opérations.
« Beysser n'y était pas encore arrivé de Noirmoutier qu'il ve-
« nait de soumettre. Mais j'y trouvais le lieutenant général
« Cauclaux, commandant par intérim l'armée des Côtes.

« Nous y apprîmes le lendemain, que la veille sur les trois
« heures (1), les brigands au nombre de 4000 étaient venus
« attaquer le général Boulard sur trois colonnes, qu'il les
« avaient repoussés après leur avoir tué trente hommes (2)
« sans perte de son côté.

« Après être convenu d'un plan d'attaque avec le général
« Cauclaux, je reviens rejoindre le général Boulard à Pal-
« luau. Je lui remis l'ordre qui lui était destiné et connais-
« sance de ceux qui avaient été transmis aux commandants
« qui devaient être de l'expédition.

« Ce matin toutes nos forces se sont dirigées sur quatre
« colonnes sur Legé, elles se montaient à 3800, toutes les dis-
« positions, soit pour l'attaque, soit pour couper la retrait
« à l'ennemi étaient prises. A onze heures, toutes devaien
« se mettre en mouvement, et à point nommé, elles étaient
« prêtes à le faire ; mais elles n'en ont pas eu besoin. Nous
« avons appris que les rebelles avaient évacué Legé, la veille,
« et nous y sommes entrés sans la moindre résistance.

« Selon toute apparence, ils se sont retirés à Montaigu et
« au château de l Oie, où sont les principaux rassemblements.
« C'est sur ces deux points importants que nous devons
« maintenant nous diriger pour ouvrir la communication de

(1) Dans la matinée du 3, rapporte à tort Grille, tome 1er p. 134.
(2) 50 hommes, suivant Grille.

« Nantes à la Rochelle et nous espérons bien y parvenir.
« Mais il nous faut bien prendre des précautions dans un « pays couvert de bois et de forêts et dont les chemins sont « presqu'impraticables ; où nous sommes obligés de vivre « au milieu d'habitants qui pour les trois quarts sont avec « l'ennemi et dont l'espionnage sert merveilleusement les « rebelles. Il faut nous concerter avec une autre division de « notre armée qui vient aussi de chasser les brigands du « poste de Mareuil et qui si elle s'empare de celui de La « Roche-sur-Yon, vers lequel elle s'avance, nous facilitera « les moyens d'attaquer encore avec succès cette horde de « forcenés, sur trois points principaux, l'exterminer ou les « forcer à se replier sur la Loire, où nos forces réunies à « celles qui y sont déjà n'auront pas de peine à en délivrer « définitivement ce malheureux pays qui se ressentira long- « temps des horreurs en tous genres dont ils se sont rendus « coupables. »

« GOUPILLEAU.

« *P. S.* — Quatre veuves de citoyens massacrés à Mache- « coul sont venues me demander des secours, j'ai cru devoir « autoriser les administrateurs de Challans, à leur en donner « d'alimentaires et provisoires, jusqu'à ce que la Conven- « tion ait pris à cet égard des mesures générales. Elle ne dé- « sapprouvera pas, je pense, une action commandée par « l'humanité (1). »

Chaque colonne qui avait pris part à l'expédition retourna le soir même rejoindre son cantonnement. Le général Beysser laissa une garnison de 320 hommes du 39e régiment avec deux pièces de canon sous les ordres du citoyen Prat, chef de brigade de ce régiment et de l'adjudant général Lautat.

(1) Nous engageons le lecteur à collationner cette copie prise sur la minute (fonds Dugast-Matifeux, Bibliothèque de Nantes), écrite par Goupilleau, avec celle citée par Grille, tome Ier, p. 132. Il verra, non sans surprise, comment cet auteur a transcrit ce document.

Le 6 mai, dans une lettre datée de Palluau, Goupilleau réclame à Auguis, son collègue, de l'accord et de la communication entre les généraux, ajoutant qu'il n'a connu, que le veille, c'est-à-dire le 5 mai, la prise de Mareuil, et par la voie publique. Il se plaint que d'Ayat ne les instruit de rien et que, ne pouvant combiner leurs opérations, l'armée nantaise est obligée de rester dans l'inaction. Il termine en lui communiquant la réclamation du district des Sables relative au manque de fonds. »

« Que les affaires, mon cher ami, aillent aussi bien de ton « côté que du mien et nous aurons bientôt la paix. Tu verras « par la copie de la lettre que j'écris au Comité de Salut Pu- « blic et que je joins ici, ce que nous avons fait, ce que nous « proposons de faire encore. Mais, il faut de l'accord, il faut « entre nos généraux plus de communication qu'ils n'en ont « et je t'avoue que je m'attendais à recevoir plus de nouvelles « des opérations du général Dayat que je n'en reçois.

« Dirais-tu que nous savons par la voie publique que Ma- « reuil est pris par nos forces de Luçon et que nous n'en n'a- « vons encore aucune nouvelle officielle, que nous ne savons « où ces forces se dirigent actuellement, si elles sont retour- « nées à Luçon ou si elles marchent sur la Roche.

« Je te charge, mon ami, d'en écrire expressément à celui « qui les commande, qu'il nous envoie ordonnance sur ordon- « nance et pour nous instruire de tout et pour nous mettre à « même de combiner nos opérations ultérieures, cela est si « urgent, si indispensable que l'armée nantaise se repose, « que nous en sommes forcés de rester dans l'inaction jus- « qu'à ce que nous soyons convenus de nos faits avec les gé- « néraux qui doivent opérer de ton côté.

« As-tu de nouvelles forces à Fontenay ? sont-elles nom- « breuses ? Peux-tu en envoyer une très-forte colonne pour « se joindre à celle de Canier à Saint-Hermand pour pousser « en avant sur le Pont-Charron, tandis que celles de Mareuil « et nous, nous porterons sur l'Oie et que l'armée nantaise

« viendrait nous rejoindre par la route de Nantes à la Ro-
« chelle. Ce sera là le plus court moyen de balayer tout le
« pays des brigands depuis la route de la Rochelle jusqu'à la
« mer et alors nos forces combinées avec toutes celles de
« Maine-et-Loire, de Quétineau, de Challans, viendraient fa-
« cilement à bout d'exterminer tous ces scélérats amoncelés
« dans ces parages.

« Sur tout cela, mon ami, j'attends de toi une réponse prompte
« et claire, je l'attends avec toute l'impatience d'un homme
« qui compte tous les moments lorsqu'il s'agit du salut de la
« patrie.

« Voici encore un article qui exige de toi la plus grande
« célérité, les administrateurs des Sables se plaignent que le
« département les laisse dans la plus grande disette de fonds
« et qu'ils tremblent que cette pénurie paralyse le service
« public, d'une manière désavantageuse à la République ; il
« semble, disent-ils, que le département les mette en oubli et
« sa correspondance avec eux est trop silencieuse.

« Vois tout de suite ces administrateurs et je te recom-
« mande de faire cesser ces reproches trop fondés.

Vers 10 heures, Goupilleau se rendit à Legé. Il alla déjeuner avec les officiers du 39e chez Mlle Pineau. Pendant le repas, il proposa à l'adjudant-général Lantat de pousser ensemble une reconnaissance dans la direction prise par l'ennemi, pour s'assurer de sa véritable position. Sa proposition fut acceptée avec enthousiasme.

Accompagné de dix cavaliers et de vingt-cinq fantassins, et guidé par un homme du pays appelé Migné, ils se dirigèrent vers le château du Bois-Chevallier (1), situé à environ quatre kilomètres de Legé, sur le chemin de Rocheservière.

A 300 mètres du bourg de Legé, ils trouvèrent gisant dans un fossé, le chariot d'ambulance qui avait été enlevé à Bois-

(1) Ce château fut dans la suite le lieu où Charette, durant son séjour à Legé, organisa quelques fêtes. Mlle de Charette sa sœur, Mmes de la Rochefoucault, Buckeley, etc..., y brillaient au premier rang.

guyon ainsi que les affûts de deux canons. Les Vendéens avaient préféré, en emporter les pièces sur des charrettes à cause de l'impraticabilité des chemins.

Arrivés au château, ils constatèrent l'absence complète de ses habitants. Là, Goupilleau se conformant à l'arrêté du département et à la proclamation du 4 mai, donne l'ordre de descendre la cloche de la chapelle, et la fait jeter dans la large et profonde douve qui défend l'accès de cette demeure seigneuriale.

Parcourant ensuite le village avoisinant, ils ne rencontrent que quelques vieilles femmes auxquelles ils causent et demandent des renseignements précis sur l'ennemi. Toutes, tremblantes de frayeur, leur apprennent qu'il est à Montaigu, mais que l'arrière garde occupe Rocheservière, même le matin un parti de cavaliers vendéens était venu rôder dans les environ. Elles ajoutent, qu'elles ont été abandonnées sans pain, ni argent, enfin que, manquant de tout, elles sont dans le dénuement le plus complet.

Le sort de ces malheureuses était vraiment pitoyable, il excita la compassion du représentant qui les rassura et leur donna un peu d'argent. Parmi elles se trouvait la mère de la nourrice de son fils aîné Omer. A sa vue et en apprenant surtout la captivité de sa femme et de son jeune enfant, cette pauvre vieille fondit en larmes. Goupilleau qui cherchait un moyen propre à se procurer des renseignements sur l'ennemi et sur le lieu de captivité de son épouse, pensa que cette femme, mieux que tout autre, pourrait servir à ses desseins ; à cet effet il lui recommanda de venir, sans faute, avec sa fille, le voir dès le lendemain matin.

Effectivement, toutes deux allèrent à Legé le lendemain 7 mai et se présentèrent à lui. Sur sa demande elles lui promirent d'aller à Rocheservière s'assurer des forces de l'ennemi et s'informer du sort réservé à sa famille. Il leur indiqua de quelle manière elles devaient s'y prendre pour revenir à Legé sans éveiller les soupçons des royalistes et pour lui faire parvenir ce qu'elles auraient appris.

Goupilleau était très connu dans la contrée, puisque son père était né à Saint-Etienne-du-Bois, le 8 juin 1719, et que lui-même s'y était marié le 11 février 1782, avec demoiselle Marie-Ursule Ordonneau.

Aussi plusieurs personnes des environs de Legé profitèrent de sa présence pour solliciter sa protection. Parmi celles-ci, il est fait mention, dans ses notes de voyage, de Mme de Maldemée, de Saint-Etienne du Bois. A son égard il s'exprime ainsi : « je lui dis que je ne voulais rien avoir de commun avec elle et que je ne serais jamais son ami, tant qu'elle ne me restituerait pas ce qu'elle m'avait volé, et je la convainquis de vol en présence de Mlle Pineau et des officiers de l'armée. »

Pour l'éclaircissement de ce qui précède, nous devons ajouter que c'était sa belle-sœur. Lors d'un partage de biens, elle avait été avantagée au détriment de sa sœur aînée Ursule Ordonneau. Goupilleau, qui se croyait spolié, lui en gardait rancune. Il avait aussi une autre raison plus grave pour ne pas vouloir être son ami, c'est qu'elle avait épousé Renaud Favrie de la Maldemée, convaincu de royalisme. Or, ce Renaud commanda une partie des paysans de la paroisse de Saint-Etienne-du-Bois et contribua, le 14 mars précédent à chasser de Palluau, les troupes du commissaire Gallet. Il faisait partie du Comité royaliste de Saint-Etienne-du-Bois et pour l'instant combattait sous Savin. Après avoir mené une vie mouvementée, il se réfugia à Nantes. Le 22 pluviôse an II (11 février 1794, style esclave), le Comité révolutionnaire des Sables, instruit que Renaud, dit Maldemée, qui avait été chef des brigands, était officier de santé à l'hôpital de Nantes, arrête qu'il sera écrit au Comité de surveillance de cette commune pour qu'il ait à mettre en état d'arrestation ce contre-révolutionnaire qui « *doit subir la peine due à ses crimes* ». Malgré tout, il survécut à la guerre. Le 1er germinal an IX, il fut désigné par le Conseil de la commune de Saint-Etienne-du-Bois pour faire partie de la Commission chargée de relever les actes de naissances, mariages, divorces qui ont eu lieu

dans la commune pendant la guerre civile de la Vendée, et même depuis 30 ans et qui ne se trouvent sur aucun registre de l'état-civil. Il figure pour 198 fr. sur la liste des dons faits en 1816 au trésor royal pour remédier au mauvais état des finances.

Renaud habitait à Saint-Etienne-du-Bois la maison occupée aujourd'hui par M. Jean Gouin. Une inscription, gravée dans une ancienne clef de voûte placée dans un mur de cette propriété, rappelle son souvenir.

SFRN̄SIDE
VANDEMALD
E MAI
1795 (1)

Les Vendéens, pendant leur séjour à Legé, avaient épuisé la plus grande partie des ressources alimentaires que pouvait offrir cette localité. La garnison républicaine éprouvant par suite beaucoup de difficultés pour l'approvisionnement des denrées nécessaires à son ordinaire, la réquisition forcée restait l'unique moyen légal à utiliser pour se procurer les blés, bois, vins et bestiaux.

A la requête du commandant du détachement, Goupilleau, investi comme représentant, des pouvoirs les plus étendus, prit l'arrêté suivant :

« Sur la représentation qui nous a été faite par les citoyens « Prat, chef de brigade du 39e régiment et Lautat, adjudant-« général, commandant le détachement de l'armée nantaise, « actuellement stationnée à Legé, qu'ils habitent un lieu dé-« nué des choses les plus nécessaires à la vie, et dévasté par « les brigands, que les forces de la République viennent d'en « chasser ; que sans approvisionnements et sans commissaire « des guerres qui puisse y pourvoir, il leur est impossible de « rester dans une telle garnison, s'ils ne sont pas autorisés « à y suppléer, par tous les moyens les moins onéreux au

(1) Sieur Favric Renaud, ci-devant de Maldemée.

« peuple, et les plus faciles. Mû par l'urgence des circons-
« tances et la justice de la représentation nationale, nous au-
« torisons provisoirement lesdits citoyens Prat et Lautat de
« pourvoir à la subsistance des forces qu'ils commandent à
« Legé, par tous les moyens les plus faciles, les plus écono-
« miques, chez les particuliers, de blé, vins, bestiaux, bois
« et tout ce qui leur est nécessaire à cet effet, à la charge par
« eux de faire de tous les objets qu'ils prendront, un état
« exact et d'en faire faire l'estimation la plus juste, d'en dé-
« livrer un bon ou une reconnaissance aux citoyens auxquels
« ils appartiendraient, sur le vu desquels ils seront rembour-
« sés, à la charge d'en instruire exactement le département
« de la Loire-Inférieure auquel ils enverront copie de la pré-
« sente autorisation en le requérant à cet égard de prendre
« des mesures définitives. »

« Au quartier-général à Legé, le 7 mai 1793,
l'an deux de la République Française.

Dans une lettre aux administrateurs de ce département, le chef de brigade les informe qu'il n'a pu, pendant son séjour, délivrer que très peu de reconnaissances, vu que sa troupe s'est approvisionnée, de ce qui lui a été nécessaire, dans les habitations abandonnées à la hâte, leurs propriétaires ayant, sans doute, suivi les brigands. Suit une liste de noms de ces particuliers.

Le procédé employé par Prat pour ne pas obérer les finances de la nation était sinon délicat, du moins singulièrement économique. Il est probable que les particuliers ainsi dépouillés n'ont jamais dû réclamer. Leur dette envers la République était d'ailleurs autrement sérieuse.

Dans la matinée du 7 mai, vers sept heures, une sentinelle de la garnison de Palluau, prenant sans doute quelques paysans égarés pour des tirailleurs ennemis, donna l'alarme. La générale se fit aussitôt entendre ce qui mit toute l'armée sur pied. Mais l'erreur fut vite reconnue. Cependant Boulard,

voulant profiter de l'ardeur que ses volontaires montraient, songea à mettre à exécution l'arrêté du département prescrivant le bris des cloches, dans les communes insurgées. Il envoya donc à cet effet un détachement du 110e régiment à Saint-Etienne-du-Bois et un second du 32e avec 32 grenadiers du bataillon de Bordeaux à Saint-Paul Saint-Penit.

A Saint-Paul, les républicains trouvèrent le clocher vide de ses cloches, car les habitants, sans doute prévenus, les avaient descendues à la hâte et mises en lieu de sûreté. La tradition rapporte qu'ils transportèrent l'une d'elles sur le territoire de la paroisse de la chapelle de Palluau, près du village de l'Aujourière, et qu'ils l'enfouirent dans la bourbe d'un trou d'eau situé dans le pré appelé actuellement le *Pré-Haut*. On ne croit pas qu'on ait essayé de l'y découvrir. Peut-être y gît-elle encore? De braves gens, dont l'imagination est toujours en quête de merveilleux, ne manquent pas de raconter que parfois, surtout à la veillée des grandes fêtes, alors que les accents joyeux, des sonneries en branle, vibrent, au crépuscule, de clocher à clocher, l'on entend la vieille cloche tinter douloureusement du fond de son humide prison, reprochant ainsi à la génération présente son indifférence des choses de jadis.

Ceux qui se dirigèrent sur Saint-Etienne-du-Bois furent-ils plus heureux? Nous n'en savons rien. Dans tous les cas, ni les uns ni les autres ne brûlèrent ces deux églises. L'ère de destruction n'était pas encore arrivée et d'ailleurs Boulard n'aurait pas souffert un tel vandalisme. L'église de Saint-Paul ne fut jamais incendiée (lire à ce sujet la curieuse légende *L'Hostie de Saint-Paul Mont-Penit*, publiée par M. H. Boutin dans l'*Etoile de la Vendée* du ..... Quant à celle de Saint-Etienne-des-Bois, elle ne le fut que beaucoup plus tard, en mars 1794, lors du passage d'une des terribles colonnes infernales et à l'instigation, paraît-il, d'un habitant du bourg, le sieur Drouet, qui servait de guide.

Avant d'arriver à son but, le détachement républicain de-

vait passer par la Naulière, située à environ 2 kilomètres de Palluau. Ici se place un épisode qui eut pour théâtre cette maison noble et seigneuriale ; épisode que nous pouvons faire connaître grâce à une lettre adressée à Giron, juge de paix à Saint-Gilles-sur-Vie par l'administrateur Cormier qui faisait partie de cette excursion militaire.

Suivant un aveu du 29 mai 1787, rendu par messire Durand de la Tudairière, prêtre et chapelain de la chapellenie du Puy-Quérand, fondée et desservie dans l'église de Saint-Martin d'Apremont, la Naulière, sise paroisse de Saint-Gilles en la ville de Palluau, appartenait à messire Gabriel de Trévelec, chevalier, seigneur de Beaulieu, Coueron, la Patissière, la Naulière et autres lieux. Elle avait été, nous le supposons, vendue comme bien d'émigré, au sieur Fleury de Logerie, dont la fille Julie avait épousé le sieur Drouet. A quelle date cette vente a-t-elle été effectuée ? Les archives sont muettes à ce sujet. Mais ce qui est certain, c'est qu'à l'époque où le fait que nous allons raconter se passa, cette demeure était habitée par le sieur Logerie ; et, ce qui donne quelque créance à notre supposition, qu'il dut en être l'acquéreur, c'est une phrase d'une lettre que J. Savin écrivit à son frère, à la date du 10 mai. Pourquoi Logerie possédant une maison dans le bourg l'avait-il quittée momentanément pour aller résider à la Naulière ? C'est que, là, il se trouvait plus à proximité de ses amis, de Palluau et qu'il pouvait les avertir en cas de besoin.

Donc, le détachement quittant Palluan prit le chemin qui part actuellement du moulin du Terrier et aboutit à Saint-Etienne un peu avant les terres de la Poissonnière. Son chef tenait à s'arrêter à la Naulière afin d'obtenir du vieux Logerie qui, ami de Goupilleau, passait pour un ardent patriote, des renseignements précis sur la position de l'ennemi et qui sait ? peut-être aussi pour goûter le délicieux petit vin blanc que l'on y récoltait jadis.

Le détachement avait à peine parcouru quelque cent mètres, qu'une femme accourut au-devant prévenir le commandant

qu'un parti de 10 à 12 brigands, avec Savin à leur tête, venant d'envahir le logis de la Naulière, que son maître avait heureusement quitté la veille, qu'ils menaçaient de mort la domesticité qu'ils accusaient de vouloir cacher la retraite de Logerie et enfin qu'ils pillaient la demeure.

En effet, les royalistes soupçonnaient, non sans quelque raison peut-être, ce Logerie, de les trahir ; de plus, comme il avait acquis des biens nationaux, il était, pour cela, devenu odieux aux paysans. Son enlèvement avait donc été décidé et Savin avait voulu, en personne, diriger l'opération. Pendant que plusieurs paysans fouillaient les servitudes, il bouleversait, avec les autres, la demeure pour en enlever soit les vivres et l'argent, soit les papiers qui pouvaient prouver sa culpabilité.

Détacher de sa troupe une vingtaine de grenadiers et les envoyer rapidement en avant entourer la maison fut, pour le commandant républicain, l'affaire d'un instant. Le reste de la troupe pressant sa marche, les suivait de près.

Leur arrivée inopinée surprit le paysan qui, dans la cour, gardait les chevaux, il n'eut que le temps de jeter un cri d'alarme et de fuir en abandonnant tout.

Cernés sans pouvoir dégager leurs montures, les royalistes se barricadent et font bravement le coup de feu par les ouvertures. La première décharge est si vive qu'un soldat tombe grièvement blessé et que les autres sont obligés de se retirer à l'abri des murs de clôture. Néanmoins, ils ripostent énergiquement et Savin est blessé, mais légèrement au bras. Peu après, le reste du détachement arrive sur les lieux et se prépare à faire un siège en règle ; mais la fusillade a cessé du côté des assiégés. Enhardis par le silence, quelques braves grenadiers s'élancent vers la maison, enfoncent la porte, pénètrent à l'intérieur et constatent, non sans quelque désappointement, que leurs adversaires se sont échappés par une porte dérobée, ont traversé le jardin et franchi le ruisseau, sur la chaussée du moulin à eau qui existait alors.

Malgré la chasse qu'ils donnèrent aux fuyards, les républi-

cains ne purent les atteindre. Ils se rendirent alors jusqu'au bourg mettre à exécution l'ordre qui leur avait été prescrit et s'introduisirent dans la plupart des maisons qu'ils pillèrent le plus qu'ils purent.

Après cette affaire, y eut-il un engagement plus sérieux aux cours duquel le canon fit entendre sa voix retentissante ? nous l'ignorons. Toutefois une lettre de Joly, datée du 8 mai, semble le faire croire. Mais nous n'avons pu nous procurer aucun éclaircissement à ce sujet. Le rapport de Boulard n'en fait nulle mention et dans ses notes de voyage, Goupilleau n'en parle pas. Il nous apprend seulement que, parti de Legé, vers 10 heures, pour se rendre à Palluau, il était escorté de deux gendarmes et accompagné du sieur Fumoleau, du Poiré, qu'il passa par le bourg de Saint-Etienne-du-Bois et s'arrêta chez le vieux Logerie (1) où il se rafraîchit. Celui-ci ne devait pas à cette heure ignorer l'attentat dont il avait failli être la victime, car le détachement de Palluau, étant rentré dans ses quartiers vers 8 h. 1/2, avait par conséquent quitté le bourg depuis tantôt deux heures. Remarquons que la présence de Logerie au bourg confirme bien les dires de la femme qui dénonçait au chef de détachement républicain la présence des royalistes au logis de la Naulière, mais Goupilleau ayant appris que les brigands faisaient de fréquentes tournées dans le voisinage et que le bourg avait été parcouru par cinquante de leurs cavaliers, il s'empressa de remonter à cheval et de s'en éloigner avec ceux qui l'accompagnaient.

Avant d'aller plus loin, le lecteur nous permettra d'interrompre ce récit des événements au jour le jour, pour l'entretenir un peu de la conduite des soldats républicains, à Palluau et environs, c'est à dire du pillage qui a pu y être exercé et des mesures prises par l'autorité pour le réprimer.

(*A suivre*). E. W.

(1) Il habitait la maison dite du Saint-Coin qui lui avait été vendue le 27 décembre 1750 par le sieur Mercier de la Cairaudière. A cette date, le sieur Fleury habitait la Naulière, mais comme fermier.

CHANTS A LA PUCELLE

I

CHANT A LA MARTYRE

O Jeanne la Romée, enfant à l'humble armure,
Ce soir, mon cœur rayonne, et se sent plein de foi..
Un souffle impérieux m'arrache au doux murmure
Que fait le vent discret dans la haute ramure
Et me porte soudain vers toi !...

Est-ce qu'il me souvient, ce soir, qu'au bord du Tibre,
Les torches ont brûlé pour ta virginité,
Et que mille beffrois, dont le carillon vibre,
Proclament, aux accents joyeux d'un peuple libre,
Ta bienheureuse éternité ?...

Serait-ce pour ton front sans rides, pour ton âme
Toute blanche, pour ta jeunesse, ô Fleur de Mai ?
Pour ta force, ô Martyre, ô Torche vive, ô Flamme ?
Pour ton cœur, vase pur aux parfums de cinname,
Où fume un rêve consumé ?...

Non, Jeanne !... Si je suis distrait à tous les charmes
Que m'offre avec orgueil le soir éblouissant,
C'est que ton bras débile a pu porter les armes,
Et que c'est ta faiblesse et que ce sont tes larmes,
Qui firent ton effort puissant !...

Parce que ta faiblesse est sœur de ma faiblesse,
Parce qu'un doute amer t'effleura comme nous,
Et que, pauvre bétail que la peur tient en laisse,
Tu nous fis voir, dans ton angélique noblesse,
La force d'un faible à genoux...

Mais pour que ta faiblesse, ô Jeanne, soit féconde,
Il fallut le baiser de la flamme ; il fallut
Que ton corps virginal sur un bûcher immonde
Soit consumé vivant, à la face du monde,
Comme la torche du salut !...

Il fallut que ta chair intacte et transparente
Eprouve la farouche étreinte du brasier,
Et que la flamme heureuse, orgueilleuse, enivrante,
Emporte en gerbes d'or dans la fumée errante
Ton âme comme un brin d'osier !

Il te fallut les crix haineux, les cris de joie,
Les faux griefs gravés au fer sur l'écriteau,
Les blasphèmes grossiers, quand le brasier rougeoie,
Et quand ton petit corps, que le feu ronge et broie,
Se tord autour du noir poteau...

Et cependant ton cœur priait, ô Bien aimée...
Tes rêves fleurissaient et n'étaient point déçus ;
Tes saintes étaient là... Puis, soudain, la fumée
Cacha d'un voile épais ta pudeur alarmée,
Et ta voix appela Jésus ! !

II

CHANT DU SOUVENIR

Nous avons pleuré ta jeunesse,
Mais nous ne la pleurerons plus,
Puisqu'après les temps révolus,
Dieu voulut bien qu'elle renaisse !...

Nous te voyons, petite sœur,
Au ciel, où règne la douceur !...

Nous avons souffert ta souffrance,
Et nous la souffrirons toujours :
Un fleuve noir mêle son cours
Aux lacs bleus des plaines de France !..

Nous bénissons, petite fleur,
Ton sourire dans le malheur !..

Nous avons recueilli ta cendre
Et nous la gardons dans nos cœurs,
C'est le talisman des vainqueurs
Par qui la grâce peut descendre !...

Nous gardons en nos yeux hagards
Le souvenir de tes regards !...

Nous avons gravé sur la stèle
Les paroles de ta bonté :
Leur naïve simplicité
Vivra dans notre âme immortelle !...

Quand le mal nous blesse et nous mord,
Nous songeons tout bas à ta mort ! !...

Nous avons pleuré ta jeunesse,
Mais nous ne la pleurerons plus,
Puisqu'après les temps révolus,
Dieu voulut bien qu'elle renaisse !

III

CHANT DE L'ÉVOCATION

Ainsi, tu nous appris, ô Jeanne la Pucelle,
Quant le feu t'enlaçait de ses anneaux vivants,
Que la souffrance est l'énergie universelle,
Et que, par elle enfin, la plus frêle étincelle
Peut braver le souffle des vents.

Et c'est pourquoi, ce soir, sous le ciel de Vendée,
Dans la futaie où tous les bruits sont familiers,
Devant la plaine, au loin de lumière inondée,
J'évoque ta bannière à la flamme brodée
Qui fut l'âme des bouliers.

Je te vois cheminer dans le beau crépuscule
Et revenir vers moi de l'occident en feux.
Il me semble déjà que l'horizon recule,
Et que grandit là-bas l'étoile minuscule
Que Dieu plaça sur tes cheveux.

Je vois que les buissons s'agitent, que les haies
Sont des piquiers en marche ou des groupes d'archers ;
Leurs rumeurs vont grandir sous les châtaigneraies,
Et les labours qui font là-bas de sombres raies.
Me semblent des soldats couchés...

Et je les vois surgir, tous, hors de la poussière,
Tes frères, D'Argenton, Richemont, Perceval,
Et Jéhan Rabasteau, seigneur de la Caillère,
Qui t'ouvrit à Poitiers sa porte hospitalière
Et tint le frein de ton cheval ;

Gilles de Rais, qui vint porter la sainte ampoule,
Quand Reims carillonnait pour le sacre du Roy,
La Trémoïlle, Dunois, Rouault, venus en foule,
Qui, sous ta main pareils à la feuille qu'on roule,
Sentaient se réveiller leur Foi.

Oui, toute la Vendée est là qui fait escorte
A ta jeunesse, à ta virginale fierté.
Ton nom circule, et va chanter de porte en porte,
Ramenant, au hasard, une espérance morte,
Un rêve trop vite emporté !...

IV

CHANT DE LA PRIÈRE

Parle-moi la langue des braves
Dans le fauve éclat du couchant !
Puisque tout bruit devient un chant,
Puisque tous les arbres sont graves
Pour nos yeux devenus pensifs ;
Puisque, là bas, entre les ifs,
Sous les grands bras morts du calvaire
Sommeille une race sévère,
O Jeanne, parle moi d'amour !
Parle-moi d'effort et de lutte !
Et fais que ma petite flûte,
Joyeuse et triste, tour à tour,
Ma flûte creuse, en bois champêtre,
Ma flûte, au babil inconstant,
Fasse entendre, bientôt peut-être,

Demain, ce soir, dans un instant,
A travers les mornes cépées,
Les appels du fifre éclatant
Auxquels se dressent les épées !.....

Le vent m'apporte les chansons
Qui voltigent au ras des plaines...
Ce ne sont plus des cantilènes,
Ce sont les cris et les frissons
D'une héroïque psalmodie !...
Et, sous le magique incendie,
La nature, qui songe et dort,
Espère bientôt ta venue,
Et le geste de ta main nue,
Dressée au seuil du couchant d'or,
Pour se réveiller tout entière,
Avec ses fastueux pavois
Et les morts de son cimetière,
O Jeanne, à l'écho de ta voix !

V

CHANT DE GUERRE

Avec toi, Jeanne, avec ton âme,
Et suivant ton blanc destrier,
Nous irons au feu meurtrier,
Et nous marcherons à la flamme,
Sans regrets et sans repentirs,
Comme les glorieux martyrs !..

Nous irons pour les saintes causes
Endurer les labeurs moroses !..

Nous bouterons hors de chez nous,
Bien loin, comme la bête impure,
Le bouffon qui raille la bure,
Les durs qui font la guerre aux doux,

Armés de faulx, comme naguère,
Les paysans de la grand' guerre !...

Et pour magnifier nos corps,
Nous marcherons à la géhenne,
Aux cris de revanche et de haine,
Aux sons des fifres et des cors !...

Nous irons, Divine épousée,
Au martyre, l'âme embrasée !.

Droits et fiers, comme des rochers,
Nous marcherons vers les bûchers !...

Auréolés, vainqueurs et libres,
Dans l'éclat de notre printemps,
Nous vouerons aux feux crépitants
Nos corps jusqu'aux dernières fibres !...

Nous lèverons, bien droit, bien haut,
Nos bras, jusqu'au dernier sursaut !...

Nous voulons de nos lèvres pâles
Prier Dieu, jusqu'aux derniers râles !

Nos regards fixeront les cieux
Jusqu'à ce qu'on ferme nos yeux !...

Avec toi, Jeanne, avec ton âme,
Nous marcherons tous à la flamme,
Sans regrets et sans repentirs,
Comme les glorieux martyrs !...

VI

CHANT A LA FLAMME

A toi, la flamme, à tes caresses,
A tes longs baisers dévorants,
O la plus folle des maîtresses,
Nous donnerons nos cœurs souffrants !..

A toi, la flamme, à tes étreintes,
A tes caprices inouis,
Nous abandonnerons nos craintes,
Et nos rêves épanouis !...

A toi, la flamme créatrice,
Dieu des esprits et Dieu des corps,
Nous offrirons la cicatrice
Qui nous marque du sceau des forts !

A toi, la flamme bienheureuse !
Dieu des vaincus, Dieu des vainqueurs,
Voici notre âme généreuse
Et le sang-rouge de nos cœurs !

A toi, la flamme virginale,
Lampe d'or, lueur matinale,
O Jeanne, aux destins enviés,
Voici nos corps purifiés ! !

VII

CHANT DE L'APOTHÉOSE

A toi, la terre, à toi, la cendre qui ruisselle
Sur les flancs de notre bûcher... !
Car de chaque fumée et de chaque étincelle
Dieu fera surgir un archer !...

Nos corps brûlés seront la féconde semence,
La plus chère au bon moissonneur,
Et qui recèle, avec une verdure immense,
Les lys éclatants de l'honneur !....

Et pendant qu'ici-bas sur les riantes plaines
S'épanouiront nos moissons,
Et qu'un barde dira pour nous des cantilènes
Sur les seuils des vieilles maisons,

Notre âme s'enfuira, glorieuse étincelle,
De la fournaise aux noirs barreaux,
Et parviendra, dans la lumière universelle
Au seuil embrasé des Héros !

PAUL PAYEN DE LA GARANDERIE.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN BAS-POITOU

AVANT LA RÉVOLUTION

(*Suite* [1])

Gilles (S).

En 1770. — A. E. Cavois est régent et chantre en cette paroisse. Il était né à Lonjumeau (Seine). (*R. Vallette*).

Habites (Les).

En avril 1224-1264, Bertrand de Chalons était précepteur, aux Hospitaliers de Saint Jean. (*Archives de la Vienne*).

Herbiers (Les)

En juin 1464. — *Maistre* Périn Coulette, régent de ce lieu (2).

Hermant (S).

En 1778. — Louis *Jarriau*, régent, marié à Louise Clémenceau en février 1778.

La fabrique lui paie 50 livres en espèces et lui donne la jouissance de huit boisselées de terre.

Le 1er avril 1778. — Louise *Jarriau*, reçoit pour traitement 50 livres. *Visites de Mercy.*

Hermenault (l').

En 1682. — Pierre *Bouhier*, régent, témoin d'un mariage en décembre 1683.

En 1725. — Mathieu *Guérit* tenait école en sa maison et donnait des leçons à domicile.

(1) Voir le premier fascicule 1909.

(2) En 1765, on trouve J.-B. Laurent de Hillerin des Herbiers, membre de l'Académie des Sciences.

Il est aussi qualifié de maître-maçon.

Alexandre-Anthoine *Devil*, régent (*Arch. dép.*).

En 1735. — Sœur *Marguerite*, de la Sagesse, ouvre une école fondée par Mgr de Brancas, évêque de la Rochelle.

En 1736. — Jacques *Vexiau*, *maître des petites écoles*, marié à Marie Parenteau.

Hermine (S.) et S. Hermant.

En mars 1395. — Jehan de (*Sédille*), *maistre d'escholle* de grammaire (*Arch. dép. S. B.*).

En 1734. — Jean Elie *Cueillé*, régent, époux de Jeanne Bonnin.

Le 10 février 1738. — Mariage de Louis *Jarriau*, régent de ce lieu.

En 1738. — Louise *Jarriau* (*Etat Irland.*).

Hilaire-du-Bois (S.)

En mars 1667. — Jean *Bouet*, était notaire et régent.

En mai 1778-88. — Hilaire *Beneteau*, recevait 30 livres de la fabrique, *Etat Irland.*

Hilaires-des-Loges (S.)

En 1789. — Ursule *Bruneau*, nommée infirmière à l'hôpital de Fontenay en l'an II (*Arch. dép.*).

Hilaire-de-Voust.

En 1565. — Existait une école, d'après un *monitoire* de cette époque cité par R. Vallette.

En 1617. — Jean *Richard*, d'après la visite de Jean Collard (*R. Vallette.*

En 1778. — Jean *Sacré*, dont les fonctions sont continuées par Mgr de Menou.

Ile d'Yeu.

Le 26 mars 1709. — *Duval*, maître écrivain, témoin d'un mariage.

En 1767. — Luc *Cadou*, chantre et régent.

Ile de Noirmoutier.

En novembre 1672. — André *Bouhier*, notaire et régent, à la ville.

En 1715. — Ecole d'hydrographie, dont le professeur nommé par le roi était rétribué par ses élèves (*D'après Piet et Cavoleau*).

En 1763. — Louis-Pierre *Martigné,* clerc tonsuré, régent, prieur de Falleron (*Echo de Saint-Filbert*).

En 1771. — *Gervais,* de la Fosse, maître écrivain.

En 1776. — *Guijouiller*, auquel il est dû 158 livres pour sa régence. (*Arch. départ.*)

En 1780. — Jacques *Coumailleau*, régent et chantre décédé en 1784. (*Echo de Saint-Filbert.*)

En 1790. — J. J. *Viaud*, père des anciens curés de Sallertaine et de Saint-Gilles. Les dames de la Charité sont chargées de l'instruction des filles (*Délibér. du Conseil municipal de 1805.*)

Jean-de-Beugné (S.)

En mai 1758. — *Borgleteau*, précepteur de la jeunesse.

En avril 1778. — Jean *Sacré*, décédé en 1786. Ses fonctions avaient été continuées par Me^r de Menou. Il recevait de la fabrique 62 livres et 51 boisseaux de blé.

En 1788. — Pierre *Mounereau*, régent, reçoit 20 livres pour traitement (*Etat Irland.*)

Jonchère (la.)

En 1715. — Existait une école de filles fondée par René Chatevaire, procureur et notaire de la baronnie de Brandois (*Brochet.*)

Juire (S.)

En 1655. — Charles *Chauveau*, régent, époux de Jeanne Moreau, père de Renée, baptisée le 5 février 1655.

En 1746. — Pierre *Rivalland*, notaire et régent de ce lieu, décédé en 1763, à 63 ans.

En 1778. — Jean *Rivalland*, également notaire et régent, fils du précédent. Le 25 août 1780 eut lieu sa sépulture, en présence de Philippe Rivalland, son frère, curé de la Chapelle-Thémer et de Jean Giraudot, son beau-frère, notaire. Le susdit Jean Rivalland recevait de la fabrique 36 boisseaux de blé, et la jouissance de quatre boisselées de terre.

En 1788, — Jean *Bodin* avait 30 livres pour sa régence. Marie Vincendeau, 70 livres (*Etat Irland.*)

A. Baraud, *prêtre.*

(*A suivre.*)

PETITS TABLEAUX BAS-POITEVINS

LA FOIRE DE LA SAINT-JEAN

Fontenay-le-Comte fut, comme on sait, jusqu'au 1er fructidor an XII (19 août 1804), la capitale du Bas-Poitou, et, occupant en outre l'un des points de jonction du Marais, du Bocage et de la Plaine, il se trouve admirablement placé pour l'écoulement des produits variés de toute cette région. Aussi, malgré la facilité des échanges et le nombre croissant des marchés, quelques-unes de nos foires conservent-elles encore en partie leur ancienne renommée. De ce nombre la foire du 25 mars, celles de la Saint-Jean (24 et 25 juin) et de la Saint-Venant (11 et 12 octobre). Les deux dernières, d'après La Fontenelle de Vaudoré, « peuvent être placées au premier rang, parmi les foires de France. »

Celle de la Saint-Jean, en particulier, était, il y a un demi-siècle, l'occasion de transactions fort importantes, auxquelles fournissaient un sérieux appoint les « marchandises de halle » (1).

(1) — On pourra juger, par les chiffres ci-après, de l'importance des affaires autrefois traitées dans ces réunions.

Un état des marchandises qui figurèrent, en 1773, à la foire de la Saint-Venant, comprend :

« 1160 pièces d'étoffes de laine et fil et laine, des manufactures du Poitou ; 1410 pièces étoffes de laine, fil et laine et fil et coton, des autres provinces ; 210 pièces étoffes de soie de diverses manufactures et fabriques du royaume ; 1300 pièces blanches et peintes et coutils de Vieillevigne et du Poitou ; 800

Dès l'avant-veille de la grande foire, les vastes écuries du *Chêne-Vert*, de *Fontarabie* et du *Chapeau-Rouge* regorgeaient de belles bêtes — poulains et mulets, surtout, — qui, le lendemain, en longues *acouaïes* (à la queue leu leu) allaient, par petites journées, prendre les routes de l'Aragon, de la Catalogne et même de l'Andalousie. Les acheteurs basques et espagnols ne paraissent guère aujourd'hui sur nos places, car les marchands de la région, ainsi que cela se passe pour d'autres races domestiques, vont chercher les chevaux et mules chez l'éleveux et les expédient par wagons dans les pays qui les utilisent.

La vente de nombreux produits et denrées du pays (graines, volailles, fruits, tissus, etc.) y tient toujours une assez large place. Chacun s'est mis en frais ; les magasins rivalisent d'activité et de bon goût dans le choix des marchandises exposées Aux abords du Pont-Neuf et vers le Champ de foire, les murs disponibles sont pris d'assaut par les colporteurs offrant aux ménagères leur imagerie coloriée : bergers à la Florian, reproductions de batailles, saints et saintes les mieux cotés, toutes choses destinées, souvent, à orner le petit logis des nouveaux mariés.

Sous les magnifiques ormes séculaires dont la double rangée borde la promenade en boulevard qui entoure le Champ de foire, sont installés les vendeurs de lin, de chanvre et autres objets, tandis qu'à côté se dressent les tentes des forains étalant à tous les yeux leurs étoffes assorties, leurs articles de bazar, d'orfèvrerie, la pâtisserie, la chaussure, etc.

Entrons en pleine foire : nous avançons à grand'peine dans

douzaines bas ou bonnets de laine au tricot, des fabriques du Poitou ; 1120 douzaines mouchoirs de Rouen, d'Anjou et du Poitou ; pour 100 à 120.000 fr. de laines du Poitou ou abats de Saintonge ; peaux de chamois apprêtées à Niort (le chiffre n'est pas donné) ; rubannerie et passementerie (sans chiffre) ; quincaillerie, bijouterie, dorure de Paris ou de Lyon, etc.

« En outre : 250 paires de chevaux d'attelage ; 280 paires de chevaux de monture ; 220 paires de mules ou mulets, et 520 paires de bœufs ou veaux, etc. »

(Cavoleau, Statistique de la Vendée, d'après les *Affiches du Poitou*).

l'espace laissé libre entre les nombreuses baraques, dont la musique ajoute encore au brouhaha d'une foule bariolée qui se croise en un va-et-vient ininterrompu, où se mêlent les jargons de presque tout l'Ouest. On a le verbe haut, dans la contrée : « Langue de femme de Fontenay, dit un vieux proverbe niortais, en vaut trois de prêcheurs et dix d'avocats. » Si même l'on en croit la tradition, « l'argot, cette langue composée de mots forgés ou empruntés à divers idiomes, prit naissance aux foires de Fontenay et de Niort, où affluaient les marchands des points les plus éloignés du royaume et beaucoup d'étrangers » (1).

A côté du grrrand cirque, qui retentit des applaudissements des spectateurs émerveillés de l'agilité et des grâces des célèbres écuyères, auxquelles succèdent les clowns désopilants, s'élèvent une ménagerie, des manèges de chevaux de bois, les vues « panoramiques » des récentes catastrophes, l'Hercule bordelais, le cinématographe Lumière, et — plus modeste — l'*Antre des mystères*, où « travaille » la voyante Z., « somnambule de naissance », (Mariages, procès, héritages, etc.), dont le miroir *magique* montre aux filles d'âge indécis le mari que le ciel leur mit en réserve. Parfois, un illustrissime chirurgien-dentiste, aux habits tout ruisselants d'or, opère un peu à l'écart, au bruit d'un orchestre étourdissant, et se distingue par quelque cure étonnante...

Sur d'autres points de l'immense place, les jeux variés, les tourniquets, le bétail à vendre, les cordiers, taillandiers, petits restaurants et guinguettes. Quelques campagnardes se désaltèrent encore d'une lampée d'orangeade ou de boisson citronnée, à un sou le verre ; nos grand'mères se contentaient d'arrêter au passage l'une des pauvres femmes qui parcouraient la foire en criant : « A l'eau fraîche ! Qui veut boire pour un liard ? »

Puis ce sont les marchands d'échaudés, les vendeurs de com-

(1) Benjamin Fillon, *Poitou et Vendée.*

plaintes, l'*accueillage* ou assemblée gagerie, qui permet aux domestiques non placés d'entrer « en condition ». Ces derniers se reconnaissent, les garçons à un petit rameau ou un épi fixé au chapeau, les filles à un bouquet fleurissant la ceinture (1).

Enfin, dans un coin de la « Prée », c'est plaisir de voir avec quel entrain les joyeux couples des environs s'installent sur les pelouses et, enlevés par le coup d'archet du *violoneux* et les sons perçants de la clarinette, s'oublient à danser jusqu'à la nuit tombante. Chaque danseur reconduit alors sa *cavalière*, et Dieu seul dirait les idylles commencées, les privautés permises, les confidences échangées jusqu'au seuil du logis paternel.

Mais le touriste s'attacherait sans doute, de préférence, à étudier le côté ethnographique de cette vaste agglomération régionale. Il est temps, grand temps d'en prendre note, car, d'année en année, l'aspect général et le costume vont se modifiant, au point de n'avoir bientôt plus rien de ce qu'ils étaient autrefois.

A la suite du *canon* ou capot de mariée fontenaisienne, la plupart des coiffures poitevines sont condamnées à disparaître dans un avenir prochain. Déjà l'élégante *cabanière*, la jolie *grisette* du pays de Chantonnay, Monsireigne et autres lieux, la superbe *marandaise* avec ses bouffants en gaufrettes, la riche *mothaise* aux larges rubans n'offrent plus qu'une méconnaissable réduction de ce qu'elles étaient vers 1860. Nos gentes campagnardes relèguent aux vieilleries, avec le tablier à *pièce* (bavette), le modeste fichu ou mouchoir de cou des aïeules, artistement attaché à quatre épingles et gracieusement croisé sur la poitrine, laissant apparaître à l'échancrure le « venez-y-

1) C'était déjà, au moyen-âge, un signe de servage. Les hommes et les femmes exposés en vente par le seigneur devaient porter un rameau sur la tête. « J'ai vu (qui le croirait ?) une trace de cette servitude à Chazelet, dans le Berry. Le jour de la Saint-Jean, les filles *qui sont à louer* pour l'année, se promènent sur la place avec une branche d'arbre. »

(Alph. Esquiros, *Les Paysans*).

Esquiros aurait pu également voir cela à Fontenay et ailleurs (A. M.)

voir » ou bande plissée en haut du corsage. Sous le menton se voyait le « cœur » auquel se rattachait une croix, le tout en or et retenu par une chaînette faisant deux ou trois tours de col.

On a d'abord remplacé le fichu par le *canezou*, plus facile à ajuster ; mais, de nos jours, une taille de couleur voyante, assortie à la jupe, taille coupée et garnie selon la dernière mode, dessine seule les bras et une gorge plus ou moins plantureuse. Le cou est cravaté d'une ruche en dentelle ou d'un ruban destiné à favoriser le teint du visage. A part la coiffe, ce costume ne diffère pas sensiblement de celui des « grandes dames » ; au point de vue purement artistique, le pittoresque y a beaucoup perdu.

Quoi qu'il en soit, la célèbre foire n'en reste pas moins la plus remarquable exhibition de fraîches toilettes que l'on puisse rêver : les robes de soie, de toutes nuances, y froufroutent au clair soleil et côtoient la modeste jupe d'indienne de la petite servante campagnarde. Le folk-loriste trouvera bon, avec M. H. Gelin, « que la monotonie des paletots et des blouses bleues soit égayée et comme illuminée par la souple blancheur des coiffes féminines, dont les longs rubans frissonnent et s'envolent au souffle des brises... » Et la population fontenaisienne se réjouira toujours de l'affluence des acheteurs et simples curieux que devront chercher à attirer davantage encore les personnes chargées des intérêts de la cité, à laquelle il ne saurait plus suffire d'être « la ville bourgeoise par excellence » (1).

A. Métay.

(1) Des esprits sérieux pensent que certaines dispositions, quelque peu draconiennes, et particulièrement les exigences des placiers, ont contribué, ces dernières années — malgré le système des primes — à éloigner de nos foires bon nombre de vendeurs, saltimbanques et marchands forains.

Le mal, si tant est que ce grief soit fondé, n'est point sans remède.

A. M.

LA VENDÉE AU SALON DE 1909

SALON ! cinq minutes d'arrêt ! Buffet. — C'est à peu près le temps nécessaire pour se rendre compte des quatre tableaux que nos Peintres vendéens exposent parcimonieusement au Salon de cette année. Décidément, la Vendée boude les Beaux-Arts, qui le lui rendent bien d'ailleurs, car, il faut le reconnaître, quoiqu'à regret, la qualité va, cette fois, de pair avec la quantité.

Sous le n° 265, M. BRILLAUT, qui nous avait habitués à des menus plus copieux, ne nous offre qu'une demi-douzaine de poires tant « William » que « Duchesse », dans un étroit cadre noir. Ce ne sont, à vrai dire, que des effigies, des ombres de poires; pas le moindre doute, « on n'en mangerait pas ». Elles gisent dans une buée grisâtre qui estompe singulièrement leur forme et leur couleur. Elles sont tristes, les pauvres, elles manquent d'air, elles ne « tournent pas », et n'excitent aucun appétit, ni aucune satisfaction d'art.

Nous prévenons charitablement M. DELHUMEAU, dont le pinceau d'une si pénétrante psychologie dans le portrait, nous a toujours été si sympathique, que, le symbolisme du n° 527 : *Fleur de Vendée*, ne comptera pas parmi ses meilleures inspirations. Une jeune fille, paysanne par le costume sans caractère marqué, et par la faucille qu'elle tient à la main, demoiselle par la figure, et paraissant ainsi en fantaisie de déguisement, debout sur un fond de paysage quelconque, regarde, de face, et ne voit certainement rien venir. Cette figure de vitrail ne s'harmonise guère avec le pittoresque corselet rouge et le tablier bleu relevé. La physionomie, de traits trop fins et d'expression trop indifférente, ne représente point nos robustes et résolues campagnardes. Cette *Fleur de Vendée* n'a vraiment pas poussé chez nous.

Sous le n° 1548, *Au Palais de glace*, de M. ROUSSEAU-DECELLE ne nous fait pas oublier le mouvant, vivant, et étincelant *Pesage d'Auteuil* du Salon de 1908. Si, cette année, les buveuses du premier plan ont de la tenue et du relief, la foule patinante est d'une fâcheuse imprécision de formes, et par-ci par-là, d'une anatomie parfois contestable,

que ne rehaussent ni l'atmosphère brumeuse ni le décor fané dans lesquels elle s'agite. Mais le pinceau de M. Rousseau-Decelle est de ceux sur lesquels on peut compter. Il nous doit presque une revanche, et il nous la donnera, comme s'il la devait tout à fait.

Vous me connaissez assez pour savoir que ce n'est pas le n° 1713 de M. Tillier : *Juillet*, qui me réconfortera au bout de cette voie douloureuse. Une trop vaporeuse jeune fille, aux cheveux châtains-bruns sous un large chapeau blanc aux roses pâlies (la contagion !), porte une gerbe de bleuets, de coquelicots et de roses, symboles de thermidor. En plein été, l'indigence et la pâleur de ses formes nous contristent ; nous lui souhaiterions un coup de soleil, sinon sur les épaules, elle n'en a presque pas, n'importe où.

Assurément, le premier effet de cette symphonie de coloris éteints est caressant à l'œil ; mais il ne reste rien pour le second coup d'œil, et notre sympathie émue par ce cas aigu de chlorose, ne peut que souhaiter au mois le plus ardent de l'année une saison aux Tonnelets de Spa, par exemple, le paradis des constitutions affaiblies.

Heureusement que l'ébauchoir nous dédommage des défaillances des pinceaux. Dans la Sculpture, M. Guéniot expose, sous le n° 3390, une œuvre magistrale, *Jehan de Beaumanoir*, statue plâtre. Le chef des Trente est fièrement campé, la main droite sur sa large épée, la tête haute, son noble défi dans les yeux. Les détails, d'une savante et sobre exactitude, sont faits pour être vus à un recul de 25 à 30 mètres, distance où la statue se silhouette le plus à son avantage. Cet essai d'art historique est un coup de maître ; nous ne sommes plus à les compter avec l'incomparable souplesse du talent de M. Guéniot.

Avec la *Femme au voile*, n° 3391, nous revenons à la sculpture de genre. Sur un buste marbre un peu rétréci, un peu trop gaine, la jeune femme voilée, l'index posé sur la bouche, lance des œillades d'une piquante malice. Cette œuvre de M. Guéniot est charmante, et d'une spirituelle facture.

M. Fleury a la noble ambition de continuer la lignée des aquafortistes qui ont fait la gloire de notre pays. Sous le n° 4508, il expose quatre gravures d'une sûreté de burin qui promet, quand il voudra s'essayer à de plus grands sujets. Le *Portail de l'église de Foussais* est bien venu, quoiqu'il disparaisse un peu sous l'ombre importune du « ballet » ; les *Vieilles maisons à Fontenay* sont d'une exacte perspective, et prolongent habilement la succession archéologique de leurs vétustes profils. *La porte du pont à Moret* est fine-

ment dessinée et en bon plein air. Le *Passage Gossart d'Asnières* n'est qu'un motif sans prétention.

Dans L'ARCHITECTURE, M. DURAND dépasse du premier coup toutes les promesses et tous les espoirs. Son *Pont triomphal*, n° 4124, qui n'occupe pas moins de quinze panneaux, dont quelques-uns démesurés, est une débauche d'imagination architectonique, où il y a de tout et beaucoup d'autres choses encore. Il faudrait un volume pour le décrire. Nous nous en tiendrons à l'indication inscrite par l'auteur à l'une des entrées du pont : NON ÆDIFICANDI, que nous traduisons simplement par : à ne pas construire.

Sous le n° 4123, M. Durand s'assagit avec les plans d'une *Faculté mixte de médecine et de pharmacie*, titre nécessaire, car cet édifice tient à la fois d'une gare, d'un grand hôtel, d'un Casino, et d'autres édifices plus mixtes encore que la pharmacie et la médecine.

Nous retrouvons avec plaisir à l'ART DÉCORATIF Mlle PETITEAU, dont, depuis quelques années, nous regrettions l'absence à la PEINTURE. Ce passage d'une section des Beaux-Arts à l'autre ne semble pas l'avoir égayée, car les reliures qu'elle a dessinées, d'un goût très pur d'ailleurs, mais d'une teinte brune bien sévère et bien austère, pour les cinq volumes de *Biographies vendéennes* du Dr MERLAND, conviendraient mieux à un ouvrage janséniste qu'aux biographies sans prétention de nos célébrités locales.

Là se borne l'effort et l'appoint des Artistes vendéens au Salon de 1909. A quoi bon récriminer ? L'esprit souffle où il veut. Attendons donc avec patience, puisque les maîtres fatigués s'attardent, l'arrivée joyeuse et prometteuse des apprentis.

FONTENAC.

TRIBUNE DE LA « REVUE DU BAS-POITOU »

M. le comte de Saint-Saud nous demande l'insertion de la lettre suivante :

Bordeaux, le 26 mai 1909.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je ne doute pas qu'avec votre courtoisie qui m'est connue, vous ne vouliez bien me faire l'honneur d'insérer ma lettre dans la *Revue du Bas-Poitou*.

Autant je trouve naturel que la réponse de M. le marquis d'Elbée parût dans la *Vendée Historique* — réponse qui eut peut-être gagné à être présentée en termes plus modérés, toute dictée qu'elle fût par ce qu'on appelle le sentiment de famille, parfois louable, souvent excusable, — autant je considère comme une sorte d'attaque sa publication dans votre estimable *Revue*, sans y avoir été précédée de l'article qui la motiva. D'où les courtes lignes qui suivent ; car lorsque je disais à M. Bourgeois (*Vendée Historique* n° d'avril) que pour moi la discussion était close je ne me doutais pas d'un procédé qui, s'il eut été employé par moi, eut peut-être été qualifié de *froide vengeance*, *de perfidie*. (J'emploie les termes dont votre ami m'a gratifié).

Vous semblez m'accuser de la reprise d'une campagne que vous qualifiez d'odieuse. Si vous vous reportez aux numéros du *Gaulois* du dimanche de janvier dernier, vous verrez sous les signatures de *Un Chouan convaincu* (que je ne connais pas) *Sévenac* et *d'Elbée* qu'elle est antérieure à ma note.

Vous y verrez aussi que M. le marquis d'Elbée a envoyé un ou deux articles où il accepte d'être donné comme *petit neveu* du général vendéen (il a écrit parent au 4e degré dans

une brochure). Je constate en passant qu'il est aujourd'hui moins affirmatif quand il dit : « S'il a plu aux Gigost et aux d'Elbée de ne pas nous révéler l'origine de leur parenté. »

Je ne suis absolument pour rien ni dans la confection, ni dans la publication des généalogies d'Elbée et Gigost. Si j'avais des données sur ceux-ci, je n'ai toutefois préparé aucun travail. Les alinéas de la réplique du colonel depuis : « Mais ce faisceau » jusqu'à celui « du fait seul » se trompent donc d'adresse.

MM. Révérend et Beauchet-Filleau ne sont pas des généalogistes sans autorité comme le disent Mlles d'Elbée, dont les phrases s'appliquent aux auteurs de ces généalogies, parues ces derniers temps.

Je vous prie d'agréer, etc.....

Cte DE SAINT-SAUD.

Ce qui ressort de cette Lettre, à laquelle nous laissons à notre excellent collaborateur M. le marquis d'Elbée, le soin de répondre, c'est que la campagne reprise contre lui dans la *Vendée historique et traditioniste* ne semble pas avoir procuré à ses auteurs une très favorable presse. M. le comte de Saint-Saud en éprouve quelque gêne et malgré son désir — précédemment imprimé — d'en finir avec cette fâcheuse affaire, il essaie de la rouvrir ici pour se disculper vis-à-vis des lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*.

Nous n'avions pas le droit de refuser l'insertion qu'il nous réclamait, du reste, très courtoisement. Mais nous ne saurions lui permettre de déplacer les responsabilités. L'attaque est venue non pas de nous, mais de lui seul avec le concours de la *Vendée historique*. Notre rôle s'est borné à donner à un ami, que nous estimons et affectionnons grandement, l'hospitalité qu'on paraissait lui marchander ailleurs, et ce rôle, nous avons la prétention de le préférer à tous autres.

M. le marquis d'Elbée auquel nous avons communiqué la lettre de M. de Saint-Saud lui donne la réplique qu'on va lire.

Nous n'entendons pas éterniser un débat qui a contristé tous les véritables amis de nos gloires Vendéennes. Il est donc bien entendu (et de cela nous avons prévenu M. le Cte de Saint-Saud), qu'après cette réplique, nous considérerons l'incident comme définitivement clos.

R. V.

RÉPONSE A M. LE Cte DE SAINT-SAUD

Je n'insisterai pas sur l'étrange rentrée en ligne d'un adversaire qui avait eu le temps et les moyens de peser sa réponse avant de déclarer l'incident clos.

Cette inconséquence m'offrirait un prétexte de ne pas répondre à cette reprise d'hostilités, prétexte que je ne saisirai pas et je m'adresserai aussi bien aux adversaires qui se dissimulent sous le voile du pseudonyme ou de l'anonyme qu'à leur collaborateur M. le comte de Saint-Saud, qui manifeste aujourd'hui le désir de se disculper, indice d'un louable regret.

J'aurais voulu tout d'abord ne pas avoir à lui rappeler que le silence s'impose à l'égard des filles du marquis d'Elbée si gravement offensées dans leur sentiment et menacées dans leur droit.

Sous l'attaque injustifiée j'ai dû les défendre et me défendre ; M. le comte de Saint-Saud, appréciera mieux la vivacité de mes expressions, s'il veut bien faire sur lui-même le retour auquel je le convie. Si, armé de sa loupe généalogique, je m'étais permis de scruter sa famille dans le but d'y découvrir des verrues, il eût, je l'espère pour l'honneur de son caractère, vertement relevé l'intrus et trouvé les mots nécessaires pour stigmatiser une pareille besogne.

J'ai dû défendre mes morts qu'on voulait me voler et je combats, à visage découvert, contre un Syndicat d'adversaires qui agissent sous le couvert de l'anonyme, ou, qui, découverts, s'empressent de rejeter sur l'insaisissable responsable la responsabilité de leurs actes. Ce qu'en dit celui que je tiens ici démontre assez que mon imagination n'y est pour rien. Personne ne connaît ce « *Chouan convaincu* » qu'ils dénoncent tous, comme le bouc émissaire de la mauvaise action. Cette déroute devant la responsabilité à endosser, sans même un sursaut de dégoût et de réprobation pour l'attaque cachée et

sans risque, marque le caractère de la campagne menée contre ma famille.

Donc M. le comte de Saint-Saud ressuscite et, revenant sur les engagements pris vis-à-vis de lui-même et des autres, rentre en scène ; il ne s'en prendra qu'à lui-même, s'il entend encore quelques vérités. Il revient n'ayant rien oublié ni rien appris ; il interroge beaucoup et ne répond pas du tout. Lui parler de traditions, lui apprendre qu'elles ne doivent pas être discutées sans motifs, ni contestées à la légère ; qu'il ne faut pas leur refuser le crédit qu'un vivant concède aux morts qui l'ont précédé est un inutile travail ; ces données de pure critique lui demeurent inabordables. Si je présente des documents à sa libre discussion, il trouve plus facile de rester muet sur ce point et de tenter de me mettre en contradiction avec mes déclarations antérieures.

J'ai déjà dit à M. le comte de Saint-Sand que rien ne m'obligeait à le considérer comme un magistrat devant qui je doive comparaître ; cependant je veux le suivre sur le terrain où il me mène. Dans l'un des documents que je lui ai déjà cités, il trouvera que les Gigost d'Elbée se réclament de leur parenté d'arrière-neveux avec les d'Elbée, déclaration qui affirme le lien et détermine le degré. Si M. le comte de Saint-Saud avait voulu lire ce document au lieu de recourir aux arguties et de me tendre un piège, il n'aurait pas posé une question qui le surprend en flagrant délit de refus obstiné de tenir compte des preuves qui contestent sa thèse.

Il me trouve donc plus affirmatif que jamais pour des raisons documentaires qui le mettent dans le mauvais cas d'avoir prononcé catégoriquement sur une grave question sans la nécessaire discussion des documents. Il est loisible à M. le comte de Saint-Saud d'interroger toujours et de ne jamais répondre ; pour nous, nous ne pouvons éterniser ce jeu. A quoi aboutiront tant d'efforts? Ils ne changeront rien à ce fait irréductible que le général Vendéen portait ce nom de d'Elbée qui est le mien, et je remercie M. le comte de Saint-Saud de m'avoir

donné l'occasion de produire une fois de plus un document qui affirme ma parenté avec le généralissime d'Elbée.

Il me reste un regret à exprimer : celui de voir M. le comte de Saint-Saud se résigner à marquer sa place parmi les destructeurs des idées de tradition.

Je voudrais pouvoir débrider sa perspicacité et lui lever la tête vers une idée générale.

S'est-il jamais interrogé sur le but réel de son action et sur le concours étrange qu'il apporte à une œuvre de destruction ?

Dans un Etat bien ordonné, une famille qui porte un nom historique et, vivant des sentiments qu'il inspire, remplit la misson de les transmettre par le sang et par le nom, est une force conservatrice, qu'il est de l'intérêt de tous de sauvegarder et de maintenir ; pour l'œuvre de destruction qui s'accomplit aujourd'hui, elle est un obstacle.

Les malfaiteurs qui ont intérêt à le supprimer sont dans leur rôle en employant tous les moyens pour atteindre leur but. Mais quand d'honnêtes gens qui devraient être les plus fermes mainteneurs de toute conservation, s'emploient, sous le bâton du mystérieux chef d'orchestre, à se faire l'instrument de cette mauvaise besogne, ils font métier de dupe.

Mis D'ELBÉE.

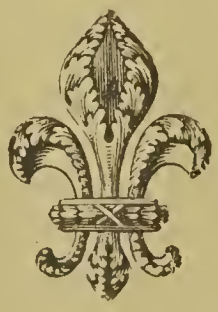

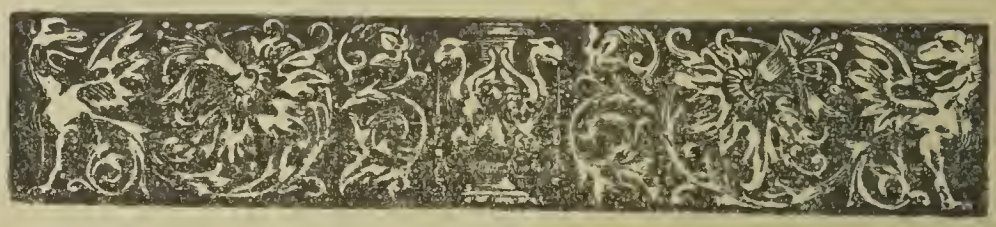

L'ŒUVRE D'UN POITEVIN

L'Académie des Sciences morales et politiques décernait, l'an dernier, l'un de ses prix les plus appréciés à un excellent ouvrage sur la Renaissance italienne intitulé *L'Histoire de la Maison de Baglion. Les Baglioni de Pérouse.* L'auteur, le comte Louis de Baglion de la Dufferie, habite le Poitou où il compte de nombreuses sympathies. Sa famille, originaire de Lorraine, s'est fixée, au commencement du XIIe siècle, en Italie, à Pérouse ; elle y réside donc depuis plus de huit cents ans, confondant sa propre histoire avec celle de la cité qui fut le théâtre de tant d'événements dramatiques. Le comte Louis de Baglion, qui appartient à la branche française, a su utiliser en érudit et en artiste des matériaux historiques d'une importance exceptionnelle et en composer une œuvre véritablement personnelle, bien digne du suffrage de l'Institut. Il vient d'en faire paraître une édition nouvelle (1), qui contient la partie principale de cet ouvrage et que nous allons essayer de résumer.

Dès les premières pages de son livre, l'auteur nous montre Pérouse, sous le gouvernement d'un Baglione, vicaire impérial assisté de consuls. Malgré ses dissentiments intérieurs, la cité prospère et impose son autorité aux autres villes de la région ; elle reconnaît l'appui et l'arbitrage de la Papauté jusqu'au XIVe siècle, lors de la translation du Saint-Siège à Avignon.

Les Baglioni exercent, avec une continuité telle qu'elle paraît le résultat de l'hérédité, les charges les plus élevées : commandement de la

(1) Comte Louis de Baglion, *Pérouse et les Baglioni*, étude historique d'après les chroniqueurs, les historiens et les archives. Paris Emile Paul éditeur 1909, édition nouvelle, illustrée de vingt planches, hors texte.

milice ou de la cavalerie, direction de la justice avec le titre de podestat, ambassades auprès du Souverain-Pontife, du duc de Spolete ou du marquis de la Marche d'Ancône, etc. Guerriers valeureux et d'esprit cultivé, ils endossent tour à tour la cuirasse et la toge.

Attachés d'abord à la faction des Guelfes, mais passionnés pour l'indépendance de leur patrie, ils connaissent les tristesses de l'exil et les joies du retour triomphal. Lorsqu'à la fin de l'année 1375, méconnaissant l'autorité du Pape, Pérouse se proclame république, plusieurs Baglioni, naguère proscrits, sont appelés au pouvoir. Ils savent ménager à leur pays l'alliance de Florence et préparer la restauration du pouvoir pontifical (janvier 1379). Une nouvelle révolution ensanglante la ville, quatre-vingts gentilshommes, dont cinq Baglioni, sont massacrés ; la plupart des nobles, parmi lesquels plusieurs membres de cette famille, reprennent le chemin de l'exil. La proscription durera vingt-trois ans.

L'auteur nous présente un tableau impressionnant par sa netteté lumineuse : « Les Baglioni emploient cette période à guerroyer ou à figurer dans la vie politique des cités voisines » et plus loin : « Les doléances ne sont pas de ce temps ; il s'agit d'être les plus forts pour la revanche, les spoliés n'auront pas d'autre but. Quand les Baglioni seront les maîtres, ils feront ployer leurs ennemis sous la loi du talion. Qu'est-il resté aux défenseurs de la liberté ? des vivats enthousiastes et des congratulations officielles. La plèbe applaudit toujours au succès, elle n'est fidèle qu'à sa haine contre l'infortune, un jour l'épée des Baglioni brisera toute résistance. »

Et en effet l'un deux, Pandolfo, lieutenant de Fortebraccio, combat valeureusement à Saint-Egidio et prépare le retour à Pérouse des exilés. L'ordre est rétabli pour quelque temps, courte accalmie dont profitent les bons citoyens. Le Saint-Siège, reconnaissant des services que lui ont rendus les Baglioni, dégrève de toute contribution au trésor apostolique les fiefs qui leur ont été concédés.

Braccio Baglione est appelé au commandement des troupes du Saint-Siège et maintient la paix dans Rome, en dépit des troubles suscités par le duc de Spolète. A sa mort, Pérouse lui fit de somptueuses funérailles où figuraient quarante-quatre drapeaux qu'il avait enlevés à l'ennemi.

Les frères de Braccio, Guido et Rodolfo, exercèrent l'autorité souveraine dans la cité, à la satisfaction générale. Leurs descendants héritent de leur puissance mais en 1491, à la suite d'une rixe entre Guelfes et Gibelins, la guerre civile recommence et quand elle s'apaise, l'invasion française pénètre en Italie. Charles VIII ne peut in-

timider les patriotes pérousins, groupés autour des Baglioni ; devant leur ferme attitude, le roi doit composer. Le pape Alexandre VI pour échapper aux émeutes qui le menacent dans sa propre capitale, obtient, par l'influence des Baglioni, un refuge à Pérouse.

A peine les Français se sont-ils éloignés qu'une armée de routiers, commandée par des Pérousins rebelles, les delli Oldi, depuis longtemps adversaires déclarés des Baglioni, investit la ville et tente d'y pénétrer de vive force (fin juin 1495). Les Baglioni dirigent la résistance ; l'un d'eux, Simonetto, reçoit vingt-deux blessures. Ce fut bien à lui et à ses proches que Pérouse dut son salut.

Ces capitaines héroïques, s'ils étaient sans peur, n'étaient pas sans reproches. Leur vie privée, leurs violences méritaient de sévères critiques, l'historien l'avoue : « On peut certes reprocher aux Baglioni de n'avoir pas su refréner leurs passions. »

Qui donc s'en étonnerait en évoquant le souvenir de cette Italie à la fois mystique et voluptueuse, où le dévouement à la patrie n'empêchait ni les calculs de l'ambition ni les folies de l'amour, où les fêtes s'improvisaient entre deux combats, où les assassinats restaient impunis ? Les femmes donnaient l'exemple du courage, telle cette admirable Lavinia Colonna, épouse d'Astorre Baglione, qui lutta contre les meurtriers de son mari jusqu'au moment où elle s'affaissa sur son cadavre, frappée de plusieurs coups d'épée.

Un Baglione, Giovan-Paolo, plus heureux qu'Astorre, échappe aux poignards des sicaires dans sa jeunesse. Général des troupes de Pérouse, avant sa trentième année, il devient le lieutenant de César Borgia, l'ancien cardinal qui conduit les bandes du Saint-Siège en condottiere consommé. Les Vénitiens appellent au commandement de leurs troupes Giovan-Paolo, seigneur de Pérouse et gonfalonier de l'Eglise. Malgré sa vaillance, il est défait à Magnano par Gaston de Foix, ce modèle des chevaliers français mais il prend sa revanche sur les Espagnols en emportant Legnano. Bientôt sa témérité le fait tomber aux mains de ses adversaires, dans une embuscade près de Creazo. Grâce aux démarches des décemvirs, Giovan-Paolo obtient sa libération le 18 octobre 1513. Il redevient « le prince de Pérouse » et conduit les milices de la cité à de nouveaux combats, recueillant d'ailleurs, comme ses ancêtres, alternativement les joies de la popularité et les amertumes de l'ingratitude de ses compatriotes.

C'est un véritable grand seigneur de la Renaissance italienne, avec les qualités brillantes et les défauts trop connus de son époque. L'auteur n'a pas cherché à déguiser les fautes : « Giovan-Paolo avait à se reprocher d'injusticiables torts dans sa conduite privée ; sa carrière

était ternie par quelques-uns de ces crimes dont les princes de ce temps voyaient autour d'eux de constants exemples. » Mandé par le Pape à Rome, il se présente devant Léon X au château Saint-Ange. Il y est arrêté, accusé de rebellion contre l'autorité pontificale et d'abus d'autorité. Giovan-Paolo subit la torture, puis il est décapité le samedi 11 juin 1520. Avant l'exécution, Léon X lui envoya des indulgences que le chrétien repentant reçut avec reconnaissance.

A la mort du Souverain-Pontife, les fils du condamné virent cesser leur disgrâce et furent investis des plus hautes fonctions militaires, mais à la suite d'un nouveau différend avec le Saint-Siège, l'un d'eux, Orazio, accusé bien légèrement des mêmes fautes que Giovan-Paolo, fut aussi appelé à Rome et enfermé dans le triste château Saint-Ange. Après une dure captivité, il prend part à l'expédition contre Naples et tombe mortellement blessé à l'attaque de la porte Saint-Janvier.

Lors du désastre de Pavie, si préjudiciable à nos armes, le frère d'Orazio, Malatesta IV Baglione, fait, avec les troupes de Venise, une diversion utile aux Français, en prenant de vive force Lodi, malgré l'énergique défense de la garnison impériale. Venise, reconnaissante de ce beau fait d'armes, nomme Malatesta capitaine-général de son infanterie. Il sert sous les bannières du Pape pendant quelque temps, mais s'oppose à la main-mise du pouvoir pontifical sur Pérouse. C'est la guerre avec Rome. Malatesta IV prépare la défense de la cité. François Ier lui promet son alliance mais oublie sa promesse et Pérouse doit subir l'occupation des bandes impériales du prince d'Orange.

Malatesta s'éloigne et demande un refuge à Florence, qui lui a offert déjà le commandement de ses troupes ; il y est accueili en sauveur, à la veille de l'attaque des impériaux. Les premiers assauts sont repoussés. Malgré la maladie qui le mine, le général pérousin dirige les sorties, espérant toujours voir arriver l'armée française ; il est battu au combat de San Miniato. D'autres échecs amèneraient à bref délai la reddition si Malatesta ne négociait pas habilement la paix avec le Pape et l'Empereur (août 1530).

Son rôle fut calomnié, on alla jusqu'à l'accuser de trahison. Malatesta revint désillusionné de la reconnaissance des Florentins, mais bientôt la vérité se faisait jour et Pérouse reçut en triomphe le soldat vaincu : « A sa rencontre se sont portés les gentilshommes en cavalcade, leurs riches costumes émergent de la foule accourue de toutes parts. Superbe est le défilé des troupes au son des cloches et dans le tonnerre de l'artillerie... »

Le seigneur de Pérouse, trop ouvertement contrecarré par le légat

du Pape, se retira bientôt dans son fief de Bellona. Il y mourut, âgé de quarante ans, le 24 décembre 1531.

Sur l'ordre du pape Clément VII, le fils de Malatesta IV, Rodolfo, encore adolescent, est aussitôt déclaré rebelle et exilé. Ses biens sont confisqués, sans que rien justifiât cette odieuse injustice. Le jeune homme n'a que son épée, il la met à la solde florentine. Sa fortune militaire devient brillante, ses compatriotes le rapellent, le 1er novembre 1534, pour l'exiler encore, sur de basses délations.... Rodolfo Baglione, condottiere errant, va combattre dans les rangs des Impériaux qui lui donnent une compagnie d'hommes d'armes avec laquelle il prend part à la bataille de Cérisoles, le 14 avril 1544. Les Français sont vainqueurs. Rodolfo suit les étendards de l'Empereur jusqu'aux rives du Danube où il guerroie contre les protestants. Enfin après avoir servi dans l'armée florentine et mérité la charge de capitaine général de la cavalerie, le proscrit rentrait à Pérouse, ne novembre 1551 ; ses exploits étaient connus, on lui confiait un commandement dans l'expédition de Sienne, il fut tué sous les murs de Chiusi (1544).

Nous trouvons encore des Baglioni, Astorre et Adriano, dans les troupes de l'Archiduc Ferdinand, pour arrêter l'invasion des Turcs en Hongrie. L'attitude du premier l'a popularisé parmi les soldats qui disent de lui : « Que fait donc le Baglion ? Il joue avec la Fortune. » Et l'Empereur déclare « qu'il sera certainement un soldat hors de pair ». Quand Astorre revient en Italie, le Pape le nomme gouverneur de Rome, patricien romain, sénateur. Ce Baglione prend part à la guerre contre les Turcs, il y fait preuve de qualités militaires éminentes, notamment dans la défense de Famagouste. Les Turcs vainqueurs assassinèrent ce valeureux capitaine.

Le héros laissait un frère cadet, Adriano et un fils, Guido, qui furent les dignes héritiers de leurs ancêtres, pendant les expéditions de Sienne, puis dans la guerre contre les Huguenots. Que d'autres encore n'aurait-on pas à citer à l'occasion de toutes les guerres qui ensanglantèrent l'Italie et la Hongrie ?

Deux branches de Baglioni se perpétuent jusqu'à nous, l'une en Italie, fidèle à Pérouse, l'autre en France, au pays du Maine.

La branche pérousine subit, avec la cité la domination des armées françaises de la République et du Premier Empire, l'occupation des Autrichiens et celle des Pontificaux ; elle n'échappa pas à l'annexion piémontaise.

Celui qui devait être le chef de la branche française, Michele

Baglione, s'attacha à la fortune du duc d'Anjou, Louis Ier devenu roi de Sicile qu'il servit fidèlement ainsi que son fils Louis II. Banni d'Italie pour son attachement au parti d'Anjou, il reçut un fief important dans la baronnie de Mayenne, et se maria avec l'héritière des Surcoulmont et des La Dufferie. Ainsi fut transmise, il y a trois siècles, la seigneurie de la Dufferie à la famille de Baglion, qui porta désormais le nom de Baglion de la Dufferie ; les descendants de Michele sont devenus de vaillants officiers au service de la France, pour laquelle plusieurs d'entre eux ont versé leur sang.

Des remarques complémentaires résument d'importantes documents sur les seigneuries des Baglioni, elles rappellent la protection toute spéciale qu'ils accordèrent aux savants et aux artistes et complètent l'ouvrage qu'enrichissent les très belles photographies de nombreux tableaux de leurs différentes galeries.

La documentation est extrêmement riche et d'une incontestable autorité. L'auteur en a emprunté une partie aux études historiques dont les auteurs s'appellent Ansidei, Fabretti, Brenzone, le P. Ciatti, Parini, Porcarchi, Sensi, Vermiglioli, etc. Les archives de Pérouse, celles du Vatican, de Florence, Sienne, etc., ont fourni de précieux renseignements qu'a complétés encore une bibliographie française où rien ne semble avoir été oublié sur la période politique de la Renaissance en Italie. Enfin la partie relative à la branche française est étayée sur de nombreux chartriers publics ou privés.

En résumé nous devons féliciter le comte Louis de Baglion de l'heureux résultat de ses travaux. Il n'a pas seulement élevé un monument aux illustrations de sa famille, il a écrit, sous une forme condensée, dans un style sobre et naturel, avec une impartialité rare, l'histoire d'une époque mal connue. M. de Baglion nous dépeint merveilleusement ces pays d'enthousiasmes et d'intrigues, sans cesse convoités par l'étranger. Comme ils nous sont révélés, curieux et variés, les types de condottiéri, devenus au gré de la fortune, généraux d'armée ou simples capitaines d'aventures, mais épris toujours et avant tout de la gloire des armes !

De cette gloire les Baglioni ont recueilli une riche moisson pour l'honneur de leur patrie et pour celui de leur maison.

René Bittard des Portes.

NOS MORTS

M. LE VICOMTE ARMAND DE ROUGÉ

La Vendée catholique vient encore une fois d'être cruellement éprouvée.

Le 14 juin, M. le vicomte Armand de Rougé s'est éteint doucement, en son hôtel de la Cité Martignac, à Paris, entre les bras de sa famille éplorée, succombant aux suites d'une pneumonie qui s'était déclarée dans les premiers jours de la précédente semaine.

Cette mort a provoqué une profonde émotion non seulement dans le canton des Essarts, dont le regretté défunt était depuis longtemps le maire et le conseiller général, mais dans tout le département qui connaissait ses qualités si rares et avait appris à apprécier la rectitude de son caractère, sa bienveillance inépuisable et son immense bonté.

Dévoué à toutes les œuvres, ne calculant jamais ni avec ses forces ni avec sa bourse, quand il s'agissait d'attester la sincérité de ses convictions politiques et l'ardeur de sa foi religieuse, il commandait la sympathie et le respect.

De lui, comme du marquis de Lespinay, son regretté cousin, on peut dire : Il a eu des adversaires, mais on ne lui connut pas d'ennemis !

Des voix autorisées retraceront la carrière de ce parfait gentilhomme et de cet admirable chrétien. Elles diront qu'il s'acquitta toujours avec le plus louable zèle et la plus complète abnégation des divers mandats que lui avaient confiés ses compatriotes et qu'il vit dans la vie publique non les honneurs qu'elle confère, mais les devoirs qu'elle impose à quiconque sait en comprendre l'austérité et la grandeur.

Comme l'a excellemment écrit, notre confrère et ami M. de Simony, dans le *Publicateur de la Vendée*, des hommes comme le vicomte

Armand de Rougé sont la parure d'un pays et sa sauvegarde. On ne saurait trop les honorer de leur vivant et rendre à leur mémoire les hommages respectueux et émus qui leur sont dûs.

Nous renouvelons à la vicomtesse de Rougé, si héroïquement chrétienne dans la détresse d'âme qu'elle traverse, ainsi qu'à ses chers enfants qui seront désormais sa consolation et son soutien, l'expression émue de nos sentiments de condoléances.

*
* *

M. JOSEPH ROUSSE

Nous enregistrons de même avec un très vif regret la mort de M. Joseph Rousse, ancien conservateur de la Bibliothèque de Nantes, décédé subitement à Paris, chez son gendre M. Bridon.

Tous ceux qui ont connu cet homme aimable, ce savant modeste et consciencieux, ce poète charmant, ont éprouvé comme nous une douloureuse émotion en apprenant sa mort.

Disciple fervent de Brizeux, il avait comme lui l'inspiration sereine et sentimentale. Il excellait à composer de petits tableaux agrestes, de nuances fines, et pleins d'émotions. Son premier recueil de poésies, « Au Pays de Retz », date de 1867. Puis parurent les « Poèmes italiens et bretons » (1869), « Poésies » (1875), « Cantilènes » (1878), « Poésies bretonnes » (1882), « Chants d'un Celte » (1886), « Chants de deuil » (1891).

En dehors de ses compositions poétiques, il a publié une histoire de la « Poésie bretonne au XIXe siècle », et des monographies très documentées sur les « lieutenants de Charette » et les petits chefs de l'armée vendéenne pendant la Révolution.

Plusieurs de ces monographies ont paru dans la *Revue du Bas-Poitou*, et à ce titre sa mémoire y avait droit à un suprême hommage.

M. Rousse a été inhumé à Pornic, dans ce pays de Retz, dont il fut le chantre épris et l'historien sincère, et où l'on gardera longtemps le souvenir de sa grande intelligence et de son indulgente bonté.

R. V.

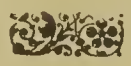

PAGES A RELIRE

De la *Revue de l'Ouest* (n° du 19 juin 1909), sous la signature de son excellent directeur, notre vaillant et érudit ami Edmond Béraud, actuellement en villégiature balnéaire à Bagnoles-de-l'Orne, cette charmante page d'histoire vendéenne :

I

LA « PETITE ÉMIGRÉE » DE FONTENAY-LE-COMTE

A René Vallette, directeur
de la *Revue du Bas-Poitou.*

A vous, cher ami, qui récemment, à Poitiers, avez si bien parlé de la Vendée militaire d'autrefois et de la Vendée militante d'aujourd'hui, je dédie ce souvenir de la chouannerie normande recueilli ici, à deux pas du château de Louis de Frotté, le célèbre chef de l'insurrection normande.

Vous qui connaissez les moindres détails de la guerre des géants, connaissez-vous l'histoire touchante de la jeune et héroïque Fontenaisienne, Françoise Gandriau, dont la mémoire est encore vénérée dans cette région ?

C'est un fait tout local, qui peut avoir échappé aux historiens de la Vendée.

Bagnoles-de-l'Orne, station thermale très réputée, où viennent de tous les points de France et de l'étranger les infortunés phlébiteux, est située dans la forêt d'Andaines, au fond d'une gorge sauvage. Non loin d'un des carrefours de la forêt, se trouvent une petite chapelle et un tombeau, celui de la « *petite émigrée* » — c'est ainsi qu'on l'appelle — en l'honneur de laquelle fut érigée cette chapelle.

C'était le 23 novembre 1793. Une colonne de l'armée vendéenne arrivait sur les bords de la Mayenne pour se diriger vers les bords de la Loire, entraînant dans sa retraite des vieillards, des femmes, des enfants. Parmi ceux qui ne purent avancer se trouvait une jeune fille de dix-sept ans, originaire de Fontenay-le-Comte, Françoise Gandriau. Elle fut trouvée sur les bords de la route, brisée par la fatigue, les privations et la maladie.

Un paysan, nommé Grandin, la coucha dans sa voiture et la conduisit chez un de ses amis, Julien Thuault.

Vivement émus par le récit de la jeune fille, les époux Thuault la cachèrent chez eux pendant trois mois. Mais des indiscrétions furent commises, et le curé constitutionnel Fauvel dénonça la jeune Vendéenne.

L'ordre fut bientôt donné de procéder à l'arrestation de Julien Thuault et de Françoise Gandriau. Thuault put échapper aux gendarmes, mais Françoise Gandriau, après des adieux déchirants, fut jetée en prison.

Françoise comparut le 7 mars 1794 devant le tribunal révolutionnaire du district. Sa jeunesse, sa beauté, sa résignation émurent les juges et arrachèrent des larmes aux personnes présentes.

« *Déclare que tu es enceinte et tu es sauvée* », lui avait dit avant l'audience Rigaudière, président, qui, en 1789, était avocat et s'appelait de Saint-Martin de la Rigaudière.

« — *Jamais*, répondit-elle, *je ne ferai un pareil mensonge, quand même ma vie en dépendrait !* »

« — *Meurs donc !* »

Quelques instants après, la sentence de mort était prononcée et, le lendemain, Françoise était exécutée après avoir poussé trois fois le cri de : *Vive le Roi ! vive le Roi ! vive le Roi !*

Le corps fut transporté sur un chariot, dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui son tombeau.

*
* *

Trois ans plus tard, le comte de Frotté organisait la chouannerie normande, et des représailles justes, nécessaires, furent exercées contre les dénonciateurs et les révolutionnaires, qui avaient ensanglanté le pays. La trahison infâme du curé constitutionnel devait être châtiée : elle le fut. Enlevé par les chouans dans la nuit du 24 avril 1796, Fauvel fut traîné à l'endroit même où Françoise Gandriau avait été arrêtée et immédiatement fusillé.

Voilà l'histoire de la jeune héroïne de Fontenay-le-Comte...

II

JEANNE D'ARC ET LES SEIGNEURS DU BAS-POITOU

A l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc nous sommes heureux de pouvoir citer les noms des compagnons d'armes de l'héroïne, grâce au volume publié récemment par M. l'abbé Baraud sur l'Ancienne Roche-sur-Yon et la vieille Vendée.

C'est une belle page d'histoire que nous tenons à rappeler pour la gloire de notre pays :

« Avec Chabot-Perceval, seigneur de la Turmelière, capitaine du château-fort de la Roche en 1437, qui combattit sous la bannière de Jeanne d'Arc et assista à Reims au sacre de Charles VII, on peut citer Gilles de Retz, seigneur de Tiffauges, de Pouzauges, etc., qui portait la Sainte-Ampoule au couronnement du roi ; — Arthur de Richemond, gouverneur de Fontenay-le-Comte et connétable de France ; Dunois, plus tard seigneur de Mervent et de Vouvant ; — G. de la Trémouille, baron de Sainte-Hermine, de Mareuil, etc. ; Jean de Harpedanne, seigneur de Belleville ; — Pierre Bastard, de la Châtaigneraie ; — Jean et Louis de Rochechouart, tués à la journée des Harengs ; — Joachim Rouault, seigneur de Bois-Ménard, près Pouzauges, puis maréchal de France, une des plus célèbres illustrations de notre pays ; — Louis d'Amboise, prince de Talmont ; — André de Vivonne, commandeur de Champgillon ; — Guillaume d'Argenton ; — Miles II de Thouars, seigneur de Pouzauges ; — Guillaume Yver, de Fontenay, tué à côté de la Pucelle, le 5 mars 1429.

Il avait suivi à la guerre Thibaut Chabot, seigneur de Grissay, mort avant lui le 11 février, au début du siège, avec son compagnon d'armes, Amaury de Machecoul, seigneur de Velluire et de de Brillac. »

Un autre Fontenaisien eut avec Jeanne d'Arc des relations plus directes : c'est Jehan Rabasteau, ancien juge prévôtal de Fontenay, qui, avec sa femme Jeanne Pidalet, donna l'hospitalité à la Pucelle dans son hôtel de *la Rose*, et dont notre regretté collaborateur et ami, Henri Daniel-Lacombe, a donné ici-même une notice si précieusement documentée.

La Porte des vieilles Prisons du Chateau
Extrait de " l'*Ancienne Roche-sur-Yon* " de M. l'abbé Baraud.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire de la Guerre de Vendée (1793-1815), par Joseph Clémanceau, ancien juge au tribunal de Beaupréau.

Après tous les travaux historiques dont la guerre de Vendée a été le sujet depuis une vingtaine d'années, il semblait qu'il n'y avait plus rien de neuf à trouver et que seulement la forme du récit et l'attrait du style pouvaient désormais exciter la curiosité des lecteurs. Et voilà qu'un enfant des Mauges, l'abbé F. Uzureau, le fondateur et savant directeur de la Revue l'*Anjou Historique,* a la bonne fortune de rencontrer dans les papiers d'une vieille famille Angevine un manuscrit, ayant pour titre : *Histoire de la guerre de Vendée* (1793-1815) ; il vient de le publier à la Nouvelle Librairie Nationale, Paris, rue de Rennes, 85.

L'auteur de ce manuscrit, Joseph Clémanceau était un Bleu. Juge à Beaupréau, il y fut fait prisonnier par les Vendéens, le 13 mars 1793, et resta entre leurs mains pendant 7 mois.

Les aventures de sa captivité sont racontées dans un autre curieux manuscrit ayant pour titre : Le *Prisonnier de la Vendée*, et que M. l'abbé Uzureau a précédemment publié dans l'*Anjou historique.*

L'*Histoire de la Guerre de Vendée* qu'il publie aujourd'hui est donc l'œuvre d'un témoin et d'un adversaire tout à la fois. Le récit en offre d'autant plus d'intérêt ; et lorsque l'auteur nous y vante le désintéressement, le courage et la générosité des Vendéens et de leurs chefs, nous devons donc y ajouter doublement foi. Joseph Clémanceau affirme en outre que le soulèvement fut purement religieux et populaire, ce qui détruit les assertions contraires de Chassin et de Aulart...

En publiant le manuscrit de l'ancien juge de Beaupréau, M. l'abbé Uzureau a donc fait œuvre intéressante et utile tout à la fois, et nous l'en félicitons bien sincèrement.

R. V.

*
* *

Nous voudrions adresser les mêmes félicitations à M. le vicomte Aurélien de Courson pour le volume qu'il vient de publier, chez Emile Paul, Paris, sur LE DERNIER EFFORT DE LA VENDÉE (1832). Et malheureusement nous ne le pouvons pas.

Certes, l'œuvre de M. de Courson fourmille de faits intéressants, et pour la plupart inédits, et à cet égard son attachant récit est bien fait pour retenir l'attention de tous ceux que passionnent les luttes héroïques de la Vendée. Mais à quoi bon étaler sous les yeux du public tant de choses regrettables, depuis les discordes des chefs vendéens, jusqu'à l'ingratitude — hélas ! trop vraie — de la Restauration ?

Comme l'a dit fort justement, notre excellent confrère et ami Edmond Béraud, dans sa vaillante *Revue de l'Ouest*, l'histoire doit ignorer les potins misérables, les racontars sans valeur, les diffamations d'esprits aigris dont l'existence est pleine. Là où il y a des hommes, il y a toujours des abus et des défaillances ; mais sans les excuser l'histoire ne s'y arrête pas, elle se contente d'en indiquer le résultat. Or s'il en est parmi nos Princes qui aient connu des faiblesses, ou des égarements, aucun du moins n'a renié sa mission.

Nous n'entendons point l'apprendre à M. de Courson, qui est un royaliste fidèle ; mais c'est précisément parce que nous le savons tel, qu'il nous permettra de regretter certains passages de son volume, — très curieux du reste, — qui seront entre les mains de nos adversaires une arme dont ils ne manqueront pas de se servir.

R. V.

*
* *

QUELQUES PROPOS D'UN CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE, par Guy Chardonchamp. In-12, 3 fr. 50. — P. Lethielleux, Éditeur, 22, rue Cassette, Paris (6e).

Abrité sous ce titre modeste, l'auteur a essayé de déterminer la véritable nature de la Révolution et d'en esquisser la marche historique.

S'inspirant des ouvrages récemment parus sur ce sujet, et tout particulièrement des deux derniers livres de M. Copin-Albancelli, Guy Chardonchamp a saisi, à travers les siècles, dans notre vieux monde, l'action de ce pouvoir occulte qui poursuit inlassablement la destruction de la Chrétienté.

A lire ce livre, il y a profit pour tous ceux qui gardent encore quelques illusions sur le but nettement hostile au Christianisme de la Révolution. Après avoir parcouru ces « Quelques propos d'un Contre-Révolutionnaire », il devient difficile de ne pas reconnaître, dans les faits historiques qui s'y trouvent placés en lumière, la preuve que cette Révolution si bénévolement accueillie et jugée par plus d'un catholique — a été surtout, et avant tout, dirigée contre l'Église et la civilisation chrétienne.

*
* *

Ou mène l'École sans Dieu. (Criminalité croissante. — Décadence intellectuelle. — Instituteurs sans foi et sans patrie. — Faillite de la morale laïque), par Fénelon Gibon, secrétaire de la *Société générale d'Éducation et d'Enseignement*, avec une lettre d'introduction de Mgr Baudrillart, *recteur de l'Institut catholique de Paris*. In-12 de 184 pages. Prix : 2 francs.

Les chapitres de cet ouvrage, qui ont fait l'objet d'articles remarqués dans la *Revue pratique d'Apologétique*, constituent un impitoyable réquisitoire contre l'enseignement primaire public.

L'auteur, qui consacre sa vie à la défense de l'enseignement chrétien dans la *Société générale d'Éducation et d'Enseignement*, montre l'effroyable progression, depuis vingt-cinq ans, des crimes et des suicides, non seulement chez les jeunes gens, mais encore chez les enfants au-dessous de seize ans.

M. Fénelon Gibon prouve que l'école laïque, devenue l'école sans Dieu, est en train de devenir l'école sans patrie, l'école socialiste et révolutionnaire.

Enfin, l'auteur détruit la fameuse morale laïque, issue de la Franc-Maçonnerie, de l'alliance des politiciens de tout acabit et du protestantisme. Cent mille insoumis, les apaches en constante progression, tels sont les résultats tangibles de la laïcisation, bien près de toucher à son terme logique : le monopole absolu de l'enseignement athée.

*
* *

Lamennais a la Chênaie, Supérieur général de la Congrégation de Saint-Pierre (1818-1833), par Ad. Roussel, profes-

seur à l'Université de Fribourg. Un vol. in-12. Prix : 2 francs. (P. Téqui, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris 6e).

Il semble que plus on écrit sur Lamennais, moins on épuise si non le sujet, du moins l'attention du public, qui se lasse pourtant si aisément.

Cette nouvelle publication excite d'autant plus l'intérêt qu'elle permet de considérer l'hôte de la Chênaie sous un jour inattendu. Nul de ses biographes, déjà si nombreux, bien que sa vie soit toujours à écrire, n'avait mis en relief le Supérieur Général ni le Maître de novices. Or Lamennais fut l'un et l'autre durant ces cinq années.

Pour peindre le Père, l'Apôtre et le Moraliste, l'auteur n'a eu qu'à laisser parler ses disciples et surtout le Maître. Une fois de plus se trouve détruite la légende d'un Lamennais égoïste, orgueilleux à l'excès, rapportant tout à lui et ne comprenant que le dévouement des autres à sa propre personne, légende imaginée par la mauvaise foi et propagée par l'ignorance.

Les deux appendices ont pour but de sauver de l'oubli certaines pages du célèbre écrivain, dont le plus grand nombre sont fort belles et méritaient bien d'être ainsi conservées.

*
* *

La Bienheureuse Jeanne d'Arc, *son vrai caractère*, par Marius Sepet. In-12. Prix : 0 fr. 50. Librairie P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris-6e.

Bien connu par ses précédents écrits sur Jeanne d'Arc, M. Marius Sepet a pensé que la béatification de l'héroïque vierge était une occasion opportune pour faire ressortir les deux traits essentiels de sa physionnie : sa *réalité vivante* et son caractère *surnaturel*. Passant en revue les points capitaux de son étonnante carrière, depuis sa mission jusqu'à son martyre, il nous la fait voir telle qu'elle est, incontestablement *divine*, et profondément *vraie*. Il nous montre que tout en elle est *historique* et qu'il est absurde de parler ici de *légende*. Ce portrait, s'il se grave dans les mémoires, pourra dissiper ou prévenir les ombres que jetterait sur cette radieuse figure une intention perverse ou un zèle mal éclairé. L'auteur s'appuie sur des faits certains et des textes authentiques. L'esprit dont il s'inspire est *chrétien* et *patriotique*, et correspond, avec l'impartialité d'une juste indépendance, aux sentiments de tous les bons Français.

*
* *

Jeanne d'Arc Libératrice

Sous ce titre, l'historien et dramaturge de Jeanne d'Arc, Mgr Debout, vient de faire paraître (1) une tragédie en trois actes. La meilleure recommandation pour cette œuvre est évidemment le grand succès qu'elle obtient aux feux de la rampe. Mais à la seule lecture on est empoigné. L'action, admirablement conduite, enlevée, ne vous laisse pas respirer. Très variées, les émotions vous saisissent, se succèdent en vous de plus en plus fortes, vous faisant passer par tous les espoirs et toutes les angoisses, et, grâce à la mise en valeur des leçons d'histoire, vous êtes entraîné, avec Jeanne et certains de ses fidèles, en de hautes régions de piété et de patriotisme. Inutile d'insister sur la portée morale de ce drame. Il édifie autant qu'il émeut. Une expression triviale rendra notre pensée : c'est que Jeanne y produit tout son effet sur les âmes.

C'est notre devoir de remercier et féliciter Mgr Debout, qui fut si heureusement inspiré, si brillamment servi par sa science et son cœur. Cette nouvelle œuvre était digne du prélat de Jeanne d'Arc.

Ed. Delpierre.

*
* *

« L'Histoire sanglante de l'Humanité ».

Les récentes exécutions de condamnés à mort ont remis sur le tapis les discussions sur les différents moyens d'appliquer les peines capitales.

La décapitation doit-elle être remplacée par la pendaison, comme le désire M. le Dr Lacassagne ? Doit-on recourir à l'électricité, malgré les déplorables essais qu'en ont faits jusqu'ici les Américains. Autant de questions qui passionnent à la fois les savants et le gros public !

A cet égard, on lira avec un vif intérêt le livre documenté que vient de publier chez Téqui, 82, rue Bonaparte, notre érudit confrère Fernand Nicolay, avocat à la cour d'appel. Sous ce titre un peu effrayant tout d'abord d'*Histoire sanglante de l'Humanité* (2), c'est l'étude la plus émouvante qu'on puisse trouver sur l'évolution à

(1) Librairie Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris. In-12, 1 fr.

(2) 1 volume in-12. Prix : 2 francs.

travers les âges de l'idée de châtiment, et sur les sources de notre législation criminelle.

Un chapitre sur le suicide, un autre sur la guerre, sur les sacrifices humains et sur l'origine bien curieuse, de l'anthropophagie ! Et ce livre de sang et de mort se termine par l'appel le plus ému qui soit, à la pitié chrétienne, à la nécessité de régénérer par l'éducation et par la foi, ce monde monstrueux des criminels. M. Nicolay étant, en cela, d'accord avec le Dr Lacassagne qui, partisan lui aussi de la peine de mort, a dit si justement :

« L'intimidation de la peine de mort ne peut être efficace que lorsqu'elle est inexorablement appliquée.

« Mais toute mesure générale, qui ne commence pas d'abord par l'amélioration de l'enfant, est inutile. »

*
* *

Les Religions, par M. l'abbé Broussolle, 1 vol. in-12 de 384 pages. Prix : 2 francs. P. Téqui, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris, 6e.

Ce volume est la seconde partie de l'ouvrage *la Religion et les Religions* dont la première partie, *la Religion*, parue en septembre dernier, a déjà reçu un accueil des plus favorables auprès du public auquel l'auteur s'adresse particulièrement.

La méthode suivie dans ce livre est celle des précédents volumes du Cours général d'instruction religieuse avec ses *Sommaires*, puis les *Notes et éclaircissements*, enfin les *Lectures*. L'auteur n'a pas eu la prétention de faire une œuvre originale. Il propose à ses confrères un manuel à mettre entre les mains des jeunes gens, et il l'a rédigé de telle manière qu'on pourra l'utiliser auprès d'eux de multiples façons.

Voici le titre des Leçons : 1. L'histoire des religions. — 2. La religion égyptienne. — 3. Les religions sémitiques. — 4. Le paganisme gréco-romain. — 5. Les religions de la Chine. — 6. Les religions de la Perse. — 7. Les religions de l'Inde : le brâhmanisme. — 8. Le bouddhisme. — 9. Le mahométisme. — La religion des sauvages, des non-civilisés et des primitifs.

(*Semaine religieuse de Paris*).

*
* *

J.-D. Folghera O. P. : *Les Fêtes de l'Eglise. Élévations sur les hymnes.* — Un vol. in-16 de 153 pages. Prix : 1 fr. 50. Librairie P. Téqui, éditeur, 82, rue Bonaparte.

Le R. P. Folghera indique excellemment dans la préface le but qu'il se propose : « Dégager des hymnes la pensée chrétienne et théologique qu'elles contiennent, exposer brièvement cette pensée en ses diverses parties, commenter chacune de celles-ci à l'aide d'une hymne ou de quelques strophes, c'est aboutir à un ensemble d'élévations, de méditations, où l'idée éclaire la poésie, où la poésie colore et échauffe l'idée, où la piété profite également de cette clarté, de ce coloris, de cette chaleur. C'est pour le dire d'un mot assez juste, une *année liturgique en miniature.* » Les âmes chrétiennes, dont la piété s'alimente aux prières liturgiques de l'Eglise, aimeront à lire et à relire ce livre que nous leur recommandons.

J. E.

*
* *

Aux Jeunes du XXe siècle. *Un paquet de lettres religieuses et philosophiques*, par E. Dessiaux. 1 vol. in-12 de xvi-166 p. Prix : 1 franc. P. Téqui, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris-6e.

En moins de 200 pages, dans une série de 28 lettres, nous avons ici un fort intéressant ouvrage, qui s'adresse tout spécialement aux *Jeunes du XXe siècle*, mais où les lecteurs de tout âge trouveront grand et réel profit.

Aux jeunes, l'auteur donne les conseils nécessaires à leur sortie du collège, dès l'heure où ils vont devenir étudiants au Quartier latin à Paris. Ainsi sur leurs illusions et leur inexpérience, les romans, le théâtre, les vacances, les délassements, le cœur, la volonté, l'imagination, les passions, les deux Frances, la grande crise, la patrie, etc., etc., l'auteur dit avec une profonde connaissance des hommes et des choses tout ce qui peut se dire, et qu'il faut rappeler.

Les lecteurs plus âgés, surtout les parents des milliers d'étudiants de la Sorbonne et de l'Ecole de médecine, apprennent de même ici d'importantes vérités à retenir, et réellement pratiques, pour les fixer sur la nouvelle vie de leurs fils.

Çà et là, plusieurs de ces lettres traitent des grandes questions à l'ordre du jour, telles que la vie surnaturelle, les objections, Lourdes, les Curés, le Pape, le sacrifice, l'agonie d'un peuple, et enfin le mariage.

Aux Jeunes du XXe siècle est donc un ouvrage d'indéniable importance, et tout d'actualité.

*
* *

Les Chansons de France.

Publiées sous le patronage pe la « *Schola Cantorum* », les *Chansons de France* (trimestrielles) reproduisent dans chaque fascicule 30 ou 40 chansons populaires (paroles et musique), avec, pour une même chanson, les différentes versions de chaque province.

Tout lecteur qui mentionnera la présente annonce bénéficiera d'une réduction de 20 0/0 sur l'abonnement annuel (4 fr. au lieu de 5 fr.). Envoi d'un numéro spécimen contre demande adressée à MM. *Rouart, Lerolle et Cie*, éditeurs, 18, boulevard de Strasbourg, Paris. (*Joindre 0 fr. 10 pour frais de poste*).

*
* *

Nous recevons enfin quatre volumes de poésies, dont nous nous réservons de dire dans le prochain fascicule tout le bien qu'ils méritent, et que nous nous bornons, faute de place, à signaler ici en quatre lignes, en ajoutant pour chacun des auteurs nos meilleures félicitations et notre plus cordial merci :

Les Fileuses de Paul Payen de la Garanderie (chez Lemerre) ;

Trois années de poèsies, de Francis Eon, (édition du *Divan*) ;

L'Ame inquiète, de Jacques Noir, (édition du *Beffroi*).

Vaines promesses, d'André Martin, édition des Publications Encyclopédiques, Paris, 332, rue des Pyrénées.

ZZZ

CHRONIQUE

Beaux-Arts. — Notre ami Fontenac voudra bien nous permettre de compléter son toujours si intéressant Salon, en signalant les œuvres qui suivent, et qui paraissent avoir échappé à son œil de critique pourtant si avisé.

A la Société nationale des Beaux-Arts : notons un excellent pastel de M. Charles Milcendeau, de Soullans, n° 1,524, rez-de-chaussée. — Abandonnant pour cette fois l'étude des types maraichins, où il s'est révélé un maître, M. Milcendeau a rapporté d'Espagne *Un jour de marché à Ledesma*, d'une originalité et d'une couleur tout à fait intéressantes.

M. Fernand Combes, des Herbiers, donne à la section des aquarelles, sous le n° 1.273, un *Cabinet de travail*, très amusant de bric-à-brac, spirituellement conçu et joliment exécuté.

Un peintre qui a consacré à la Vendée plus d'une page de valeur, M. Emile Boulard, expose, n° 141, une parfaite peinture intitulée *Paysage de Vendée*.

C'est un chemin creux, près d'une bourrine du Marais de Monts.

A la Société des Artistes français (sculpture) : M. Fernand David nous donne dans les dimensions de la nature et en bronze une vigoureuse silhouette de chasseur, à la fois très naturelle et pleine de caractère, qui n'est autre que la fidèle image de notre collaborateur et ami, le comte Raoul de Rochebrune.

A la section de Gravure, M. Louis Thévenin, de la Roche-sur-Yon, expose une eau-forte originale, *Rue à Durtal* (*Maine-et-Loire*), tout à fait sincère et traitée à la manière de nos vieux maitres.

— Remarqué à la vitrine de M. Lussaud, libraire à Fontenay : trois fort jolies eaux-fortes de notre jeune et distingué compatriote M. Fleury, de Nalliers, représentant le vieux pont gothique des Oullières, les Maisons en bois XVIIe siècle, du Pont des Sardines à Fontenay, et le curieux portail roman de l'Eglise de Foussais.

Ces trois eaux-fortes font le plus grand honneur à M. Fleury et nous sommes très heureux de l'en féliciter publiquement.

Chez nos collectionneurs. — Notre ami et collaborateur le Cte Raoul de Rochebrune vient d'enrichir sa magnifique collection d'armes d'une nouvelle et précieuse épée gauloise en parfait état de conservation, pourvue d'une poignée en bronze merveilleusement ajourée.

Cette belle arme, qu'il n'a pas payée moins de 2.000 francs, a été draguée en Loire, en face Sainte-Anne, à Nantes, en novembre 1908.

— Nous sommes heureux d'apprendre que M. de Rochebrune vient d'être nommé membre du Conseil d'Administration du Musée Archéologique de Nantes. C'est un juste hommage rendu à sa haute compétence en matière d'art ancien.

A propos des buttes coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm, notre savant collègue, M. le docteur Baudouin, nous écrit :

« Je viens de lire la note sur « St-Michel-en-l'Herm » (page 88) du dernier No de la *Revue*.

Il y a longtemps que j'ai refuté — par avance — la théorie de M. H. Douville ! J'ai montré jadis, à la « Société Préhistorique de France », que les « Buttes » n'étaient que des Enceintes et fortifications (non pas *préhistoriques*, mais Historiques), antérieures à l'an mille, et postérieures à l'époque romaine, c'est-à-dire datant du IVe au XIe siècle après Jésus-Christ. — M. le Pr Welsch (de Poitiers) est de mon avis, ou à peu près (Soc. géolog. de France, 1908).

M. Fournier se trompe *sûrement* pour le *Dolmen de la Vendette*. Ce n'est pas du *Calcaire crétacé ;* et il y avait *un pilier dessous* ! — L'effondrement est certain à Noirmoutier. »

Objets et monuments historiques. — Suivant arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, les objets mobiliers ou immeubles ci-après désignés sont classés à titre définitif parmi les monuments historiques :

Ile de Noirmoutier. — Eglise Saint-Philbert, cénotaphe de saint Philbert, pierre du XIe siècle (dans la crypte).

Pierre funéraire du cœur de François de la Trémouille, marquis de Noirmoutier, marbre gravé, XVIIe siècle (dans la crypte).

Saint-Gilles-sur-Vie. — Eglise, Vitrail : La victoire de Louis XIII sur les protestants en 1622, XVIIe siècle.

Saint-Hilaire-de-Riez. — Eglise Notre-Dame-de-Riez, Ostensoir, argent doré, première moitié du XVIIe siècle.

Un religieux en prière, toile attribuée au Fr. Burbaran, 1662.
Retable du maître-autel et des autels latéraux, marbre, XVIIIe s.

La verrière de l'Eglise de Saint-Gilles. — La Commission des monuments vient, nous venons de le dire, de classer la verrière de l'Eglise de Saint-Gilles, représentant la bataille de Louis XIII contre Rohan de Soubise (mars 1622).

De Rohan de Soubise était né en 1589, de René II de Rohan et de Catherine de Parthenay, dame de Soubise. Il prit le nom de Soubise du chef de sa mère et fit ses premières armes sous Maurice de Nassau stathouder de Hollande. Dès l'âge de 17 ans, il fit preuve de grand courage dans la défense de la ville de Berghes.

En 1621, l'assemblée protestante de la Rochelle lui donna le commandement général des provinces du Poitou, Bretagne et Anjou. Il se rendit et fit sa soumission au roi à Saint-Jean-d'Angély, le 25 juin de la même année.

Dès le mois de février de l'année suivante, Soubise oubliant son serment, débarque à Saint-Benoist-sur-Mer, s'empare de Mareuil et bientôt du Château de la Chaume.

La Rochefoucauld investit la Chaume, alors le chef protestant voyant ses relations avec la mer coupées, sortit de cette citadelle, s'avança vers la rivière de la Vie, et parut disposé à s'emparer des îles de Riez et de Monts. Il en fut délogé par Louis XIII lui-même dans un combat qui se livra sur les territoires de Saint-Hilaire-de-Riez, Croix-de-Vie et Saint-Gilles.

Après la déroute de l'armée Calviniste, Soubise prenant avec lui 120 cavaliers se dirigea vers Croix-de-Vie et passant au milieu des navires rochelais, que le reflux avait déposés sur la grève, il s'élança avec sa troupe à travers les sables qui encombraient la Vie. Il gagna la Chaize et de là La Rochelle. Tel est le sujet historique que représente la verrière de Saint-Gilles.

Les Restes de Glorieux Vendéens. — Le 20 avril, nous apprend le *Publicateur de la Vendée*, a eu lieu en l'ancien cimetière de la Chapelle-Achard, l'exhumation des restes de personnages qui portèrent l'un des plus glorieux noms de la Vendée et qui furent persécutés pendant la période révolutionnaire à cause de leur attachement à Dieu et au Roi :

1° Alexandre Louis, comte de la Roche-Saint-André, capitaine de vaisseau, ancien major général de la marine, chevalier de St-Louis et de St-Lazare, né en 1760, fils d'Henri de la Roche-Saint-André, lieutenant des vaisseaux du Roi, Chevalier de Saint-Louis, et de

Marie-Catherine Raguienne de Mareil. Etant lieutenant des vaisseaux du Roi à Brest, il épousa, le 27 novembre 1788, en la chapelle du château de la Grassière, Marie-Anne-Bénigne de Lavoyrie : De là l'établissement des la Roche-Saint-André à la Chapelle-Achard.

Emigré pendant la Révolution, il devint officier à l'armée des Princes. Il eut deux fils : Louis-Aimé-Charles (1789-1869), chef de la branche de la Forest, en Saint-Julien ; et Benjamin-Auguste (1792-1829) qui continua la descendance à la Grassière.

Le comte de la Roche-Saint-André est décédé aux Sables-d'Olonne, le 24 novembre 1835, âgé de 75 ans.

2° Marie-Anne-Bénigne de Lavoyrie, comtesse de la Roche-Saint-André, épouse du précédent, née en 1768, fille d'André-Jacques-Robert de Lavoyrie, chevalier, seigneur de la Grassière, officier de marine, et de Marie-Madeleine Bénigne du Mont. Son époux ayant émigré, elle suivit l'armée vendéenne en compagnie de sa sœur cadette, Julie-Rose de Lavoyrie qui épousera plus tard Constant-Hubert de la Bassetière. Les deux dames étaient sur le rang, à Blain pour être fusillées, lorsqu'un fermier patriote qui les connaissait les réclama comme ses nièces et les obtint. Mais cet individu les obligea, toute l'année, non seulement à le payer cent sols par jour, mais à faire les travaux les plus pénibles, au point que Mlle Julie de Lavoyrie se coupa une main et s'estropia avec une faucille.

Mme de la Roche-Saint-André décéda à la Grassière, le 23 octobre 1811, âgée de 43 ans.

3° Benjamin-Auguste de la Roche-Saint-André, né à la Grassière, le 12 avril 1792, fils puiné des précédents, épousa Eugénie-Anne-Henriette Ranfrais de la Bajonnière. dont plusieurs enfants. Il est décédé à la Grassière, le 8 janvier 1829, âgé de 36 ans.

Retirées du vieux cimetière de la Chapelle-Achard, en prévision d'un prochain déblaiement, les précieuses reliques de ces trois personnages, ont été recueillies dans un même cercueil par les soins du comte de la Roche-Saint-André, maire de Saint-Julien et du vicomte de la Roche-Saint-André, maire de Saint-Mathurin, et transférées au nouveau cimetière paroissial le mercredi, 21 avril 1909.

Découverte archéologique. — Un ouvrier, en arrachant un arbuste, dans la propriété de notre ami le docteur Marty, médecin principal de l'armée, sise à Orbrie, a mis à jour une salle souterraine voûtée en ogive et que M. Brochet attribue au XIIIe siècle.

Les noces d'or de Mgr du Botneau. — La soirée donnée au Patronage des Sables, pour fêter les noces d'or du vénéré archiprêtre de

Notre-Dame fut une superbe manifestation de respect, d'affection et de reconnaissance à l'égard de Mgr Robert du Botneau.

La salle, décorée de la façon la plus artistique, regorgeait de monde et le programme se déroula au milieu d'applaudissements ardents, enthousiastes.

Autour du héros de la fête, avaient pris place de nombreux membres du clergé et les représentants des meilleures familles des Sables.

Le programme comportait des chants et poésies dédiées à Mgr du Botneau et le drame si empoignant de *Jeanne d'Arc*, de Barbier : Les uns et les autres furent interprétés de façon supérieure.

La *Revue du Bas-Poitou* s'associe très respectueusement aux hommages si légitimement rendus au pieux et vénéré jubilaire.

Un Congrès de chant grégorien, se réunira aux Sables-d'Olonne en l'honneur du Graduel Vatican. Il aura lieu les 6, 7 et 8 juillet de cette année, sous la présidence de Dom Pothier, et il groupera bon nombre des plus illustres ouvriers de l'œuvre grégorienne.

Mgr l'évêque de Luçon sera présent, et la Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois alternera avec la maîtrise pour le chant grégorien et la musique polyphonique.

Le Congrès se terminera le 8 juillet, par un grand banquet offert par Mgr du Botneau à ses nombreux amis, et auquel le sympathique prélat Vendéen a bien voulu nous convier.

Distinctions méritées. — Notre savant collaborateur et ami, M. le docteur Viaud-Grand-Marais, dont la vie est faite tout entière de science, de vertu et de dévouement vient d'être fait par Pie X chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Tous les amis de l'excellent et érudit docteur applaudiront avec nous à cette distinction si méritée.

— Nous avons de même le grand plaisir d'enregistrer la double nomination, comme vice-président du Conseil héraldique de France, et comme vice-président de l'Association de Chevaliers Pontificaux, de notre excellent collaborateur et vaillant ami, M. le lieutenant colonel marquis d'Elbée.

Il y a encore en France — Dieu merci ! — des gens pour apprécier les beaux caractères et les grands cœurs ; et nous adressons au marquis d'Elbée, aussi bien qu'à ceux qui viennent de le placer à leur tête nos plus vives et bien cordiales félicitations.

Conférences. — Le 31 janvier, M. Le Pot, avocat à Nantes, a fait aux Essarts une très intéressante conférence sur *La guerre de la Vendée*.

— M. Gabory, l'aimable et savant archiviste de la Vendée, a fait le 13 juin, au théâtre de la Roche-sur-Yon, devant un nombreux auditoire, une remarquable conférence, très curieusement documentée et très justement applaudie sur *La fondation de la Roche-sur-Yon par Napoléon Ier et sur la visite de l'Empereur en Vendée.*

Nos collaborateurs. — Le 29 mai, en l'église Saint-Louis de la Roche-sur-Yon notre distingué collaborateur et bon ami, M. l'abbé Rousseau a prononcé un très éloquent panégyrique de *Jeanne d'Arc.*

A la Société archéologique de Nantes (1er juin 1909), notre collaborateur M. l'abbé Grelier a continué la lecture de son travail sur la *Fédération de Challans*, et M. Halgan a donné connaissance de quelques lettres écrites entre 1800 et 1840, à l'amiral Halgan par Jérôme Bonaparte.

Nos compatriotes. — Au 6e Congrès de Jeanne d'Arc, présidé par Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, notre distinguée compatriote, Mme de Boisfleury a demandé pour le Syndicat, la personnalité civile et le droit de posséder.

— Notre jeune compatriote M. Jacques Ballereau vient d'obtenir à l'Ecole des Beaux-Arts le grade suprême.

A la suite du concours spécial, il a été promu architecte diplômé par le Gouvernement.

C'est la plus haute récompense à laquelle il pouvait prétendre, et nous tenons à lui en faire tous nos meilleurs compliments.

Au Salon des Poètes, une autre compatriote, Mlle Antonine Coullet (née à la Roche-sur-Yon, en 1892) a charmé les auditeurs des séances du mardi. On se souvient que Mlle Coullet, à douze ans, collaborait déjà à la *Revue des Deux-Mondes.*

Baptêmes de Cloches. — Deux nouvelles cloches ont été bénies en l'église d'Apremont, par Mgr Catteau, évêque de Luçon. L'une d'elles, donnant le *sol* s'appelle *Marie-Immaculée*, et a pour parrain et marraine M. Marcel Bourasseau, maire de la commune et Mme Ragaine, M. Salé, conseiller municipal, et Mme Claire Ganuchaud. La seconde qui porte le nom de *Jeanne d'Arc* et donne le *la*, a pour parrain et marraine, M. Henri Renaud, propriétaire aux Châtaigniers, directeur du *Vendéen*, et Mme Bourasseau, de l'Audardière, M. Aristide Four et Mlle Marie-Louise Rabaud.

— A Saint-Hilaire-la-Forêt a été bénie le 12 mai une nouvelle cloche de 346 kilos sortie des ateliers de M. Bollée et appelée *Azella-Céline-Marie.* Parrain er marraine : M. Frédéric Ouvrard, maire de

Saint-Hilaire et Mlle Céline Boussais, fille de l'adjoint de cette même commune.

— Le jour de l'Ascension, a été bénie à Saint-André-Treize-Voies une nouvelle cloche, sur l'airain de laquelle figure l'inscription suivante : « J'ai été nommée Jeanne d'Arc par M. Armand Tenailleau, mon parrain, et Mlle Marie-Antoinette Tenailleau, ma marraine, — je remercie deux cent quatre familles. — Ma mission est d'appeler à Dieu, selon le vœu de M. Retailleau, maire de cette commune, et de M. Loizeau, curé de cette paroisse ».

Nouvelles religieuses. — Le 25 février, à la Réunion Catholique qui s'est tenue au patronage de Fontenay-le-Comte, sous la présidence de Mgr Catteau, évêque de Luçon, notre éminent ami, Henry Taudière a fait une très remarquable conférence sur le Devoir des Catholiques à l'heure présente.

— Le 31 mai, à Montaigu, il y a eu grande fête en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Des discours très applaudis y ont été prononcés par MM. de Lavrignais, député, Henri Bazire et Nicolle, avocats, et Duval-Arnould, conseiller municipal de Paris.

— Le 15 juin, à l'église Notre-Dame de Fontenay, à l'occasion du Cinquantenaire de la fondation de l'Association des Mères chrétiennes, l'abbé Coubé, l'éminent orateur chrétien, a prononcé un magnifique panégyrique de Jeanne d'Arc.

Henri IV a Fontenay. — Le 31 mai a eu lieu à Fontenay une superbe Cavalcade de Charité.

Le sujet choisi était : *L'Entrée d'Henri IV à Fontenay-le-Comte.*

Henri IV était représenté par M. le vicomte H. du Fontenioux, que précédait son porte-bannière (M. le comte Romée de Villeneuve), tous les deux en riches et éclatants costumes.

Derrière Henri IV chevauchaient, fièrement campés en selle, les seigneurs : de Béthune, duc de Sully, Lanoue Bras-de-Fer, Giron de Bessay, du Landreau, Agrippa d'Aubigné — MM. du Bois-Guéhenneuc, Ch. de Suyrot, J. et L. Blampain de Saint-Mars, de la Débutrie et de Reboul — aux élégants costumes tout soie velours et or.

Suivaient dans un ordre parfait : un groupe d'arquebusiers et des hommes d'armes à cheval.

Alors s'avançaient : « le porte-bannière » du Prince de Condé (M. de Brie) ; le Prince de Condé (M. Aucher).

A leur suite les seigneurs : de la Trémouille, de la Rochefoucault, des Villattes, du Plessis la Gayne, La Boulaye et Bastard de la Cres-

sonnière — (MM. Tonnet, Hodbert, Loyau, Lucas, Esgonnière du Thibeuf, Rampillon — tous en costumes du temps, gracieusement portés.

Pour compléter la page d'histoire qu'on avait eu l'heureuse idée de remettre sous nos yeux, des canonniers traînaient une *Couleuvrine* et un *canon de 33 livres*. Un groupe de hallebardiers d'une belle tenue sous les armes, leur faisait escorte.

Le soir, tandis que sur la place Viète la musique du 137e donnait son concert, que la « fête foraine » battait son plein, au château de Terre-Neuve un dîner réunissait, — dans la magnifique salle à manger, toute du style voulu, — autour d'Henri IV, tous les seigneurs qui l'avaient accompagné dans sa visite en sa bonne ville de Fontenay.

Matinée musicale. — Le 3 juin, Mlle Grenon, professeur de musique, donnait dans les salons de l'hôtel de France à Fontenay, une audition de ses élèves. Une trentaine de jeunes artistes se sont fait entendre, jouant, chacun selon son talent et son expérience, romances et rondeaux, valses et boléros. Chopin, Schubert et Mendelssohn figuraient même au programme, ce qui prouve beaucoup en faveur du bon goût du professeur et du jeune talent des élèves.

Un véritable concert organisé par un groupe d'amateurs habitués à gravir ensemble les plus hauts sommets de la musique savante, a clôturé cette jolie fête, dont nous sommes heureux de féliciter l'organisatrice et tous les interprètes.

Chez les Vendéens de Paris. — M. Chevalier, le distingué secrétaire-général des *Vendéens de Paris*, vient de recevoir un avancement mérité. De rédacteur au contrôle des régies financières, il a été nommé inspecteur des contributions indirectes dans le département de la Seine.

Nos sincères félicitations.

— Le concert annuel de l'*Union fraternelle des Vendéens*, a eu lieu le 5 juin, et a permis d'applaudir plusieurs artistes amateurs d'un réel talent, et notamment notre excellent compatriote M. A. Balquet dans son répertoire.

Une bonne nouvelle pour les érudits. — Notre aimable et savant confrère, M. le vicomte de Mazière-Mauléon, directeur de la *Revue Héraldique*, a bien voulu nous promettre de dresser une table méthodique de la *Revue du Bas-Poitou*.

Nous l'en remercions par avance bien sincèrement.

CARNET MONDAIN

MARIAGES

En l'église Saint-François de Sales, à Paris, le 23 mars : mariage de Mlle Madeleine GUITTON, fille de l'ancien et sympathique administrateur du *Bon Marché*, avec M. Henri CHAVETON.

*
* *

En l'église de Montaigu, le 14 avril : mariage de M. Georges-Maxime DELAHET, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, commandant « Le Perrier », contre-torpilleur de l'escadre du Nord, à Brest, avec Mlle Aimée-Constance-Alice THIÉRIOT, propriétaire à Montaigu.

Les témoins du marié étaient ses deux frères : MM. Maxime-Théodore-Henri Delahet, capitaine du génie, à Verdun (Meuse), et Marie-Jules Delahet, capitaine de frégate, commandant « Le Galilée », à Toulon.

Les témoins de la mariée étaient son beau-frère, M. Jules-Auguste Louis Chaigneau, docteur-médecin, à Montournais (Vendée) ; et son oncle, M. Georges-Amédée-Marie-Gabriel Bage, avocat et maire, au Tallud-de-Sainte-Gemme (Vendée).

*
* *

En l'église Saint-Jean à Fontenay-le-Comte, le 19 avril 1909 : mariage de Mlle Louise GANDRIAU, fille de M. Raoul Gandriau, maire de Fontenay-le-Comte et de Mme Gandriau, avec M. Maurice AUGER, attaché au Comptoir National d'Escompte de Paris.

*
* *

En l'église Notre-Dame d'Auteuil, le chanoine de Roaldès, du chapitre de Cahors, a béni le 22 avril, le mariage de M. Edouard PONTIÉ,

rédacteur en chef de la *Vie illustrée*, avec Mlle ALICE PATIN, belle-fille de M. de la Chanonie, vice-président de l'Association de la presse monarchique, et fille de Mme de la Chanonie.

Les témoins du marié étaient : le général Courbebaisse, commandant la division de Grenoble, et le capitaine Louis Grosjean, ses cousins ; et ceux de la mariée : le baron Godefroy de Condé, son beau-frère, et M. Wadeleux, son oncle.

*
* *

Le 24 avril, à l'église Saint-Honoré-d'Eylau : au milieu d'une élégante assistance, le mariage de Mlle SIMONE DE FERRÉ DE PÉROUX, fille et belle-fille du comte et de la comtesse, née de Commaille, et petite-fille du marquis de Surineau avec le baron HENRY DE LAROCQUE-LATOUR, fils du baron de Larocque-Latour, président de la Société hippique de l'Ouest, et de la baronne, née de la Roche-Saint-André.

Reconnu dans le cortège :

La jeune mariée et son père, suivis par deux jeunes enfants portant la traîne, Mlle Elisabeth de Ferré de Péroux et M. Pierre de Terrier-Sontans, baron Henry de Larocque-Latour et baronne de Larocque-Latour, sa mère ; baron de Larocque-Latour et comtesse de Ferré de Péroux, M. Raymond de Larocque-Latour et Mlle Cécile Decazes, vicomte de Ferré de Péroux et Mlle Yolande des Courtis, comte de La Borderie et Mlle Henriette de Larocque-Latour, lieutenant H. de la Bassetière et Mlle Georgette de Salvert, marquis de Surineau et comtesse de Rochebrune, vicomte de Larocque-Latour et comtesse de La Borderie, comte Henri de Ferré de Péroux et vicomtesse de Larocque-Latour, vicomte Decazes et Mme Etienne de Lauzon, M. de Lauzon et vicomtesse Decazes, comte de Neuilly-Pastellière et comtesse de Rougemont, comte de Salvert et comtesse des Courtis, comte du Fontenioux et comtesse de Salvert, comte R. de Rochebrune et comtesse de Rodellec, vicomte René de Ferré de Péroux et vicomtesse de Fontenay, comte de Larocque-Latour et vicomtesse de Ferré de Péroux, M. de Montardy et comtesse du Fontenioux, vicomte de Fontenay et Mme de Montardy, vicomte de Béjarry et baronne de Talhouet, comte de Rodellec et vicomtesse X. de Béjarry, lieutenant de Rodellec et comtesse de Lambilly, capitaine de Talhouet et Mme de Corny, M. Roger de Beauregard et Mlle Marguerite des Courtis, M. B. des Jamonières et Mlle Jeanne de Beauregard, vicomte d'Estrées et Mlle Edmée Decazes, M. Gaston d'Estrées et Mlle Geneviève de la Bas-

setière, M. Paul de Suyrot et Mlle Jeanne de Montardy, vicomte René de Larocque-Latour et Mlle de la Bassetière.

Les témoins de la mariée étaient : le comte M. de Ferré de Péroux, capitaine de frégate en retraite, officier de la Légion d'honneur et le vicomte Decazes, ses oncles ; ceux du marié : le vicomte de Larocque-Latour et M. Etienne de Lauzon, ses oncles.

La quête a été faite par Mlles Cécile Decazes, Yolande des Courtis, Henriette de Larocque-Latour, Georgette de Salvert, accompagnée, par MM. Raymond de Larocque-Latour, le vicomte de Ferré, le comte de la Borderie, le lieutenant de la Bassetière.

La comtesse de Ferré de Péroux, à l'issue de la cérémonie religieuse, a donné une réception dans ses salons de la rue Crevaux, où l'on a beaucoup admiré la corbeille et les nombreux cadeaux offerts aux jeunes époux.

*
* *

— Le 3 mai, en l'église de Calframbert, près Alençon : mariage du baron DE LA BARRE DE NANTEUIL, lieutenant au 104e d'infanterie, fils du baron de la Barre de Nanteuil, et de la baronne, née de Graveron, avec Mlle RENÉE DE BEAUREGARD, fille de M. René de Beauregard et de Madame, née de Brullemail, décédée.

Le mariage a été béni par l'abbé Boudes, ami des deux familles.

Les témoins étaient, pour le marié : le comte de la Barre de Nanteuil, son oncle, et le lieutenant-colonel Soulié, du 104e d'infanterie ; pour la mariée : M. de Beauregard, son oncle, et la comtesse Louis de Monspey, sa tante.

La quête a été faite par Mlle Marie-Thérèse de Nanteuil et M. Roger de Beauregard, Mlle Jeanne de Beauregard et M. Gabriel de Nanteuil, Mlle Anne de Nanteuil et M. Ivan de Beauregard, Mlle Geneviève de la Bassetière et M. Louis de Séguin, lieutenant de chasseurs à pied.

Une foule sympathique de parents et d'amis assistait à ce mariage. Après la cérémonie, on s'est réuni au château d'Aché, où on a beaucoup admiré la corbeille et les nombreux cadeaux.

*
* *

A Paris, et en raison de deuils récents, a été béni dans l'intimité, le 15 juin : le mariage de M. HENRI BAGUENIER-DESORMEAUX, fils de notre excellent ami et distingué collaborateur, avec Mlle YVONNE MEIGNAN.

*
* *

Nous apprenons également le mariage du vicomte ALBERT DE LESPINAY, avec Mlle MARIE DE BEAUREGARD, célébré le 10 juin, à Vitry-aux-Loges (Loiret).

*
* *

FIANÇAILLES

Nous avons le grand plaisir d'apprendre les fiançailles de notre vaillant ami, le lieutenant ROBERT DE BOISFLEURY avec Mlle DE LAMOLÈRE.

Le mariage aura lieu aux environs de Dijon, dans la première quinzaine d'août.

*
* *

NAISSANCES

La comtesse DE BAUDRY D'ASSON a mis heureusement au monde une fille qui a reçu le prénom d'*Irène*. La cérémonie du baptême à laquelle assistait toute la population de la Garnache et des environs a eu lieu le jeudi de Pâques dans la chapelle du château de Fonteclose. L'enfant a eu pour parrain son grand-père, le marquis de Baudry-d'Asson, le vaillant et sympathique député de la Vendée, et pour marraine sa grand'mère Mme P. du Page, née de Villeneuve-Esclapon.

*
* *

Mme la Ctesse ROMÉE DE VILLENEUVE-ESCLAPON a mis au monde en son château de la Fauconnière une charmante fillette qui a reçu au baptême le prénom de *Roseline*.

*
* *

Mme la Vtesse DE RORTHAYS, belle-fille du distingué maire de Beaulieu-sous-la-Roche, est heureusement accouchée à Angers d'une fil qui a reçu le prénom de *Monique*.

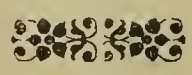

NÉCROLOGIE

Mr Charles-Félix de la TASTE, ancien percepteur, décédé à Châteaumur-les-Châtelliers, le 1er février 1909, dans sa 78e année.

Mme de TALODE du GRAIL, née Louise-Marie-Thérèse de PAVIN de LAFARGES, décédée le 4 mars 1909, à Mannissy, par Tavel (Gard) à l'âge de 70 ans.

La mort de Mme de Talode du Grail, dont l'éminente piété et la générosité sans bornes multipliaient à l'envie les bienfaits en Vendée, comme dans le Gard, a causé d'unanimes regrets et suscité de précieux témoignages de sympathie, auxquels nous tenons à nous associer très respectueusement.

M. l'abbé RABILLÉ, décédé le 7 mars, à 56 ans, à Luçon.

Chanoine titulaire chargé de la comptabilité diocésaine, et précédemment économe au collège Richelieu pendant plus d'un quart de siècle, le défunt figurait parmi les personnalités luçonnaises les plus populaires, grâce aux sympathies que ses relations lui avaient acquises dans tous les milieux.

Prêtre modèle, administrateur hors ligne, doux et affable, aimant à rendre service et à se dévouer, le bon et modeste chanoine Rabillé n'avait que des amis.

M. Charles-Henri-Marie EON DU VAL, avoué, veuf de Mme Jeanne-Aimée, Marie VIAUD-GRAND-MARAIS, décédé à Nantes le 16 mars 1909 à l'âge de 50 ans.

Cette mort met en deuil les familles Eon du Val, Viaud-Grand-Marais, Renaud, Le Tenneur, Troussier, etc., auxquelles nous offrons nos plus vives condoléances.

L'abbé Félix DAVID, ancien professeur au petit Séminaire des Sables, ancien curé de Mouzeuil et d'Angles, décédé le 16 mars aux Sables-d'Olonne où il s'était retiré à l'âge de 90 ans.

Mme Achille GAUDIN, née Marie-Zoé-Christine EMY, décédée aux Sables-d'Olonne le 22 mars 1909 à l'âge de 35 ans. Cette mort met en

deuil les familles Gaudin, Emy, Goupilleau, Himène de Fontevaux, etc., auxquelles nous offrons nos plus vives condoléances.

Mme la Ctesse DE BEAUVERGER, tante de la Ctesse de la Rocque-Latour, décédée à Paris, au début d'avril.

Mme ADELINE DU BOIS-CHEVALIER, veuve de M. DE LAVRIGNAIS, inspecteur général du génie maritime, sénateur, conseiller général de la Loire-Inférieure, Commandeur de la Légion d'Honneur, etc... décédée en son château du Bois-Chevalier, près Légé (Loire-Infre), le 3 avril 1909, dans sa 76e année.

Cette mort met en deuil les familles de Lavrignais, de Lépinay, de Moussac, du Bois-Chevalier, de l'Isle du Dreneuf, de la Voûte, etc., auxquelles nous renouvelons nos respectueuses condoléances.

Le Dr HENRI MARTINEAU, décédé à Niort à l'âge de 68 ans, le 4 avril 1909, et inhumé à Maillezais, le 6.

M. LOUIS-FORTUNÉ LOUIS, receveur de rentes, décédé à Fontenay-le-Comte, le 6 avril 1909, dans sa 75e année.

M. Louis était le père de notre si regretté collaborateur Raymond Louis à la mort duquel il n'a pu survivre que quelques mois à peine. Nous prenons une respectueuse part au nouveau et cruel deuil qui frappe Mme Louis et adressons aux familles Courtin et Labat nos plus sincères condoléances.

Mme la comtesse DE COURCY, née DE SAINT-GERMAIN, décédée en son château de la Mothe, le 20 avril 1909, dans sa 75e année.

Les obsèques ont été célébrées en l'église de la Meilleraie, au milieu d'une affluence considérable où pauvres et heureux du monde étaient fraternellement confondus.

Mme la comtesse de Courcy laisse en effet derrière elle d'universels regrets. Aussi, au cimetière, M. de Vexiau, le distingué conseiller général du canton de Pouzauges, a-t-il pu, justement, faire l'éloge de la regrettée défunte, une vaillante chrétienne, la Providence des malheureux et des œuvres de sa paroisse.

Nous prions ceux des siens qui lui survivent et, en particulier, son fils, le marquis Robert de Courcy, de trouver ici l'expression émue de nos sentiments de douloureuses condoléances.

Mme CÉCILE MESTAYER, veuve de M. HENRI BAGUENIER-DESORMEAUX, ancien magistrat, décédée à Angers le 25 avril 1909 dans sa 69e année. Mme Mestayer était la mère de notre excellent ami Henri Baguenier-Desormeaux, à la légitime douleur duquel nous prenons la part la plus sincère et la plus cordiale.

Mme VICTOR MARTINEAU, née MARIE-LOUISE-AMÉDÉE BLAY, décédée à Nalliers le 29 avril 1909 à l'âge de 79 ans.

Femme de grand cœur et qui n'a cessé, sa vie durant, de faire le bien autour d'elle, Mme Martineau laisse à Nalliers d'unanimes regrets.

Nos plus sincères condoléances aux familles Martineau, Blay et Guillerot que cette mort met en deuil.

M. le général DE LA MOUSSAYE, décédé en mai, dans sa terre de Bretagne, à l'âge de 71 ans.

Le général de La Moussaye était né à Paris le 20 avril 1838 ; sorti de Saint-Cyr en 1860, il avait fait sa carrière dans la cavalerie. En 1870, il était lieutenant d'instruction à l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur et fit la campagne au 3e chasseurs d'Afrique, sous les ordres du colonel de Galliffet.

Son régiment, le jour de Sedan, prit une part glorieuse aux célèbres charges de la division Margueritte. A la première de ces charges, le matin du 1er septembre, le jeune officier eut son cheval tué sous lui et fut atteint d'une balle à l'épaule ; pansé sommairement sur le champ de bataille, il put encore prendre part, dans l'après-midi, à la seconde charge, au cours de laquelle, atteint une seconde fois, il tomba de cheval et fut ramassé sur le terrain par les Allemands.

Colonel du 18e chasseurs en 1890, général de brigade cinq ans plus tard, le général de La Moussaye commanda, en dernier lieu, la 9e brigade de cavalerie, à Niort.

Le général de La Moussaye laisse 3 enfants : le comte de La Moussaye, marié à Mlle de Monteynard ; la vicomtesse Pierre de Bagneux, et la vicomtesse Guy de Bagneux.

Nous adressons de nouveau à Mme la Mise de la Moussaye, et à MM. et Mmes Pierre et Guy de Bagneux, l'hommage de nos plus respectueuses condoléances.

M. le Cte BERNARD DE MONTI DE REZÉ, ancien officier de cavalerie, conseiller d'arrondissement et maire de Montjean (Mayenne), décédé à Laval, à l'âge de 63 ans.

A ses obsèques célébrées à Montjean, puis à Laval, tous les rangs de la société se trouvaient confondus dans un émouvant hommage rendu à l'homme de bien que Dieu venait de rappeler à Lui.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt : M. Henri de Monti de Rezé, député de la Mayenne et M. Louis de Monti de Rezé, par son frère M. Claude de Monti de Rezé et par son beau-frère le comte Estève.

Au cimetière, après les dernières prières, des discours furent prononcés : par le marquis de Vaujuas-Langan, conseiller général du canton de Loiron ; par M. Edouard Letourneurs, président du Syndi-

cat agricole dont M. de Monti était vice-président, et par le comte de Bonfils.

« Tous dans le canton de Loiron, dit M. de Vaujuas, nous aimions à être dirigés par lui lorsqu'il venait à nos réunions avec un bon sourire aux lèvres et sa main loyale tendue ; nous aimions à recevoir de lui un encouragement, un conseil, une approbation, tant étaient justement appréciées la droiture de son jugement, la bonté et la délicatesse de son cœur..... »

« Ceux qui l'approchaient, dit M. Letourneurs, comprenaient quelle estim et quelle confiance méritait l'homme d'honneur qui s'adressait à eux ; l'honneur fut la vertu de sa vie, et c'est cette vertu qui lui mérita tant d'amitiés, et vaut aujourd'hui tant de regrets à sa mémoire.

« Il suffisait qu'il abordât quelqu'un pour que celui-ci fût gagné par son affabilité, aussi peut-on dire que, s'il rencontra des adversaires, il n'eut jamais d'ennemis... »

« Vous étiez bien, mon cher ami, dit en dernier lieu M. de Bonfils, du même sang que ce Monti qui, par son inébranlable fidélité, mérita le beau renom de courtisan du malheur, vous dont le cœur et les mains étaient ouvertes à toutes les infortunes, à toutes les douleurs. Les larmes qui, à la cérémonie d'hier, à Montjean, coulaient des yeux de tous, grands ou petits, riches ou pauvres, disent mieux que toutes les paroles combien vous êtes aimé et regretté de toutes ces populations dont vous étiez par vos bontés, par vos inépuisables générosités, la véritable providence. Vous étiez aussi de ceux, et nous devons nous en féliciter, qui, en chrétiens, et au nom de la tradition, savent inculquer à leurs fils le dévouement à leur pays... »

Nous adressons à la famille de Monti de Rezé et plus particulièment à M. Claude de Monti de Rezé, l'excellent et si affectionné conseiller d'arrondissement de Pouzauges, l'expression attristée de nos plus cordiales condoléances.

L'abbé Aristide GROISART, ancien curé de Péault, décédé le 2 mai, aux Sables d'Olonne, où il s'était retiré à l'âge de 74 ans.

Mme Marie-Gabrielle MANENC, veuve de M. André-Elie-Auguste GOGUET, conseiller à la Cour d'appel de Poitiers, décédé à Poitiers le 6 mai 1909, dans sa 72e année.

Cette mort met en deuil les familles Goguet de Poitiers et de la Roche-sur-Yon, les familles Maigre, Alquier, Coussot, Atgier, Pascaud, Lucas, etc. auxquelles nous adressons nos plus sympathiques condoléances.

M. Antoine MASSON, décédé à Foussais, le 7 mai 1909 à l'âge de 85 ans.

Après la cérémonie religieuse, M. de Fontaines, député, a fait l'éloge du regretté défunt qui fut, durant toute sa vie, le défenseur et le soutien des œuvres catholiques de la paroisse.

Mme Fanny-Louise GARNIER, veuve de M. Jean-Prosper DES-

LANDES, décédée à Bouguoin, commune de Fressines (Deux-Sèvres), le 19 mai 1909, à l'âge de 79 ans.

Cette mort met en deuil les familles Deslandes, Garnier, Rivasseau, Girandier, Bodin, etc... auxquelles nous adressons nos condoléances les plus sympathiques.

M. Emile-Arthur GAUCHER, sculpteur-statuaire, ancien professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Nantes, décédé le 21 mai 1909, à Challans, à l'âge de 51 ans.

Les arts perdent en lui un des maitres de la statuaire dans notre région, et ses amis un cœur fidèle et dévoué.

Issu d'une famille bretonne bien connue, Emile Gaucher manifesta de bonne heure des goûts artistiques ; il se décida pour la sculpture et entra comme élève d'abord chez Cavelier, ensuite chez Millet.

En 1894, son œuvre *Le Réveil* est reçu au Salon et a les honneurs d'une mention ; en 1895, il est médaillé à l'Exposition d'Angers ; en 1896, il termine le monument d'Elie Delaunay qui figure à notre Musée ; il est aussi l'auteur de la statue de Charette, du vase *La Loire navigable* offert au Président Félix Faure lors de son voyage à Nantes en 1893, et d'une quantité de bustes, de bas-reliefs et de statues.

Emile Gaucher meurt regretté de tous, et nous offrons à sa famille, et plus particulièrement à son beau-frère, notre excellent confrère et ami A. Barrau, l'expression de notre douloureuse sympathie.

M. Gaspard ODIN, avocat, docteur en droit, décédé aux Sables-d'Olonne, le 21 mai 1909, dans sa 54e année, à la suite d'une longue et douloureuse maladie très chrétiennement supportée.

Dans une lettre adressée à l'*Etoile*, M. Louis de la Bassetière, ancien député des Sables, et conseiller général, a rendu un éloquent et suprême hommage à « celui qui, pendant quelques années trop courtes, représenta avec tant de compétence et de dévouement le canton des Sables au Conseil général de la Vendée, où il acquit rapidement une autorité grandissante ; puis, privé d'un mandat politique, continua comme avocat, à mettre au service de toutes les grandes et nobles causes sa parole brillante et incisive, ses savantes consultations juridiques.

« Placé à la tête du Comité conservateur, puis du Comité de Défense sociale du canton des Sables, il remplit avec zèle et désintéressement ses délicates fonctions de Président et se donna toujours comme mission de grouper dans un même faisceau toutes les forces conservatrices et libérales de la région.

« A tous ces titres, la disparition prématurée de M. Gaspard Odin est

une véritable perte pour le grand parti de l'Ordre et de la Liberté ».

Nous adressons à Mme Vve Odin et à tous les parents du regretté défunt, nos plus sincères et bien respectueuses condoléances.

Mme la Comtesse DE CHASTEIGNER, née de GODEFROY-MÉNILGLAISE, dont les obsèques avaient été célébrées le 8 juin en l'église Sainte-Clotilde, à Paris, a été après une nouvelle cérémonie religieuse, inhumée à Saint-Michel-le-Cloucq. Au cours de la messe, M. le curé de Saint-Michel a fait en termes éloquemment émus, l'éloge de la regrettée défunte, dont l'existence toute de foi et de charité, fut entièrement consacrée à Dieu et aux pauvres.

M. l'abbé POUPEAU, curé de Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, décédé le 11 juin.

M. l'abbé Constant Poupeau, né le 29 novembre 1846, à Fontaines ordonné prêtre le 21 décembre 1872, avait exercé les fonctions de vicaire à la Boissière-de-Montaigu de 1873 à 1886. Il desservait la paroisse de Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges depuis le 8 mars 1886.

Le vicomte ARMAND DE ROUGÉ, décédé à Paris, le 14 juin, dans sa 48e année. Ses obsèques ont été célébrées en l'église Sainte-Clotilde, le 17,

De nombreux vendéens y assistaient. Au premier rang, nous avons remarqué M. Le Cler, président du Conseil général ; MM. Le Roux, Halgan, sénateurs ; MM. de Lavrignais, de Fontaines, de Baudry d'Asson, députés.

Le deuil était conduit par MM. Bonabes et Charles de Rougé, fils aînés du vicomte Armand de Rougé ; le général comte de Sainte-Croix et le marquis de Chabrillan, ses beaux-frères ; le marquis de Vesins, le vicomte de Soussay, le vicomte de Villoutreys, le vicomte de Chabrillan, ses neveux ; le marquis Jean de Lespinay, son cousin.

A l'issue de la cérémonie religieuse, un fourgon des pompes funèbres a conduit le corps à l'église Saint-Thomas-d'Aquin, où il a été déposé dans les caveaux de l'église en attendant les obsèques et l'inhumation qui auront lieu, en juillet, aux Essarts.

M. MARCEL GIBAUD, fils du sympathique notaire de Pouzauges, et de Mme Gibaud, décédé le 20 juin à l'âge de 19 ans, après une longue et douloureuse maladie.

Ses obsèques ont eu lieu le 23, en l'église de Pouzauges, en présence d'une foule énorme venue de tous les points de la Vendée et du Poitou apporter aux parents justement désolés, sa sympathie la plus sincèrement émue.

Nous renouvelons à M. et Mme Gibaud, la cordiale expression de nos plus douloureuses condoléances.

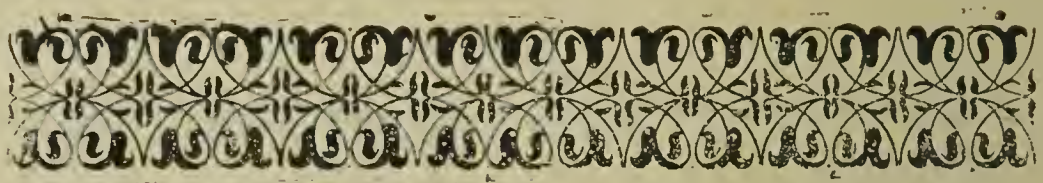

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE

Un nouveau fascicule du *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, allant de *Gaut* à *Gir*, vient de paraître. Avec ce fascicule commence le tome quatrième de cet important ouvrage publié, on le sait, par les soins de M. Paul Beauchet-Filleau, avec le concours des RR. PP. H. et G. Beauchet-Filleau, o. s. b., et la collaboration de M. Maurice de Gouttepagnon pour la partie héraldique.

Comme ses devanciers, le nouveau fascicule nous offre un grand nombre de noms appartenant à des familles du Bas-Poitou. Citons au hasard : les *de Gazeau*, seigneurs de la Brandasnière, la Boissière, le Plessis, la Bouëre, etc., famille de très ancienne noblesse, connue en Poitou dès 1236, et dont les différentes branches existent encore ; — les *Le Geay*, seigneurs de la Gestière, près Montaigu, de la Grellière en Saint-André-Treize-Voies, de la Vézinière en Beaufou, de Mittau en la Jaudonnière, etc , famille aujourd'hui éteinte et qui doit son illustration à André Le Geay, prévôt général et provincial du Poitou, anobli par le roi Henri IV pour avoir détruit la bande des Guillery qui terrorisait le Poitou et les provinces voisines ; — les *Gibotteau*, du Poiré-sur-Vie, dont plusieurs se sont distingués, au XIXe siècle, dans la magistrature, le notariat et la médecine, famille qui se perpétue avec de nombreuses ramifications dans les paroisses de Palluau, Saint-Etienne-du-Bois, Legé et Aizenay ; — les *Gillaiseau*, bien connus dans la région de Talmont et d'Avrillé ; — les *Genebrias de Gouttepagnon*, dont un des membres, Marie-Jean-Emmanuel, assista, comme lieutenant des Zouaves Pontificaux, à la célèbre bataille de Mentana ; dont un autre, Charles Maurice, colla-

bore si utilement au *Dictionnaire des Familles du Poitou*, et dont plusieurs autres entrèrent en religion ; — les *Girard*, très répandus dans le Bas-Poitou, et parmi lesquels plusieurs branches, aujourd'hui éteintes, ont tenu un rang très honorable en notre contrée, v. g. les Girard de la Roussière et de Beaurepaire, les Girard de Bazoges, etc.

— **M.** Frédéric Saulnier, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Rennes, publie chez Plihon et Hommay un très important travail sur le *Parlement de Bretagne* (1554-1790), fruit de longues et patientes recherches, et dont l'intérêt considérable est bien fait pour solliciter l'attention du public lettré et celle aussi des descendants de l'ancienne aristocratie bretonne et poitevine. Parmi les innombrables personnages dont **M.** Saulnier publie les notices figurent plusieurs représentants de familles appartenant ou ayant appartenu au Bas-Poitou. Citons notamment : *du Chaffaut*, *Charbonneau*, *Charette*, *Cornulier*, *Goguet*, *du Guiny*, *de Hillerin*, *de Lauzon*, *Lingier*, *de la Pouèze*, *de St-Meleuc*, *de la Touche-Limousinière*, *Viète*, etc.

M. Saulnier est un érudit très consciencieux et nos lecteurs pourront en juger prochainement, car il vient de nous offrir une très curieuse notice sur l'un des membres d'une vieille famille vendéenne, dont la descendance compte parmi les gloires littéraires de la France (1).

— **MM.** Fl. et C. Puichaud viennent de réunir en brochure (grand in-8° de 84 p. Niort, Cousillan et Chebron, 1909), le curieux *Inventaire du Château de St-Loup-sur-Thouet en 1739*, qu'ils avaient précédemment publié dans les *Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*.

La première pièce de cet inventaire intéressant à plus d'un titre, est une déclaration de Marie Tiraqueau, de la vieille famille bas-

(1) LE PARLEMENT DE BRETAGNE

(1554-1790)

Répertoire alphabétique et biographique de tous les membres de la Cour depuis son origine, accompagné de listes chronologiques et précédé d'une introduction historique, avec des reproductions de dessins, gravures et portraits anciens, par FRÉDÉRIC SAULNIER, *Conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Rennes, ancien président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.*

Un volume en deux parties, grand in-4°, de plus de 900 pages, imprimé en caractères neufs.

L'ouvrage entièrement terminé, tiré à 515 exemplaires (dont 15 sur japon dur souscrits) est en vente chez MM. Plihon et Hommay, libraires à Rennes, au prix de 30 francs.

poitevine de ce nom, dont le mari Jacques de Boyer de la Boinière avait acheté en 1708 la baronnie de St-Loup pour la somme de 120.000 livres.

— M. Esgonnière du Thibeuf nous a fait aimablement hommage d'un curieux *Extrait des Mémoires d'Antoine Tortat* (1775-1795) attaché au Comité de Législation de la Convention Nationale en 1794, et qui fut avoué à Montaigu, maire de Bourbon-Vendée en 1815, procureur du Roi en 1831 et retraité en 1848 avec le titre de président honoraire au siège de Saintes. (In 8 de 30 pages, ext. de la *Correspondance Historique et Archéologique* (St-Denis. Imp. Bouillaut, 1908).

— Reçu de notre savant ami Jos. Berthelé, archiviste de l'Hérault, et dont l'érudion est sans cesse en éveil un magnifique vol. in-4, consacré à *Montpellier en 1768 et en 1836, d'après deux manuscrits inédits.*

Une page de l'histoire de Croix-de-Vie. —. *Le vaisseau « Le Vengeur » et les marins de Croix-de-Vie.*

Le *Vengeur* était commandé par le capitaine de vaisseau Renaudin qui fut captivé et amené sur les pontons d'Angleterre.

L'équipage du *Vengeur* comprenait 723 hommes ; 493 marins et 230 soldats, 365 périrent dans les deux combats, ou furent engloutis avec le vaisseau.

Parmi les Vendéens désignés comme morts, nous trouvons : François Tessier, matelot né aux Sables ; Nicolas Guicheteau, matelot né à Beaulieu ; Pierre Péault, matelot né à Croix-de-Vie.

Parmi les désignés comme sauvés : Les deux enseignes de vaisseau : Vincent Louineau, Benjamin Lucet des Sables-d'Olonne ; les matelots : Julien Guinement, Joseph Moineau, André Moineau des Sables; Jean Cadou, Amable Pontoizeau, François Poiveau, J.-B. Sœdeau de l'Ile-d'Yeu et le mousse Hiacynthe Moiseau de l'Ile-d'Yeu.

Le dépouillement des matricules du quartier maritime des Sables fournit trois autres noms : Jean-Joseph Raffin, matelot, Aimé Gandriau, contre-maître nés aux Sables et René-Pierre Guédon, contre-maître né à Croix-de-Vie.

(*Journal des Sables*).

ARCHÉOLOGIE.

Nous recevons de notre savant collègue, le docteur Marcel Baudouin, le précieux et érudit compte-rendu de la *Découverte du Souterrain Refuge du Moulin-Neuf, près La Roche-sur-Yon*, dont il avait précé-

demment donné lecture au Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, qui s'est tenu à Clermont-Ferrand.

Ce travail, très sérieusement documenté, est accompagné de nombreuses planches (Paris, 1909, grand in-8° de 51 pages).

— Le docteur Baudouin a également publié dans le *Vendéen de Paris* (n° d'avril 1909) une brève, mais néanmoins très intéressante énumération des *rochers gravés et des pierres à cupules* qu'il a découverts à l'île d'Yeu, pendant les étés de 1907 et de 1908.

De ces gravures sur rochers, M. Baudoin a fait plusieurs moulages qui ont été présentés par lui à l'Académie des Sciences, et qu'il se propose d'offrir au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye, après l'Exposition préhistorique de Beauvais où ils doivent figurer en juillet 1909.

LITTÉRATURE.

Les amis et les élèves de M. Ferdinand Brunetière publient chez Delagrave, d'après les notes de leur ancien maître, le tome I d'une *Histoire de la Littérature française classique*, de Marot à Montaigne (1515-1595). Ce sera comme le testament littéraire du grand critique, de l'éminent Académicien dont la Vendée a le droit de se montrer fière.

— On vient de publier les *Lettres de Jeunesse* d'Eugène Fromentin, auquel notre bon ami et confrère Léon Philouze consacra naguère dans cette *Revue* de si jolies pages.

Or ces lettres nous apprennent — détail intéressant à noter — que Fromentin s'était lié au Lycée de la Rochelle avec un Vendéen de Fontenay-le-Comte, Léon Mouliade.

Ce jeune homme à la mise élégante et à l'imagination voluptueuse, semble avoir exercé une véritable séduction sur Eugène Fromentin, qui le peignit plus tard, sans grand changement, sous les traits de l'Olivier d'Orsel *de Dominique*.

— Sous le titre de *Les Endormies*, notre charmante collaboratrice, Mlle Magali Boisnard, la poétesse algérienne, vient de faire paraître chez Sansot (in-18°, de 347 p., 3 fr. 50), un exquis roman, où elle étudie avec une connaissance parfaite du sujet la vie des femmes autochtones d'Algérie, arabes et Kabyles.

— Henry Cormeau, ancien rédacteur en chef du « Libéral de la Vendée » et du « Patriote » de Fontenay, vient de luxueusement imprimer, pour quelques amis seulement, les « Terroirs Mauges », dont il est l'auteur.

Ce livre pourrait aussi bien être titré « Terroirs Vendéens », car il décrit nombre de coutumes communes aux deux provinces voisines, et ses patois, légendes, contes, dictons, proverbes, chansons, remèdes de bonnes femmes, etc., ont une parenté tellement proche avec les nôtres que la confusion en serait facile aux non initiés.

— Dans le n° 3 (mai-juin 1909) de l'excellente revue poitevine *Le Divan*, au succès de laquelle nous sommes heureux d'applaudir, M. Henri Martineau a consacré à notre distingué collaborateur et ami Francis Eon, une silhouette littéraire tracée de main de maître et que nous demanderons à notre confrère la permission de reproduire dans un prochain fascicule.

— Nous avons reçu l'hommage d'une charmante plaquette, intitulée : *Un jour de noce dans la Gâtine*, qui obtint une mention au concours des *Annales*, et qui est l'œuvre de Mlle Camille Reau de Varennes, nièce du regretté Edmond Biré, et — nous avons l'espoir — notre collaboratrice de demain.

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons le dernier fascicule de « *Poésia* » la très curieuse revue italienne de M. Marinetti, publiée à Milan, organe d'une nouvelle école littéraire dénommée : *Le Futurisme*, laquelle ne rêve rien moins que « de débarrasser l'Italie, des professeurs, des archéologues, des cicerones et des Antiquaires ».

— Nous détachons de la *Revue Trimestrielle populaire* « *Les Chansons de France* », cette version bas-poitevine de la chanson du *Plongeur* (n° de janvier 1909).

1

Là-haut sur ces rochettes,
Y a-t' un' fille à pleurer ; *(bis)*
C'est la voix d' ma maîtresse,
J' vais la reconsoler.
J'aim'rai toujours ma Nanon
Qui tient mon cœur en prison !

2

C'est la voix d' ma maîtresse,
J' vais la reconsoler.
— Oh ! qu'avez-vous, la belle,
Qu'avez-vous à pleurer ?

« Oh ! *etc.*
— Les clefs d'or de mon père
Dans la mer sont tombées.

4

« Les clefs, *etc.*
— Que donneriez-vous, belle,
Que j'irais les chercher ?

5

« Que donneriez, *etc.*
— Mes amours, lui dit-elle,
Pêchez si vous voulez.

6

« Mes amours, *etc.*
L'amant se déshabille,
Dans la mer a plongé.

7

L'amant, *etc.*
Du premier coup qu'il plonge,
Il n'a rien rapporté.

8

Du premier, *etc.*
Du second coup qu'il plonge
Jusqu'au sable a-t-été.

9

Du second, *etc.*
Du troisièm' coup qu'il plonge
Dans la mer est noyé !

10

Du troisième, *etc.*
N'y a ni poissons ni carpes,
Qui n'en aient pas pleuré.

11

N'y a, *etc.*
N'y a que la sirène,
Qui a toujours chanté.

12

N'y a, *etc.*
— Chante, chante, sirène,
T'as moyen de chanter.

13

« Chante, *etc.*
Tu as la mer à boire,
Mon amant à manger.

14

« Tu as, *etc.*
Le pèr' de sa fenêtre
A vu son fils noyer.

15

Le pèr', *etc.*
Pour un p'tit cœur volage
Qu'il désirait gagner.

NOS COMPATRIOTES

— Dans le *Journal des Débats* du 6 mars, nous trouvons la note suivante que l'on voudra bien nous permettre de reproduire :

Dans le dernier numéro de la *Revue du Bas-Poitou* a paru une très curieuse étude de M. l'abbé Baraud sur l'instruction primaire en Bas-Poitou avant la Révolution, dont une importante partie avait été lue, en avril 1907, en Sorbonne, au Congrès des Sociétés Savantes. L'auteur a voulu prouver que le Bas-Poitou, à la veille de la Révolution, possédait un nombre respectable d'écoles rurales, et que, même en Vendée, l'instruction primaire était assez répandue.

Il est intéressant, à cette occasion, de signaler que c'est M. René Vallette qui, depuis plus de vingt années, dirige, à Fontenay-le-Comte, avec une méthode historique basée sur de patientes recherches et la plus grande sûreté d'information, la *Revue du Bas-Poitou*, destinée à célébrer les gloires régionales des siècles passés. Il a ainsi constitué dans un pays rempli des plus vieux souvenirs, un important mouvement de décentralisation littéraire qui mérite de vifs éloges.

— Un élogieux *Coup de Crayon* du « Gaulois » consacré à notre compatriote. M. Milcendeau.

« M. Milcendeau, dont on peut admirer chez Devambez une vingtaine de tableaux de l'art le plus sévère, le plus serré, le plus concentré, est un de nos jeunes coloristes les plus en vue.

« Il a trouvé le moyen d'obtenir du pastel et de la gouache, trop souvent techniques, trop souvent réservés à des mièvreries, des fadeurs et des vignettes

de boîtes de dragées, des effets d'un accent très sérieux. On ne saurait exprimer avec plus de scrupuleuse probité que M. Milcendeau les types paysans de la vieille et mystique Espagne. Ses Salamanquais émaciés, ses maigres gitanes basanées, dont les yeux de feu illuminent un visage pris dans un capuchon de cotonnade safran, sont de petits chefs-d'œuvre de réalisme.

« M. Milcendeau est aussi le narrateur véridique et parfois attendri des scènes rustiques de la terre vendéenne. Il nous montre les descendants de la chouannerie attablés devant un pichet de cidre, et lampant de larges bolées en se contant à voix basse leurs exploits de braconniers. Ces scènes sont d'une impressionnante vérité. M. Milcendeau, qui n'expose guère aux Salons, a connu à l'écart de ces cohues banales, des succès que l'élite ne lui a point ménagés. »

REVUE DES REVUES

— A lire dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée* (1er fascicule de 1909) : *Le général Travot en Vendée*, par M. Loquet ; — *La Fortescuyère, maison noble de la paroisse de la Boissière de Montaigu*, par M. le Dr Mignen ; — *Une lettre de Tallien* à Goupilleau (de Montaigu), faisant partie de la collection de M. Phelippeau de la Roche-sur-Yon ; — *Le Cahier de route d'un Emigré* (M. de Mondion), par G. L...

— Dans le toujours très intéressant et très artistique *Pays d'Arvor* (n° de février 1909), la suite du savant travail de notre collaborateur M. l'abbé Charles Grelier sur *Le Clergé de Challans* au XVIIIe et XIXe siècles (1707-1897). Nous y relevons la mention en 1729 d'un sire Claude Simonneau « maître arquebusier » à Challans, et de « Maistre Pierre » vivant architecte et sculpteur.

— Notre excellent ami le docteur Christin a publié dans la *Vendée* une série d'articles très justement remarqués sur *l'Ozonisation de l'eau de la Ville* (de Fontenay).

— A lire dans la *Semaine Catholique* du diocèse de Luçon :

N° du 19 juin 1909 : suite du *Livre d'or de la Vendée*, par l'abbé Teillet, notes sur les victimes révolutionnaires des paroisses de *Beaufou*, de *Belleville* et de *Saint-Denis-la-Chevasse*.

— A lire dans l'*Echo de Saint-Filibert* de Noirmoutier : *Diverses pièces concernant la défense de l'Ile (forts, batteries et corps de garde), sous la Révolution* (1791-1796), documents intéressants communiqués à M. l'abbé Jaud, par M. Clouzot, attaché à la Bibliothèque de la ville de Paris.

— Dans les *Archives médico-chirurgicales de Province* (n° du 15 juin 1909), notre érudit compatriote M. Rambaud, pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers, a publié un très intéressant article sur le

Service Sanitaire aux Sables-d'Olonne en 1757, à l'occasion de la peste signalée en Portugal.

— M. l'abbé Em. Gauffreteau vient de faire paraître, Poitiers, Blais, 1909, gr. in-8° de 191 pp.) la *Table générale des Mémoires et Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (2e série : 1877-1906).

Choses religieuses. — Notre très distingué compatriote, M. l'abbé Ath. Chabot, vicaire général, supérieur de l'Institution Richelieu : vient de faire paraître un charmant volume intitulé : *Vers les Cimes, exhortations à un jeune homme chrétien.* (1 vol. in-16, 360 p. Prix 3 fr. 25, chez Bauchesne, Paris).

— De notre éminent compatriote M. l'abbé J. Guibert, supérieur du Séminaire de l'Institut catholique de Paris : *A l'entrée de la Vie* (13e mille). Joli volume in-32 cadre rouge 1 fr. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.

A Jeanne d'Arc. — Nous croyons utile au moment où l'héroïne de Domrémy vient d'être béatifiée et fêtée par tous les catholiques de France de signaler le superbe Hymne que vient de publier la Maison Bonnaventure de Caen. Les paroles sont de Paul Harel, le grand poète normand. La musique de M. Belliard, maître de chapelle à la Cathédrale de Bayeux, est vibrante et superbe d'envolée.

— De notre vénéré ami M. l'abbé Charpentier, une charmante allocution *prononcée dans l'église de Saint-Porchaire de Poitiers le 16 février 1909, pour le mariage de M. Marcel Gailhbaud et de Mlle Marie-Louise Basty* (in-8° de 13 pages sans nom d'imprimeur).

— Du même : nous espérons pouvoir publier dans notre prochain fascicule un intéressant article sur *Jeanne d'Arc et Gille de Rais.*

— M. l'abbé Eug. Gautreau, l'aimable et éloquent curé de Montournais vient de réunir en une élégante brochure, *sept discours ou allocutions de circonstances*, choisis parmi ses meilleures œuvres oratoires (In-8° de 85 pages, Pacteau, Luçon, 1909).

Nous remercions vivement l'auteur d'avoir songé à nous les offrir.

— Le tome III de l'*Histoire de la Guerre de Vendée* de l'abbé Deniau (nouvelle édition) vient de paraître, précédée d'une fort belle lettre de notre excellent collaborateur M. le Mis d'Elbée.

Ce très intéressant volume comprend l'histoire proprement dite de la *Grande Guerre.* Un chapitre, — et non l'un des moins poignants — est consacré aux atrocités commises à Nantes sous l'odieux proconsulat de Carrier. Cette sanglante évocation est toute d'actualité, puis-

qu'elle arrive au moment précis où l'on se dispose à élever dans cette ville un monument à la mémoire des innombrables victimes du tribun proconsul.

Nos lecteurs apprendront certainement avec plaisir que le tome IV de l'histoire de la Vendée est sous presse. (M. Siraudeau, éditeur, à Angers).

— Notre savant collaborateur M. Léon Dubreuil, va publier chez Champion, 5, quai Malaquais, à Paris, *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord.* (1 vol. in-12 de 300 p. du prix de 3 fr. 50).

— En vente, 2, rue de Lorraine, Maison-Alfort (Seine), le RÉPERTOIRE GÉNÉRAL des collectionneurs de la France, de ses colonies et de l'Alsace-Lorraine. Un fort volume in-16 de plus de 1.000 pages, cartonné toile, prix : 15 francs, comprenant la liste des libraires et antiquaires (14e année).

— En reproduisant dans ce fascicule le cliché de la Porte des vieilles prisons du château de l'ancienne Roche-sur-Yon, nous nous faisons un plaisir de signaler à nouveau l'intérêt considérable que présente, non-seulement aux érudits, mais encore à tout vendéen soucieux du passé de notre glorieux pays, le beau volume que M. l'abbé Baraud, l'infatigable et consciencieux historien bas-poitevin, vient de consacrer à l'*Ancienne Roche-sur-Yon et à la vieille Vendée.*

C'est dans cette prison que fut enfermé, en 1444 le malheureux Le Ferron, dont M. l'abbé Baraud a raconté en détail ici-même l'arrestation et la torture. La récente conférence de M. Gaborit le savant archiviste donne un regain d'actualité à cet ouvrage que nous recommandons très spécialement aux lecteurs de *la Revue.*

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

LA VENDÉE MILITAIRE

LES MÉMOIRES

DE

TALOUR DE LA CARTRIE

« Avant que le *Times* eût créé à Londres, dans Oxford-Street, son puissant commerce de livres, la plus forte librairie de l'Angleterre était peut-être celle de M. Iredale à Torquay, et tous les amateurs d'éditions rares et précieuses, qui ont fréquenté ce rendez-vous des bibliophiles, ont bien connu certain coin de la boutique consacré aux vieux livres, et où trônait le sympathique érudit, M. Thomas Dow. En octobre 1904, la maison Iredale faisait l'acquisition d'un vieux manuscrit défraîchi, recouvert d'une reliure de velin tachée et élimée. »

Ce manuscrit inédit était celui qui fait l'objet de notre étude. L'examen d'un aussi curieux document ne laissa aucun doute sur son authenticité étudiée consciencieusement par M. Frédéric Chapman, mais le possesseur anglais, mis dans l'embarras par l'orthographe bizarre de certains noms propres, dut s'adresser à un excellent érudit français, M. Pierre-Amédée Pichot, ancien directeur de la *Revue Britannique*, qui lui apporta le concours d'un zèle égal à son savoir, et

dont la collaboration tout-à-fait remarquable a pu assurer la publication en texte anglais (1) du manuscrit ; M. P.-A. Pichot a bien voulu se confier à moi pour la confirmation ou la correction de certaines parties de l'œuvre, et c'est à son amicale autorisation que je dois le plaisir de présenter aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* l'un des récits les plus attachants que nous possédions sur les guerres de Vendée. M. de la Cartrie, l'auteur de ces Mémoires, était le propre frère de Mme Bulkeley, dont j'ai tracé ici-même, il y a près de vingt ans, la vie singulièrement mouvementée ; et ç'a été encore une raison pour M. P.-A. Pichot de réclamer ma coopération modeste, mais consciencieuse, à la lourde tâche qu'il entreprenait.

M. P.-A. Pichot n'est pas seulement un écrivain distingué : il est aussi un sportsman remarquable. Lorsqu'il n est pas absorbé dans son cabinet par la recherche de quelque problème historique ou archéologique, c'est aux champs qu'on peut le trouver, pratiquant la fauconnerie dont il a écrit l'histoire dans un livre très complet, intitulé *Les Oiseaux de Sport*. Sur le terrain purement littéraire, les instincts et la science cynégétiques ont servi l'historien ; après la mise au point des noms français mal orthographiés, — il semble en effet que les Mémoires aient été dictés par leur auteur à un ami anglais peu au courant de la prononciation française — M. P.-A. Pichot a recherché et trouvé les portraits de Talour de la Cartrie et de plusieurs membres de sa famille.

Par l'intermédiaire du savant M. Michel, conservateur du musée archéologique de la ville d'Angers, M. le comte de Sapinaud, arrière-petit-fils d'une sœur de Talour de la Cartrie, a bien voulu communiquer d'abord, puis autoriser la publication des portraits suivants, dont certains ont été reproduits dans l'édition anglaise :

Tout d'abord le portrait de l'auteur, peint en 1812. Une

(1) Memoirs of the count de Cartrie, *London John Lane the Bodley Head, New-York John Lane Company, 1906.*

inscription établit nettement l'identité du personnage, qui est revêtu d'un habit vert foncé et porte à la boutonnière les croix de Saint-Louis et de l'ordre du Lys.

Puis le portrait de Mme de Sapinaud, sœur de Talour et l'auteur des *Mémoires sur la Vendée*, publiés par son fils en 1823; le dessin frappe par le caractère énergique et viril du visage.

Six autres personnages de la même famille s'ajoutent à la collection de M. le comte de Sapinaud : un chanoine de Saint-Laud, né en 1629; Mathieu Talour, membre de la Chambre des Comptes de Bretagne; le président de l'Etoille, marié à une Talour en 1560; Mme Barthélemy Talour (1609); Mme de l'Etoille (1755); Barthélemy Talour, officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

Il est fâcheux que le portrait de Mme Bulkeley, née Talour, n'ait pas encore été retrouvé, ni en France, ni en Angleterre où elle avait des alliances : il n'existe, ou du moins l'on ne connaît d'elle qu'une médiocre et fantaisiste lithographie, parue sous la Restauration dans un volume intitulé *Victoires et Conquêtes*, et la représentant lorsqu'elle couvre la retraite des Vendéens au combat de la Roche-sur-Yon (1793). Son nom de Bulkeley y est mal orthographié (Beauglie) et le dessinateur a tout composé de chic, même et surtout le costume troubadouresque de l'amazone vendéenne.

Quoi qu'il en soit, et malgré cette lacune que l'avenir pourra peut-être combler, les *Mémoires* de *Talour de la Cartrie*, publiés récemment en Angleterre, y ont obtenu un vif succès, malgré le prix élevé de l'ouvrage — 25 francs — Il est vrai de dire que chez nos voisins d'Outre-Manche, l'enrichissement constant de la bibliothèque est normal et presque considéré comme un devoir d'état par l'aristocratie et le monde des grandes affaires.

Les recherches faites sur l'origine du manuscrit ont appris qu'il avait été cédé à M. Iredale par Miss Latimer, fille de feu M. Isaac Latimer, le grand éditeur du *Western Daily Mercury*,

qui le considérait comme l'une des perles de sa bibliothèque. Peut-être provenait-il de M. Lowden, écrivain horticole bien connu du commencement du XIXe siècle, et qui avait pu s'intéresser au malheureux émigré en raison de son goût pour l'art des jardins, auquel Talour avait dû demander son pain quotidien durant de longues et pénibles années.

*
* *

M. Frédéric Masson, de l'Académie française, a écrit pour les *Mémoires de Talour de la Cartrie* une introduction magistrale où il analyse avec une science aussi haute que bien avertie les causes morales et les phases logiques de la période révolutionnaire.

Nous n'avons pas besoin de présenter Talour de la Cartrie à nos lecteurs : le soin en a été pris par l'ami anglais qui a écrit sous sa dictée ou traduit ses notes.

« Monsieur de Cartrie (*sic*) était âgé de 57 ans. Il avait six pieds de taille, n'était pas très corpulent, mais très bien musclé. Il ne paraissait pas avoir jamais subi le frottement de la Cour et son instruction n'était pas très étendue, mais il avait les manières d'un simple gentilhomme campagnard. En fait de principes et sur les questions d'honneur nul n'aurait pu lui en remontrer. Il semblait beaucoup se complaire aux plaisirs ruraux. Il était doux de caractère et ses infortunes l'avaient amené à se considérer comme l'égal des plus humbles gens avec qui il pouvait se trouver en contact. Il ne contracta jamais de dettes à Itchin et, pour éviter toute dépense superflue, il s'abaissait aux travaux les plus serviles ; il lavait son linge, allait chercher du bois pour son feu et faisait sa propre cuisine qui se composait surtout de légumes. Il raccommodait lui-même ses vêtements. C'est ainsi qu'il avait toujours l'esprit occupé.

« Pendant un temps il habita une petite maison au sommet d'une colline escarpée et isolée de toute autre habitation dans

un endroit désert. Il y cultivait un jardin et élevait quelques volailles et des lapins. Plus tard il put se loger dans une maison en licitation dont il mit aussi le jardin en culture.

« Tous les Messieurs du voisinage lui venaient en aide et il allait parfois dîner avec eux. Il était de son côté très généreux en proportion de ses ressources et toujours prêt à secourir les pauvres de son voisinage. C'est par ceux qui ont joui de ses bienfaits et non par lui-même que ce détail m'a été connu. Il avait tant d'aménité dans le caractère que lorsqu'il vivait à Itchin, centre de pêcheurs très hostiles à tout ce qui était français, il était dans les meilleurs termes avec tout le monde et ne fut jamais molesté ; bien mieux, ces gens de mer étaient toujours disposés à lui rendre service ; il vivait à part des Français, qu'il tenait pour dépensiers, querelleurs et mécontents, ce qu'il fallait attribuer sans doute aux nombreuses épreuves que ces malheureux avaient dû subir.

« M. de la Cartrie avait dû être un très bel homme dans sa jeunesse, mais ses malheurs l'avaient abattu. Ses yeux étaient sombres, mais très expressifs, et sa chevelure complètement blanche. Je me suis toujours figuré que les adversités qu'il avait subies l'avait beaucoup affaibli, car il avait de fréquentes absences. Il parlait continuellement de ses enfants chaque fois qu'il en avait occasion et alors ses yeux se remplissaient de larmes. Sa fille aînée était sa favorite.

« Il ne recevait du gouvernement, ainsi que tous les réfugiés, qu'un subside d'un schilling par jour (1) et un schilling pour un domestique, et pourtant il trouva moyen de réaliser des économies notables sur ces faibles ressources. C'est ainsi :

(1) M. G. K. Fortescue, du *British Museum*, nous donne des notes intéressantes sur les pensions payées par le gouvernement anglais aux émigrés français. Les sommes consacrées à ces secours sont très importantes pour le temps. En 1792, des collectes particulières fournirent 739.750 francs ; une collecte sous le patronage royal donna plus d'un million ; la Liste civile et le Parlement accordèrent 1.938.750 fr., et en 1796 et 1797 le fonds des émigrés fut inscrit dans le budget pour 3.502.250 francs et 4.806.925 francs. Il est juste de rendre ici un hommage mérité à la générosité anglaise.

qu'avec quelques secours charitables, il entreprit le voyage de France en 1800, ayant alors une bonne garde-robe et du linge, et cinquante guinées dans sa bourse. »

*
* *

Toussaint-Ambroise Talour de la Cartrie et de la Villenière naquit à Angers le 26 janvier 1743, d'un secrétaire auditeur de la Chambre des Comptes de Bretagne et de dame Jeanne Ollivier, fille d'un ancien consul et échevin de la ville d'Angers. A l'âge de onze ans, il fut attaché en qualité de cadet-gentilhomme au régiment d'Aquitaine-Infanterie et peu de temps après il passa officier dans le régiment de Berri avec lequel il prit part d'abord à la guerre de Sept ans, puis à la campagne du Canada. Ses trois frères aînés furent tués, deux à la bataille de Minden, l'autre à la prise de Port-Mahon ; deux étaient capitaines et le plus jeune lieutenant.

« C'est sous le harnais militaire, écrit M. Pichot, que les gentilshommes complétaient une éducation dont ils n'avaient reçu dans leur famille que les principes rudimentaires. Sous Louis XIV, la compagnie des *Cadets* de Besançon, composée de 360 hommes, en comptait plus de quarante qui avaient à peine quatorze ans. Dans son *Histoire d'une famille noble sous la Terreur*, Mlle des Echerolles raconte que son frère fut emmené par son grand-père à l'armée, à l'âge de neuf ans, avec une petite troupe d'une douzaine de cousins du même âge, et ces jeunes guerriers se jetaient gaiement au milieu des périls de la bataille avec toute l'insouciance de leur âge : aussi, à douze ans, le jeune des Echerolles avait déjà reçu un coup de sabre au travers de la figure et avait été fait prisonnier de guerre. »

Des quatorze frères et sœurs qu'avait eus Talour de la Cartrie, sept seulement restaient vivants en 1763, à la conclusion de la paix. Sur les instances de son vieux père, il se retira en Anjou, où il épousa Mlle Anne de l'Etoille, d'une

famille de robe, et dont il eut trois fils et trois filles. Fixé au château de la Villenière, il s'y consacra à l'agriculture et aux soins qu'exigeait la gestion d'une fortune assez considérable et presque uniquement terrienne.

Les sœurs de Talour de la Cartrie, mariées en Anjou et en Poitou, étaient alliées aux familles Sapinaud du Bois-Huguet, de Jousbert de Rochetremer, de la Grandière, et Chappot de la Brossardière (1). La plus jeune, devenue veuve de M. Chappot de la Brossardière, de la Roche-sur-Yon, épousa en secondes noces un officier, William Bulkeley, guillotiné à Angers après la bataille de Savenay, et devint célèbre par sa participation militaire à la guerre de Vendée.

On sait comment éclata l'insurrection de l'Ouest : les populations, déjà excitées par l'exécution du roi Louis XVI, se révoltèrent à l'appel des trois cent mille hommes décrété par la Convention, et Talour de la Cartrie dut suivre le mouvement insurrectionnel. Entièrement absorbé par les soins de famille et par ses occupations rurales, étranger aux intrigues de la cour et aux agitations politiques de la province, il paraît être resté assez indifférent au mouvement qui se dessinait autour de lui. « Les idées philosophiques et les principes libéraux mis en circulation par les encyclopédistes avaient trouvé de l'écho aussi bien dans la noblesse provinciale qu'à la cour de Versailles, et l'on ne répugnait pas à se faire affilier aux loges maçonniques et aux autres associations indépendantes de l'Etat, qui se couvraient du manteau de la plus pure philan-

(1) La famille de Jousbert de Rochetremer était alliée aux de Théronneau, des Herbiers ; la branche encore existante porte le nom de Jousbert du Landreau.

Jeanne-Ambroise Talour de la Cartrie avait épousé René-Prosper Sapinaud de Bois-Huguet, frère du général Sapinaud de la Verrie. Elle est l'auteur de célèbres *Mémoires* sur la Vendée.

Le chevalier de la Grandière, angevin, fut guillotiné à Angers le 4 mars 1794 ; sa femme mourut la même année à la prison de Montreuil Bellay.

La famille Chappot est fixée en Bas-Poitou depuis un temps immémorial Plusieurs de ses membres ont occupé des fonctions administratives et judiciaires en Poitou dès le XVIe siècle.

thropie. Il fallut les violences de l'action révolutionnaire et surtout la persécution religieuse pour tirer notre héros de son apathie et il semble bien que ce ne fut que contraint et forcé, comme tant d'autres gentilshommes de la province, qu'il se décida à abandonner ses foyers pour se lancer à corps perdu, lui et toute sa famille, dans les hasards d'une guerre civile dont il avait tout à craindre et pour rejoindre l'armée des royalistes et des catholiques « soulevés, comme l'a dit Taine, moins contre l'ordre nouveau que contre le désordre brutal qui en fut la conséquence ».

Voici d'ailleurs comment s'exprime Talour de la Cartrie, quand il expose les motifs de sa détermination :

L'ordonnance qui prescrivait la levée d'hommes dans le Haut-Anjou fut appliquée dans toute sa rigueur. A ce moment j'avais auprès de moi mes deux fils, l'un âgé de quinze ans, l'autre entrant à peine dans sa seizième année. Naturellement ce dernier tombait sous le coup du décret et en son absence je fus obligé de tirer pour lui. Ma mauvaise chance me fit extraire de l'urne un *billet noir*. Sur le moment je ne m'en inquiétai pas autrement, car je comptais me prévaloir de la faculté de rachat accordée à tous ceux qui pouvaient verser la somme de quinze cents livres, exigées pour procurer un remplaçant convenablement équipé. Je fis donc les démarches nécessaires, mais elles furent vaines. Le département refusa de m'appliquer la clause en ma faveur ; j'eus la douleur de voir mon fils partir pour la frontière et je n'en ai plus jamais entendu parler (1).

« Pére infortuné ! pensai-je à part moi, où finiront tes malheurs Déjà deux de tes fils ont été arrachés de tes bras et sont en quelque sorte perdus pour toi ! » Hélas ! je ne me doutais guère qu'au mo-

(1) Il faut observer, une fois pour toutes, que les *Mémoires* ont été écrits avant 1800, en Angleterre, alors que leur auteur avait perdu toutes relations avec les siens. Jean Talour, dont il est question ici, fut incorporé en 1792 au 5e régiment de chasseurs, et blessé à l'affaire de Hontschoot ; il rejoignit, sitôt qu'il le put, les armées royalistes ; on le trouve en 1799 aide-de-camp de Scépeaux ; mis en surveillance sous l'Empire, il prit part, sous les ordres du général d'Andigné, à la levée d'armes de 1815, puis, comme capitaine, à la guerre d'Espagne (1824). Il mourut en retraite le 5 février 1836, percepteur à La Poëze (Maine-et-Loire), chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et âgé de soixante-cinq ans.

ment où je me lamentais ainsi, je n'étais qu'au début des mes infortunes.

Je restais avec un fils âgé de quatorze ans, et trois filles de dix-huit, seize et douze ans. Telle était ma situation à la fin de l'année 1792, alors que les Patriotes prenaient les mesures les plus insupportables et les plus cruelles pour empêcher les paysans de s'assembler, portant leur animosité à un tel point de scélératesse que, sur les bruits les plus légers d'un soulèvement (qu'ils étaient souvent les premiers à mettre en circulation) ils fusillaient les malheureux laboureurs se livrant dans leurs champs à leurs occupations journalières.

En 1793, l'armée des Vendéens, que l'on avait gratifiés du surnom de *Brigands*, était en force considérable. Bonchamp, mon neveu, qui au commencement des troubles avait pris le nom de *Gaston* (1), était un de ses généraux les plus expérimentés. Par sa prudente conduite et par ses connaissances en tactique, il était devenu la terreur des patriotes. Il marcha sur Thouars où, après un combat des plus acharnés contre les fameuses bandes marseillaises, il emporta la ville d'assaut. De là il se dirigea vers Saumur, qu'il prit également avec l'aide des différents généraux qui avaient organisé les troupes dont se composait l'armée royale.

Les Patriotes, étonnés de la rapidité de la marche de cette armée improvisée (2), prirent peur et, dans la crainte d'être rejoints par leurs ennemis, ils abandonnèrent la ville d'Angers (3), emmenant avec eux tous leurs prisonniers, parmi lesquels se trouvaient ma sœur et mon beau-frère (4). Deux jours après leur départ, les royalistes arrivèrent dans cette ville où ils se concilièrent les habitants par beaucoup d'actes de bonté et de modération et les amenèrent à reconnaître leurs erreurs, à revenir à la foi de leurs pères, et à affirmer leur fidélité au roi, ce qui était le grand objectif des royalistes. On convoqua alors une assemblée de la noblesse à laquelle on fit appel pour se joindre au mouvement, tandis qu'une grande partie de l'Anjou se déclarait en faveur de la même cause.

Lors de cette convocation, j'étais dans ma résidence, à six lieues d'Angers. J'étais de tout cœur décidé à me joindre à nos partisans, mais j'étais bien perplexe à cause de mes enfants dont j'allais com-

(1) Surnom porté également par un chef de la paroisse de Challans, qui ut tué à Saint-Gervais.

(2) Prise de Thouars, 5 mai ; prise de Saumur, 9 juin 1793.

(3) 24 juin 1793.

(4) M. et Mme de la Grandière.

promettre l'avenir fortuné dans les chances d'une guerre civile. Dans ces circonstances, je m'adressai à ma femme et à mes enfants, je leur fis connaître mon inclination en même temps que je leur plaçais sous les yeux tous les dangers qu'ils auraient à courir aussi bien que le risque de perdre tout ce qu'ils possédaient. Me femme et mes enfants se jetèrent dans mes bras, déclarant qu'ils voulaient me suivre et qu'ils attachaient infiniment plus de prix à la conservation de mon honneur qu'à celle de ma fortune.

« Malheureux père ! pensai-je encore : tes devoirs et tes sympathies vont précipiter ta pauvre famille dans un abîme de détresses et son attachement pour toi fera sa perte ! »

Ainsi j'abandonnai mes domaines et j'exposai ma femme et mes enfants à la tyrannie de ces régicides qui martyrisaient, tuaient et brûlaient tous ceux qui leur tombaient sous la main. Ce fut, à vrai dire, l'abus qu'ils firent de leur force qui accula les habitants de la Vendée à prendre un parti aussi désespéré.

La Convention, alarmée de la continuelle destruction des gardes nationales envoyées contre les Vendéens, se décida à diriger sur l'ouest une armée considérable qui comptait dans ses rangs les célèbres soldats de Mayence.

La Convention promit à tous ces soldats une double paie en argent et le partage de toutes les terres qu'ils pourraient conquérir ; aussi furent-ils impitoyables et ils égorgèrent partout sans respect de l'âge ou du sexe. Ce fut surtout après la bataille de Cholet (15 et 16 octobre 1793) qu'ils eurent toute latitude pour satisfaire leurs instincts sanguinaires.

A cette bataille beaucoup de nos chefs avaient été tués ou blessés, et notre armée complètement mise en déroute. Il ne lui était pas resté d'autre alternative que de repasser la Loire et c'est alors que mon neveu Bonchamp, blessé à mort, mourut dans mes bras à Varades, petite ville à deux lieues de distance d'Ancenis où notre artillerie avait passé le fleuve. Nous y séjournâmes pendant deux jours, mais nous dûmes faire garder les bords de la Loire pour empêcher les Patriotes de traverser. Ils avaient été rejoints par cinq mille prisonniers que nous avions relâchés sur la promesse solennelle qu'ils nous avaient faite de ne pas reprendre les armes contre nous Grâce à cette trahison, une grande partie de nos forces fut coupée du fleuve et forcée de battre en retraite. Nos hommes durent se cacher

dans les bois pour échapper à ces parjures qui les poursuivaient sans faire le moindre quartier. C'était à l'ardente sollicitation de Bonchamp, qui avait juré sur sa tête qu'il se faisait fort de leur parole, qu'on avait accordé la vie et la liberté à ces prisonniers, alors que les supplices qu'ils avaient fait subir à nos gens auraient justifié des représailles. Ce fut là une malencontreuse et fatale miséricorde, car elle augmenta le nombre de nos adversaires dont nous n'avions que trop sur les bras.

Ce passage de la Loire fut effectué par environ vingt mille hommes, suivis par au moins huit mille femmes et enfants, et c'est un miracle que ces derniers ne périrent pas dans la précipitation avec laquelle toute l'armée fit ce mouvement; l'encombrement était tel que tous les bateaux furent surchargés et que l'on passa pour ainsi dire entre deux eaux. Nous perdîmes beaucoup de nos chevaux qui se noyèrent. Le bateau qui me transporta moi-même et ma famille était si rempli que l'eau montait par dessus les bordages, et sans les précautions des bateliers, nous aurions dû périr immanquablement. Nous réussîmes toutefois à nous sauver en conservant l'équilibre de notre barque. Mes pauvres enfants ne virent pas le danger, tant ils avaient les yeux pleins de larmes, mais je fus longtemps hanté par le spectacle du risque qu'ils avaient couru, m'attendant à chaque instant à les voir s'engloutir. Si j'avais pu prévoir tout ce qu'ils allaient être condamnés à souffrir, peut-être bien que j'eusse préféré les voir terminer ce jour-là leur misérable existence (1).

L'armée se divisa après le passage de la Loire ; une partie resta à Ancenis, une autre prit position à Ingrandes, et le gros des troupes resta à Varades qui devint le quartier général. — Le manque de subsistances engagea bientôt M. de la Cartrie à se séparer des siens et à les renvoyer au pays natal, où chacun devait se déguiser et se cacher dans des familles amies ; mais ce projet ne put s'exécuter ; la femme et les enfants de notre narrateur durent continuer à suivre l'armée vendéenne, au prix de mille fatigues et de privations sans nombre. Les vic-

(1) Disons ici que Mme Talour de la Cartrie et ses filles échappèrent en fin de compte aux dangers incessants de l'armée vendéenne et à la hache révolutionnaire. Mme Talour mourut à la Villenière en 1804 ; ses filles, Louise, Marie-Adélaïde et Pauline se marièrent dans des conditions modestes et moururent bien après la période révolutionnaire.

toires de Laval et de Château-Gonthier, où les Mayençais perdirent une partie de leurs effectifs, assurèrent aux Vendéens la possession de la Mayenne et de ses alentours. Ces succès furent suivis de l'affaire d'Ernée et de la prise de Fougères (13 novembre 1793).

Malgré nos victoires répétées, le sort de nos femmes, de nos vieillards et de nos blessés ne s'améliora guère. Ils étaient obligés d'attendre à distance le résultat de tous nos combats, à deux lieues environ de nos arrière-gardes, et il était généralement minuit avant qu'ils arrivassent à l'endroit où nous devions passer la nuit. Les provisions étant très-rares à cause du grand nombre d'hommes amassés sur ces points, je passais toute la nuit à chercher des subsistances pour ma malheureuse famille. Parmi ceux qui se reposaient sur moi du soin d'assurer leur existence, j'avais une nièce et ses deux enfants, âgés de trois et quatre ans, et j'eus le chagrin de voir ces deux enfants mourir je puis dire de faim pendant que nous étions à Fougères, et malgré tous mes soins; ma nièce était accompagnée de son mari, le marquis Duveau de Chavagne, qui était infirme, de sorte qu'il lui était impossible de prendre soin des siens ou de lui-même. Toutes ces circonstances augmentaient mes angoisses. Ajoutez à cela que mes deux vieilles tantes, les demoiselles du Bailleul, venaient d'être emmenées à Chartres la veille de notre arrivée à Mayenne. Elles y furent immédiatement guillotinées, bien qu'elles eussent cinquante-sept et soixante ans d'âge. En même temps j'appris les violences qui avaient été exercées contre ma sœur, Mme Sapinaud de Bois-Huguet, qui n'avait jamais voulu m'écouter lorsque je la conjurais de quitter la Vendée, disant qu'elle préférait rester dans sa maison et y périr. Mais elle laissa sa fille, Mme de Chavagne, et son gendre nous suivre tous les deux, et ils périrent tous les deux après l'affaire du Mans (1) où nous fûmes malheureusement

(1) Dans son *Histoire de la Vendée Militaire*, Crétineau-Joly raconte la mort de Mme de Chavagne en ces termes dramatiques :

« Au nombre des femmes qui, chaque nuit, étaient entraînées à la Loire « (à Nantes), se rencontrait Mme Duveau de Chavagne, dont le mari venait « de périr à la bataille de Savenay. Elle était belle, elle était riche. Un offi- « cier républicain lui proposa de la sauver, si elle consent à lui donner sa main. — J'ai juré, répond Mme Duveau, de n'aimer qu'un seul mari; le « mien est mort pour son roi, je n'aspire qu'à le rejoindre au Ciel. — Les « instances de l'officier furent inutiles. On noya cette jeune femme, de même « qu'à toutes les heures, on en noyait bien d'autres, auxquelles on n'offrait « pas une alternative aussi honorable. » *Tome II. Chapitre 2.*

battus... La physionomie de mes compagnons d'infortune ne réflétait cependant que la gaîté malgré les fatigues et les dangers auxquels mes pauvres enfants étaient exposés, et ils s'étaient maintenant habitués à dormir en plein champ, entourés de morts et de mourants; ils paraissaient insensibles à la souffrance, à moins qu'ils n'affectassent cette indifférence pour me tromper.

L'armée vendéenne, poursuivant sa marche, prit Pontorson et Avranches ; elle échoua devant Granville, et après la prise de Villedieu allait marcher sur Rouen, quand la désunion se mit dans les troupes. Les Poitevins voulaient rentrer chez eux ; refusant l'obéissance à leurs chefs, La Rochejaquelein, d'Autichamps et Stofflet ; ils s'écartèrent de l'armée au nombre de douze mille, dit M. de la Cartrie, et n'y furent ramenés que par l'impossibilité de forcer les lignes républicaines.

Ils envoyèrent alors quelques délégués pour joindre leurs instances à celles de l'armée encore à Avranches et qui aurait bien voulu suivre et appuyer ses camarades. Ces hommes vinrent me trouver pour me demander de me mettre à leur tête. Je leur répondis qu'ils m'avaient suivi jusqu'ici comme un de leurs commandants et que je ne pouvais pas penser à renoncer à ce titre pour le grade de général en chef qu'ils venaient m'offrir. Je leur fis ressortir combien il était nécessaire de soutenir l'autorité des chefs qu'ils avaient nommés, sans quoi la désunion se mettrait dans les rangs et leur perte inévitable en serait la conséquence : que pour ce qui était de leurs camarades qui étaient dans l'embarras, je prenais sur moi de leur promettre que l'on allait envoyer des forces suffisantes pour les dégager, et que nous nous dirigerions vers le Poitou. Cela les calma et ils se retirèrent en disant qu'ils plaçaient en moi toute leur confiance. Nous tinmes aussitôt un Conseil de guerre, où je changeai la face des choses en faisant prévaloir la nécessité qu'il y avait à se rendre aux désirs d'une si grande fraction de l'armée. En conséquence on envoya un exprès à La Rochejaquelein pour lui demander de revenir et il arriva le lendemain. Nous battîmes aussitôt en retraite.

Ce fut donc avec toutes ses forces que l'armée vendéenne attaqua de nouveau Pontorson (26 novembre 1793). La pluie torrentielle de la nuit fut extrêmement pénible à la famille de

M. de la Cartrie, qui se trouva réunie alors avec M. et Mme de Chavagne, M. et Mme de Bulkeley, et leur belle-fille et fille, Mlle Chappot de la Brossardière.

Nous finîmes par nous procurer quelques fourgons et charrettes, que nous recouvrîmes de paille pour nous abriter contre la pluie, et là ma sœur, Mme de Bulkeley, eut le malheur de voir succomber sa belle-mère, Mme Chappot. Cette dame avait suivi l'armée avec trois de ses filles (1).

La défaite infligée par les Vendéens aux troupes républicaines, à Dol, avait ouvert aux royalistes la route vers Angers ; ils y arrivèrent les 3 et 4 décembre 1793, mais durent renoncer à prendre la ville, malgré deux assauts consécutifs, et bien que, dit Talour, « les patriotes eussent commencé à évacuer la ville par la porte St-Nicolas, du côté opposé à notre attaque, et par où ils voulaient gagner Nantes. »

Les Vendéens perdirent beaucoup de monde par le canon républicain ; ils se rabattirent sur la Flèche.

C'est près de Beaugé que M. de la Cartrie se sépara de sa femme et de ses enfants, après avoir pu embrasser l'un de ses fils, qui combattait dans les troupes de cavalerie du prince de Talmont. Il confia sa famille aux soins et au dévouement de l'un de ses fermiers, qui se chargea de la recueillir et de fournir les déguisements qui permettraient à ces malheureux de rentrer à Angers, où ils trouveraient sans doute à se cacher chez des amis fidèles à leur mauvaise fortune.

(1) Marie de Morais, veuve de Charles Chappot de la Brossardière, capitaine de cavalerie légère, brigadier des gendarmes du Roi, chevalier de Saint-Louis. De ses trois filles, l'une, Henriette de Guinebaud, fut massacrée par les républicains le 16 pluviôse, an II (février 1794) en même temps que sa sœur Edmée ; la troisième, Gabrielle, put échapper aux tueries de Savenay et fut recueillie par des paysans bretons. Revenue en Vendée, elle se retira à la Grange-Hardy, près de la Chaize-le-Vicomte, où elle se consacra à la restauration du culte catholique. L'abbé de Beauregard, grand vicaire de Mgr de Mercy, disait la messe dans la grande salle, convertie en chapelle. C'est à la Grange-Hardy qu'eurent lieu les pourparlers préliminaires de la pacification religieuse. Cf. *Histoire des moines et évêques de Luçon*, par *M. l'abbé du Tressay* et les *Mémoires* qu'à laissés Mgr de Beauregard.

Après la prise de la Flèche, où une épidémie de dysenterie causa de cruels ravages dans leurs rangs, les Vendéens se dirigèrent vers le Mans, qu'ils prirent « en deux heures ». Mais les Républicains reprirent l'offensive (11 décembre 1793) et mirent en déroute l'armée royaliste.

Du 18 au 20 décembre, M. de la Cartrie resta dans une position critique à Ancenis ; les Républicains entouraient de tous côtés les débris de l'armée vendéenne.

Il fut donc indispensable de se disperser pour chercher des moyens de subsistance que nous ne pouvions pas nous procurer le long des rives de la Loire, gardées, de distance en distance, par des postes de Patriotes. Les bois étaient notre seule ressource et il fallait que chacun s'en rapportât à sa chance pour y trouver de quoi se nourrir. Dans ces circonstances, je dis à mon fils que nous n'avions qu'une chose à faire, c'était de gagner notre domaine, où nos fermiers nous cacheraient en attendant que nous puissions nous rendre en Vendée (1).

Ma femme et ma famille s'étaient réfugiées à Angers, à ce que j'avais entendu dire, et de ce côté j'étais rassuré, mais j'étais très inquiet pour ma sœur, Mme de Bulkeley, son mari, et sa fille, Mlle Chappot (2). Ils ne pouvaient échapper aux Patriotes qu'en voyageant de nuit par les chemins les moins fréquentés. C'étaient les seuls membres de ma famille qui restaient autour de moi, M. et Mme de Chavagne avaient disparu après notre défaite du Mans et ma sœur (Mme de Sapinaud) n'échappa que par miracle ; leurs chevaux ayant été volés au début du massacre, elle et quelques femmes étaient parties à pied et avaient rejoint l'armée en se tenant en dehors de la grande route. Quant à Mme de Bulkeley, avant de me séparer d'elle, je lui indiquai la route à suivre pour gagner mon domaine (3) où j'étais sûr que mes fermiers prendraient autant de précautions pour sa sécurité et celle de sa famille que s'il avait été question de la mienne. Je leur laissai environ dix livres de viande, mais je n'avais pas de pain à leur donner. Je lui conseillai de ne

(1) A l'armée de Charette.

(2) Marguerite-Amboise-Céleste-Aminthe. Elle était née le 31 mars 1781, et était filleule de l'auteur des *Mémoires*. (Cf. Actes de baptême de Saint-André d'Ornay.)

(3) La Villenière, commune de la Poëze (Maine-et-Loire).

voyager que de nuit et de ne pas rester tous les quatre ensemble, car ils avaient avec eux leur femme de chambre.

M. de la Cartrie et son fils (1) quittèrent Ancenis le 21 décembre; après des péripéties nombreuses, ils trouvèrent un asile chez une parente, Mlle de Mergot, qui n'hésita pas à les recevoir, malgré le danger de mort qu'elle risquait pour sa charité. Il y avait quinze mois que les fugitifs n'avaient pas couché dans un lit ! Un fermier les recueillit la nuit suivante et, à partir de cette époque, ils vécurent dans la forêt de Longuenée, près de Brain-sur-Longuenée, « en véritables sylvains ».

Ils apprirent à ce moment, par l'un de leurs fermiers, l'arrestation de M. et Mme de Bulkeley.

Ils avaient été appréhendés la veille (24 décembre 1793) avec ma nièce, Mlle Chappot, et leur femme de chambre, à une lieue environ de mon château, et la municipalité du Louroux-Béconnais leur avait fait subir un interrogatoire (2) avant de les envoyer dans la prison d'Angers. La vie de ma malheureuse sœur a été remplie d'événements si extraordinaires qu'il faut que je m'arrête ici pour en dire un mot.

Ma sœur avait épousé en premières noces M. Chappot de la Brossardière. De ce mariage elle avait eu une fille, celle-là même qui venait d'être arrêtée avec elle. Quatre ans après ce mariage, elle avait perdu son mari (3). A cette époque, M. de Bulkeley, descendant d'une bonne famille irlandaise, était en visite chez son oncle, le prieur de la Roche-sur-Yon (4), en Poitou, qui habitait une propriété contiguë à celle de ma sœur.

(1) René-Michel, né en 1776, mort en 1854. Officier d'état-major sous Bonchamp, il combattit dans les rangs vendéens jusqu'en 1799. La Restauration lui accorda la pension de capitaine. Il mourut à la Tirelaie, près de la Poëze, célibataire.

(2) Cf. *Revue du Bas-Poitou*, *Mme Bulkeley*, 1891-92.

(3) En réalité, elle avait été mariée six ans, de 1779 à avril 1785.

(4) Pierre de Mornac, né à Ussel (Corrèze), prieur de l'abbaye des chanoines réguliers des Fontenelles, de la Congrégation de France. En 1790, il était prieur depuis plus de trente ans, comme l'indique une pétition à l'Assemblée

M. de Bulkeley était un élégant cavalier de cinq pieds dix pouces (1), du caractère le plus aimable et d'une belle prestance. Il servait dans le régiment de Walsh-Serrant (2). Pendant la première année du veuvage de ma sœur, leur voisinage leur donna souvent l'occasion de se rencontrer et ils se lièrent, grâce à la conformité de leurs sentiments. La seconde année, lorsque M. de Bulkeley vînt en congé de semestre chez ce même oncle, il s'attacha tellement à ma sœur et fut si assidu près d'elle qu'il passait la plus grande partie de son temps dans son château. Ce fut alors que son régiment reçut l'ordre de s'embarquer pour les Indes. L'amour que M. de Bulkeley ressentait pour ma sœur fit que l'idée de s'éloigner d'elle lui causa un profond chagrin. Il vint donc la voir et lui faire part de l'ordre de service qu'il avait reçu ; il lui dit combien il avait été touché des nombreuses marques d'amitié qu'elle lui avait prodiguées et lui déclara qu'il ne pourrait plus jamais être heureux s'il fallait la quitter pour toujours. L'imminence de son départ lui donnait en conséquence le courage de solliciter une union qu'on pourrait célébrer avant qu'il ne quittât le pays. Ma sœur donna à entendre à M. de Bulkeley qu'elle n'était pas insensible à ses mérites, et comme il avait six mois pour s'embarquer, elle consentirait à sa demande s'il obtenait l'agrément de ses parents et l'approbation de son frère à elle. Il n'y eut aucune objection sérieuse de part ni d'autre et le mariage fut célébré peu de temps après (3).

Sur ces entrefaites, M. de Bulkeley reçut un second ordre, pressant son embarquement à Brest. Il eut alors la tentation d'abandonner le service ; mais ma sœur s'y opposa, disant que puisqu'il avait voulu lui sacrifier sa carrière pour ne pas la quitter, elle avait

Constituante, écrite de sa main à cette époque. Il refusa le serment constitutionnel et fut expulsé de son abbaye en 1792.

Il mourut aux Clouzeaux, à l'âge de 77 ans, le 31 janvier 1798. (Cf. *Le Clergé Vendéen victime de la Révolution*, par M. l'abbé Baraud, et les savantes études sur le *Clergé de Vendée*, par M. Bourloton.

(1) Mesure équivalant à près de deux mètres.

M. de Sapinaud de Bois-Huguet, dans son *Supplément* aux *Mémoires de Mme de Sapinaud*, dit : « Boucly, d'une ancienne famille irlandaise, était le plus grand et le plus beau des officiers vendéens. »

Le maire d'Angers écrivit, après l'exécution de Bulkeley : « Notre sainte guillotine travaille ; elle a fait depuis trois jours la barbe à onze prêtres, une ci-devant religieuse, un général, et *un superbe anglais de six pieds* dont la tête était de trop. Elle est dans le sac aujourd'hui. »

(2) Il y était entré en 1785, par l'appui de son oncle Richard Butler, ancien lieutenant-colonel de ce corps, et brigadier des armées du roi.

(3) Le 20 novembre 1786. Cf. Registres de mariage de Saint-Andry d'Ornay.

trouvé un moyen de tout concilier en partant avec lui pour les Indes. Cela mit mon beau-frère au comble de la joie. Ma sœur, quoique beaucoup plus âgée que son mari (1), ayant alors trente-quatre ans, n'en paraissait pas plus de vingt. Elle avait une jolie taille et des yeux si éclatants que, de l'avis de tout le monde, elle et son mari formaient le plus beau couple de toute la contrée. Ma sœur prit aussitôt ses dispositions et, malgré mes remontrances et celles de la femme de chambre, elle voulut emmener sa fille, alors âgée de sept ans. Le 24 juillet 1788, ils partirent pour l'île de France où ils restèrent quatre ans ; lorsqu'ils revinrent, ils trouvèrent tout le royaume en proie à la plus violente révolution. Mon beau-frère et ma sœur se rendirent aussitôt dans leur terre en Vendée, accompagnés de leur fille et de la femme de chambre, que l'on pouvait considérer comme de la famille, tant elle avait pour ses maîtres un profond dévouement (2). L'insurrection de la Vendée, qui éclata deux mois après leur retour au pays, les força à abandonner leur château, et mon beau-frère se mit à la tête d'une division de l'armée royale qui comptait environ dix mille hommes et dont il prit le commandement avec M. de Chouppes, à la Roche-sur-Yon (3). Pendant onze mois ils passèrent par les mêmes épreuves que moi et ma famille. Ma sœur, brave comme une véritable héroïne, ne quitta jamais son mari, aux côtés duquel elle se battit dans tous les combats où il fut engagé et, quoique ses vêtements fussent plusieurs fois percés par les balles, cependant elle passa à travers tous les dangers sans être blessée (4). Lorsque leur troupe fut battue à la Roche-sur-Yon, ce qui restait de leurs hommes se joignit à nos gens passa la Loire avec eux et partagea leur sort dans la campagne qui suivit. Après la déroute du Mans, ils perdirent leurs chevaux et durent suivre l'armée à pied, échappant aux massacres parce qu'ils prirent à travers champs, et ils nous rejoignirent à Ancenis où je leur conseillai, pour fuir, de voyager à pied et en se séparant. Ils ne suivirent pas mon conseil et firent route à cheval tous les quatre.

(1) Bulkeley avait vingt ans.

(2) Ce dévouement la conduisit à la mort. Anne Lemanceau, dit Anne Lacoudre, âgée de 34 ans, née à Angers, fut interrogée par la commission militaire de cette ville, le 3 pluviôse. Elle fut marquée d'un F et dut être comprise dans la fusillade du 1er février 1794-12 pluviôse an II.

(3) De Chouppes fut tué au début de l'insurrection, vers le commencement de l'année 1794.

(4) Une tradition de famille veut que Mme Bulkeley ait été blessée au combat de Torfou (19 septembre 1793).

C'est comme cela qu'ils tombèrent dans les mains de la gendarmerie, qui les conduisit à Angers où ils furent condamnés, après un procès, à être guillotinés, même ma nièce, quoiqu'elle n'eût que douze ans et que la loi n'appliquât pas cette peine aux jeunes gens mineurs de seize ans.

Le procès avait eu lieu le 2 janvier 1794 et les condamnés furent aussitôt menés au supplice. On commença par mon beau-frère et par la femme de chambre ; mais au moment d'exécuter ma sœur, celle-ci déclara qu'elle était enceinte, et, selon l'usage, on suspendit l'application de la peine et l'on ramena ma sœur et ma nièce en prison (1). Là ma pauvre nièce mourut deux jours après (2) des suites de la frayeur et de l'épouvante que lui avait causé l'abominable spectacle auquel elle avait assisté.

Dans cette accumulation de malheurs ma sœur ne soutint son courage qu'en pensant à l'enfant qu'elle portait dans son sein. C'est sur ces entrefaites que survint la mort de Robespierre qui changea la face des choses. Ma pauvre sœur fut remise en liberté et, peu de temps après, elle accoucha d'un enfant mort (3). L'isolement dans lequel elle se trouva, étant restée la seule survivante de toute sa famille, la rendit indifférente à tout ce qui pouvait lui arriver, et le courage qu'elle avait déployé dans toutes les occasions où elle s'était montrée aux côtés de son mari étant bien connu de tout le monde, elle se mit à la tête d'un restant de troupes dont avec quelques nouvelles recrues on forma un corps de six mille hommes. Elle tint la campagne avec cette petite armée pendant dix-huit mois, livrant un nombre incroyable de combats, quelquefois seule, quelquefois en appuyant Charette (4).

(1) La déclaration de grossesse est contenue dans l'interrogatoire du 4 janvier : ce n'est donc que deux jours après la mort de Bulkeley que sa femme passa devant la Commission Félix, qui lui accorda un sursis.

(2) Le décès est de la nuit du 10 au 11 février. L'irrégularité de certaines dates et de quelques détails s'explique par ce fait que lors de la rédaction de ses mémoires, M. de la Cartrie n'avait pour guide que sa mémoire et des récits incomplets ou même quelquefois erronés.

(3) Même remarque que précédemment. Dans un mémoire juridique établi en 1806 à propos d'un litige de famille, l'avocat Boncenne affime que « la dame Talour *feignit* d'être enceinte ». Et ce doit être exact, car à cette époque, les faits réels avaient pu être connus par l'auteur du mémoire.

(4) Bournisseaux donne l'effectif de la compagnie de Mme Bulkeley : ... « Vetue en amazone, elle commandait trente cavaliers soldés et équipés par elle, dans la division des Sables ». Cf. *Histoire des guerres de Vendée*, tome III, page 266.

Le général républicain Beaupuy signale en effet, le 13 octobre 1794, que Mme Bulkeley, à la tête d'une troupe nombreuse a, par deux fois, tenté l'assaut du château de Givre.

M. Talour de la Cartrie termine l'histoire de sa sœur par son oraison funèbre, car une fausse relation lui avait fait croire à sa mort; on lui dit qu'elle avait été fusillée par les Patriotes. M. de la Cartrie ayant quitté le sol français le 27 avril 1794, et ayant vécu longtemps très isolé, ne put avoir dès lors que des renseignements très imprécis sur les événements de Vendée. Il est probable que l'exécution de Mme de La Rochefoucauld, qui combattait aussi près de Charette, lui fut racontée comme étant celle de sa sœur.

Mme Bulkeley garda les armes jusqu'en mars 1796. Après la prise de Charette elle se retira près de la Roche-sur-Yon, et épousa successivement, en 1797, M. Thoreau de la Touchardière, et en 1803 le commandant François Pissère, un des plus braves soldats des armées impériales. Elle mourut à Angers le 13 mars 1832, à l'âge de 78 ans (1).

Cachés dans les bois, M. de la Cartrie et son fils passèrent plusieurs semaines sans avoir de nouvelles des leurs, exposés à toutes les intempéries et se ravitaillant péniblement pendant la nuit ; par l'intermédiaire d'un brave charpentier nommé Faligan, ils purent savoir que Mme de la Cartrie et ses filles venaient d'être condamnées à être fusillées ; elles étaient encore incarcérées au Ronceray. Grâce à vingt-cinq louis d'or et au don d'une montre en or à répétition donnés à Girard-Rethureau et

(1) M. Emile Cère, dans un ouvrage intitulé *Les Femmes soldats*, considère Mme Bulkeley comme un personnage légendaire et déclare, sans plus, qu'elle n'a probablement jamais existé. — Notons aussi que cette amazone a été l'objet d'un article paru dans la *Vendée historique*, article entièrement calqué sur l'étude que nous avions donnée à la *Revue du Bas-Poitou* en 1891-92, et dont la forme littéraire seule est différente. L'auteur de cette reproduction ayant poussé le scrupule jusqu'à copier une erreur que nous avions faite, nous la lui signalons ici. Mme Bulkeley n'a pas été arrêtée au Loroux-Bottereau, comme nous l'avions alors écrit, mais au Louroux-Béconnais.

Thierry, membres influents du comité révolutionnaire (1) le supplice de ces pauvres femmes fut retardé, et elles purent atteindre, non sans des angoisses et des misères sans nombre, la fin de la Terreur.

Par l'intermédiaire de son fils aîné (2) et de l'un de ses amis de régiment, revenus ensemble à Angers pour tenter de sauver les dames de la Cartrie et les débris de la fortune patrimoniale, il fut possible à M. de la Cartrie de se procurer deux passe-ports falsifiés et des vêtements militaires. Le père se costuma en maître canonnier et son jeune fils en sans-culotte. Quelques serviteurs et fermiers avaient voulu, malgré le danger qu'ils couraient, assister au départ de leur maître ; « chacun de ces braves gens avait apporté, selon ses moyens, une petite somme d'argent pour subvenir aux frais du voyage, qu'ils nous forcèrent à accepter en reconnaissance des bontés que j'avais eues pour eux. Nous nous séparâmes de ces braves cœurs les larmes aux yeux... »

Nous prîmes enfin, quelques heures plus tard, congé du plus fidèle et du plus généreux des hommes, notre cher Faligan. Il me força alors à accepter une somme de cinquante louis qu'il avait apportée, somme à laquelle son beau-frère le batelier en ajouta 25 autres, me disant que j'en aurais absolument besoin pour mon voyage. « Mes amis, leur dis-je en les embrassant, les hommes comme vous sont rares. Hélas ! je n'ai pas d'autre moyen de reconnaître vos services que de prier Dieu pour votre santé et votre bonheur. Adieu, cher Faligan ! Grâce à vous, il me semble que ma destinée prend une meilleure tournure. Quand vous verrez ma chère femme et mes enfants, dites-leur que je ne m'éloigne d'eux que pour sauver leur existence (3). Quant à la mienne, je n'y attache plus la moindre impor-

(1) Cf. *Anjou Historique* (*mai 1904*).

(2) Guy-Barthélemy, né en 1770. Entré au service à quinze ans, lieutenant de chasseurs en 1790, capitaine en 1791, chef d'escadron en 1796 ; lieutenant-colonel en 1812, officier de la Légion d'honneur, mort en 1847. Il avait épousé Mlle Catherine de Montauban, fille du baron de Montauban, capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie.

(3) On avait sursis à l'exécution des dames de la Cartrie en prétextant qu'elle n'aurait lieu qu'après la capture du chef de la famille, et en même temps.

tance maintenant qu'il me va falloir quitter ma patrie, et, dans quelque coin du monde qu'il me soit donné de prolonger ma misérable vie, je n'aurai d'autre consolation que l'espoir de les retrouver un jour. Dites en outre à mon fils de ne pas perdre de temps pour faire remettre en liberté sa mère et ses sœurs. Il ne faut pas qu'il songe à moi avant d'avoir rempli ce devoir. Assurez-le que je l'aime d'une tendresse sans égale et que tout mon chagrin ne vient que de l'idée que je me sépare de ma famille pour toujours.

Un pauvre homme, qui servit de dernier guide aux voyageurs pour les conduire près de la Flèche, refusa toute récompense et les obligea même à accepter un assignat de cent livres.

Par le Mans et Chartres, au milieu de péripéties sans nombre, ils exécutèrent un voyage audacieux qui occupe les deux tiers au moins des mémoires, et nous donne une image fidèle de la France à cette époque bouleversée. On gagna enfin Saint-Mihiel et Nancy, et, avec le concours de sa belle-fille, Mme de la Villenière, dont les propriétés étaient situées en Lorraine, l'officier vendéen réussit à atteindre la frontière des Pays-Bas, le 27 avril 1794, après deux mois de fatigues excessives et de périls constants.

M. Frédéric Masson, de l'Académie française, dit, à propos de ce récit souvent poignant : « M. de la Cartrie, en racontant sa fuite à travers la France, nous apprend à connaître mieux et à estimer davantage ces paysans de la vieille France, fermiers, métayers, ouvriers, tous prêts à donner leur vie pour leur ancien maître ; le dévouement, l'abnégation, la vertu du sacrifice, la divine charité, que ne remplacera pas l'athéisme des temps futurs, parfument ces pages, et sur cette boucherie humaine que fut la Vendée, font fleurir le grand lys immaculé de ces âmes sereines et simples ».

Au cours du voyage, le fils et compagnon de M. de la Cartrie l'avait quitté (mars 1794) pour diminuer d'autant les chances dangereuses de leur entreprise, et s'était engagé sous un nom supposé dans un régiment de ligne de la frontière (1).

(1) René-Michel Talour prit part aux combats de l'armée du Rhin, fut fait

Des Pays-Bas, où il avait reçu la plus généreuse hospitalité de son ami le vicomte Charles de Walsh-Serrant, M. Talour de la Cartrie se vit contraint de gagner l'Angleterre, qu'il ne quitta que pour prendre part à la désastreuse expédition de Quiberon Au contraire du plus grand nombre de ses compagnons d'armes, il put s'embarquer et regagner définitivement le sol britannique où il se fixa en juillet 1796. Il habita successivement Romsey et Itchin-Ferry, et il dut, pour subsister, se livrer aux travaux de l'horticulture ; ce métier, il put l'aborder sans peine, ayant acquis par sa vie aux champs une grande expérience de la terre, et doué encore, malgré les cruelles et épuisantes épreuves subies depuis la Révolution, d'une vigueur physique assez considérable.

Ayant appris, en juillet 1798, qu'après la mort de Robespierre, Mme de la Cartrie et ses filles avaient été libérées et habitaient leur château de la Villenière, M. de la Cartrie, que les siens croyaient mort sans doute, se prépara à rentrer en France un peu plus tard. Ce n'est qu'en 1800 qu'il put revoir sa patrie.

M. Talour de la Cartrie fut fait chevalier de Saint-Louis le 29 juillet 1815. Malgré les réclamations qu'il lui adressa à diverses reprises, le gouvernement de la Restauration, fidèle en cela à son programme d'indifférence à l'égard de la Vendée, ne tint aucun compte des blessures reçues et des infirmités contractées au service de la légitimité. Le vieux soldat de la guerre de Sept ans, de la campagne du Canada, de la Vendée militaire, se voit refuser, à 81 ans, le 22 octobre 1824, une pension de retraite parce « qu'il n'a pas le temps de service voulu. » Admirable échappatoire, bien naturelle à l'esprit administratif de tous les temps ! — A partir de cette époque on perd la trace de « l'impétrant », qui dut mourir peu de temps après.

prisonnier deux fois et échangé ; en 1798 il quitta son régiment pour reprendre place dans les troupes de la Chouannerie jusqu'en 1799. Voir note précédente à son sujet.

De sa nombreuse lignée, il ne resta personne. Ses fils, trois soldats, et ses filles disparurent les unes après les autres, célibataires ou sans postérité. « Simples comparses dans les scènes de la Révolution, ils n'y ont pas moins joué des rôles caractéristiques des vicissitudes humaines à une époque troublée dont on pourrait dire avec Tacite « que jamais dans « les calamités publiques il ne fut plus évident que les Dieux « songent à nous moins pour notre salut que pour leur ven- « geance », si dans les somptueuses nécropoles de nos cités, comme dans l'humble cimetière du village de la Poëze, sur la sépulture même d'un Talour, la croix chrétienne ne mettait au cœur de l'homme l'espoir d'un règne de justice et de réparation. »

Que ces lignes éloquentes de M. P.-A. Pichot soient notre conclusion.

L. DE LA CHANONIE.

SOUVENIRS D'AUTREFOIS

GABRIELLE GOGUET,

MÈRE DU POÈTE PAUL SCARRON

DOCUMENTS INÉDITS.

On savait depuis longtemps que l'auteur du *Roman comique* et du *Virgile travesti* avait, par sa mère, des attaches poitevines et appartenait par elle à la famille Goguet, l'une des plus notables de Fontenay-le-Comte, au XVIe siècle (1). La tradition voulait, sans preuve à l'appui, que Gabrielle Goguet, femme de Paul Scarron, substitut du procureur général, puis conseiller au parlement de Paris, eût pour père Hilaire Goguet, conseiller au parlement de Bretagne : M. Benjamin Fillon, qui connaissait si bien le passé de Fontenay, ne s'y arrêta pas, recueillit d'autres données et les transmit à notre regretté correspondant et ami, M. Henri

(1) Ce nom est encore représenté de nos jours : il l'était au XVIIIe siècle à la Chambre des Comptes de Bretagne par la branche des Goguet de Boishéraud, et le rameau des Goguet de la Salmonière, branche et rameau qui existent actuellement.

Chardon. Celui-ci les a insérées, ainsi qu'il suit, dans son important travail sur le poète Scarron :

« On a peu parlé jusqu'à présent de la mère de l'auteur du *Roman comique*. Gabrielle Goguet était issue d'une première union de Jean Goguet, sieur de la Nouhette, élu à Fontenay, avec Marie Voysin de la Popellinière. Elle appartenait, on le voit, à une famille de robe poitevine, riche et bien posée, et était nièce, par sa mère, de l'historien des guerres de religion, Lancelot Voysin de la Popellinière » (1).

M. Benjamin Fillon s'était trompé et avait, de très bonne foi, induit en erreur son correspondant ; nous n'aurions pas hésité nous-même à accepter ces renseignements comme absolument sûrs si un heureux hasard n'avait mis sous nos yeux le document authentique et irréfragable qui donne raison à la tradition. Nous l'avons découvert à temps pour pouvoir compléter par des données certaines la notice que nous préparions sur le conseiller Goguet (2). Nous devons indirectement cette bonne fortune à l'éminent et regretté érudit, M. de Boislisle, membre de l'Institut, qui, dans une étude fort curieusement documentée sur le premier mariage de Mme de Maintenon et sur la famille Scarron, recommandait aux chercheurs, comme une mine des plus précieuses, le fonds des insinuations du Châtelet, aux Archives nationales (3). Cette indication nous a rendu grand service : c'est dans ce fonds considérable que nous avons trouvé nombre de renseignements inédits sur les familles parlementaires, entre autres le contrat de mariage de Gabrielle Goguet (4).

(1) *Scarron inconnu et les types des personnages du Roman comique*, (Paris, Le Mans et Mamers, 1906, 2 vol. in-8°), tome I, p. 9.

(2) Voir notre ouvrage, *le Parlement de Bretagne (1554-1790)*, (Rennes, 1909, un volume en deux tomes, gr. in-4°), tom. I, p. 434.

(3) *Paul Scarron et Francoise d'Aubigné*, dans la *Revue des Questions historiques*, tome LIV (1893), pages 86, 389 et 407.

(4) Série Y, n° 139, f°s 246 et 5. — Une ordonnance de 1539, a ordonné l'insinuation, c'est-à-dire la transcription sur des registres spéciaux tenus dans les greffes des présidiaux et sénéchaussées de tous les actes emportant dona-

Hilaire Goguet, son père, fils de Pierre, sieur de Biossays ou Blossays, avocat, membre de la communauté de ville et échevin de Fontenay-le-Comte, et d'Yzieulx Trouvé, a été reçu conseiller au Parlement de Bretagne, le 12 février 1574 : il a dû mourir en 1580 : dès le 26 août de cette année, le roi pourvoyait Gabriel Fournier de son office vacant par son décès. Philippe Ogier, sa femme, d'une famille établie à Bressuire, lui a survécu, s'est remariée, en 1584, à Jean Michel, écuyer, sieur de la Rochemaillet, et devenue veuve pour la seconde fois, vivait encore en 1602 : nous la perdons de vue à partir de cette époque.

Le conseiller ne laissait de son union qu'une fille unique, Gabrielle : sa femme a pu avoir des enfants de son second mariage. Aucun document ne fait connaître exactement par quelles relations ni par quel intermédiaire Mlle Goguet, poitevine par son père et par sa mère, fut amenée à s'allier à une famille d'origine lyonnaise ou parisienne : on ne sait pas non plus dans quelle église elle reçut la bénédiction nuptiale, dont on pourrait fixer la date au 22 avril 1599 ; la dot fut versée le 21 et le contrat de mariage stipulait que ce versement serait opéré la veille de la cérémonie religieuse. Les nouveaux époux demeurèrent dans la paroisse Saint-Sulpice dans laquelle furent baptisés la plupart de leurs enfants, notamment, le 4 juillet 1610, leur fils *Paul* qui devait se faire une renommée tant par ses œuvres, que comme premier mari de Mme de Maintenon (1). Gabrielle Goguet y mourut jeune encore et y fut inhumée le 11 septembre 1613. Son mari lui survécut et se remaria quelques années après.

Voici, sauf quelques suppressions sans importance, la copie

tion (Contrats de mariage, donations entre vifs, testaments, etc). Le fonds des insinuations au Châtelet de Paris compte quatre cent huit volumes gr. in-f° (n°s 86 à 494), de 1539 à 1790.

(1) Les recherches de M. de Boislisle ont fait connaître que le contrat de mariage de Paul Scarron et de Françoise d'Aubigné a été passé à Paris le 4 avril 1652, et que la mort du poète est survenue du 6 au 7 octobre 1660, dans son domicile, rue Neuve Saint-Louis, Marais du Temple.

textuelle du contrat de mariage du 13 octobre 1598, que nous ferons suivre de mentions empruntées à d'autres actes qui compléteront le règlement d'affaires entre les époux Scarron et Philippe Ogier :

« Par devant Guillaume Nutrat et Nicolas le Camus, nottaires et garde-nottes du Roy, no^re^ sire, de par luy créés, ordonnés et establis en son Chastelet de Paris, soubzsignez, furent présens en leurs personnes noble homme, Paul Scarron, substitud de monsieur le p^r^ général du Roy et à présent pourveu d'un estat et office de conseiller du dit sieur en sa court de Parlement, pour luy et en son nom assisté de monsieur Me Jehan Scarron, son oncle, s^r^ de Mauduié, aussi conseiller du Roy en la d^te^ court de Parlement, à ce présent et acceptant ou nom et comme procureur de noble homme Me Pierre Scarron, sieur de St Vry en Beaujolloys, conseill^r^ du Roy et trésorier général des finances à Lion, et de son auctorité, congé et licence, damoiselle Françoise David, sa femme, fondé de leur procuraon spécialle passée soubs le scel dud^t^ Lyon par devant Me Nicolas Dorlin, nottaire et tabellion roial aud^t^ lieu le quatriesme jour du présent mois d'octobre, signé Dorlin et scellé sur double queue de cire rouge transcripte et insérée en la fin de ces présentes, d'une part ; Et damoiselle Ph^es^ Ogier, veufve de feu monsieur Me Hillaire Goguet, en son vivant, sieur de Byossay, con^er^ du Roy en son parlement de Bretaigne, demeurant à Champdoyseau, par^e^ de Fauvraye (*sic*) en Anjou (1), tant en son nom que comme stipullant en ceste ptye [*partie*] po^n^ damoiselle Gabrielle Goguet, fille et seulle héritière d'icelluy deffunct et d'elle, la dite damoiselle Gabrielle à ce présente et de son consentement, d'aue p^t^ [*d'autre part*].

Lesquelles partyes ésd. noms, de leurs bons grés et bonnes vollontez, recongnurent et confessèrent, et par ces présentes recognoissent et confessent en la présence et par devant lesd. nottaires comme en droit jugement, et aussy en la présence et par l'advis, conseil et delliberaon de nobles personnes Marc-Antoine Camus, s^r^ du Perron, Me Jacques le Cocq, advocat en parlement, s^r^ de Corbeville et des Bocherons, et Jacques Robin, bourgeois de Lyon, cousin de icelluy sieur Me Paul Scarron ; de noble homme Me Toussaint Pommeraye, aussy advocat en lad^te^ Court ; Monsieur Me Claude Pelle-

(1) La terre de Champdoiseau était située dans la paroisse de Faveraye, aujourd'hui commune de ce nom, canton de Thouarcé, arrondissement d'Angers.

tan, conseill^r du Roy et M^e ordinaire en sa Chambre des C^ptes [*comptes*] ; Jehan Oger, fils de Jehan Oger, escuier, s^r de la Bourze, et Me Jacques de Bourdigalle, aussy advocat en lad^te court, cousins et amys de icelle damoiselle Gabrielle Goguet, tous à ce présens et comparans, ont fait et font ensemble les traictez, accords, douaire, promesse, convenances qui ensuivent pour raison du mariage qui, au plaisir de Dieu, sera de bref faict et solempnisé en face de nor^e mère Saincte Eglise, du d^t sieur Paul Scarron et de ladite dam^elle Gabrielle Goguet, lesquels par l'advis, voulloir et consentements que dessus, ont promis et promettent prendre l'un d'eulx l'autre par nom et loy de mariage le plus tost que faire se poura sera advisé et déllibéré entre eulx, leurs d^ts parans et amys, sy Dieu et Sainte Eglise sy consentent et accordent : en faveur et contemplaon duquel mariage futur, icelle damoiselle Philippes Ogier sera tenue et promet bailler aud^ts futurs mariés la somme de dix mil escus, scavoir la somme de sept mil six cent soixante-six escus deux tiers en deniers comptans dedans la veille du jour de leurs espousailles, et pour le surplus montant à deux mille trois cens trente troys escus un tiers, leur délaisser la terre et seigneurie de Larchenau, assize près la ville de Bressuire en Poictou, ses appartenances et deppendances, laquelle terre et seigneurye elle promet faire valoir icelle somme de deux mil trois cens trente troys escus un tiers ; et de laquelle somme de dix mille escus, ladite damoiselle mère a déclaré et déclare la somme de six mille six cens soixante-six escus deux tiers estre par elle baillée à ladite damoiselle, sadite fille, pour la succession dud^t deffunct Me Hillaire Goguet, son dit père, déchargée de toutes debtes, douaire et hypothèque, moyennant laquelle somme lesd^ts futurs mariés lui feront cession et transport de lad^te succession paternelle, et la somme de trois mil trois cens trente troys escus un tiers en advancement d'hoirerye à sa succession future ; et oultre, elle promet vestir sad^te fille d'habitz nuptiaux, luy fournir bagues et joyaulx et faire les fraiz desd^tes nopces à ses despens et à sa discrétion, sellon la quallité desd^ts futurs mariés, comme aussy leur meubler une salle garnye de tapisserye, deulx chambres et une cuisine de tous meubles et ustancilles ainsi que la dite Ogier verra estre nécessaire pour la commodité desd^ts futurs mariés ; et advenant le déceds de la dite damoiselle Ogier, les d^ts futurs espoux pourront demander part et portion en sa succession en rapportant lad^te somme de troys mille cent trente troys escus un tiers (1) ; lesquels futurs mariez se-

(1) Cette clause permet de croire que Philippe Ogier avait d'autres enfants nés d'un autre lit.

ront ungs et commungs en tous biens meubles, acquets et conquetz immeubles qu'ils feront pendant leur dit mariage suivant la coustume de ceste ville, prévosté et vicomté de Paris ; et partant, led^t^ futur espoux a doné et done à lad^te^ damoiselle sad^te^ future espouse la somme de cent trente troys escus un tiers de rente en douaire préfix et viager, rachetable de la somme de deux mil escus, pour en joir par elle incontinent que led^t^ douaire aura lieu ; et de laquelle somme de dix mille escus dessus mentionnée en demeurera ameublye la somme de deux mil escus ; et quant au surplus, icelluy s^r^ futur espoux sera tenu et promet l'emploier en héritages ou rentes pour sortir en nature de propre à lad^te^ damoiselle future espouze laquelle... aura le choix d'accepter lad^te^ communauté ou d'y renoncer ; et en cas de renonciation, elle reprendra franchement et quittement la somme de huit mil escus en rentes ou héritages, sy tant les acquisitions se trouvent monter, et le surplus en deniers : en surplus, elle reprendra tous les héritages ou rentes qui luy seront escheus durant et constant leurd^t^ mariage, et aussi sond^t^ douaire tel que dessus, avec ses habitz, bagues et joyaulx et la garniture d'une chambre, le tout jusques à la concurrance de quatre cens escus : comme aussy, si aucunes rentes ou héritages eschoient aud^t^ s^r^ futur espoux par succession durant et constant leurd^t^ mariage ou que led^t^ office de conseiller dont il est à présent pourveu soit par luy résigné, les deniers qui proviendront d'icelluy estat et office, ensemble lesd^tes^ rentes et héritages luy sortiront nature de propre au d^t^ sieur ; et au cas que led^t^ sieur futur espoux survivra à lad^te^ damoiselle sa future espouze et qu'il n'y eust lors enffans vivans de leur d^t^ mariage, ses héritiers ne pourront prétendre aulcun droict en la d^te^ communauté, en leur payant par led^t^ sieur futur espoux la somme de dix mille escus et leur délaissant les héritages ou rentes si aulcunes estoient escheux à icelle damoiselle future espouse durant et constant leur dit mariage ; Et lequel sieur de Mauduié en vertu et suivant lad^te^ procuraon dud^t^ s^r^ de Saint Vry, sond^t^ frère, et de la d^te^ damoiselle Françoise David, sa femme, a pour eulx authorizé et authorize led^t^ Me Paul Scarron, leur filz aisné naturel et légitime, et a presté consentement à son d^t^ futur mariage, acceptant par luy la constitution dud^t^ dot, et a promis et promet au nom du d^t^ s^r^ de St Vry, seul et pour le tout, sans division, la restitution et remploy d'icelluy dot, ensemble le payement dud^t^ douaire ainsy accordé et sy a déclaré et afferme aud^t^ nom procureur que led^t^ estat et office de con^er^ en lad^te^ cour de parlement, duquel est pourveu led^t^ Me Paul Scarron, a esté payé des deniers dud^t^ s^r^ de St Vry, son d^r^ père et au-

quel emplôy des dix mil escus et restituon d'iceulx en cas susdt ; icelluy sr de Mauduié ou dt nom s'est obligé et oblige, au cas touttes fois que icelluy employ n'auroit esté fait par le dt sieur futur espoux, lequel aussy il promet acquitter de toutes autres debtes jusques au jour de son dt mariage s'auculnes en y a et s'en trouvent, avec promesse par icelluy sr de Mauduié ou dr nom de faire ratifier et avoir pour agréable tout le contenu en ces dtes présentes par icelluy sr de St Vry et damelle sa dte femme et en fournir lettres vallables à la dte damelle Ogier en ceste ville de Paris dedans deulx mois prochainement venans ; car ainsy a esté le tout... convenu et accordé entre icelles partyes ès dts noms, nonobstant toutes autres coustumes... à quoy elles ont desrogé et desrogent autant que besoin est ou paroit... (suit le texte de la procuration du père et de la mère de Paul Scarron, qui reproduit toutes les clauses susénoncées)... Et fut fait et passé double en l'hostel de Me René Crestot, procureur en ladte cour de parlement, assiz à Paris, rue du Plastre, paroisse de St Séverin après midy, l'an mil cinq cens quatre vingtz dix huit, le mardy treiziesme jour d'octobre, et ont signé en la minute demourée par devers le dt Le Camus, l'un des nottaires soubzsignez. »

C'est seulement le vendredi, 20 octobre 1600, que ce contrat a été insinué au Châtelet de Paris à la requête du fondé de pouvoirs de « M. Me Paul Scarron, conseiller du roy notre sire en sa court de parlement et de de Gabrielle Goguet, sa femme ». Le même jour ils ont fait insinuer un acte passé entre les mêmes parties, en l'étude du notaire Le Camus, le 21 avril 1599 par lequel les futurs époux ont accepté quelques modifications aux clauses du contrat et notamment ont laissé aux mains de Philippe Ogier une partie de la dot promise dont elle s'est engagée à leur faire la rente au denier 12. On voit dans cet acte que cette dernière possédait des rentes qui lui avaient été très récemment transportées par Jean Ogier, son frère, sr de Bourgeson, demeurant à Poitiers, et qu'elle même fait élection de domicile tant à Paris qu'à Bressuire en la maison de de Marie Ogier, de de Maury, sa sœur, qu'elle a toujours habitée jusqu'à ce que son second mari et elle eussent acquis la terre de Chandoyseau (*sic*).

On trouve dans le registre qui suit (no 140, fos 396 et s.),

plusieurs actes qui concernent Gabrielle Goguet et ont été insinués ensemble le 25 janvier 1602 ; nous nous contenterons de les mentionner sommairement :

1° Donation d'une somme de deux mille écus consentie par Philippe Ogier à Gabrielle Goguet sa fille, suivant acte notarié passé à Bressuire, le 23 juin 1590, en vertu du droit qu'elle s'était réservé dans le contrat de son second mariage avec Jean Michel, reçu par P. Vandrille et H. Bernard, notaires dans la même ville, le 31 décembre 1584 ;

2° Même donation réitérée par acte passé à Fontenay-le-Comte, le 16 juin 1591, « en la maison de n. h^e Me Jean Goguet, s^r de la Nouhette, maire et capitaine de la ville de Fontenay ».

3° Acte passé devant Chaillou et Bertrand, notaires de la baronnie de Thouarcé, le samedi 3 novembre 1601, par lequel Philippe Ogier, demeurant à Bressuire et étant au lieu de Champdoyseau, paroisse de Fabveraye, a fait remise à Paul Scarron, son gendre, des choses faisant l'objet de la donation ci-dessus ;

4° Acte du 24 janvier 1602 (Jehan Le Normand et Denys Courtellier, notaires au Châtelet de Paris), par lequel Gabrielle Goguet, duement autorisée de Paul Scarron, son mari, a déclaré accepter la donation à elle faite par sa mère en 1590 et 1591.

Nous désirons que l'incursion que nous venons de faire dans le passé d'anciennes familles du Poitou intéresse les érudits de cette province. C'est à eux, qui sont si bien placés pour remuer la poussière des vieilles archives paroissiales et notariales de leur région, qu'il appartient de compléter nos recherches. Nous serions heureux que les indications fournies par nos documents les missent sur la trace de découvertes auxquelles nous applaudirons.

FRÉDÉRIC SAULNIER.

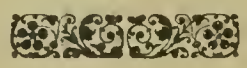

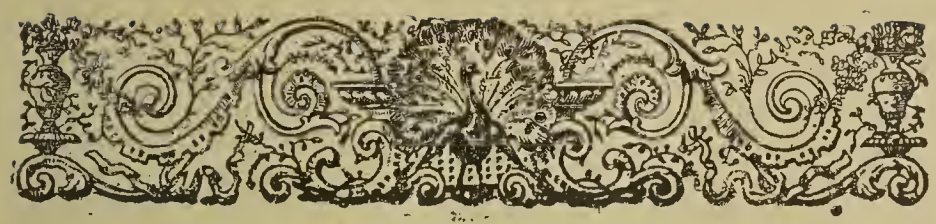

LA FORÊT DE CHANTEMERLE

HISTOIRE ET LÉGENDE

Loin de moi la pensée d'écrire ici des lignes à prétentions didactiques : j'ai simplement désir de fixer au sujet de la forêt de Chantemerle, quelques notes prises au hasard des lectures pour la partie historique, et, pour la partie légendaire, au hasard des rencontres et des causeries avec les habitants du pays.

Simple croquis de route d'un promeneur qui n'a pas su ne pas s'intéresser au passé du plus joli coin d'ombre de cette partie du Bocage de Gâtine, belle entre toutes : elle est si attachante en son mystère cette petite forêt, et je l'ai traversée tant de fois dans la splendeur des jours ensoleillés ou dans la majesté plus splendide encore des soirs sans lune !

LES SEIGNEURS DE CHANTEMERLE

Chantemerle est un gros hameau de la commune des Moutiers. Placé à l'endroit où la route qui vient de Moncoulant fourche d'un côté vers la Châtaigneraie et de l'autre vers l'Absie, sa forêt, moins grande qu'autrefois, s'étend encore sur une longueur de cinq ou six kilomètres, et couvre de quatre à cinq cents hectares de sol, elle formait le principal revenu

du domaine de Chantemerle, revenu qui, en 1840, était encore évalué à près de cinquante mille francs (1).

Les seigneurs de Chantemerle ne paraissent pas avoir jamais habité ce fief d'une façon permanente ; pourtant sous la domination de la famille de Pareds, une maison-forte avec douves y avait été construite au lieu encore aujourd'hui connu sous le nom de Petit-Château (2). Cette habitation a disparu, vers le commencement du XVe siècle, puisque peu après les Chastillon réunirent féodalement la terre de Chantemerle à la seigneurie de la Rambaudière, située à l'autre extrémité de la paroisse des Moutiers, près de Moncoutant.

Chantemerle, quoi qu'en prétende une tradition locale, n'a jamais été paroisse, mais il y existait encore en 1590 une chapelle dédiée à « Sainte Magdelaigne » dont le desservant était à la présentation du seigneur de Chantemerle (3).

D'après les *Archives de Poitou* et les travaux de Beauchet-Filleau sur les familles poitevines, je crois pouvoir fixer, ainsi que suit, la succession des seigneurs de Chantemerle ;

Rambaud de Tiffauges. — 1050. Sa fille hérite de son fils aîné mort sans postérité et se marie à Pierre de Pareds, auquel elle apporte Chantemerle.

Pierre de Pareds. — Qui prit le nom de Pierre de Chantemerle et eut pour fils :

Aymery de Chantemerle. — Encore vivant en 1204. Il eut pour enfants Guillaume qui suit, Aymery, Pierre et Belle-Assez qui devint plus tard dame de Chantemerle.

Guillaume de Chantemerle. — Seigneur de Chantemerle, Pauzauges, Pareds, Poiroux, Riez etc., fit de grands dons aux abbayes de l'Absie, Boisgrolland, N.-D. la Blanche, la Grenetière. Entre 1189 et 1203, du vivant de son père, il partit guerroyer en Palestine et mourut en 1210 sans postérité.

(1) Renseignements Fl. Puichaud.

(2) Un des principaux fiefs des Chabot de la Grève, seigneurs de Chantemerle, situé près de Vouvant, portait aussi la dénomination de Petit-Château.

(3) *Pouillé du diocèse de Poitiers*, p. 328.

Belle-Assez de Chantemerle. — Fille de Aymery, mariée en 1200, à Savary de Mauléon ; elle hérita plus tard Chantemerle de son frère Guillaume.

Hugues du Bois. — Fut seigneur de Chantemerle de 1220 à 1240. Il tenait très probablement cette seigneurie en héritage de Belle-Assez dont il était le parent par alliance puisque son fils fut nommé, en 1250, exécuteur testamentaire de Raoul de Mauléon son neveu.

Thibaud IV Chabot. — Acquiert Chantemerle en 1240 probablement par voie d'achat ; prend alors les titres de seigneur de la Grève, Chantemerle, Rocheservière, les Essarts, du Petit Château de Vouvent, Loge-Fougereuse, Oulmes, etc... Il Il était le chef de nom et d'armes de l'illustre et très puissante maison de Chabot (1), il mourut un peu après 1250, laissant cinq enfants dont le second, Guillaume, lui succéda comme possesseur de Chantemerle.

Guillaume Chabot, premier du nom comme seigneur de Chantemerle.

Guillaume II Chabot, fils du précédent, seigneur de Pressigny, était tuteur de son neveu, Thibaut Chabot de la Grève, qui lui intenta en 1340 un procès au sujet de la gestion de ses biens.

Thibaud VIII Chabot, petit-neveu du précédent, obtint par sentence du 18 juillet 1377 la possession de Chantemerle en réparation de la mauvaise gestion des biens de son père par Guillaume II Chabot.

Louis Chabot, premier du nom, seigneur de la Grève et Chantemerle, fils aîné du précédent, il épousa Marie de Craon qui lui apporta les seigneuries de Moncontour, Marnes, Montsoreau, Colombiers, Précigné, Verneuil, Ferrières, Savonnières, Jarnac-sur-Charente, etc.

Thibaud IX Chabot, hérite de presque tous les fiefs de Louis Ier, son père, fut un des bons officiers du roi Charles VII

(1) Chabot porte : *d'or à 3 chabots de gueules posés 2 et 1.*

et périt à son service à la célèbre « Journée des Harengs », 18 février 1429.

Louis II Chabot, seigneur de la Grève, Montsoreau, etc... né en 1423, il mourut peu avant 1480, laissant Chantemerle à sa fille Madeleine.

Madeleine Chabot, épousa le 4 février 1470 Navarrot d'Anglade, chambellan du Roi et capitaine de Mauléon ; elle mourut sans enfants et Chantemerle passa, avec ses autres fiefs à :

Jehan de Chastillon, fils de Charles de Chastillon (1), époux de Catherine Chabot, sœur de Louis II Chabot et fille aînée de Thibaud IX. Jehan de Chastillon prend les titres de baron de Bouville, seigneur d'Argenton, la Grève, Chantemerle, la Rambaudière et Moncontour, de son mariage avec Jehanne de Rochechouart il eut quatre enfants dont Tristan qui suit.

Tristan de Chastillon, seigneur de la Grève, Chantemerle et la Rambaudière, Argenton, Moncontour, etc..., épousa Jehanne du Bellay et testa le 6 juillet 1528. Il mourut peu après sans postérité.

Claude de Chastillon, frère du précédent, hérite de ses fiefs et signe : baron de Bouville, d'Argenton, la Grève, Chantemerle et la Rambaudière, Moncontour, la Motte-Coupoux, la Mothe-Brisson, etc. De son mariage avec Gabrielle de Sanzay, il eut deux fils dont :

Claude de Chastillon, fils cadet du précédent. Par son mariage, contracté le 4 août 1559 avec Renée Sanglier du Boisrogues, il acquiert en Loudunois cette importante seigneurie. Il eut sept enfants dont Gilles qui suit.

Gilles de Chastillon, seigneur du Boisrogues-en-Loudun, baron d'Argenton, Chantemerle et la Rambaudière, épousa Marie de Vivonne-la-Chastaigneraye dont il eut sept enfants, il mourut à Saintes en 1589.

(1) Chastillon : *de gueules à 3 pals de vair au chef d'or.* La famille de Chastillon qui, au XIe siècle possédait la ville de Chatillon-sur-Marne, est une des plus anciennes et des plus illustres de France. Au cours des siècles ses membres ont contracté quatorze alliances avec la famille royale de France.

André de Chastillon, troisième fils du précédent, marquis d'Argenton, Boisrogues-en-Loudun, Chantemerle, la Rambaudière, Vacheresse, etc., il épousa Marie-Marguerite Gouffier d'Oyron, fille de Louis Gouffier, duc de Roannez.

François de Chastillon, frère du précédent dont il hérita du Boisrogues-en-Loudunois et de Chantemerle, né en 1606, il fut enterré dans l'église des Moutiers-sous-Chantemerle le 9 septembre 1662. De son mariage avec Françoise-Honoré, il eut plusieurs enfants dont :

Alexis-Henri de Chastillon, seigneur de Chantemerle et la Rambaudière, capitaine des Gardes du duc d'Orléans frère de Louis XIV, il avait épousé, en 1685, Marie-Rosalie de Brouilly de Piennes, dont il eut deux filles :

Pulcherie de Chastillon, fille aînée du précédent, elle hérita de Chantemerle et de la Rambaudière. Le 23 juin 1715, elle épousa le marquis de Boivin-Bocqueville, colonel du régiment d'infanterie de son nom.

Joseph de Retz. Des mains des Chastillon, Chantemerle passa probablement par vente, en celles de Joseph de Retz, marquis du Terrail qui le céda en 1762 aux Cossé-Brissac (1).

Thimoléon de Cossé-Brissac, maréchal de France, laissa Chantemerle à son fils :

Louis-Hercule de Cossé, colonel de la Garde des Cent-Suisse. Il fut massacré par la canaille de Paris en 1792 aux Tuileries en défendant Louis XVI.

Adélaïde de Cossé-Brissac, fille du précédent et d'Adélaïde de Mancini-Nevers, elle épousa Victurnien de Rochechouart-Mortemar qui devint possesseur de Chantemerle ; il laissa, en 1840, cette terre à son parent qui suit.

Le Prince de Chalais. Talleyrand-Perigord, prince de Chalais. Parmi les derniers possesseurs de Chantemerle il fut celui qui, le plus souvent, favorisa ce domaine de ses visites. Pour faciliter les chasses, il fit percer l'allée qui traverse la

(1) Cossé-Brissac : *de sable à 3 fasces d'or denchées par en bas.*

forêt dans toute sa longueur et qui, de lui, a gardé le nom d' « Allée au Prince ». Il laissa une fille mariée à son cousin le comte de Choiseuil.

Le comte de Choiseul d'Harcourt. Veuf de bonne heure de Mlle de Talleyrand, le comte de Choiseul fit élever à sa mémoire la splendide chapelle de Chantemerle ; magnifique joyau travaillé comme un reliquaire ancien : rien n'a été épargné pour en faire un bijou, ni la qualité des matériaux, ni la richesse des sculptures, ni la magnificence de la décoration, ni le travail artistique des bronzes.

A sa mort, le comte de Choiseul laissa Chantemerle à sa nièce Mlle d'Inhisdal, qui épousa le *comte d'Avaray*, propriétaire actuel.

LES LÉGENDES

Me dira-t-on pourquoi le paysan de tout le grand massif des collines poitevines, depuis Vouvant jusqu'aux Mauges d'Anjou, depuis la Gâtine jusqu'au pays d'Herbauges, pourquoi, dis-je, en notre contrée, plus que partout ailleurs dans l'Ouest, le paysan attache à ses forêts une sorte d'âme propre, une quasi personnalité mystérieuse qui s'incarne en des génies locaux, en des mythes charmants ou terribles, venus semble-t-il en droite chevauchée de la terre bleue du Rêve.

C'est, en forêt de Vouvant, par dessus les frondaisons des superbes futaies, au-dessus des chaos rocheux des vallées profondes, Eustache Chabot, la Mélusine, la Fée-Sirène qui traverse les airs en des vols circulaires et jette à l'infini des cieux, autour de ses donjons croulants, des cris étranges et troublants que les échos répètent au loin dans les nuits de tempête.

Les grands bois des Essarts, de la Chaise et d'Aizenay ont leurs chasses nocturnes, aériennes ou terrestres, et, dans la forêt de Grasla, autour de la « Pierre Blanche » de gracieux et

légers fantômes, les « Blanches-Dames », viennent folâtrer dans les clairières, à la lueur falotte de la lune, pour s'envoler dès l'aube sous le souffle des brises avec la pluie neigeuse des églantiers.

La forêt de Chantemerle est notre « Brocéliande » à nous, gens de Gâtine. Comme ses voisines de Vendée elle a ses traditions et ses mystères ; elle a ses légendes qui ne se confondent point avec celles des autres forêts poitevines ; plus que toutes elle a sa beauté propre qui lui vient moins du pittoresque de son sol et de la majesté de ses grands arbres que du charme si reposant et de la fraîcheur de son sous-bois. Chantemerle est mieux que toutes autres, la forêt des sources claires et des ruisselets, la forêt surtout des oiseaux et des fleurs. Comme toute grande dame elle a sa fête que ses amis que ses voisins célèbrent en cette joyeuse « Assemblée des Muguets » qui revient au mai de chaque année, quand les jolis grelots d'ivoire ont pris dans les taillis la place des primevères, des anémones et des jacynthes d'avril.

C'est l'époque où la forêt, parée de toute la richesse de sa flore et tout embaumée des capiteuses effluves de ses parfums, rayonne dans l'apogée de sa splendeur. Magique milieu qui jette en l'âme une impression de suavité très douce et qui la sort des banalités et des affres quotidiennes de la vie pour la reposer un instant comme en un songe heureux !

Fadaises et puérilités que tout cela diront ceux qui ne voient dans nos bois que des cultures de madriers : mais non ! Quand Dieu jette à mains pleines la Beauté sous nos pas, pourquoi, fermant les yeux, passer dans la vie en simples bêtes de somme, indifférents aux bonheurs exquis réservés à qui sait ouvrir tout grands, dans nos champs et nos bois, les portes de son âme et les yeux de son cœur au charme enveoppant des choses ! Futaies aux grandes ombres et rocs géants, prairies vertes et moissons ambrées, champs de genets, champs d'ajoncs d'or, de trèfle rouge ou de lin bleu, chemins creux où les lianes se balancent aux bras rustiques

des chênes tors, petits ruisseaux courant dans les iris en reflétant le ciel, vieux moutiers croulants, vieilles tours à légendes qui tremblent sous les étreintes ardentes des rafales.... choses si belles dont la Main divine a fait notre Vendée, honnis soient ceux qui foulent en passant votre magnificence sans ressentir en leur âme plus d'émoi que les grands bœufs repus qui, dans les soirs d'automne, regardent vaguement aux « claies » des pâturages avec des gros yeux vides de pensées !...

Donc les ruisseaux jolis, les oiseaux et les fleurs avec, parfois, un chevreuil effaré, voilà ce que l'on voit en forêt de Chantemerle pendant le jour ; si vous saviez ce qu'on y voit la nuit !

Ecoutez !..... Il y a longtemps — Oh ! bien longtemps : des siècles ! — un gars de ferme revenait chez lui dans la nuitée ; suivant entre les coupes du bois ces petits sentiers qu'une hermine traverse en quatre pas, il allait tranquille dans la solitude absolue quand il perçut tout-à-coup des bruissements étouffés semblables à des chants à peine murmurés sur un rythme très lent.

Brusquement il s'arrêta pour écouter ; mais dans la feuillée légère des souffles d'air passaient, pareils à de mystérieux frémissements d'ailes, en sorte qu'il n'entendait plus la musique des voix : Pourtant, sous les clairs rayons de lune, des formes maintenant venaient vers lui dans le sentier !

Le gars s'enfonça dans l'ombre d'un buisson.

Et voici ce qu'il vit :

Deux à deux, portant en mains des cierges dont le vent n'agitait point les flammes, des religieuses en long cortège s'avançaient et leur voix, bien bas, très bas, pleuraient ces chants si doux dont l'Eglise attristée berce les premiers instants du sommeil éternel de ses Fils :

« Toute chair en ce monde est comme la fleur de l'herbe : un souffle passe et la fleur tombe !... Vos serviteurs espèrent en vous, Seigneur, parce que vous les avez fait boire en leurs jours à la

coupe de votre colère.... Leurs os ont tressailli d'espoir en attendant le jour de vos justices... ô Dieu, placez-les dans un lieu de repos, de lumière et de paix... ! »

La procession lugubre passa et derrière, à dix pas, sur un cheval tout noir, venait un cavalier sans tête, vêtu d'un ample manteau noir !

Les moniales au carrefour tout voisin s'arrêtèrent et se turent ; le cavalier s'arrêta comme elle, levant les bras au ciel et, dans le silence impressionnant de l'heure et de l'endroit, de son corps sans tête trois grands cris jaillirent, stridents d'abord comme des cris de gerfaut, plaintifs en leur finale comme les gémissements des vierges désolées dont parle Jérémie.

Alors la forêt tout entière frémit et du tapis des mousses vers le sommet des chênes une rumeur apeurée, en grand émoi, sembla monter !...

Puis le cortège étrange reprit sa marche et ses chants éplorés pour s'en aller se perdre dans la distance et dans l'ombre des bois.

Depuis cette nuit-là plusieurs ont revu, dans les allées enténébrées de la forêt passer, précédé de ses nonnes, le cavalier sans tête ; beaucoup disent encore aujourd'hui avoir entendu ses appels angoissés déchirer la paix et le silence des nuits. Du vieux verbe « hucher » (1) qui, dans notre Poitou, signifiait autrefois appeler en criant, nos paysans désignent le mystérieux décapité sous le nom de « Huche-en-bois », c'est, prétendent-ils, une âme d'Elu, l'âme d'un grand seigneur dont le corps est resté sans sépulture chrétienne et qui doit attendre pour goûter l'éternel bonheur qu'un prêtre ait fait tomber sur ses pauvres ossements la rosée des prières de la liturgie sainte :

On prétend que la procession nocturne part des terres de la Getière, en Saint-Jouin-de Milly (2), évite le bourg de Chan-

(1) Les vieux armoriaux appellent « huchet » un cor en forme d'olifant.

(2) Renseignement Henri Bouchard.

temerle et va disparaître dans les taillis du côté de l'Absie ou Saint-Paul-en-Gâtine.

Elle suivrait donc ainsi le milieu de la forêt dans sa plus grande longueur.

Le caractère de cette tradition est exclusivement local et très particulier ; or comme on admet que toute légende de ce genre procède d'un fond quelconque de vérité ou tout au moins d'événements précis et marquants, altérés par le temps, l'ignorance ou la crédulité, il m'a paru intéressant de rechercher quel avait bien pu être au cours des siècles passés le prototype du cavalier sans tête.

Aucun des seigneurs directs de Chantemerle ne saurait être identifié avec le « Huche-en-Bois », pas même ce Cossé-Brissac, massacré pour son roi dans l'escalier des Tuileries. Il ne faut pas songer non plus au malheureux Chalais décapité par ordre de Richelieu puisque la maison de Talleyrand-Périgord qui détient encore la principauté de Chalais n'a possédé Chantemerle qu'au XIXe siècle : la légende du « Huche-en-Bois » est de beaucoup plus ancienne dans le pays. J'inclinerais plutôt à y reconnaître messire Jacques Chabot de Pressigny.

Au commencement du XVe siècle, Guillaume Chabot, IIe du nom, seigneur de Chantemerle et de Pressigny (1), reçut la tutuelle de son neveu Tribaud VII, Chabot, seigneur de la Grève ; cette tutelle dura seize ans pendant lesquels Guillaume dilapida les biens de son neveu. Celui-ci, à sa majorité, 1440, lui intenta un procès qui se prolongea jusque sous leurs héritiers. Enfin, en 1477 Thibaud VIII Chabot de la Grève obtint en dédommagement, par sentence rendue le 18 juillet, la possession de Chantemerle qui sortait ainsi de la branche des Chabot de Pressigny pour tomber aux mains des Chabot de la Grève. Mais les Pressigny ne s'inclinèrent nullement devant l'arrêt qui les dépouillait et ne cessèrent durant plusieurs gé-

(1) Pressigny, fief noble en Gâtine, paroisse de Verruyes.

nérations de revendiquer Chantemerle (1), c'est ce que firent tout d'abord Louis Chabot de Pressigny, fils aîné de Guillaume et son frère Guesdin Chabot.

Il mourut laissant comme héritier commun de leurs biens et de leurs prétentions sur Chantemerle, Tristan Chabot de Pressigny, fils de Guesdin, lequel eut à son tour pour fils Jacques Chabot.

Celui-ci fit d'abord brillamment la guerre contre les Anglais et reçut du roi Charles VII des témoignages de satisfaction. Malheureusement mal conseillé peu après par François Prelati, capitaine du Château de la Roche-sur-Yon, alchimiste et complice des crimes de Gilles de Raiz (Barbe-Bleue), Jacques Chabot eût le tort de participer à des vexations odieuses dont fut victime Geoffroy Le Ferron, trésorier de France. Poursuivi et condamné pour ce fait, le roi lui octroya pardon en considération de ses services passés (2).

L'année suivante, 1445, Jacques Chabot se rendit de nouveau coupable de violences graves envers le seigneur de la Motte-Beaussay, près Loudun, et résista à main armée au lieutenant du roi, Guy d'Auxigné, chargé de l'arrêter. Condamné cette fois sans rémission il fut livré au bourreau et décapité.

En tant que fils aîné de Tristan Chabot il était le dépositaire des prétentions des Pressigny sur Chantemerle ; petit-fils des anciens seigneurs il y était certainement connu et son exécution aura produit dans toute la Gâtine et notamment à Chantemerle une impression très grande dont le souvenir sera resté fixé dans la légende du cavalier-sans-tête.

. . . . . .

J'ai dit plus haut que Chantemerle était par excellence la forêt des ruisselets et des fontaines : à l'une de ces dernières

(1) Beauchet-Filleau; *Dictionnaire Historique des familles du Poitou*, t. II p. 179, Chabot-Thibaud VIII.

(2) Voir *Récit d'antan*, par A. Barrau (*Revue du Bas-Poitou*, ann. 1907, n° 1.)

se rattache une autre légende qui, pour être moins dramatique que celle du funèbre « Huche en-Bois », n'en porte pas moins une empreinte très accusée du caractère gâtinais.

Autrefois, raconte-t-elle, se trouvait, dans une des fontaines des bois de Chantemerle, une large pierre plate sous laquelle on savait qu'un inestimable trésor était caché. Bien des bûcherons, bien des chasseurs, bien des paysans surtout auraient volontiers levé la pierre et pris pour eux les richesses qu'elle recouvrait, mais aucun n'osait tenter l'entreprise car depuis des siècles et des siècles on redisait dans le pays que le pavé de granit ne pourrait jamais être enlevé que par un homme d'âge mûr n'ayant jamais durant sa vie commis de faute mortelle.

Chacun donc en passant jetait des yeux de son corps au fond de l'eau si claire un long regard d'envie, et des yeux de son âme au fond de sa conscience un regard attristé, et tous s'en allaient, tête basse, parce qu'en eux-mêmes ils avaient vu... et que des souvenirs qui depuis longtemps dormaient s'étaient subitement dressés en leur esprit.

Mais si le paysan de Gâtine n'a pas toujours absolue limpidité de conscience, il possède par contre une réserve inépuisable de roublardise : l'un d'eux résolut donc, malgré les fautes notables de son passé, d'acquérir par ruse le trésor de la source.

Et voici comment il crut pouvoir agir :

Ayant un jour conduit au bord de la fontaine un pauvre idiot qui depuis sa naissance n'avait jamais eu conscience de ses actes, il le fit descendre dans l'eau, lui commanda de soulever la pierre et de lui donner ce qu'elle recouvrait. L'innocent dérangea très facilement le bloc et découvrit un peu au dessous un coffret de fer qu'il enleva avec la même facilité.

Le paysan ne se tenait pas de joie : que contenait le mystérieux coffret, de l'or ou des joyaux ? Fébrilement il tendait vers son compagnon des mains avides :

Passe-moi ça, pauvre !

L'idiot voulut le lui donner en effet, mais le coffret leur échappa des mains et retomba dans la fontaine qui se mit à fumer et à bouillonner comme si la petite boîte de fer eût été rougie au feu. Le lendemain le paysan n'avait plus sa raison, et le bassin de la source était rempli d'une boue verdâtre qui n'a jamais permis depuis de revoir la pierre protectrice du trésor !...

Naturellement Chantemerle et ses environs, comme tout le Bocage poitevin, ont leurs contes de garous, de garaches, de galipotes et de farfadets ; ils sont en lignes générales à peu près les mêmes que dans toute la région Deux-Sèvres-Vendée. Pourtant il en est un, la *Blanche-Biche*, qui, plus que les autres contes, participe à la nature de la Légende puisque la métamorphose transitoire qui s'opère chaque nuit est le résultat d'une sorte de malédiction, le châtiment d'une faute, un peu comme le changement de Mélusine en sirène était la punition de son manque d'égard envers son père.

Ce récit de la *Blanche-Biche* se dit dans presque toute la Gâtine et dans tout le Niortais avec des variantes assez accusées toutefois : dans le sud des Deux-Sèvres c'est un chant, une sorte de complainte écrite en une versification un peu fantaisiste dont M. Gélin a publié autrefois la musique et deux textes. Dans la Gâtine au contraire, la « *Blanche-Biche* » n'est pas chantée, mais racontée en une sorte de récitatif. Ces récits en prose sont plus complets que les textes en vers, emprisonnés par les rimes, mais naturellement ils varient davantage dans les termes : chaque conteur choisissant ses expressions dans son patois local.

Dans ces différentes versions dont certaines, comme cela arrive souvent aux légendes très anciennes, sont d'une singulière incohérence, j'ai pris ce qu'il y avait de mieux ordonné, complétant les textes les uns par les autres, tout en restant fidèlement enfermé dans le cadre général, n'inventant rien et n'omettant rien d'essentiel. Ainsi faisant, j'ai cru pouvoir fixer comme suit la version gâtinaise de la Blanche-Biche

qui reste avec la Mélusine une de nos meilleures et de nos plus populaires légendes de transformation de l'être féminin :

LA BLANCHE-BICHE

Réveillez-vous, Belle Assoupie, réveillez-vous ! les rouets sont arrêtés, les fuseaux sont garnis, dans le foyer brillant flambent les ajoncs secs : Réveillez-vous !

Recueillez-vous pour écouter : sur la plaine obscurcie, dans le souffle des vents, les trépassés s'en vont, contant leurs peines en longs soupirs : doux pèlerins des nuits d'automne, ils s'arrêtent, pleurant, dans les rameaux dépouillés des vieux ormes et près des Croix des chemins creux, c'est l'heure des récits : recueillez-vous pour écouter.

Et vous, chrétiens, ouvrez vos cœurs à la pitié pour ouïr la malaventure de la tant douce Magdeleine, la garache dolente qui, jolie fille le jour, courait en blanche biche au fond des bois pendant la nuit ; pour la rançon des péchés de sa mère : ouvrez vos cœurs à la pitié !

*
* *

Dans la chambre du Roi, Magdeleine soupire ! « Belle amie, dit la Reine, pourquoi toujours pleurer ainsi quand vient la nuit ? pourquoi dès le matin trembler auprès de la fenêtre quand au loin, dans les bois, le son du cor vibre et s'étend sous la ramée fleurie ? Dis-moi belle amie, dis-moi pourquoi chaque jour en la chambre du Roi, soir et matin, longuement tu soupires ?

— « Mère, que Dieu pardonne !!... Pour tes péchés je me vois condamnée : Je suis le jour belle princesse, mais du soir à l'aurore, sous forme de blanche biche, je cours les bois, traquée sans répit par les chiens du pays ; ceux de mon frère Renaud sont les plus acharnés : un jour ils me prendront ! Mère, que Dieu pardonne... »

« Mère, voici le soir, je vais partir au bois... Mais entends-tu l'ardent appel du cor et les abois des chiens là-bas dans les gaulis ?... Ce sont les grands courants de Renaud qui m'attendent : Mère, prends ta quenouille et ton bel anneau d'or, dis bien vite à Renaud de rappeler sa meute et ses piqueux ! Mère, voici la nuit je vais partir au bois. »

*
* *

Enfin la biche est prise. Depuis tant de soirs et tant de matins que Renaud la chassait ! Piqueux, prends ton sifflet d'argent, prends ta corne d'ivoire et sonne un air de joie. Enfin la biche est prise... dans les coudriers verts les chiens l'ont arrêtée et le gazon léger s'est fleuri de son sang ; sonne, piqueux, sonne gaiement : la biche est prise

« Gentils varlets, faites-la nous bien cuire. Demain dans le chastel nous serons trente et trois : apprêtez les services et les vins. »

— « Renaud, mon fils Renaud, c'est ta sœur Magdeleine que tes chiens ont traquée dans les coudriers verts !

— « Non, madame la Reine, non ce n'est pas ma sœur : c'est la tant jolie biche à la blancheur d'hermine que je courais soir et matin : son corps est dépecé ; sur la lavande et le serpolet fin ses beaux membres reposent.

Varlets gentils, faites-la nous bien cuire ! »

Dans son château doré Renaud tient table haute : « Vous tous, nobles de lance, vassaux d'épieu, mangez en joie ! Mangeons la biche, la biche à la robe de neige, aux beaux yeux couleur de noisette ! A nous la nuit entière pour le festin ; buvez, barons, buvez joyeux ! »

« Mais où donc est la Reine ?.... Et ma sœur Magdeleine n'est-elle point non plus dans mon chastel joli ?... »

— « Méchant Renaud, mon frère, dit une voix dolente, je suis toute première en ton castel joli ! Vois, dans ce vaisseau d'or ma poitrine repose ; sur ce plat d'argent fin mes membres sont rôtis : dans le beurre et le vin sont mes seins et yeux ; au crochet du cellier mon cœur se balance et semble palpiter encore, méchant Renaud, mon frère !

« Renaud, Renaud, Dieu seul est juste juge ! Il a reçu mon âme en sa bonté, il l'a vêtue d'un manteau de blancheur éternelle ; mais la tienne est écrite au grand livre d'enfer.... pour toujours ! Renaud Dieu seul est juste juge ! »

Alors la voix se tut, et Renaud tomba mort !

Pauvre Renaud ! la susdite légende le fait mourir en antropophage involontaire et pourtant maudit, alors qu'une autre complainte très connue en Poitou le montre revenant mortellement blessé de la guerre où bravement il s'était battu. Cela se chantait dans toute la région de Fontenay, Niort,

Melle, Civray et jusqu'à Montmorillon : Benjamin Fillon et Pineau en ont publié deux textes en vers, très différents du reste, recueillis l'un à Nalliers en Vendée, l'autre dans le sud-est de la Vienne.

Dans la Gâtine, pays peu chanteur décidément, l'histoire de Jean Renaud se disait aux veillées d'hiver en simple prose patoise, aussi ai-je cru devoir la traiter comme le précédent récit de la « Blanche-Biche » :

JEHAN RENAUD

Peu de semaines après ses noces Renaud dût partir à la guerre et pendant un an chaque jour sa mère montait à la tourelle pour le voir plus tôt revenir.

Or un soir il parut au bout du vert chemin, d'une main s'accrochant au col de son cheval et retenant de l'autre ses entrailles. Le sang coulait de ses habits et de son front plus blanc qu'ivoire, sur l'herbe drue, la sueur tombait.

Par la croisée de son logis sa mère lui cria joyeuse : « Jehan, mon fils, grande joie dans ta maison car d'un bel enfançon ta femme est devenue mère aujourd'hui : réjouis-toi ! »

— « Mère, ni mon épouse aimée ni l'enfant nouveau-né ne peuvent plus me mettre en joie : la mort est dans mes flancs et mon cœur saigne !... Faites un lit dans la plus épaisse des tours et que ma mie chérie ne sache rien !...

Dans la grand'tour on le coucha, bien loin de son épouse aimée ; on ferma les trois portes, et puis, quand furent sonnés les douze coups de la minuit, le bon Jean Renaud trépassa !...

Mais quand au clair matin sa Dame entendit sonner les cloches à tout élan : « Mère, dit-elle, pourquoi ces sonneries tant belles en ce jourd'hui ?...

— C'est le bon sire abbé, ma mie, qui reçoit corps de Saint pour sa chapelle : Quand Jehan Renaud reviendra belles reliques aussi rapportera. »

Mais quand elle entendit les valets qui pleuraient dans la cour : Mère, dit-elle, qu'ont-ils donc à bramer ainsi ?...

— C'est le plus beau de nos chevaux qu'ils ont trouvé mort ce matin : quand ton Jehan Renaud viendra plus beau cheval achètera. »

Et quand elle ouït les servantes clamer et se lamenter à voix pleine : « Mère, dit elle, ô mère, le malheur est-il au logis : pourquoi ces cris des chambrières ?

— C'est le plus beau de mes manteaux brodés, ma fille, qu'en lessive elle ont laissé partir au fil de l'eau. »

Et quand passèrent sous sa fenêtre les bergerettes allant au pré et que dolemment elles chantaient son deuil : « Mère, qu'ont-elles pour chanter en ce jourd'hui si tristement ? Mon cœur se serre à les entendre !

— C'est le plus fier de nos béliers, ma fille, qui blessé au flanc hier au soir, trépassa durant cette nuit : Quand Jehan Renaud reviendra tous les grands loups il chassera. »

Mais, près de la croisée, la dame allant s'asseoir aperçut au loin ses valets en sombre cortège qui, vers l'église, portaient un mort :

« Mère, ô mère, vous m'avez trompé ! mon pauvre cœur me le criait bien: c'est Jehan Renaud,mon tant aimé qu'on porte en terre!... » Alors la mère baissa la tête et pleura !...

— « Faites, faites creuser deux tombes : Renaud m'appelle auprès de lui : Adieu ! tant beau logis ; adieu, belles amies ; adieux mon pouponneau chéri : mère, gardez-le bien et que sagement il grandisse en bon renom ! »

En disant ces tristes paroles la châtelaine endolorie se pâma d'affres douloureuses, et le dimanche après Complies dans la nef de la vieille église on la coucha près de Renaud.

On vante avec raison la noblesse de pensée qui anime certaines légendes de Bretagne mais trouvera-t-on beaucoup de récits dans le Légendier d'Armorique où le sentiment d'amour conjugal soit mis en œuvre plus délicatement que dans notre complainte de Renaud ? Qu'y faut-il admirer le plus : l'amour du bon sire qui veut mourir en cachette, sans la caresse dernière de « sa mie chérie », pour que celle-ci qui vient d'être mère, ne sache rien, ou l'amour de l'épouse qui meurt de la mort de son « tant aimé », ou bien encore la force d'âme de la mère de Renaud qui refoule en elle-même sa maternelle douleur pour ménager le cœur de sa belle-fille ?

Bergers et pastourelles qui rêviez dans les prés et le long des chemins, moines et moniales à qui les saints du ciel disaient de douces choses en la paix sereine de vos cloîtres, châtelaines et bonnes vieilles qui filiez tout le jour en cherchant en vos cœurs, plus encore qu'ailleurs, des récits pour la veillée du soir, soyez salués, vous tous qui dans les siècles reculés nous avez ciselé ces délicats poèmes qui sont nos Légendes poitevines. En les retrouvant dipersés çà et là au hasard de nos collines et de nos plaines, c'est un peu de vous mêmes que nous retrouvons ; c'est votre cœur que nous sentons battre et votre esprit et votre foi que nous sentons revivre ; à ce contact bienfaisant deux grands sentiments reçoivent en nous un puissant réconfort : l'Amour des Aïeux disparus, l'Amour de la Terre natale.

L. Charbonneau-Lassay.

LES MUNICIPALITÉS SABLAISES

(*Suite*) (1).

Les pouvoirs des échevins Mercier et Vincent étant expirés, et M. Leblanc étant décédé, on procéda le 23 février 1755 à l'élection de 3 échevins. Les élus furent Vincent réélu, Pezot et Duget.

Jean-François Duget était docteur en médecine de la faculté de Montpellier. Il était fils de maître Jacques Duget, docteur en médecine (1669-1724) et de Louise Cougnaud. Né le 25 juillet 1707, il avait épousé le 25 mai 1734, Marie-Hélène-Aimée Friconneau, fille de maître Denis Friconneau, sieur de la Motherie, avocat en parlement, conseiller du roi en l'élection des Sables, et de Marie Anne Ruchaud. Il était le beau-frère de Bouhier de la Bergerie.

François Duget eut trois fils et une fille. Un de ses fils, Denis André, eut de son mariage avec Victoire-Louise de Laselle une fille Marie-Marguerite Victoire, laquelle épousa Joseph-Stanislas Dupont, trésorier des Invalides de la Marine, dont le souvenir est encore dans toutes les vieilles mémoires sablaises. Duget mourut en 1780 le 7 février.

Luc Pezot, né le 3 avril 1710, mort le 7 brumaire an III (28

(1) Voir le 4e fascicule de 1908.

octobre 1794) fils de honorable homme messire Luc Pezot (1664-8 avril 1732) et de Marie-Elisabeth Ruchaud.

La famille Pezot n'était point des Sables, et son établissement dans cette ville était relativement récente. Il ne devait dater que de l'époque où Luc Pezot, père, qui était conseiller du roi acheta la charge de receveur alternatif des tailles, deniers d'octroi, et autres impôts de l'élection des Sables. Sa mère était la fille d'un médecin d'Olonne.

Luc Pezot devint à son tour receveur des Tailles, et fut un financier doublé d'un commerçant; à sa mort il laissa une succession d'environ un million.

Collinet nous en trace le portrait suivant :

« Il était manchot de la main droite, sans frères ny sœurs, « grand, bel homme, bien constitué, avare, dur, n'ayant ja- « mais rendu de service qu'avec un intérêt sordide, il n'a ja- « mais fait d'heureux, il n'a point d'amis, il est mort sans « être regretté ».

« Cet homme quoique avare était cependant superbe dans « ses ameublements, habits et équipages. Il y a 20 ans, il fit « bâtir la belle maison de Pierre-Levée; elle était meublée « comme celle d'un prince, il l'a vendu à sa vie et celle de sa « femme au citoyen Fayau, riche habitant de La Roche-sur- « Yon, qui sera peut-être meilleur que lui. »

*
* *

Un des derniers actes importants de l'administration du maire Massé de la Rudelière, fut le casernement aux Sables des officiers et soldats du régiment des Grenadiers Royaux de Chantilly qui devaient arriver le 2 juin 1755.

Les opérations administratives que nécessita le logement des troupes montre que l'on n'était pas toujours d'accord dans les anciennes Assemblées Municipales, et que chacun y était jaloux de ses prérogatives.

Le Maire, Massé de la Rudelière, ayant préparé seul le rôle

désignant les habitants qui devaient loger les militaires convoqua, le premier juin, les échevins afin de le leur communiquer, pour qu'ils l'approuvassent. Mais ceux-ci froissés de ce que l'on s'était passé d'eux, prétextèrent que le peu de temps qu'il y avait désormais avant l'arrivée des troupes ne leur permettait pas d'examiner le rôle en question. En conséquence, ils laissaient les choses telles que le Maire les avaient arrêtées, lui laissant toute la responsabilité des mesures qu'il avait prises.

Au moment où elle allait bientôt se séparer, dans la séance du 18 novembre 1755, la Municipalité résolut d'écrire au Garde des Sceaux pour le remercier des sommes qu'il avait bien voulu accorder pour la continuation de la digue du remblai, et le prier de continuer sa protection à la ville.

Mais l'année suivante la guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, cette digue, et les autres travaux du projet dont elle faisait partie furent abandonnés.

On la consolida seulement par derrière, au moyen d'un remblai.

Ce remblai fut entrepris par un sieur Rai-Duchesne, selon un marché passé aux Sables le 9 décembre 1756. Un an plus tard, le 21 octobre 1757 il était complètement terminé et accepté.

*
* *

L'intervention de l'Etat dans les élections municipales, malgré l'achat de la propriété des offices municipaux par les villes, ne cessa jamais de se faire sentir, et de s'exercer à chaque fois qu'on le jugeait nécessaire.

En sorte que, tour à tour, l'arbitraire et la légalité étaient employés, selon le bon plaisir du gouvernement du roi.

C'est en vertu de cette intervention que l'Intendant allait pouvoir, à la suite d'une sorte de crise électorale, qui laissa pendant un an, de mars 1756 à mars 1757, la ville sans direc-

tion effective, nommer d'office les hommes qui lui plaisaient ou qui avaient intrigué pour cela.

Avec l'année 1755, expirèrent les mandats du Maire Massé, ceux des échevins Vincent, Bouhier de la Bergerie, et celui du procureur du roi de la Maison de Ville, Gaudon.

En exécution de la délibération du 11 février 1753, qui fixait le deuxième dimanche de l'Avent pour procéder aux élections municipales, il fut décidé que l'Assemblée générale des habitants des Sables serait tenue au parquet de la ville. D'un autre côté, par une lettre du 24 novembre 1755, l'Intendant avait spécifié que, conformément à son ordonnance de 1753, l'Assemblée chargée d'élire les nouveaux magistrats municipaux, ne devait se composer que des délégués de chaque corporation.

Les habitants négligèrent-ils d'observer cette ordonnance? Les officiers municipaux dans l'Assemblée du 29 novembre 1755 n'avaient-ils point eu connaissance de l'ordonnance de l'Intendant, ou n'en avaient-ils point fait part à leurs administrés? Toujours est-il que, le 7 décembre 1755, les Maires et échevins se trouvèrent fort embarrassés en se trouvant en face d'une assemblée générale ordinaire de tous les habitants.

Ils tournèrent la difficulté, et ne pouvant faire élire la nouvelle Municipalité par une Assemblée irrégulièrement constituée, ils procédèrent eux-mêmes suivant l'usage pratiqué dans quelques villes à l'élection de leurs remplaçants.

M. Petitgars des Combes, président de l'élection, fut désigné comme Maire, Bouhier de la Gaudinière, Blanchard de la Joubretière comme échevins, et Péault, ancien syndic des Sables, comme procureur du Roi.

Cette élection fut jugée quelque peu irrégulière, et des contestations de toutes sortes surgirent entre les élus, leurs électeurs et la population sablaise ; contestations activées et soutenues par ceux qui ambitionnaient le titre d'échevin et qui avaient été évincés.

Néanmoins l'Intendant, qui s'était tout d'abord mal accom-

modé de l'acte d'indépendance des échevins sablais, aurait ratifié les nominations si des instances très vives n'avaient été faites auprès de lui. Après avoir attendu encore 8 mois, l'Intendant, hésitant évidemment à prendre une mesure qui passerait pour un acte purement arbitraire, profita d'un récent arrêt du Conseil d'Etat rendu le 17 août 1756, autorisant les Intendants à pourvoir aux places d'officiers municipaux rattachés aux villes et communautés par l'arrêt du 21 mars 1747, pour rendre le 10 mars 1757 une ordonnance portant nomination des officiers Municipaux dans la ville des Sables.

Le respect que professait le comte de Blossac pour les libertés municipales apparaît nettement dans cette phrase de son ordonnance :

« Nous espérons ainsi montrer, par le choix que nous « allons faire de la plus grande partie des sujets qui auraient « estés élus combien nous avons d'égard et de defférance pour « les vœux des habitants ».

Ce fut le 20 mars 1757, que l'on communiqua à l'Assemblée générale des habitants l'ordonnance du comte de Blossac portant nomination des sieurs :

Lodre des Chateigners, pour Maire,

Basile Nicollon, procureur du Roy de l'Amirauté.

Bouhier de la Gaudinière et Boulineau comme échevins.

Péault comme procureur du roi.

En plus, le sieur Blanchard de la Joubretière était désigné pour remplacer l'échevin Duget dont le mandat finissait le 23 février 1758.

Tous, sauf Basile Nicollon acceptèrent les nominations dont ils étaient l'objet, et il fut remplacé par le sieur Dupont, sub-délégué de l'Intendant aux Sables.

Le sieur Pezot, sitôt la nouvelle municipalité installée, fut sur sa demande relevé des fonctions d'échevin qu'il devait remplir encore pendant 11 mois.

CHAPITRE V

IIIe Municipalité

Lodre des Chateigniers, maire (1757-1760).

La municipalité était donc ainsi composée :

Lodre des Chateigniers, maire,

Bouhier de la Gaudinière, Boulineau, Duget, Dupont, Echevins.

Péault, procureur du roi de la Maison de Ville.

René Lodre des Chateigniers était le fils de noble Homme René Lodre [1675-1729], marchand bourgeois, écuyer, contrôleur ordinaire des Guerres, Gouverneur de la Ville des Sables, et de Marie Febvre.

Il était né le 7 octobre 1717 et fut capitaine général de la garde-côte de la Capitainerie des Sables.

Le 25 novembre 1750 il épousa Marguerite-Jacquette Caillart de Beauchesne, fille de Messire Charles Caillart de Beauchesne, escuyer seigneur de Gudy, ancien commissaire ordinaire ordonnateur et de Marguerite Massé.

Il mourut le 17 juin 1789, laissant une fille et un fils.

André Bouhier, sieur de la Gaudinière, était fils de Laurent Bouhier et de Suzanne-Anne Guilloton et frère de Bouhier de la Bergerie.

André Bouhier était né le 12 août 1692, il était écuyer, lieutenant général garde-côte de la Capitainerie de Saint-Benoist-sur-Mer.

Il épousa le 16 juillet 1753 Louise Dupuy, qui n'avait que 19 ans et était fille de M. Jacques Dupuy, bourgeois armateur, et de Marie Bégaud.

Tandis que la ville était restée sans maire, peu d'événements importants s'y étaient passés.

Un bataillon du régiment d'Infanterie de Tournesis était arrivé le 1er avril 1756 prendre ses quartiers aux Sables.

Des armoiries avaient été accordées à la ville, et les sergents de ville avaient reçu des bandouillères destinées à les faire reconnaître et respecter pendant leurs fonctions.

Enfin le 5 août 1756, le premier échevin Pezot avait donné lecture d'une lettre du marquis de Clermont, gouverneur des provinces d'Aunis, Saintonge et Poitou, ordonnant de fêter la prise des forts de Mahon par les Français.

Un *Te Deum* fut chanté, auquel assistèrent les corps constitués de la ville. Le jour, des fontaines de vin coulèrent en abondance, et le soir quatre feux de joie flambèrent sur la plage ; le principal en face de la Place d'armes, un au passage, l'autre, au bout de Ville, le quatrième à la Chaume, tandis qu'au pétillement du bois se mêlait la mousqueterie du régiment de Tournesis que commandait le marquis de Courcy et celle des gardes-côtes.

En outre, les habitants avaient dû « illuminer toutes les fenêtres de leur maison qui ont vue sur la rue, de 2 chandelles au moins » et « faire un petit feu au devant de leur porte ».

Enfin, un feu d'artifice « tel qu'on peut lancer dans ce pays-ci » avait couronné la fête.

La célébration de cette victoire des débuts de la malheureuse guerre de Sept ans, devait marquer pour les Sablais la fin d'une ère de prospérité, qui durait depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, c'est-à-dire depuis huit ans.

Le port des Sables avait été un des premiers à bénéficier du rapide essor qu'avait pris le commerce français ; les armements avaient été des plus nombreux chaque année, et trente-trois nouveaux navires avaient été construits.

En 1749, une compagnie pour la pêche à la morue s'était même fondée aux Sables, organisée par un gentilhomme normand, un certain baron du Hart. Cette compagnie fonctionnait avec succès lorsqu'en 1754, l'imminence de la guerre avec l'Angleterre la força à arrêter ses armements, à se dis-

soudre et à mettre ses navires en vente en automne 1754.

Dès l'année suivante, bien que la guerre ne fût pas déclarée officiellement, l'Angleterre qui faisait capturer tous les navires français, enleva 10 grands navires sablais sur les 44 que le port avait armés cette année-là pour le banc, et pendant sept ans les côtes sablaises allaient vivre sous la terreur que répandaient les apparitions continuelles des voiles anglaises à l'horizon.

C'est ainsi qu'en octobre 1757, les habitants ayant appris que le 23 septembre auparavant les Anglais s'étaient emparé de l'Ile d'Aix, l'attaque des Sables fut considérée comme imminente.

Les meubles et les bagages furent envoyés à Olonne et dans les villages environnants, tandis que « les négociants firent remonter les barques et navires sur le platin de Savé et la Roulière ».

*
* *

Cette Municipalité, dont les pouvoirs ne devaient prendre fin qu'en mai 1762, eut à s'occuper tout spécialement des difficultés sans nombre, dont le mauvais état des clôtures et l'honnêteté relative de l'adjudicataire du tarif furent la cause.

Tandis que la mer continuait son œuvre de destruction sur les barrières de la côte et les quais du port, les clôtures dressées au Nord-Est contre les fraudeurs devenaient sans aucune efficacité par suite de l'envasement du canal de la Barre, et la chute lente et progressive du mur élevé dans le voisinage dudit canal.

On dut même, en juillet 1760, abattre complètement ce mur qui tombait en ruine et boucher le passage qu'il laissait libre au moyen de pieux, de cordages et de planches.

Les « enclostures » de la Chaume étaient illusoires et, le long de la grande muraille de l'Est, l'amoncellement des sables était telle qu'il atteignait presque la crête du mur,

formant ainsi un chemin des plus propices, pour pénétrer en Ville.

Il en résultait que l'adjudicataire du tarif adressait au corps de Ville sommations sur sommations pour qu'on lui fournît les clôtures convenables nécessaires à la bonne perception des droits et menaçait constamment de cesser son entreprise.

La fraude alors se pratiquait sur une si vaste échelle et avec une si grande facilité, que l'on conçut de sérieuses inquiétudes au sujet de la nouvelle adjudication, qui devait avoir lieu le 25 septembre 1759 à Poitiers.

Il fallut décider que, si l'adjudication ne se montait pas à 22.000 livres, somme nécessaire pour payer les impositions de la ville, elle serait renvoyée.

*
* *

Le 19 janvier 1758, le tisserand Mathurin Léard est nommé « Sergent de Maire » à la place de Jouet qui s'était retiré à Vairé. Il resta peu de mois en fonctions, car le 15 juin 1758 son fils, appelé également Mathurin, lui succéda.

Le 23 février 1758, la durée de la charge de l'échevin Duget étant expirée, Blanchard de la Joubretière fut installé comme échevin ainsi que le prescrivait l'ordonnance de l'Intendant du 10 mars 1757.

Le 11 mars 1759, par ordonnance de l'Intendant du 27 février 1759, le sieur Joseph Dupont, avocat en parlement, fut installé à la charge d'échevin que le décès de son père venait de laisser libre.

*
* *

Parmi tous les moyens auxquels eut recours la monarchie à cette époque pour se procurer les sommes qui lui étaient nécessaires, il faut citer les dons gratuits.

En août 1758 un édit ordonna la levée d'un don gratuit pour six années consécutives, et le 3 janvier 1759 une déclaration du roi, donnée à Versailles, en fixa le montant pour chaque province et le mode de recouvrement.

La ville des Sables avait été taxée à 2.000 livres par an, soit 12.000 livres pour les 6 années, et la levée du don devait commencer le premier février 1759.

Selon la coutume d'alors, on réclama, on marchanda et l'Intendant qui était alors à Paris obtint, par un arrêt du 11 novembre 1759, que le montant du don serait fixé à 9.000 livres payable dans un mois à partir du dit arrêt.

La ville emprunta la somme de 9.000 livres, et pour le remboursement eut recours, comme cela se faisait presque partout, à l'imposition de certains droits sur certaines denrées.

Le sieur Chedanneau, directeur des Aydes aux Sables, fut chargé de la régie de ces droits.

Ce sieur Chedanneau, qui mourut le 17 février 1776, était généralement détesté et haï aux Sables. Collinet nous en trace le portrait suivant :

« M. Chedanneau de la Pinardière, directeur des Aydes, « un de ces petits tyrans que le roi met dans ses fermes, « homme lait (*sic*) d'une figure sinistre, brutal, haut, dur, « inexorable, ne considérant personne, avare, avide d'or, « peu traitable. »

La pénurie du trésor royal s'accommodait trop bien de ces mesures fiscales qui, en somme, grâce aux ressources des octrois, ne pesant pas trop lourdement sur les villes, firent peu murmurer.

Aussi, au moment où allait se terminer la durée du don gratuit de 1758, une déclaration du roi en date du 21 novembre 1763 ordonna la levée d'un deuxième don pour une nouvelle période de cinq ans et un arrêt du Conseil du roi du 24 février 1764 fixa le commencement de sa perception au 15 mars 1765.

Cette fois la ville ne fut taxée qu'à 6.000 livres, et il ne lui

fallut qu'un an pour parfaire cette somme au moyen de la perception de quelques nouveaux droits.

La recette s'éleva même à 7.484 livres 9 sols, en sorte qu'il y eut encore, une fois les frais de gestion payés, un bénéfice de 663 l. 17 s. 8 d. pour la ville.

Enfin, un édit du mois d'avril 1768 ordonna la continuation de ce deuxième don gratuit jusqu'au 31 décembre 1774.

Pour adoucir un peu ce qu'avait d'excessif l'arbitraire de cette mesure, on donna au pays l'illusoire compensation d'un remboursement, à leurs titulaires particuliers, corps ou communautés de charges datant des XVe, XVIe et XVIIe siècles, pour la plupart disparues depuis longtemps et dont un arrêt du 18 mai 1767 avait décidé la réunion à l'Etat.

(A suivre.) G. Collineau.

MUSE POITEVINE

FLORILÈGE : COLCHIQUES

A Léon Deubel.

En mon Poitou natal on appelle *veilleuse*
Le colchique, petit flambeau mauve au pied blanc,
Qui s'allume soudain aux derniers feux de l'an
Dans l'opaque brouillard de l'automne frileuse.

Le printemps et l'été, sans émouvoir la plante,
Passent. Rien ne fleurit du cœur bulbeux et gras.
Mais d'entre la feuillée en monceaux surgira
Le Sèvres gracieux à l'éclosion lente.

Respectés des troupeaux y flairant un poison,
Sans nul parfum comme des fleurs déjà gelées,
Les colchiques, disant les soirs près des tisons,

Font clignoter de leurs veilleuses la vallée.
J'attends — morne présage ensemble et réconfort —
Ces flammèches de vie éclairant les prés morts.

ALBERT HENNEQUIN.

LA COMMUNE DE NOIRMOUTIER PENDANT LA RÉVOLUTION

FÊTES RÉVOLUTIONNAIRES

A L'HEURE déjà lointaine où je compulsais pour la première fois les archives poudreuses de la mairie de Noirmoutier, c'était une joie pour moi de rencontrer, sous la plume à la fois emphatique et naïve du Secrétaire de la Municipalité d'alors, le récit des Fêtes Révolutionnaires.

Fêtes périodiques comme celles de *la Fédération*, *de l'Agriculture*, ou *du Dix-Août*, fêtes extraordinaires qui, au hasard des événements heureux ou malheureux, venaient s'adjoindre aux premières, incessantes prestations de serment, célébration des victoires remportées par les armées de la République ou pompes funèbres à la mémoire de ceux qui étaient tombés pour la Patrie ; tout cela était prétexte à cérémonies et à quelques-uns de ces singuliers discours, de ces étranges comptes-rendus si amphigouriquement déclamatoires que gardent fidèlement les vieux registres de l'époque.

Je voudrais aujourd'hui, non pas transcrire ici ces pages dans leur prolixe intégralité, mais simplement en extraire les passages les plus curieux pour les transmettre à la Postérité.

*
* *

La première fête que nous rencontrions mentionnée avec détails aux Registres Municipaux eût lieu le 11 août 1793.

Elle avait pour objet l'*Acceptation Solennelle des Droits de l'Homme* et de l'*Acte Constitutionnel*, sur la place de l'Egalité. Nous allons la résumer :

La fête annoncée « à soleil levant par des décharges d'artillerie... la Municipalité, décorée des trois couleurs », accompagnée des différentes autorités constituées, se transporte sur la place, « où étant au centre du bataillon carré » formé par les troupes sous le commandement du citoyen Hamard, adjoint au commandant de place, remplaçant Wieland malade, elle remarque « avec satisfaction que ce jour à jamais mémorable aux Français allait être caractérisé par le Bonnet, signe de la liberté, naguère souillé, et qui, rétabli, effaçait à jamais des idées désolantes pour des Républicains et devenait le signe du ralliement ».

Un premier ban est battu ; le commissaire des guerres, dans un « léger discours », annonce aux divisions du bataillon de la Manche et gardes nationaux sous les armes qu'il va leur soumettre l'*Acte Constitutionnel* et que « la Municipalité recevra toutes les observations que leur dictera leur civisme et pour le salut de la République ». Un second ban précède la lecture des *Droits de l'Homme* et celle de l'*Acte Constitutionnel* suit. « Un silence respectueux et réfléchi l'a accompagné et n'a été interrompu qu'après la lecture par un cri spontané de Vive la République ! suivi d'un moment de silence, effet de la jouissance, dont a usé le citoyen commissaire des guerres pour prononcer le serment de périr plutôt qu'elle fut altérée, et toutes les voix dans les mêmes sentiments, se sont confondues en le répétant.

« Lorsqu'au même instant le civisme des braves Républicains du cinquième bataillon de la Manche dont l'expression était caractérisée par leur conduite a donné, par l'organe du citoyen Meyssan, capitaine des canonniers, preuve de l'indivisibilité républicaine dans un discours aux habitants de Noirmoutier, lequel, écouté avec soin, conté avec plaisir, a démontré la juste idée que l'on doit avoir du principe

et de la valeur du cinquième bataillon de la Manche qui, avec lui, ont prononcé le serment des vrais Républicains, qui répété, a formé une réunion parfaite, tableau de celui universel, en un mot du bonheur de la France (*sic*).

« Toutes flatteries éloignées du républicanisme, mais de grandes vérités devant être recueillies et le peuple devant reconnaître que c'est de la lumière que dépend son intérêt », le premier officier municipal réclame « la remise de ce discours pour être insérée au procès-verbal », ce à quoi le citoyen Hamard consent avec joie. Suit alors le discours, que l'on ne saurait, il me semble, qualifier de *léger*, par cette seule raison qu'il tient quatre pages au registre. Le reproduire en entier dépasserait le cadre de ce travail, et d'autre part sa place se trouve tout indiquée dans une étude subséquente sur la *Littérature Révolutionnaire*. Je ne saurais cependant résister au désir d'en donner ici l'exorde, qui en est peut-être le morceau le plus remarquable :

« Les Républicains du cinquième bataillon de la Manche à leurs frères de Noirmoutier :

« Frères et amis,

« Le voilà ce jour où les Français réunis en une seule famille vont faire trembler tous les tyrans du Monde ! Déjà la Liberté, cette Déité tutélaire, traînant à son char la discorde expirante, portant d'une main les Droits Sacrés et imprescriptibles de l'homme, de l'autre le glaive de la Raison, parcourt toutes les parties de la France pour y rétablir la paix et la concorde. Déjà le Fanatisme effrayé s'enfuit en mugissant, le Despote impuissant paraît désespéré, le calme succède à la tempête, la lumière chasse les ténèbres, et le peuple égaré sort de sa léthargie. Stupéfait, il se regarde, s'embrasse et se serre en soupirant. La Fraternité paraît tout à coup et le range en cercle dans le temple de la Liberté !..... »

« Une union intime » se manifeste alors par le « Serment unanimement répété », serment qui forme la péroraison du discours du citoyen Meyssan :

« Nous jurons l'unité, l'indivisibilité de la République ; nous vous jurons union et fraternité ; nous jurons enfin de disparaître plutôt de la terre que de n'y plus rester Français et indépendants ».

Ensuite, « et en dérogeant à d'anciens abus qui caractérisaient les cérémonies par une profusion inutile de munitions et salves infructueuses, les citoyens soldats ont sorti par Banzeau, les deux pièces de canon de campagne les accompagnant, et, rendus dans une plaine près de la ville, après des évolutions et exercices utiles à la défense de la République, ont fait un exercice à feu ».

Puis, les troupes rentrent en Ville « les deux drapeaux flottants, et le Bonnet de la Liberté rendu sur la place de l'Egalité, la troupe sous les armes, la société des Amis de la République séante à Noirmoutier et proposée pour l'inauguration, a défilé devant la troupe tambours battants, et se sont rendus dans l'enceinte de la Maison Commune. Une poulie frappée à une des tours du donjon l'a enlevé, et au moment de son inauguration, et placé sur la tour, des cris répétés de Vive la République se sont fait entendre, accompagnés d'une salve d'artillerie et de mousqueterie réitérée, et le baiser de la Fraternité de toutes parts ; une libation civique s'est ensuivie et tous les sentiments se sont confondus dans une seule et même : « la Liberté, l'Egalité, la République, Une et Indivisible et tous se sont rendus à la Maison Commune où, de concert avec la municipalité, ils en ont consigné, et sous leurs seings respectifs, leurs sentiments purs » (*sic*).

Pour terminer, on décide, « au même instant de la clôture, l'envoi du présent procès-verbal et discours y joint à la Convention Nationale » et, dans les quelques mois qui suivent, sur l'île passe en tourmente le vent des catastrophes...

La fête de l'Être Suprême, à laquelle Robespierre parût, le 20 prairial an II, à la tête de la Convention, affectant des airs de dictateur qui furent pour beaucoup peut-être dans sa chute dès lors prochaine, ne fut célébrée à Noirmoutier que le 30.

Chose étrange, elle ne donna lieu qu'à un court compte-rendu qui cependant, ainsi qu'on en pourra juger, ne manque pas de saveur : « *30 Prairial an II. Fête décadaire.* L'Assemblée, à l'exception de deux restés au bureau pour le service public, s'est occupée de la fête dédiée à l'Être-Suprême autour de l'arbre de la Liberté, sur la place de ce nom ; d'y instruire le peuple, et l'agent national y a lu pour la troisième fois le rapport de St R. Robespierre ». *St R.* est biffé. On se demande si le rédacteur de ce procès-verbal n'avait pas eu l'intention d'écrire *St Robespierre.*

La fête du Dix-Août fut plus pittoresque. En voici le procès-verbal textuel :

23 thermidor an II. — « Le conseil général s'est occupé tout le jour des préparatifs et de l'exécution de la fête à jamais mémorable du 10 août, que tous les corps constitués et les habitants en masse, de tout état, de tout sexe et de tout âge se sont efforcés de rendre autant brillante que la localité et les moyens ont pu leur fournir. Chaque corps se dispute la gloire de rendre cette fête la plus pompeuse et la plus remémorative possible des événements fameux qui ont fondé notre entière liberté : la chère et respectable Montagne, élevée avec la même célérité que si elle eût été coulée, a reçu tous les hommages et les regards d'intérêt que lui ont portés cette assemblée, glorieuse de la posséder dans son sein. Le militaire s'y est distingué de son mieux, tant à la construction qu'aux cérémonies du culte patriotique qui lui a été rendu. C'est de cette Montagne chérie, emblème de notre prospérité nationale, que sont partis tous les discours de feu républicain, prononcés par le général Scévola Sabatier, l'agent national de la commune et autres membres d'icelle pour éclairer nos frères, leur expliquer les lois, leur mettre au clair sous les yeux la différence du détestable régime de la tyrannie et celui d'un gouvernement républicain où tous les hommes sont libres et seront heureux sitôt que nos ennemis seront terrassés, et enfin leur prouver que chaque particulier est intéressé à la chose comme faisant

sa propre cause. Le général Sabatier, le commandant de la place Potier et les états-majors ont dirigé la marche de leurs troupes avec une telle règle et précision, et qui, par elle-même n'avait besoin que de guides et non de police, s'est comportée de façon que, malgré le nombre prodigieux d'assistants, il ne s'est pas passé dans cette fête, le moindre dérèglement (*sic*). Pour y donner plus de gaieté la commune s'est procuré deux barriques ou poinçons de vin qu'elle a fait distribuer économiquement à ceux des assistants qui se sont présentés pour y prendre part. Ensuite de toutes les instructions et chansons civiques, dont partie ont été entonnées par le général Sabatier, partie de l'assemblée a dansé autour de la respectable Montagne, partie autour de l'arbre de la Liberté, et le reste s'est transporté à la Société populaire, laissant par le militaire une garde en bon ordre qui n'a souffert aucune altération. Sitôt qu'elle y a été arrivée, les instructions républicaines ont recommencé ainsi que les chansons patriotiques, à la fin desquelles le citoyen général Sabatier a fait une motion tendant à ce que lui, général, et tout l'Etat-Major, donnent pour secours provisoire à dix enfants du citoyen Gariou, tailleur d'habits, mort ainsi que sa femme en trois jours de temps, laissant leurs enfants sans pain, le montant de chacun deux jours de leur paye et les Volontaires de chacun un jour, ce qui a été accepté spontanément et avec acclamation universelle. Les danses autour de tous les hochets du régime des tyrans pendus à un arbre à ce destiné ont continué avec joie, gaieté et sans troubles jusqu'à environ minuit, que l'arbre et ses pendeloques ont été réduits en cendres. Il a été fait une quête dans le public où chacun s'est distingué pour venir au secours des veuves Luc Dupont et Philbert Masson, tués sur les forts et qui sont dans l'indigence ».

Il est bon de faire remarquer, pour l'intelligence complète du récit précédent, que Noirmoutier ayant été baptisé aussitôt sa prise définitive par les Bleus, *Ile de la Montagne*, par les Montagnards Bourbotte, Turreau et Prieur de la Marne, on

avait cru devoir, sous l'impulsion du général-gouverneur Mucius-Scévola-Sabatier-Libre, symboliser cette appellation par une montagne véritable, érigée sur la place d'armes, et à laquelle tout le monde sans distinctions d'âges ni de sexes, avait travaillé durant les premières décades de Thermidor, la Municipalité la première donnant le bon exemple.

La Fête de la Reconnaissance et des Victoires « célébrée le 1er Prairial an IV, paraît avoir été, de la part de la commune, l'objet de soins tout particuliers. On était au lendemain de la tentative infructueuse des Anglais contre Noirmoutier, et les victoires qu'il s'agissait de fêter étaient celles de Montenotte, Millésimo, Dégo et Mondovi. « En conséquence de l'arrêté du directoire exécutif du 20 Floréal, tous les préparatifs préalablement faits les jours précédents pour célébrer dignement, et avec toute la pompe que méritent des fêtes si chères au cœur de tous les bons Républicains, les fêtes de la *Reconnaissance* envers tous ceux qui ont bien mérité de la Patrie en quelque genre que ce soit, et celles des *Victoires* remportées par nos braves frères d'armes sur tous les monstres qui voulaient dévorer le sol de la Liberté Républicaine. Notamment nous chanterons celle de nos héros d'Italie, du Piémont, du Milanais, de la Lombardie et autres lieux qui, en ouvrant la campagne, ont ouvert le champ des Victoires à notre héroïque nation et lui ont donné l'exemple des plus hauts faits guerriers ; et pour y procéder avec toute la reconnaissance dont le cœur humain est capable et toute la pompe qu'il est en notre pouvoir de donner à notre enthousiasme et à notre ravissement de faire partie de la première nation qui soit sous le soleil, et de concert avec le général Dutruy et autres chefs militaires :

« Une salve générale d'artillerie a annoncé l'aurore du jour destiné à publier les hauts exploits et la valeur de nos frères d'armes que Rome et Carthage n'ont pu qu'ébaucher. La générale a rassemblé tous les Républicains pour les entendre, tous ceux qui ont d'honorables cicatrices, fruit de leur courage à défendre la Patrie et à venger le sang de ceux qui ont

couru la même carrière d'honneur, tous les parents de ceux qui ont moissonné des lauriers dans le champ fertile en ce genre que nous cultivons, ou qui se disposent à en cueillir La troupe réglée, la garde nationale, ont formé un bataillon carré autour de l'autel de la Patrie, élevé auprès de l'arbre de la Liberté, plein de sève et qui le couvre de ses rameaux; le tout décoré de pavillons, drapeaux, rubans et fleurs aux trois couleurs chéries de la Nation, accompagnées de lauriers représentant ceux dont tous nos guerriers prétendent se couvrir. Le général Dutruy avec son cortège a monté au lieu des séances de l'administration. De là tous ensemble en grand costume ont parti et se sont avancés, graves et joyeux, vers cet autel sacré de la Nation.

« Là, le général, après avoir mû l'âme de la troupe qu'il commande et celle de tous les auditeurs, a fait un discours énergique et républicain à la fin duquel les cris mille fois répétés de Vive la République ! se sont fait entendre de tous les points de l'Assemblée. Le cortège civil et militaire s'est rendu en haut de l'autel, où étant arrivé, une salve d'artillerie s'est fait entendre pour appeler toute l'attention de l'assemblée à écouter les récits des traits de magnanimité et de courage du soldat républicain, les exhortations à la persévérance, les louanges pour le passé et l'instruction pour une conduite républicaine. Tous ces objets ont été remplis par le président de l'Assemblée, souvent interrompu par les cris multiples de Vive la République ! Plusieurs membres et autres républicains ont fait entendre à la tribune des discours éloquents et patriotiques. Ensuite le président a appelé nominativement tous ceux qui ont reçu d'honorables blessures au service de la République, commençant par le général Dutruy, couvert de glorieuses cicatrices, les a tous congratulés et leur ayant témoigné une haute considération et beaucoup de reconnaissance au nom de la Nation, leur a donné l'accolade fraternelle et les a décorés de chacun une palme de laurier ornée d'un ruban aux trois couleurs, et quant aux autres blessés qui sont les ci-

toyens Charles Masson, Honoré Aubert, René Cormier, natif de Palluau, Etienne Ledoux et Jacques Benoist, ils seront inscrits sur le livre de Vie qui sera déposé aux archives de l'administration municipale pour en perpétuer la mémoire et la transmettre à nos descendants, et leurs noms ont été proclamés. Il leur a ensuite été assigné des places honorables et distinguées dans l'assemblée. Le président a ensuite appelé les pères et les mères des défenseurs de la Patrie, et ayant fait préparer des sièges autour de l'autel, ils ont été offerts à tous ceux et celles qui ont le plus fourni de guerriers à la République. Il a ensuite été ouvert à l'administration un registre consacré à y inscrire les noms de ceux qui sacrifient leur temps et leur vie au service de la Patrie. Tout ce cérémonial rempli, le reste du jour, très avant dans la nuit, a été employé à chanter des hymnes et à danser des danses patriotiques. Le tout s'est passé entre l'habitant et le militaire avec une union et une harmonie qui prouvent la bonté de l'esprit public et la bonne police que les chefs entretiennent parmi leurs subordonnés. Toute la Ville a été illuminée après le coucher du soleil et des fusées ont volé en l'air en témoignage de joie, l'allégresse étant dans tous les cœurs..... »

Pour *la fête de l'Agriculture* qui devait être célébrée le 10 Messidor, cette année-là, « devant l'inconstance du temps et l'envie de préserver de ses suites une récolte si précieuse à l'humanité », on décida de la remettre au lendemain et les citoyens Honoré Aubert et Maublanc, officier de santé, furent chargés « d'en présider et conduire le cérémonial ».

Donc le 11 Messidor, après les préliminaires habituels, discours, marche guerrière, chants patriotiques autour de l'autel de la Patrie, « le Président a placé sur un char décoré d'une gerbe de blé, de fleurs et de feuillages et d'instruments aratoires, le citoyen André Billevert, ancien cultivateur dont les talents agricoles et les bonnes mœurs ont été proclamés à haute voix, et a de même placé à côté de lui la citoyenne M... pour représenter la Liberté, et tenant d'une main une corne

d'abondance et des épis de blé et montrant de l'autre les instruments du labourage qui sont sur le char; ensuite la charrue attelée de bœufs, précédée de 24 agriculteurs munis d'instruments de labourage, précédés de leurs femmes et enfants et d'épis de blé, et enfin tout le cortège, toutes les autorités constitués et toute la troupe se mit en marche et se rendit dans un champ où le Président ouvrit la terre et fut imité par beaucoup d'assistants. Ensuite toute l'assemblée fit le tour de la Ville au son de la musique guerrière, se rendit sur la place de la Liberté, y exécuta des danses, etc..... »

La « *Double fête de la Liberté française* » célébrée le 13 Thermidor suivant, présente ce fait particulier que, aucun programme officiel n'étant parvenu à la Municipalité, elle dut sortir tout entière, telle Minerve de la tête de Jupiter, du cerveau de la dite Municipalité. Elle n'en fut pas moins intéressante pour cela, ainsi qu'il est facile d'en juger d'après le compte-rendu ci-après.

« Tous les préparatifs qu'il a été du pouvoir de l'administration de faire et de trouver pour la célébration de la fête de la *Liberté conquise* étant prêts; le président et le commissaire du directoire exécutif près de nous, accompagnés de la Municipalité de Barbâtre et autres corps constitués, ont formé les six groupes de pères et mères, jeunes gens des deux sexes et enfants de même, chaque sexe distingué, les tous munis de branches de verdure et des signes républicains. Tous, le président à la tête, ont été se ranger sur la place de la Liberté, autour de l'autel de la Patrie orné de sabres, haches, massues, et d'un faisceau de drapeaux aux trois couleurs. Et ont été posés sur le trône dressé au bout de la place les ornements de la couronne, et ses attributs, avec le cahier sur lequel étaient inscrits ces mots : *Constitution de 1791*. Le Président, ayant armé les groupes, s'est rendu à leur tête au trône et il a été abattu sous les coups de tous les acteurs, au son de la musique guerrière et d'une décharge de mousqueterie, avec les cris : « Haine à la tyrannie ! Vive la Liberté ! »

Les six groupes ont reporté en ordre leurs armes sur l'autel de la Liberté et chaque groupe a reçu un drapeau qu'ils ont, ainsi que le Président, été plantèr sur les débris du trône. Alors conformément au conseil tenu en administration générale et municipale de ce canton, il a été jugé que, vu l'instabilité du temps toujours pluvieux et inconstant ; vu la récolte presque toute en javelle sur les sillons ; vu les travaux immenses et précieux des campagnes dans ces circonstances ; vu l'éloignement de la commune de Barbâtre, de ses habitants et de tous les villages de ce chef-lieu qui font la très grande majorité de cette joyeuse assemblée ; il a été jugé qu'il entrait dans les vues de la législation que tout fut fait conformément au bien public ; vu d'ailleurs que la solennité de cette agréable fête est diminuée par l'absence de la plus nombreuse portion de ses assistants : tout ce considéré, il a été convenu que la seconde partie de cette fête serait continuée de suite et sans interruption et en conséquence il a été posé sur l'autel de la Patrie des feuillages, des guirlandes de fleurs et une torche allumée, et le cortège s'est rendu autour. Il a été reconstruit de suite un nouveau trône des débris du premier, qu a été couvert d'étoffes aux trois couleurs et surmonté des emblèmes de la tyrannie triumvirale : un masque, un bandeau, des poignards, des torches et un cahier sur lequel étaient écrits ces mots : *Constitution de 1793*. Ensuite le Président a prononcé un discours à la suite duquel il s'est élevé des chants et invocations à la Liberté, après et pendant lesquels le président suivi de son cortège des six groupes s'est rendu au trône au son de la musique guerrière, a enlevé de dessus les draps tricolores qui le couvraient et a mis le feu au trône, pendant l'incendie duquel il a été fait un feu de mousqueterie par pelotons, feu de file et de fusillade qui a été suivi d'une décharge d'artillerie et accompagné des cris généraux de *Haine à la tyrannie ! Vive la Liberté ! Vive la République* ! » Le président accompagné de son cortège et des six groupes s'est ensuite rendu à l'autel de la Patrie, y a mis avec appareil le

livre de la Constitution Française et en a lu le dernier article à haute voix ; tous les assistants ont crié : « *Vive la Constitution ! Vive la République* ! » Pendant cette cérémonie plusieurs membres de l'Assemblée, escortés d'une musique guerrière et d'un détachement de militaires, ont été chercher la statue de la Liberté et l'ont conduite sur les débris du trône détruit. Le président a ensuite pris sur l'autel les guirlandes de fleurs qui y étaient déposées, en a distribué aux six groupes et en a gardé une, et s'est avancé avec tout son cortège vers ledit trône et ont, les troupes et lui, suspendu lesdites guirlandes à la statue de la Liberté au bruit de la musique guerrière, de l'artillerie et des cris mille fois répétés de : *Vive la Liberté* ! *Vive la République*! » Le président à ensuite invité toute l'assemblée à danser autour de l'autel de la Patrie et tout le cortège s'est rendu à la Maison Commune. Le président, le commissaire exécutif et toute l'administration du canton se sont réunis à un très grand nombre de Républicains et ont prolongé auprès de l'autel de la Liberté les plaisirs et les danses et les chants républicains jusqu'à la nuit ».

Le 10 Messidor an V, on se dispensa de célébrer *la fête de l'Agriculture* pour les raisons exposées dans le procès-verbal ci-dessous : « L'Administration, voulant par devoir et par inclination s'occuper de la célébration de la *Fête de l'Agriculture* avec toute l'exactitude possible et toute la solennité que le local et les circonstances pourront permettre, et conformément à l'instruction du ministre de l'Intérieur du 27 Ventôse an V, l'administration rassemblée et décorée des attributs distinctifs que la loi lui a destinés, et prête à sortir sur la place de la Liberté ; tous les habitants convoqués le sept du courant pour assister à la célébration, présent le Commissaire du Directoire exécutif, il s'est présenté un si petit nombre de citoyens que l'appareil de cette fête n'eût pas inspiré le respect qui est dû à ces solennités et n'aurait pu provoquer la joie qui doit les accompagner, d'autant plus que tous les cultivateurs et journaliers ne peuvent abandonner leur récolte infini-

ment maltraitée par des vents impétueux qui font égrener le grain, le couchent et mêlent, et les pluies continuelles qui le font germer et pourrir, ce à quoi tout le public prend part avec raison. En conséquence de quoi l'administration a cru ne pouvoir s'en occuper ». Mais l'on se rattrapa lors du « *Cérémonial exécuté pour la Célébration de la fête de l'Anniversaire de la Fondation de la République Française* », le premier vendémiaire an VI « ..... Les administrateurs municipaux, pour égayer la fête, se sont cotisés pour faire distribuer à la garnison une barrique de vin et le commandant de la place a invité toute la jeunesse bourgeoise à un bal qu'il a donné le soir. Le Commissaire du Directoire exécutif, les administrateurs et autres ont fourni chacun une portion de bois pour faire un feu de joie qui a été allumé à l'extinction du jour et au même instant toute la Ville a été illuminée. Les chants et danses se sont prolongés un peu avant dans la nuit, et le tout avec un ordre et une police qui auraient laissé à douter si la garnison et l'habitant n'étaient pas vraiment des frères bien unis. Enfin le feu républicain était si vif qu'il en a volé de si fortes étincelles sur un vaisseau Danois en chargement dans ce port, qu'il s'est pavoisé tout le jour de son mieux, s'est illuminé de même toute la soirée et a fait trois salves de toute son artillerie ».

Dans le « Procès-verbal de la cérémonie funèbre du général Hoche » il n'y a à glaner que ces quelques détails :

« Le jour s'est ouvert par la continuation d'une pluie qui n'a pas discontinué d'être affreuse, mais le désir de se conformer à la loi de rendre au général Hoche les honneurs dus à ses qualités personnelles, à ses talents militaires et à son républicanisme l'a emporté sur toute considération, avec la douleur cependant de ne pouvoir se servir de tous les préparatifs faits pour cet objet qu'une pluie si abondante rendait impraticables ». L'administration et le commandant de place se cotisent « pour acheter du drap noir pour draper les caisses des tambours ainsi que le commissaire du directoire exécu-

tif » ; (???) le canon tire de quart d'heure en quart d'heure, et tout le monde se réfugie à l'Eglise « assez vaste pour contenir la garnison et les assistants. » Après lecture de la loi, réglant la pompe funèbre de Hoche, et du « procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu au Champ-de-Mars le 10 du courant, le tout mêlé de chants militaires et patriotiques », etc..... « vu l'état de malaise où étaient les assistants, chacun s'est retiré chez soi, sortant de la Maison Commune ». (30 Vendémiaire an VI).

Le traité de Campo-Formio donna lieu à une grande fête que l'on célébra le 30 Prairial de la même année : «..... Au lever du soleil, un coup de canon de 36 en annonce l'ouverture, et quatre coups de moindre calibre tirés sur la place d'armes ont répondu à ce premier, et tous les navires du port ont été pavoisés ». Les autorités civiles descendent alors, en cortège et sous escorte, de la Maison Commune sur la place de la Liberté, où elles trouvent en armes la garnison et la garde nationale, et sont accueillies par une salve de huit coups de canon. Une nouvelle salve suit la première lecture, faite par le commissaire du directoire exécutif, « de la proclamation de la loi concernant cette fête ». Ensuite le cortège reprend sa marche, traverse une « partie de la ville et, à chaque carrefour, il a été fait une nouvelle proclamation de la même loi, terminée par un coup de canon et une décharge de mousqueterie. »

Une pluie « très abondante » force alors tout le monde à se réfugier dans la ci-devant Eglise où le commissaire du Directoire exécutif a prononcé un discours analogue à la fête. » Le commandant de la place en prononce un autre où il invite « nos frères d'armes à faire don à la Patrie d'un jour de leur solde pour contribuer aux frais de la descente en Angleterre. La proposition a été accueillie avec enthousiasme, tant par la garnison de toutes armes et de tous grades que par les officiers à la suite de l'armée, résidant en ce canton, tous brûlant du désir de combattre l'Anglais et briguant d'une voix unanime l'honneur d'être compris dans le nombre des troupes destinées à l'expédition. » On chante ensuite beaucoup d'hymnes

patriotiques, et notamment le *Chant du Départ*, puis, la pluie ayant cessé, on retourne sur la place, où l'on assiste à des « évolutions militaires ; divers exercices à feu et plusieurs décharges d'artillerie ont terminé la matinée, et des danses multipliées et générales, de l'habitant et du militaire, ont succédé. Un repas civique donné par les membres de la Société littéraire et autres amis de la Liberté réunis, où étaient invités tous les officiers de la garnison, deux militaires de chaque arme, quatre agriculteurs dont deux de chaque commune, et deux marins, tous représentant les différents corps auxquels ils appartiennent, attendait de nombreux convives. Le plus grand ordre y a régné. Le Président a porté huit toasts : Le 1er au peuple Français ; — le 2e à la République, à la Paix, à la Victoire, à la Constitution de l'an 3. Puissent tous les Français demeurer unis autour d'elle ! Périssent toutes les factions qui voudraient l'anéantir ! — 3e au Corps législatif, au Directoire et à tous les magistrats Républicains ; — 4° aux armées triomphantes, aux généraux qui les ont conduites à la Victoire, à toutes les journées mémorables qui ont fondé la République ; — 5° à la mémoire des citoyens, des magistrats et des guerriers qui ont péri avec courage pour défendre la liberté, et à tous ceux qui ont souffert pour elle ; — 6°, aux vertus domestiques, à l'amour ardent et désintéressé de la Patrie et aux institutions morales et politiques qui viendront bientôt à l'appui ; — 7° aux puissances alliées de la République Française ; — 8° à la liberté des mers. Puissent bientôt les armées républicaines les soustraire au joug de ce gouvernement oppresseur qui depuis si longtemps tyrannise le globe ! Tous ces toasts ont été accompagnés de musique et de chants analogues. Il a été distribué du vin à la garnison. A l'issue du repas, les convives se sont rendus autour de l'arbre de la Liberté où ils se sont réunis à une infinité de citoyens, habitants et militaires, et tous ensemble ont dansé et chanté des hymnes patriotiques. On a fait un feu de joie, il y a eu illumination générale. Les chants et les cris d'allégresse qui

ont fait retentir l'air ont assez prouvé que cette fête a été célébrée avec tout l'enthousiasme que peut procurer le plaisir. Après le dernier toast il a été fait la motion de mettre dans une bourse ce que chacun voudrait ou pourrait, sans conséquence, pour contribuer aux frais de la descente en Angleterre. Il a résulté de cette cueillette une somme de..... qui sera remise à qui il conviendra pour suivre sa destination. »

30 Ventôse : « Célébration de la *fête de la Souveraineté du peuple.* — En conséquence de la loi du 3 pluviôse etc... tous les fonctionnaires, quatorze vieillards que l'on a nantis de chacun une baguette blanche et quatre jeunes gens que l'administration a pourvus de chacun leur bannière portant l'inscription désignée par l'article du directoire exécutif du 28 pluviôse dernier, l'instituteur avec ses élèves se sont rendus à la maison commune, où le commandant de la force armée avec plusieurs officiers et un détachement de la garnison étant arrivés, l'administration municipale,accompagnée du commissaire du Directoire exécutif et de tout le cortège, s'est mise en marche dans l'ordre suivant. Les quatre jeunes gens ont pris le devant avec leurs bannières; suivaient les vieillards avec chacun leur baguette blanche; les fonctionnaires publics, élus par le peuple, se sont ensuite mis en rang, suivis de l'instituteur et de ses élèves, et un détachement de la garnison ouvrait et fermait la marche.

Tout le cortège rendu au pied de l'arbre de la Liberté, les quatre jeunes gens ont planté leurs bannières aux quatre coins de l'autel pour ce préparé. Les vieillards se sont mis devant en demi-cercle, il a ensuite été chanté des chants analogues à la fête, les vieillards ont rassemblé leurs baguettes et les ont mises en faisceaux liés d'un ruban tricolore, et l'un d'eux, monté sur les degrés de l'autel, a adressé aux administrateurs les phrases indiquées dans le susdit arrêté. Aussitôt après il a été fait lecture de la proclamation du Directoire exécutif du 28 pluviôse, des lois, des instructions et de différents papiers

patriotiques relatifs à la fête. Ensuite on a entonné des hymnes patriotiques et des chansons relatives à la fête, après quoi le cortège s'est retiré en ordre, les jeunes gens à la tête, les magistrats les suivant et suivis des vieillards. L'après-midi, des danses ont été provoquées sur la place par les magistrats et exécutées sur la place de la Liberté. »

La Fête de la Fédération (Sextidi 3e décade, messidor an VI), nous offre du nouveau. De la place de la Liberté les administrateurs municipaux et autres fonctionnaires, précédés, encadrés et suivis de gardes nationaux et de chasseurs à cheval, se rendent en costume, vers les 5 heures du soir, sur la petite place de la ville où avait été construite une Bastille. « Ensuite la troupe, tant de ligne que de la garde nationale, a ensuite attaqué la Bastille par un feu de peloton et de bataillon, et après une vigoureuse attaque et une résistance opiniâtre, elle a enfin été enlevée d'assaut et à la charge. Alors le pavillon tricolore a remplacé le drapeau blanc... »

2 Pluviôse, même année ; — *Anniversaire du 21 janvier* « ... La pièce de canon qui avait fait entendre au loin l'instant où le serment susdit (de haine à la Royauté et de fidélité à la République) se répétait, est venue ouvrir la marche du cortège qui, accompagné de la force armée, a été chercher l'arbre de la Liberté destiné à être planté ce jour, où étant rendu, on a fait une contre-marche et on a chanté plusieurs couplets et chansons républicaines en emportant cet arbre qui était soutenu par des bandelettes tricolores que tenaient des enfants de dix et douze ans. Etant arrivées sur la place, lieu destiné pour la plantation de cet arbre, la troupe et l'escorte du cortège se sont rangées sur deux rangs et ont formé le bataillon carré.

« Le Président a alors placé l'arbre dans le trou qui avait été pratiqué à cet effet, et chacun s'est empressé d'y mettre au pied les terres nécessaires. Ce travail a été suivi de danses et de rondes civiques autour de l'arbre de la Liberté, de chants patriotiques, de discours par le président et de plusieurs salves

d'artillerie.... Les membres de l'administration ont quitté leur costume et ont été partager un repas civique préparé à cet effet..... suivi de danses rondes au son de « *la Carmagnole*.. .. Le reste de la journée s'est consommé dans les mêmes plaisirs.... Les officiers de la garnison, tant de terre que de mer, ont donné un souper splendide aux citoyens et citoyennes, et la nuit s'est passée en bal et aux danses civiques ».

L'année suivante, la *Fête de la Souveraineté du Peuple* (30 ventôse) fut surtout remarquable par « le froid corrosif occasionné par le vent en plein air » qui y régna ; froid d'autant plus sensible aux fonctionnaires publics et à nombre d'habitants que, « faute d'autre local », ils durent séjourner dans la rue et sur la place « vu qu'il ne pleuvait pas ».

Le « *Procès-Verbal de la fête funéraire célébrée dans la commune du canton de Noirmoutier en vertu de la loi du 22 floréal an VII, en mémoire de l'assassinat commis sur la personne des citoyens Roberjot, Bonnier et Jean Debry, ministres plénipotentiaires nommés pour négocier la paix au congrès de Rastadt par le Directoire exécutif de la République Française* » offre une tout autre ampleur.

« Sitôt l'arrivée de la loi qui ordonne la célébration de cette fête, le jour et l'heure qu'elle aura lieu a été publié (*sic*) et affiché dans toute la commune avec invitation à tous les habitants d'y assister ; la garde nationale a été commandée et tous les fonctionnaires publics ont été invités par lettres de grossir le cortège, tout étant réglé de concert avec la force armée. Cette fête funèbre a été annoncée la veille au soleil couchant par une salve lugubre d'artillerie. L'aurore du 20me jour, prescrit pour cet acte de reconnaissance nationale, a été devancée par une autre salve dans le même genre, et sur les cinq heures du soir, tout le cortège rassemblé à la Maison commune, l'administration et le Commissaire du Directoire Exécutif vêtus en noir en partie, et en costume, portant un crêpe, ainsi que les fonctionnaires publics, les drapeaux nationaux, en étant également garnies les caisses des tambours.

La marche a été ouverte par les canonniers de la garde nationale qu'a suivis l'administration municipale et tous les fonctionnaires publics dans le centre ; la marche fermée par un détachement de la garnison, le reste marchant à la suite en colonnes serrées et leurs armes traînantes. Le cortège a parcouru dans cet ordre tout le cœur de la ville et s'est rendu sur la place d'Armes où il a été reçu au bruit de plusieurs coups de canon lugubrement tirés. Là arrivés, l'Administration et les orateurs ont monté sur l'amphithéâtre fait et préparé pour cet objet les jours précédents, où étant, le commissaire du Directoire exécutif a lu la loi du 22 Floréal relative à cette fête funèbre, et il a été tiré un coup de canon. Ensuite il a lu la lettre du citoyen Jean Debry, l'un des trois Martyrs de la Révolution, et il a été tiré un autre coup de canon, avec des cris de « *Vengeance* ! » répétés de tous les assistants. Ensuite le Président a prononcé un discours analogue à la fête et dans lequel, après avoir vivement excité l'indignation publique contre le crime atroce de l'infâme Autriche, il a engagé ses concitoyens à faciliter au gouvernement les moyens de vengeance en acquittant exactement et promptement les impositions. Il a terminé son discours par l'imprécation terrible et auguste désignée par le ministre français de Neufchâteau. Il a ensuite été tiré un coup de canon et le cri universel de « *Vengeance* ! » de tous les assistants s'est fait entendre. Ensuite le général Dutruy a prononcé un discours aussi analogue aux circonstances, adressé aux militaires et aux autres citoyens, pour leur peindre toute l'atrocité du crime inouï de l'Autriche et leur inspirer les sentiments de la vengeance du sang auguste de nos ministres, et, ayant fini, il a été tiré un coup de canon, et toutes les voix ont répété à l'envi le terrible mot de : « *Vengeance* ! » La cérémonie s'est terminée par le chant : « *Tremblez, tyrans*, etc., et *Amour Sacré de la Patrie*, ou l'*Hymne des Marseillais*, et le cortège s'est retiré à la Maison Commune dans le même ordre qu'il en était venu. »

Pour célébrer l'*anniversaire de la Fédération*, on procède,

le 26 messidor an VII, à l'élection d'un nouvel administrateur municipal, en remplacement du citoyen Courant « qui se démet avec beaucoup de regrets pour cause d'affaires personnelles de la plus haute importance pour lui, y jointe une incommodité sur la vue, qui d'après consultation des gens de l'art, ne lui permet pas de s'appliquer à écrire. Les votes mis dans un vase et le dépouillement d'iceux fait », Barthélémy Challopin, ayant obtenu la totalité des suffrages, est proclamé administrateur. Piet est élu ensuite président à l'unanimité, « décoré du chapeau de Président », et reçoit l'accolade fraternelle.

« *Fête Nationale du 1er vendémiaire an 8, anniversaire de la fondation de la République française.* L'administration, pour se conformer à la loi du 19 fructidor précédent mois, qui détermine le mode de la célébration de la fête anniversaire de la fondation de la République, a invité la veille le commandant de la force armée de passer à la Maison Commune pour de concert avec lui, prendre les mesures les plus efficaces pour rendre cette fête la plus pompeuse et, d'après les arrangements combinés, l'administration a fait publier et afficher dans tous les lieux accoutumés des invitations à tous les fonctionnaires publics et tous les citoyens d'y assister ; a fait élever un autel à la Concorde dans la ci-devant église empruntée à cet effet, a fait préparer les drapeaux et fait faire les inscriptions qui caractérisent cette fête, les a fait placer sur les drapeaux et a fait faire tous les apprêts pour une illumination la plus analogue possible à la fête. L'enseigne portant ces mots : « *Le peuple debout est armé contre les ennemis extérieurs et intérieurs pour l'intégrité de son territoire et la Constitution de l'an 3* » a été disposée, la célébration de la fête a été annoncée au coucher du soleil par une salve d'artillerie.

Le jour de la fête a été annoncé par une salve d'artillerie et, sur les 10 heures du matin, la garde nationale et la garnison de la place se sont rendues en ordre à la Maison Commune, leurs commandants respectifs à leur tête, où l'admi-

nistration municipale et les fonctionnaires publics étant rassemblés, ils ont formé deux haies, entre lesquelles le cortège s'est placé et s'est rendu au temple décadaire préparé pour cette cérémonie, passant par la place d'Armes où il a été salué par une salve d'artillerie. A son entrée dans le temple il en a été tiré une autre. Le cortège s'est placé dans le local préparé pour lui auprès de l'autel de la Concorde, sur lequel on lisait ces mots : « *Paix à l'homme juste, à l'observateur fidèle des lois.* » Alors le Président a exhorté tout l'auditoire à la concorde et à porter toute son attention sur les dangers de la Patrie, et a prononcé à haute et intelligible voix le serment prescrit par la loi du 12 thermidor dernier, en ces termes : « *Je jure fidélité à la République et à la Constitution de l'an 3 ; je jure de m'opposer de tout mon pouvoir au rétablissement de la royauté et à celui de toute espèce de tyrannie.* » Ensuite les fonctionnaires publics à l'appel nominal l'ont prêté individuellement et tout le peuple ensemble, le commandant de la garde Nationale l'a prêté, l'a fait prêter à tous les officiers en corps, ensuite à tout le bataillon » etc., etc., etc.... « L'administration municipale, les fonctionnaires publics, la garde nationale et la garnison, pour resserrer les nœuds de l'union et de la concorde qui les unit, se sont rassemblés en un repas civique et, à jour fermé, toute la ville a été illuminée. »

Enfin le 18 Brumaire de l'an Dix, on célébrait « *la Fête dite de la Paix* ». On y remarquera un détail particulier : le Concordat est signé, le culte virtuellement rétabli, il y a quelque chose de changé en France :

« La fête a été annoncée la veille au coucher du soleil par une salve de vingt-et-un coups de canon. Une autre salve d'un même nombre de coups l'a précédée au lever de l'aurore A l'issue d'un « *Te Deum* » auquel tout le peuple de l'Ile a assisté, la garde nationale en armes s'est rassemblée sur la grande place où étaient disposés un feu de joie et un amphithéâtre pour recevoir les fonctionnaires publics. A onze heures, un détachement de la Garde Nationale s'est présenté pour escor-

ter le cortège qui s'est mis en marche et s'est rendu sur la place de la Liberté où il a été accueilli par plusieurs salves d'artillerie. Les Maire et adjoints et tous les fonctionnaires publics parvenus sur l'amphithéâtre, le Maire a prononcé un discours analogue à la fête et a lu l'adresse de remerciement et de reconnaissance faite par lui et ses adjoints au Premier Consul, au nom des habitants de l'Ile. Le citoyen Viaud, adjoint, a prononcé un autre discours aussi analogue à la fête, les Maire, adjoints, et autres fonctionnaires ont ensuite allumé le feu de joie, la cérémonie s'est prolongée au milieu des acclamations du peuple, des décharges d'artillerie, de mousqueterie, de danses, de cris de : Vive la République ! Vive Bonaparte ! Après quoi, le cortège s'est retiré à la Mairie dans le même ordre qu'il était venu. Partout la joie s'est manifestée de la manière la plus ostensible. Les habitants de la ville, ceux des campagnes, se sont abstenus de toute espèce de travail : des repas, des danses, des feux de joie ont eu lieu dans toutes les parties de l'île. Le soir, la ville a été très bien illuminée. Les transparents, les marrons, les fusées ont attiré dans les rues un grand concours de citoyens et jamais les habitants de Noirmoutier n'avaient témoigné autant de satisfaction et d'allégresse. » L'adresse dont il est question dans ce procès-verbal se retrouve dans la correspondance municipale à la date du 7 Brumaire. Elle est conçue en ces termes :

« Au Premier Consul à Paris, pour exprimer les sentiments de joie et de reconnaissance dont sont pénétrés les habitants de cette île pour son Auguste Personne :

« Organes des habitants de l'île de Noirmoutier, recevez de nous, citoyen Consul, l'expression des sentiments de joie et de reconnaissance dont il sont pénétrés. Qui plus que nous, en effet, peut apprécier les bienfaits de la Paix que nous vous devons ? Elle seule pourrait réparer ici bien des maux que d'autres n'ont pas éprouvés. Occupés sans cesse du soin de défendre notre île contre les ennemis du dehors et ceux de l'intérieur, depuis huit années nous n'avons pu la garantir de

deux fléaux non moins grands que la guerre : la mer qui, après avoir détruit nos digues, menace de nous submerger, et les sables soulevés par des vents impétueux, qui ont plusieurs fois détruit nos habitations et ravagé nos champs. Mais la paix et le regard favorable que vous nous avez déjà accordé sont de sûrs garants que toutes nos inquiétudes vont cesser, et que nous n'aurons plus rien à craindre pour notre existence et nos propriétés. »

C'est là la dernière fête dont il soit fait mention, pendant cette période, au registre des Délibérations de la Municipalité.

Au reste, la Révolution était terminée. « Le siècle allait avoir deux ans,

« ..... Rome remplaçait Sparte,
« Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte,
« Et du Premier Consul déjà, par maint endroit,
« Le front de l'Empereur brisait le masque étroit. »

Chateaubriand s'apprêtait à faire paraître son « *Génie du Christianisme* » et peut-être Bonaparte rêvait-il déjà du sacre de Napoléon par Pie VII à Notre-Dame !

L. Troussier.

(*D'après les archives de la mairie de Noirmoutier.*)

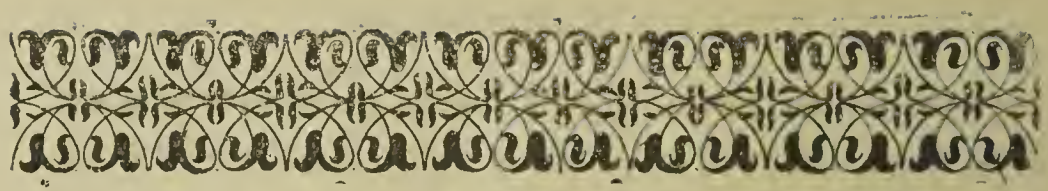

NOCTAMBULE

Nouvelle

Cette grise journée d'octobre venait de sombrer dans un crépuscule mélancolique. Sur le bleu nocturne du ciel naissaient des étoiles clignantes. Leur faible clarté filtrait à peine à travers le feuillage tranquille de la petite place Jamais nuit ne se fit plus attirante, plus mystérieuse, plus doucement persuasive aux aspirations de l'âme, consolante aux souffrances du cœur.

Le banc, l'arbre, le ciel, la ville presque silencieuse, la demi-somnolence des vies apaisées, tout conviait au charme langoureux de l'heure. Comment revenir à la tiédeur molle du *home ?* Le noctambule qui est en moi me bousculait.

Un trouble vertigineux m'assiégeait. Neuf heures ! J'avais gravi les marches de la place. Je m'abandonnai au banc qui m'invitait, et, sûr de la plus complète solitude, je laissai le rêve m'entraîner, avec la sensation d'extase qu'une forme surnaturelle me parlait.

— Un soupir échappé, un pas léger sur les feuilles me firent tressaillir. Une ombre de femme gagnait l'allée extérieure, vaguement éclairée. Je poussai vers la promeneuse que ma présence effrayait, et, correctement incliné, je balbutiai des excuses, pendant que mon regard curieux fouillait le petit voile obstiné qui cachait le visage. Elle dit : « Vous ne m'avez pas importunée. Je partais. La nuit est à tous ceux qui peuvent en goûter les charmes. » Et d'un geste las elle voulut clore l'entretien. Je saluai, plus ému que dépité.

La voix grave et triste qui m'avait caressé était celle d'une étrange voisine : depuis trois mois elle habitait ma rue ; j'avais essayé vainement de surprendre ses traits. Elle ne sortait que le soir, ne recevait jamais de visite ; son attitude simple et ferme, dédaigneuse parfois, déconcertait les chercheurs d'aventure. « Oh ! ne partez pas ! » suppliai-je, angoissé. Elle s'arrêta. Je crus distinguer un sourire errant sous le voile indiscret. « Vous désirez, je gage, savoir si je suis jeune ? belle ? Eh bien, soyez satisfait : j'ai des rides profondes et des cheveux blancs. Je cherche les routes vides où l'on marche avec soi. Je hais le soleil implacable et violent. J'aime la nuit protectrice. » Elle s'éloigna.

Plusieurs fois, je revins sans succès vers le banc, témoin muet à l'approche duquel je retrouvai toute l'intensité de la première et vibrante émotion. Malgré la vieillesse prématurée dont elle s'enveloppait, je savais ma chère mystérieuse jeune encore, autant que malheureuse et digne. Je fus patient. Un amour d'automne m'avait conquis.

Je la revis. Je fus si respectueux, si dévoué, que je dissipai peu à peu ses méfiances. Elle me livra par lambeaux une âme déchirée dont je tentai la guérison. J'obtins, à défaut de l'amour qu'elle prétendait ne pouvoir donner, une forte et chaude amitié. Agréablement noctambules, nous refîmes souvent à deux les exquises rêveries qui trompent les douleurs bercées. En elle je sentais des tendresses inassouvies, et malgré ses résistances je faisais mienne doucement sa pensée.

Oh ! ce fut une nuit bénie, celle où mon amie confiante et vaincue mit dans ma main sa fragile main trembleuse, et tendit son front à mon premier baiser. Un mois plus tard, je promenais ma noctambule sous d'autres cieux. Mais les plus riches nuits de Naples et de Venise n'eurent pas les lumières de nos nuits d'octobre, de nos humbles nuits vendéennes.

REINE-CLAIRE.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DU XVe SIÈCLE

JEANNE D'ARC ET GILLES DE RAIS

I

Jeanne est notre plus grande gloire nationale. Jamais, dans aucune histoire des peuples, pareille femme n'est apparue à l'heure du péril, le front ceint de l'auréole des élues. C'est à la France qu'elle appartient, à la France seule, et la France lui doit une reconnaissance éternelle.

Mais si son souvenir excite encore aujourd'hui l'enthousiasme, après plusieurs siècles écoulés, quelle influence la bonne Lorraine ne dût-elle pas exercer autour d'elle à l'époque où elle vivait ?

Certes, elle eut des détracteurs, des ennemis, des jaloux qui ne surent pas la comprendre ; mais en revanche que de compagnons dévoués s'empressèrent de s'enrôler sous sa bannière ! On connaît leurs noms. Les premiers furent Durand Laxart, Henri Royer, Jacques Alain, Geoffroy du Fay, Aubert d'Ourches, Jean de Metz, Bertrand de Poulangy, qui l'accompagnèrent à Chinon. Puis vinrent Guillaume Le Tur, Junian Le Fèvre, Pierre Paumier, Guillaume Lallier, Jean de Montmorin, Miles Chaligault, l'évêque Hugues Comberel, Maurice Claveurier, Thibaut de Vitry, Geoffroy Vassal, Aimeri Mar-

chand, Jean Chastenier, Pierre Mougier qui la soutinrent à Poitiers.

Ensuite les grands noms de cette sainte épopée : La Hire, Xaintrailles, Beaumanoir, Ambroise de Loré, de Bueil, de Richemont, Jean d'Aulon, le duc d'Alençon, Jacques Boucher, Pasquerel, Saint-Savère, que l'on distingue à Blois toujours aux côtés de la Pucelle, et enfin Dunois, bâtard d'Orléans.

Mais le compagnon de Jeanne le plus étrange, en même temps que le plus fidèle et le plus dévoué, fut sans contredit le fameux Gilles de Rais, le Barbe-Bleue de la légende.

Nul plus que lui ne s'attacha à la fortune de la Pucelle. Au cours de cette admirable campagne, qui l'amena de Vaucouleurs à Rouen, elle n'eut pas de compagnon plus respectueux et plus soumis. Jeanne, la pieuse et vaillante guerrière, fut pour Gilles jusqu'à sa mort l'objet d'un culte passionné.

On s'est étonné qu'une nature comme celle de Gilles de Rais pût éprouver de tels sentiments à l'égard de la Vierge libératrice. Cet étonnement cesse si l'on se rappelle que la vie de Gilles de Rais se partage en deux époques, non seulement distinctes, mais diamétralement opposées. Dieu sema en lui à profusion des qualités admirables qui se développèrent jusqu'à la 25e année, sous l'action de la grâce toute puissante d'abord, mais aussi au contact de son âme avec celle de Jeanne. Et si Gilles l'honora toujours d'un culte fidèle et tout particulier, Dieu le voulut ainsi sans doute pour ramener à Lui un cœur que l'orgueil en avait éloigné.

Et n'est-il pas étonnant, merveilleux, dirons-nous, de voir ce puissant seigneur qui devait devenir un jour un monstre de débauche et de cruauté, attaché par un dévouement sans égal à la sainte qu'aucune souillure n'effleura jamais ? Car Gilles, sans être tout à fait le Barbe-Bleue, que Perrault mit en scène pour le plus grand effroi de notre jeune âge, fut un homme exécrable dont l'histoire ne prononce le nom qu'avec horreur et dégoût.

Sa première éducation avait été soignée par son père. Il

avait des connaissances très étendues en art, en science et en littérature. Dès ses jeunes années, il se sentait attiré vers tout ce qui était noble et grand. Malheureusement il devint orphelin de bonne heure, et son grand-père maternel, Jean de Craon, ne sut pas continuer l'œuvre commencée.

C'est ainsi que Gilles dira lui-même, avant de mourir : « Pères et mères qui m'entendez, gardez-vous, je vous en « supplie, d'élever vos enfants avec mollesse. Pour moi, si « j'ai commis tant et de si grands crimes, la cause en est que, « dans ma jeunesse, l'on m'a toujours laissé aller au gré de « mes volontés. »

A vingt ans, Gilles de Rais entra à la cour de Charles VII qui l'accueillit avec empressement, et en fit plus tard un de ses conseillers et de ses chambellans.

« De noble extraction, riche entre les plus riches, de belle « taille, de bonnes manières, d'un esprit cultivé, d'une âme « ardente et généreuse, il avait tout en apparence pour être « un personnage considérable et utile dans son époque. A la « cour, on aimait sa figure séduisante, sa pétulance, sa vive « intelligence, son enjouement. Jeanne d'Arc va paraître ; il « sera de sa suite et méritera de devenir maréchal de France « le jour même du sacre à Reims. Ce sera le point culminant « de son existence (1). »

Mais bientôt « au courageux champion de Charles VII une « brute succédera. S'il a usé de ses richesses pour de hautes « causes, il en a abusé pour les plaisirs. Libre tôt, riche trop « tôt, il brise son vigoureux tempérament dans les festins. « L'ivresse répétée le surexcite, l'exalte, le pousse à toutes « sortes d'extravagances ; il tombe dans les crimes les plus « honteux et les plus graves ; lui, le soldat vaillant, s'en prend « à l'enfance qu'il souille et massacre, et quand devant ses « juges il est appelé à répondre de ses méfaits innombrables, « il s'emporte, entre en de violentes colères et n'a plus que les

(1) Henry Chapoy, *Les Compagnons de Jeanne d'Arc.*

« plus grossières injures à la bouche, comme si, ayant été un
« brave capitaine, il ne voulait laisser à la postérité que le
« souvenir de l'abjection de son âme (1). »

Cette fois, le Barbe-Bleue de Charles Perrault paraîtrait surpassé, si l'on ne tenait compte des heures pendant lesquelles le condamné revint à la foi de son enfance et se réconcilia avec Dieu.

Où remonte donc l'origine de ce conte que nous avons tous appris à lire sur les genoux de nos grand' mères ? Quelle est la part de la légende et celle de l'histoire dans ce récit ? Nul ne saurait le dire.

Il n'est guère besoin de mettre une barbe bleue au héros pour le rendre plus effrayant. Tel qu'il est, il suffit à inspirer l'épouvante et l'horreur. Il est juste, néanmoins, de remarquer que Perrault a dû emprunter à une légende plus ancienne quelques-uns des traits qu'il donne à son héros.

Mais, parmi le peuple, dans tout le pays, dont le jeune maréchal fut la terreur, toutes les traditions sont d'accord pour affirmer que le véritable Barbe-Bleue est bien Gilles de Rais, ce tueur d'enfants qui fut jugé et brûlé à Nantes, en expiation de ses crimes. Une complainte bretonne se termine par les paroles suivantes : « Gilles de Laval n'est plus ! La Barbe-Bleue est morte ! »

Les vieillards des environs de Clisson racontent que dans leur enfance, en passant devant le monument expiatoire élevé à la mémoire de Gilles de Rais, leurs parents leur disaient : « C'est ici que fut brûlé Barbe-Bleue ».

Tout semble donc concourir à démontrer que Gilles de Rais est vraiment le type de Barbe-Bleue : l'histoire, la poésie, les traditions écrites et les traditions orales. Son souvenir est resté vivant dans l'esprit de nos campagnes ; souvenir d'un homme cruel, méchant, redoutable entre tous les hommes.

Quoi qu'il en soit, Gilles de Rais combat vaillamment pour

(1) Même auteur.

la France, aux côtés de Beaumanoir, de Richemont et de la Hire sous la direction de Jeanne d'Arc.

L'action que la glorieuse héroïne exerça sur cet homme est tellement extraordinaire, qu'elle ne peut s'expliquer que par l'intervention divine à laquelle Gilles se soumettra, d'autant plus volontiers, que son éducation première lui avait fait le cœur noble et généreux. Loin de Jeanne, il s'abandonnera à ses mauvais instincts et se lancera avec frénésie dans les plus abominables turpitudes.

Je crois intéresser le lecteur en donnant ici les noms des seigneurs de notre Bas-Poitou qui accompagnèrent Jeanne d'Arc et la secondèrent dans sa glorieuse mission. J'emprunte cette liste à M. l'abbé Baraud qui l'a publiée dans son savant ouvrage : *L'ancienne Roche-sur-Yon et la vieille Vendée,* p. 159.

« Chabot-Perceval, seigneur de la Turmelière, capitaine du château-fort de la Roche, en 1437. Il combattit sous la bannière de Jeanne d'Arc et assista à Reims au sacre de Charles VII. — Arthur de Richemont, gouverneur de Fontenay-le-Comte et connétable de France, — Dunois, plus tard seigneur de Mervent et de Vouvent, — G. de la Trémouille, baron de Sainte-Hermine, de Mareuil (etc.), — Jean de Harpedanne, seigneur de Belleville, — Pierre Bastard, de la Châtaigneraie, — Jean et Louis de Rochechouart, tués à la journée des Harengs, — Joachim Rouault, seigneur de Bois-Ménard, près Pouzauges, puis maréchal de France, une des plus célèbres illustrations de notre pays ; son frère Abel et son autre frère Jean, — Louis d'Amboise, prince de Talmont, — André de Vivonne, commandeur de Champgillon, — Guillaume d'Argenton, — Miles II de Thouars, seigneur de Pouzauges, — Guillaume Yver de Fontenay, tué à côté de la Pucelle, le 5 mars 1429. C'était le plus riche bourgeois de la Grand'Rue. Il avait suivi à la guerre Thibaut Chabot, seigneur de Grissay, mort avant lui, le 11 février au début du siège, avec son compagnon d'armes, Amaury de Machecoul, seigneur de Velluire et de Brillac.

« Un autre Fontenaisien eut avec Jeanne d'Arc des relations

plus directes : c'est Jehan Rabasteau, ancien juge prévôtal de Fontenay qui, avec sa femme Jeanne Pidalet, donna l'hospitalité à la Pucelle dans son hôtel de la Rose, quand celle-ci y fut conduite pour y subir l'examen sur sa mission à Poitiers.

On trouve à la Bibliothèque nationale (Cabinet des Titres) une quittance de deux cents livres tournois, commençant par ces mots : « Je, Jehan Rabasteau, seigneur de la Caillière, conseiller du Roy, et président en sa cour de Parlement... (1)

« Enfin Louis de Contes, frère de Symon de Contes, châtelain de la Roche, en 1268, fut l'un des pages de Jeanne d'Arc. »

II

Mais le moment est venu de suivre G. de Rais dans sa vie aventureuse. Nous verrons combien la société de la Pucelle lui fut non seulement bienfaitrice mais encore nécessaire.

Lorsque le roi Charles VII envoya Jeanne d'Arc à Blois avec Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et le sire de Gaucourt, maître de l'hôtel royal, d'autres personnages vinrent se joindre à la jeune fille. Ce furent ceux-là même qui devaient conduire à Orléans le convoi de ravitaillement que l'on préparait : Gilles de Rais, le maréchal de Boussac, l'amiral Louis de Culant, la Hire et Ambroise de Loré. Le roi adjoignit à Jeanne un intendant : Jean d'Aulon; deux pages : Louis de Contes et Raymond ; deux hérauts : Jean de Metz et Bertrand de Poulangy ; un aumônier : frère Pasquerel. Ainsi fut constituée la maison militaire de la Pucelle.

(1) « D'après une tradition que nous avons recueillie parmi les vieillards de « la Caillière, pendant notre séjour de treize années, Jeanne d'Arc serait ve- « nue en cette localité, et aurait passé une nuit dans le vieux manoir du « XIIe siècle, construit par l'ancien seigneur Pierre Cailleau, et dont il reste « une tour. En réalité, la Pucelle fut confiée alors à la garde de Jeanne Pi- « dalet, qui faisait d'assez fréquents voyages en sa terre de la Caillière. Il est « donc absolument possible que la dame de J. Rabasteau ait emmené avec « elle la jeune fille. Nous ne faisons que constater cette tradition. » (*Note de l'abbé Baraud.*)

Jeanne s'avance donc à la tête de ces hommes d'armes. Mais quelle troupe bizarre! En ce temps de désarroi national, les trois quarts des soldats ne sont que gens sans aveu, de mœurs dissolues, pillards à l'excès, voués au brigandage.. Ils oppriment les faibles, volent en cachette de leurs chefs, méconnaissent la religion et blasphèment le nom de Dieu Ils savent qu'une vierge est parmi eux, envoyée, disait-on, du Ciel pour les conduire à la victoire. Beaucoup la méprisent d'abord, comme indigne de commander à des hommes, et refusent de lui obéir. Aussitôt, la Hire comprend le danger d'une telle rébellion. « Convaincu de la mission divine de « Jeanne, ce généreux guerrier ne craint pas de manifester « sa confiance en elle. Au milieu des murmures et des colères « qui grondent, il quitte le rang et lentement, de sa mâle voix, « prononce ces solennelles paroles :

« — Je jure de vous suivre, Jeanne, moi et toute ma com- « pagnie, là où vous voudrez nous mener. »

« Devant une déclaration aussi catégorique, venant d'un « chef aussi respecté, les mécontents se turent (1). »

Dès lors, Jeanne d'Arc est considérée par ses gens comme un être de nature supérieure et nul n'ose plus en médire. Cette jeune fille de dix-sept ans, jetée tout à coup au milieu des hordes brutales, conserva toute son angélique pudeur. Ses compagnons vont même jusqu'à affirmer que son exemple leur impose la vertu. Elle est sacrée pour eux, et près d'elle, ils oublient toute pensée du mal.

Ce rayonnement qui se dégage de toute sa personne pour se répandre autour d'elle semblable à l'action bienfaisante de l'astre du jour, ce rayonnement ne peut véritablement venir que de la Divinité.

Et Gilles est au premier plan. Il se fait le cavalier servant de la guerrière et ne la quitte pas d'un instant. Il converse avec elle, lui demande conseil, se fait son confident et son

(1) Mgr Debout, *La bienheureuse Jeanne d'Arc.*

ami. Plus tard, il évoquera lui-même les divers entretiens qui ont lieu en cours de route.

Il parut, du vivant de G. de Rais, une œuvre dramatique (*le Mystère du siège d'Orléans*), où nous trouvons le dialogue suivant entre le chevalier et la jeune Lorraine.

GILLES DE RAIS

Dame, que vous plaît-il de faire ?
Nous sommes au plus près de Blois ;
Se vous y voulez point retraire
Et reposer deux jours ou trois,
Pour savoir où sont les Anglois,
Aussi pour rafraîchir vos gens,
Ou se vous aymez mieulx ainçois
Aller droict jusques à Orléans ?

LA PUCELLE

Monseigneur, je suis bien contans
Que à Blois donques nous allons,
Pour noz gens là contre atendans ;
Cependant, aussi penserons
De noz affaires, et manderons
Es Anglois que devant Orléans
S'en voisent, ou combatuz seront,
En mon Dieu, de moy et mes gens.

Et plus loin :

GILLES DE RAIS

Madame, tout incontinant,
Vostre vouloir accomplirons ;
Nous ferons assembler noz gens,
Et présentement partirons ;
Droit à Orléans, nous nous meurons,
Dame Jehanne, sans plus atendre.

LA PUCELLE

Je vous empry, faictes le dont.
Et vous pry y veuillez entendre (1).

. . . . . .

. . . . . .

Ces vers ne peuvent pas avoir pour nous, il est vrai, la valeur d'un véritable document historique. Ils sont néanmoins significatifs, en ce qu'ils mettent sous nos yeux Gilles et Jeanne, ce que n'aurait pu faire l'auteur de ce drame, si réellement ces deux personnages eussent été des étrangers l'un pour l'autre. Il n'aurait, en effet, pas eu l'idée de faire converser ainsi Gilles et la Pucelle, si leurs vies n'eussent été intimement associées dans l'histoire.

Ce dialogue prouve jusqu'à quel point Gilles et Jeanne vivaient en bonne harmonie ; l'auteur ne les aurait pas écrits s'il en eût été autrement.

Barbe-Bleue suivit pas à pas l'héroïque guerrière dans cette glorieuse campagne où il sut jouer un si beau rôle. Admirateur zélé de Jeanne, il avait reçu du roi la mission de la conduire et de veiller sur elle à travers les batailles.

On le vit à Chinon, à Patay, à Reims où il reçut le bâton de maréchal de France, sous les murs de Paris; à Rouen, partout où se déroula cette inimaginable odyssée, toujours vaillant et fidèle, et digne entre les plus dignes.

L'imagination populaire a prêté au brillant chevalier certains exploits que l'histoire ne saurait accepter sans contrôle. Il en est un particulièrement touchant qui nous montre pris sur le vif, le dévouement délicat de Gilles à l'égard de Jeanne.

(1) D'après les érudits, *le mystère du siège d'Orléans* fut composé antérieurement à l'année 1440 (année de la mort de Gilles) et représenté aux frais du maréchal-artiste. A Orléans, il fit jouer ce mystère « reproduisant les scènes « du siège de 1429, en 25.000 vers et avec des centaines de personnages. La « fête coûta 100,000 écus » (article de M. l'abbé Mathurin dans la *Semaine Religieuse* de Rennes, 10 avril 1909). On retrouve ici le faste de ce seigneur qui possédait une fortune de *deux millions* de revenu dont il gaspilla une grande partie en prodigalités inexplicables.

« Une fois, dans un champ de blé, au milieu des plaines de « la Beauce, Jeanne, très lasse, avait mis pied à terre et s'é- « tait endormie. L'ennemi la voulait surprendre.

« Les troupes du roy Charles, massées à l'orée du sentier, « défendaient un passage de la Loire. Malgré le bruit, la « jeune fille, épuisée, sommeillait toujours.

« Gilles vit le danger. Il saisit l'oriflamme de la Pucelle, « sauta sur son cheval et s'élança, pour donner le change, à « travers la campagne, laissant reposer en paix l'héroïque « créature.

« Quand Jeanne s'éveilla, la nuit avait caché les morts tom- « bés aux entours. Elle chercha son drapeau, sa lance, son « coursier et se vit dépouillée.

« — Ohé ! La Hire, La Trémoille, Xaintrailles ! appela- « t-elle aux échos ; — mais Gilles seul répondit.

« Au fond de l'ombre, émergeait un cavalier portant haut, « sous la lune claire, l'étendard blanc, rougi d'une tache san- « glante, parce qu'au vent de la course, l'étoffe avait frôlé le « front blessé du guerrier (1) ».

Après la retraite de Paris, Gilles disparut un instant — ou du moins les documents font défaut à ce sujet — mais nous le retrouvons aux environs de Rouen, où Jeanne était prisonnière. En effet, le 26 décembre 1430, il était à Louviers, comme faisant partie de l'expédition de Normandie, « peut-être, dit un historien, pour tenter de délivrer la Pucelle dont le procès avait cours à Rouen (2) ».

Cette opinion ne semble point dénuée de vraisemblance, si l'on se rappelle, qu'à Rouen même, plusieurs Anglais avaient décidé de jeter leur prisonnière à la Seine, dans la crainte qu'elle ne fût délivrée par les Français.

Mais si Gilles et ses compagnons eurent le courage de préparer la délivrance de Jeanne d'Arc, ils eurent aussi la dou-

(1) *Le Soleil*, 7 mai 1907, René d'Anjou .

(2) Paul Marchegay.

leur de ne pouvoir réussir dans leur dessein. Ils apprirent, au commencement de juin, que l'incomparable héroïne était morte sur le bûcher, le 30 mai 1431.

A ce propos, les ennemis de la religion, on le sait, rendent l'Eglise catholique responsable de l'abominable forfait qui fut perpétré dans la capitale de la Normandie.

C'est une insigne mauvaise foi, puisqu'ils savent fort bien que l'Eglise défendit et glorifia toujours Jeanne.

Judas, le traître, ne déshonora pas le collège apostolique. Cauchon, évêque indigne, ne déshonora pas l'Eglise.

Mais revenons à l'homme qui est l'objet de cette étude.

On connaît l'accusation lancée contre Gilles par Vallet de Viriville, l'historien de Charles VII : « Le principal emploi de Gilles de Rais fut d'être auprès de la Pucelle l'homme de la Trémoille. Il accompagna l'héroïne jusqu'au 18 septembre 1429. Docile aux ordres supérieurs, il l'abandonna lors de l'échec devant Paris et de la retraite du roi vers la Loire. »

Ces graves paroles, aux yeux des autres historiens, n'ont aucun fondement, et M. l'abbé Eugène Bossard cite ces lignes d'un érudit, M. Marchegay, à la décharge de Gilles de Rais.

« En faisant du maréchal une créature du ministre favori contre le connétable de Richemont et la Pucelle, M. Vallet de Viriville est tombé complètement dans l'erreur. L'auteur s'est laissé entraîner par son animosité contre Georges de la Trémoille. Sans doute le favori a pu, a dû même faire servir le jeune baron de Rais à ses projets; mais, si Gilles était puissant, il était indépendant ; s'il était valeureux, il était inconsidéré ; s'il était plein d'ambition, il était accessible à l'enthousiasme que donne le merveilleux, surtout le merveilleux qui se manifeste par le succès. C'était plus qu'il n'en fallait au favori défiant pour ne pas se confier, en des choses aussi graves, au jeune baron de Rais (1). »

(1) Abbé E. Bossard, *Gilles de Rais et Barbe-Bleue.*

Et le savant archiviste dit quelque part en parlant de Gilles « le valeureux et fidèle compagnon de Jeanne d'Arc ».

Non, répétons-le, Barbe-Bleue ne fut pas un ennemi de la bonne Lorraine. Il resta toujours l'un de ses plus sincères amis. Il prit part à l'immortelle journée de Patay, dont le nom demeure cher à tous les vrais Français.

Au jour du sacre, à Reims, le gentilhomme représenta l'un des pairs de France et reçut, je l'ai déjà dit, le titre de maréchal, à l'âge de 24 ans. En élevant Gilles si jeune à la dignité de maréchal, peu prodiguée alors, on ne considéra pas moins son mérite que sa naissance.

Gilles de Rais, ce jour-là, partit de la cathédrale à cheval, avec les seigneurs de Boussac, Graville et de Culant, armés de toutes pièces et tenant chacun leur bannière en main. Arrivés à l'abbaye de Saint-Remy, ils prièrent l'abbé d'apporter l'huile céleste. Cette huile était enfermée dans une petite fiole de verre blanc qui elle-même s'enchâssait dans une colombe d'or. Les pattes et le bec étaient en corail, et l'oiseau reposait sur un plat en vermeil ciselé et orné de riches pierreries. A l'arrivée de Rais et de ses compagnons, le grand prieur de l'abbaye passa à son cou la chaîne de la sainte ampoule,et revêtu d'une chape d'or, monté sur un cheval blanc, l'apporta à la cathédrale. Gilles de Rais accompagna lui-même l'archevêque lorsque celui-ci vint, avec tout son clergé, chercher l'ampoule sacrée pour la porter au maître-autel.

La cérémonie du sacre dura cinq heures. Après que Charles VII, orné des insignes de la royauté, eut prêté les serments d'usage, le duc d'Alençon l'arma chevalier, puis l'archevêque lui fit les onctions, en disant :

« Je te sacre avec cette huile sanctifiée, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. »

Le roi se montra alors au peuple qui, enthousiasmé, lança dans les airs le cri retentissant de Noël ! Noël !...

C'est à ce moment que Jeanne d'Arc, son étendard à la main, se prosterna devant le souverain et, pleurant à chaudes

larmes, prononça ces paroles que l'histoire a religieusement conservées :

« Noble prince, maintenant est accomplie la volonté de Dieu qui m'avait commandé de lever le siège d'Orléans, de vous amener dans cette cité de Reims pour y recevoir les saintes onctions du sacre qui montrent que vous êtes le vrai roi et celui auquel doit appartenir le royaume de France. »

La vaillante Lorraine eut le bonheur encore, dans cette mémorable journée, de revoir son père qui s'était rendu à Reims en compagnie de Durand Laxart.

Jacques d'Arc, après avoir renouvelé à son enfant l'assurance du pardon qu'il lui avait accordé dans son cœur depuis longtemps, la bénit et l'autorisa « à poursuivre l'œuvre marquée par la divine Providence » (1).

Gilles subissait plus qu'aucun autre l'influence du merveilleux. Il n'est donc pas étrange qu'il ait aimé plus qu'un autre aussi la sainte Envoyée de Dieu. Mais à la mort de celle-ci, le jeune maréchal se lança, faut-il le répéter, dans d'excessives prodigalités, et sa conduite devint si scandaleuse que sa femme et son frère obtinrent de Charles VII un arrêt qui le mettait en tutelle pour l'administration de ses biens, et les rassurait contre les folies d'un tel dissipateur. Gilles prétendit se soustraire à toutes les observations, à toutes les remontrances. Les prières et les menaces n'eurent aucun effet sur lui. Il répondit avec hauteur, éloigna sa femme de sa présence, et ses amis ne purent même plus l'approcher. Il s'attira de nombreuses haines dans sa famille, dans l'armée et à la cour. Pour échapper à la censure de ses ennemis et pour se livrer à la fabrication de cet or qui commençait à lui manquer, il se retira dans ses terres d'où il ne sortit que pour épouvanter le monde par le spectacle de ses infamies.

« Si le regard se porte sur la carrière militaire qu'il a par-

(1) On sait de quelle façon Jeanne, appelée en France par ses voix, fut obligée de quitter sa famille.

courue si rapidement, écrit l'abbé Bossard, un sentiment tout ensemble doux et triste envahit l'âme : triste, à la pensée que le chemin de la gloire ; aboutit à la honte ; doux, car le spectacle de son dévouement pour la France et pour Jeanne d'Arc détourna un moment les yeux de la vue de ses crimes. Tout n'a donc pas été mauvais dans cette existence.

« Dans la balance qui pèse les crimes dont il a souillé la fin de sa vie, il est juste de jeter au plateau des vertus, pour faire contre-poids à ses forfaits, les belles actions de sa jeunesse militaire. »

III

Certes, disons-le encore, la vie de cet homme se partage en deux phases bien distinctes : l'une toute d'honneur, de vertus et de gloire ; l'autre toute de faiblesses, de débordements, de crimes et de honte. Mais qui douterait que la disparition de Jeanne ne fût point la cause de ce rapide changement? Jeanne n'était-elle pas un guide tutélaire pour le chevalier bas-poitevin ? N'était-elle pas, en quelque sorte, son ange gardien ? Pourquoi Gilles de Rais se lança-t-il dans une vie de perdition, dès que son incomparable conseillère l'eut quitté pour toujours ?

En effet, après la mort de l'héroïque martyre, il s'enfuit au château de Tiffauges où il s'enferma, profondément triste et malheureux. Ce brave, aux aspirations élevées, possédait désormais une âme désolée.

Il se jeta dans des dépenses insensées. « Il eut d'abord une garde de 200 hommes à cheval, dépense que les plus grands princes pouvaient à peine soutenir dans ce temps-là (1). Il

(1) « Le dénombrement de ses domaines est tel qu'on peut se demander si, parmi tous les barons de France, il y en avait alors un seul aussi riche que lui.

Gilles possédait, de la succession de Guy de Rais, son père, la baronnie de Rais composée de plusieurs châtellenies et seigneuries, parmi lesquelles celles de Pornic, Machecou, Saint-Etienne-de-Mer-Morte et Touvois, Prigné, Vue,

traînait en outre à sa suite plus de cinquante individus, chapelains, enfants de chœur, musiciens, pages, serviteurs, etc., tous montés et nourris à ses dépens. Sa chapelle était tapissée de draps d'or et de soie. Les ornements, les vases sacrés étaient d'or et enrichis de pierreries. Il avait aussi un jeu d'orgues qu'il faisait transporter devant lui.

Pour fabriquer de l'or, il fit venir des sorciers d'Italie et s'adonna à l'étude de la magie noire. Très instruit pour son siècle, il eut recours à l'alchimie. Tandis qu'il prodiguait l'encens au démon et qu'il faisait l'aumône en son honneur, il continuait ses exercices pieux avec ses chapelains, alliant ainsi une extrême superstition aux pratiques les plus impies et à la dépravation de mœurs la plus criminelle (1). »

A Tiffauges, on vit alors d'étranges sanctuaires, d'énigmatiques autels où brillaient quarante-neuf lumières à travers une fumée odorante, des creusets où mijotaient des os, des herbes, des métaux et... des cœurs d'enfants.

Gilles se livrait à des incantations bizarres. La nuit, de multiples lueurs s'échappaient des fenêtres du château. On per-

l'Ile de Bouin. A cause de sa baronnie de Rais, il était le doyen des barons du duché de Bretagne.

De même, à cause de son père, il était aussi seigneur de Blaison, Chemellier, Fontaine-Milon (Maine-et-Loire), Gratte-Cuisse (commune de Saint-Denys d'Anjou), la Mote-Achard, la Morière (commune de Vairé (Vendée), Ambrières et Saint-Aubin-de-Fosse-Louvain (Mayenne), et de plusieurs autres terres en Bretagne et autres pays qui pouvaient valoir de 10 à 12.000 l. de rente.

De la succession de Jean de Craon, son aïeul maternel, il était seigneur des terres et châtellenies de la Suze (Sarthe), Briolay, Champtocé et Ingrande (Maine-et-Loire), du Loroux-Botereau, de la Benaste, de Bourneuf-en-Rais (Loire-Inférieure), de Cheneché (Vienne), de la Voulte (commune de Vendœuvre, Vienne), et de plusieurs autres qui valaient bien de 13 à 14.000 l. de rente et plus.

Marié à Catherine de Thouars, il était, du chef de sa femme, seigneur de Pousauges, Tiffauges (Vendée), Grez-sur-Maine (Maine-et-Loire), Chabanais, Confolens (Charente), Lombert, Savenay, Châteaumorant, et de plusieurs autres belles terres valant de 6 à 7,000 l. de rente ou environ.

Son mobilier qu'il tenait, tant de ses successions que de son riche mariage, était estimé 100.000 écus d'or. »

24 août 1909. (*Express de l'Ouest.*)

(1) Michaud, *Biographie universelle.*

cevait des soupirs étouffés et de lugubres plaintes. Dans le pays, on constatait des disparitions étranges.

Nous nous refuserions à croire à de telles monstruosités, si elles n'étaient confessées par Gilles de Rais lui-même, dans son procès ecclésiastique, commencé le 14 octobre 1440, sous la présidence de l'évêque de Nantes, Mgr de Malestroit. Rien n'égale en horreur les scènes démoniaques dont cet être inhumain avait été l'instigateur abject.

« Quand Gilles de Rais offrit de faire des aveux complets, il désigna pour les recevoir l'évêque de Saint-Brieuc et Pierre de l'Hospital, juge universel de Bretagne, l'un des personnages les plus illustres et les plus réputés de cette époque, et chargé du procès civil du maréchal. Le compte-rendu de cette séance émouvante nous a été conservé. On y voit avec quelle habileté, quelle science, quelle conscience ce dernier interrogea l'ancien ami de Jeanne d'Arc, duquel il obtint la déclaration suivante : « Je n'ai jamais vu ni entendu le démon, bien que j'aie transmis au démon Barron, par le ministère de M. François Prélati, une cédule écrite de ma propre main, signée de mon nom avec mon sang. Je m'y obligeais envers lui comme son fidèle sujet, mais à condition que je fusse à l'abri du danger pour mon âme et mon corps. Je lui promettais les yeux, les mains et le cœur d'un enfant (1). »

« Hélas ! Monseigneur, ajouta-t-il, vous vous tourmentez et moi avecques ... Vrayment... *Je vous ay dit de plus grans choses que n'est c'est cecy, et assez pour faire mourir dix mille hommes.* »

La justice avait été lente à venir. Car bien des malheureux disparurent pendant huit années d'impunité dans les trois provinces de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne, et l'on ne put jamais savoir exactement le nombre des victimes. Des écrivains sérieux affirment, qu'après la mort de Gilles de Rais, on trouva dans les souterrains du château de Tiffauges les sque-

(1) *L'Espérance du Peuple*, 9 mai 1909, Le juge de Gilles de Rais.

lettes de plus de 150 enfants. L'historien Michelet a surnommé ce monstre : *la bête d'extermination* (1).

Même au milieu de ces orgies et de ces crimes, le culte de

Même au milieu de ces orgies et de ces crimes, le culte de Jeanne survécut dans l'âme dépravée du misérable chevalier. On dit aussi que le souvenir de la pieuse bergère émut son cœur de pitié et sauva la vie à un pauvre enfant.

« Un jour, une femme éperdue arrive au pont-levis de Chantocé. Le gardien la repousse.

— « Mon enfant ! s'écrie-t-elle, je veux mon enfant !

— « Va-t'en, répond le soldat, ou je te fais jeter dans les fossés.

« Mais soudain cet homme reconnaît sa nièce :

— « Ah ! mais, fait-il surpris, c'est toi, Jacqueline ?

— « Oui, mon oncle Pierre, c'est moi, on a soustrait mon petit gas dans le bois d'Ingrandes, et il est ici, j'en suis sûre.

« Pierre réfléchit, perplexe, puis, entraînant sa nièce au fond de la maison, il prononce tout bas :

— « Tu pourrais ravoir ton petit gas... mais, avant, jure-moi de ne jamais révéler ce que je vais te confier.

— « Je jure, je jure, confirma Jacqueline, les mains jointes, les yeux en larmes ; continuez, mon oncle.

— « Eh bien, va trouver le seigneur Gilles, qui est là-bas, sur la terrasse, et caresse en ce moment la tête de son grand lévrier ; dis-lui tout de suite sans préambule : « J'ai vu Jeanne ». Va et que Dieu t'inspire !

« Jacqueline courut..

« L'alchimiste regardait monter dans le ciel les constellations brillantes, émergeant des profondeurs de l'Est, et dont les influences, bénéfiques ou maléfiques, allaient lui permettre d'entreprendre de nouveaux sortilèges sous leurs rayons.

(1) On a tenté récemment, nous le savons, de réhabiliter Gilles de Rais Salomon Reinach). Mais les arguments présentés ne nous paraissent point convaincants. Et M. l'abbé Durville n'a pas de peine à les réduire à néant. Nous maintenons donc intégralement notre opinion sur les crimes de G. de Rais. (Voir les articles publiés par M. le chanoine Durville, de Nantes, *Express de l'Ouest, juillet, août et septembre 1909*).

« Elle dit, les lèvres tremblantes :

— « J'ai vu Jeanne !

« L'astrologue bondit :

— « Tu as vu Jeanne ! Et que t'a-t-elle dit ?

— « De venir ici chercher mon enfant que des voleurs ont pris dans le bois d'Ingrandes.

— « Ton enfant ? Et comment était Jeanne ?

— « Resplendissante, mais triste : elle pleurait, parce que j'avais perdu mon enfant.

« Alors Gilles, en proie à une agitation extrême, fit chercher le petit garçon, qui s'élança dans les bras de sa mère (1). »

Gilles fut condamné à mort, et il accueillit cette sentence avec un véritable courage. Ses crimes, en effet, devaient le mener à l'échafaud.

Malheureusement, la mémoire de ceux-ci est restée plus vivante dans l'esprit du peuple de nos campagnes de l'Ouest que sa gloire d'avoir été l'un des principaux compagnons de la Pucelle d'Orléans.

Le repentir enfin eut le privilège de toucher l'âme d'un tel misérable et là encore, croyons-le, la saine influence de Jeanne d'Arc se fit sentir.

Le repentir est une fleur qui se fane et se flétrit dans le tourbillon des passions, mais que la douce rosée de la vertu fait revivre instantanément.

« A la veille du supplice et durant la dernière nuit, l'on ne peut douter que Gilles, en pleine possession de ses souvenirs et de son imagination, n'ait reporté sur sa vie, dont la trame allait être si brusquement coupée, le long regard mélancolique de l'adieu et du regret. Penché sur l'abîme de corruption où il était tombé, et d'où l'ont retiré le repentir et la foi, il y replongea son regard effaré, se demandant si c'est bien lui qui par ses crimes l'a peuplé des monstres qui l'habitent... Son espoir dans la miséricorde divine fut inébranlable... Il

(1) *Le Soleil*, 7 mai 1907, René d'Anjou.

demeura pécheur plein de repentir et chrétien rempli d'espérance et de vaillance. Cet homme qui avait si mal vécu sut bien mourir (1). »

Gilles de Rais demanda à l'évêque de Nantes et à son juge qu'une procession générale fut organisée par le clergé, avant l'heure du supplice pour implorer la miséricorde divine, ce qui fut fait ponctuellement.

Pendant tout le trajet, de la prison à l'échafaud, Gilles de Rais ne cessa de prier Dieu, la Sainte Vierge et les Saints. Pareillement, il ne cessa d'encourager ses complices qui allaient mourir avec lui par des paroles remplies d'espoir. L'exécution eut lieu à Nantes, de l'autre côté de la Loire, en face du château.

Lorsque son tour arriva, le jeune maréchal se mit à genoux, les mains jointes, et supplia le Ciel d'avoir pitié de lui et de lui faire grâce. Puis, s'adressant au peuple qui l'entourait, il s'écria : « Je suis votre frère chrétien, ô vous tous qui êtes présents : O vous surtout dont j'ai fait mourir les enfants ! Par la Passion de Notre-Seigneur, je vous en conjure, priez Dieu pour moi. De bon cœur pardonnez-moi le mal que je vous ai fait, ainsi que vous désirez vous-mêmes de Dieu merci et pardon ! »

Ensuite il se recommanda à saint Michel, comme Jeanne d'Arc l'avait fait sur le bûcher de Rouen. Et Jeanne l'aida à se purifier de ses fautes en souvenir du pur amour qu'il lui avait voué.

Rien ne subsistait de l'homme déchu, et Gilles s'apprêta à quitter cette terre pour paraître devant son Juge.

On plaça un escabeau sous ses pieds ; une corde fut passée à son cou. On retira l'escabeau. Le maréchal fut lancé dans l'espace au-dessus du bûcher et l'on mit le feu au bois amassé sous lui.

L'agonie dura peu. Gilles expira dans la « repentance »,

(1) Abbé Eugène Bossard.

tandis que ses complices Henriet et Poitou lui parlaient encore.

— « C'est l'heure, disaient-ils, d'être fort et vaillant chevalier en l'amour de Dieu. Souvenez-vous de la Passion qui eut lieu pour nous racheter. »

Conformément à son désir, le maréchal de Rais fut inhumé dans l'église des Carmes, à Nantes, après que son corps eut été soustrait aux flammes par la piété de sa famille.

Le monument élevé sur le lieu de son supplice fut, à l'origine, un calvaire et une croix, ainsi qu'à Rouen, sur la place du Vieux-Marché, où fut brûlée Jeanne d'Arc. Un fragment de ce monument est encore conservé au musée archéologique de Nantes.

Telle fut la fin de cet homme légendaire, de ce Barbe-Bleue tristement célèbre qui mourut à l'âge de trente-six ans, le 26 octobre 1440, neuf ans après la Pucelle.

On s'est demandé s'il était fou, car vraiment ses crimes tendraient bien à faire admettre cette supposition. Malheureusement, nulle excuse ne peut être invoquée en sa faveur. Ses réponses, lors de son procès, sont claires, nettes, sensées et prouvent simplement qu'il était devenu un monstre dans toute l'acception du mot ; un monstre qui s'est repenti, il est vrai, mais absolument responsable de toutes ses iniquités. Un témoin affirme qu'il était homme de bon entendement. Cela suffit, et l'on ne peut attribuer à la folie ce qui est le fait de la corruption.

Catherine de Thouars, sa femme, se remaria, après deux ans de veuvage, avec Jean de Vendôme, vidame de Chartres. Et sa fille, Marie de Rais, avec l'amiral Prégent de Coëtivy. Il laissait également un frère, Jean de Laval.

Mais soixante-deux ans après sa mort, la famille de Gilles s'éteignit. La baronnie de Rais échut aux Tournemine, puis passa à la maison de Gondy, à laquelle appartint le trop fameux cardinal de Retz qui devait, sous Louis XIV, donner un nouvel éclat à ce nom désormais immortel.

*
* *

Et maintenant, quelle conclusion tirerons-nous de cette communion de deux êtres si dissemblables, Jeanne d'Arc et Gilles de Rais? Elle s'impose d'elle-même, et nous n'aurons point de peine à la faire ressortir, car elle peut se résumer en deux mots : l'empire du bien sur le mal.

Le bien, tout entier dans l'âme de Jeanne, d'où jaillissent l'innocence, l'honneur, le courage, la foi et le sacrifice... Le mal, dans celle de Gilles, où se complaisent l'orgueil, la débauche et la cruauté...

Mais Dieu voulut que le repentir entrât, à l'heure finale, dans un cœur qui paraissait fermé à tout regret.

Cette grâce suprême fut, sans doute, l'œuvre de Dieu. Qui nous empêche de croire que la sainte Lorraine ait contribué par sa puissante intercession au rachat d'une âme, qu'elle avait aimée et secourue sur cette terre?

Pouvait-elle mieux témoigner sa reconnaissance à celui qui l'avait suivie, à travers tous les hasards des batailles, et ne lui avait ménagé ni son dévouement ni ses attentions vigilantes? Il nous est doux de penser, qu'en ses dernières épreuves Gilles a été consolé et purifié par le souvenir et les prières de son héroïque compagne.

F. Charpentier,
prêtre

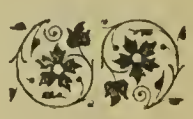

CORRESPONDANCE

LA PETITE ÉMIGRÉE DE FONTENAY-LE-COMTE

Cher voisin,

Je tiens à venir, sans plus tarder, vous remercier de l'article nécrologique que vous avez bien voulu consacrer dans la dernière livraison de la *Revue du Bas-Poitou*, à la mémoire de mon regretté frère, c'est une nouvelle preuve de sympathie ajoutée de votre part, à tant d'autres déjà, et à laquelle j'ai été bien sensible.

Puisque je parle de votre *Revue*, toujours de plus en plus intéressante, permettez-moi de venir, aujourd'hui, vous entretenir de la Petite Emigrée de Fontenay-le-Comte, et de vous signaler d'abord quelques inexactitudes qui se sont glissées dans la lettre de M. Edmond Béraud, qu'à juste titre vous appelez « une charmante page d'histoire vendéenne », puis de vous parler du pèlerinage au tombeau de cette jeune martyre.

L'histoire de la jeune Françoise Gaudérian et non Gandriau, née à Fontenay-le-Comte en 1777 ou 1778, condamnée à mort par la Commission révolutionnaire de Laval, siégeant le 7 mars 1794 à Lassay (Mayenne), dans l'église de Notre-Dame du Rocher, guillotinée, le même jour, sur la place de la Pointe, à Lassay même, et enterrée dans un champ appelé à cette époque Lande des Malheureux, parce qu'il leur était abandonné pour le pacage de leurs chèvres, et situé à huit cents mètres au nord de la ville de Lassay et au moins à quinze kilomètres au sud de Bagnoles de l'Orne,

n'appartient pas, comme vous le voyez, à la Chouannerie Normande, mais plutôt à celle du Maine.

Françoise Gaudérian, de Fontenay-le-Comte, attachée au service d'une famille noble de son pays, — raconte M. le chanoine Couanier de Launay, dans ses « *Pèlerinages et sanctuaires dédiés à la Sainte Vierge dans le diocèse de Laval* », — l'avait suivie quand elle passa la Loire avec l'armée catholique et royale. Après le siège de Granville, le corps à la suite duquel marchait cette famille fut attaqué et défait : « Sauve-toi, Françoise, lui dit sa maîtresse, nous sommes tous perdus. » L'enfant s'enfuit à travers le pays inconnu, et elle approchait de Mayenne, lorsqu'elle fut rencontrée assise sur le bord de la route, par le nommé Grandin qui faisait le service du roulage de Mayenne au Ribay. Grandin fit monter la jeune fille dans sa voiture, et la conduisit au Ribay, bourg situé à vingt kilomètres au sud de Bagnoles de l'Orne. Laissée chez l'aubergiste Foucher, Françoise fut recueillie par Julien Thuault, révoqué l'année précédente des fonctions de procureur syndic du Ribay, qui l'emmena chez lui au hameau de Coulion, et la confia aux bons soins de Jeanne Jouis ou Jouist, son épouse. Françoise resta au Coulion pendant près de deux mois et demi, jusqu'au jour de son arrestation par les gendarmes Gautier et Nicolas, sur la dénonciation de Mahé, curé constitutionnel, du Ribay.

Françoise Gaudérian était d'une grande piété, elle priait beaucoup, et comme elle était instruite, elle faisait seule, ou devant ses hôtes, de belles lectures de piété, aussi est-elle morte comme une sainte. M. le chanoine Couanier de Launay et M. l'abbé Gillard, curé de Saint-Fraimbault de Lassay, dans la deuxième édition 1894, de sa brochure « *Françoise Gaudérian ou la Petite Emigrée* », parlent l'un et l'autre d'un fait extraordinaire, qui s'est produit après l'exécution de la jeune fille. Quand la fatale charrette où l'on avait déposé son corps, dut partir pour le conduire à la lande funèbre, trois forts chevaux ne purent l'ébranler, on en requit un quatrième, et avec grande peine s'opéra le court trajet.

Le tombeau de Françoise appartient à la famille Cornué. Devant un petit oratoire en briques, se trouve la tombe entourée d'un grillage et couverte de fleurs ; c'est le but d'un pèlerinage, non-seulement pour les habitants de Lassay, qui y vont nombreux surtout le dimanche après les vêpres, mais aussi de toute la contrée. Il y a eu plus de mille pèlerins, paraît-il, dans une seule journée. Beaucoup racontent des prodiges, des guérisons obtenues,

des grâces reçues. Une religieuse malade, sœur Claire Lemarié, de la Communauté de Saint-Frimbault de Lassay, abandonnée par les médecins, aurait été guérie vers 1878. Les *ex-voto* sont très nombreux ; il en est arrivé même de Paris, dit M. l'abbé Gillard. De nos jours, la Petite Emigrée est spécialement honorée contre les fièvres ; M. Gillard ajoute : « Les nombreuses grâces obtenues « sur la tombe, procureront-elles à ses fidèles la joie de la voir « ériger sur les autels ? Comme couronnement de leurs désirs et « de leurs vœux, un sanctuaire digne de ses mérites lui sera-t-il « érigé ? »

Ne vous semblerait-il pas, cher voisin, puisque l'excellent directeur de la *Revue de l'Ouest*, vient de rappeler le souvenir de la Petite Emigrée de Fontenay-le-Comte, que le moment est venu de la faire connaître davantage. C'est à vous que j'adresse cette demande, à vous — comme le dit si justement l'érudit M. Edmond Béraud — qui avez toujours si bien parlé de la Vendée militaire d'autrefois et de la Vendée militante d'aujourd'hui. Vous ne refuserez pas, n'est ce pas, de parler dans notre chère Vendée, de Françoise Gaudérian et de faire connaître le pèlerinage à son tombeau.

Veuillez trouver ici, cher voisin, et l'expression réitérée de mes remerciements et l'assurance de mes sentiments sympathiques.

CLAUDE DE MONTI DE REZÉ.

Le Fief-Milon, 27 juillet 1909.

*
* *

NOTE RECTIFICATIVE

Perceval Chabot était seigneur de la Turmelière et de Liré (Anjou).

Gilles de *Rays* (et non de *Retz* ou *Rais*) était petit-fils de Jeanne Chabot, héritière par son père *Girard III* Chabot, de la Baronnie de Rays. Sa grand'mère Jeanne Chabot avait épousé *Foulques* de Laval, et leur fils *Brumor* était le père *de Gilles*.

Thibaut IV Chabot fut tué à la funeste journée des Harengs, le 18 février 1429 : il était seigneur de la Grève, de Précigné et autres lieux.

Je n'ai pas trouvé qu'il fut seigneur de *Grissay* : c'est cependant *bien possible*.

Cte DE CHABOT.

∴

DESIDERATA

Je recherche un portrait quelconque (serait-ce même un portrait de famille que je demanderais alors à faire photographier sur place) et authentique de :

I. *Charles Rouhault, seigneur du Landreau,* qui s'est distingué en 1575 à l'île de Ré, en l'enlevant à l'armée protestante par un acte de courage héroïque (2 septembre), (il était seigneur vendéen).

Je recherche aussi le portrait (mêmes conditions) et la biographie de :

II. *Lancelot Voësin de La Popelinière* (homme célèbre du Poitou) qui, à la tête de l'armée Huguenote, venue précipitamment de La Rochelle, reprit l'île de Ré aux troupes catholiques de du Landreau le même jour.

Je serais bien reconnaissant à celui qui pourrait m'indiquer l'existence de ces deux portraits.

Dr Atgier.

LIVRES NOUVEAUX

Nous avons reçu les volumes et brochures suivants, dont, faute de place, nous sommes à notre grand regret contraints de renvoyer l'analyse au fascicule suivant :

La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord (études et documents avec préface de M. Sée, par notre très érudit collaborateur M. Léon Dubreuil (Paris, Champion, 1909, 1 vol. de 311 p. Prix : 3 fr. 50).

Les Arrivants, roman vendéen de Jean Yole. Paris, Grasset, 1907, 1 vol. de 352 p. Prix : 3 fr. 50.

Une étude toute spéciale sera consacrée à cet intéressant volume, par l'un de nos plus distingués collaborateurs.

Vers les Cimes, éloquentes exhortations à un jeune homme chrétien, par M. l'abbé Chabot, vicaire général du diocèse de Luçon (Paris, Beauchesne, 1909, 1 vol. de 360 p.).

Veillées Vendéennes, de notre excellent collaborateur, M. Paul Legrand [recueil d'articles charmants, parus dans le *Pays d'Arvor*] (Paris, Tassel, 1909, 1 vol. de 165 p., avec couverture illustrée).

Une Bretonne de Lettres. — La comtesse Jegou du Laz, par J. Baudry. Ouvrage couronné par la Société Académique de Nantes (Hennebont, 1909, 1 vol. in-8° de 76 p.).

Les Miracles de Lourdes, souvenirs personnels (et impressions vécues) de notre vénéré et excellent ami M. le comte de Chabot, (Luçon, Pacteau, 1909, in-8 de 12 p.).

Discours prononcé le jeudi 8 juillet 1909 dans l'église paroissiale des Sables-d'Olonne par M. le chanoine G. Simon, vicaire géné-

ral de Luçon, à l'occasion des *Noces d'or sacerdotales de Monseigneur G. Robert du Botneau*, prélat de la maison de Sa Sainteté, curé-archiprêtre des Sables-d'Olonne (Luçon, Pacteau, 1909, in-8° de 30 p.).

Le Problème Crétois, par M. J. Aulneau (*Le Mois Colonial* d'août 1909).

La Bulgarie dans les Balkans, par le même (Extrait de la *Revue Politique et Parlementaire* de juillet 1909).

Suez et Panama, par le même (Extrait des *Annales des Sciences Politiques*, 15 septembre 1909).

Les Anciennes Cloches municipales de Bordeaux, d'Orléans et d'Amiens, documents inédits publiés par Jos. Berthelé, archiviste du département de l'Hérault (Montpellier, Imprimerie Coopérative, 1909, in-8°, de 59 p.).

ZZZ.

CHRONIQUE

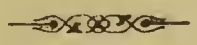

Un monument au cardinal de Richelieu. — L'*Eclair*, par la plume de M. L. Dumont, convie l'Institut, les sociétés savantes d'Indre-et-Loire, de la Vienne et du Maine-et-Loire à se concerter pour former un comité d'initiative qui étudierait les voies et moyens pour qu'un nouveau monument fût élevé à Richelieu dans sa ville natale.

Cette cité, toute transformée par le grand homme d'Etat, est l'une des plus jolies villes de France située qu'elle est dans ce coin placé sur les marches de la Touraine, du Poitou et de l Anjou.

Tous les patriotes s'associeront à cette idée destinée à commémorer celui qui n'eut qu'une pensée, celle de l'unité sous une monarchie forte et respectée. Elle vient à point, car elle est comme un succédané des hommages rendus à Jeanne d'Arc.

Il n'est pas de meilleur moyen de raffermir le sentiment national que d'évoquer de telles figures.

Nous nous associons d'autant plus volontiers à cette tentative, qu'il y a quelques années, ici même, et par la plume érudite de M. l'abbé Lacroix, nous avions émis l'idée d'élever à Luçon une statue au grand Cardinal qui illustra le siège de notre diocèse.

On n'honorera jamais trop la mémoire des grands hommes qui ont fait a gloire de notre pays.

Découvertes archéologiques. — On vient de découvrir en Vendée une nouvelle nécropole à puits funéraires. C'est pour cette région la troisième connue avec celles du Bernard et d'Apremont. Elle se trouve à Bretignolles, au Vieux-Brem, sur les bords de l'Océan.

Le premier puits trouvé a été fouillé scientifiquement ces temps-ci par notre savant collaborateur M. le docteur Marcel Baudouin, secrétaire général de la Société préhistorique de France. Il a fourni de nombreux

squelettes d'animaux et une urne funéraire en fer. Cette sépulture à incinération est du deuxième siècle après Jésus-Christ environ. Elle a une profondeur de 11 m. 60 sur 1 m. 20 de large au maximum.

Ce qui fait l'intérêt de la trouvaille, c'est que le puits taillé dans le granit était recouvert par trois mètres de sable maritime, une dune s'étant formée sur la nécropole depuis l'époque romaine, et parce qu'on a voulu placer dans le havre de Brem, le fameux « Portus Secor ».

— Ces jours derniers, en creusant une tranchée dans l'esplanade du vieux château de Montaigu, on a découvert, à quelques centimètres du sol, une voûte que la pioche n'a pu que très difficilement entamer.

Cette voûte recouvrait une chambre d'environ 8 mètres carrés, dont le plancher a disparu, et à laquelle on accédait autrefois par un couloir, aussi voûté, de 2 m. 70 de longueur.

A l'extrémité opposée de ce couloir, on trouve un escalier dont la prolongation inférieure doit conduire à deux belles chambres explorées il y a une vingtaine d'années.

Tout cela faisait partie de la défense souterraine de la porte principale du château. Au reste, le sol de l'esplanade recèle des constructions analogues, servitudes souterraines utilisées pour loger les hommes d'armes, ou mettre à l'abri les provisions de bouche et les munitions.

Un hommage mérité. — Pour des motifs qu'il ne nous appartient pas d'apprécier ici le *Conservateur Bressuirais*, que dirigeait depuis dix-huit années, avec un inlassable dévouement, notre excellent ami Edmond Béraud, également directeur de la *Revue de l'Ouest*, a cessé de paraître.

A cette occasion, les membres du Conseil d'administration du journal qui avait été fondé par le marquis de la Rochejaquelein, ont offert à notre vaillant confrère une réduction en bronze de la magnifique statue d'Henri de la Rochejaquelein, de Falguière.

Les témoignages mérités de sympathie n'ont, du reste, pas manqué en cette circonstance à l'ami Béraud ; et nous nous faisons un particulier plaisir de reproduire ici la belle lettre de félicitations que lui écrivit notre éminent ami le marquis d'Elbée :

Paris, 12 juillet 1909.

Cher Directeur et Ami,

Je veux m'associer au sentiment de sympathie personnelle et de reconnaissance que viennent de vous exprimer vos amis de l'arrondissement de Bressuire.

Cet hommage honore à la fois ceux qui l'ont rendu et celui qui en est l'objet.

Qui l'a mérité mieux que vous par la rare qualité d'une fidélité inébran-

lable à vos principes comme à vos amitiés, par l'énergie que vous mettez à les défendre ?

Si vous ne ménagez pas vos adversaires, vous avez toujours cherché l'union parmi ceux qui combattent pour la même cause, sachant bien que là est la force et que toute maison divisée périra.

A cette fête de Saint-Aubin dont vous avez voulu rappeler le souvenir, les représentants des familles vendéennes, présents ou absents, rendaient hommage au jeune héros Henry de La Rochejaquelein, animés d'une même pensée pour glorifier en lui la Vendée catholique et royaliste.

Aujourd'hui encore, comme représentant de d'Elbée, je viens m'associer à la belle manifestation qui rend un juste hommage à l'un des meilleurs serviteurs de la Vendée catholique et royaliste.

Agréez ce sentiment, cher Directeur et Ami ; je ne peux mieux l'exprimer qu'en répétant avec vous cette devise que vous avez faite vôtre et qui nous unit dans une même pensée d'espérance et de foi :

« Vive le Roi quand même ! »

Marquis D'ELBÉE.

Nobles sentiments, éloquemment exprimés, et auxquels nous souscrivons de tout cœur.

CONGRÈS DE CHANT GRÉGORIEN. — La Ville des Sables d'Olonne a été cet été le siège du Congrès de chant grégorien que nous avions annoncé.

Il coïncidait avec le jubilé sacerdotal de Mgr Robert du Botneau, prélat de la Maison de Sa Sainteté et archiprêtre de la paroisse Notre-Dame-de-Bon-Port, qui, après avoir construit une église superbe, fut l'âme et l'apôtre du véritable plain-chant, dans le diocèse, et encore le promoteur de ces assises de musique sacrée.

Dom Pothier présidait, assisté de Dom Guépin, abbé de Silos (Espagne), Dom Cabrol, abbé de Farnborough (Angleterre), Amédée Gastoué, professeur à l'Institut Catholique de Paris et à la *Schola Cantorum*, chanoine Poiret, de Versailles, et d'autres notabilités.

Plus de 400 congressistes, parmi lesquels nombre de maîtres de chapelle et maîtres de chœur de toute la France, et notamment de l'Ouest, ont suivi les travaux théoriques : éducation musicale dans les Séminaires, historique de l'édition Vaticane, etc., etc. avec le vif intérêt qu'y devaient trouver des professionnels.

L'exposition d'instruments des principaux facteurs d'orgues et d'harmoniums, de différents systèmes de reproduction de partitions d'éditions, conformes au Graduel Vatican, n'a pas eu un succès moindre.

Quant aux cérémonies religieuses, elles ne pouvaient manquer d'amener en l'église une affluence considérable, le jeudi 8 juillet surtout, jour de la clôture.

Mgr l'Evêque de Luçon, qui le premier en France adopta le Graduel

Vatican et l'antiphonaire assistait ce jour-là à la messe célébrée pontificalement par le vénéré jubilaire.

Sous la direction de son habile chef, M. Simon, la délicieuse Manécanterie des Petits-Chanteurs à la Croix de bois, enfants des Patronages du XVe arrondissement de Paris groupés par des Bénédictins, s'est fait l'interprète des *Kyrie*, *Gloria*, *Sanctus*, de Vittoria et de l'*Agnus Dei*, de Palestrina, tandis que la Maîtrise exécutait merveilleusement ensuite le chœur à quatres voix mixtes, de Bach : « Louez le Dieu Puissant. »

Après l'Evangile, M. le chanoine Simon, vicaire général, a prononcé un discours, admirable de fond et de forme, appréciant Mgr du Botneau et son œuvre.

Parmi les chants du Salut, les plus remarqués ont été outre le solennel *Te Deum* de Anerio, d'une si majestueuse beauté, les *Laudes*, acclamations populaires exprimant sous des formules diverses, la foi des peuples et leur union avec les pasteurs de l'Eglise.

Au moyen-âge, en certaines fêtes religieuses, toute la foule y mêlait sa voix. L'histoire mentionne particulièrement celles que l'on entendit à la Cathédrale de Reims, au temps de l'archevêque Hocmar (IXe siecle) d'où leur nom.

La bénédiction du Saint-Père, en réponse au télégramme « d'obéissance absolue » adressé la veille au Vatican, a couronné ce Congrès dont le résultat le plus immédiat semble devoir être la Fédération des Maîtrises de l'Ouest.

Nos Artistes. — Le peintre Charles Milcendeau, après avoir séjourné cinq mois à Ledesma, en Espagne, vient de regagner son cottage de Bois-Durant, en Soullandeau.

L'excellent artiste rapporte, de ce coin ensoleillé, de nombreuses œuvres où la vie des humbles se déroule dans ses manifestations, tristes et cruelles le plus souvent. Nous en parlerons prochainement. En attendant nous signalons avec plaisir, la remarquable lithographie que Milcendeau a faite — elle n'a été tirée qu'à petit nombre pour les amis de l'auteur — de son tableau la « Famille autour du berceau vide » qui met en scène onze personnages, dont un aveugle, entourant le petit lit de bois où dormait naguère le cher enfant que la mort a emporté.

— Notre distingué compatriote, M. Marcel Fleury, le jeune peintre-graveur, dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler le talent, vient d'ajouter à son œuvre gravé deux pages d'une parfaite exécution et dont nous sommes particulièrement heureux de le féliciter : Une *Vue des anciens Cloîtres de l'évêché de Luçon*, et un portrait de *Paysanne de la Haute-Vendée*.

Le Monument des Carrières de Gigant. — Nous rappelons à nos lecteurs la souscription ouverte dans les bureaux de notre vaillant confrère l'*Espérance du Peuple* de Nantes, pour la reconstitution du monument élevé en souvenir des victimes de Carrier et de la Révolution fusillées dans les carrières de Gigant.

Le monument va être orné d'une belle croix de bronze et sera protégé par une grille de 2 mètres de hauteur. Des plaques de marbre apposées sur les murailles, rappelleront le motif de l'érection du monument. Tous les souscripteurs recevront une brochure très soignée, écrite par un écrivain érudit, et très intéressante.

Mort au Champ d'honneur. — Une attristante nouvelle est parvenue à Fontenay : Le caporal Jean Rivière, du 9e colonial, a trouvé la mort le 25 juillet au combat qu'à Hun-Luang (Tonkin) un détachement français soutint contre les bandes du De-Thuang.

M. Mallassagne, 2e adjoint, a annoncé, avec les précautions de circonstance, le douloureux événement à la famille.

Nos Compatriotes. — L'Académie de Médecine a décerné une médaille d'argent à notre éminent compatriote, M. Rambaud, vice-président de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* pour le *Recueil des travaux du Conseil départemental d'hygiène* et des *Commissions sanitaires de Vla ienne* (année 1905).

Au Salon des Poètes, le mardi 15 juin dernier, au milieu d'une brillante assistance, M. Philippe Garnier de la Comédie-Française, a dit la poésie « *Stances d'Automne* », extraite du dernier recueil *A l'Aiguail* de notre collaborateur M. Albert Hennequin.

L'anthologie du *Salon des Poètes de 1909* est en cours d'impression sous la direction de M. Gaston de Raimes.

— Notre compatriote, Mlle Madeleine d'Arvisy vient de recevoir une médaille de la Société d'Encouragement au Bien, pour son joli livre : *Ce qui passe et ce qui reste.*

La distinction dont vient d'être l'objet notre charmante compatriote est l'une des plus hautes récompenses décernées par la docte Société.

Nous sommes heureux, en la circonstance, d'offrir à Mlle Madeleine d'Arvisy nos plus sincères félicitations. Le choix de la Société d'Encouragement au Bien ne pouvait être meilleur ni plus mérité.

Succès. — Nous avons été heureux d'apprendre que M. Jacques Richard venait de passer, avec plein succès, l'examen de la licence en droit.

— Notre distingué compatriote, M. Joseph Aulneau, fils du sympathique conseiller général de la Châtaigneraie, vient de faire paraître dans

la *Revue d'histoire diplomatique* un nouveau et très remarquable article sur *M. de Bismarck à la diète de Francfort et la politique de la Prusse pendant la guerre de Crimée.*

Nous l'en félicitons bien sincèrement.

— Dans la liste des délégués du « Congrès de la route » nommés chevaliers de la Légion d'honneur, nous relevons le nom de M. Rolland, agent-voyer en chef du département de la Vendée, à qui nous adressons toutes nos félicitations.

— Nous sommes heureux d'apprendre le succès de Mlle Denyse de Bernon, fille d'un de nos plus anciens abonnés.

Préparée au pensionnat Ste-Ursule de Luçon, que Mlle Robert dirige avec tant de dévouement et de talent, elle vient d'obtenir son brevet devant le jury de Niort.

— Au Congrès de l'Union Régionaliste Bretonne qui s'est tenu à Pontrieux, M. Jehan de Guenyveau a fait une intéressante communication sur l'utilité d'une carte géographique bretonne et fait tout un cours sur l'état actuel de la langue bretonne dans les différentes régions de la Bretagne.

— M. Gambier, fils de l'honorable notaire de Fontenay, a été admis à l'Ecole Polytechnique avec le n° 52 de la liste générale de classement.

Nous sommes particulièrement heureux de ce succès et adressons nos vives et sincères félicitations au nouveau polytechnicien.

— On annonce la prochaine désignation officielle du capitaine de frégate Merveilleux du Vignaux aux fonctions d'inspecteur des tirs de la flotte.

M. du Vignaux serait affecté avec ce titre à l'escadre de la Méditerranée.

— Notre collaborateur et ami, M. Georges Lacouloumère, précédemment sous-préfet de Gien, a été nommé sous-préfet de 2e classe à Redon (Ille-et-Vilaine).

Nous lui offrons nos sincères félicitations.

Dans la Presse Vendéenne. — Nous apprenons le départ pour l'île de Noirmoutier où il a fixé sa résidence, de notre excellent confrère M. Charles Rincé qui avait eu, il y a quelques années, la joie de se voir attribuer par le Saint-Père, la croix très méritée de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, et fut pendant une vingtaine d'années directeur du vaillant journal *La Vendée,* de Fontenay, où fidèle à ses principes religieux et aux traditions nationales, il ne cessa de mener le bon combat.

Nous regrettons en lui le bon confrère et l'ami au jugement sûr et droit qui se retire de la lutte pour prendre un repos bien gagné et nous lui renouvelons ici l'assurance de nos sympathies les plus cordialement fidèles.

Le Latin dans les Séminaires. — Les 20 et 21 juillet, se tenait à Paris le IVe Congrès de l'*Alliance des grands Séminaires*. A cette occasion, M. l'abbé J. Guibert, supérieur du Séminaire de l'Institut catholique, secrétaire de l'*Alliance*, lut un rapport sur le *Latin dans les Séminaires*. Ce travail, fort remarqué, a valu à son auteur une lettre très élogieuse du Cardinal Merry del Val avec les félicitation du Souverain Pontife.

Une Nouvelle paroisse Vendéenne. — Le 8 août, a eu lieu l'inauguration de la paroisse Saint-Michel. On sait qu'elle est édifiée dans l'ancienne chapelle du couvent des Rédemptoristes.

Mgr Robert du Botneau, le très distingué archiprêtre des Sables, prononça une belle allocution, après laquelle M. l'abbé Piberne, nommé curé de la nouvelle paroisse, prit à son tour la parole.

Le Pèlerinage des Epesses. — Au sortir de la tourmente révolutionnaire, en 1797, les survivants de la Grande guerre se réunirent aux Epesses pour la première manifestation publique de la foi qu'ils avaient gardée et défendue au prix de tant de vaillance et d'héroïsme. C'est là qu'a eu lieu le 26 août, le pèlerinage eucharistique diocésain, présidé par Mgr Catteau et où l'abbé Valade a magnifiquement évoqué le souvenir « des luttes de la Vendée contre la Révolution sacrilège. »

Une fête Vendéenne. — A l'occasion de l'érection d'une statue à Jeanne d'Arc, sur l'une des places publiques du bourg, très brillante fête en l'honneur de Jeanne d'Arc, le 3 octobre, à Saint-Amand-sur-Sèvre, en plein cœur de l'ancienne Vendée Militaire.

A l'église, merveilleusement parée de tentures anciennes, d'oriflammes et de fleurs, messe pontificale par Mgr Eyssautier, évêque de la Rochelle, et ami personnel du vénéré curé de la paroisse. Panégyrique très remarquable de Jeanne d'Arc, par Dom Besse, l'éminent bénédictin dont tout le monde connaît la science profonde et le merveilleux talent oratoire.

A l'issue de la messe, réception charmante au presbytère et toasts très applaudis de M. le chanoine Collon, de Mgr Eyssautier et de M. Paul Robain.

Dans l'après-midi, défilé historique et bénédiction de la statue de la Bienheureuse, offerte à sa commune par M. Bâty, l'excellent maire de Saint-Amand en souvenir de sa 38e année de mairie.

Discours éloquemment enflammés de M. Henri de Beauregard, député des Deux-Sèvres, et de M. Paul Robain, lequel a magnifiquement proclamé, aux applaudissements de la foule, la nécessité de revenir à la tradition monarchique.

Journée charmante, en un mot, et qui fut malgré un temps fâcheux, empreinte du plus réconfortant enthousiasme.

Un nouveau Confrère. — Nous sommes heureux de souhaiter la plus cordiale bienvenue à la nouvelle Revue *Chinon-Touraine*, que vient de fonder à Chinon notre confrère Ramat, ancien collaborateur du « Courrier de la Vendée » et dont la rédaction en chef a été confiée à notre excellent confrère et ancien camarade d'école, Gabriel Richault, avocat à Chinon.

Le 1er numéro de cette *Revue* (mai 1909) a publié un document historique inédit : « Les Vendéens à Chinon en 1793 (1) ».

Conférences. — Le 8 juillet, à Fontenay-le-Comte, et sous la présidence de notre excellent ami, Raoul Hervineau, M. le commandant Cuignet a fait une conférence très applaudie sur l'*Affaire Dreyfus*.

Le 18, aux Sables-d'Olonne, sous la présidence du Cte de Chabot, toujours vaillant malgré les glaces de l'âge, conférences non moins applaudies de MM. Bernard de Vezins, Maurice Pujo et H. des Lyons.

Le 24 octobre, en la même ville, très brillante conférence de notre excellent collaborateur et ami Jehan de la Chesnaye, sur *Les Animaux dans le Traditionnisme et le Folklore Vendéens*.

La grande semaine maritime aux Sables-d'Olonne. — De très belles êtes ont été organisées aux Sables, les 27, 28, et 29 août à l'occasion de la venue en cette ville du Président de la Ligue maritime et d'une division de l'Escadre de la Méditerranée.

M. Halgan, sénateur, remplaçant M. Le Clerc, empêché, a souhaité la bienvenue à l'amiral de Jonquière, au nom de l'Assemblée départementale, et en des termes pleins de tact et de la plus belle envolée patriotique.

(1) Chinon-Touraine, Revue littéraire, historique et pittoresque du Chinonais et du Pays Tourangeau, paraissant le premier jeudi de chaque mois (24 pages, format 21-27). — Rédacteur en chef : Gabriel Richault, avocat à Chinon.

CARNET MONDAIN

MARIAGES

Le 21 juillet, devant une nombreuse et brillante assistance, a été célébré en l'église de Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine, le mariage du vicomte Charles de BRÉBAN, avec Mlle Geneviève de BERNON.

— En l'église Saint-Louis d'Antin, a été célébré, dans la plus stricte intimité en raison d'un deuil récent, le mariage de M. Robert de BOISFLEURY, fils du général de Boisfleury, décédé, et de Mme de Boisfleury, née de Puiberneau, avec Mlle Blanche de LAMOLÈRE, fille de M. de Lamolère, inspecteur général des Chemins de fer P.-L.-M., officier de la Légion d'honneur, décédé, et de Mme de Lamolère, née Thierry de Saint-Amand d'Hust.

Les témoins étaient, pour le marié, le général Joseph Jeannerod, ancien commandant du 1er corps d'armée, et M. André de Boisfleury, son cousin ; pour la mariée, M. Henri Favier, son beau-frère, et M. Léon Demimuid, son cousin.

La quête était faite par Mlle G de Boisfleury, accompagnée de M. Maxime del Sarte, et Mlle de Chièvres, accompagnée par le lieutenant Ch. de Boisfleury, du 20e chasseurs à cheval,

La bénédiction nuptiale a été donnée par le R. P. Le Doré, supérieur général de la congrégation des Eudistes, qui a transmis ensuite aux nouveaux époux la bénédiction pontificale que le Saint-Père avait daigné leur envoyer.

— Le 5 août, a été célébré dans l'église Notre-Dame de Fontenay, le mariage de M. Léon ROUSSEAU, le sympathique avoué fontenaisien, avec Mlle Juliette DAVID, fille du principal du collège de Fontenay.

— Le 7 août, en la même église, a été célébré le mariage de Mlle Hélène WAITZENEGGER, fille de notre très érudit collaborateur, avec M. Edmond BOCQUIER, professeur, et ancien directeur de la *Terre Vendéenne*.

— Le 18 août, la commune de Bossay, près Preuilly-sur-Claise (Indre-et-Loire), était en fête.

On y célébrait le mariage de Mlle Jeanne AUBELLE, fille de M. René Aubelle, maire de Bossay, avec M. Félix GAUDINEAU, lieutenant au 46e régiment d'infanterie, fils de M. Léon Gaudineau, maire de la Flèche.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Morancé, aumônier du Prytanée militaire, lequel a prononcé une délicate allocution qui a été très goûtée de l'auditoire.

Après la cérémonie, M. et Mme R. Aubelle ont offert un lunch servi par petites tables dans leur château de Vinceuil.

La fête n'était pas seulement au château. Tous les environs étaient également en liesse, M. et Mme Aubelle ayant tenu à ce que leurs fermiers, serviteurs et voisins fussent aussi conviés à un immense repas populaire.

— Le 7 septembre, a eu lieu à Noirmoutier au milieu d'une brillante assistance, le mariage de M. Joseph BONAMY, fils du distingué avoué de Nantes, avec Mlle Anne-Marie LOROIS.

La messe, en musique, était de la composition de M. Arthur Coquard. Ce mariage unit plus étroitement deux familles très chrétiennes et très estimées à Nantes.

— Le 16 septembre, a été célébré à Lyon le mariage de notre excellent camarade et compatriote, M. SAVIN de LARCLAUSE, chef d'escadron de cavalerie breveté en retraite, avec Mme veuve CRESPEL-MASSE.

Nous apprenons que le commandant Savin de Larclause, n'oubliant pas dans cette circonstance son pays d'origine, a fait remettre à M. le Maire de Fontenay la somme de 100 francs pour le Bureau de Bienfaisance, et à M. le Curé de Saint-Jean la somme de 50 francs pour les pauvres de cette paroisse.

— Le mariage de M. René LEMOINE avec Mlle Béatrice ADAM de DORLISHEIM a été célébré à la Bruffière (Vendée).

Les témoins du marié étaient : MM. Maurice Gail et Raoul Lemoine ; ceux de la mariée : M. Maurice Spronck et le baron de Parel.

— Nous recevons également le faire part du mariage de Mlle Jacqueline de SCOURION de BEAUFORT, fille du colonel du 17e chasseurs et de Madame, née de Baschet de Beaumarchais, avec le vicomte Guy de MONTESSUS de RULLY, lieutenant au 4e régiment d'artillerie.

FIANÇAILLES

Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles de M. Tony de CHARETTE, fils du général et de Mme la baronne de Charette, née Polk, avec une charmante Américaine du Tennessee, miss Suzanne HENNING, en ce moment en France avec son père.

Le 29 juillet, à la Basse-Motte, au cours d'une fête délicieuse, le général et Mme de Charette présentaient à leurs invités Mlle Suzanne Henning, fiancée de leur fils, le marquis de Charette.

Le mariage sera célébré à New-York.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes fiancés ; nos respectueuses et sincères félicitations au général et à Mme de Charette.

— Notre très distingué collaborateur, M. Paul LEGRAND est fiancé à Mlle Magdeleine LIBERGE.

Nous apprenons en même temps les fiançailles de Mlle Marie LEGRAND sa sœur, avec M. Jean LIBERGE.

NAISSANCES

Nous apprenons la délivrance de la vicomtesse de MONTILLET de GRENAUD, née Aulneau de la Touche, fille du distingué conseiller général de la Châtaigneraie, heureusement accouchée, à Tarbes, d'un fils qui a reçu le prénom de Gérard.

— Mme Francis EON est heureusement accouchée en avril dernier d'une charmante fillette qui a reçu au baptême le nom de Jacqueline.

Nous en félicitons très cordialement l'heureux père, notre excellent collaborateur et ami.

— Mme la vicomtesse Alexis de CARCOUET vient de mettre heureusement au monde, au château de la Merlatière, un garçon, qui a reçu au baptême le prénom de Clément.

— Mme la vicomtesse Xavier de la ROCHEBROCHARD d'AUZAY née ROUSSE de la LOGE, est heureusement accouchée d'un fils qui a reçu le prénom de Guy.

— Mme Guy VILLEMAIN, née HALGAN, est heureusement accouchée à Nantes, d'un fils qui a reçu au baptême le prénom de Guy.

— Mme Henry PÉRIER vient de donner le jour au château de Grand-Coll, à une charmante fillette.

— La comtesse Yves de LAMBILLY, née de la BASSETIÈRE, vient de mettre heureusement au monde, au château de la Bassetière, un fils qui a reçu le prénom de François.

DANS LES CHATEAUX

A l'occasion du concours annuel de la *Société Hippique du Bocage vendéen*, et pour célébrer son double cinquantenaire de mariage et de mairie, M. Hénault réunissait le 22 septembre dans son hospitalière demeure de Mouilleron-en-Pareds les très nombreux amis qu'il compte en Vendée et en Poitou.

A l'issue du repas, le député de la circonscription, M. Raymond de Fontaines, a dans un discours plein de cœur et de délicatesse loué l'administration de ce vieux maire, et a eu un mot aimable pour ses enfants et petits-enfants. M. Vallette, maire de Saint-Germain-l'Aiguiller, a porté, lui aussi, un toast à son collègue et, dans des termes qui ont charmé tous les convives, l'a chaudement félicité.

MM. Aulneau, de Vexiau, de Villeneuve et Rampillon, père, se sont associés en termes aimables aux sentiments exprimés par les orateurs.

MM. Hénault et de Lattre de Tassigny ont remercié les uns et les autres en quelques paroles pleines de cœur ; et tous les convives se sont dispersés, emportant le meilleur souvenir de cette réunion dont Mme et Mlle de Lattre de Tassigny faisaient les honneurs avec la charmante affabilité qui leur est coutumière.

— Le 29 septembre, M. de Vexiau, l'excellent conseiller général du canton de Pouzauges, offrait à ses nombreux amis, en son château de Réaumur, une charmante soirée de comédie. Plusieurs pièces y ont été remarquablement interprétées par des amateurs de talent, Mlles Chappé, L'Huillier, Bossis, de Lattre de Tassigny et M. Jean de Lattre de Tassigny : *Pour la France*, drame en 1 acte de Mlle Bossis ; *A quoi rêvent les jeunes gens*, de Féraudy ; le *Ministère*, de Lavedan, et la *Fleur de Tlemcem*, de Legouvé et Mérimée.

Entre chaque pièce, Mlle Anne-Marie de Lattre, accompagnée par Mme Simon de Pontlevoye, a ravissamment chanté plusieurs morceaux et romances d'un charme exquis.

A l'issue de la représentation, un élégant souper assis a réuni interprètes et spectateurs que le maître de céans, dans un toast parfait, a fort aimablement remerciés.

Le soirée s'est terminée par un brillant tour de valse.

NÉCROLOGIE

Mr Théophile SALAÜN, artiste peintre, officier d'Académie, beau-frère, de notre excellent collaborateur, M. L. Dubreuil, décédé à Guingamp, le 1er, juillet 1909, à l'âge de 52 ans.

M. Eugène de RANGOT, pieusement décédé en son château de la Vergnaie, à l'âge de 84 ans le 5 juillet 1909.

C'est, dit le *Publicateur de la Vendée*, une belle figure de gentilhomme chrétien que celle qui vient de disparaître. Intelligent et instruit, autant que modeste, d'un conseil sûr et éclairé, M. de Rangot a passé sa longue vie, faisant le bien.

— Le 10 juillet, ont été célébrées en une même cérémonie funèbre les obsèques de M. et Mme Jean GUYONNET, le père et la mère de M. Ernest Guyonnet, chef de musique à la Roche-sur-Yon,

Mme Guyonnet était alitée depuis onze mois et son mari a succombé à une attaque de paralysie.

Nous renouvelons à M. Guyonnet, si cruellement éprouvé, l'expression de nos plus douloureuses sympathies.

— M. Marcelin-Alexandre MANGOU, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Fontenay, le 23 juillet 1909 à l'âge de 79 ans.

Le deuil était conduit par MM. Louis Mangou, Paul et Jean Loyau, Coquillaud et Léo Mangou, et par Mme Loyau, assistée de Mesdames Mangou, Roy, Bage, Marchegay, etc.

Les cordons du poële étaient tenus par les docteurs Audé et Epron, MM. Guillemet, député, et Gandriau, maire, et deux fermiers de la famille.

Au cimetière, après les prières d'usage, le Dr Audé a prononcé un discours dans lequel il a retracé la vie médicale et publique de son ami et collègue.

Nous renouvelons aux familles Mangou, Loyau, Bage et Marchegay l'expression de nos plus respectueuses condoléances.

— M. Pierre REVERSEAU, l'excellent maire de Saint-Michel-en-l'Herm, ancien conseiller d'arrondissement du canton de Luçon, décédé le 26 juillet 1909 à l'âge de 76 ans.

Ses obsèques ont été célébrées le 29 en l'église de Saint-Michel-en-l'Herm, en présence d'une foule considérable qui avait tenu à rendre un hommage suprême à l'homme de bien, à l'administrateur dévoué qu'elle venait de perdre.

En quelques paroles émues M. le Curé a montré, avant l'absoute, la fin si chrétienne, si édifiante du regretté maire qui eut toujours pour double idéal : la gloire de Dieu et le bonheur de ses administrés.

Au cimetière deux discours ont été prononcés par M. Paul Le Roux, sénateur et M. Caillaux, adjoint.

— On nous annonce la mort de la vicomtesse HARSCOUET de KERINGANT, sœur du général de Charette, décédée à Nantes, auprès de ses frères et sœurs.

Elle avait épousé, après la guerre, le vicomte Harscouët de Keringant, capitaine aux zouaves pontificaux, et officier d'ordonnance du général à la fameuse charge de Patay. Décoré pour sa belle conduite, il avait, comme ses camarades, renoncé à la carrière militaire et s'était retiré avec sa femme dans ses terres de Bretagne.

La vicomtesse Harscouët de Keringant était veuve depuis plusieurs années.

C'était une femme de grand cœur, très aimée et très estimée de tout son entourage.

— Mme Yvonne-Marie PAITRE, épouse de M. H. CHEBROU, procureur de la République à Fontenay, décédée le 5 août, à l'âge de 31 ans après une longue et douloureuse maladie.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Lavausseau (Vienne).

Devant cette tombe, si prématurément ouverte, nous voulons de nouveau exprimer à M. Chebrou, à son fils et aux membres de la famille de la défunte, nos sentiments de profonde sympathie et de respectueuses condoléances.

— Mme Benjamin BUET, née DURAND, décédée le 22 août à Aizenay, à l'âge de 62 ans.

Profondément chrétienne, Mme Buet était dévouée à toutes les œuvres religieuses et charitables Nos sincères condoléances à MM. Paul et Henri Buet, ses fils, et à M Gaston Delaroze, gendre de la regrettée défunte.

— M. Auguste de LAJALLET, officier de la Légion d'honneur, décédé le 27 août au château de la Guidoire, près-Aigrefeuille (Loire-Inférieure), à l'âge de 82 ans.

C'est une personnalité bien connue de tout Fontenay qui disparaît, mais c'est aussi le type de ces vieux soldats qui sous l'Empire avaient combattu sur maints champs de bataille. M. de Lajallet, en effet, eut une carrière brillante par les faits d'armes auxquels il prit part.

Né à Fontenay en 1827 du mariage de M. Charles de Lajallet avec Mlle Marie de Gentet de la Chesnelière, il s'engage en 1848 au 20e léger, est envoyé avec son régiment en Crimée en 1854, assiste aux batailles de l'Alma et d'Inkermann et à la prise du Mamelon-Vert où il est décoré de la Légion d'honneur comme sergent-major. Grièvement blessé à la première attaque de Malakoff, il est quelques jours après nommé sous-lieutenant et reçoit la médaille de Crimée. Promu successivement lieutenant puis capitaine au même régiment devenu le 95e de ligne, il n'eut pas à son grand regret le bonheur de faire les campagnes d'Italie et du Mexique, son bataillon n'y ayant pas pris part. En 1870 il fait partie de l'armée de Metz. De nouveau grièvement blessé à Saint-Privat, il est nommé officier de la Légion d'honneur. Au moment de la capitulation, il s'échappe, passe en Belgique et revient en Vendée soigner ses blessures qui le forcent de prendre une retraite anticipée en 1871 par suite d'incapacités de service. Quelques années auparavant, il avait épousé aux Saulzes, près Pissotte, Mlle Marie du Temps, dont il eut deux enfants : un fils, M. Charles de Lajallet, et une fille actuellement Mme Cormier. Il se retira à Fontenay, puis aux Saulzes. Dans ces dernières années, il habitait alternativement Fontenay et la Loire-Inférieure.

Nos biens vives condoléances aux familles de Lajallet, Cormier et du Temps que cette mort met douloureusement en deuil.

— M. l'abbé Constant CHABIRAND, curé-doyen de l'Hermenault, décédé dans sa 42e année, le 2 septembre 1909.

A ses obsèques, d'éloquents discours prononcés à l'église par M. l'archiprêtre de N.-D. de Fontenay, et au cimetière par MM. Robineau, maire et Coyreau des Loges, ont célébré les vertus et les mérites du regretté défunt.

— M. James de LAUZON, maire de Marigny (Deux-Sèvres), ancien conseiller général, décédé le 14 septembre 1909, à l'âge de 58 ans.

A ses obsèques, qui ont eu lieu en l'église de Marigny, M. le curé a rappelé aux très nombreux assistants, avec tout son cœur les qualités de l'ami qu'il avait perdu.

Le deuil était conduit par M. le baron de Lauzon, et M. Etienne de Lauzon, les frères du défunt, par M. le vicomte Georges de la Roche-St-André et M. Poussin, ses beaux-frères.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Audebert, adjoint au maire ; Pierre Besson, avocat à Niort ; Roger de Beaufort et le vicomt Des Courtis, président du Comité royaliste des Deux-Sèvres.

Au cimetière, des discours, prononcés par MM. Des Courtis, Besson et

Beaulouet, vice-président des vétérans de Beauvoir, ont éloquemment rappelé les hautes qualités du regretté défunt.

La mort de M. James de Lauzon met en deuil les familles de Lauzon, de Marcé, de la Roche-St-André, auxquelles nous adressons nos plus vives condoléances.

— M. Abd-Allah CHARLES, professeur au Conservatoire, qui était allé à Mervent passer l'été avec sa famille, et chercher, dans le calme et l'air pur des champs, à refaire une santé devenue très précaire, a succombé, le 14 septembre, aux suites d'un refroidissement.

M. Abd-Allah Charles n'était âgé que de 56 ans.

— M. Armand ROBIN, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, décédé dans sa 91e année, le 17 septembre à Chaix, dont il fut pendant de longues années le dévoué maire.

Nous adressons à sa famille nos respectueuses condoléances.

— Mme la comtesse de TINGUY du POUET, née de Vanel de Rageaux, décédée au château de la Blottière, le 27 septembre 1909.

Nous offrons à M. le comte et à Mme la comtesse de Tinguy du Pouet et à leur famille, nos plus sincères condoléances.

— M. Armand de CHARETTE de la CONTRIE, ancien zouave pontifical, décédé en son château de Kerfily, le 30 septembre 1909.

Ses obsèques ont été célébrées le 4 octobre dans l'église d'Elven.

La population toute entière s'était fait un devoir d'assister à l'enterrement du regretté défunt.

Portaient les cordons du poèle : MM. de Lanjuinais, président du Conseil général du Morbihan ; le duc de Rohan, député du Morbihan ; Le Franc, président du Conseil d'arrondissement de Vannes, maire d'Elven ; le comte de la Rochemacé, ancien zouave pontifical.

Après la cérémonie, le corps a été reconduit à Kerfily où il a été inhumé dans le caveau de famille.

Avant de quitter le convoi, M. Le Franc, maire d'Elven, conseiller d'arrondissement, a tenu en son propre nom, au nom de ses concitoyens, à rendre un dernier hommage à celui qui a été toute sa vie l'exemple et le bienfaiteur de la paroisse d'Elven.

Nous adressons au bon et vaillant général de Charette, frère du regretté défunt, nos plus respectueuses et très cordiales condoléances.

— M. Louis ERNOUL, décédé dans sa propriété de Vaseix (Haute-Vienne), à l'âge de 56 ans.

Il était fils de l'éminent M. Ernoul, ancien député de la Vienne, ancien Garde des Sceaux, et le frère de Mme Gaston Sabouraud, veuve de l'ancien député de Fontenay.

Nous offrons à Mme Sabouraud l'expression bien sincère de nos condoléances les plus respectueuses.

— M. le Dr Jules BOUSSEAU, qui depuis plus de 30 ans, exerçait la médecine à Paimbœuf, vient d'y succomber à l'âge de 56 ans, des suites d'une congestion pulmonaire. Nous adressons à sa famille et particulièrement à son frère M. le Dr Charles Bousseau, le sympathique conseiller municipal de Luçon nos plus vives condoléances.

— Notre distingué confrère et ami, M. H.-A. Martin, directeur de l'*Espérance du Peuple*, vient d'être frappé dans ses plus chères affections par la mort de son frère, M. l'abbé Victor-Joseph MARTIN, chanoine honoraire de Nantes et de Blois, docteur ès-lettres, professeur de philosophie aux Facultés catholiques d'Angers.

Nous saluons avec respect la mémoire de ce prêtre éminent et nous prions son frère et les autres membres de la famille d'agréer l'assurance de nos douloureuses sympathies.

— Nous enregistrons avec un égal regret la mort de MM. Thomas ARNAULDET, ancien attaché au Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, ancien bibliothécaire de Niort; de M. HUBLIN, maire de Saint-Maixent, l'un de nos plus anciens abonnés; du R. P. Dom CHAMARD, et de M. l'abbé DENIAU, son collaborateur.

Le premier retiré au Fossé-Rouge, en Vendée, colligeait dans la retraite tous les éléments depuis longtemps accumulés d'une Iconographie poitevine; le second travaillait à une histoire de la Révolution à Saint-Maixent; le troisième qui avait publié maintes études sur l'Insurrection de 1793 en Vendée, et qui de concert avec l'abbé Deniau avait commencé la publication d'une nouvelle édition de l'*Histoire des Guerres de la Vendée*, s'est éteint dans l'exil.

BIBLIOGRAPHIE

Nos collaborateurs. — M. Henri Sienkiewiez, le célèbre auteur de *Quo vadis*, avait fait une enquête, il y a près de deux ans, (exactement 18 mois, le 10 décembre 1907) près de tous les hommes politiques et écrivains en vedette du monde entier à propos de la question polonaise. Notre très distingué collaborateur et ami L. de la Chanonie, en sa qualité de directeur de la « *Revue Slave* », et de vice-président de l'Association de la presse monarchique, avait reçu cette enquête par les soins de l'*Agence polonaise de presse* à Paris. Le volume qui contient les réponses reçues par M. Sienkiewiez de tous les points du monde, vient de paraître et nous y trouvons (page 114) cette lettre de notre excellent ami :

« M. L. de la Chanonie, vice-président de l'Association de la presse monarchique :

« Les procédés de la Prusse vis-à-vis des Polonais sont odieux, et tout honnête homme ne peut que joindre sa protestation à la vôtre. Mais ces protestations resteront vaines, comme le furent celles des catholiques français contre les lois criminelles imposées par la Maçonnerie française.

Chez vous l'enfant peut du moins connaître et prier Dieu en langue allemande. Chez nous on lui enseigne, en langue française, la négation ou le blasphème.

Chez vous, l'on prend vos terres, mais on vous les paie.

Chez nous, l'on vole, sans indemnité, les biens ecclésiastiques et l'on ne respecte même plus la volonté des morts.

Vous avez la Prusse. Nous avons la République.

L'un vaut l'autre, et ma protestation ne saurait disjoindre le despotisme brutal de la première de la tyrannie parlementaire de la seconde. »

L. de la Ch.

— Nous extrayons de l'exquis volume de poésies que vient de publier au *Divan*, sous le titre : « Trois années » notre excellent collabora-

teur, le bon poète Francis Eon, cette page, charmante entre toutes, intitulées *Septembre, matins bleus* :

SEPTEMBRE, MATINS BLEUS

... Septembre : matins bleus et soudaines averses.
Soleils, Soirs de tempête âpres et gémissants.
Offrant sa certitude à la saison diverse,
L'amour égal et chaud vivait dans notre sang.

Une nuit. Une nuit de septembre. Qu'importe
Si la lune neigeait silencieuse, ou bien
Si le vent a chassé les feuilles déjà mortes
Sous les nuages bas, aux aboiements des chiens ?

Comme aujourd'hui vraiment nous étions deux au monde,
Fiers, moi de ta faiblesse et toi de mon appui :
Et les heures, nos heures brèves et profondes,
A ce même cadran sonnaient comme aujourd'hui.

*
* *

Jaloux de notre joie ardemment solitaire,
Nous ne savons que nous et notre cher espoir.
— Et pourtant la douleur a visité la terre.
Que notre cœur ému l'accueille enfin ce soir.

Pitié des autres ! L'ombre pèse aux vieilles femmes
A des sentiers pierreux obstinant leur effort.
Une mère sans doute agonise. Des âmes
Sanglotent loin de nous. Charles Guérin est mort...

23 mars 1907. FRANCIS EON.

— Notre excellent maître et ami, M. Charles Foley, dont nous espérions cet été la visite en Vendée, vient de faire paraître un nouveau Roman l'*Anneau fatal*, où l'on retrouve toutes les qualités charmantes et charmeuses de ses devanciers : (chez Mame, à Tours. 3 fr).

— M. le comte Jean d'Elbée, fils de notre excellent ami le lieutenant colonel marquis d'Elbée, a publié dans la *Revue hebdomadaire* (n° du 31 juillet 1909) une très remarquable étude ayant pour titre : *Deux existences politiques au XVIIIe siècle — le Cardinal et Mme de Tencin.*

UNE BELLE LETTRE DU PRINCE DE TALMOND, adressée de sa prison au général Rossignol et publiée par l'*Intermédiaire Nantais*, du 30 août 1909 :

« Citoyen général,

L'ennemi que le sort a livré entre vos mains réclame votre justice et votre humanité pour être traité un peu moins rudement qu'il ne l'est dans une

chambre sans feu, où il meurt de froid, de faim et d'humidité. Il ne peut rien se procurer parce qu'on lui dit toujours : c'est l'ordre du général. Il a de la peine à croire qu'un tel ordre puisse émaner de vous et qu'après s'être battu contre lui bravement et loyalement, vous puissiés prendre plaisir à jeter de l'amertume sur ses derniers moments. Aujourd'hui encore on vient de lui refuser du poisson par votre ordre dans la crainte apparemment qu'il ne cherche à s'étrangler exprès. Croyés, général, qu'un tel dessein est bien loin de son idée, et qu'ayant bravé la mort si souvent il saura l'attendre de sens froid ; croyés aussi qu'il ne cherchera point à s'échapper et sa parole de brigand à cet égard vous répondra de lui plus sûrement que toutes les sentinelles du monde. Veuillés en conséquence donner des ordres pour qu'on lui procure et du feu et les alimens qu'il lui plaisent et comptés à jamais sur la reconnaissance de celui qui après avoir été votre ennemi espère au moins emporter votre estime.

« Le prince de Talmond. »

Pour Rabelais. — Notre compatriote M. P. Gantier dans le dernier n° du *Vendéen de Paris* (septembre-octobre 1909) réclame à l'occasion de son 4e centenaire une statue pour Rabelais à Fontenay-le-Comte.

Au cours de son très intéressant article, M. Gantier rappelle d'après B. Fillon, l'acte d'achat d'une auberge de Fontenay en date de 1519, et au bas duquel se trouvait la signature de Rabelais.

Les recherches de MM. H. Clouzot et R. Louis permettent de croire que cet acte n'a jamais existé que dans l'imagination du très inventif historien de Fontenay.

La guerre de Vendée. — A l'occasion de la publication par M. l'abbé Uzureau, d'une *Histoire de la guerre de Vendée*, par Joseph Clémenceau, restée jusqu'alors inédite, une polémique de presse s'est élevée entre le directeur de l'*Anjou historique* et notre excellent confrère et ami, M. Edmond Béraud, directeur de la *Revue de l'Ouest*.

Sans vouloir prendre parti dans ce débat, nous tenons cependant à dire que notre ami Béraud est absolument dans le vrai en soutenant que la *Guerre de Vendée* ne fut pas « exclusivement religieuse », à l'encontre de ce que prétendent M. l'abbé Uzureau et M J. Clemenceau.

C'est un fait contre lequel, on ne peut en effet s'inscrire, à savoir que la Vendée ne s'est pas soulevée au cours des persécutions religieuses de 1790, 1791, 1792, — et qu'elle ne s'est soulevée qu'après l'assassinat du Roi, en 1793, au moment de la conscription, pour ne pas envoyer ses enfants verser leur sang pour la défense de la République qui tuait son Roi et proscrivait son Dieu.

— Dans une de ses dernières « Lettres parisiennes », toujours si merveilleusement documentées, M. Oscar Havard, après avoir fait l'éloge de

l'insurrection vendéenne, exprime le désir « qu'une armée de conférenciers parcourt la France pour raconter aux paysans et aux ouvriers les « exploits de Cathelineau, de d'Elbée, de La Rochejacquelein, de Lescure, « de Charette, etc..., de tous ces paysans, de tous ces gentilshommes qui « abandonnèrent à l'envi leurs fermes et leurs châteaux pour défendre « jusqu'à la mort leurs convictions et leurs croyances. »

— *L'Espérance du Peuple* a donné en feuilleton le texte du très intéressant discours prononcé à la distribution des prix de l'Ecole Saint-Stanislas de Nantes. Le professeur d'histoire de cet établissement. M. l'abbé Blanchet avait eu l'heureuse idée de choisir comme sujet *La guerre de Vendée au Pays de Retz.*

— Sous ce titre le *Retour à la Terre*, la Revue *L'Appel de la France Chrétienne* a publié un remarquable article de notre éminente compatriote Mme la marquise Z. de Lespinay, tiré du rapport lu par l'auteur au Congrès de Jeanne d'Arc.

— Le compte-rendu de l'Association Amicale des anciens élèves des Collèges Saint-Vincent de Paul et Saint-Joseph de Poitiers contient une élogieuse notice nécrologique sur nos regrettés compatriotes ; le *Comte Septime-Arnaud de Guényveau* (né à Fontenay-le-Comte en 1839) ancien zouave pontifical et ancien conseiller de préfecture de la Mayenne ; et sur le jeune enseigne de vaisseau *Louis Savary de Beauregard*, l'une des victimes de l'horrible catastrophe de l'*Iéna*, un excellent officier sous tous les rapports et qu'une affreuse mort ravit aux siens, au moment où il allait être nommé lieutenant de vaisseau.

— De notre excellent ami, L. de la Chanonie, deux très intéressants articles parus dans le *Vendéen* de *Paris* : *La centenaire des Herbiers* (juillet 1909), *et les Vins de l'Ancienne France*, extrait de la « Vie Illustrée ».

— De notre savant confrère : M. le docteur Marcel Baudouin : I. *Lames en schiste à trous et à encoches.* — II. *Galets de mer lustrés et patinés* des dolmens trouvés en Vendée. (*Extrait du Bulletin de la Société préhistorique de France*, 1908).

— Notre excellent collaborateur et ami, M. le marquis d'Elbée, a réuni en une jolie plaquette, (petit in-8°, de 32 p.) et sous ce titre *La famille du général d'Elbée. — Réponse à un factum,* les différents articles précédemment publiés par lui en réponse à M. le comte de Saint-Saud et à la *Vendée historique,* dans la « Tribune de la *Revue du Bas-Poitou* ».

— A lire : dans la *Revue du Traditionnisme* (n° de septembre 1909), un curieux article signé G. R. sur *la Foire de Minée à Challans.*

— Nous signalons également dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*

(n° du 1er octobre 1909), d'intéressantes *Notes sur le château de Champdolen* (Charente-Inférieure) qui appartint à deux illustres familles bas-poitevines : les Eschallard de la Boullaye et les Desprez de Montpezat.

— Dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (1er trimestre 1909), une très savante lettre du R. P. de la Croix, à M. l'abbé Grelier sur *Une Dalle Mérovingienne trouvée à Challans*, et dont M. Léon Maître avait précédemment donné ici même la description.

— De M. l'abbé Charles Grelier, dans le pays d'*Arvor* de janvier 1908, *Le Missel de Barbedat XIIe siècle.*

— Sous le double titre : *Nantes en 1792*, *Figures nantaises*, M. Paul Eudel a fait paraître récemment deux publications du plus vif intérêt pour tous ceux qu'intéresse l'histoire du pays nantais.

— Notre compatriote, M. Jaffre du Pontcray, vient de publier un intéressant et curieux volume, tout d'actualité, sous ce titre : *Allemands contre Slaves.*

— La *Revue Mame* vient de subir une heureuse transformation ; sous le titre de *Revue Française*, et dans un format considérablement accru, elle devient politique et littéraire, et traitera de toutes questions littéraires, historiques et scientifiques, pour le prix de 9f50 par an.

Les bureaux sont à Paris, 17, rue Cassette et à Tours, maison Mame et fils.

Nous saluons très sympathiquement la nouvelle *Revue Française*, et lui souhaitons tout le succès qu'elle mérite.

— Autre modification : A partir de ce jour le service du *Pays d'Arvor* sera joint à celui du *Clocher Breton*, qui depuis quinze années soutient en Bretagne la lutte de rénovation provinciale.

*
* *

GARDEZ-VOUS DES ROMANICHELS ET DES BOHÉMIENS

Pour les éviter et les éloigner, apprenez à lire leur langage secret et à reconnaître les signes cabalistiques qu'ils tracent sur les murs de vos maisons qui vous sont dévoilés par le Texte et par l'Image La Vie à la Campagne.

(En vente chez les libraires, marchands de journaux, bibliothèques des gares et chez Hachette et Cie, prix 1 fr. 50.)

R. de Thiverçay.

Le Directeur-Gérant : René VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

PORTRAIT INÉDIT DE FERDINAND BRUNETIÈRE
EN 1871

UNE CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

FERDINAND BRUNETIÈRE

Les quelques lettres ou fragments de lettres que nous présentons ici sont extraits d'une correspondance adressée à son frère par Ferdinand Brunetière, depuis ses débuts dans la vie littéraire jusqu'à la veille de sa mort. Cette publication ajoutera-t-elle beaucoup à son renom d'écrivain? Nous ne savons, bien qu'elle fournisse à ce point de vue certaines indications intéressantes. D'abord, sur son style. Le style de Ferdinand Brunetière lui était-il naturel, ou acquis ? Question peut-être malaisée à résoudre ; mais ce qu'on peut affirmer avec assurance, c'est que, s'il fut acquis, l'habitude en était devenue à l'écrivain comme une seconde nature. Dans ces lettres familières, jamais Brunetière ne se départ de cette coupe *nombreuse* et *périodique* de la phrase, quelquefois un peu pompeuse, qui était l'une des caractéristiques de sa manière. Nous croyons du reste qu'elle lui était instinctive, et, à ce propos, on nous permettra de placer ici un souvenir personnel. En 1873, Ferdinand Brunetière passa sept à huit mois en Bretagne, auprès de son père, à la campagne. Il y travaillait. Grand gâcheur de papier, à son départ il laissa derrière lui, dans sa chambre, de nombreuses feuilles à peu près blanches sur lesquelles il avait jeté ses impressions. L'une d'elles portait cette phrase, qui nous frappa : « achevé de lire la Conquête de l'Angleterre par les « Normands, qu'hier encore j'aurais peut-être, sur la foi des sou- « venirs de collège, admirée sans réserve »... Si l'on observe que cette note était écrite pour lui-même, à titre de simple « memento »,

il semble bien que le ton oratoire n'en fût que l'expression naturelle de la pensée de l'auteur. Et l'on comprend de suite que l'homme de ce style dût un jour se faire l'apologiste de Bossuet et, à travers lui, de tout le dix-septième siècle.

Un trait moins frappant, sinon moins apparent, que révèlent encore ces lettres, c'est la manière peu usuelle dont Brunetière emploie, dans son langage écrit, la ponctuation. L'omission de la virgule, sans y être habituelle, y est assez fréquente, et notamment celle de la deuxième virgule qui devrait encadrer une incidente. Par exemple : « ma lettre ne serait pas complète si je « n'y redisais pas, selon l'ordinaire que je suis accablé de travail. » Ou encore : « des travaux qui coûtent, comme mon dernier article des huit ou dix mois de préparation. » Nous avons respecté scrupuleusement ces anomalies, qui sans doute ne sont pas pour faciliter la tâche du lecteur, mais qu'il eût été regrettable, croyons-nous, de corriger. C'est qu'aussi bien, elles sont voulues : soit qu'elles scindent la phrase comme l'écrivain se la prononce à lui-même dans l'esprit ; soit plutôt qu'il n'attachât que peu d'importance à l'observation rigoureuse de certaines règles de grammaire plus arbitraires, à son sens, que déduites de la nécessité, et dont par suite il se faisait comme un malin plaisir de s'affranchir, tout au moins quand il n'écrivait pas pour le public. Ferdinand Brunetière en effet a toujours professé un peu de dédain pour les grammairiens, non certes parce qu'ils formulent des règles, mais parce que passant leur vie à les formuler, ils ont souvent une tendance à considérer que le langage est fait pour les règles, au lieu que celles-ci soient faites pour lui.

Enfin, — et nous ne savons comment étaient écrits à ce point de vue ses manuscrits pour l'impression, — les lettres de Ferdinand Brunetière ne contiennent pas un trait d'union : « tout à fait, nous mêmes, pense t'on », mots composés ou reliés par une euphonique, pour lui ni les uns ni les autres n'ont besoin de ce petit trait qui, dans l'écriture, n'ajoute rien à la clarté de la lecture, et qui dans la prononciation ne s'entend pas. Au contraire le *tiret*, cet anologue du trait d'union quant à la forme, il en fait un usage constant. Tout spécialement, il l'emploie en remplacement de la parenthèse. C'est que le tiret met du jour, de l'air, de la clarté sur le papier ; mieux que la parenthèse il place en vedette la phrase qu'il encadre, soit pour appeler l'attention du lecteur sur son contenu, soit pour spécifier au contraire qu'elle est là comme en hors-d'œuvre, et qu'il ne s'y faut arrêter que juste assez pour ne pas

interrompre le développement et l'harmonie de la période principale. Le sens oratoire et le goût de la clarté de Ferdinand Brunetière se retrouvent dans l'emploi du tiret.

Quoi qu'il en soit de ces remarques, là n'est pas, croyons-nous, le principal intérêt de cette publication. Par les détails qu'on y lira sur les occupations professionnelles, les travaux, les projets, sur le moral et sur la santé même de l'écrivain, c'est une contribution, modeste peut-être, mais d'une valeur documentaire incontestable, à l'étude — que de plus compétents entreprendront sans doute un jour méthodiquement — de la formation de la pensée, ou mieux encore de la personnalité du grand critique. A ce titre, elle ne pouvait se produire sous un patronage plus autorisé que celui de la *Revue du Bas-Poitou*, devenue depuis vingt-deux ans, sous l'impulsion éclairée de son dévoué directeur, l'intermédiaire obligé entre le public et tous les « zélateurs » du culte de la petite patrie vendéenne. Car Ferdinand Brunetière, sinon par son berceau du moins par ses origines, appartient à la Vendée.

Né à Toulon, élevé à Lorient, puis à Marseille, nullement pour cela breton ou méridional, comme certains l'ont écrit, il était de pure souche vendéenne, aussi bien par sa mère, originaire du « marais » de Maillezais, que par sa famille paternelle, séculairement établie à Fontenay-le-Comte. Son père était né en cette ville ; son grand-père y naquit et mourut, après y avoir exercé la médecine pendant près de cinquante ans, longue carrière de dévouement qui lui valut le titre de « médecin du comte d'Artois ». Son bisaïeul y était procureur, il y parvint à l'échevinage ; il s'allia par son mariage, en 1744, à une famille de robe, les Macault (ou Macauld, ou Macaud,) dont cent ans auparavant deux membres y avaient exercé les fonctions de maire ;.... c'en est assez, semble-t-il, pour justifier le droit de la Vendée à revendiquer Ferdinand comme l'un de ses fils. Mais ce n'est pas tout-à-fait assez, — il y faut d'autres précisions, — pour détruire une erreur accréditée sur son compte depuis plusieurs années, qui, si l'on n'en faisait justice une fois pour toutes, tendrait à défigurer la physionomie intellectuelle de l'un des plus délibérément et énergiquement traditionalistes parmi nos écrivains contemporains.

Elle est née, cette erreur, « sous la Coupole », le 22 février 1894, quand le comte d'Haussonville, répondant au discours d'entrée à l'Académie française du nouvel « immortel » Brunetière conta non sans verve l'histoire d'un jeune étudiant venu à Paris quelque vingt ans auparavant pour y conquérir la renommée, riche pour

toute fortune de soixante-quinze francs, d'une montre en argent, et par surcroît, d'une indomptable volonté. Comme toute légende, celle-ci contenait un fonds de vrai ; comme dans toute légende aussi, la fantaisie y avait sa part. Fantaisie « par atténuation », si la montre en argent, — ceci soit dit, on l'entend bien, par simple souci de l'exactitude, — était réellement en or. Fantaisie surtout « par omission », qui, négligeant arbitrairement l'unique circonstance d'où l'historiette tirât toute sa signification, en même temps qu'elle donnait ainsi plus de saveur au récit, en réduisait cependant la valeur à celle d'un ingénieux apologue. Cette circonstance, elle tient tout entière dans la phrase de M. Paul Bourget, du 11 décembre 1906 : « séparés tous les deux de nos familles, qui n'approuvaient pas nos projets littéraires »..... etc. Cela toutefois ne pouvait se dire en séance, à la face du récipiendaire ; de penser seulement à l'introduire dans le récit, ç'eût été se condamner à le supprimer ; un directeur de l'Académie se devait à lui-même, soucieux de ses « effets », de repousser pareille suggestion. Toujours est-il qu'onze ans après, le thème du discours académique fut repris par un publiciste qui devait y trouver matière à d'un peu longues, mais tout de même assez intéressantes variations. Le 25 janvier 1905, M. Maurice Spronck consacrait dans l'*Eclair*, à Ferdinand Brunetière, un article, par ailleurs des plus sympathiques, dont la donnée fondamentale était ainsi énoncée : « C'est bien le *self made man*, « l'homme qui s'est fait lui-même, que cet enfant d'une famille « bourgeoise très humble, fils d'un modeste commissaire de la « marine à Toulon, sans relations et sans fortune, et qui se trouve « à vingt ans lancé dans la vie, avec, pour tout bagage, son di- « plôme de bachelier ès-lettres, maigre viatique. » L'erreur avait pris corps, mûri, et revêtait sa forme expresse, sous laquelle le journaliste la lançait dans le public : *self made man*, ne devant donc rien de soi à personne, Ferdinand Brunetière avait poussé au sein de notre société si complexe comme une sorte de phénomène, produit de quelque génération spontanée ; ni transplanté, ni déraciné, c'était une variété nouvelle, un « sans-racines ».

Evidemment, M. Spronck avait omis (l'omission serait-elle le péché mignon de certains écrivains ?) de se documenter avant de formuler avec cette précision tant d'affirmations dont *pas une seule* n'est exacte (1). — Passons sur l'éloge — si c'en est un — de

(1) On s'étonnera peut-être d'une aussi tardive rectification : cinq ans après ! Il faut observer : 1° que Ferdinand Brunetière professait une indifférence complète à l'endroit de toutes les questions de per-

self made man ; il n'est pas applicable en l'espèce : peut-être l'image définit-elle assez approximativement certaines personnalités « économiques » du Nouveau-Monde ; en matière intellectuelle le mot n'a qu'un sens, il est synonyme d'*autodidacte*. Or, devînt-il le plus érudit des hommes, l'autodidacte, en raison des lacunes inhérentes à sa méthode de culture, nécessairement est un *primaire* ; et ce serait méconnaître le sens des mots que de qualifier de primaire l'auteur de la conférence sur la « *Modernité de Bossuet* », de « l'*Utilisation du positivisme* », le vigoureux dialecticien des « *Discours de combat.* » — N'insistons pas davantage sur le « maigre viatique » dont M. Spronck dote son héros, encore que Ferdinand Brunetière, au diplôme de bachelier ès-lettres joignit celui de bachelier ès-sciences, détail sans doute de peu de portée ; encore aussi — et la rectification devient ici plus intéressante, — qu'à ces deux parchemins s'ajoutât un très sérieux acquis, celui de trois classes de rhétorique-philosophie faites sous la direction de MM. Merlet et Emile Charles, avec quelles lacunes mais aussi avec quel profit, M. Paul Bourget nous l'a dit. — Mais où le défaut de documentation de M. Spronck, décidément assez mal informé de ce dont il parle, lui fait commettre une plus grave erreur, c'est quand il fait sortir Brunetière d'une « famille bourgeoise très humble ». Comme on l'a vu tout-à-l'heure, la famille Brunetière était l'une des premières et des plus anciennes de sa ville d'origine. Ajouterons-nous que ceux de ses membres qui en sortirent firent au dehors d'assez convenables carrières ? L'un des frères du médecin Brunetière, avocat consultant à Paris, sous l'Empire et la Restauration, fut le conseil et l'ami de la duchesse d'Abrantès, qui le cite plusieurs fois en ses mémoires. L'un de ses petits-fils, Commandant Landry de Saint-Aubin, mourut en Crimée du choléra, au moment où il venait d'être promu Lieutenant-Colonel. L'autre, Alfred Ferdinand Brunetière, fut en son temps une des notabilités de l'armée d'Afrique où il servit 42 ans ; il commanda l'une des colonnes lancées en 1881

sonnes qui ne se rattachaient pas étroitement à un conflit d'idées ; 2° que ce fut par suite son frère qui se chargea de signaler à M. Spronck, en une lettre personnelle, les erreurs fâcheuses qu'il venait de commettre ; 3° que, s'il le fit ainsi à titre privé, c'est que sa situation d'officier en activité de service lui interdisait le recours à la voie de la presse ; 4° que, pour ce motif ou pour tout autre, M. Spronck non seulement s'abstint de répondre, mais même ne fit jamais paraître aucune rectification de ses aventureuses assertions. Les loisirs de la retraite donnent au frère du critique aujourd'hui l'occasion de réparer aux yeux du public les erreurs du journaliste....., mieux vaut tard que jamais.

à la poursuite du marabout Bou-Amema, et mourut en 1892 Colonel en retraite, Commandeur de la Légion d'Honneur. La petite fille de l'avocat épousa elle-même un avoué à la Cour de Paris, tous deux vivaient encore en 1875 ; leur fils était alors procureur de la République en province. Le nom de Julien Brunetière, l'oncle paternel du critique, magistrat durant 40 ans, et qui refusa tout avancement par attachement au sol natal, est encore aujourd'hui, en Vendée, dans toutes les mémoires. Quant au père de Ferdinand, il ne fut jamais commissaire de la marine : élève de l'Ecole polytechnique, officier d'artillerie de marine, passé en 1845 dans l'Inspection des services administratifs de la marine, il y devint Inspecteur en chef, (on dit aujourd'hui Contrôleur-général), grade équivalent à celui de Général de Brigade, et commandeur de la Légion d'Honneur. Sans doute était-il modeste, mais non comme l'entend M. Spronck, si dans la ville de 80.000 âmes qu'était Toulon en 1866 le droit aux préséances le classait le cinquième au sixième des personnages officiels.

Donc famille non pas encore illustre, — l'illustration n'est le lot que d'un très petit nombre, et Dieu sait du reste quel en est souvent l'aloi, — mais pas davantage, famille très-humble. Ni non plus sans relations, si du seul fait des situations sociales, dont quelques-unes assez élevées, occupées par certains de ses membres, ceux-ci ne pouvaient n'en pas avoir. Peu ou point, à la vérité, dans le monde des lettres ; et cependant il faut ici faire au moins une exception : M. Emile Beaussire, le philosophe, député de la Vendée à l'Assemblée nationale de 1871, par ses relations personnelles avec François Buloz ne fut pas sans faciliter l'entrée de Ferdinand à la *Revue des Deux-Mondes ;* c'est chez lui que le jeune critique connut les Caro, les Mézières, et autres. Emile Beaussire était allié à la branche maternelle de l'ascendance du père de Ferdinand Brunetière.

Fausse est donc la légende qui représente celui-ci, à son entrée dans la carrière qu'il devait si brillamment parcourir, comme dépourvu de tout étai, de toute armature. Séparé de sa famille, c'est entendu : isolé, non. Et puisque notre curiosité de blasés ne se contente plus d'étudier dans leurs œuvres les hommes dont la vie publique s'impose à notre attention, puisqu'il lui faut en outre des « échappées » sur leur for intime, sans lesquelles elle est incapable de les juger, voici sommairement, suivant cette méthode, comment se dessine, dégagée de tous traits de convention, la vraie figure de Ferdinand Brunetière.

Une excellente éducation — un peu sévère — reçue dès l'enfance au foyer d'une famille chrétienne ; la tendre affection d'une mère d'autant plus aimante qu'elle semblait pressentir sa fin prématurée ; l'exemple paternel d'une vie toute de droiture et d'honneur ; une culture générale étendue, fruit de onze ans de fortes études universitaires sous quelques-uns des meilleurs maîtres de l'époque ; des dons naturels, mémoire, puissance de travail, énergie, portés à un degré supérieur : tels étaient ses points d'appui, ses soutiens, son bagage, au mois de juillet 1870. Survient la guerre. Exempt de tout service militaire en raison d'une myopie excessive il s'engage néanmoins dans un régiment de marche, prend part à la défense de Paris, et rentre dans sa famille à la fin de février 1871. Mais si les mauvaises suggestions de l'ambiance du siège n'ont pas entamé sa droite nature, le souffle empoisonné a cependant passé sur son cerveau. Il croit avoir assisté à la faillite de l'ordre traditionnel : tristesses, désillusions précoces, cruels démentis infligés aux rêves généreux de sa première jeunesse, — il n'a que vingt-deux ans à peine, — en même temps qu'ils ont ébranlé sa foi dans la puissance et la fécondité de l'organisme social, ont exaspéré d'autant son sens individuel, exagéré, peut-être jusqu'à la présomption, sa confiance en ses propres forces. Puisque la société ne peut rien, puisque c'est la banqueroute, puisqu'elle se meurt, lui qui veut vivre, il se tirera d'affaire sans elle. Et c'est ainsi que désertant la route sûre, celle qui passe par cette Ecole normale où devait le ramener plus tard une sorte de nostalgie comme à son véritable foyer intellectuel, il va demander à ses seuls moyens la réalisation de ses ambitions Alors pour lui commence l'ère des difficultés, qui fut bientôt aussi celle de l'assagissement. Dès 1875, son premier contact avec le public sera pour rappeler les écrivains trop impatients de s'affranchir aux « règles éternelles de l'art »... ; si, comme l'a écrit certain critique, il avait un temps « confiné à l'anarchie intellectuelle », la crise n'avait pas duré. C'est qu'il était né traditionaliste : l'influence atavique de plusieurs générations avait façonné son âme ; sous l'action bienfaisante du travail, le trouble jeté dans tout son être par l'effroyable tourmente de 1870-1871 s'était apaisé ; les instincts ancestraux l'avaient reconquis. Désormais, pendant plus de trente ans, ce sont eux qui orienteront sa marche dans cette voie où de jour en jour il avancera d'un pas plus sûr, sans un arrêt, sans un recul. Voie triomphale d'abord, puis douloureuse, mais au terme de laquelle enfin il trouvera la certitude si longtemps poursuivie, la lumière indéfectible, dont la clarté dissipe

toutes les obscurités, dont la beauté console toutes les douleurs, la foi ! Dans tous ses actes, — écrits, discours, enseignements, — ce sont « ceux de sa race » qui l'inspireront : aux vieux hommes de loi il devra sa dialectique à la fois subtile et solide ; aux magistrats le dogmatisme de ses jugements ; aux soldats la netteté impérative de ses affirmations et sa combativité ; à tous l'amour du vrai et du bien, la fermeté, la loyauté, et d'un seul mot, le caractère. En dépit des légendes, pendant plus de trente ans, par la plume et la voix de Ferdinand Brunetière, ce sont vraiment « les morts qui parlent ».

CHARLES BRUNETIÈRE,
Sous-Intendant militaire en retraite.

Paris, 28 septembre 1877.

. . . . . .

J'ose à peine te parler de moi : ce n'est peut être pas le bon moment d'être écouté dans le temps que tu es tout à ton prochain mariage. Pourtant il me paraît que ma lettre ne serait pas complète si je n'y redisais pas, selon l'ordinaire que je suis accablé de travail. Sept heures de classe par semaine à recompter du 8 octobre, à Louis Le Grand — deux heures à Sainte Barbe — six heures dans une Institution dite préparatoire — six heures de leçons particulières, voilà mon bilan ;

Item — sur le métier — pour la *Revue des Deux Mondes*, un grand article sur Marie-Thérèse, plus un grand article sur Frédéric, plus un grand article sur Voltaire, sans compter les petits ;

Item — pour la *Revue Politique et Littéraire*, un grand article sur la folie, plus un grand article sur l'Esthétique du Drame, plus un autre grand article sur la Métaphysique de l'amour !

Item — pour la maison Germer Baillière une histoire de la Russie contemporaine, à moitié livrée, aux deux tiers rédigée.

Item — pour le concours de l'Académie française, un Eloge de Buffon — celui là par exemple est encore dans le domaine

des futurs contingents, et je crois que j'ai plutôt le désir, que le ferme propos d'y mettre la main.

Je ne te parle pas des broutilles comme leçons de littérature pour les demoiselles, une heure par semaine, ou comme traductions de l'allemand qui me sont payées en cartes du théâtre de la guerre, avec hommage de « l'auteur reconnaissant », en veux tu une ? Avec cela si je ne suis pas un homme occupé, trouves en.

Au revoir et à bientôt donc, mon cher Charles, tu ne connais pas ton bonheur d'avoir touché le port et de n'avoir plus qu'à te laisser aller au vent. Ecris moi, mais écris correctement mon adresse.

Je t'embrasse de tout cœur.

Ferdinand,

Rue du Cardinal Lemoine 63 *bis*.

P. S. Telle est ma notoriété, — dans ma rue — que du 29 au 63 ta lettre est arrivée sans encombre ni maculature.

Paris, le 10 février 78

Mon cher Charles — avec la meilleure volonté du monde, je crains bien qu'il ne me soit impossible d'aller assister à ton mariage, comme vous savez tous les deux que je l'aurais si vivement désiré. Ce n'est pas tant la difficulté de trouver un ami qui consente à se charger de mon service pour une huitaine, mais le jour même que je recevais ta lettre je concluais une affaire depuis quelque temps pendante et j'entrais en qualité de professeur de littérature au collège Chaptal. C'est demain lundi que je commence à fonctionner. Tu comprends qu'il m'est difficile de demander un congé de huit jours et de trouver un collègue complaisant après une semaine seulement d'exercice. Je ne saurais te dire combien je regretterai ce concours de circonstances, d'autant que tu n'ignores pas avec

quelle satisfaction je me serais octroyé huit jours de repos et de fêtes. Jamais je n'aurai laissé passer une meilleure occasion de m'aller mettre au vert. J'espère, mon cher marié, que tu ne m'en voudras pas : tu sais et tu vois s'il y a de ma faute. Je ne connaîtrais rien de plus servile dans mon métier de professeur que cette régularité de jours et d'heures à laquelle nous sommes astreints s'il n'y avait les corrections de devoirs, la plus fastidieuse des besognes et de toutes les occupations la plus abêtissante. Il en coûte cher, et de toutes manières, pour vivre à Paris. . . . . .

. . . . . .

[*Sans date. . . juillet 1878 ?*]

Mon cher Charles — tout en protestant dans ta dernière lettre que tu ne voulais pas médire du métier militaire, tu me faisais remarquer avec un étonnement voisin de l'exclamation que depuis quinze jours que tu étais revenu de Quélern tu n'avais pas eu seulement quatre matinées à toi. C'est beaucoup et je t'assure que je n'en pourrais pas dire autant, puisque sauf les dimanches, et pas tous les dimanches, dans la semaine, dans la quinzaine, dans le mois je ne dispose pas d'une seule matinée, je dis et tu lis bien : *une seule*. Tu seras donc désormais moins sévère pour ma paresse et ma négligence prétendue. Vous ne vous ferez jamais décidément l'idée, pas plus à Brest qu'à Hennebont ou que jadis à Niort de ce que c'est que le travail à Paris, le travail de quelqu'un qui donne 30 Heures de cours par semaine, tantôt aux alentours du Panthéon et tantôt au boulevard des Batignolles, sans compter les leçons particulières. Et par dessus le marché, quand on rentre enfin chez soi, quelque chose comme 500 devoirs à parcourir et à corriger. Je veux bien ne pas ajouter des travaux qui coûtent, comme mon dernier article des huit ou dix mois de préparation, et tous ceux qu'il faut tenir en

train pour l'avenir et ne pas donner au public le temps d'oublier votre nom. Si maintenant, mon cher Charles, tu veux réfléchir que ces leçons appartiennent à cinq établissements différents. tu comprendras la difficulté d'obtenir deux fois l'an une permission d'absence, toi qui trouves si difficile d'en demander une seule. Sois sûr et certain qu'on n'est pas plus facile au Lycée Louis Le Grand ou au collège Chaptal qu'au régiment. On l'est même beaucoup moins par la raison bien simple qu'il se trouve toujours un officier pour faire le service d'un officier absent, mais pas un professeur, vu la concordance des classes, pour prendre les élèves d'un professeur en congé. Et cependant, tu le sais, j'avais pris toutes mes mesures pour assister à ton mariage, dont je me faisais une fête. Là dessus, des retards surviennent, un mois, deux mois se passent, il faut dire à tout ce monde, proviseur, censeur et collègues complaisants : « je n'ai plus besoin de la permission que je vous « demandais l'autre jour » et puis encore les solliciter à nouveau. Je l'avoue, je n'ai pas voulu le faire : il y avait impossibilité. .

. . . . . .

Paris, le 18 décembre 1879.

Mon bon ami — le plus exact et le plus exigeant des correspondants — tu trouveras ci jointe ou plutôt ci incluse ta quittance d'abonnement. que tu voudras bien considérer comme un accusé de réception des cinquante francs que tu m'as envoyés. Tu n'avais pas besoin de te presser, d'ailleurs et quoique je ne t'eusse pas répondu j'aurais renouvelé ton abonnement, vu les termes de ta dernière lettre. Quant aux livres que tu me demandes,..... Tu recevras le paquet d'ici quelques jours si les circonstances le permettent. A ce paquet seront joints *trois exemplaires* d'un volume de moi, chacun orné d'une dédicace ou comme on dit entre bibliographes

d'un envoi d'auteur. Le premier sera pour toi ; tu remettras le second au plus indifférent des oncles, et le troisième au bon Clémenceau que de furieuses rages de dents ne m'ont pas permis d'aller voir pendant le court séjour à Paris. Tu feras d'ailleurs adroitement répandre dans Fontenay le bruit que ce volume est plein de bonnes choses et tu l'aideras discrètement à faire son chemin dans le monde. Il me semble indispensable que la bibliothèque de ton régiment en possède un exemplaire : tu feras entendre à Clémenceau que le cercle de Fontenay ne saurait aussi s'en dispenser. J'ai ouï dire même qu'il y avait une bibliothèque publique à Fontenay. Clémenceau doit en être le médecin. Il faudra faire entendre à l'administration qu'elle se doit d'encourager les gloires locales naissantes. Le volume ne paraîtra d'ailleurs aux vitrines que dans le courant de janvier : vous aurez donc tout le temps de dresser vos pièges. . . . . .

Je prépare pour l'année prochaine un gros travail sur l'Encyclopédie.. mais je crois t'en avoir déjà parlé : excuse un auteur pour le moment tout plein de son sujet. Et puisque j'en suis sur ce chapitre, je te dirai que nous allons vous donner une année de Revue comme les abonnés n'en ont pas eue (*sic*) depuis longtemps. Il faudra faire crédit seulement au malheureux roman que nous publions en ce moment. Ce n'est pas ma faute si nous le publions. *Il va sans dire que ces deux lignes sont absolument entre nous* et que tu les sauteras même si tu lis quelques mots de ma lettre à ta femme. C'est une confidence et je n'ai pas besoin de t'expliquer que je dois publiquement trouver excellent tout ce que publie la Revue.

Autre projet ou plutôt autre travail convenu et signé. Tu connais cette édition de Voltaire qu'on publie chez les frères Garnier : je suis chargé du Rousseau qui continuera le Voltaire : c'est une affaire de trois ans, 25 volumes et 15000 fr. De ceci tu peux parler autant qu'il te plaira.

Là-dessus mon cher Charles, bonne santé, embrasse pour moi tes enfants et ta femme. Je ne vous adresse d'ailleurs au-

cun souhait de nouvelle année : certainement je vous écrirai d'ici là.

Tout à toi

Ferdinand.

Paris, le 28 janvier 1880.

Mon cher Charles — j'ai lu ton manuscrit fort attentivement, et puisque tu parais très pressé de recevoir une réponse, je ne veux pas te faire attendre davantage. Ton travail contient de bonnes choses mais il est trop long et il est trop court, il contient trop de choses et il n'en contient pas assez. Je vais te faire un développement de ces quatre points.

1° Ton travail est trop long parce qu'il renferme trop de détails indifférents à l'objet que tu te proposes et qu'il touche incidemment à trop de questions et trop diverses.

2° Il est trop court, en ce qu'aucune de ces questions n'est traitée avec l'ampleur de développement et la précision de détails qu'elle me semblerait comporter.

3° Il contient trop de choses, et de là résulte une confusion dans l'esprit sur ce que tu veux dire et sur ce que tu veux faire.

4° Il ne contient pas assez de choses, en ce qu'il n'y a partout et toujours que le détail, l'illustration, le fait enfin précis et particulier, qui prouve et qui agisse effectivement sur l'esprit du lecteur (1).

J'ajoute, mais ceci n'a pour moi qu'une importance relativement secondaire que le style est non pas négligé, mais un peu banal, tu te sers trop d'expressions toutes faites ou de *clichés*, comme nous disons. Si tu veux bien me comprendre et savoir ce que c'est qu'un cliché, jette un coup d'œil de temps en temps sur le *Bulletin bibliographique* de la Revue. Tu verras comme les formules de l'éloge ou du Blâme n'y varient guère et par

(1) Ce paragraphe est inintelligible ; il y manque évidemment, après le mot « l'*illustration* », un membre de phrase, que l'auteur a omis.

le changement de quelques mots s'adaptent assez bien à toute sorte de sujets.

Maintenant si tu veux tirer quelque parti de ton travail, voici ce qu'il faudrait faire. Pose nettement et tout d'abord la question de la réforme des écoles militaires, car dans ton article, voilà le point et l'essentiel, que tu t'en rendes compte ou non, pour ta part. Trouve un préambule qui de considérations générales en considérations particulières t'amène au vif de ton sujet. C'est l'affaire de trois ou quatre pages. On considère la discipline du seul côté de l'obéissance, il faut la considérer aussi du côté du commandement. Que fait on pour cela? Rien, comme le prouve un examen détaillé de l'éducation des officiers selon le régime actuel. Que faudrait il faire? tu donnes ici tes idées et tu les appuies.

1° — Sur des faits d'expérience.

2° — Sur les conditions du service en tout temps.

3° — Sur les conditions nouvelles que les lois nouvelles ont faites au service militaire.

4° — Sur la notion de la discipline bien entendue,

unde orsa est, eodem oratio terminabitur, tu reviens à ton point de départ, ayant épuisé ton sujet, c'est un conseil de Marcus Tullius, qui s'y connaissait.

Ta machine ainsi construite, et ton squelette une fois articulé, tu tâcheras de lui donner du corps et de dépouiller ton style de ces formes convenues, pour lui donner non pas une forme originale et voyante, mais ce que l'on appelle une forme *personnelle*.

Là dessus, mille amitiés, embrasse ta femme et tes enfants pour moi.

Tout à toi

F. Brunetière.

Paris, le 8 mai 1880

Mon cher Charles

Quand je deviendrais plus que centenaire, il est probable, comme tu le remarques — avec érudition — que dans ma six vingtième année je serais encore obligé de commencer mes lettres par des regrets et des excuses de n'avoir pas pu répondre plus tôt à *Votre Honorée* du... etc. Je supprimerai cette fois ci ce commencement par exception, mais je n'y renoncerai pas, peu d'entrées en matière étant plus naturelles, plus commodes ou d'un meilleur goût, quoique un peu banales, par le long usage.

Je ne suppose pas qu'on ouvre à la poste, comme jadis les lettres du régiment : je me sens donc à l'aise pour qualifier impitoyablement la conduite de ton lieutenant colonel. Cet homme me paraît tout simplement mener le 137e d'infanterie à sa perte (1). Il sera puni : je trouverai quelque jour une manière indirecte et ingénieuse de lui faire sentir la dépravation de ses goûts littéraires.

A part cela je vais bien et sauf aussi, je l'oubliais, qu'on ne donnera pas plus mon livre à lire aux collégiens qu'aux officiers de l'armée française. Je vais bien t'étonner mais une *Commission républicaine* a pensé qu'il ne convenait pas de mettre aux yeux de la jeunesse des écoles quelques bouts de dialogue et quelques fragments de Voltaire. Un homme s'est rencontré qui m'a couvert de fleurs et qui m'a déclaré tout net par là dessus qu'on ne pouvait pas introduire dans les lycées un fragment que tu verras dans une note, où il est question des tétons de Mme de Châteauroux et un autre où Voltaire parle à Mme du Châtelet de Saint Pacôme et d'une chaise percée. Tu vois si l'on est pudique au ministère.

(1) Cette plaisanterie vise le refus qu'avait opposé le lieutenant-colonel à la proposition de faire acquérir par la bibliothèque des officiers du régiment le volume d' « Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française ».

A part cela, je vais tout de même bien, sauf encore que je suis écrasé de travail Depuis trois semaines en effet mon collègue R. Radau est malade ; dans le temps il faut que je prépare un petit factum à l'adresse des érudits qui m'attaquent avec furie, je t'enverrai cela prochainement, c'est dans une Revue de province que j'écraserai mes contradicteurs ; joins à cela mon article mensuel, un article mensuel que je dépose depuis trois mois, sous mes initiales, dans les colones du journal *le Parlement*, deux grands articles sur le métier dont je voudrais faire paraître le premier prochainement, mon livre sur *l'Encyclopédie* qui clopin clopant va son train, et mon édition de Rousseau qui pourrait bien d'ici quelques jours, dès qu'il fera décidément beau m'entraîner sur les bords du lac de Genève. Tu ne t'étonneras pas trop que dans ces conditions, je néglige un peu les soins de la correspondance.

Et à part cela tout va bien, cette fois sans aucun *sauf* ni aucun *mais*.

Je suis surtout fort aise de voir que comme il me le semblait à moi même la Revue devienne depuis quelque temps particulièrement intéressante. On se donne, je t'assure, assez de mal pour cela. Que dis tu de notre dernier numéro ? mais que diras tu du prochain. Je te recommande les articles de M. de Vogüé sur le fils de Pierre Le Grand : c'est un des très solides et très jolis travaux historiques que j'aie lus depuis longtemps. Avec cela, vous aurez prochainement selon les promesses de la couverture, et le roman de Cherbuliez en cinq parties, et le roman de Theuriet, en quatre pour le moins, et très probablement le roman de Feuillet. Celui-ci le plus artiste des trois, sinon le plus vigoureux, travaille avec une excessive lenteur, et nul n'a plus que lui la coquetterie de son talent. As tu lu les articles de M. d'Haussonville (1) ? Ils sont à lire. Tu sais sans doute que M. d'Haussonville est un arrière petit-fils des Necker et que par suite tous les documents qu'il donne sont d'un choix

(1) « *Le Salon de Mme Necker* », par M. Othenin d'Haussonville.

irréprochable, comme de quelqu'un qui a son amour-propre de famille et d'une authenticité absolue. Quand à la série de M. de Mazade (1) elle comprendra cinq ou six articles : tu pourras lire le second dans le numéro du 1er juin.

J'ai l'air de Grimm écrivant à quelque principicule d'Allemagne.

J'espère que ta femme et tes enfants vont bien. Comment vit on en famille là bas ? Les oncles, tantes et autres proches sont ils aimables et remplissent-ils tous leurs devoirs envers vous ? Si l'oncle te prêtait la Folie pour y passer l'été, je serais capable de trouver quinze jours pour aller vous y demander l'hospitalité ? serait il capable de cet effort ? Mais s'il ne vous la prête pas, je crois bien que j'irai tout de même. Je sens le besoin de déposer un peu le collier et de reprendre haleine. En vieillissant et quand je suis là, très fatigué, ce qui est présentement mon espèce, je deviens poétique, pastoral et même agricole. Il me semble, comme dit un personnage de Zola que j'ai besoin de sucer un peu de fumier par mes fortes jambes. Mais je puis me passer du fumier pourvu que je trouve du repos.

Voilà, mon bon, une lettre comme on pouvait s'en écrire du temps de Louis XI, quand on s'écrivait selon ta remarque une fois tous les ans. C'est un peu notre cas. Nous vivons en l'an 1480 . . . . . .

. . . . . .

Tout à toi
Ferdinand.

Paris le 31 août 1880.

Mon cher Charles, si je répète après tant d'autres qu'on vit en ce bas monde comme on peut et non pas comme on veut, il me paraît improbable que cette sentence te frappe par sa

(1) « *Cinquante années d'Histoire Contemporaine. M. Thiers* », par M. Ch. de Mazade.

nouveauté, mais elle n'en restera pas moins vraie pour cela. Depuis mon départ de Kerbihan, voilà tantôt deux mois le fait est que pour beaucoup de raisons, tous mes projets s'en sont allés à vau l'eau et j'ai dû renvoyer mes voyages aux calendes Grecques. De toutes ces raisons, la meilleure ou la plus mauvaise, selon le biais par lequel tu prendras les choses c'était l'état de ma santé. Je me suis trouvé dans un tel état d'exaspération nerveuse et d'intime ennui que tout ce que j'ai pu faire ç'a été de me transporter tout près de Paris, sur une plage ignorée, pour y cuver mes contrariétés sans cause et mon spleen immotivé. Quinze jours de ce traitement m'ont suffi et depuis lors j'ai repris ici mes habitudes. Je vais d'ailleurs assez mal. Nous avons ici des chaleurs orageuses qui m'assomment et tu as pu juger si des lectures telles que celles du *Chansonnier Historique* étaient pour me remettre. . . . . .

Tu me racontes à propos de ton travail d'inspection générale des histoires bien extraordinaires. Je les trouve d'ailleurs parfaitement concordantes avec tout ce qui me revient de toutes parts et d'où je tire cette conclusion qu'il se pourrait bien que l'armée française n'eut jamais été en pire état de désorganisation qu'aujourd'hui.

C'est pourquoi quand ce triste farceur de Gambetta s'en va sonner de la trompette à Cherbourg, me semble t'il tout simplement nous mener à quelque terrible aventure dont l'horreur tragique, vu les suites qu'elle aura très immanquablement, dépassera de beaucoup tout ce que nous avons vu. Note bien ce que je te dis, qu'il existe pour le quart d'heure en ce pays de France un malentendu gros d'orages pour l'avenir. Les élections de 1881 se feront au scrutin de liste, rien n'est présentement plus certain. Gambetta, grand électeur de France, très certainement aussi sera nommé dans quinze, vingt ou vingt cinq départements, ce qui mettra le bourgeois de Mont sous Vaudrey dans une situation plus qu'embarrassante. Mais remarque bien ceci, que les électeurs de Gambetta en votant pour lui croiront voter pour la paix et voteront en réalité

pour la guerre. Le fond de Gambetta c'est l'idée de la revanche, le fond de l'opinion qui votera pour Gambetta, c'est le désir peu patriotique si tu veux, mais très assuré, de la paix. Tu peux de là mesurer l'écart et voir de quelle prodigieuse duperie si les choses restent ce qu'elles sont, les élections de 1881 feront la France victime.

J'interromps ici ces hautes considérations.

. . . . . .

Ton frère

F. Brunetière.

Paris, le 28 Xbre 1880.

. . . . . .

Ton abonnement est renouvelé.

Je dois t'apprendre à ce propos que mes conditions à la Revue vont légèrement changer avec l'année nouvelle. Je quitte le bureau dont je suis un peu fatigué, et je me livre uniquement « à mes chères études ». Je continue, le 15 de chaque mois mes *Revues Littéraires*, seulement j'y ajoute six grands articles par an, que tu verras commencer dans le prochain numéro, sous la rubrique générale *Etudes sur le XVIIIe siècle*. Comme tu vois, petit à petit, mon rêve approche de sa réalisation, et bientôt je n'aurai plus d'autre occupation que de mettre mon noir sur mon blanc. Il y aura bientôt douze ou treize ans que j'y travaillais. Il est probable que ce nouvel arrangement me donnera plus de liberté J'en profiterai pour vous écrire plus souvent, je l'espère, et pour aller séjourner auprès de vous un peu plus longtemps cette année que l'année dernière. . . . . .

. . . . . .

Paris, le 17 mai 1881

Mon cher Charles, la couleur de ce papier lui seul et cet en tête suffiront pour t'apprendre qu'une fois de plus en 1881 mes plans, projets et rêves s'en seront allés selon leur ordinaire à vau l'eau. C'est en vain qu'un moment j'avais cru secouer ma chaîne, ma chaîne m'a repris, et c'est à peine si j'ai pu goûter à la liberté l'espace d'une quinzaine. Une insistance, assurément flatteuse, me ramenait après trois semaines, au bureau de la *Revue des Deux Mondes*, et quoique je n'aie rien signé, rien conclu de définitif, je crains que je n'y sois assis pour longtemps encore. Il me serait donc assez difficile pour le moment de répondre à ton aimable invitation, et si seulement je pourrai cette année prendre mes vacances ordinaires c'est ce que je ne puis encore te dire. Si oui, je ferai certainement mon possible pour aller voir ce qui se passe de votre côté, comment va toute la famille. . . . . .

. . . . . .

Je crois que les évènements survenus depuis quelques jours auront rabattu de votre ardeur guerrière. On ne croit guère ici, qu'en dépit de toute la turquerie du monde il puisse maintenant surgir aucune complication un peu grave de ces affaires de Tunisie. Les journaux vous auront appris que de Berlin, de Saint-Pétersbourg et de Vienne on avait reçu l assurance d'une entière adhésion au traité. Je ne vois pas ce qui pourrait advenir, les choses étant ainsi réglées, de la mauvaise humeur de nos bons amis d'Angleterre, ou même de la grande colère de nos bons voisins d'Italie. D'ailleurs, et jusqu'à présent, il faut être bien convaincu qu'en Italie l'agitation dont les journaux nous ont entretenu depuis un mois n'est qu'une agitation toute superficielle qui peut nous avertir sur les dispositions de la presse italienne à notre égard, mais qui ne répond à aucun mouvement profond de l'opinion. La pomme de discorde est ailleurs, et tu peux tenir pour certain que le moindre

mâquis de Corse ou la moindre motte de terre de l'ex Comté de Nice intéresse les passions italiennes bien autrement que la Tunisie tout entière. Après tout, comme ils disent là bas, le temps est un galant homme, et sans me mêler de pronostiquer davantage, nous verrons bien ce qu'il nous apportera. Mais, ô fier Sicambre, permets moi, moi bourgeois, de souhaiter que ce ne soit pas trop de guerres.

Je vois, d'après quelques détails que tu me donnes, que votre petite société de Fontenay s'est trouvée désorganisée cet hiver. Comment espérez-vous vous entendre avec les successeurs ? et quelles sont vos distractions ? Pour moi je n'en ai guère, y ayant quantité de choses dont je me fatigue de plus en plus, le monde par exemple, et le théâtre par dessus le marché, sans compter tout le reste. Ma philosophie devient de plus celle d'un épicurien laborieux ; travailler, travailler encore, et couper le travail par de bons repas, — tu lis bien repas, par un a — bien choisis et bien ordonnés. . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Paris, le 25 Dbre 1881.

Mon cher Charles, tu recevras avant la fin de l'année, je l'espère, un paquet de quelques livres, moins gros, je crois que l'année dernière, mais qui sera plus gros l'année prochaine, puisque je suis prévenu maintenant qu'il ne faut t'envoyer que des livres tout reliés. En tout cas, les enfants y trouveront encore assez de quoi s'amuser et le paquet pourra passer pour fait, sauf un ou deux volumes, la *Géographie Artistique* et la *Céramique Japonaise*, à leur intention. Je te recommande particulièrement ce dernier volume, qui a failli me réconcilier avec la chromolithographie.

Je suis un peu souffrant depuis quelques jours, c'est à dire couvert de clous qui me gênent terriblement, mais puisque

l'on dit que c'est signe de santé je ne m'en inquiète pas autrement. . . . . .

. . . . . .

Tu me parais à bon compte étonné, pour répondre à ta dernière question, de la concurrence académique de Mazade et de Cherbuliez. Mais que voulez vous donc dire, ô mes bons amis, avec votre discipline ? et de quel droit prétend on qu'un journal ou qu'une Revue même oblige tel ou tel de ses rédacteurs à se retirer en pareil cas devant l'un de ses collègues ? Est ce que cela se fait ailleurs ? et pourquoi diable — dans une affaire académique, c'est-à-dire exclusivement littéraire — exige t'on des hommes de lettres un désintéressement que l'on n'exige de personne ? Ceci posé, j'ajouterai que la concurrence, en cette occasion, se trouve être un effet de la maladresse de M. de Mazade, lequel après avoir déclaré tout haut qu'il ne se présenterait pas, s'est ravisé tout au dernier moment, en des conditions telles que son insuccès était plus que probable.

As tu lu les articles de M. de Broglie ? (1) tu me diras ce que tu en penses, comme aussi du petit roman d'Halévy (2) que nous allons commencer avec le numéro du 1er janvier 1882.

. . . . . .

Ferdinand

Paris, le 19 avril 1882

Mon cher Charles, je voulais joindre comme il était assez naturel, une lettre à l'envoi de mon petit volume, et je l'aurais fait si je n'avais eu justement à m'occuper dans les derniers jours de la quinzaine, toujours très chargés, et d'autant plus lourdement quand je donne moi-même de ma prose. .

Puisque tu veux pénétrer le dessous des cartes, je répon-

(1) « *Etudes diplomatiques. — La première lutte de Frédéric II et de Marie-Thérese d'apres les documents nouveaux* », par M. le duc de Broglie.

(2) « *L'abbé Constantin.* »

drai que *l'artiste* en question est Guillaume, le sculpteur, qui s'est décidé sur notre insistance, à ce que je crois, à poser sa candidature et qui sans doute, étant de l'Institut et le sculpteur que tu sais, emportera la chaire (1). Quant au concurrent passé de Deschanel et de Merlet c'était M. Paul Stapfer, professeur de littérature étrangère à la faculté de Grenoble, et que je connais pour un des esprits les plus pointus que l'Université possède. Il sait bien l'allemand, et même l'anglais, mais le français moins bien, pour ne pas dire assez mal.

Tu n'a pas tort de déplorer — est ce bien déplorer qu'il faut dire ? — et constater ne suffirait-il pas — ? tu n'as donc pas tort de constater une disette effroyable de romanciers comme disait l'autre. Mais qu'y faire ? et où sont-ils ? sauf le seul Alphonse Daudet que nous avons enrégimenté (2). Tu te consoleras de Delpit avec Theuriet et bientôt après avec Cherbuliez.

Je travaille toujours beaucoup, et je suis pris de toutes les manières, mais enfin je vais assez bien. . . . . .

. . . . . .

Biarritz — 7 juillet 82

Mon cher Charles

Je m'empresse de répondre à ta lettre qui ne m'a été retournée que d'hier soir de Saint Sébastien que la combinaison que tu proposes me convient à merveille et que par conséquent vous pouvez la considérer dès à présent comme acceptée. J'ai été chassé de Saint Sébastien par l'infâme cuisine espagnole et je suis ici pour quelque jours jusqu'à ce que j'aille voir ce

(1) *Chaire d'esthélique et d'Histoire de l'Art,* qui fut en effet donnée à Eugène Guillaume. — L'article de F. Brunetière où il était question de l'attribution de cette chaire porte le même titre et avait paru dans le numéro de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mars 1882.

(2) F. Brunetière chante trop tôt victoire : il n'avait pas « enrégimenté » A. Daudet, qui n'a jamais voulu écrie à la *Revue des Deux-Mondes.*

qui se passe du côté d'Arcachon successivement, de Royan, des Sables peut être, de Nantes et de Lorient. Mes vacances dont je devais consacrer une part, soit deux ou trois semaines à pousser du côté de l'Espagne, sont manquées, et j'essaie de réparer ma déconvenue du mieux possible. Au moins les quelques jours que nous passerons ensemble à Hennebont compenseront les déceptions. J'arriverai dans les environs du 19 ou du 20 courant.

A bientôt donc, mon cher Charles, embrasse bien pour moi ta femme et toute la petite famille.

Bien à toi

Ferdinand.

Paris, le 27 7bre 1882.

Mon cher Charles

Il est vrai que j'ai besoin d'être quelquefois relancé, mais au moins m'accorderas tu que quand je réponds la réponse maintenant ne se fait plus guère attendre, et c'est toujours un progrès sur mes habitudes d'autrefois. Si l'on était raisonnable, une lettre devrait toujours ainsi suivre l'autre, et j'ai fait sur moi même cette observation que quand on ne répondait pas tout de suite, on finissait par ne pas répondre du tout.

J'apprends avec plaisir que vous continuez tous à Fontenay de vous bien porter, et je t'avoue que je voudrais bien pouvoir en dire autant. Mais, sans parler d'un rhume qui me tient depuis tantôt huit jours, je suis depuis deux mois fatigué, somnolent, abruti pour ainsi dire, et d'ailleurs tout à fait incapable de trouver un remède à ce fâcheux état, par la bonne raison que je suis incapable de l'assigner à aucune cause certaine. Je pense bien cependant que le temps y soit pour quelque chose. Quel été ! bon Dieu ! quel mois d'août et quel mois de septembre ! quelle irrégularité des saisons ! et quelle conduite de la planète !

Tout cela fort heureusement ne m'empêche pas de travailler. Tu recevras d'ici quinze jours ou trois semaines au plus le petit volume que j'avais d'abord cru pouvoir faire paraître au printemps dernier : *Nouvelles Etudes*.. etc ; plus, dans un mois, une autre édition *Sermons de Bossuet* ; plus, vers la fin de décembre ou le commencement de janvier un troisième volume, où j'ai réuni mes articles sur le *Roman naturaliste* ; plus enfin, dans le printemps, le premier volume de mon fameux Rousseau. Si tu joins à cela mes articles du mois et mon numéro de quinzaine, tu vois que je ne suis pas près de manquer de travail. Et je suis en outre occupé de deux ou trois articles plus considérables qui seront si je ne me trompe assez curieux, l'un sur *le style de Molière* et l'autre sur *la versification française* (1).

Je renouvellerai ton abonnement quand le temps en sera venu. Pour les renseignements que tu me demandes, l'absence de M. Richet m'empêche de t'envoyer celui qui a l'air de t'importer le plus, mais pourquoi ne veux-tu pas que ton médecin ait été le camarade de clinique et l'ami d'un autre médecin ? Les grands personnages eux mêmes ne l'ont pas toujours été, et Charles Richet n'est pas d'ailleurs encore un grand personnage. Le colonel Hepp est parfaitement inconnu de la rédaction de la *Revue* (2) ; les articles que tu as eu tort de ne pas lire, car il y en avait sur trois, deux au moins de très remarquables, sur *l'Alsace-Lorraine*, sont d'un avocat de Strasbourg dont il nous est interdit de révéler le nom, lequel nom, au surplus, ne te dirait rien. . . . . .

. . . . . .

(1) L'article sur *la Langue de Molière* ne parut que seize ans plus tard, dans le numéro de la *Revue* du 15 décembre 1898. Quant à l'article sur *la « Versification française,* à notre connaissance il ne semble pas avoir été « publié sous cette rubrique et selon ce cadre concret ; on en trouve les élé- « ments plus ou moins dispersés dans la grande étude sur *la Pléiade fran- « çaise*, des 15 décembre 1900, 1er janvier et 1er février 1901, et aussi dans celle « du 15 octobre 1904 sur *l'Œuvre de Pierre de Ronsard* ».

(2) Le Colonel Hepp avait été désigné par certains journaux comme l'auteur anonyme des articles sur l'Alsace-Lorraine, dont il est question deux lignes plus bas.

Paris, 15 9bre 82.

Mon cher Charles

Je voulais attendre pour répondre à ta dernière lettre, de pouvoir t'envoyer mon volume, et de retards en retards, grâce au surcroît de besogne que m'amène chaque numéro du 15 le volume te sera parvenu de plusieurs jours avant la lettre.

Puisqu'Emmanuel te l'a dit, assez inutilement peut être, il est vrai que l'automne de 1882 m'aura passablement maltraité. Je deviens sujet aux étourdissements et même aux faiblesses. Il n'y a pas trois jours qu'au milieu de la nuit — c'est assez ridicule à dire — en me levant pour satisfaire un besoin, je suis tombé tout à coup, sans cause apparente, quasi sans connaissance, l'espace de deux ou trois minutes environ. Je vais profiter de mon congé d'aujourd'hui pour aller causer de ce bizarre phénomène avec mon médecin. Il me fera des remèdes, selon l'usage, et selon l'usage aussi, comme dit Molière, je ne guérirai point. Au surplus, tant que je ne souffre point, et je ne souffre point, je ne m'inquiète pas outre mesure de ces menus accidents. Et pour le dire en passant, tu me feras plaisir de n'en rien dire à Hennebont.

J'aime à croire qu'à Fontenay, père mère et enfants, vous vous portez mieux que moi ; donne moi des nouvelles ; je t'écrirai plus longuement dans quelques jours ; en attendant, je vous embrasse tous de tout cœur.

Ferdinand.

Paris, le 28 Dbre 1883.

. . . . . .

. . . . . .

Je crois que je vais mieux, de mon côté, que l'année dernière à la même époque. Les rhumatismes ne m'ont pas encore tour-

menté cet hiver ; il est vrai qu'ils m'avaient suffisamment travaillé cet été. Je travaille toujours, à l'instar d'une usine d'articles comme tu l'as pu voir par les derniers numéros de la *Revue*. Dans les premiers jours de janvier ou de février tu recevras mon nouveau petit volume. Quant au gros, celui dont *Lesage* et *Marivaux* forment les deux premiers chapitres, je ne crois pas que je le mène à terme avant un an ou deux. . .

. . . . . .

Paris, le 28 mars 1883

Mon cher Charles.

Je n'ai reçu qu'hier matin 27 mars ta lettre du 24 m'étant dispensé de venir à mon bureau, le dimanche 25 et le lundi de Pâques 26. Etant aujourd'hui, sinon précisément de loisir, du moins un peu plus libre de ma matinée que d'habitude j'en profite pour développer, comme tu dis, en phrases plus longues et périodes, s'il se peut, plus harmonieuses, le laconisme de ma dernière lettre. Pourquoi le temps m'a manqué, tu le verras d'ailleurs amplement, je pense, en lisant dans le numéro du 1er avril, l'article de ton serviteur. Il n'y a rien de plus difficile, sache le bien, que d'interrompre ne fut ce que pour satisfaire aux obligations de la vie journalière et de laisser se glisser pour ainsi dire la distraction au cours d'un travail en train, pourvu seulement qu'il soit de quelque importance, et surtout qu'il exige quelques recherches de détail. Ajoute à ce travail une conférence que je dois faire à la Sorbonne, le 5 avril, dont tu trouveras le résumé sténographique dans un prochain numéro de la *Revue Politique et Littéraire*, si tant est que tu la trouves quelquefois sous ta main. Joins encore tout un livre que je prépare pour l'hiver prochain, sur le *Roman français au XVIIIe siècle*, que tu me verras commencer à débiter par chapitres vers le 15 mai, je crois, au plus tard. Par dessus tout cela représente toi le travail du numéro, ces 240 pages à lire.

et même quand on ne touche pas à la forme, à corriger typographiquement, quelques visites, quelques dîners, quelques soirées malheureusement obligatoires, des projets à nourrir, d'infinies lectures à faire ne fut ce que pour remplir le *Bulletin Bibliographique* et tu comprendras qu'en n'étant pas le moins du monde un Spartiate, et même se piquant d'en être le contraire — autant que vos moyens vous le permettent — on s'expose pourtant à l'accusation ou au compliment de laconisme.

Ceci dit, et venant à l'objet principal de ta lettre, je te répondrai franchement qu'autant je serai toujours prêt à demander pour toi, et les tiens, ces menues faveurs (1) que l'on nous accorde quelquefois, autant il me serait désagréable de le faire pour d'autres. Tu en comprends aisément les raisons. C'est que ce sont des faveurs et qu'aussitôt qu'elles cessent d'être strictement personnelles, car en ce cas elles contituent un droit, on s'engage implicitement vis à vis de ceux à qui on les demande à une reconnaissance qui peut un jour ou l'autre gêner la liberté que nous avons besoin de garder, non seulement comme un bien très précieux, mais encore comme notre raison d'être. Tu te chargeras d'expliquer cela en douceur aux dames J..... sans avoir besoin d'excuser ou déguiser aucunement mon *impuissance* . . . . . .

. . . . . .

5 janvier 1888.

Je regrette beaucoup, mon cher Charles, d'avoir manqué ta visite du 23 décembre, et encore plus que tu ne m'en aies pas informé à l'avance. Quant à ma décoration, c'est comme toi, le 2, en ouvrant l'*Officiel* que j'en ai eu la première nouvelle, étant

(1) Il sagit d'une demande de billet de faveurs dans un théâtre, pour laquelle le frère de Ferdinand Brunetière s'était fait auprès de celui-ci l'intermédiaire, de la part de deux dames de sa parenté.

depuis déjà huit jours en plein déménagement, et d'ailleurs ne m'y attendant pas plus, ni moins, qu'au 14 juillet dernier, 1887, ou prochain, 1888.

Ces choses là, pour nous autres, civils ou laïques, étant toujours possibles longtemps avant de se réaliser, sont aussi toujours incertaines. Elles dépendent d'une occasion ; et qui fait naître l'occasion ? Tu sais qu'on ne l'a jamais su.

Quoi qu'il en soit de ces détails maintenant sans objet, je ne te remercie pas moins de tes félicitations et je les ai reçues hier matin de grand cœur. . . . . .

Je t'ai, je crois, donné ma nouvelle adresse, mais par précaution, je la récris ici de nouveau. Je t'avertis de plus que sans m'absenter de Paris, je prends du côté de la *Revue* un congé de trois mois. . . . . .

Ton frère

Ferdinand

66, rue de l'Assomption, Passy.

Paris le 16 Mai 1896.

Mon cher Charles

Je te remercie de ta lettre, et je m'empresse de te répondre que les journaux, comme à l'ordinaire, ont singulièrement exagéré les choses. Je me porte assez mal, depuis tantôt six mois, et n'ai pu réussir à me débarrasser d'une bronchite qui m'a pris au milieu du mois de décembre dernier. Il se peut qu'elle soit en train de devenir chronique, et de chronique mortelle, mais il n'y a pas là de quoi se tracasser, ni même de quoi s'inquiéter, pour le moment du moins. En tout cas, la consultation Potain est une pure *invention des journaux* et j'ignore jusqu'au visage de mon illustre confrère. Quand le temps sera venu de prendre mon parti ce n'est d'ailleurs ni Potain, ni quelque diagnostiqueur ou clinicien que ce soit qui me tirera

Fac-similé d'une des lettres inédites de Ferdinand Brunetière

---

REVUE DES DEUX-MONDES

15, Rue de l'Université.

Cabinet du Directeur
LUNDI & VENDREDI
de 3 à 5 heures

Paris le 2 Juillet 1905

Mon cher Charles

Je suis fort embarrassé de répondre directement à la lettre que tu m'as envoyée, et la raison en est que c'est sur mon rapport que le livre a été écarté du concours. Mais indirectement, c'est ce que tu pourras dire, toi, que je t'ai prié de lui avoir à

l'auteur

lui donnant pour motif qu'en principe on écarte
Conçoivs Montyon toutes les Correspondances, et
ivre en opposition n'est qu'un recueil de lettres, entre
guisses, de temps en temps, pour avoir intercalé de
pure; l'auteur n'en a pas fait un livre qu'il en
é ses deux volumes à l'Académie des Inscriptions.

n frère

F. Branchery

d'affaire ; et si la médecine a quelques soulagemens pour moi, le moindre de nos médecins de quartier suffira pour me les administrer. En attendant, il faut que tout se paie, et on ne mène pas la vie de cheval de fiacre ou de forçat que je mène depuis vingt cinq ans sans en subir enfin les conséquences naturelles. *Il y a quelque chose de pourri dans l'Etat de Danemark* est une phrase proverbiale d'Hamlet : et il y a aussi quelque chose de *cassé* chez moi. Voilà tout !

Ton frère

Ferdinand

Paris, le 2 juillet 1905

Mon cher Charles

Je suis fort embarrassé de répondre *directement* à la lettre que tu m'as envoyée, et la raison en est que c'est sur mon rapport que le livre a été écarté du concours. Mais *indirectement*, c'est ce que tu pourras dire, toi, que je t'ai prié de faire savoir à l'auteur en lui donnant pour motif qu'en principe on écarte du concours Montyon *toutes les correspondances*, et le livre en question n'est qu'un recueil de lettres, entre lesquelles, de temps en temps, pour avoir intercalé de sa prose, l'auteur n'en a pas fait *un Livre*. Qu'il envoie ses deux volumes à l'Académie des Inscriptions.

Ton frère.

F. Brunetière.

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite) (1).

BEAUFOU

JOUSBERT DE LA COUR (*Henri-Paul*), curé.
RÉZEAU *(Gabriel)*, vicaire.

Né à Rocheservière en 1737, M. JOUSBERT DE LA COUR fut ordonné prêtre en 1761, et, pour ses débuts, nommé vicaire au Luc, où son frère, Marie-Gabriel, était curé. Il demeura près de son frère jusqu'en 1764, et fut appelé alors à la cure de la Grolle, d'où il passa, peu de temps après, à la cure de Beaufou. Il était d'une taille au-dessus de la moyenne, d'une santé robuste, avait autant d'instruction que de zèle pour le salut des âmes, et tutoyait tous ses paroissiens. A la Révolution, il ne prêta pas le serment schismatique, et n'obéit pas à la loi d'exil. Resté dans le pays, il célébra souvent la messe au village de la Remaudière, entre Belleville et Beaufou, et, à la nouvelle de l'exécution de Louis XVI, il réunit ses paroissiens dans le taillis des Aivières pour célébrer une messe expiatoire. Il servit comme éclaireur dans la guerre civile, faisant

(1) Voir la 2e livraison 1909.

échapper maintes fois ses paroissiens aux périls qui les menaçaient.

Au commencement de 1795, un prêtre, dont le nom est resté inconnu, vint prêter à M. Jousbert le secours de son ministère. A la fin de la même année, arriva à Beaufou M. Jean Brumault de Beauregard, vicaire général de Mgr de Mercy. M. Jousbert assista avec lui au Synode du Poiré, et le ramena avec lui à Beaufou comme simple vicaire ; sous ce titre, il signa plusieurs actes d'état-civil, alternativement avec M. Jousbert. Le dernier *Etat des prêtres réfractaires* dressé en l'an VI, porte : « Jousbert résidant à Beaufou, très âgé, paisible quoique réfractaire à toutes les lois, n'exerce aucun pouvoir depuis le 19 fructidor ».

Avant fructidor, on avait constaté à Beaufou l'arrivée d'un vieux prêtre nommé Voisin, infirme, goûteux, venant de Landeronde, qui prit domicile à la ferme de la Voisinière. Il disait la messe quand il pouvait, sur un buffet dressé dans l'ancienne cuisine. Il fallait le soutenir, le lever et le coucher. Il mourut à Beaufou.

Après le départ de M. de Beauregard, deux prêtres Irlandais s'installèrent à Beaufou. M. Jousbert les accepta comme vicaires pendant quelques mois, puis les congédia.

C'est en 1797 qu'il fit venir, de Saint-Denis-la-Chevasse, où ce prêtre s'était réfugié en revenant d'Espagne, son ancien vicaire, M. Rézeau. Il mourut curé de Beaufou, le 22 septembre 1799, à l'âge de 62 ans.

M. Gabriel Rézeau, né le 27 février 1762, était vicaire à Beaufou au moment de la Révolution ; il refusa le serment et s'embarqua pour l'Espagne, aux Sables-d'Olonne, le 10 septembre 1792, sur l'*Heureux Hazard*, capitaine Vassivier, inscrit le 24e sur 38 sur le rôle d'embarquement. Il résida successivement à Siguenza, à Jarandilla dans le diocèse de Placencia, et à Ribefrecha, petite localité près de Logrono (Castille), où il habitait encore en mars 1796. M. Rézeau fut du nombre des prêtres impatients qui rentrèrent à la hâte en France après les élections royalistes de l'an V, et que surprit

le coup d'Etat du 18 fructidor. Il s'était réfugié à Saint-Denis-la-Chevasse, d'où il était vraisemblablement originaire, et d'où bientôt M. Jousbert de la Cour le rappela près de lui comme vicaire.

En 1799, à la mort de M. Jousbert, M. Rézeau lui succéda comme curé de Beaufou. Dans le rapport officiel du 11 thermidor an IX, le préfet de la Vendée le range parmi « les prêtres qui n'inspirent au gouvernement qu'une confiance limitée ; n'est pas encore placé ; nouvellement arrivé d'Espagne (erreur), soumis au gouvernement ». M. Rézeau fut inscrit sur la liste des pensionnaires ecclésiastiques dressé en vertu de l'arrêté des Consuls du 5 prairial an X.

Il était placé, puisqu'il avait succédé à M. Jousbert. Il voulut prendre auprès de ses paroissiens l'attitude familièrement paternelle de l'ancien curé ; cet essai ne lui ayant pas réussi, il demanda son changement, et fut nommé à la cure de Fougéré, où il mourut en 1828.

Le presbytère de Beaufou, vendu nationalement le 18 floréal an VI, fut racheté en avril 1810 sur les fonds alloués à cet effet par l'empereur Napoléon aux paroisses de la Vendée.

BELLEVILLE

Servant (N.), curé.

En janvier 1764, M. Servant succéda comme curé de Belleville à M. Mathurin Girotteau, enterré à Belleville le 5 du même mois. Il était le frère de M. Servant, prêtre de l'Oratoire de Saumur, qui fut élu évêque constitutionnel de la Vendée en 1791, et qui ayant consulté Mgr de Mercy au sujet de son acceptation, refusa la fonction, dans laquelle il fut remplacé par Rodrigue, curé de Fougéré, qui, lui, accepta.

Le curé de Belleville ne prêta pas le serment constitutionnel, et, le 9 août 1792, écrivit cette dernière mention sur les registres de sa paroisse :

« Le 9 du mois d'août 1792, pour me conformer à l'ordre qui m'a été donné de la part du département de la Vendée, je soussigné, prêtre, curé de Belleville, je quitte mes paroissiens pour me rendre à Fontenay. Je les rejoindrai avec plaisir lorsqu'il plaira à la divine Providence de m'y rappeler, me regardant toujours comme le seul et véritable pasteur de ce lieu.

« SERVANT, curé de Belleville. »

Emprisonné à Fontenay, M. Servant fut délivré lors de la prise de cette ville par les Vendéens en mai 1793. Il rentra dans sa paroisse, où il fut massacré peu après, devant la porte de son église, par un parti de soldats républicains. C'est du moins la tradition conservée dans la famille Audé, dont le curé de Belleville était l'allié.

C'est à Belleville que s'était retiré, pendant la Révolution, l'abbé Charette de la Colinière, vicaire général. En 1798, la municipalité de Belleville lui délivra le certificat suivant, à l'occasion d'une pétition tendante à la main levée des saisies et séquestres dont ses biens avaient été frappés :

« Jean-Louis Charette de la Colinière, vicaire général de Luçon, au château de l'Eraudière. L'administration municipale du canton de Belleville atteste sa bonne conduite pendant dix-huit mois qu'il a résidé dans son arrondissement. Il a pu rester tranquille, à l'abri de toutes recherches pour le passé en vertu de l'amnistie accordée à la Vendée par la loi du 12 frimaire an III, en vertu également de l'arrêté du Directoire du 7 nivôse an IV, portant que les prêtres qui ont eu le plus d'influence sur l'esprit des habitants ne doivent être déportés qu'autant qu'ils s'écarteraient du respect dû aux lois ; en vertu enfin de la proclamation du général Hoche promettant auxdits habitants que tant que leurs prêtres se borneraient à les prêcher et à les instruire dans la morale douce de l'Evangile, jamais ils ne seraient inquiétés. Consulté à son sujet, le Ministre de la Police générale a répondu, le 28 vendémiaire an VI, que

l'on doit laisser jouir de leur liberté les prêtres qui étaient dans ce département pendant les troubles et immédiatement après, s'ils sont paisibles et tranquilles ».

Belleville eut un curé constitutionnel dès septembre 1791, en la personne de M. Hilairet, ex-curé de la Merlatière (voir ce nom), en attendant un poste plus important, que lui accorda, en 1792, l'assemblée électorale de Challans, en le nommant à la cure de Saint-Gilles-sur-Vie.

SAINT-DENIS LA CHEVASSE

MADY (*Jean-Henri*), curé.
AUDUREAU (*Jean-François*), vicaire.

M. MADY, né le 7 avril 1730, débuta dans le ministère sacerdotal en 1759 comme vicaire à Chavagne-en-Paillers, d'où il partit comme vicaire en août 1764 à Saint-Denis-la-Chevasse. En mars 1765, il fut nommé curé de la même paroisse, en remplacement de M. Riguet, dont la santé était mauvaise, et qui démissionna en sa faveur. Il partagea un moment les illusions que fit naître le mouvement régénérateur de 1789, et fut nommé officier municipal de sa commune. Mais son enthousiasme dura peu. En 1790, il refusa le serment schismatique, et n'obéit pas à la loi de déportation. Resté dans le pays, il continua à exercer le ministère pastoral avec un zèle qui ne manqua ni de prudence, ni de discrétion. Il assista, le 11e sur 57 sur la liste, au Synode du Poiré, en août 1795, signa, le 8 juillet 1796, avec quatorze autres prêtres de la Vendée, la lettre rédigée par l'abbé Rémaud, curé de Chavagne (voir ce nom), et adressée au général Hoche par « les Ministres du culte catholique de la Vendée pacifiée », et, en 1797, lorsque Mgr de Mercy destitua de ses fonctions de vicaire-général l'abbé Charette de la Colinière qui avait prêté le serment de haine à la royauté, ce fut M. Mady qui fut choisi par M. Paillou pour le remplacer, avec le titre

de procureur de l'évêque, et le concours de deux assesseurs, l'abbé Hervouet, son neveu, et l'abbé Voyneau, les candidats proposés par l'abbé de Beauregard ayant été écartés.

Ces attributions furent confirmées par une lettre pastorale de Mgr de Mercy, du 19 mai 1798, lettre dans laquelle, après avoir donné ses instructions sur la question du serment, dans le sens du refus, Monseigneur établissait un nouveau régime d'administration intérieure de son diocèse : « Monseigneur l'évêque nomme trois frères pour le gouvernement du diocèse : le premier (M. Mady) est le chef, et a seul les pouvoirs quand il pourra les exercer ; le second, (M. Hervouet) est son suppléant, lorsqu'il ne le pourra pas, et avec les mêmes pouvoirs ; le troisième est le suppléant des deux premiers, à la condition que si M. Brumault de Beauregard revenait dans le diocèse, il reprendra seul le gouvernement, la commission des autres cessera, et ne pourra revivre qu'au cas d'une nouvelle absence dudit Brumault, étant entendu que les pouvoirs de M. Paillou restent encore et subsistent par préférence à tous autres, dans le cas de retour. »

Le nouveau vicaire général était autorisé à diviser le diocèse en cantons ; le prêtre qui sera nommé pour un canton, et qui refusera de s'y rendre, sera interdit. Il en sera de même du prêtre qui quitterait sa place sans la permission du vicaire général.

A la fin de l'ordonnance, Monseigneur dit qu'il espère de la fidélité et de la tendresse de ses diocésains qu'ils accepteront ses ordres avec docilité, et s'y conformeront avec joie.

L'autorité épiscopale comptait sur la fermeté de M. Mady pour corriger les abus qu'avait laissé grandir l'administration trop effacée de l'abbé de la Colinière. — « Je crois, écrivait encore Mgr de Mercy, le 28 juillet suivant, avoir du mieux possible remédié à tous les abus qui m'ont été dénoncés, et pris les mesures nécessaires pour empêcher qu'ils ne renaissent ».

A quelque temps de là, à la nouvelle de la mise en liberté

du vénérable curé de Chasnais, M. Auger, Mgr de Mercy s'empressa d'écrire à M. Paillou : « Je regrette de n'avoir pas été assuré assez tôt sur l'existence de M. Auger pour le désigner le premier des trois nouveaux chefs que j'ai établis. S'il en était temps encore, je désire qu'il soit nommé le premier. Si les trois sont déjà nommés et instruits de leur nomination, mandez-leur que je leur adjoins le vénérable curé de Chasnais pour être premier en rang, après Brumault toutefois, toujours de manière qu'il n'y ait qu'un chef en exercice. Je ne vois que trop que, dans l'état des choses, il faut un chef bien sage. Avons-nous été assez heureux pour mettre le doigt dessus ? »

M. Auger ne se prêta pas du premier coup à la décision de Mgr de Mercy, M. Paillou dut lui proposer un moyen terme : le diocèse de Luçon serait divisé en deux districts : M. Mady gouvernerait l'un avec ses assesseurs ; l'autre serait sous la direction immédiate de M. Auger, qui se choisirait un suppléant. Dans ces conditions, M. Auger accepta et se réserva la partie de Pouzauges jusqu'aux Herbiers, avec tout le pays à la gauche du Lay, et s'associa M. Macé, curé de Mouilleron-en-Pareds. Le reste du diocèse resta sous le gouvernement direct de M. Mady.

Vu la difficulté et la lenteur des correspondances avec l'abbaye de Lilienfeld où résidait alors l'évêque de Luçon, celui-ci n'apprit qu'assez tard ces combinaisons. Le nouveau régime avait déjà contre lui l'opposition du grand vicaire destitué, M. de la Colinière, la rancune des Madystes dont le pouvoir était diminué de moitié, la recrudescence de la persécution, et la nouvelle loi qui exigeait de tous les prêtres le serment de fructidor. Les vicaires généraux à peine nommés crurent donc devoir demander à leur évêque des instructions plus précises, qui leur furent adressées dans la lettre pastorale du 12 septembre 1798. Cette lettre, divisée en neuf articles, insistait surtout sur la nécessité de l'entente entre les fidèles, de l'obéissance de tous aux ordres du pas-

teur, de la tolérance à l'égard des fidèles que séparaient de légères dissidences. Dans une lettre suivante, du 3 octobre 1798, Monseigneur se montrait « persuadé que son ordonnance de septembre avait pourvu à tout. Il ne doute pas que si les *non-haineux* se rapprochent, comme il les en prie, des *haineux*, ceux-ci s'apaiseront, car il lui paraît évident qu'ils ne résistent que parce qu'on les persécute, et qu'on s'obstine à se séparer d'eux et à en séparer les fidèles ».

En fait, le prélat caressait là de pieuses illusions. Les deux lettres avaient rendu la division plus profonde, chaque parti les interprétant au gré de ses préjugés et de ses passions. Les ennemis du dehors furent mis au courant de cette guerre intestine entre les « soumissionnaires » qui avaient cru pouvoir prêter le serment du 19 fructidor, et les « non conformites » qui l'avaient refusé, par la lettre de M. Moreau, curé du Poiré-sur-Vie (*voir ce nom*) à M. Paillou, interceptée à la poste en décembre 1798, et dans laquelle l'opportunité de la nouvelle organisation administrative du diocèse était respectueusement mais fermement critiquée, et les « non conformites » assez maltraités. M. Moreau racontait aussi que l'abbé Mady et ses suppléants ne s'empressaient nullement de porter les lettres pastorales à la connaissance des deux partis, et qu'ils en différaient même la publication malgré les instructions de M. Paillou, à qui l'abbé Voyneau, *persona gratissima*, fut chargé de fournir les justifications de circonstance.

La situation était délicate, surtout coïncidant avec les troubles suscités par la victoire des jacobins en fructidor, et M. Voyneau l'exposa comme suit à M. Paillou :

« M. Auger n'est nullement connu pour chef par le public ; sa position actuelle ne le permet pas, ce serait le compromettre sans espoir d'échapper. Celle de Denys (M. Mady) est un peu moins critique ; mais son âge lui ôte bien des ressources. Voilà pourquoi il a déféré tout l'ouvrage à ses deux suppléants, qui, sous sa direction, travaillent de c ncert.

« Le règlement ci-après, rédigé par eux du consentement de Denys, a reçu l'approbation de ce dernier, mais comme il est essentiel d'agir uniformément et tant dans le territoire de Denys que dans celui de Chasnais (M. Auger), il a été envoyé à ce dernier pour qu'il vît à l'approuver ou modifier. Sous peu, nous l'attendons, et de suite il sera mis en vigueur. Pour rendre ce règlement plus intelligible et mieux fixer les incertitudes des ouvriers, on a cru devoir négliger les articles comminatoires contre ceux des frères qui auraient encouru des irrégularités, parce que ce sont des cas particuliers. »

Suit le nouveau règlement, qui annulle pratiquement plusieurs des dispositions des Lettres pastorales, notamment celles qui concernaient le partage du diocèse en différents cantons, et la conduite à tenir envers les « soumissionnaires » :

« Nous, vicaire général, sur l'impossibilité de mettre en pratique la plupart des dispositions ci-dessus (des Lettres pastorales), en vertu du pouvoir qui nous est accordé d'adopter, rejetter, ou restreindre ce qui, en raison des circonstances, nous paraîtra convenable, règlons ce qui suit :

« Attendu qu'il est notoire que des parties du diocèse ne sont pas tenables pour des ministres cachés, nous rejettons pour le moment l'art. 1er ainsi conçu : Nous autorisons notre vicaire-général à diviser le diocèse en autant de cantons qu'il aura de sujets à placer, sans avoir égard aux anciennes circonscriptions des paroisses. »

Quant aux pouvoirs spéciaux les plus étendus, une distinction était faite entre les prêtres « soumissionnaires » et les « non-conformistes » :

Art. 12. — « Malgré le vœu de notre cœur, le silence affecté des nouveaux conformistes (qui ne nous ont pas donné par écrit des marques d'une union sincère), nous contraint d'attendre qu'ils se soient expliqués envers nous, pour leur accorder des pouvoirs ; jusqu'à cette époque, nous les déclarons restreints aux simples pouvoirs curiaux ordinaires dans l'ordre spirituel, chacun dans sa paroisse et sur ses propres

paroissiens seulement, soit que lesdits prêtres soient titulaires ou desservants. »

Pour excuser cette sévérité envers les soumissionnaires, l'abbé Voyneau ajoutait dans sa lettre à M. Paillou :

« Vous voyez, Monsieur, qu'on a admis tout ce qui pouvait l'être dans les circonstances. Par le dernier article surtout MM. les Conformistes seront vivement pressés de s'expliquer. Ces mesures ont paru à plusieurs d'autant plus indispensables que non seulement nous sommes sans cesse embarrassés à leur égard, mais encore parce que ces Messieurs, malgré la connaissance des instructions du Père, viennent tout récemment de renouveler leur serment. A la vérité, ils ne l'ont pas proféré à haute voix dans leurs églises, mais ils en ont signé la formule qui a été affichée en original à l'endroit le plus apparent du lieu de leurs assemblées respectives... La première démarche a pu être faite de bonne foi ; mais peut-on en supposer dans la seconde ?... Ajoutez à cela que, depuis environ sept ou huit mois, quelques-uns se sont permis des sorties jusque dans la chaire de vérité contre les non-conformistes.

« Il en résulte que, malgré nos instructions, leurs auditoires diminuent sensiblement chaque jour. Sans doute, dans leur mauvaise humeur, quoiqu'à tort, ils nous imputent cette désertion de leurs temples, objet pour eux d'un grand prix, puisqu'elle les prive des émoluments qui seuls semblent avoir motivé leur serment.

« Sans rien exiger des conformistes, il a été résolu par les nouveaux chefs de leur proposer de cesser leurs fonctions publiques, et ce, parce que le serment devant être renouvelé tous les ans, et, si les autorités constituées l'exigent, à toutes les fêtes nationales, il s'ensuit qu'en continuant leurs fonctions, ils demeurent sans cesse dans l'occasion prochaine du péché.....

« La grande difficulté est maintenant pour M. Colinière, car, comme vous le voyez, il est impossible actuellement de

lui notifier authentiquement les instructions ; il faut pour cela un moment plus calme. Et cependant, malgré la connaissance qu'il en a, il persiste à aller son train jusqu'à l'époque de la notification ; ceci sera bien malheureux pour les fidèles et fera de bien mauvais ouvrage. Ce n'est pas que M. Colinière expédie par lui-même, mais il a autorisé les Conformistes à agir comme s'il était présent, et ces Messieurs sans doute ne perdront pas avec plaisir cette facilité ; elle ne peut leur être ôtée dans le moment actuel, car, pour cela, il faudrait leur faire connaître les retraites des différents délégués. Croyez cependant qu'au premier calme, rien ne sera négligé pour les ramener. »

Cette longue lettre, dont nous ne donnons ici que des extraits, put parvenir à M. Paillou qui s'empressa de la communiquer à Mgr de Mercy, déjà préparé à un nouvel examen de la situation par la correspondance de Mme Sainton, prieure des Cerisiers. Monseigneur espérait que le temps amènerait une détente favorable à ses désirs, mais il trouvait fâcheux que les laïques prissent part à ces divisions, même des femmes, ceci à l'adresse de Mme Sainton, qu'il traite assez mal, à ce propos, dans sa correspondance.

A la lecture de la lettre de l'abbé Voyneau, Monseigneur fut bien obligé de reconnaître que son clergé était plus divisé que jamais, et qu'il y avait des torts des deux côtés :

« Je suis au désespoir, se hâta-t-il d'écrire à M. Paillou, de ce que les Conformistes ont renouvelé leur serment, et je conçois le scandale qui en résulte. Cette conduite de leur part, après avoir connu mes instructions, ne peut être regardée que comme un acte formel de désobéissance et du mépris de l'autorité de l'évêque, il est difficile de ne pas y voir un acte de schisme... Cependant je veux qu'on les tolère encore et qu'on épuise tous les moyens possibles pour se rapprocher.

« Je vois, avec une douleur extrême, que, de part et d'autre, les esprits sont aigris, que, des deux côtés, l'opposition est

la même, que, de part et d'autre on se détruit, qu'on cherche à se concilier exclusivement la confiance des fidèles.

« J'avais dit qu'il fallait laisser les soumissionnaires au jugement de Dieu et de leur conscience sur le fait de la soumission, qu'il ne fallait rien exiger d'eux que leur réunion sincère de cœur et d'esprit avec les non-soumissionnaires, même quand ils persévéreraient dans leur opinion, qui n'a pas été jugée. J'ai été jusqu'à consentir à ne pas en exiger le sacrifice. Je vois que les non-soumissionnaires ont mal rempli nos intentions. On demande aux soumissionnaires des déclarations par écrit, on met entre eux et les non-soumissionnaires des distinctions, des différences dans la distribution des pouvoirs, ce qui nécessairement les humilie, les aigrit et les éloigne, en prouvant que les autres les tiennent pour suspects. Je voulais qu'on se conduisît comme si ce fatal serment n'eût pas existé, sans cependant ni l'approuver, ni l'imiter, et que, dans l'exercice du ministère, on ne consultât que le mérite personnel, abstraction faite du serment. Ne laissez pas ignorer sur cela ma douleur et mon mécontentement. Je vois dans la conduite des soumissionnaires de grands torts et des choses inexcusables. Mais je pense qu'ils ne sont la faute que de quelques-uns, que tous ne sont pas également coupables, comme je crois que plusieurs non-conformistes ne méritent pas les mêmes reproches.

« Dans l'ordonnance de Mady, ajoute Monseigneur, je n'aime ni n'approuve cette distinction que je vois entre les soumissionnaires et les non-soumissionnaires. J'aurais voulu qu'il n'en eût pas été fait mention, que les dispositions eussent été communes aux uns et aux autres, et qu'on n'eût pas supposé que deux partis existent, car, en parler et surtout les traiter différemment, c'est les entretenir. »

Le prélat regrette aussi que la division par districts n'ait pas été organisée dans le district de Mady comme dans celui de Chasnais : « Il est sûr, dit-il, que ce qui a réussi à Chasnais relativement à la division des cantons pouvait réussir ailleurs, en employant les mêmes moyens, et que du moins on

pouvait en faire l'essai.... Le curé de Chasnais désespère moins que ses collègues des soumissionnaires ; il en a déjà gagné plusieurs, il en gagnera encore, il faut l'espérer. Je voudrais bien qu'il pût gagner Louis Colinière ; cela entraînerait certainement beaucoup d'autres ! »

L'abbé de la Colinière, de vicaire général destitué, était passé en effet chef de parti. Dans l'article 12 de son ordonnance du 12 septembre 1798, Mgr de Mercy, en ôtant les pouvoirs généraux à Louis de la Colinière « confirmait néanmoins ce qu'il avait fait comme vicaire général jusqu'au jour où il aura connaissance de cette mesure ».

Arguant de la teneur de cet article, l'ex-grand-vicaire attendit une notification en règle et dit bien haut que « jusque-là il irait toujours son train ». En raison des circonstances, ce ne fut qu'à Pâques 1799, que l'abbé Voyneau, toujours chargé des missions difficiles, lança la notification canonique. Aux lettres de l'Evêque certifiées par lui, il joignit la lettre suivante, qu'il adressa par voie sûre à l'abbé de la Colinière :

« Il est d'autant plus dur pour moi, Monsieur, d'avoir à vous communiquer, de la part de notre Père commun, des lettres qui peuvent vous être désagréables, que, d'après l'accueil gracieux dont vous m'avez autrefois honoré, on ne pouvait rien ajouter au respect et à la vénération que je conçus pour votre personne et pour vos talents. Croyez, Monsieur, que nos sentiments n'ont été altérés en rien par la souscription que vous avez, dit-on, faite du dernier serment. Toujours j'en fus convaincu, vous ne le souscrivites que parce que vous crûtes que c'était un devoir. Loin de condamner votre démarche, je ne cessai jamais de la justifier par la bonne foi qui la caractérisait, et j'enseignai toujours que, loin de se séparer de vous, la Religion nous prescrivait d'engager les fidèles à vous suivre. Ma doctrine, je le sais, et vous le savez peut-être vous-même, me suscita dans le temps des ennuis ; mais les simples prêtres n'ont aucun caractère pour juger dans les matières de foi, et lorsque l'Eglise n'a pas prononcé, c'est à

nous de nous taire... Vous ne dédaignerez pas de cimenter entre nous tous une union sincère dans la paix et dans la charité ; c'est le vœu de notre Père, et le plus ardent de nos désirs...

« Il serait bien désirable, Monsieur que cette réunion se consommât bientôt... En attendant que vous daignerez m'honorer d'une réponse, je vous prie, Monsieur, ainsi que tous nos frères, d'être intimement persuadés que ce sera toujours avec reconnaissance que je recevrai vos conseils, et que vous ne me vaincrez jamais en procédés honnêtes. »

Convaincus que si M. de la Colinière prenait bien la communication, la réunion des deux partis serait bientôt consommée, M. Mady et ses assesseurs résolurent d'attendre la réponse avant de publier le règlement.

Ce fut à M. Paillou que l'abbé de la Colinière adressa une lettre de récriminations contre l'Evêque, et lui annonça son prochain départ pour Nantes, à l'abri de toute responsabilité. Mgr de Mercy en prit aisément son parti : « Je vous félicite, écrit-il à M. Paillou, d'être débarrassé de Louis de la Colinière, mais très affligé de ses torts : il ne faut jamais désespérer du pêcheur. ».

A la réflexion, l'abbé de la Colinière crut devoir répondre aussi à l'abbé Voyneau. Nous ne connaissons pas le texte de sa lettre, qui apporta néanmoins un peu de consolation à Mgr de Mercy, puisqu'il manda à M. Paillou : « La réponse de la Colinière à M. Voyneau ne me laisse pas sans espérance sur son retour. C'est déjà beaucoup qu'il ait répondu par écrit » (lettre du 2 octobre 1799).

M. de la Colinière fit d'ailleurs sa soumission complète quelque temps après ; à la grande joie de l'Evêque, (lettre du 6 août 1800), il reconnut Mady pour chef, lui demanda des pouvoirs, et travailla sous ses ordres.

Pendant l'été de 1799, deux lettres interceptées de Mgr de Mercy, des 9 et 22 décembre 1799, furent l'occasion d'un redoublement de persécution particulièrement contre les ad-

ministrateurs du diocèse. Avec la saisie de la lettre de M. Moreau, curé du Poiré-sur-Vie, la police se trouvait mise au courant de l'organisation administrative du diocèse, comme en témoigne cette note du ministère de la Police générale, 2e division, 2e section : *Correspondance clandestine :*

« Il paraît, d'après toutes ces lettres, qui appartiennent à la même correspondance et qui répandent du jour les unes sur les autres, que celles qui sont signées † M. C. Is. ont pour auteur *Marie-Charles-Isidore*, ci-devant évêque réfractaire de Luçon, émigré, qu'il envoie d'Allemagne au nommé Paillou, son ci-devant grand-vicaire, demeurant en Espagne, que celui-ci est chargé de les transmettre au nommé *Mady*, prêtre gouvernant par intérim le ci-devant diocèse de Luçon, que Mady et ses deux substituts, dont l'un s'appelle Chasnais, les font circuler ensuite parmi *les frères de l'intérieur*, les prêtres du département de la Vendée, et que ces pernicieuses instructions, si diamétralement opposées aux sages institutions républicaines, servent de règle même aux prêtres fanatiques du ci-devant diocèse de La Rochelle.

« Il est donc urgent et très important de surveiller le plus rigoureusement possible la conduite politique et la correspondance de ces prêtres dangereux, de chercher à découvrir l'asile de ceux qui se tiennent cachés dans le département de la Vendée, de se donner des soins pour savoir quelles sont les saintes femmes Victoire et sa *mère* (1), qui sont les agentes secondaires de ces individus ; enfin, de prendre des renseignements précis et circonstanciés sur tous ceux généralement mentionnés dans ces lettres.

« Remarquez que Moreau et autres personnages semblables sont en correspondance suivie avec leur ci-devant évêque, par l'entremise de Paillou, qu'il paraît que Mady a déjà été inquiété et menacé des mêmes peines que Por. (Brumault de Beauregard) qui sans doute a été déporté, et que c'est Mady

(1) Mme Paillou, belle-sœur et nièce de l'abbé Paillou.

qui lui a succédé comme chef du ci-devant diocèse de Luçon.

« Cherchez également à savoir quelle est cette commune dite Sainte-Hippolyte où Marie-Charles-Isidore De Mercy dit avoir été pour y établir son frère, ainsi qu'un abbé Lejeune. Remarquez que ce Saint-Hippolyte pourrait bien être Saint-Potters, en latin, *Sancti Hippolyti oppidum*, avec d'autant plus de raison que cette ville est dans la Basse-Autriche, ainsi que *Lili Enfeld,* d'où le ci-devant évêque écrit ordinairement, et que ces deux villes ne sont pas éloignées l'une de l'autre.

« Vous me transmettrez tous ces détails dans le plus bref délai possible. »

« *Salut et fraternité*,

DUVAL.

(Archives de la Vendée).

Le 1er juin 1799, le commissaire du Directoire exécutif de la Vendée répondait au ministre de la Police générale :

« CITOYEN MINISTRE,

« Toute cette correspondance que j'ai lue avec attention confirme les intrigues et les efforts que font les prêtres réfractaires déportés et émigrés pour perpétuer dans la Vendée de criminelles espérances et y entraver la marche du gouvernement qu'ils minent sourdement, et qu'ils ne désespèrent pas encore de détruire ; elle prouve aussi qu'Isidore Mercy, vivement affecté de la division qu'a fait naître parmi son clergé rebelle le serment prescrit par la loi du 19 fructidor, prêté par les uns, refusé par le plus grand nombre, emploie tous ses moyens pour concilier les esprits, et empêcher que cette division ne devienne funeste à la cause qu'ils ont le même intérêt à défendre.....

« On s'est borné à ordonner l'arrestation des prêtres contre lesquels vos prédécesseurs ont obtenu des arrêts de déportation, et de ceux qui, depuis le 18 fructidor, se tiennent cachés.

Cette mesure nous a paru politique pour inspirer quelque confiance à ceux qui ont prêté le serment de fructidor, et qui, par cette soumission apparente, ont perdu la confiance d'un grand nombre de leurs sectaires, quoiqu'au fond ils ne valent pas mieux que les réfractaires à cette dernière loi, et pour altérer en même temps l'influence de ceux qui se tiennent cachés, en les mettant aux prises les uns avec les autres ; ce qui est arrivé, puisque le prétendu Père a beaucoup dépensé à les concilier. Je vous prie de me prescrire une règle de conduite à l'égard de ces prêtres réfractaires aux lois de 1792 et qui ont prêté le serment prescrit par la loi du 19 fructidor.

« L'administration centrale vient encore de recommander au général Travot et au capitaine commandant la gendarmerie les poursuites les plus exactes contre Hervouet, Mady et les autres prêtres vendéens qui paraissent jouer les principaux rôles et entretenir une correspondance suivie avec Mercy. Je désire avoir rempli vos vues, etc. »

De leur côté, les administrateurs du département écrivaient le même jour au ministre :

« Le commissaire du Directoire exécutif près notre administration nous a communiqué.... Nous avons donné les ordres les plus précis pour l'arrestation de Mady, Hervouet et Voyneau. Nous avons aussi donné les ordres nécessaires pour la réapposition du séquestre sur les biens de ce même Voyneau, biens dans lesquels la famille avait obtenu de rentrer, parce qu'en 1792, il avait satisfait aux lois et arrêtés des administrations relatifs à la déportation, mais dont nous croyons que la République peut reprendre la jouissance puisqu'il est prouvé que Voyneau a enfreint son ban.

« Nous vous faisons passer une lettre de Paillou à sa nièce. Elle vous prouvera que Paillou correspond dans la Vendée, par Bayonne. L'écriture de Paillou étant assez caractérisée, il nous semble facile de la reconnaître au bureau de poste de Bayonne, et de découvrir ainsi la corrrespondance de ce prêtre déporté. »

Ce fut ce même jour, 13 prairial an VII, que le citoyen Fries, capitaine de la gendarmerie du département, fut requis de faire arrêter et conduire à l'île de Ré, pour être transportés au lieu désigné par le Directoire exécutif, Mady, Hervouet et Voyneau. La même réquisition fut transmise au général Travot. Le général eut beau faire fouiller le pays par ses colonnes, les trois prêtres restèrent introuvables.

Quelque temps après, dans une lettre à l'abbé Paillou, Mgr de Mercy s'étonnait de la sévérité inexplicable que ses procureurs témoignaient aux soumissionnaires : « Je m'étonne que, connaissant nos principes et nos communes intentions, Voyneau s'en soit écarté, ou qu'il ne se soit pas opposé à ce qu'on s'en écartât autant ... Mady est trop timide ; il voit le bien, il l'aime, mais il manque de courage pour l'entreprendre et pour l'exécuter, il donne trop au sentiment des autres. Mais que peut-il craindre, puisqu'il parle en mon nom, puisqu'il ne doit agir que d'après moi. Il sait que je ne veux pas cette distinction de pouvoirs qu'il a voulu mettre entre les soumissionnaires et les non-soumissionnaires qui ne refusent pas de reconnaître mon autorité dans la sienne. Il sait que, hors le cas d'une absolue nécessité, je ne veux pas cette confusion, cette généralité de pouvoirs, et que c'est pour parer à cet abus que je l'ai établi chef, que j'ai voulu qu'il divisât le territoire, qu'il distribuât les ouvriers, et qu'aucun ne fût troublé dans l'exercice de ses fonctions par l'usurpation ou la concurrence des autres. » L'évêque ne cache plus sa surprise d'apprendre que le district de M. Mady n'ait pas été distribué entre les prêtres disponibles. « Où il serait impossible ou dangereux d'en établir, ajoute-t-il, qu'on fasse usage des *Ambulants* dont M. Auger a fait une expérience si utile... Non seulement le procureur Mady ne nous aide pas à déraciner les abus dont on se plaignait, mais il les entretient. Je vois qu'il fait bien peu de choses, j'en espérais mieux. Il est tout simple qu'il se fasse aider ; mais au moins il devrait tout diriger ; c'est pour cela qu'il est établi chef. Il serait bien fâcheux qu'au lieu de conduire, il se laissât

mener. Sa timidité me le faisait craindre. Elle ne peut être qu'un grand obstacle au bien que sûrement il désire, et cet obstacle va nécessairement en croissant, si les temps deviennent plus mauvais. Voyneau vous assure qu'il ne fait rien sans consulter Mady, et en cela il a toute raison, car, de son chef, il ne peut rien, quand l'autre n'est pas empêché, ou qu'il ne l'a pas délégué. Je voudrais qu'il consultât beaucoup ce bon Chasnais, et qu'il le prît pour modèle. Qu'il prenne garde de trop prendre sur lui. » (Lettre du 2 oct. 1799).

Ce que Monseigneur trouve de fâcheux, c'est qu'Hervouet soit placé de manière à ne pouvoir pas être aussi utile qu'il le voudrait et qu'il le pourrait par sa bonne volonté.

EDGAR BOURLOTON.

LE VIEUX BOCAGE QUI S'EN VA

(NOTES DE FOLKLORE ET DE TRADITIONNISME)

COURONNÉ AUX JEUX FLORAUX (1904)

(*Suite*) (1).

LES ANIMAUX (*Suite*) (1).

Mais que dit-il donc le petit Loriot ? Grand voyageur, il a le souvenir des choses vues, là-bas, au pays des Vieux Arvernes :

Loriou ! Loriou !
En Auvergne,
Les prunes sont vertes !

Resté chez nous, cet autre, sur le pommier fleuri, avec une pointe de malice indécente, crie aux échos d'alentour :

Coui ! Coui !
T'a pas vu
Ma petite souris ?

alors que le Merle siffle dans le buisson pour annoncer le mauvais temps. Tout à l'heure, au plus haut du chêne, il va dire que les beaux jours sont proches, en chantant « à son aise ».

(1) Voir la 2e livraison 1909.

Au milieu des épines, « il frappait sur l'enclume » en un cri strident et c'était la venue du froid.

Pourtant, voici la résurrection de la Terre. De son hivernale léthargie, elle secoue le lourd manteau.

Un nid de merles repose sur le sol : il contient une nichée d'artistes, car

Paques haut ou bas,
Ol a trejous daus mrelodeas (1)

Ceux-là seront des siffleurs.

Pirouit ! Pirouit ! Cad'cadac ! Cad cadac !

C'est la Saint-Jean d'Eté avec ses perdreaux volants, que la Saint-Remy verra séparés de la perdrix.

Ainsi l'affirme la tradition :

A la Saint-Jean,
Perdreaux volants ;
A la Saint-Remy,
Tout perdreau sans PERDRIX

Il a déjà grandi celui que guette le plomb meurtrier. S'il a encore le fer à cheval, sa mandibule inférieure plie sous l'effort du doigt. Quand, corps inerte, il deviendra le régal des gourmets, ses plumes ne devront pas servir à la confection de nos couettes et oreillers : le malade qui reposerait sur cette couche, en attendant le trépas, aurait une agonie affreuse.

Avec non moins de soins, il faut se garder de la PIE. Présage de malheurs, l'oiseau maudit de Dieu, faillit causer la perte de Jésus. Hérode avait décidé que celui qui fut le Rédempteur

(1) Variantes :

Paques haut, Paques bas
Petits merles venus au bois
. . . . . .
Il y a de petits merles au bois
. . . . . .
Y aura de p'tits merlaudéas

devait mourir. Un ange avertit la Vierge et la Sainte Famille errait à travers les déserts de l'Egypte. Les oiseaux du ciel se pressaient à la suite des fugitifs pour effacer jusqu'à la trace de leurs pas, rendant ainsi vaines les recherches des soldats romains. La Pie, passant derrière eux, remettait à nu les empreintes de la petite caravane. Jésus, s'apercevant de la traîtrise, prédit au mauvais oiseau qu'il pleuvrait dans son nid :

— Je bâtirai chapelle, répondit la babillarde !

Malgré la forme qu'elle donne à sa demeure, il y pleut toujours et presque toujours la pie porte malheur à ceux qui sont dans son voisinage :

En voyage, si vous trouvez une pie,
Tant pis !
Deux ?
Tant mieux !

Traversant la route, de droite à gauche, en même temps, deux pies annoncent du bonheur, de même qu'un seul de ces oiseaux passant devant vous, et à droite. Sur la gauche elles présagent du malheur.

Rajassent-elles ? — ainsi le paysan, dans une onomatopée essaie de traduire leur cri — ce sont des nouvelles généralement mauvaises, auxquelles il faut s'attendre.

Combien plus doux est le chant du Pigeon, auquel un peu moins de fatuité ne messiérait pas cependant :

Je suis plus beau que toi !
Je suis plus beau que toi !

dit-il à son voisin, quand le matin, présentant son jabot du côté du levant, se roulant dans la poussière ou étendant ses ailes, il indique l'annonce de la pluie.

Pour l'habituer, en son nouveau colombier, quand il change de propriétaire, il faut lui faire manger de l'anis, du son ou une queue de morue ! Mâle ou femelle ne résistent pas à l'accoutumance du pigeonnier avec un tel procédé, encore que le sexe

de ces aimables volatiles ne soit pas difficile à déterminer. Chez les petits, le mâle, en effet, quand on lui présente le doigt avance le bec pour le piquer ; la femelle le retire. D'autre part, le premier a les mandibules plus fortes et plus rouges. Si on les lui pince, il rabat la queue ; la femelle la relève.

Mais tous deux font les difficiles :

Quand le pigeon est saoûl,
Il trouve la jarosse amère.

Pendant ce temps, le Pinson, à grands cris, demande de la salade :

Ran, tan, plan,
Si j'avais du vinaigre,
Je mangerais de la chicorée.

Et le Pivert lape en chantant pour obtenir de l'eau :

Laque ! Laque !

ne cesse-t-il de gémir depuis que Dieu le marqua d'une flétrissure bien méritée.

C'était au début du Monde. Chacun des êtres s'employait de son mieux à seconder le Créateur dans le creusement des ruisseaux et des fontaines. Le Pic, seul, refusa de travailler. Dieu le condamna à ne boire que lorsque la pluie tomberait sur la terre. Plus tard, le Maître de toutes choses fléchit sa colère devant la soif du pivert. Quand il crie :

Laque ! Laque !

notre père des Cieux ouvre toutes grandes les écluses de son Paradis. Sa soif assouvie, le pivert, comme figé autour de l'arbre, frappe sans relâche l'écorce de son bec. Il va, vient autour du tronc, regarde de temps à autre s'il ne l'a point percé de part en part, en réalité moins pour s'assurer de ce fait que de la présence des insectes dérangés dans leur retraite.

Pour durcir son bec, il vient l'aiguiser contre l'herbe que Ra-

belais appelle *Ethiopis* (1) et qui a la propriété de changer en or ce qu'elle touche. Mais, comme la pierre philosophale, elle défie toutes les recherches. Pourtant, elle donnerait de la vigueur aux humains et les rendrait forts « comme des charrettes » si la POULETTE noire — plus simplement encore la POULETTE — ne leur procurait pas la richesse.

Animal diabolique, l'inoffensif oiseau de nos basses-cours est parfois l'auxiliaire le plus docile du Malin pour peupler son enfer. Pour avoir la *poulette*, il suffit de donner au sorcier une goutte de son sang. Cette dernière, mise dans un petit pot en fait sortir l'animal mystérieux qui rapporte deux pièces à son propriétaire quand on lui en confie une seule.

Pour tuer la bête, il faut lui faire prendre un peu de farine mise sous l'autel et à l'insu du prêtre, quand il officie !

La POULE, imitant parfois le cri du coq, chante le *jaulin*. Tuez-la immédiatement :

Quand la poule chante jaulin,
In corps sort de la maisin !

Elle porte toute chance ou tout malheur. Dans une maison ne faisait-elle pas perdre cinq sous par jour ? Ailleurs, c'était un bel écu de six francs !

Un coq blanc porte malheur et les pattes de poulets font dormir ceux qui les mangent.

Montant sur les barrières, les poules « voient venir » l'orage dans le lointain. Le COQ annonce le brouillard par ses « cocoricos » répétés : de même sa compagne quand elle *s'ébroue* (2).

Pour faire pondre cette dernière, il est nécessaire de lui introduire un grain de sel dans le postérieur ; la muqueuse irritée s'ouvre plus souvent pour le passage des œufs ! S'agit-il d'empêcher la poule de couver ? Un simple bain de siège suffit..... dans un baquet !

(1) J. de la Chesnaye. *La Tradition Vendéenne dans Rabelais*, 1909.
(2) Secoue ses plumes dans la poussière.

Mais quand une mariée rentre au village après la cérémonie nuptiale que de confidences dans la basse-cour !

Tout ce monde que l'on aurait crû indifférent aux choses humaines jabote à qui mieux, mieux.

Et ce sont des parlottes bien intéressantes :

Dressé sur ses ergots le Coq dit :

— Y a de l'argent chez nous !

La Dinde répond :

— Y a ni fric, ni froc !
Froc ! Froc !

Le petit Cochet, se mettant de la partie, balbutie, tel un jeune enfant qui essaie ses premières syllabes :

— Qui me mangera,
Moa ?

— Monsieur le Curé, mon bel ami, s'il ne célèbre aucun mariage en Carnaval.

Mais avant que Carême agonise un hymen se prépare : celui du Rossignol. Il arrive la Semaine Sainte et doit être chez nous le Jeudi où le Sauveur gravissait les marches de son Calvaire douloureux.

Grands Dieux, combien le rossignolet est trompeur !

Le Chantre de nos Bocages, celui que tous les poètes à l'envi ont célébré ; l'artiste nocturne dont les modulations merveilleuses ont ravi plus d'une âme éprise d'idéal, le rossignol n'est qu'un affreux drôle !

Rossignolet de France,
Le roi des amoureux,
T'aurais mieux fait de rester en France,
T'aurais rendu mon cœur heureux,

soupire la bergerette conduisant ses moutons, pendant que le fil s'enroule autour du fuseau.

Hélas ! Ce qu'il dit le vilain n'est pas un chant-joliet
Ecoutez :

J'avais une femme ; je l'ai tant battue !
Tu, tu, tu,
Qu'al en a mouru:
Mouru, mouru, mouru !
Quand i'en arai in'aoûtre,
Je la battrai pus, pus, pus
Qu'in p'tit, p'tit, p'tit, p'tit !

Les hommes avaient bien besoin d'un tel conseil !

De tant de vilenies, l'humble Roitelet, porte bonheur, va nous consoler.

Elle est délicieuse son histoire et vaut d'être narrée.

Un jour que la Terre, à peine refroidie, avait cependant besoin de feu, il prit place sur l'aile puissante du Corbeau et franchit les espaces éthérés pour aller quérir chez Dieu lui-même l'étincelle de vie.

Devant tant de sollicitude pour les créatures humaines, Dieu ne put rejeter la demande formulée par un être si chétif. Aussi, plus tard, se souvenant de l'accueil bienveillant reçu dans les cieux, quand l'Enfant-Jésus vagissait dans l'étable de Béthléem, entre le bœuf et l'âne, le Rabretaut lui apporta un réchaud enflammé. Le Sauveur put alors réchauffer ses petits membres endoloris.

Vint un jour de deuil pour l'Humanité. Celui qui prodiguait au Monde des paroles de paix et d'amour tomba victime de la lâcheté des hommes.

Sur le Calvaire, la grande et froide bise en sourdine fait entendre ses *hou ! hou !* lugubres, glaçant en cette minute le dernier souffle de vie qui anime le corps du Galiléen. Jésus de Nazareth expire en la croix d'infâmie qui, demain, deviendra le signe du pardon. Les Saintes Femmes éplorées glissent un long regard douloureux vers le Christ à la face émaciée et sur laquelle la Couronne d'épines a semé des larmes de sang.

Pendant qu'à travers les cèdres, le vent glacé chante l'infernale ronde de la Mort, le Divin supplicié, dans un murmure suprême, plus faible que son vagissement d'enfant à l'étable de Bethléem, demande à boire :

J'ai soif.....

Un soldat lui présente une éponge de fiel.

Alors on vit, fendant la nue noire de tempêtes, un petit roitelet, dans l'urne formée par une feuille arrachée à un vieux mur, apporter au Divin Maître, le bienfaisant liquide.

Et quand au fond de son Paradis d'or, Dieu le père apprit que l'oisel avait, à son fils, fait l'aumône d'une goutte de rosée :

— Je maudirai, dit-il, l'étable de l'homme qui ravira sa couvée au doux passereau ; à travers les prés fleuris, ses bêtes iront toujours boîtant !

Il ajouta :

— Aux méchants, la pointe d'aubépine et d'ajonc, où il aura déposé sa fiente, fera une blessure mortelle.

Comme le roitelet, le Rouge-gorge ou Ripe reçoit l'hospitalité dans nos hameaux. L'huis de nos maisons s'ouvre devant celui qui chante pour annoncer la gelée ou la pluie. C'est l'hiver qui arrive à grands pas, l'hiver avec son cortège de maux que la Traie prédit plus terribles encore :

T'as pas tout vu ;
T'as pas tout vu.
T'en verras bé d'aoûtres,
Bé d'aoûtres !

Patience, cependant, le printemps viendra et avec lui le soleil. Alors le Vanneau, dépistant le chasseur, criera moqueur, prenant son vol :

I t'ai vu !
I t'ai vu !

Plus d'un, en l'occurrence, s'entendra dire par un confrère en Saint-Hubert, plus heureux que lui :

Qui n'a pas mangé d'œufs de vanneau,
N'a pas mangé de bon morceau !

Pourtant il est, dit-on, un procédé infaillible pour prendre les oiseaux. Il leur faut mettre un grain de sel sur la queue ! Le *hic*, toutefois, est d'en arriver là.

Si vous connaissez un nid d'oiseaux, ne dites pas sous les tuiles l'endroit où il est placé : un serpent mangerait les œufs. Ne touchez pas à ces derniers, la mère abandonnerait sa de meure. Ne dites pas, non plus, qu'il contient « tant d'œufs ». Montrez-en le nombre par les doigts. Sans cela le serpent les mangerait et ce serait dommage de ne plus entendre le chant des petits, s'essayant dans le langage de la mère.

Il se pourrait — toutefois la chose n'a pas été vérifiée — que certains d'entre eux soient muets. Chez ces derniers, sur la queue, un petit *pùret* (bouton) les empêche de chanter. Enlevez le malencontreux bouton : l'air comptera de nouveaux artistes, à moins que, comme les poulets nés en mai, d'œufs également pondus pendant ce mois, ils se refusent à prendre toute nourriture et meurent bientôt. Car il est des fous dans la gent ailée, de même qu'il est des anormaux. Tel l'être sorti d'un œuf *coquatrix* pondu par un coq ? ? ! ! ou une poule ayant entretenu de coupables relations avec un serpent ! ! ! ! Exposés à la chaleur pendant un certain temps, ils donnent naissance à un *aspic*.

C'est pour la maison la ruine totale, la malechance constante : le fait est indéniable, disent les commères. D'ailleurs les œufs coquatrix ou sans coque sont petits comme des noisettes et le jaune est de la grosseur d'un grain de mil. Il n'est donc pas étonnant que de tels produits engendrent de tels phénomènes. Le coq, né d'un de ces œufs, couvés dans un nid de pie ne chante-t-il pas toutes les heures, remplaçant avec beaucoup d à propos la pendule dans la maison du pauvre ? Plus est. Le

chat, cet être diabolique, ce commensal de quelques vieilles. . demoiselles, couché sur des œufs les féconde ; il en sort un reptile. Aussi toutes précautions doivent être prises, si on veut que la couvée ne compte que des poulets sains.

Si les œufs sont pris en dehors de la maison, il faut les saler pour franchir un ruisseau. Ils doivent, d'autre part, ne jamais être portés dans les poches. Sous la poule, ils seront mis en nombre impair — 13 excepté — le vendredi, de préférence pour avoir des poulettes.

Pour empêcher que l'orage ne tue le poussin dans l'œuf, il est nécessaire de mettre un morceau de fer dans le nid. Pour faciliter l'éclosion, la ménagère, de sa salive, doit humifier la coque — cette coque qui, brûlée, constitue une cendre excellente pour la charrée.

D'ailleurs avec les œufs, on ne saurait jamais trop prendre de précautions. Leurs coques vides fournissent prétexte — tous mauvais – aux sorciers pour vous causer des ennuis.

Ne les jetez jamais avant de les avoir écrasées : le jeteux de sorts y introduirait un liquide qui vous ferait mourir, à moins que vous ne les enfouissiez dans une taupinière pour conjurer le mal.

Le pire encore serait que le méchant sorcier introduise à l'intérieur de l'œuf brisé un *grillon* ou *cri cri* pour produire des bruits infernaux, évoquer l'âme des revenants ..

Ainsi, les esprits d'outre-tombe, sans leur acquiescement nous viennent visiter. ..

3. — Poissons. — Batraciens et reptiles.

Si l'on en excepte l'Anguille — dont quelques gouttes de sang suffisent pour guérir les buveurs de leur funeste passion ou faire s'agiter en une danse extraordinaire les jeunes filles qui évincèrent leurs amoureux — la Tanche reste dans la guérison de la rate des enfants, un des rares poisons qui

aient quelque relation avec notre folklore. Il n'en est pas de même pour les reptiles ou batraciens qui jouent un grand rôle comme « guérisseurs » de maux que souvent ont engendrés leurs morsures ou leur venim.

Traité en marâtre par la Nature, en maudit par les hommes, le Crapaud se promène sur la tombe de celui qui expie ses crimes au fond de l'Enfer, élit domicile dans *l'alise pacâoude*, la galette mangée avant le jour de Pâques. Une goutte de son venim, dans l'œil, fait mourir si sa viande tue le hideux cancer qui ronge nos chairs. Par une croyance aussi stupide que criminelle, déclarée bête malfaisante, le crapaud expire en nos jardins, pendu à un pieu par l'extrémité de la patte. Fumeur inconscient, il « grille » la cigarette qu'on lui place dans la gueule et meurt par l'éclatement de tout son être, à moins qu'il ne soit supplicié d'autre sorte. Une planche est posée en équilibre et forme croix avec une aiguille de charrette. Un coup sec, frappé à l'extrémité opposée à celle où repose la victime, la fait s'abattre en un haut et mortel saut périlleux.

Et pourtant, fut-il jamais bête plus utile ? Outre le cancer les crapauds guérissent la méningite, la fièvre aphteuse et prédisent la température.

Sortant nombreux le soir, ou dans les buissons « chantant la tendresse », ils annoncent la pluie pour le lendemain alors que la Grenouille croassant à la chute du jour prédit le beau temps. Un dicton populaire, au sujet de la mignonne Raînette, assure la venue de la pluie, parce que :

Autant elle chante en mars,
Autant elle écoute en mai.

Un autre dict, avec une légère variante, affirme la même chose :

Tote grenoïlle qui chante en mars
Se taëse (taît) en avril.

Quand en mai, elle « chante » le soir, il ne gèle pas durant la nuit. Si elle sautille dans les prés, la raînette indique le soleil du lendemain, qui nous fuit lorsqu'elle demeure dans l'eau, ou monte au faîte de l'arbre.

La première fois qu'elle entend son « chant », la ménagère, pour tuer les *puces*, doit battre ses couettes. A cet instant, le côté d'où vient son croassement indique la direction des vents pendant de longs mois.

Ainsi les animaux — même dans le traditionnisme — ne cessent de nous être utiles. Alors qu'endormi, l'homme est menacé par une vipère, le Lézard réveille le dormeur. Cet ami de notre humanité se recommande à nous par d'autres particularités. Sa queue, mise dans la poche d'un joueur, à l'insu de ce dernier, lui fait gagner la forte somme, de même qu'elle assure le bonheur aux futurs époux lors des fiançailles qui, alors, ont lieu sans difficultés. Autrefois, lorsque le tirage au sort existait, il n'est pas une mère ou à son défaut quelque autre personne qui eût laissé partir un conscrit sans placer dans sa poche le précieux talisman qui faisait « apporter un bon numéro ». L'intéressé pouvait lui-même, mais de la main gauche, se munir de l'appendice porte-bonheur. Il est vrai que si, cherchant la bête, il l'eût montrée du doigt, ce dernier lui fut tombé.

Très gourmand de lait — comme les serpents d'ailleurs — le lézard se plaît à traire les vaches. On conte même qu'une fillette ayant bu l'eau d'une mare, avala un petit lézard. L'animal, dans sa nouvelle demeure, trouvant le vivre excellent, grandissait en taille sans trop d'ennuis. Il ne songeait nullement à quitter les délices d'un estomac où le meilleur de la nourriture absorbée composait le menu de ses repas quotidiens. Un jour, cependant — la paysanne trayait ses vaches — le lézard alléché par l'odeur du lait n'y pût tenir. D'un bond, sortant de sa retraite, il se mit à évoluer dans le pot au lait, à la grande joie de son ancienne hôtesse !

A part ses séjours plutôt gênants dans certains estomacs,

le lézard est précieux à beaucoup de points de vue. On n'en peut dire autant de l'ORVET, le *niel* de nos campagnes et de la SALAMANDRE (*sourd* ou *rimouer*), tombant du ciel les jours de grande pluie.

Dieu, qui fit bien toutes choses, ferma à la lumière l'œil de l'orvet et ne permit pas à la salamandre de connaître les sons. Ainsi fut évité un cataclysme ; car

Si le niel voyait,
Si le sourd entendait,
La fin du monde arriverait !

Pour éviter un malheur, il faut tuer la bête démoniaque — c'est l'orvet — et manger sept morceaux de son corps de verre quand on a été mordu par elle ! ! ! !

Plus dangereuse pourtant est la morsure de l'affreuse VIPÈRE que l'on guérit en appliquant sur la plaie la tête du reptile lui-même. Le remède est infaillible parce que le venin reste dans la tête de l'animal.

Mieux serait de l'occire, en évitant son crochet. On monte de la sorte un échelon pour aller au Paradis et on a du bonheur... en réserve si on touche, de sa chaussure, la tête de l'aspic.

La mort du premier serpent vu dans l'année permet à celui qui le tue de vaincre les machinations ourdies contre lui, alors que le *charmeur* qui enleva la vie à un reptile ne peut plus exercer ses talents.

Au mois de mai, par une belle journée, s'il vous arrive de trouver, le long d'une haie plusieurs vipères en « peloton », n'essayez pas de les tuer avec une arme à feu, vous aurez un « râté ». Dans le cas où le coup partirait, l'arme éclaterait entre vos mains. Ne faites non plus aucune comparaison entre la grosseur, la longueur d'un serpent et un membre quelconque du corps : cela porte malheur. Le membre vous sera coupé par accident ou par la suite son ablation deviendra nécessaire

Pourtant de l'excès du mal naît un peu de bien et.... d'hon-

neur pour nous, Vendéens. Les vipères — surtout celles du Bas-Poitou — entraient dans la composition de certains médicaments très réputés antan : l'huile de langues de vipères, le baume de Joseph Balsamo, la poudre de vipères etc... Mme de Sévigné estimait fort les nôtres. N'écrivait-elle pas à son fils ? « Priez M. de Boissy de nous faire venir *deux douzaines* de vipères du Poitou... » (1). A sa fille elle mandait également : « Mme de La Fayette prend *des bouillons* de *vipères* qui lui redonnent une âme et lui donnent des forces à vue d'œil ; elle croit que cela vous serait admirable. On prend cette vipère, on lui coupe la tête, la queue, on l'ouvre, on l'écorche, et toujours elle remue ; une heure, deux heures, on la voit toujours remuer.... (2) »

Aujourd'hui, pour suer, on boit sur la tête, la queue ou la peau des reptiles trempées dans le vinaigre. La peau guérit encore les brûlures et favorise la délivrance des femmes qui s'en ceignent la cuisse droite. Elle aide également à « tirer » les épines de nos chairs. Toutefois, il faut avoir soin de placer la peau du côté où est rentrée l'épine pour éviter que cette dernière sorte en traversant le membre blessé.

Après nos sangsues, presque rivales de celles de Hongrie voici que nos vipères surent mériter... l'estime d'un des plus beaux esprits du Grand Siècle....

4 — Les Insectes, Les Vers etc.

Dans le monde des insectes, les Abeilles sont au premier plan. Quand la mort ravit quelque membre de sa famille, le paysan fait porter le deuil à ses avettes. Un crêpe entoure la ruche ou flotte à son extrémité supérieure, empêchant ainsi les insectes de périr ou de quitter leur *borgnier*.

On ne fleurit plus guère aujourd'hui les ruches. Cette gra-

(1) De juillet 1685.
(2) Du 20 octobre 1679.

cieuse coutume, comme tant d'autres, ne sera plus demain qu'un souvenir. Et pourtant, il me souvient, il y a quelque vingt ans, d'avoir vu dans le jardin d'une de mes tantes ses *borgniers* fleuris à chaque fête de la Vierge :

— C'est, disait ma tante, pour que mes ruches soient bénies Elle allait, la brave femme, jusqu'à faire brûler un cierge à l'autel de la madone et donnait les jours de Notre-Dame le pain bénit sous forme de gâteau. Je manquais rarement la messe en l'occurrence. Il était si bon le gâteau de ma tante !

Mais où les choses d'antan, où le poétique hommage déposé aux fenêtres de celles dont le miel « n'est ne thym, ne marjolaine, mais tout leur ? »

Pour prendre ce miel, sans crainte de l'aiguillon des butineuses de fleurs, il faut se laver les mains avec du vin, ayant séjourné quelque temps dans la bouche. On peut encore enfumer les ruches avec des amarottes.

Quand les abeilles essaiment, pour les ramener à la ruche, on bat de vieilles casseroles, criant :

Loge, ma belle, loge !

ou encore on les asperge d'eau. Mais, en aucun cas, il ne faut proférer un juron quelconque : les abeilles piqueraient très fort le blasphémateur. Le pis serait de détruire l'essaim : un malheur atteindrait quelqu'un de la famille. Mieux vaut donc laisser les avettes se poser où il leur plaît. Et si la ruche devenait déserte, pour la repeupler, il ne faudra jamais acheter les abeilles à prix d'argent, mais les échanger contre du blé ; autrement le *borgnier* ne serait plus jamais habité.

Vous regretteriez sans doute d'avoir agi aussi inconsidérément, comme aussi vous feriez pleurer le Bon Dieu, en rompant le fil de la Vierge tissé par quelque ARAIGNÉE.

Nombreux et longs, dans l'atmosphère, ces fils indiquent une période de beau temps ; courts, ils annoncent la pluie, qu'encore la vilaine bête prédit en sortant de sa toile. Rentre-t-elle

dans son trou ? Les beaux jours sont proches. Si la grosse araignée ou *Moine* affectionne les personnes qui ne se sont pas confessées depuis longtemps,

L'Araignée du matin
Apporte chagrin ;
Araignée du tantôt
Cadeau ;
Araignée du midi,
Pluie ou plaisir ;
Araignée du soir,
Bon espoir.

Sa toile, prise dans un pétrin, arrête le flux de sang en toute saison si, pour être bonnes, les CANTHARIDES doivent être ramassées le matin de la Saint Jean, avant le lever du soleil.

A cet instant, également, sans être vu et à jeun, pour éloigner les chenilles de ses semis, le paysan vendéen y dépose une fleur de sureau ou une branche de vergne (aulne) : cette dernière prise sur un arbre, marquant la limite de trois communes.

Quand les vilaines bêtes ont envahi un champ de choux, il est divers procédés pour les faire émigrer dans le clos du voisin.

Arrachez un chou recouvert de chenilles ; portez-le dans une commune voisine, en le traînant sur le chemin : toutes les bestioles suivront. Des coques d'œufs, coiffant l'extrémité d'un bâton piqué dans la terre du champ infesté, produiront le même effet. Il est vrai que des branches de genêt ou de vergne placées çà et là au milieu des choux, *charment* les chenilles. Dans cet état d'hypnotisme, leur destruction est facile.

La mort de la petite COCCINELLE aurait un résultat différent pour celui qui en serait la cause. Un malheur l'atteindrait, ou les siens seraient victimes de l'adversité.

Laissez sa liberté à la « Bête au Bon Dieu » ; provoquez sa fuite dans les airs, en récitant l'invocation suivante : la coccinelle posée sur le revers de la main :

Petite pirevole,
Vole, vole,
Sur la maison d'école !

Plus bas court la FOURMI, sur la trace laissée par le serpent qui traversa le chemin. L'union faisant la force, la vipère périt qui s'aventure dans une fourmilière. Aussi s'éteint la vie du PAPILLON de nuit qui, le soir, brûla ses ailes à la flamme de la chandelle. Sa mort, du moins, est utile ; pour le lendemain, ce sont des nouvelles ou des visiteurs :

Papillon du matin,
Chagrin;
Papillon du soir,
Espoir.

Le POU a des quartiers de noblesse : sa femelle devient mère et grand'mère *quatorze* fois la nuit durant. La PUCE est rôturière, quand même, elle vit sur « le beau monde ».

Il était une fois un bourgeois, un valet et un pou.....

— Not' maître un pou court sur vous !

— Où est-il ?

— Là, sur votre veste !

— Te voilà cent sous : car le pou est noble.

Ce fut une bonne aubaine pour le serviteur.

A quelque temps de là, une puce cavalcadait sur le « drap » de l'homme aux écus.

— Not' maître ?... Vous avez une puce.

— Imbécile !... Tu me donneras dix francs...

A un taux moins élevé se côte l'ACHET ou VER DE TERRE, que l'on offre en pâture aux jeunes canards.

Les « bouteurs d'achets » vendent, en effet, le lombric vingt centimes le litre. Le métier est peu lucratif. Heureux encore, quand le ver ne s'entête pas dans sa souterraine demeure et répond aux sollicitations de celui qui prépare si traîtreusement la fin de ses jours :

Boute, boute achet,
Tu mangeras dau mollet !

Il est vrai que, lorsque la pluie va tomber, la nuit sortant de son refuge, il est lui-même, le propre artisan de sa perte en révélant par sa fiente le réduit où s'écoulait une vie facile...

Quant au VER LUISANT, il n'y faut pas toucher ni le porter sur soi ; la mort serait le prix de cette témérité !

(*A suivre.*) JEHAN DE LA CHESNAYE.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN BAS-POITOU

AVANT LA RÉVOLUTION

Suite (1).

Lairoux.

1741-1760. — *Bironneau*, curé, enseignait le latin, avec le français, et avait un grand nombre de pensionnaires. Plusieurs de ses successeurs ont continué cet enseignement. (*Reg. paroissiaux*).

Landes-Genusson.

1614. — André *Drouet*, curé, docteur en droit canon, principal et administrateur du collège d'Anjou en l'Université d'Angers, fonde des écoles. (*Reg. paroissiaux*).

Le Langon.

1567. — Le notaire chroniqueur, Pierre Bernard, parle d'un enfant décédé à sept ans, qui lisait l'écriture *de main* en latin et en français : donc il y avait au moins une école.

14 juin 1690. — Le régent a été approuvé verbalement par l'évêque. Il est gagé de 40 liv. par la fabrique. Il a peu d'escholliers. (*Visite de l'évêque*).

Launay en Sainte-Cécile.

21 septembre 1289. — On trouve un instituteur ou précepteur de la jeunesse aux Hospitaliers de Saint-Jean. (*Arch. de la Vienne*).

---

(1) Voir la 2e livraison 1909.

Ajouter aux listes précédentes.

Auzais.

28 juin 1702. — Le sieur Louis *Grimonard*, prêtre du diocèse de Cou-

Laurent-sur-Sèvre (S.)

1652. — Guillaume *Rouillard*, écolâtre et chapelain de Notre-Dame de Saint-Laurent-sur-Sèvre, instruit les enfants de la paroisse (*Chron. par.*)

15 septembre 1715, les habitants réunis veulent une école de la Sagesse pour l'instruction des garçons : le premier régent à cette époque est Frère Mathurin.

---

tances, âgé d'environ 45 ans fait bien la classe et enseigne aux jeunes gens. (*Visite de l'évêque*).

Breuil-Barret.

1er juillet 1690. — Il y a un régent, nommé Hélie *Valet*, marié, de bonnes mœurs, qui fait bien son devoir. (*Visite de l'évêque*).

Champagné.

Vers 1700. — *Delhumeau* est régent des petites écoles. (*Rapport de l'archive départ.*).

Châtaigneraie.

28 avril 1690. — Il y a un régent établi depuis six mois, appelé *Châtelier*, approuvé par l'évêque ; lequel est de bonnes mœurs et s'acquitte bien de son devoir. Il y a une fille fort vertueuse, Thérèse Baranger, qui enseigne les filles, partie par charité. (*Arch. hist. de Saintonge*, XXV).

Charzais.

7 mai 1674.— Il y a un maître d'école à Fraigneau, venu de Charzais où il était. Il est marié et ne tient pas cabaret (*Arch. hist. de Saintonge*, XXV).

Chambretaud.

Juillet 1689. — « Il n'y a d'autre régent en la paroisse que M. le vicaire Pierre Goffreteau, qui fait l'écolle par charité. » (*Visite de l'évêque*).

Doix.

1766-83. — *Ballereau*, régent.

Epesses (les).

28 juin 1688. — « Il y a un régent, Baranger, pour apprendre à lire et à écrire, gagé d'une charge de bled par la fabrique. » (*Visite de l'évêque de la Rochelle*).

Saint-Cyr-des-Gâts.

18 juin 1690. — Il y a ici un régent, depuis un mois, que M. le prieur-curé, François Fourneau, a attiré pour chanter ; lequel fait aussi le catéchisme deux fois la semaine. (*Visite du doyen*, *Arch. hist. de Saintonge*).

Faye-Moreau et Puy-de-Serre.

Septembre 1674. — A Puy-de-Serre, paroisse réunie à Faye-Moreau le 18 septembre 1674, il y a un maître d'école qui est de la paroisse. Il y a longtemps qu'il enseigne et s'en acquitte bien. (*Etat de l'évêque*).

Saint-Martin-de-Fraigneau.

7 mai 1674. — Il y a un maître d'école à Fraigneau, venu de Charzais, il est marié et ne tient pas cabaret. (*Arch. hist. de Saintonge*).

De 1751 à 1752. — Fr. *Jacques*, fr. *Gabriel*, fr. *Joseau.*

1752-70. — Fr. *Pierre.*

1780 à 1790. — Fr. *Aulaire.*

1790. — Fr. *Elie.*

Legé (1).

En 1743. — Une école de charité fondée par Mlle Rousseau de la Rétière, qui laissa une rente annuelle de 300 livres, eut pour premier régent M. *Jarry* prêtre.

Liez.

En 1736. — Pierre *Chesné* est régent sous M. Nicolas Lorin, curé. Acte de 1736 (*Chron. par.*).

Loge-Fougereuse.

En 1789. — *Chaigneau*, régent, devenu membre du Comité royaliste en 93. (*Arch. dép.*).

Luçon.

En 1499. — René *Garnier*, né à Luçon, y est professeur (*Dreux-Durad*).

1554. — Jacques *Goupil*, docteur en théologie y enseigne également. (*Dreux-Durad*).

Vers 1612. — Séminaire-collège fondé par Richelieu et confié aux Lazaristes.

1625. — Le P. *Legentilhomme*, y ouvre une classe pour les garçons.

1631. — Fondation des Ursulines enseignantes qui ouvrent des classes,

---

Gué-de-Velluire.

31 août 1714. — Il y a deux maîtres d'écolles, sçavoir le sieur Ozéas et le sieur Carteron. Ils font assez bien leur devoir (*Etat de l'évêque*).

Fontaines.

26 juin 1702. — Jean *Lalère*, maître d'école

Foussais.

28 septembre 1701. — Il y a une maîtresse d'école qui fait bien son devoir. Il y a aussi une place de maître d'école fondée par Mme de la Varenne : elle doit être occupée par un prêtre, et il y a 700 l. par an pour le dit régent. Le sieur *Brouard* l'occupe. Il doit enseigner les pauvres gratis (*Etat de l'évêque*).

Hilaire-de-Talmont (S.)

8 juin 1683. — M. *Morineau*, curé, dépose entre les mains de M. Froment, syndic du clergé du diocèse de Luçon, mille livres pour les écoles de cette paroisse (*Minute du notaire de la baronnie de Luçon*).

(1) C'est à cette époque que le même évêque voulut pro urer lui-même des écoles aux Magnils et aux Clouzeaux où il avait des propriétés.

sous Mgr de Bragelongue. Elles venaient de Niort, et étaient quatre, conduites par le vicaire général Admiraud. Le P. Gentilhomme curé de Luçon les reçut au nom de l'évêque.

1656. — *Bounin*, chanoine fonde une école.

Octobre 1676. — Pierre *Pâquier*, régent à Luçon, est présent à un mariage à Saint-Valérien.

1680. — Mme *de la Mulnière* de l'Union chrétienne ouvre des écoles de filles sous Mgr de Barillon.

1686. — Joseph *Blaise*, régent de Luçon, époux de Renée Pelleau.

Vers 1705. — Antoine *Froment*, doyen du chapitre fit une fondation en faveur des enfants de la psalette.

Vers 1720. — L'évêque de Lescure donna un régent de latin aux enfants de la ville qui aspiraient aux professions libérales, quand déjà un instituteur primaire donnait gratuitement des leçons de lecture, d'écriture et de calcul.

Supérieures des écoles de l'Union chrétienne, en 1708 : Mme *Marchand de la Routière*, 1722, Mme *de la Garlière*.

En 1720. — François *Petit*, régent. A sa mort, Antoine David curé de Saint-Mathurin et les notables de la ville, représentant les habitants, se réunirent à l'issue des vêpres sous la présidence de Jean Bonnet, procureur-syndic, et *André Chiron* de bonne vie et mœurs, et de la religion catholique, fut nommé à la place du défunt, priant l'évêque de Verthamon de lui accorder les provisions nécessaires à sa fonction. Le syndic auquel répugnait cette nomination voulut résister, mais en vain, car le curé et les habitants agréèrent volontiers le nouvel élu.

En 1754. — François *Borgleteau*, succède, puis Laurent *Appraillé*, et ses enfants en 1778.

En novembre 1769. — Jean-François *Poullet*, maître es-arts et directeur d'un pensionnat.

En 1769. — Egalement, on trouve Louis *Laidet* grammairier et maître de pension.

Mars 1774. — Pierre-Jacques, *Lasserre*, maître écrivain, régent en titre.

En 1788. — Fondation du Petit-Saint-Cyr, pension de jeunes filles et instruction gratuite des pauvres de la ville.

1792. — *Quinement* est régent des petites écoles au traitement de 600 livres. *(Passim).*

Longèves.

21 juin 1690. — Le régent est gagé de 12 livres et 12 boisseaux de blé, et fait fort bien son devoir. (*Visite de l'évêque*).

Lucs (Grand et Petit).

En 1748. — Jérôme *Ripoche.*

3 août 1780. — Sépult. de Jacques *Fleury*, régent de ce lieu, 52 ans à Saint-Pierre-du-Luc.

1784. — Jean-Louis *Guillet*, régent, époux de Angélique Raison.

21 août 1785. — Sépult. de Gabrielle Jean *Lofficier*, régent de cette localité.

1788. — Jean *Ripoche*, a pour traitement 45 livres.

1790. — François *Bardet*, régent, fut massacré par les Bleus en février 1794. Il était de Saint-Pierre-de-Luc et n'avait que vingt-deux ans.

Magnils (les).

En 1721. — L'évèque de Lescure fonda une école de garçons.

1737. — Jean *Léau*, marié à Catherine Chauveau.

1747. — Jean *Bouet*, régent, époux de Jeanne Delahaye, inhumé 12 juillet 1747.

Mars 1750. — Nicolas *Borgleteau*, précepteur de la jeunesse.

1754. — Une école est fondée par l'évêque de Luçon qui y possédait des propriétés.

1763-1767. — Sép. de Jean *Favrou*, régent, décédé subitement à 40 ans.

1767-1790. — Marc-Antoine *Mairand*, régent, parent de Jean-Baptiste, régent des Moutiers Sur-Lay (*Visite de l'év. de Mercy*).

Maillé.

En 1736. — Pierre *Chessé*. (*Arch. départ. L.-B.*).

1770. — Ecole établie par le curé, M. *Herbert*. « Je ne parle pas, écrit-il, de ce que me coûte un maître d'école que j'ai établi dans ma paroisse. C'est un fardeau volontaire que je me suis imposé ».

1785. — Mathurin *Chartier*, précepteur de la jeunesse.

Maillezais.

En 1725. — Philippe-Antoine-Alexandre *Deville*, nommé par Mgr de Champflour, évèque de la Rochelle.

9 mai 1725. — Louis *Guérit*, poursuivi à cette date pour enseigner sans autorisation de l'évèque, est condamné à 50 liv. de dommages et intérêts, et à 3 liv. d'amende.

1762-1784. — Augustin *Magnier*, précepteur de la jeunesse.

1790. — Ecole pour garçons et pour filles.

Mallièvre.

En 1148. — *Jean* était maître d'école, sous le pape Eugène III. (*Charte de Marchegay*).

Malo-du-Bois.

30 juillet 1689. — Le curé Mathurin *Audureau* tient escolle hors le temps des grands travaux à défaut de régent (*Arch. hist. de Saint, XXV*).

Marans.

En 1296. — Garin *Segognius*, précepteur de la jeunesse (1). (*Arch. hist. de Saint. XXV*).

Machecoul (2).

En 1409. — Ecole fréquentée par Jean le Drapier, plus tard devenu chapelain de Gilles de Retz, et curé au diocèse d'Angers.

Mars-la-Réorthe (S.)

1780. — Antoine *Savy*, régent de ce lieu.

Martin-Lars Saint-Hermine (S.)

15 janvier 1764. — « Gabriel *Bonhommeau*, époux de Elisabeth Crémois, âgé de 60 ans, régent de la paroisse, recevait 60 liv. et trois boisseaux et demi de froment. Il a été inhumé le quinzième du mois de janvier. Son *fils* lui a succédé dans sa régence. La somme de soixante livres que recevait ledit régent faisait partie de celle que l'abbé de Salignac distribue tous les ans, de la part du Roy, aux autres paroisses où il y a des écoles. Et comme cette somme et les trois boisseaux de blé n'étaient pas suffisants pour le faire vivre, le régent recevait par mois une rétribution de ses écoliers, selon qu'ils savaient lire seulement, ou écrivaient et comptaient. Signé : (*Bourassau, curé de Saint-Martin*).

Martin-Lars-Tiffauges (S.)

En 1740. — Gabriel *Chesneau*, vicaire, reçoit de la Fabrique 80 liv. pour tenir les petites écoles.

Martin-des-Noyers (S).

17 mai 1780. — *Savy*, régent, parrain à un baptême.

1788. — André Jean *Cacaud* reçoit 40 livres pour sa régence.

Maurice-des-Noues (S.)

En 1701. — *Dymal des Cormiers* : « Nous avons approuvé le sieur Des Cormiers pour les petites écoles et enseigner le latin dans cette paroisse,

(1) Plusieurs enfants des paroisses voisines, de la Vendée, fréquentaient son escolle.

(2) Paroisse de l'ancien Bas-Poitou.

et nous avons consenti, avec les principaux habitants qu'on luy donne sur les revenus de la fabrique la somme de 36 liv. par an. (*Visite d'év. de la Rochelle*).

1704. — André *Hullin*, époux de Marie Baguenard.

1715. — Jacques *Vaslet*, époux de Jeanne Belaud, fille de Laurent bottier.

1748-90. — Jacques *Vaslet*, fils.

1790-1802. — Henri-Guy *Barbareau.*

1802-1820. — Jean *Moreau.*

Maurice-le-Girard (S.)

6 juillet 1701. — « Il y a le nommé Jacques *Raimbaud* approuvé de nous pour les petites écoles. Il doit avoir 30 livr. par ordre de M. l'Intendant. » (*Etat de l'archidiacre*).

Mesmin (S).

En 1738. — Par un acte de fondation, le titulaire du prieuré est obligé de payer l'instruction des enfants de la paroisse. « Ledit prieur, dit Mgr de Menou, donnera des appointements à un régent que nous nommerons. » *(Etat de l'évêque).*

Michel-en-l'Herm (S).

Vers 1718. — L'évêque de Lescure parle de dix jeunes religieux présentés aux Ordres. Il y avait donc une école intérieure comme aussi une autre école où étaient reçus les enfants du dehors. *(V. Abbaye de Saint-Michel p. Brochet).*

1770. — Jean *Michelon*, maître d'école époux de Louise Gouin (1).

Montournais.

19 mai 1778. — Jean *Albert*, dont les fonctions sont prorogées par l'évêque de Mercy, recevait 40 livres de la fabrique paroissiale. *(Visite de l'évêque).*

Montaigu.

Vers 1438. — Fondation par Jehan de Harpédane, Sgr de Montaigu d'une collégiale dont le *chanoine chantre*, écrit M. Métay d'après Dugast-Matifeux, était chargé de l'instruction dans la localité, à la manière des anciens chantres diocésains. *(Revue du Bas-Poitou. Année 1890 p. 435).*

1680. — Collège fondé par les sgrs de Crux. On y faisait la rhétorique.

(1) Au XIVe siècle, il y eut dans cette abbaye un moine, grand astronome, qui fit des découvertes intéressantes, et dont parlait, le 24 mai 93, Lakanal, président du *Comité d'Inst. publ.*

L'Acte de fondation, écrit le Dr Miguen, perdu pendant les guerres de Vendée, faisait une rente de 300 livres (équivalent de nos jours au moins à 1.200 fr.) et donnait une maison pour tenir l'école, où on admettait les enfants pauvres (1).

GARÇONS

Vers 1680. — Pierre *Gourraud*, déc. en mai 1714.

1723-1727. — François de *Boiscourbeau.*

1727-1729. — Mathurin *Le Roux*, (maître d'école pour le latin) ancien élève de l'oratoire de Nantes.

1730. — Philippe *Dupont.*

1732-1742. — Louis *Thibaud.*

1747-63. — Pierre *Martin.*

1763-1781. — Joseph *Le Séguillon,* abbé.

1781-1792. — Claude *Sauvaget.*

FILLES.

Vers 1669. — Création d'un pensionnat par les religieuses fontevristes, lequel subsista jusqu'à la Révolution, 4 octobre 1792. Une quittance apprend que le prix de la pension était de cinq cents livres. Les externes étaient aussi admises.

Vers 1684, et peut-être auparavant, fondation d'une école des filles dites de la *Propagation*, dont voici les noms de quelques régentes.

En 1684. — Marie *Favreau,* décédée en mars 1744, avait enseigné durant plus de quarante ans.

1705. — Renée *Mainguet.*

1744-1760.— Jeanne *Allard*, Jeanne *Gourraud,* Anne *Verdon de Livrais.*

1760-1767. — Marie-Thérèse *Bouffard.*

1760-1778. — Modeste *Girard*, Jeanne *Martin*, Perrine *Potier.*

1781. — Louise *Denécheau des Portes.*

1788-1789. — Marie *Pineau.* (*D'après le Dr Miguen*).

Montsireigne.

En 1778. — Charles *Verdon* qui reçoit 50 livres de la fabrique. (*Etat Irland*).

Mortagne.

En 1689, 23 juillet. — Les deux sœurs Chevé tiennent l'école des filles, il y a bien au moins 50 ans (2) et jouissent de 40 livres (*Visite de l'évêque de Rochelle*).

(1) C'est là, observe le même historien, que l'amiral du Chaffault, Gilles de La Roche-Saint-André, La Réveillère-Cépaux, le conventionnel Goupilleau et beaucoup d'autres firent leurs premières études sous les maîtres suivants.

(2) Ce qui fait remonter l'origine de cette école jusqu'en 1639 au moins.

1656. — Jean *Hay*, prêtre régent.

1667. — N. *Godin.*

1687. — Donation par dame Françoise Pelon de 50 livres de rente pour des régentes.

23 juillet 1689. - Le régent *Daniau* enseignant le latin jouit de 60 livres de rente.

1740. — (1) Jean-Baptiste *Alaïd,* prêtre, est chargé de tenir les écoles de Mortagne. Mgr de Menou ordonne qu'un banc gratuit soit laissé pour les maîtresses.

1740. — *Alaïd,* chapelain de la chapelle de la Haye, est maître des écoles.

1769-1790. — *Renoux*, prêtre, ancien vicaire de Maillezais, est instituteur à Mortagne.

Pour *1790, le 11 mai 1801. Clémenceau,* sous-préfet de Montaigu, répond au ministère Chaptal qu'il y avait en 1790 un collège à Mortagne avec un maître et deux adjoints.

Mouchamps.

10 septembre 1630-1632. — Pierre *Hémard*, régent.

1672-1683. — Louis *Dolmart* (maistre d'escole) huguenot, enseignait le latin et avait des pensionnaires.

1682-1690. — Renée *Grolleau*, maîtresse d'école.

1685. — Jehanne *Méchinaud.*

Mars 1686. — Jean *Arnou* « régent, maistre d'escolle ». époux de Hélène Marcettau.

1700-1712. — Jacques-Louis *Chédanneau*, vicaire et régent.

1713-1727. — Sépult. de Pierre *Le Sage* (maître de grammaire) époux de Marie Martin, inhumé près de lui le 4 octobre suivant.

1724-1729. — Mathurin *Guilbaud*, prêtre, régent.

1734-1759. — Louis-Henri *Gandemer*, régent, époux de Suzanne Poupin.

1724. — Gabriel *Bastard* (sous-régent de ce lieu).

1728-1731. — P. *Baudon*, vicaire-régent.

1769-1776. — Jean *Chauvière* régent, époux de Marie Barré, décembre 25 juillet 1776 à 35 ans.

1763. — Madeleine *Gilbert*, régente.

1777-1792. — Charles-Alexandre *Cahors*, régent, époux de Marie Jaulin.

(1) En 1740, la Fabrique paie aux maîtresses d'école 133 livres, 6 sols au régent de latin, 20 livres au régent des petites écoles, 26 livres, 13 sols. La paroisse était bien pourvue d'écoles.

Pour le traitement ou dotation de ces régents et régentes, V. *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée* ; Année 1903, p. 83, par B. Sarazin.

Notons seulement que Olivier Echallard prieur-curé de Mouchamps, fit vers 1680 une fondation pour un régent et une régente, destinés à l'instruction des enfants des deux sexes de ladite paroisse.

Mouilleron-Pareds.

12 mai 1778. — Théophile-David *Cahors*, dont la fonction est continuée par l'évêque de Mercy, recevait 100 liv. de la fabrique.

12 mai 1778. — Françoise *Fréal* de *Launay*, régente, 50 livres.

1788. — Suzanne *Epailla*, 50 livres.

Moutiers-sur-Lay.

27 mai 1754. — Augustin *Giraud*, vice-régent, prend pour adjoint le suivant :

8 avril 1757-1778. — Hyacinthe-Antoine *Rivallant*, notaire et régent à 50 liv.

Lors de sa visite en 1778, l'évêque de Mercy augmente de 10 livres le traitement de cet instituteur.

1787-1790. — Jean-Baptiste *Mairan*, son gendre, est son successeur.

Moutiers-les-Mauxfaits.

8 octobre 1777. — Louis *André* « que nous avons continué sur le bon témoignage rendu par son curé ». (*De Mercy*).

Mouzeuil.

13 juin 1690. — Vincent *Jeanneau*, régent, approuvé par l'évêque est gagé de 40 écus par an, payé par la fabrique.

Avril 1754. — François *Borgleteau*, régent (*Visite de l'évêque de la Rochelle*).

1754. — Laurent *Appraillé*. Son *fils* lui succède plus tard.

Dans les années suivantes, les registres paroissiaux nous montrent de nombreuses signatures, ce qui prouve que l'instruction était répandue.

Mars 1784. Jean *Gauvin*, maître d'école, marié à Jeanne Aimard.

Nalliers.

Dès 1390. — Jean *Sainlot*, précepteur de la maison d'école, *præceptor domus de scholâ* (*Arch. hist. du Poitou, XXIV*).

1617-1640. — Jean *Beau*, régent, époux de Jeanne Seguin.

1666. — Louis *Bordron*, chantre et régent, a 106 livres (*Ann. d'Emul.* 1879, p. 139).

1677. — Pierre *Barraud*, maître d'escholle.

1703-1735. — P. *Garnier*, payé en argent.

1715. — François *Aubin*, régent.

1719. — Pierre *Coulet.*

1768-1771. — Pierre *Bodin*, maître d'école, veuf de Jeanne Millet, épouse, à Saint-Valérien, Marie Hillairet.

1767. — François *Gauvin*, père.

1778. — Jean *Bodin*, auquel la Fabrique donne la jouissance de 20 boisselées de terre, 60 boisseaux de blé dont un tiers froment, un tiers baillarge, un tiers nature

1772. — Louis *Gauvin*, régent et chantre, décédé cette année même.

Notre-Dame-de-Monts

En 1709. — Cette paroisse possédait des écoles, grâce à la générosité dela famille Rivaudeau. (*Brochet*).

Olonne

En sept. 1443. — Collège ouvert depuis longtemps par les Franciscains, près de leur couvent. (*Arch. hist., VI p. 477. A propos de l'arrenteur d'une maison*).

1775. — François *Thomas*, père régent, décédé en déc. 1777.

1777. — François *Thomas*, fils lui succède, marié en janv. 1779 à Marie Proux.

A. Baraud.

(*A suivre*).

A LA MADONE

SONNET.

Ma mère, ô Vierge sainte, au chevet de mon lit
Le jour où je naquis suspendit votre image,
Votre divin sourire à mon cri répondit
Et mon premier regard vit votre doux visage.
L'enfant depuis longtemps s'est fait homme et vieillit,
Mais sur le grand palier de son vieil héritage
Pour que vous bénissiez ceux qu'il aime, au passage,
Il met votre statue et prosterné vous dit :
Quand la mort sur mon cœur mettra sa main de glace
Faites que sur ma tombe, O Vierge, l'on vous place,
Dans ce dernier berceau bénissez mon sommeil :
Vos yeux perçant le sol comme une double étoile
M'éclaireront sous terre, et le jour du réveil,
Vierge, vous me tendrez un bout de votre voile.

LOUIS de FLEURY.

LE LIVRE D'OR DE LA VENDÉE

ESSAI D'UN MARTYROLOGE VENDÉEN

DE LA RÉVOLUTION

SUITE (1).

CHABOT (Modeste), ex-noble, domiciliée à Luçon, condamnée à mort comme brigande de la Vendée par la Commission militaire de Port-Malo (*sic*) le *29 nivôse an II* (2).

CHABOT (François), 41 ans, marchand, de Challans, condamné à mort par la Commission militaire des Sables-d'Olonne, fusillé aux Sables, le *17 germinal an II* (3).

CHADEVER (Pierre), métayer, âgé de 44 ans, demeurant à Sainte-Cécile.

Arrêté dans son lit pendant la nuit, *sans aucun motif*, il fut traduit devant la Commission militaire de la Rochelle,

(1) Voir le 4e fascicule de 1908.

(2) Prud'hom.

N.-B. Cette victime de la Révolution à Saint-Malo était sans doute la fille du comte de Chabot, dont la 2e femme, Marie-Marguerite Prévost de la Boutetière, mourut de misère dans les prisons du Mans à la fin de 1793.

(3) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*

qui l'écroua dans une des tours de la ville, où il y mourut (*Jugement du 1er jour de la 2e Décade du 2e mois de l'an II* (1).

CHAFFAULT (DU). Les éminents services rendus à l'Église et à la France par cette illustre famille nous font un devoir de lui consacrer une place d'honneur dans ce martyrologe.

Originaire du fief du Chaffault, paroisse de Bouguenais, près Nantes, la famille du Chaffault vint s'établir à la Sénardière, près Montaigu, sur la fin du XVe siècle, continuant à transmettre dans cette contrée les vieilles traditions de piété et de dévouement, qui ont été de tous temps le plus beau titre de gloire de la noblesse française.

C'est assez dire que les du Chaffault ne marchandèrent pas leur sang à la cause catholique et royale en 1793.

Le premier nom qui s'offre à nous est celui de l'amiral.

LOUIS-CHARLES DU CHAFFAULT DE BESNÉ, comte du *Chaffault, amiral de France, grand'Croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.*

Né à Montaigu, le 29 février 1708, le comte du Chaffault est un des hommes qui ont le plus contribué à relever notre marine française au XVIIIe siècle.

Après avoir fourni pendant 70 ans la plus vaillante carrière, et gravi de campagne en campagne, à travers les périls de la mer et des guerres, jusqu'au sommet de la hiérarchie, dont il avait teint tous les degrés de son sang (2), il s'était retiré dans son vieux manoir de Melay pour y goûter un repos qui lui était légitimement dû.

C'est là qu'il vivait paisiblement, partageant son temps

(1) *Archives du Greffe de la Rochelle.*

(2) C'est ainsi qu'en 1756, une division de la flotte française ayant rencontré sur les côtes de la Martinique le vaisseau Anglais *le Warwick*, du Chaffault, qui commandait *l'Atalante*, força *le Warwick* à se rendre après un violent combat. Ce fait d'armes valut à l'intrépide Vendéen une lettre des plus élogieuses du roi Louis XV (*Histoire de la Marine française*, par Lapeyrouse. Bonfils, t. II, p. 410).

En 1778, au combat d'Ouessant, il commandait encore la manœuvre malgré ses 70 années. Il y reçut deux graves blessures, et eût la douleur de voir son fils unique périr à ses côtés.

entre l'agriculture et les œuvres de charité, lorsque la Révolution éclata. Son dévouement de toute la vie à l'autel et au trône ne lui permettait pas, on le pense bien, de suivre le mouvement révolutionnaire. Mais il fit plus : il usa de toute son influence pour l'arrêter, et ne craignit pas davantage d'employer ses connaissances militaires pour le combattre. Ainsi, lors de la reprise de Montaigu par les républicains, en septembre 1793, le voyons-nous donner des ordres de sa fenêtre, pour diriger la résistance des Vendéens (1).

Il n'en fallait pas tant pour provoquer la vengeance d'un pouvoir despotique et barbare. Sur l'ordre du commandant de place, Chavanne, le vieil amiral fut arrêté et conduit à Nantes, où le tribunal révolutionnaire, sans égard pour son grand âge et les services rendus par lui au pays, le fit enfermer au château de Luzançay, transformé en maison de détention.

Dans le même temps, sa demeure de Melay était livrée aux flammes, et ses biens confisqués.

Pendant dix mois, il endura, à Luzançay, les privations d'une dure captivité, les souffrances d'une vieillesse dénuée de tout soin et les insultes de ses gardiens.

Mais, ce qui lui fut le plus sensible, c'était d'entendre les cris épouvantables des malheureux, qu'on engloutissait en masse dans la Loire, qui coulait au pied des murs de sa prison. Ce qui mit enfin le comble à sa douleur, ce fut d'apprendre l'arrestation de son beau-frère, le saint abbé de la Roche-Saint-André.

C'étaient trop d'épreuves et de souffrances à la fois ! Le 29 juin 1794, le vieil amiral succombait dans sa prison à l'âge de 87 ans. La Révolution comptait une victime de plus (2).

(1) *Dépositions de témoins oculaires*, mentionnées par M. Dugast-Mâtifeux (*Sa Biographie*).

(2) Pélagie de la Roche-Saint-André, épouse de l'amiral du Chaffault, était morte à Mélay, au commencement de l'année 1793.

A la même époque, plusieurs autres représentants de cette ancienne maison ont également payé de leur vie leur attachement à la royauté. En effet, des huit enfants qu'avait eus le *comte François-Sylvestre du Chaffault*, neveu de l'amiral, de son épouse Marie-Françoise-Aimée Marin de la Guignardière, six ont succombé par le fait de la Révolution :

1° *Auguste Salomon*, marié avec Mlle Marie-Rosalie de Mac Carthy, mourut en 1804, des suites des misères endurées pendant sa détention à Brouage ;

2° *Alexis-Gilbert*, fut tué après la déroute du Mans.

Ancien officier de la marine royale, il servit d'abord dans l'armée de Charette ; puis, envoyé en mission près de Lescure, il resta à ses côtés, et se distingua à la bataille de Châtillon ;

3° *Henri-Barthélemy*, clerc-tonsuré, servit avec son frère Alexis dans les armées vendéennes, et mourut près de lui, à la déroute du Mans ;

4° *Marie-Henriette-Pélagie*, âgée de 31 ans, épouse de M. Louis de Chevigné, de Chavagnes-en-Paillers, succomba dans l'une des prisons du Mans ;

5° *Marie-Rosalie*, âgée de 18 ans, (d'après les registres de la paroisse Sainte-Croix du Mans), et qui devait être chanoinesse de Remiremont (d'après Beauchet-Filleau), périt avec sa sœur dans la même prison ;

6° Enfin, *Marie-Henriette-Osmane*, épouse d'Alexandre de Rorthays, comte de Marmande, maréchal de camp, fut fusillée comme « brigande ». Mais nous ignorons à quel moment et dans quelle localité.

Dieu épargna à la pauvre mère la douleur de survivre à ses infortunés enfants. La comtesse Sylvestre du Chaffault succomba presqu'en même temps que ses deux filles, Pélagie et Rosalie, dans l'une des prisons du Mans.

Elle avait 50 ans.

Accablé par le poids de tant de deuils, le comte du Chaf-

fault, qui avait lui-même combattu la Révolution dans l'armée de Condé, embrassa en 1809, au retour de l'émigration, l'état ecclésiastique et desservit pendant dix années, avec la plus inépuisable charité, la paroisse de la Guyonnière. Il mourut à Nantes, à l'âge de 85 ans (1).

Chaigneau (Marie-Anne), de Chavagnes-en-Paillers, 12 ans, « tuée par les républicains » le *22 février 1794* (2).

Chaillou (Jean), 17 ans, de la Dédrie, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tué par les républicains » le *7 mai 1794* (3).

Chaillou (François), 30 ans, de la Flocellière, décédé le *11 ventôse an II,* dans les prisons de Fontenay (4).

Chaillou (Jacques), domicilié à Saint-Germain, département de la Vendée (*sic*), condamné à mort comme brigand de la Vendée, par la Commission militaire de Savenay le *3 nivôse an II* (5).

Chaillou (Marguerite), 59 ans ou environ, épouse d'Alexandre Boisseau, « tuée par l'ennemi » au village de la Simonière, en Saint-Fulgent, le *24 juin 1794* (6).

Chaillou (René), marchand de moutons, domicilié à Pouzauges, condamné à mort comme brigand de la Vendée, par le tribunal criminel, le *30 brumaire an II.*

Un sieur *Jean Chaillou*, du Vieux Pouzauges, âgé de

(1) Abbé de Suyrot, *Discours prononcé à la bénédiction de la Chapelle de Mélay*, 1867. Guérin. — Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des anciennes familles du Poitou.* — Voir aussi la notice publiée dans le *Revue du Bas-Poitou*, sur l'Amiral du Chaffaut, par M. l'abbé Baraud.

(2) *Fragments d'un registre de la mairie de Chavagnes-en-Paillers.*

(3) *Id.*

(4) *Registre décès de Fontenay.*

(5) Prud'hom.

(6) *Registre Catholique 1794 de Saint-Fulgent.*

48 ans, mourut à l'hôpital de Fontenay le 27 décembre 1793 (1).

CHAMARD (Jacques), 33 ans, de la Chapelle-aux-Lys, accusé d'avoir été « brigand », mis à mort, biens confisqués. *(Jugement de la Commission militaire de Fontenay, 13 pluviôse an II).*

CHAMARRE (René), 24 ans, de Saint-Pierre-du-Chemin, mort dans les prisons de Niort, le *16 avril 1794* (2).

CHAMBELLAND (Pierre), âgé de 40 à 45 ans, notaire au Puybelliard, époux de Céleste Gauly, fut massacré par les soldats républicains, au passage de la Loire, en présence de ses deux garçons aînés qui n'échappèrent eux-mêmes à la mort que grâce à leur jeune âge.

On les embarqua tous les deux sur un vaisseau de l'Etat. L'un d'eux y mourut de chagrin ; le second, Benjamin, qui raconta tous ces faits, revint en France, sept ans après, ne sachant trop où trouver sa famille et mendiant son pain. Il fut reconnu par Mme Blampain, aieule de M. Blampain, de Sigournay, et cousine issue de germaine, de Céleste Gauly. Mme Blampain le conduisit elle-même chez sa mère, qui, après avoir vu brûler sa maison et sa ferme du Puybelliard, s'était retirée dans une autre de ses fermes à la Chapelle-Thémer.

Cette retraite fut sans doute insuffisante pour la protéger contre la persécution révolutionnaire.

Peu de temps après, en effet, Mme Céleste Gauly fut conduite en prison à Brouage (Charente-Inférieure), ainsi que ses deux filles aînées, *Céleste et Rosalie Chambelland*, et l'une de ses sœurs, *Agathe Gauly*.

Le 9 thermidor les arracha à une mort certaine (3).

(1) *Régistres de l'Etat civil de Fontenay.*
(2) A. Proust.
(3) Au sujet de ces arrestations, feu M. l'abbé Goubant, ancien curé de Saint-Juire, et petit-fils de Pierre Chambelland, nous avait obligeamment communi-

CHAMBELLAND (Rose), femme Seichon, 49 ans, de Saint-Cyr-des-Gâts, accusée d'avoir été parmi les « *brigands* », mise à mort, biens confisqués (*Jugement de la Commission militaire, Fontenay, 13 pluviôse an II*).

CHANCELLIER (Pierre), domicilié à Saint-Georges-de-Montaigu, condamné à mort comme brigand de la Vendée par la commission militaire de Nantes, le *12 nivôse an II* (1).

CHAPELLAIN (Honoré), chirurgien, âgé de 41 ans environ, demeurant à Saint-Prouant, n'a de commun que le nom avec le sieur Chapelain, de la Flocellière qui fut pendant toute la Révolution le plus zélé pourvoyeur de la guillotine de Fontenay.

Entièrement dévoué, au contraire, à la cause Vendéenne, Honoré Chapellain était greffier depuis huit

qué une pièce inédite de ses archives, que nous croyons assez intéressante pour mériter une publication intégrale :

C'est un *Extrait des registres du Comité de Surveillance* du canton de la Jaudonnière.

En voici la teneur :

Séance du 20 fructidor, an II de la République Française, présidée par le citoyen Giraudet, où assistaient les citoyens Masson, Ouvrard, Rivalland, Biaille-Milletière, Giraudet président, et Pasquier, secrétaire.

« Un membre a présanté deux pétitions présentées par *Marie-Anne-Engélique Gauly*, tandante à estre informée des raisons qui ont donné lieu à l'arestation de ses sœurs. Examen fait de la loy du 18 messidor dernier, areste qu'en exécution de la dite Loy, il leur sera donné coppie des raisons qui ont donné lieu à l'arestation de *Céleste* et *Agathe Gauly* ; c'est que la dite Agathe Gauly *a tenu plusieurs propos contre-révolutionnaires relativement à la différence de l'exercice du culte catholique, par les prêtres assermantés ou non assermantés, n'adoptant que les maximes de ces derniers ; et avoir regardé comme illégallement faits et comme adouages les mariages faits par les officiers publics au nom de la loy et non à l'Eglise ; d'avoir noury une partie des citoyens et citoyennes, qu'elle fréquentait, de ses idées, ce qui formet deux parties dans la société relativement à la religion, et cause des malheureuses guerres intestines qui ravagent une partie des départements de l'ouest.*

Fait en comité de surveillance du canton de la Jaudonnière, les jours, moy et an que dessus.

Signé : Biaille-Milletière, Masson, Ouvrard, Rivalland, Giraudet, président et Pasquier, secrétaire.

(1) Prud'hom.

jours seulement du Comité royaliste de Saint-Prouant, lorsqu'il fut arrêté et conduit à la Rochelle.

Il n'en fut pas moins reconnu coupable de crimes impardonnables, et entre autres « *d'avoir été greffier de la municipalité* », « d'avoir été trouvé nanti d'une balle *ma-* « *chée* et d'un petit paquet de poudre ». C'était suffisant pour la Commission militaire. Il fut condamné à mort, le *12 brumaire an II* (1).

CHAPELAIN (Pierre-Marie), vicaire de Saint-Hilaire-de-Mortagne, massacré aux Epesses, le 28 janvier 1794.

CHAPELEAU (Perrine), 60 ans, de Mouchamps, morte dans les prisons de Fontenay, le *27 germinal, an II* (2).

CHARBON (Pierre), meunier, domicilié à Saint-Hilaire-de-Riez, condamné à mort comme brigand de la Vendée, par la commission militaire des Sables, le *3 ventôse an II* (3)

CHARBONNEAU (René), 32 ans, marchand à Saint-Maurice-le Girard. Accusé d'avoir été parmi les *brigands* mis à mort — bien confisqués. (*Jugement de la Commission militaire de Fontenay*, du *23 pluviôse an II.*)

CHARBONNEAU (Marie), domiciliée à Saint-Laurent, condamnée à mort, comme complice des brigands de la Vendée, par la Commission militaire de Nantes, le *18 nivôse an II* (4).

CHARBONNEAU (la femme), meunière à Saint-Laurent, morte dans les prisons du Mans (5).

CHARBONNEAU (Jeanne), de Saint-Laurent-sur Sèvre, dit que l'armée républicaine qui incendiait jusqu'aux moulins, a

(1) *Archives du Greffe de la Rochelle.*
(2) *Registre des décès de Fontenay.*
(3) Prud'hom.
(4) *Idem.*
(5) *Registres de la paroisse Sainte-Croix du Mans*, cités par Chardon.

massacré sa sœur et qu'elle est elle-même restée cachée pendant 24 heures par crainte, dans un fossé (interrogatoire cité par Chardon).

CHARBONNEAU (François), de la paroisse de Saint-Georges de Montaigu, fusillé à la *Donnière*.

On nous a également signalé huit autres habitants de la paroisse, dont les noms ne nous sont pas connus et qui auraient été fusillés près de ce même village.

CHARDONNOT (Pierre), domicilié à Saint-Georges (?) condamné à mort comme brigand de la Vendée par la Commission militaire de Savenay, le 5 nivôse an II (1).

CHARETTE. — Le fils de Charette, inconnu de tous les historiens, fut baptisé à la Garnache, le 3 février 1792, sous le nom de Louis-Athanase. Il était né la veille, et il mourut deux ans après, par suite sans doute des misères de la guerre, dans une ferme où sa mère était cachée sous un déguisement de paysanne (2).

CHARIAU (René), âgé de soixante et quelques années, époux de Marie Fonteneau, «tué par l'ennemi», le *1er février 1794* (3).

CHARRIER (Jacques), 46 ans, laboureur et officier municipal domicilié à Sallertaine, condamné à mort comme brigand de la Vendée par la Commission militaire des Sables, le *5 mai 1793*, et exécuté aux Sables, le 13 entre 3 et 4 heures du soir (4).

CHARRIER (Jeanne), femme Epaud, domiciliée à la Chaize-Gi-

(1) Prud'hom.
(2) *Journal d'un Nantais pendant la Terreur* apud *Revue de Bretagne et Vendée.*
(3) *Registre Forestier, paroisse Saint-Fulgent*, 1794.
(4) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*

raud, morte dans la prison de la Coupe, aux Sables-d'Olonne, le *13 prairial an II* (1).

CHARRIER (René), domicilié au Petit-Bourg des Herbiers, condamné à mort comme conspirateur par la Commission militaire d'Angers, le *23 nivôse an II* (2).

CHARRIET (Jean), domicilié aux Herbiers, condamné à mort, comme brigand de la Vendée, par la Commission militaire de Savenay, le *5 nivôse an II* (3).

CHARRIEU (François-Félix), domicilié à Saint-Laurent, condamné à mort comme brigand de la Vendée par la Commission militaire de Nantes, le *28 nivôse an II* (4) ;

CHARIOT (Louis), domicilié aux Herbiers, condamné à mort comme brigand de la Vendée par la Commission militaire de Savenay, le *3 nivôse an II* (5).

CHARRON (Jacques), 33 ans, du Breuil-Barret, accusé d'avoir sonné le tocsin pour faire rassembler les « brigands », fusillé, biens confisqués. (*Jugement de la Commission militaire de Fontenay du 8 nivôse an II.*)

CHARRON (Jacques), 62 ans, de la commune du Breuil-Barret, exécuté à Niort le 3 mars 1794, sur la place de la Brèche (6).

CHARRON (Louis), de Cezais, condamné à mort par la Commission militaire de Fontenay (*13 décembre 1793—15 avril 1794*) (7).

(1) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*
(2) Prud'hom.
(3) *Idem.*
(4) *Idem.*
(5) *Idem.*
(6) A. Proust.
(7) *Liste Chapelain.*

Charron (Pierre), 26 ans, meunier, domicilié à Saint-Hilaire de-Riez, condamné à mort par la Commission militaire des Sables, et exécuté sur le Remblai, le *5 ventôse an II* (1).

Chasseriau (Jacques), domicilié à Saint-Mars-la-Réorthe, condamné à mort comme brigand de la Vendée par la Commission militaire de Savenay, le *6 nivôse an II* (2).

Chastelier (Marie-Prudence), 4 ans, fille de Louis Chastellier et de Louise Joselon, sa femme, morte dans les prisons de Fontenay, le *11 germinal an II* (3).

Chastelier (Pierre), 32 ans, de Saint-Germain-le-Prinçay mort dans les prisons de Fontenay, le *6 ventôse an II* (4).

Chataignay (Antoine), domicilié à la Jaudonnière, condamné à mort comme brigand de la Vendée par la Commission militaire de Nantes, le *10 nivôse an II* (5).

Chataigner (Mathurin), métayer, demeurant à Saint-Valérien, 61 ans.

Arrêté le 15 juin 1793, dans le bourg par la garde nationale, mort en prison à la Rochelle (6).

Chatigné (Louis), domicilié à Saint-André-Goule-d'Oie, condamné à mort comme brigand de la Vendée par la Commission militaire de Nantes, le *17 nivôse an II* (7).

Chauveau (Modeste), épouse du sieur *Léger Pierre*, dit *Beaulieu*, âgée de 40 ans, domiciliée au moulin d'*Etourneau* près

(1) *Archives du Greffe du tribunal des Sables.*
(2) Prud'hom.
(3) *Registres décès de Fontenay.*
(4) *Idem.*
(5) Prud'hom.
(6) Dans son interrogatoire du 20 juin 1793, au Palais de justice de la Rochelle, il signale comme « chef de brigands » le nommé *Georges*, ancien garde de Claveau, paroisse de Saint-Valérien.
(7) Prud'hom.

Saint-Laurent-sur-Sèvre, morte dans les prisons du Mans, *novembre 1793* (1).

CHAUVEAU (Pierre-Joseph), 31 ans, métayer, à Cheffois, condamné à mort par la Commission militaire de Fontenay, pour avoir « monté la garde avec les *Brigands*, pillé les *patriotes*, et assisté aux batailles » (*19 pluviôse an II*).

CHAUVET (Jacques), 60 ans, de l'*Angellerie*, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, tué par les républicains, le *23 février 1794, jour du grand massacre*. Sa femme, née *Marguerite Marchand* (voir ce nom), périt également quelques semaines après (2).

CHAUVET (Jean), 36 ans, du Beugnon, mort dans les prisons de Niort, le *17 mars 1794* (3).

CHAUVET (François), 30 ans, des Huguetières, paroisse de Chavagnes-en-Paillers, « tué par les Républicains », le *18 octobre 1793* (4).

CHAUVET (Marie), veuve Bridonneau, 50 ans, demeurant à Mouchamp, accusée d'avoir « applaudi et favorisé le *brigandage* ».

Condamnée « à être fusillée sous le plus prompt délai », par la Commission militaire de Fontenay, le *27 frimaire an II*.

CHÉDANNEAU (François), de Chavagnes-en-Paillers, 52 ans, « tué par les républicains », le *6 janvier 1793* (5).

(1) Témoignage de Rose Léger, fille de Pierre à sa propre fille, Jeanne Deval, encore existante à Saint-Laurent en décembre 1879.

(2) *Fragments d'un registre de la mairie de Chavagnes.*

(3) A. Proust.

(4) *Fragments d'un registre de la mairie de Chavagnes.*

(5) *Idem.*

CHENU (Pierre), laboureur, âgé de 53 ans, demeurant à Bourdivaire, paroisse de Sainte-Cécile, fut arrêté le lendemain de la bataille de Luçon, dans la plaine de Corps « par un cavalier national » et conduit dans les prisons de la Rochelle. (*Tour de la Lanterne*).

Dans l'interrogatoire qu'il subit, le 1er juillet suivant, devant le commissaire du district de la Rochelle, Chenu prétendit qu'il avait été égaré par le curé de sa paroisse — l'abbé Dalbert, prêtre « réfractaire » — et que c'était Mlle de Verteuil qui lui avait donné la cocarde blanche. Il ajouta enfin qu'il y avait cinq jours à peine qu'il faisait partie de l'armée vendéenne, lorsque Royrand le força à le suivre sous les murs de Luçon.

Les renseignements demandés à Chantonnay étaient-ils contradictoires ? Nous l'ignorons, mais toujours est-il, qu'il fut dit « atteint et convaincu d'avoir été un des insti-« gateurs des révoltes de la paroisse, de s'être réuni avec « les nommés Giraud et Puaud et fait les rassemble-« ments des *brigands ;* d'avoir été avec lesdits Giraud et « Puaud chez le citoyen Mandin, lui dire qu'il fallait qu'il « trouvât du salpêtre et du soufre pour fabriquer de la « poudre, et que, s'il ne leur en trouvait pas, ils mettraient « sa maison au pillage ; d'avoir en outre été assesseur du « juge de paix du canton et d'avoir crié : Vive Louis XVII ! ».

La Commission militaire de la Rochelle n'en demandait pas davantage. Chenu fut condamné à la peine de mort. (*2 novembre 1793*).

(*A suivre.*) RENÉ VALLETTE.

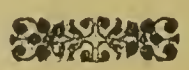

NOS MORTS

M. LE COMTE DE FLEURY

Le 24 novembre dans la petite église de Vieux-Cérier (Charente), une foule recueillie accompagnait à sa dernière demeure un des premiers et des plus appréciés collaborateurs de cette Revue, le Cte Louis de Fleury, rappelé à Dieu dans la 82e année de son âge.

Issu d'une très vieille famille Poitevine, M. L. de Fleury, après de brillantes études de Droit, avait été amené à se fixer en Pologne par une alliance qui le laissa veuf de bonne heure : il retrouva là-bas, dans une seconde union, celle qui devait être la fidèle compagne de sa vie, et le soutien infiniment doux et dévoué des infirmités de ses derniers jours.

Un goût passionné pour les choses du passé, servi par une érudition peu commune, le tourna vite vers l'Archéologie, et chaque séjour qui le ramenait dans ce pays Charentais qu'il aimait était marqué par quelque notice donnée aux Revues spéciales de la Région : notices claires, sans pédanterie, relevées d'une pointe d'humour, illustrées par une plume aussi habile à dessiner qu'à écrire, et où il excellait à jeter sur les questions controversées et obscures un jour nouveau, ingénieux jamais banal (1).

Rien de ce qui touche à notre histoire provinciale, du simple silex préhistorique au château de la Renaissance, ne lui était étranger : sa connaissance des antiquités Polonaises n'était pas moins complète, aussi fut-il tout désigné pour représenter la France, avec MM. Cartailhac et de Baye, et plus spécialement notre Province, au Congrès International archéologique de Moscou en 1890 ; ses hautes qualités

(1) « *Les Cendres de Nalliers.* » — Les *Fours à tuiles gallo-romains de chez Ferroux.* — Une *Borne milliaire du Cimetière d'Ambernac.* — *Vase à Ictus de Vieux-Cerier.* — *Cimetière gallo-romain de chez Chante.* — *Les gisants d'Ansac.* — *Les Chateliers du Bassin de la Vistule.* — *Une prétendue Mélusine Polonaise, etc. etc.*

d'aimable érudit, de spirituel et brillant orateur, d'homme du monde accompli, le mirent de suite aux premiers rangs de cette assemblée de savants et lui valurent, avec un franc succès, la croix de l'Ordre I. R. Polonais de Saint-Stanislas.

M. L. de Fleury n'était pas seulement archéologue, âme d'artiste ses amis avaient parfois dans l'intimité le plaisir délicat de poésies d'un charme pénétrant et d'une exquise sensibilité.

Il était revenu depuis quelques années dans sa maison paternelle des Jaudonières où tant de chers souvenirs berçaient son vieux cœur et d'où l'on aperçoit, dans le petit cimetière paroissial, le caveau de famille où il avait marqué sa place près de parents tendrement aimés. Inlassable travailleur, la plume tomba de ses doigts il y a seulement quelques mois laissant inachevé son dernier ouvrage (1).

Ses amis gardent fidèlement le souvenir de cet esprit charmant, de cette âme haute et généreuse de cette foi chrétienne sans faiblesses vraie figure d'autrefois, qui incarnait si bien ce simple pseudonyme dont il aimait parfois à signer ses Œuvres « un gentilhomme Poitevin ».

A. R. V.

(1) *Un Armorial Poitevin du XVIe siècle.* Mervache. Manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale.

LIVRES NOUVEAUX

M. Paul J. de Cassagnac m'a fait le grand honneur de m'adresser, précédé d'une très aimable dédicace, le nouveau volume qu'il vient d'offrir au public sous ce titre courageux : *Pour la Tradition.*

Ne partageant pas toutes les idées politiques de M. de Cassagnac, je me sens d'autant plus à l'aise pour dire de l'auteur et de son œuvre tout le bien qu'ils méritent. Et d'abord, je ne saurais me dispenser d'exprimer ici l'admiration que m'inspirent MM. Paul et Guy de Cassagnac, qui, au lieu de s'abandonner, comme beaucoup de jeunes gens, aux frivoles et vaines distractions où bien des Français de leur âge se laissent prendre, suivant l'exemple de leur père et de leur aïeul, écrivent, parlent, se dépensent, en un mot, pour empêcher notre malheureux pays de succomber à l'œuvre de décomposition sociale à laquelle le conduit le régime actuel.

Cette fidélité aux traditions ancestrales, je l'avais déjà applaudie, il y a deux années à Soullans, lorsque MM. de Cassagnac et de Delahaye vinrent faire vibrer le pays maraîchin de leur belle et vengeresse éloquence. Je la retrouve aujourd'hui tout entière, dans le livre que l'aîné des deux vaillants frères vient de faire paraître, et que le frère plus jeune a si magnifiquement préfacé.

Après quelques réserves sur les idées, c'est donc de tout cœur que j'applaudis à l'œuvre, aux savantes recherches nécessitées, et au travail intellectuel qu'elles révèlent. Et c'est de tout cœur aussi que je félicite l'auteur des superbes pages qu'il vient d'ajouter à tant d'autres, pour la défense des traditions catholiques et monarchiques qui nous sont également chères.

Nous en recommandons plus particulièrement la lecture aux générations nouvelles. Elles y trouveront le motif de notre fidélité aux grandes causes du passé.

René Vallette.

A Paris, Société française d'imprimerie et Librairie, 15, rue de Cluny, 1910, 1 vol., in-8, 307, p. 3 fr. 50.

*
* *

LIBRAIRIE MAME, TOURS ET PARIS

PIERROT, PIPPO ET Cie, texte de Léon MAGON, illustrations de A. Vimar, album in-4° couverture chromo, **4** fr.

*Pierrot, Pippo et Cie*, tel est le titre du nouvel album que la Maison Mame vient d'éditer somptueusement à l'usage des petits enfants, et même des grands. On admirera une fois de plus, dans ces pages, la verve intarissable et les trésors d'observation déployés par le maître illustrateur, par celui qu'on a surnommé le Grandville du XXe siècle, je veux dire A. Vimar, l'auteur de ces merveilleux recueils *animaliers* qui font la joie des étrennes depuis tant d'années. Mais aussi quel amusant récit que celui des aventures du jeune Pierrot et de ses amies les bêtes, récit mi-réel, mi-fantastique, où tout le monde parle, où le chien Pippo donne des conseils, le chat Minou des coups de griffes, où Jeannot-Lapin accomplit des exploits stupéfiants, où le bon La Fontaine retrouverait les descendants directs des héros de ses *Fables !* Et M. Papillon, flanqué de son ours et de son chameau ! Quelle pitrerie cocasse ! Parcourez ces pages, commentées, assaisonnées d'un grain de malice ou soulignées d'un peu d'émotion par le crayon de Vimar, et vous verrez que les bêtes de nos jours ont autant d'esprit que du vivant du *Bonhomme*. Vimar, d'ailleurs, n'a-t-il pas collaboré avec la Fontaine lui-même ? Mais cela n'empêche pas l'actualité d'abonder dans ce récit pittoresque : ainsi vous saurez que M. Papillon exécute sur son tambour une symphonie intitulée, *la Bataille de Moukden*.

L'ANGLETERRE, depuis son origine jusqu'à nos jours, par E. DE MOUSSAC, illustré de 72 gravures. Un volume in-4°, 1re série. Prix : relié percaline, **8** fr. **50**.

S'inspirant, sur ce point, et sur ce point seulement, de la méthode de Michelet, l'auteur a cherché à faire, avant tout, un livre vivant. Autour des principaux faits de chaque règne, il groupe les détails les plus pittoresques et les plus caractéristiques, de manière à *faire tableau*, à montrer pour ainsi dire, les faits qu'il raconte, et à les fixer dans l'esprit du lecteur. Aux événements de l'histoire, il joint la description du pays, des mœurs et des coutumes, du caractère, du costume même du personnage ; l'étude approfondie, quoique rapide, des constitutions successives qui ont régi l'Angleterre ; des révolutions qui, trop souvent, l'ont ensan-

glantée ; des institutions qui, de l'heptarchie saxonne, ont amené l'empire britannique actuel à la prospérité contemporaine et à l'hégémonie si mondiale à laquelle il peut prétendre de nos jours.

L'auteur a fait non plus un livre d'enfants, mais un ouvrage sérieux, fortement documenté, instructif, qui puisse intéresser l'âge mûr et que la jeunesse elle-même lise avec l'attrait d'un roman. Sous une trame solide formée de documents parfaitement sûrs, — ce en quoi il s'éloigne de Michelet et se place aux antipodes du brillant mais fantaisiste conteur, — il a brodé un récit passionnant. Mais il s'inspire de la plus entière impartialité, et la conserve jusqu'à la fin ; il imprime à tout son volume, — ce qui n'est nullement contradictoire, — un cachet franchement catholique.

VERS JÉRUSALEM, par M. Henri GUERLIN, lauréat de l'Académie française. Ouvrage illustré de 150 photographies de l'auteur et de nombreux croquis à la plume. Reliure, étoffe **12** fr.

C'est la Jérusalem d'aujourd'hui, la Terre sainte dans sa physionomie actuelle que M. Henri Guerlin s'est efforcé de peindre. Trop de voyageurs ne nous ont rapporté de ce pèlerinage au pays du Christ que scandale et déception. Les conclusions de l'auteur de *Vers Jérusalem* sont toutes différentes, et les lecteurs estimeront sans doute que, tant au point de vue moral qu'au point de vue pittoresque, ses conclusions sont justifiées. M. Henri Guerlin est, on le sait, un descripteur habile qui sai rendre visibles et palpables les réalités fugitives du ciel, des monuments et des sites. Il est en outre un excellent photographe, et ses très artistiques clichés ajoutent un charme de plus à ces récits, appuient ses assertions de témoignages irréfutables.

LA DÉFENSE DE PARIS, par Jules Mazé. Un volume in-folio, 2e série, orné de 50 gravures. Prix : relié percaline, tranche dorées, 9 fr.

Dans trois volumes dont il est inutile de rappeler le succès : *les Étapes, héroïques*, *la Terre sanglante*, *les Derniers coups de feu*, Jules Mazé a retracé, sous une forme vivante et dramatique, les rudes étapes de nos principales armées pendant la guerre franco-allemande.

Il lui restait, pour terminer sa tâche, à dire l'effort des armées du Nord, de l'Est et des Vosges, à faire revivre les heures héroïques et douloureuses du Siège de Paris. Il l'a fait de superbe façon dans le volume qui paraît aujourd'hui : *la Défense de Paris*.

Ce volume, on n'en peut douter, sera accueilli avec la même faveur que les précédents.

MA TANTE GIRON, par RENÉ BAZIN, de l'Académie française. Illustrations de G. Dutriac. Un volume petit in-folio Prix : reliure bradel fantaisie, **12** francs.

L'amour discret et sain forme la trame de ce livre. La notation minutieuse des coutumes locales et la poésie des descriptions en font un des meilleurs romans de l'éminent académicien.

Jacques de Lucé aime sa voisine Marthe de Seigny, joue avec elle le jeu des chevaleresques rencontres et finit par l'épouser. René Bazin nous peint merveilleusement le Craonais, ses habitants, leurs usages. Les figures du grand Luneau, des fermiers de la Gerbellière et de l'abbé Courtois ont un certain relief.

LE BALLON FANTOME, par JACQUES DES GACHONS, illustrations de A. Robida. Un volume in-4° carré. Prix : relié percaline **5** fr.

1909 pourra s'appeler, dans l'histoire, l'année des ballons : de prouesse en prouesse, aéroplanes et aérostats s'y sont disputé le royaume de l'air. Mais le vent reste encore le maître des ingénieurs. Dans le *Ballon fantôme*, le vent est vaincu : M. Jacques des Gachons, le romancier bien connu, lauréat de l'Académie française, nous raconte, dans ce roman, les émouvantes aventures et le pittoresque voyage autour du monde d'un jeune milliardaire américain à la recherche du bonheur.

Le *Ballon fantôme* est le livre d'étrennes par excellence, les jeunes filles y trouveront une délicieuse amie, la petite Elisabeth, qui est du voyage, et les jeunes gens aimeront son original cousin Henry.

Les illustrations sont du maître dessinateur A. Robida : c'est tout dire.

CONTES DE FÉES, album in-4° illustré de 16 planches en couleurs et 50 dessins en noir. Prix : cartonné couverture chromo, **3** fr.

Les contes de l'immortel Perrault sont trop connus pour qu'il soit besoin d'en faire de nouveau l'éloge.

Qui n'a pas lu avec intérêt et suivi avec angoisse les odyssées tour à tour charmantes ou terribles, mais toujours captivantes, du Petit Poucet, du Petit Chaperon rouge et d'autres personnages dont les noms sont dans tous les cerveaux enfantins !

L'illustration, d'une précision remarquable, n'est pas le moindre attrait de cet album, qui fera la joie des petits et des grands.

Les éditeurs ont également introduit dans ce livre quelques contes populaires étrangers que les enfants seront heureux de connaître.

***

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie, PARIS

POUCETTE, par Pierre Maël. Ouvrage illustré de 48 gravures, par DUTRIAC. — Un volume in-8°, broché, **3** fr. ; cartonné, tranches dorées, **6** fr.

Ah ! le brave petit cœur que cette Poucette dont le surnom vient de ce qu'elle est, comme le Petit Poucet, la cadette de sept enfants. Amusante coïncidence : ses parents s'appellent M. et Mme Bucheron et, pour mieux approcher encore de la légende, les frères et sœurs de Poucette ne vont-ils pas en pension justement chez M. et Mme Logre ! Ajoutez enfin que, à Noël, Gisèle — dite Poucette — reçoit en cadeau une mignonne paire de bottes rappelant, en plus petit, les bottes de sept lieues !

Dans cette famille de parents insouciants et dépensiers, d'enfants turbulents et joueurs, Poucette est comme le bon génie, le Petit Poucet qui sème les cailloux blancs le long du chemin.

C'est elle qui, économe et prévoyante, a de l'argent le jour où personne n'en a plus; c'est elle qui à la suite d'un coup de tête dû à son affection fraternelle, rapproche les familles Logre et Bûcheron, pour leur plus grand bien. C'est elle qui, par sa précoce sagacité parvient à disculper son frère accusé d'un grave larcin.

Et si, à la fin, son père ruiné recouvre sa fortune il peut bien dire qu'il le doit en partie à Poucette toujours si bien inspirée.

Il n'est pas une petite fille qui, en lisant les aventures de Poucette, n'enviera de pouvoir, comme elle, répandre autour de soi les trésors de son intelligence et de sa bonté.

MUSÉE DE POUPÉES, par Mlle Marie Kœnig. — Un vol. in-8°, illustré de 58 gravures, broché, **2** fr. **60**.

Quelle petite fille n'a désiré posséder, non pas une poupée, mais beaucoup de poupées, toutes les poupées ?

Grâce à Mlle Kœnig, les désirs des petites filles sont comblés. Son livre, si intéressant et si complet, mettra sous leurs yeux les poupées d'autrefois et d'aujourd'hui, celles de chez nous et celles d'ailleurs.

Arrivant en ligne directe de leur province, voici l'Alsacienne au grand nœud noir et la Boulonnaise au bonnet de tulle tuyauté, voici la Savoisienne et la Berrichonne. Avec leurs coiffes délicates, auréoles de lin ou de dentelle ; leurs jupes cossues, leurs velours et leurs alons, elles ne

sont pas seulement charmantes, elles évoquent à merveille le sol et la race dont elles sont issues.

Les petites lectrices que l'histoire intéresse particulièrement chériront les poupées dont les atours rappellent les siècles révolus et qui portent les robes de sainte Geneviève, d'Isabeau de Roubaix, de la reine Amélie. Celles qui rêvent des pays lointains accorderont une attention toute particulière aux poupées arabes, aux kabyles safranées, aux jaunes tonkinoises.

C'est ainsi le cas de dire qu'il y en a pour tous les goûts, et Mlle Kœnig a réalisé, dans ce beau volume illustré de 58 reproductions, un tour de force qui lui conciliera l'affection de toutes les petites filles de France.

LE DERNIER DES CASTEL-MAGNAC, par M. H. de Charlieu. — Un volume in-8°, illustré de 48 gravures, broché, **3** fr.

Le héros de ce romàn ne s'appelle ni Skerlock Holmès ni Raffles, et il n'a eu besoin de rien emprunter à ses collègues anglais pour être ce qu'il est : l'étourdissant policier français Romain Bélair.

Les circonstances mystérieuses où a été assassiné le Marquis Adalbert de Castel-Magnac, dernier du nom, les soupçons qui s'égarent sur un innocent que la sotte incapacité d'un juge envoie au bagne, les prouesses auxquelles se livre Romain Bélair pour l'en tirer et découvrir le vrai coupable, ce n'est là qu'une partie de ce récit aux épisodes nombreux, vivants, pasionnants.

De cet inextricable écheveau l'imperturbable logique et le flair étonnant de Romain Bélair dénouent peu à peu les fils et toute cette obscurité finit soudain par s'illuminer d'une vive clarté.

Jusqu'à la dernière ligne, l'habileté de l'intrigue tient en suspens la curiosité du lecteur auquel un dernier coup de théâtre vient livrer le meurtrier, toujours recherché et jamais atteint, du dernier des Castel-Magnac.

***

LIBRAIRIE P. TÉQUI, 82, RUE BONAPARTE, PARIS-6e

DOM COUTURIER, *Sainte-Bathilde*, reine des Francs. Histoire politique et religieuse. 1 vol. in-8°. Prix : **3** fr. **50**.

La dynastie mérovingienne a marqué sa place dans l'histoire de notre pays autant par ses reines que par ses rois : Clovis et Dagobert ne sont pas plus célèbres que Clotilde, Brunehaut et Frédégonde.

Sainte Bathilde, épouse de Clovis II, clôt la série des grandes reines

mérovingiennes. Le moine anonyme qui a écrit sa vie la compare, à bon droit, aux saintes Clotilde et Radegonde ; volontiers aussi, l'historien la met en parallèle avec Brunehaut, qu'elle égale par la grandeur des vues politiques et qu'elle surpasse par l'honnêteté des moyens employés pour la réaliser.

L'amour de Clovis II fit une reine de Bathilde esclave et étrangère. On ne sait rien de son origine, ni de son enfance, sinon qu'elle était Saxonne et qu'elle fut vendue à Erchinoald, maire du Palais de Neustrie. Avec elle, le lecteur pénètre dans la société gallo-franque ; il en étudie les institutions, la vie domestique, les habitudes, le luxe, les mœurs : il la suit d'étape en étape depuis le gynécée d'Erchinoald jusqu'au Palais de Clovis II.

L'auteur à qui nous devons ce travail a su faire revivre en un relief saisissant cette aimable et puissante figure. Le grand mérite de ce livre est d'avoir remis en pleine lumière cette période mérovingienne encore peu connue et pourtant si captivante de notre vie nationale. Les lecteurs curieux de recherches historiques trouveront profit à l'étude de ce livre, comme aussi les âmes chrétiennes par la connaissance qu'elles y feront de l'une des grandes saintes de la France au septième siècle.

L'Art, la Religion et la Renaissance. Essai sur le dogme et la piété dans l'art de la Renaissance italienne, par M. l'abbé Broussolle, aumônier du Lycée Michelet. 1 vol. in-8° écu, de XVI-496 pages, avec 139 illustrations dans le texte. Prix : 5 francs.

Ce nouvel ouvrage de M. l'abbé Broussolle renferme les Leçons qu'il a données, l'année derrière, à l'Institut catholique de Paris, dans la chaire d'Apologétique. On y retrouvera donc, toujours aussi vivant mais plus fortement documenté, le brillant enseignement du savant professeur dont la compétence exceptionnelle en matière d'art religieux était déjà universellement reconnue, mais qui a été plus spécialement appréciée, à l'Institut catholique de Paris, pendant qu'il y donnait ces Leçons.

L'éditeur n'a reculé devant aucun sacrifice pour en augmenter la valeur par une publication des plus soignées et une documentation d'images aussi riche que copieuse. L'ouvrage, en effet, est illustré de 139 gravures, dessins à la plume, ou reproductions directes, d'après les excellentes photographies de M. Alinari, de Florence. Chacune des gravures est commentée dans un texte spécial, en petits caractères, placé vis-à-vis de l'image pour en faciliter l'étude et sans compliquer celle du grand texte.

Par son incontestable originalité, dont le moindre mérite n'est pas

d'offrir de précieux arguments à l'apologétique chrétienne pour une meilleure intelligence de la Renaissance italienne, ce volume est appelé à un très grand et très légitime succès. C'est une œuvre de haute et saine vulgarisation. Elle atteindra aussi le grand public, et non pas seulement celui des spécialistes en matière d'histoire de l'art.

ABBÉ E. DUPLESSY. *Le Pain des Petits*, explication dialoguée du Catéchisme. Tome Ier : le Symbole des Apôtres. Tome II : les Commandements. Tome III : les Sacrements. 3 vol. in-12. Prix : 6 francs. Chaque volume se vend séparement 2 francs.

Le *Pain des Petits*. Ce titre est *significatif*, et il sera bientôt *populaire*.

Il est *significatif* : l'auteur a voulu se mettre à la portée des *petits*, leur donner, au milieu de tant d'*explications du catéchisme*, une explication *pour eux*, un livre qu'ils puissent lire eux-mêmes et comprendre tout de suite. Hâtons-nous de dire que l'abbé Duplessy y a complètement réussi. Grâce à la forme dialoguée, qui fait de ses chapitres autant de saynètes vivantes, grâce aux images qu'il a semées dans son texte, grâce surtout à cette captivante limpidité que lui reconnaissent tous ceux qui ont lu ses œuvres de controverse populaire, il a su rendre accessibles et intéressantes pour les enfants toutes les vérités religieuses.

C'est pourquoi nous disions que ce titre, le *Pain des Petits*, deviendra rapidement *populaire*. Quelle dame catéchiste, quel prêtre avisé ne voudrait avoir à sa disposition, une si riche mine d'explications, de comparaisons, de lectures, et même de dialogues pour les fêtes du catéchisme.

Z Z Z.

CORRESPONDANCE

Nous recevons de M. l'abbé Uzureau, notre distingué confrère de l'*Anjou Historique*, une longue lettre en réponse aux quelques lignes de la dernière Chronique de la *Revue*, où nous avions noté son différend avec notre excellent ami, M. Béraud, directeur de la *Revue de l'Ouest*, relativement au caractère de la guerre de Vendée.

Faute de place, et pour ne pas rouvrir ici une polémique déjà close ailleurs, nous nous bornons à reproduire le passage essentiel de la lettre de M. Uzureau, afin de lui donner un témoignage des sentiments réciproques de bonne confraternité que nous désirons maintenir entre la *Revue du Bas-Poitou* et l'*Anjou Historique* :

Monsieur le Directeur,

Dans le dernier fascicule de la *Revue du Bas-Poitou* vous voulez bien vous occuper de la polémique de presse qui s'est élevée entre M. Béraud, directeur de la *Revue de l'Ouest* et moi, au sujet des Causes de la Guerre de Vendée. . . . . .

. . . . . .

J'ai dit que cette cause était exclusivement religieuse à ses débuts seulement, mais pas du tout après, comme vous semblez me le faire dire... — Je reconnais même qu'à la fin, elle fut plus royaliste que religieuse.

Ce sont des affaires religieuses qui ont touché les Vendéens, les ont préoccupés et par là les ont déterminés à l'insurrection ; mais celle-ci *une fois commencée*, la cause religieuse s'est soudée d'une façon toute naturelle à la cause politique. Il ne pouvait en être autrement, et le drapeau royal était forcément celui des insurgés, étant l'expression politique de leurs revendications. . . . . .

Daignez agréer etc, . . .

F. Uzureau, directeur de l'*Anjou Historique*.

CHRONIQUE

Découverte de sculptures gallo-romaines à la Coudray, commune de Payré-sur-Vendée. — En avril 1909, en démolissant une bâtisse du XVe siècle pour la transformer en grange et en étables, on mit à découvert la portion supérieure d'une colonne engagée avec son chapiteau provenant de la villa gallo-romaine qui fut à la Coudray.

D'après le style architectural, que ce fragment nous révèle, il faut en reporter la date aux premiers siècles de notre ère.

La nature de la pierre employée est celle de Payré.

Le sujet sculptural exécuté par l'artiste gallo-romain, sur toute la hauteur de la colonne, est une vigne dont les branches entrelacées portent des pampres et des grappes mûres que des grives viennent becqueter.

Cette pierre, vestige intéressant d'un somptueux édifice, a dû rester longtemps couchée dans le sol qui l'aura d'abord préservée, puis demeurer exposée à des frottements prolongés qui l'ont usée et rendue fruste.

Vers la fin du XVe siècle, elle fut utilisée, avec d'autres débris de la villa, dans les murs de la petite maison borderie que les seigneurs de Vouvent, propriétaires de la Coudray, y faisaient alors construire.

L'excellent docteur, M. Emilien Bourasseau, ayant manifesté le désir de posséder cette relique de nos vieux temps, M. et Mme Boucher, propriétaires actuels de la Coudray, lui en ont fait un hommage gracieux. Elle est donc émigrée à Foussais, maison du Grand Logis, où elle enrichit la collection du savant amateur.

Il convient de rappeler qu'en 1891, M. Octave de Rochebrune, venu avec d'autres érudits pour étudier les traces de l'antique villa, emporta chez lui au Château de Terre-Neuve, un tronçon de la même colonne

que l'on fit, tout exprès, retirer des murs où elle se trouvait aussi engagée.

Les photogravures de cette colonne, ainsi que des autres sculptures absolument remarquables, paraîtront dans le prochain n° de la *Revue*, accompagnées d'une notice très complète de la découverte.

A Payré-sur-Vendée, le 28 novembre 1909.

FALLOURD.

*
* *

UN ROCHER à CUPULES DE L'ILE D'YEU, CORRESPONDANT A UNE CONSTELLATION. — A la séance de novembre 1909 de la *Société préhistorique de France*, notre collaborateur, M. le Dr Marcel Baudouin, qui est le secrétaire général, a démontré, — *décalques* précis en main rapprochés des *Cartes célestes*, — qu'un *Rocher à Cupules*, de l'Ile d'Yeu (Vendée), découvert par lui en 1907-1908, reproduisait, à peu près, une partie d'une constellation bien connue : la *Tête du Dragon !* C'est le Rocher du *Grand Chiron des Chauvitelières*.

Depuis longtemps, la théorie, qui veut que les *pierres à gravures sur rochers*, en forme de *Cupules*, ne soient que des sortes de *cartes célestes*, plus ou moins précises, a pénétré dans les milieux scientifiques ; et il est inutile d'insister sur ce sujet classique. — Mais, le point curieux de l'observation de notre collaborateur, c'est que, dans ce cas particulier, il a trouvé :

1° Les *distances angulaires* ; 2° les *angles stellaires*, et qu'il y a noté à peu de chose près, une concordance frappante. — D'autre part, il y a concordance aussi pour la *Grandeur des Etoiles, comparée à celle des Cupules* ; et pour l'*Orientation générale* de l'ensemble de la gravure, qui correspond à la situation de la *Tête du Dragon*, en avril, vers 9 h. du soir.

Certes, les angles stellaires et les distances angulaires n'étaient pas les mêmes, à l'époque néolithique, époque à laquelle, remontent les Cupules de l'Ile-d'Yeu (Vendée) ! Mais les différences constatées sont si peu importantes qu'on en demeure étonné. .

Ce fait, évidemment, n'est pas suffisant à lui seul pour faire admettre, de suite, la THÉORIE STELLAIRE DES CUPULES ; mais il faut avouer qu'il est très impressionnant ! — Cette communication a produit une très vive sensation dans les milieux préhistoriques, nous écrit-on.

32e ANNIVERSAIRE. — « Le 21 novembre, lisons-nous dans la *Semaine Catholique*, a ramené l'anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Catteau, dans la cathédrale de Luçon, et cela pour la trente-deuxième fois. Rares sont, en France, à l'heure actuelle, les évêques qui comptent à

leur actif une série aussi longue de campagnes apostoliques. Et, dans cet intervalle, que de travaux, que de soucis, que d'œuvres accomplies ! A l'aurore de son ministère dans le diocèse qui lui était confié, le nouvel évêque de Luçon orienta son zèle vers l'enfance et sa parole fit surgir, sur tous les points du sol vendéen, une véritable floraison d'écoles chrétiennes. Au déclin de sa course, c'est l'enfance encore qui est l'objet de ses paternelles sollicitudes : la guerre qui sévit contre la foi des générations naissantes n'aura pas permis à celui qui fut appelé si justement « l'évêque des écoles » de se détourner un instant de ce qui fut sa première et sera sans doute sa dernière pensée. Puisse Dieu le conserver longtemps encore parmi nous, afin de mener la lutte vaillante et d'assurer, conformément à sa devise, le maintien et l'extension du règne de Jésus-Christ dans la terre de Vendée : *Opportet illum regnare !* C'est le vœu que tous, prêtres et fidèles, en ce jour de joyeux souvenir, demanderont à Dieu de réaliser. »

La *Revue du Bas-Poitou* est heureuse d'unir ses respectueux hommages à ceux qui, de tous les points du diocèse — venant du clergé ou des fidèles — montent vers Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Luçon. *Ad multos annos !*

Un cinquantenaire d'Artiste. — Le 19 décembre dernier, il y a eu cinquante années que notre excellent compatriote et ami, M. Jules Robuchon le distingué auteur des *Paysages et Monuments du Poitou*, faisait ses débuts dans la photographie.

Dans notre prochain fascicule, nous comptons consacrer un article spécial à l'œuvre du sympathique artiste vendéen.

Mais dès à présent nous tenons à lui adresser nos compliments et vœux les meilleurs, en attendant qu'une récompense bien méritée vienne officiellement reconnaître son apprécié talent et son persévérant labeur.

A l'Exposition des Artistes Bretons, de Nantes. — *Mlle de Chateaubriant* a exposé une collection remarquable de broderies et dentelles, d'une exécution très habile et d'une composition originale. Points à l'aiguille, broderie au passé, ornent des ceintures, des mouchoirs, des écharpes et des cadres à photographies avec une variété de procédés et une fertilité de ressources qu'il est rare de réunir.

Un juste Hommage. — M. Roger Lambelin, directeur du bureau politique de Monseigneur le duc d'Orléans, vient d'adresser à notre excellent confrère et ami M. Rincé, hier encore directeur de la *Vendée*, la lettre suivante :

« *Ayant appris que vous quittiez là* Vendée, *après y avoir, pendant*

23 ans, défendu les causes sacrées dont dépend le relèvement de la France, j'ai demandé à Monseigneur le duc d'Orléans une photographie signée à votre intention. Le Prince, que je viens de voir à Bruxelles, s'est empressé de déférer à mon désir et m'a chargé de vous exprimer sa gratitude pour les services rendus à l'idée monarchique, dans un département où l'on a gardé le souvenir des héroïsmes d'autrefois. Je vous envoie donc sous pli recommandé la photographie de Monseigneur et vous prie de croire, cher Monsieur, à mes sentiments les plus distingués et dévoués.

« ROGER LAMBELIN. »

Cette marque de gratitude du Prince ne surprendra aucun de ceux qui savent avec quel dévouement et quelle inébranlable fermeté M. Rincé a combattu, durant tant d'années, pour la cause de la Religion et de la Monarchie nationale.

Nous l'en félicitons cordialement.

EXPOSITION INTERNATIONALE. — Une exposition internationale aura lieu de mai à septembre 1910, pendant la saison balnéaire, aux Sables et Château-d'Olonne.

Elle sera installée dans les vastes terrains (12.000 mètres carrés) à la Rudelière, à proximité du Casino des Pins, appartenant à M. Carrère, capitaine au 93e de ligne.

La direction de l'exposition est confiée à M. H. Larrivé, qui offre la garantie d'une haute compétence unie à une série de succès précédents obtenus en diverses villes.

Les vastes salles, où figurera l'exposition, sont un emplacement merveilleux qui permettra de disposer toutes choses à la grande satisfaction des exposants et du public.

Pour donner le plus grand attrait à cette exposition, des fêtes seront données pendant toute sa durée, et ces fêtes seront organisées avec le plus grand soin et avec la plus grande variété.

Déjà, de nombreux industriels et commerçants de la région ont répondu au premier appel de la direction et tout fait prévoir non seulement que les emplacements dont on dispose seront rapidement retenus, mais que ces emplacements seront occupés par des merveilles industrielles et commerciales.

CONFÉRENCES. — Le 24 octobre dernier, la Société d'Emulation a tenu aux Sables une séance fort intéressante, sous la présidence de M. l'abbé Rousseau, aumônier du lycée de la Roche.

Dans un discours d'une belle facture littéraire, M. l'abbé Rousseau, présenta le conférencier et rappela le passé glorieux de la cité sablaise,

notamment un épisode des guerres navales de la Révolution. Cette page d'histoire traitée avec un style alerte, coloré, spirituel, et avec une diction d'une simplicité et d'un charme saisissant, produisit la meilleure impression.

Après lui, M. Jehan de la Chesnaye, notre excellent collaborateur, commença sa conférence sur « les animaux dans le traditionnisme et le folklore vendéens ».

De prime abord, un tel sujet semble n'offrir qu'un intérêt restreint, mais quand il est développé par le chercheur infatigable, l'écrivain délicat, le conteur subtil, l'exquis poète naturiste qu'est notre ami Jehan de la Chesnaye, il devient captivant au possible, car, autour des animaux auxquels parfois il donne la parole — imitant en cela, mais d'une tout autre façon le bon La Fontaine — se groupent, en bouquets suaves et d'un coloris harmonieux et savant, toutes les fleurs de légendes que Jehan de la Chesnaye a rapportées de ses voyages au pays merveilleux des coutumes et des traditions vendéennes.

Nos lecteurs retrouveront ici même, sous la rubrique du « *Vieux Bocage* » l'écho fidèle de cette charmante et érudite conférence.

— Au début de décembre 1909, à la *Société artistique et littéraire de l'Ouest*, une *Conférence*, appuyée sur plus de soixante projections lumineuses, de photographies originales et inédites, a été faite par M. le Dr Marcel Baudouin, un folkloriste éminent et l'un des fondateurs de cette science, nouvelle pour la France.

Il a parlé pendant plus d'une heure avec sa compétence unique de Savant et de Vendéen d'origine, sa foi enthousiaste de spécialiste, qui a tout appris sur le terrain, en homme habitué à discuter en public les théories scientifiques les plus ardues.

Grâce à ses explications très claires, mises à la portée du grand public, il a réussi à faire comprendre l'état d'âme, actuel et passé, des Vendéens, l'évolution des vieilles coutumes qu'il a résumées, le sens vrai des légendes qu'il a citées, et surtout l'ancienneté très réelle et le très grand intérêt scientifique de tout ce qu'autrefois on traitait de « Contes de bonnes femmes » et de « Fables ». Il a montré que tout cela est de la vraie *Science;* et que, quand on connaît son métier, on peut tirer de curieuses conclusions de ces fines observations.

La Conférence s'est terminée par une *Audition de chansons de l'Ouest*, qu'avait bien voulu apprendre et qu'a chantées Mme Marie Benda.

Mme Benda avait choisi deux des plus jolies chansons d'amour de notre pays : *En revenant des Noces,* et *Celui que mon cœur aime tant;* ainsi qu'une ronde, célèbre dans l'Ouest : *Dans mon cœur il n'y a point d'amour !*

M. le Dr Marcel Baudouin, à la fin de sa causerie, avai eu soin de donner quelques explications sur ces trois morceaux.

En revenant des Noces n'est pas autre chose qu'une variante locale de la vieille chanson française *La Claire Fontaine*, si bien étudiée, en 1899, par M. Georges Doncieux, et commentée à diverses reprises par Maurice Bouchor, etc. C'est une pièce aussi célèbre en Normandie qu'en Vendée et en Saintonge !

Celui que mon cœur aime tant se rapporte à un thème, qui doit être aussi vieux que le monde; on le retrouve partout : en Allemagne, en Sardaigne, en Grèce, etc. C'est l'histoire de l'*Oiseau*, commis-voyageur pour jeunes filles à l'âme en peine! L'oiseau, en effet, ayant eu des ailes bien avant que l'homme ait utilisé l'aéroplane, il ne faut pas s'étonner s'il a été choisi de bonne heure pour les messages amoureux !

Dans mon cœur il n'y a point d'amour, il y a encore une histoire d'oiseau. Mais, cette fois, il s'agit d'un rossignol donneur de conseils ! D'ailleurs la jeune fille à laquelle il s'adresse doit être de tempérament assez moderne, car elle semble pressée d'aboutir :

Si l'on n'me mari' bientôt,
Je ferai un beau tapage !
Je cass'rai les pots, les plats,
Je cass'rai tout le ménage !

Cela promet de la tranquillité pour le futur mari ! Mais il est probable que ce ne sera que beaucoup de bruit... pour *rien*, pour un vrai et banal mariage! Mais, toute la vie simple est dans de telles pensées ; et, en somme, c'est ainsi qu'il faut la prendre ! — E.

Nos Collaborateurs. — Notre distingué collaborateur M. A Métay met la dernière main à un curieux et complet *Vocabulaire du Patois en Bas-Poitou*.

— Mlle Merland de Chaillé, qui sous le pseudonyme de *Mimosa du Gué*, avait publié, ici même, une si charmante pièce de vers intitulée : *Le Capot de grand'maman*, a pris le voile dans la chapelle des Carmélites de Luçon, le 22 novembre.

— M. Bocquier, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Fontenay et qui a naguère collaboré à la *Revue du Bas-Poitou*, a été reçu inspecteur primaire.

Nos sincères félicitations.

Nos compatriotes. — Par décision du ministre de la marine en date du 25 novembre 1909, a été inscrit au tableau de concours pour le grade d'officier de la Légion d'honneur, M. le capitaine de frégate Merveilleux

du Vignaux. Services exceptionnels rendus pour l'organisation du service de l'artillerie à bord des bâtiments de la flotte.

— M. François Baudry, neveu de Paul Baudry, l'illustre peintre Yonnais, a été reçu le premier à l'Ecole des Chartes.

— M. Bonabes de Rougé, fils du regretté Conseiller général des Essarts, vient de passer avec succès son examen de licences-ès-lettres.

— M. le comte de Froidefond de Farges, capitaine de cavalerie, et beau-frère de M. le marquis de Hillerin, le sympathique maire de la Flocellière, vient de subir avec succès et les éloges du jury les examens de Licence ès lettres [illegible] de Paris.

[illegible] de la Légion d'honneur.

— M. le Docteur Mignen vient de recevoir la rosette d'officier d'Instruction Publique.

Nos compliments à tous.

L'autoplane d'Emmanuel Aimé. — Le Salon de l'Aéronautique vient de clore ses portes, et les monoplans, biplans, triplans sont repartis pour de nouveaux exploits. Notre compatriote Emmanuel Aimé, qui s'était déjà fait remarquer naguère aux côtés de Santos-Dumont, avait exposé un appareil de son invention, qui a obtenu un succès mérité.

L'*Autoplane* a pour but d'apporter sa contribution à la solution de deux points importants du problème général de l'aviation : 1° l'essor immédiat, quel que soit le terrain sans roues ni lancement préalable ; 2° la vitesse réglable et « modérable » à volonté jusqu'au planement immobile.

Souhaitons au nouvel appareil de s'élever bientôt dans les airs pour quelque prouesse qui fera oublier celles des Latham et des Lambert.

Ligue des Femmes Françaises. — Les réunions cantonales qui se succèdent prouvent les progrès de la Ligue en Vendée. Après celles de l'Ile-d'Yeu, du Poiré-sur-Vie, qui comptaient jusqu'à 700 femmes, la réunion de Palluau fut aussi nombreuse dans le beau cadre des ruines du château historique de Palluau. Organisée par Mlle Martineau, présidente cantonale, et par Mlle Dorion, elle eut lieu sous la présidence de M. le Doyen. MM. les Curés de Saint-Christophe, Maché, la Chapelle-Palluau, Falleron, Grand'Landes, étaient à cette réunion où leurs paroisses étaient largement représentées. La conférence donnée par la marquise de Lespinay avait pour sujet : « La femme chrétienne et la question scolaire ».

Une réunion de dizainières eut lieu ensuite ; le sujet de la causerie fut : « La formation des élites et la division du travail ».

Prix de Vertu. — Jeudi a eu lieu, sous la présidence du vicomte Melchior de Vogüé, la séance publique annuelle de l'Académie Francaise, dans laquelle sont décernés les prix de vertu

Une de nos compatriotes a obtenu un prix de 500 francs. M. de Vogüé, rapporteur, en parle en ces termes :

« Marie Le Gac, de la Roche-sur-Yon, sert depuis trente-deux ans de maîtres peu aisés. A la suite d'un revers de fortune qui les frappa, elle exigea d'eux que ses gages fussent réduits à vingt francs par mois. A cette bourse d'aumônes, en se privant de tout, la « servante au grand cœur » aide à vivre une ouvrière abandonnée par son mari et les enfants de cette femme ; elle a toujours répandu autour d'elle des charités abondantes, nous disent ses garants, elle sait y mettre une ingéniosité, une délicatesse qui obligent mieux encore que le secours matériel. Marie Le Gac ne sait pas lire. »

Le Concert des Matinées musicales. — La Société des Matinées Musicales peut s'estimer fière du succès obtenu par son deuxième concert de l'année. Ce fut, en effet, une belle manifestation d'art à laquelle le public yonnais fit l'accueil le plus empressé. Toutes les parties du théâtre étaient garnies. On dut même, à regret, refuser des places.

Le programme était composé avec le plus grand soin. A la dernière heure, il subit une modification : Mlle Rose Féart, de l'Opéra, ne put venir par suite d'une décision de MM. Messager et Broussan refusant à tout artiste de chanter en dehors de l'Opéra même. La direction des Matinées Musicales obtint le concours de Mlle Alice Daumas, premier prix de chant et d'opéra en 1909. Et, hâtons-nous de le dire, elle fut heureusement inspirée. Mlle Daumas possède toutes les qualités voulues pour faire une brillante carrière : une voix bien timbrée, puissante, une diction parfaite. Elle se fit apprécier et applaudir dans *Retour de Vêpres*, l'*Archet*, et, surtout, dans une des scènes du *Freyschütz*.

Le violoniste Pierre Sechiari nous arrivait précédé d'une réputation d'artiste de haute valeur. Il l'a amplement justifiée.

En écoutant le *Concerto en la* de Mozart, la *Romance en sol* de Beethoven et les pièces de Bach, on loue autant le virtuose impeccable que le musicien consommé.

M. Sechiari conservera certainement un agréable souvenir des ovations qui lui furent faites.

L'orchestre, dirigé par des chefs de la valeur de MM. J. Rousse et Laporte, chef d'orchestre du théâtre de Rennes, fut parfait, aussi bien dans

la *Symphonie Pastorale*, la *Suite* de Debussy et les fragments de la *Damnation de Faust*, que dans les accompagnements des solistes. Le quatuor nous a semblé plus étoffé et encore en progrès.

De Succès en Succès. — Notre éminent compatriote M. A. de la Voûte, a fait exécuter une *Messe solennelle en ut*, le jour de Noël, à l'église Notre-Dame de Niort, par cent vingt musiciens, sous la direction de M. Déré, maître de chapelle. Mlle Desprès, élève de Mme Caron, a délicieusement chanté les soli.

C'est un nouveau succès à ajouter à la liste déjà longue de ceux qu'a obtenus notre distingué compositeur fontenaisien.

Pour une raison de Santé, nous sommes obligé de renvoyer au prochain fascicule l'article que l'un de nos plus appréciés collaborateurs devait consacrer aux « *Arrivants* » de Jean Yole. On voudra bien nous excuser de cet involontaire retard.

CARNET MONDAIN

En l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou à Paris a été célébré le 14 octobre dans l'intimité, le mariage de M. Roger SAVARY de BEAUREGARD, fils de M. René Savary de Beauregard et de Mme, née de Brullemaille, décédée, avec Mlle Elisabeth de MORÉ-PONTGIBAUD, fille du comte de Moré-Pontgibaud — dont le père mourut glorieusement à la bataille de Solférino, après avoir repris aux Autrichiens le drapeau du 91e de ligne qu'ils avaient enlevé par surprise — et de la comtesse de Moré-Pontgibaud, née Dauger.

Les témoins du marié étaient : M. Gabriel Savary de Beauregard et la vicomtesse de Monspey ; ceux de la mariée étaient : le comte de Pontgibaud et le vicomte X. Dauger.

La bénédiction nuptiale a été donnée par l'abbé de Miramon-Fargues, vicaire à Sainte-Marguerite, assisté du curé de Saint-Pierre du Gros-Caillou et du Père de Moré-Pontgibaud, frère de la mariée.

— Le 28 octobre a été célébré le mariage de Mlle Juliette PELTIER, fille de l'honorable négociant en grains et conseiller municipal des Sables-d'Olonne, avec M. Léon DAVID, de l'Opéra-Comique.

Ont signé au registre, en qualité de témoins : pour la mariée, MM. Giraudeau, maire de Grosbreuil et Roy, maire de Landeronde ; pour le marié, MM. Gault et Mallard, industriels aux Sables.

Que M. et Mme Léon David veuillent bien accepter nos meilleurs vœux de bonheur.

— En l'église de Notre-Dame de Bon-Port des Sables-d'Olonne, a été célébré, le 29 novembre, le mariage de Mlle Cécile MAYEUX, fille de notre ami, M. Mayeux, le sympathique éditeur Sablais, avec M. René BROSSIER, négociant à Cholet.

Une nombreuse société avait tenu à manifester sa sympathie pour les

deux familles en assistant à cette cérémonie. Mgr Robert du Botneau a consacré l'union des jeunes époux.

M. Mayeux fils, le jeune et talentueux élève du Conservatoire, nous a tenu sous le charme de son archet ; de même qu'il nous a été donné d'apprécier la science d'accompagnateur de M. Riffaut qui a tenu les orgues. Nos félicitations vont aussi à Mlle Riffaut, cantatrice émérite.

Après la cérémonie religieuse, les nombreux amis des familles son allés offrir leurs compliments aux nouveaux mariés.

Nous y joignons nos vœux les plus sincères de bonheur.

— Le mariage du vicomte François de CHABOT, fils du vicomte Raymond de Chabot, avec Mlle Marthe WITTOUCK, fille de M. et Mme Félix Vittouck, a été célébré le 2 décembre au château de Petit-Bigard, par Leeuw-Saint-Pierre (Belgique).

Les témoins étaient : pour le marié, le duc de Lorge, son cousin ; pour la mariée, M. Paul Wittouck, son oncle.

La jeune mariée est entrée à l'église au bras de son père, M. Félix Wittouck, le marié était accompagné de la baronne de Romans, sa sœur.

Durant la réception qui a suivi, on a beaucoup admiré les cadeaux qui avaient été adressés aux nouveaux époux.

Parmi les donateurs et les personnes présentes, citons au hasard :

Le duc de Lorge, M. et Mme Paul Wittouck, M. et Mme Vittouck, M. et Mme V. Allard, duc et duchesse de Blacas, comte et comtesse Freddy du Monceau. comte et comtesse Aymer de la Chevalerie, M. et Mme Leghait, M. et Mme de la Débutrie, marquis et marquise de Chabot-Maulévrier, comte de Chabot, vicomtesse de Chabot, vicomte et vicomtesse de Durfort, vicomte et vicomtesse Gérard de Chabot, vicomte et vicomtesse Guillaume de Chabot, vicomte et vicomtesse Paul de Chabot, comtesse de Monti de la Musse, vicomte et vicomtesse F. de la Villoutreys, baron et baronne de Champchevrier, baron et baronne de Charette, etc...

— On annonce le mariage de Mlle de DALMAS avec le vicomte Jacques DE LA GRANDIÈRE.

NAISSANCES

Mme la baronne TAYLOR, fille du colonel de Villebois-Mareuil, vient de mettre heureusement au monde, à Saumur, une fille qui a reçu le prénom de *Monique*.

— Mme Charles de BRETAGNE est heureusement accouchée à Paris d'une fille qui a reçu le prénom de *Bernadette*.

— Mme la vicomtesse Henri de GRIMOUARD a donné le jour à une charmante fillette qui a reçu au baptême le nom d'*Elisabeth*.

— Mme la vicomtesse Raoul de GASTINES, née de Parsay, vient de mettre heureusement au monde, au château de la Sicaudière (Vendée), une fille qui a reçu le prénom de *Clotilde*.

Nos félicitations et vœux les meilleurs.

*
* *

A l'occasion de sa réélection comme bâtonnier de l'Ordre des avocats de Fontenay, notre excellent confrère M. David a réuni en un élégant déjeuner, le 22 novembre, tous les avocats et avoués de la barre fontenaisienne et les chefs de la magistrature locale.

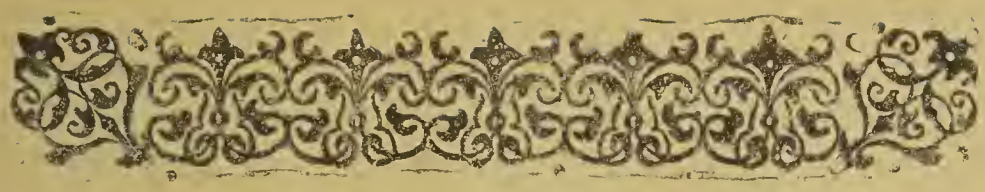

NÉCROLOGIE

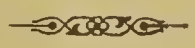

Mlle Marie TARAUD de CADOUÈRE, fille de M. Taraud, le sympathique conseiller municipal de l'Ile-d'Yeu, en religion, sœur Sainte-Scholastique de Saint-Paul, décédée le 21 septembre à Santiago du Chili.

Elle était entrée chez les Petites-Sœurs des Pauvres, il y a quatorze ans. Après sa profession, elle fit un séjour de quelques mois seulement à Draguignan, puis ses Supérieures l'envoyèrent à Valparaiso, où elle resta plusieurs années avant d'aller à Santiago.

Sous une apparence des plus modestes, la Petite-Sœur cachait une belle intelligence et un grand cœur.

— Mme Gabrielle-Marie-Joséphine SAVATIER, veuve de M. Paul TAUNAY décédée le 11 octobre 1909, à l'âge de 52 ans, au logis d'Avançon, près Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Cette mort met en deuil les familles Taunay, Savatier, Bazire, etc, auxquelles nous adressons nos plus vives condoléances.

M. Pierre-Joseph-Edouard DUCLOS, préfet du Cantal, ancien sous-préfet de Fontenay-le-Comte, décédé subitement à l'âge de 58 ans, le 30 octobre 1909 à Crabanac, par Fencers (Creuse).

— M. Henri DUFOURMANTELLE, fils de M. Paul Dufourmantelle, avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat, petit-fils de M. Arsène Périer, ancien président de l'Ordre des Avocats près de ces deux hautes juridictions, décédé à l'âge de 15 ans, au château de la Brancardière (Vendée).

Ses obsèques ont eu lieu à Sainte-Clotilde, à Paris, le 19 octobre, en présence d'une foule énorme. L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise.

Nous offrons nos plus respectueuses condoléances aux familles Dufourmantelle et Périer.

— Mme Marie-Louise LOISEAU, épouse de M. Jules Maingueneau, industriel, est décédée le 17 novembre, en son domicile, 19, rue des Tanneurs. Les obsèques ont été célébrées le 18, en l'église Saint-Jean, de Fontenay.

Nous adressons à la famille Maingueneau, si cruellement éprouvée, l'expression de nos sincères sentiments de condoléances.

— M. Charles LETARD, pharmacien, décédé à Talmont à l'âge de 69 ans.

M. Letard était président fondateur des syndicats pharmaceutiques de l'Ouest et président d'honneur des pharmaciens de la Vendée. Ses obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Pierre de Talmont.

Nous adressons à la famille nos vives condoléances.

— Mlle Marie-Hortense GUIGNARD, en religion, sœur Célestine-des-Anges, des filles de la Sagesse, décédée à l'âge de 75 ans, à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

— M. ARHANCET, conseiller municipal de Fontenay, ancien receveur municipal, décédé subitement à Fontenay en novembre dernier.

Au cimetière, MM. Gandriau et Normand ont retracé la vie administrative et publique du défunt, faite toute de travail et de dévouement éclairé à la chose publique. C'est plus particulièrement au nom des Mobiles de 1870-71 que M. Normand a dit le dernier adieu à celui qui fut l'un des fondateurs, l'un des membres les plus sympathiques et dévoués de l'Union Fraternelle des Anciens Combattants.

— M. le docteur Alfred BAUDIN, beau-frère de M. Jules Douteau, maire de Chantonnay, décédé en novembre à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Nos sincères condoléances aux familles Douteau et Baudin.

— M. Alphonse LESTANG, notaire honoraire, s'est éteint à l'âge de 72 ans, à la Flocellière, en novembre dernier.

Après une première cérémonie religieuse en l'église de la Flocellière, le corps a été transporté à Iffendic (Ille-et-Vilaine), où a eu lieu l'inhumation.

— M. Alexis CHARPENTIER, décédé à Nantes à l'âge de 74 ans. Il était le frère de M. le chanoine Charpentier, le vénéré archiprêtre de Luçon et de notre excellent collaborateur et ami M. l'abbé Ferdinand Charpentier, missionnaire et littérateur distingué, auxquels nous renouvelons l'expression bien sincère de nos condoléances les plus émues et de nos sympathies les plus cordiales.

— Mme BUET, née Madeleine LANDOIS, décédée à Châtelleraut, à l'âge de 41 ans, et dont l'inhumation a eu lieu à Ste-Hermine, le 30 novembre. Dans la nombreuse assistance, on remarquait M. B[illegible] ancien notaire

aux Sables ; le colonel Camper, du 141e de ligne ; MM. Buet, d'Aizenay ; Eugène Buet, et la plupart des personnes notables du voisinage.

Nous présentons à Mme Armand Landois et à la famille Buet si éprouvée l'expression de notre respectueuse sympathie.

— M. le comte Marc-Paul-Robert de LÉZARDIÈRE, baron de Poiroux, décédé en son château de la Proutière, le 1er décembre 1909, dans sa 62e année. Ses obsèques ont eu lieu le 7 décembre en l'église de Poiroux au milieu d'une très nombreuse assistance.

M. le curé de Poiroux a rappelé, en termes émus, la générosité et la bonté du défunt.

M. Jean de la Bassetière, au nom du conseil municipal, dont le comte de Lézardière fut le chef pendant de longues années, montra avec quelle intelligence et quel dévouement le regretté défunt dirigea les affaires de la commune. Après lui, M. Louis de la Bassetière, ancien député, a retracé avec une grande délicatesse la vie du comte de Lézardière.

Le deuil était conduit par le vicomte de Lézardière, son fils ; M. Jacques de Possesse, son gendre ; le baron Benjamin de Maynard, son beau-frère, etc.

Les habitants de la commune de Poiroux ainsi que ceux des alentours avaient tenu à venir rendre un dernier hommage à ce vaillant et courageux chrétien.

Nous offrons aux familles de Lézardière et de Mesnard l'expression de nos douloureuses sympathies.

— Mme Antoinette-Charlotte-Aline NEVEU des CHATEAUX de CHAMPREL, épouse de M. Ernest Majou de la Débutrie décédée au château de Cercigny le 17 décembre 1909, à l'âge de 72 ans.

D'une vieille famille de Normandie, la regrettée défunte était devenue vendéenne par son mariage. En 1869, M. et Mme de la Débutrie vinrent habiter Poitiers pour l'éducation de leurs enfants. Bientôt ils se fixaient définitivement dans ce pays, auquel les attachèrent les plus amicales relations parmi la société poitevine et, plus tard, les alliances contractées par leurs fils, si estimés et si profondément sympathiques.

Nous adressons à MM. de la Débutrie si douloureusement atteints dans leurs affections les plus chères et à toute leur famille l'expression de nos bien cordiales condoléances.

BIBLIOGRAPHIE

Vieilles Maisons, vieux Papiers (1). M. G. Lenôtre vient d'ajouter un volume à l'œuvre si curieuse qu'il poursuit, depuis plusieurs années, sous le titre *Vieilles Maisons, Vieux Papiers*. C'est, en quelque sorte, un musée de la Révolution, dans lequel il a réuni, de préférence, les figures de second ordre, les *utilités*, comme on dit au théâtre, humbles comparses du grand drame qui a ensanglanté la France et dont, depuis cent vingt ans, souffre encore notre malheureux pays.

Parmi les très curieuses figures qu'évoque M. Lenôtre sous le sous-titre *Vendée*, plusieurs nous sont connues et nous intéressent d'autant plus qu'elles se rattachent à notre histoire locale. C'est notamment Thomazeau, le paysan vendéen : c'est l'héroïque Mme de la Rochefoucauld qui, renouant les traditions des belles frondeuses quitte son château du Puy-Rousseau, pour faire le coup de feu aux côtés de Charette.

La *Revue du Bas-Poitou* publiera prochainement sur cette grande et belle héroïne vendéenne une étude des plus documentées, œuvre de M. Waitzen-Necker.

Nos Écrivains. — Une des plus importantes revues littéraires provinciales, *La Province*, vient de faire un tirage à part de *La Tradition Vendéenne dans Rabelais*, très intéressante étude qu'elle a donnée, dans son numéro de septembre dernier, sous la signature de notre excellent ami Jehan de la Chesnaye.

La langue du célèbre auteur de *Pantagruel* a une parenté indéniable avec notre dialecte poitevin et le chercheur érudit et consciencieux qu'est Jehan de la Chesnaye nous en fournit de nombreuses et incontestables preuves. L'étude en question se compose de cinq chapitres : 1° Rabelais et le Bas-Poitou ; 2° Les mets du Vendéen ; 3° Mieulx est de ris... ; 4° La superstition ; 5° Proverbes et dictons, où Jehan de la Chesnaye montre que la « substantifique moëlle » est un produit de notre terroir.

Nos félicitations à Jehan de la Chesnaye pour cette œuvre fortement documentée et qui renferme des passages d'une si spirituelle bonhomie.

(1) (4e série), par G. Lenôtre (Perrin et Cie, éditeurs, 1910).

— Notre excellent collaborateur, M. Paul Legrand, dont nos lecteurs ont déjà apprécié le double talent d'écrivain et d'historien dans ses études sur Jacques Forestier et sur le drapeau des Larochejacquelein, vient de réunir en une charmante brochure sous le titre : *Veillées Vendéennes* les jolies nouvelles et légendes précédemment publiées par lui dans le *Pays d'Arvor*. Nous nous faisons un plaisir de les signaler aux lecteurs de la *Revue* qui retrouveront en ces attrayantes pages tout le charme accoutumé des œuvres de M. Legrand. (Paris, Tassel ; Nantes, Héron, brochure in-4°, 163 pages).

— M. Bauman, ancien professeur du lycée de la Roche-sur-Yon, est l'auteur d'un roman sensationnel, l'*Immolé*, qui vient d'être couronné par l'Académie. Le même écrivain, prépare, dit-on, un autre roman, *La fosse aux Lions*, où la noblesse Vendéenne serait, paraît-il, livrée en pâture aux fauves. C'est toujours la fâcheuse lutte contre nos vieilles traditions ; et en cette circonstance, le talent de l'auteur ne saurait prévaloir contre les maléfices de l'idée.

— Sous ce titre : *Un Ermite des Lettres*, notre distingué collaborateur, M. Albert Hennequin a consacré à notre confrère Henry Cormeau quelques pages charmantes où il étudie tout à la fois avec un sens critique des plus délicats, le poète, le romancier et le folkloriste qu'est tout à la fois Henry Cormeau, dont récemment nous présentions au public, le si curieux volume *des Mauges*.

Puisque nous parlons de M. Hennequin nous en profiterons pour rappeler à nos lecteurs le délicieux volume de poèmes qu'il a fait paraître il y a peu, sous ce titre : *A l'Aiguail*.

— Dans le *Correspondant* du 10 novembre, un fort joli sonnet de notre distinguée collaboratrice, Mme Jane Mercier-Valenton, sous le titre : *L'Emailleur*.

Les dernières heures du Drapeau Blanc. — M. le Cte de Mun a publié sous ce titre dans la *Revue Hebdomadaire* des souvenirs du plus haut intérêt concernant les faits qui accompagnèrent et suivirent la mort du Cte de Chambord à Goritz.

Il rappelle à ce propos ce qu'écrivit M. de Pène :

« Aucun sophisme n'a pu prévaloir sur la loi d'hérédité qui est le fondement même de la Monarchie.

« Les Lareinty, les Lucien Brun, les Benoist d'Azy, les Bisaccia, les Monti de Rezé, les Maynard de la Claye, les Charette ont donné à Goritz même aux royalistes le signal de la fidélité continuée à la Royauté qui ne s'interrompt jamais. Le comte de Monti de Rezé (Alexandre), président des cinq Comités de Bretagne et des deux Comités de Vendée et de Maine-et-Loire, a amené ses Bretons et ses Vendéens.

« Il faut maintenant obéir au Comte de Paris, comme vous obéissiez à Henri V », a-t-il dit.

« Et M. Maynard de la Claye, dont le père et le grand-père sont morts dans les guerres royalistes, sous la cocarde blanche, a tenu le même langage. »

Les royalistes ont comprimé leurs larmes pour faire retentir le cri de la vieille France : « Le Roi est mort, vive le Roi ! »

La Vérité sur Louis XVII. — De M. Oscar Havard (*Lettre de Paris*, du 23 novembre 1909) :

« Voici que les partisans de Naundorff font encore parler d'eux. D'après le *Gil Blas*, Clémenceau, invité par une grande dame, — qui serait, dit-on, la marquise de T. — à rechercher, aux archives du ministère des affaires étrangères, « le dossier rouge » où figurait le « Secret du Temple », aurait trouvé ce dossier. Dès le lendemain, « la grande dame » retournait place Beauvau, « J'ai cherché le dossier, dit Clémenceau, il est ici dans mon cabinet, il n'en sortira plus.

— Alors, la vérité ? interrogea la marquise de T.

— Madame, il y a là un secret d'Etat dont je ne suis pas libre de disposer. Je ne puis vous dire qu'une chose, c'est que la vérité sera connue ; cela, j'en réponds ! »

Telle est l'anecdote. Malgré les affirmations du *Gil Blas*, cette histoire me paraît suspecte. La vérité sur Louis XVII est bien connue, et cette vérité ne saurait profiter à la cause de la « Survivance ». Louis XVII a été assassiné au Temple, vers les premiers jours du mois de juin 1795. Aux termes du traité de la Jaunais, le Dauphin devait être livré à Charette. Le général vendéen envoya deux de ses aides de camp, le colonel Le Châtellier et le capitaine Huet de Guerville, à Saint-Cloud pour recevoir des mains de la Convention l'Enfant Royal. L'attente des émissaires de Charette fut déçue. Louis XVII ne vint pas, et cela pour une bonne raison : la République l'avait empoisonné. Louis XVIII, dans une lettre au comte de Saint-Priest, l'affirme et le général de Frotté écrivant à Mme Atkins, dit la même chose. D'autres témoignages, qu'il serait trop long de reproduire, mentionnent le même dénouement tragique. Une proclamation de Charette et des autres chefs royalistes est non moins péremptoire à cet égard. Voilà tout le secret d'Etat que Clémenceau a pu découvrir. Reste à savoir si l'ancien ministre osera raconter cet assassinat. »

Ville ou Bourg ? — On écrit de Montaigu au *Phare de la Loire* :

« Dans le numéro du *Phare* du 9 septembre courant, une question a été posée sous la rubrique « Chronique administrative », au sujet de l'application de l'article 663 du Code civil, pour savoir si notre coquette cité devait être considérée comme une ville ou reléguée au rang de bourg.

« Nous croyons être dans le vrai en disant que Montaigu est ville.

« En effet, si nous remontons aux temps anciens et si nous consultons les archives de Montaigu, nous voyons que dès 1250 l'on parlait de la ville de Montaigu ; en 1473, Louis XI fit fortifier la ville et le château ; en 1791, Montaigu devint le chef-lieu d'un district ; de 1800 à 1801, Montaigu fut sous-préfecture, il avait même un Tribunal de première instance et une Maison d'arrêt.

« Le 21 fructidor, an VIII, nous trouvons les registres d'état civil signés et paraphés par M. Clémenceau, premier sous-préfet de l'arrondissement de Montaigu.

« Depuis ces époques lointaines, Montaigu fut toujours considéré comme ville et nous trouvons également dans les archives, de nombreux arrêtés et documents administratifs dans lesquels il est parlé de la ville de Montaigu.

« En 1853, lors de la construction des Halles, nous trouvons plusieurs arrêtés de la Préfecture de la Vendée, parlant de la ville de Montaigu.

« De plus, la ville de Montaigu possède encore deux faubourgs : le faubourg Saint-Jacques et le faubourg Saint-Nicolas qui sont entièrement séparés de la ville, ce qui prouve bien encore que le centre de Montaigu est considéré comme ville.

— A la séance de décembre de la *Société historique des Deux-Sèvres*, M. de Saint-Marc a lu une étude qu'il consacre à l'*Examen critique de l'invention et dispersion des reliques de sainte Macrine du Bas-Poitou, de sainte Macrine d'Orient et de sainte Colombe*, étude qui complète celle qu'il avait précédemment donnée sur sainte Macrine

L'ancienne Roche-sur-Yon et la vieille Vendée. — Nous apprenons avec plaisir que M. Léopold Delisle, de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien conservateur de la Bibliothèque nationale et le chef incontesté des historiens du moyen-âge, a écrit à M. l'abbé Baraud, auteur de l'*Ancienne Vendée et de la Roche-sur-Yon*, pour le féliciter de ce travail sur le Bas-Poitou.

M. Delisle dit notamment : « J'ai fort goûté le soin avec lequel vous avez recueilli et mis en ordre beaucoup de documents intéressants pour le passé de la Vendée. Vous y avez mis au jour beaucoup de faits et d'idées dont la connaissance intéressera et instruira vos compatriotes. »

En vente chez l'auteur, rue Marcelin-Berthelot, 24, à la Roche, et les principaux libraires de la ville.

— *Le Courrier de la Vienne* publie de curieuses *notes sur les cimetières de Poitiers*. Dans le numéro du 5 décembre 1909, il y est notamment fait mention, au cimetière de *Chilvert*, de la sépulture de Mme *Marie de Cathelineau, épouse de comte de Laulné*, morte en 1893, qui était la petite-fille

du Saint de l'Anjou, et le 5e enfant du courageux Chouan, tué en 1832, par trahison, lors du soulèvement de la Vendée.

— Le temps nous manque pour analyser d'une façon complète la très intéressante étude que notre collaborateur, M. l'abbé Charles Grélier a publié sur l'*Ancienne église paroissiale de Notre-Dame de Challans*. Cette première partie comprend l'histoire de l'église, des origines au XIIIe siècle. Elle est suivie d'une étude sur la Croix Mérovingienne de Challans, par notre éminent maître le R. P. Camille de la Croix. (Grand in-8°, avec figures. Nantes, Dumas et Cie, 1909, en vente chez M. Gildas Grelier, négociant à Challans).

— M. René Vallette a donné dans le numéro littéraire de Noël, de la *Revue de l'Ouest*, sous le titre : *Souvenirs d'autrefois. — Une famille de héros sous la première République*, le récit de l'odyssée sanglante de la famille de Lézardière, pendant les jours d'horreur de la Révolution.

— L'*Anjou historique* (De novembre-décembre 1909) donne un aperçu biographique de *Lareveillère-Lépeaux*, d'après le *Journal* de *Maine-et-Loire* du 7 février 1843.

— L'*Echo de Saint-Filibert de Noirmoutier*, qui peut être cité comme un des meilleurs Bulletins paroissiaux de notre région, continue sous l'intelligente direction de M. l'abbé Jaud, curé-doyen, la publication de curieuses et érudites notices, sur l'*Etymologie et les origines historiques* de l'île, et sur les illustrations auxquelles elle a donné le jour (*Piet*, *Richer*, *Jacobsen*, *Charier*, etc.

Ces notices sont accompagnées de portraits clichés, dont, avec l'aimable autorisation de M. Jaud, nous reproduisons l'un d'eux ici même.

Nous pensons être agréable à nos lecteurs en leur signalant tout particulièrement les deux numéros du Bulletin qui contiennent sur l'origine du nom de Noirmoutier les savantes conclusions de M. l'abbé Jaud.

(*Echo de Saint-Philibert de Noirmoutier* nos 148 et 149, avril et mai 1909).

Périodiques offerts a la « Revue ». — Nous avons reçu différents spécimens de Périodiques dont nous sommes heureux de signaler ici tout l'intérêt à nos lecteurs :

La Revue Mensuelle des Lettres et des Arts (Léon Huret, directeur, 28, rue d'Offémont, Paris, 17e).

L'Ile Sonnante, petite revue des Lettres. (M. Michel Puy, 21, rue Rousselet, Paris.

La Renaissance Romantique, revue d'art et de littérature (Directeur C. Beaulieu, 10 *bis*, rue Mongallet, Paris, 1er.

Le Bon Sens Français, revue populaire des raisons de la Monarchie traditionnelle française, 11, rue Bonaparte : Paris.

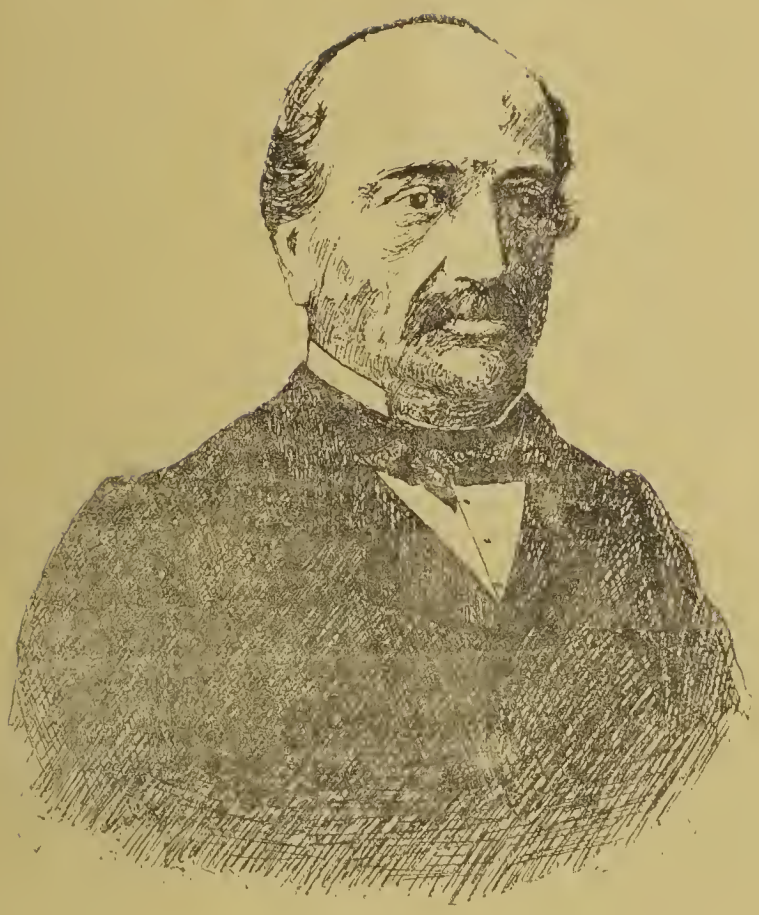

PORTRAIT D'ÉDOUARD RICHER

LITTÉRATEUR

Né à Noirmoutier en 1792 — Mort à Nantes en 1834.

(Cliché de l'Echo de Saint-Filibert)

Les Guêpes, revue mensuelle (Jean-Marc Bernard, Saint-Rambert d'Albon (Drôme) et Henri Clouard, 92, Boulevard Port-Royal, Paris Ve.

La Plume, politique et littéraire, 24, avenue d'Eylau, directeur A. de la Valette-Monbrun.

*
* *

Un Concours de bon goût, les parterres de couleurs. — Des Goûts et des Couleurs, il ne faut discuter, dit le proverbe. *La Vie à la Campagne*, toujours en tête pour solutionner les Questions Pratiques ou d'intérêt général, heurte de front cette Idée en instituant un Concours qui a justement pour sujet et pour objet le *Goût* et les *Couleurs*.

Dans son superbe numéro de Noël, elle vous présente, entre autres Merveilles, une *Subtile Planche en Couleurs* reproduisant un *Parterre de broderie Louis XIV* sous trois aspects différents. L'une des trois Compositions a ses préférences en raison de ses grandes Qualités, mais nous aimerions savoir si ses Abonnés et Lecteurs ratifieront notre Choix, c'est-à-dire si la Composition que nous préférons réunira le plus grand nombre de Suffrages.

Parmi tant de Concours, celui de *La Vie à la Campagne* est d'une intéressante portée, il excitera votre Emulation à tous, Amateurs et Professionnels en particulier, et Gens de Goût en général.

1000 francs de Prix sont réservés à ce Concours.

Pour y prendre part hâtez-vous d'acheter le Numéro de Noël de *La Vie à la Campagne*. Vous aurez l'avantage d'y trouver en plus, sous une magnifique Couverture en Couleurs, un autre Hors-texte en couleurs et quantités d'Articles passionnants, Utiles et Pratiques, immédiatement applicables, et surtout *de Saison*.

R. de Thiverçay.

LA

REVUE DU BAS-POITOU

offre ses meilleurs vœux de nouvel an

à ses Collaborateurs et Abonnés fidèles

Fontenay-le-Comte *31 Décembre 1909*

REVUE DU BAS-POITOU

ANNÉE 1909.

TABLE DES MATIÈRES

TEXTE

I. — *L'Epée du Sire de Mourand (XIVe siècle)*, par M. le Comte Raoul de Rochebrune . . . . . .

II. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite). — *Le Poiré-sur-Vie*, par M. Edgar Bourloton . . . 13

III. — *Sur les routes de Vendée. — De Treize-Vents à Mallièvre*, par M. Louis Charbonneau-Lassay 36

IV. — *Mémoires inédits sur la guerre de Vendée de M. Casimir Boutellier de Saint-André* (fin), par M. l'abbé Rousseau. 48

V. — *Muses Vendéennes.* — Le « Capot des Grand'mamans », par Mimosa du Gué 56

VI. — *L'Instruction Primaire en Bas-Poitou avant la Révolution* (suite), par M. l'abbé A. Baraud. 58

VII. — *Tribune de la Revue du Bas-Poitou. — La Famille du général d'Elbée. — Réponse à un factum*, par M. le marquis d'Elbée. 71

VIII. — *Nos Morts. — M. Raymond Louis*, par M. René Vallette. 79

IX. — *Livres nouveaux*, par ZZZ. 81

X. — *Chronique*, par R. de Thiverçay. 83

XI. — *Les Reliques de la Grande Guerre. — Le Drapeau des La Rochejaquelein*, par M. Paul Legrand. 105

XII. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite). — *Aizenay*, par M. Edgar Bourloton. 117

XIII. — *Le Vieux Bocage qui s'en va* (suite). — *Les Animaux*, par M. Jehan de la Chesnaye 131

XIV. — *Recherches historiques sur le district de Challans. Le Comité Royaliste de Palluau. — La prise de Légé* (suite), par M. Waitzenecker. 147

XV. — *Chants à la Pucelle* (poésies), par M. Paul Payen de la Garanderie. 163

XVI. — *L'Instruction primaire en Bas-Poitou avant la Révolution* (suite), par M. l'abbé A. Baraud. 170

XVII. — *Petits Tableaux Bas-Poitevins. — La Foire de la Saint-Jean à Fontenay*, par M. A. Métay. 173

XVIII. — *La Vendée au Salon de 1909*, par M. Fontenac. . . . 178

XIX. — *Tribune de la « Revue du Bas-Poitou »*, Lettres de M. le Cte de Saint-Saud et de M. le Mis d'Elbée. . . . 181

XX. — *L'Œuvre d'un Poitevin*, par M. René Bittard des Portes. 186

XXI. — *Nos morts. — M. le Vte Armand de Rougé et M. Joseph Rousse*, par M. René Vallette. 192

XXII. — *Pages à relire. — La Petite Emigrée de Fontenay-le-Comte*, par M. Edmond Béraud. 194

XXIII. — *Livres nouveaux*, par ZZZ. 198

XXIV. — *Chronique*, par R. de Thiverçay. 206

XXV. — *La Vendée Militaire. — Les Mémoires de Talour de la Cartrie*, par M. L. de la Chanonie. 233

XXVI. — *Souvenirs d'Autrefois. — Gabrielle Goguet, mère du poète Paul Scarron*, par M. Frédéric Saulnier, conseiller honoraire à la Cour de Rennes. 257

XXVII. — *La Forêt de Chantemerle. — Histoire et légendes*, par M. L. Charbonneau-Lassay. 265

XXVIII. — *Les Municipalités sablaises* (suite), par M. G. Collineau. 283

XXIX. — *Muses Poitevines. — Florilège : Colchiques*, par M. Albert Hennequin. 294

XXX. — *La Commune de Noirmoutier pendant la Révolution. — Fêtes révolutionnaires*, par M. L. Troussier. . . 295

XXXI. — *Noctambule* (nouvelle), par Reine-Claire. 318

XXXII. — *Une Page de l'Histoire du XVe siècle. — Jeanne d'Arc et Gilles de Rais*, par M. l'abbé F. Charpentier. . . 320

XXXIII. — *Correspondance.* — *La Petite Emigrée de Fontenay,* par M. Claude de Monti de Rezé. — *Une note rectificative* de M. le Cte de Chabot. — *Un desiderata* de M. le docteur Atgier 341

XXXIV. — *Livres nouveaux,* par ZZZ. 345

XXXV. — *Chronique,* par R. de Thiverçay 347

XXXVI. — *Une Correspondance inédite de* Ferdinand Brunetière, de l'Académie Française, avec préface et notes de M. Charles Brunetière, sous-intendant militaire en retraite. 369

XXXVII. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite), *Beaufou, Belleville, Saint-Denis-la-Chevasse,* par M. Edgar Bourloton 401

XXXVIII. — *Le Vieux Bocage qui s'en va.* — *Les Animaux* (suite), par Jehan de la Chesnaye 420

XXXIX. — *L'Instruction Primaire en Bas-Poitou avant la Révolution* (suite), par M. l'abbé A. Baraud. 438

XL. — *Ecrin Poétique.* — *Sonnet à la Madone,* par le Cte Louis de Fleury. 449

XLI. — *Le Livre d'or de la Vendée.* — *Essai du martyrologue de la Vendée pendant la Révolution* (suite), par M. René Vallette 450

XLII. — *Nos morts.* — *M. le Cte de Fleury,* par M. A. du V. . 463

XLIII. — *Livres nouveaux* par *ZZZ* 465

XLIV. — *Correspondance.* — Une lettre de M. l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou Historique* 473

XLV. — *Chronique,* par R. de Thiverçay. 475

XLVI. — *Carnet mondain,* id. 484

XLVII. — *Nécrologie,* id. 487

XLVIII. — *Bibliographie,* id. 490

GRAVURES

I. — *L'Epée du sire de Mourand*, de la collection du Cte Raoul de Rochebrune (hors texte) . . . . . .

II. — *Les Ruines du château de la Baulaye en 1892*, d'après un croquis de M. Charbonneau-Lassay 37

III. — *Les Ruines du château de Mallièvre en 1902*, d'après un croquis de M. Charbonneau-Lassay 41

IV. — *Mégalithes Vendéens. Le Menhir de la Ferrie*, près Challans, cliché de M. le docteur Marcel Baudouin. 85

V. — *Le Drapeau des La Rochejaquelein*, d'après un cliché de M. le Cte de Cornulier-Lucinière (hors texte) . . .

VI. — *La Porte des Vieilles Prisons de l'ancienne Roche-sur-Yon*, (cliché de M. l'abbé A. Baraud). 369

VII. — *Portrait inédit de Ferdinand Brunetière, en 1871* (hors texte).

VIII. — *Fac-similé d'une de ses lettres inédites*. 398

IX. — *Portrait d'Edouard Richer, de Noirmoutier*. 495

Le Directeur-Gérant : René VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE. Frères, 2, place des Lices.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 3661